

TABLE DES MATIÈRES

4

A. Viohalco

6

B. Message du
Président
du Conseil
d'administration

8

C. Segments
d'activité

12

D. Principaux
résultats
financiers 2025

22

E. Revue
des segments

72

F. Événements
postérieurs
à la clôture

74

G. Risques
et incertitudes

80

H. Déclaration
relative à la
durabilité

Viohalco S.A. (« Viohalco », « la Société », ou « la Holding ») prépare et publie des états financiers consolidés au format ESEF en français et en anglais. La Société est cotée sur Euronext Bruxelles, où sa langue officielle de publication est le français, et sur la bourse d'Athènes (Athex), où sa langue officielle de publication est l'anglais. En outre, la Société met à disposition ses états financiers consolidés au format pdf en français, en anglais et en grec. Les états financiers consolidés préparés au format ESEF par la société en français et en anglais sont tous deux des « versions ESEF officielles » des états financiers consolidés annuels qui déchargent la Société des obligations incluses dans la directive sur la transparence. Les états financiers consolidés disponibles en format pdf sur le site web de la Société, www.viohalco.com, ainsi que les états financiers consolidés préparés au format ESEF dans une autre langue que le français ou l'anglais sont donc considérés comme des versions et traductions non officielles. Les versions officielles ESEF prévalent sur toutes les versions non officielles et traduites. Les versions officielles ESEF des états financiers consolidés annuels de la Société sont disponibles sur le site web de la Société.

206

I. Déclaration de gouvernance d'entreprise

222

J. Autres Mesures de Performance (AMP)

230

K. États financiers consolidés 2025 et rapport du Commissaire

316

L. Déclaration des personnes responsables

318

M. États financiers statutaires simplifiés

320

N. Glossaire

A. VIOHALCO

**Viohalco S.A. est cotée sur Euronext Bruxelles (VIO)
et à la Bourse d'Athènes (BIO).**

Cenergy Holdings S.A.

une filiale de Viohalco, est cotée sur Euronext Bruxelles et à la Bourse d'Athènes (CENER).

ElvalHalcor S.A.

et **Noval Property R.E.I.C.** filiales de Viohalco, sont cotées à la Bourse d'Athènes (ELHA, NOVAL).

18 RÉSEAU COMMERCIAL EN 18 PAYS

1000 PRODUITS DISTRIBUÉS DANS 100 PAYS

Viohalco S.A. (« Viohalco ») est une société holding belge qui détient des participations dans des sociétés leaders dans le domaine du traitement des métaux, qui interviennent dans la fabrication durable des produits en aluminium, en cuivre, de câbles, en acier et de tubes d'acier.

Les sociétés de Viohalco fournissent des produits de qualité supérieure à caractère innovant destinés à de nombreux secteurs de marchés, dont l'emballage (rigide, semi-rigide et flexible), le transport (automobile, construction navale, transport routier et ferroviaire), le bâtiment et la construction, les réseaux d'énergie et d'électricité (énergie offshore, services publics et réseaux électriques, énergie renouvelable, gaz et combustibles liquides), le chauffage, la ventilation, la climatisation et la réfrigération (« CVC&R »), l'approvisionnement en eau, les télécommunications, l'impression, l'industrie de la défense ainsi que diverses applications industrielles.

Le segment dédié à la recherche et au développement (« R&D ») et à la technologie de Viohalco se concentre sur l'innovation de produits, la recherche industrielle, le développement

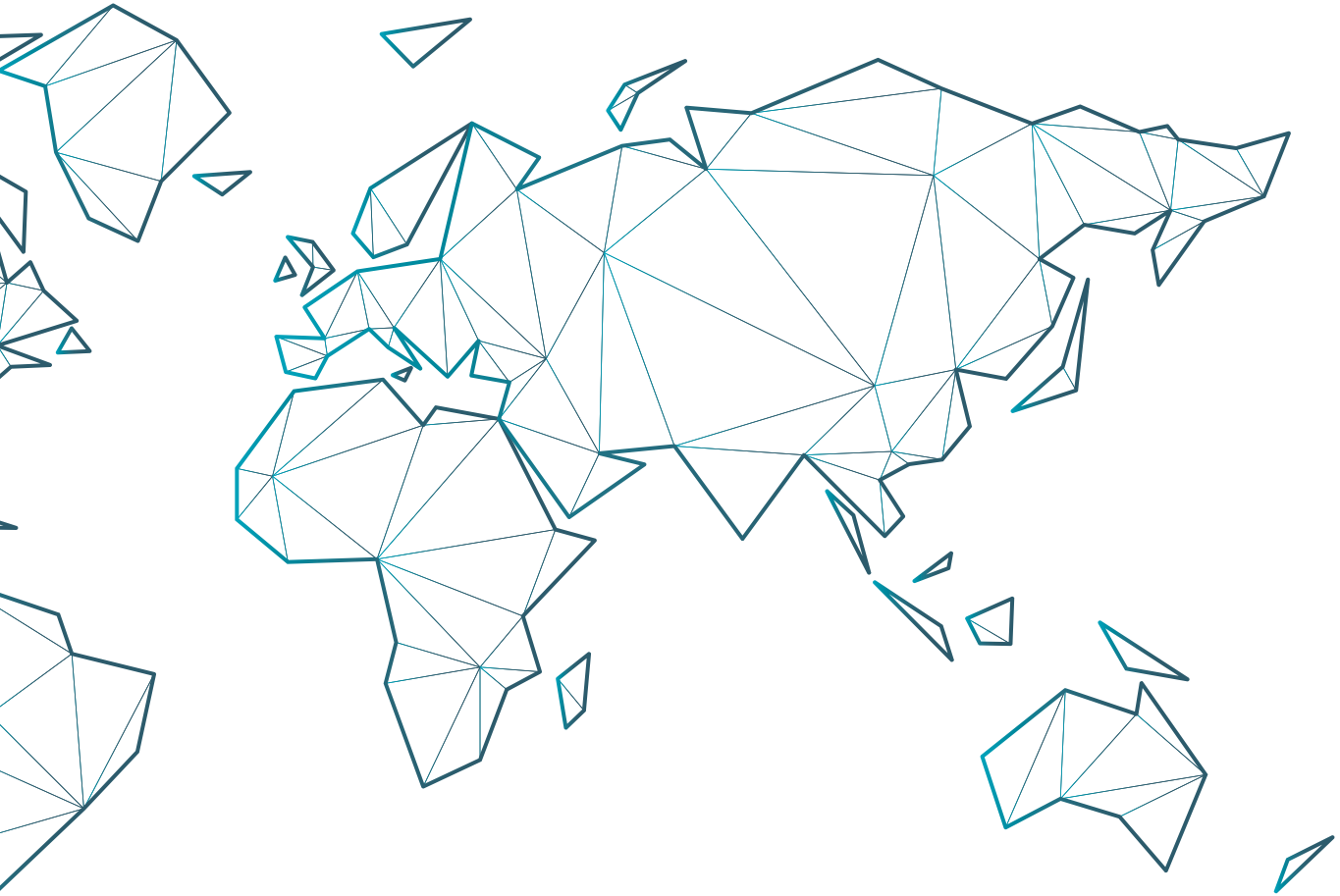
technologique, les applications d'ingénierie et les services d'application commerciale afin de garantir que ses entreprises maintiennent une qualité de produit et de service supérieure.

Viohalco est également active dans le secteur de l'immobilier, majoritairement en Grèce, principalement par le biais d'une société d'investissement immobilier de premier plan (« REIC »).

Les sites de production des sociétés de Viohalco, implantés en Grèce, en Bulgarie, au Royaume-Uni, en Roumanie et en Macédoine du Nord ainsi que les participations dans des sites de production en Turquie et aux Pays-Bas, bénéficient du soutien d'un vaste réseau marketing et commercial. Ce réseau est composé de filiales commerciales, d'agents et de distributeurs qui permettent aux sociétés de Viohalco d'offrir un support client complet à l'échelle mondiale.

Dans tous les segments, les sociétés de Viohalco proposent des produits et des services qui s'alignent sur les mégatendances mondiales actuelles en matière de durabilité. Cela reflète leur capacité à répondre à l'évolution des besoins et des

Ventes dans le monde entier



engagements des clients, ainsi que leur engagement en tant qu'entreprises responsables à opérer de manière durable.

Ces mégatendances comprennent un engagement croissant en faveur d'une économie circulaire à faibles émissions de carbone, reflété par une demande croissante de produits facilement recyclables, à forte teneur en matières recyclées ; une transition claire vers la neutralité climatique en s'éloignant de la consommation de combustibles fossiles grâce à l'utilisation de sources d'énergie renouvelables ; une urbanisation durable reflétée par les bâtiments à haut rendement énergétique et l'e-mobilité, ainsi que les avancées technologiques continues.

Une part significative des produits et services des sociétés de Viohalco répond directement à ces mégatendances.

Ceux-ci comprennent notamment :

- les emballages en aluminium recyclable utilisant des matières premières secondaires ;
- l'aluminium dans la fabrication de produits légers et à haut rendement énergétique ;
- les produits en cuivre à haute teneur en matières recyclées

destinés à l'efficacité énergétique et aux applications numériques ;

- les produits en acier recyclable pour la construction et l'ingénierie ;
- les câbles facilitant le déploiement de l'énergie renouvelable ;
- les tubes d'acier soutenant la transition énergétique ; et
- les activités telles que le développement de bâtiments durables.

Le Rapport de gestion sur les comptes consolidés, prescrit par l'article 3:32 du Code belge des sociétés et des associations (le « CSA »), inclut les obligations d'information réglementaires de la Société et se compose des sections suivantes :

- Revue des activités (pages 8-79) ;
- Déclaration relative à la durabilité (pages 80-201) ;
- Déclaration de gouvernance d'entreprise (pages 206-221).

Le Rapport de gestion doit être lu conjointement avec les états financiers consolidés audités de Viohalco.

B. MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'année 2025 a marqué une étape importante, puisque Viohalco a célébré son centenaire.

Au cours des 100 dernières années, Viohalco et ses filiales ont évolué d'une petite entreprise industrielle à un groupe international disposant d'un portefeuille diversifié d'activités dans les domaines de la transformation des métaux et des infrastructures énergétiques au service des marchés du monde entier. Cet anniversaire a permis non seulement de revenir sur le parcours historique de Viohalco, mais aussi de réaffirmer les valeurs fondamentales qui orientent sa croissance durable : des investissements rigoureux, le progrès technologique et un engagement durable en faveur de la compétitivité industrielle.

Peu après la fin de l'année, Viohalco a annoncé le décès de son président de longue date, Nikolaos Stassinopoulos.

Nikolaos Stassinopoulos a joué, pendant plusieurs décennies, un rôle central dans l'établissement des fondements industriels et de l'orientation stratégique à long terme de nos entreprises. Sa vision internationale de l'industrie grecque, ainsi que son leadership dans l'établissement et le renforcement de notre culture d'entreprise établie sur nos valeurs fondamentales, ont

été déterminants pour le développement de Viohalco et continuent aujourd'hui d'inspirer notre stratégie de croissance.

En assumant le rôle de président de Viohalco à ce tournant crucial, je reste, avec le conseil d'administration et l'équipe de direction, déterminé à maintenir les normes les plus élevées en matière de gouvernance et de gestion, tout en soutenant la mise en œuvre de la stratégie à long terme de Viohalco.

Des performances solides dans un environnement mondial complexe

Depuis le début de l'année 2025, nous évoluons dans un contexte mondial marqué par des tensions géopolitiques intenses, des relations commerciales en mutation et une volatilité persistante sur les marchés de l'énergie et des matières premières. Garantir l'accès aux matières premières essentielles et à une énergie abordable sont désormais les préoccupations majeures des grands acteurs économiques. Parallèlement, les tendances mondiales ou régionales – notamment la transition énergétique, l'économie circulaire, le développement des réseaux électriques et l'électrification, les infrastructures numériques et l'importance croissante accordée à la résilience et à l'expansion industrielles – ont continué à transformer la demande pour nos produits.

Dans ce contexte, Viohalco a enregistré de solides résultats en 2025, reflétant la résilience de notre

portefeuille industriel diversifié et les avantages tirés des investissements réalisés ces dernières années. Le chiffre d'affaires a progressé, soutenu par des volumes de vente plus élevés et une meilleure tarification, tandis que la rentabilité a été encore renforcée par de solides performances opérationnelles, en particulier dans les segments Aluminium, Câbles, Tubes d'acier et Acier.

Nous avons également adopté une stratégie rigoureuse en matière de gestion financière, renforçant notre bilan et préservant la flexibilité nécessaire pour investir dans notre base de production, tout en naviguant avec succès dans un environnement externe complexe.

Une stratégie axée sur la compétitivité industrielle

Notre stratégie reste axée sur le renforcement des capacités technologiques et de la compétitivité mondiale de nos entreprises. Au fil des ans, Viohalco et ses filiales ont constamment réinvesti dans leur base industrielle — en modernisant les sites de production, en augmentant les capacités dans des secteurs clés et en développant des produits qui s'adaptent aux besoins en constante évolution de nos clients.

Ces investissements permettent à nos entreprises de s'engager dans des projets d'infrastructure et d'énergie à grande échelle, d'étendre leur présence sur les marchés internationaux et de conserver un niveau élevé de performance opérationnelle. De plus, notre engagement constant en faveur de l'innovation et du développement de produits soutient l'évolution de nos industries vers des applications plus avancées et à plus forte valeur ajoutée.

Le maintien d'une situation financière solide est l'un des piliers de notre stratégie. En privilégiant une approche rigoureuse d'allocation des capitaux, nous veillons à ce que les décisions d'investissement s'inscrivent dans une perspective à long terme, tout en conservant la résilience nécessaire pour faire face aux fluctuations économiques.

Tout aussi importante est la culture d'entreprise qui s'est développée au sein de Viohalco et de ses

filiales au fil des décennies — une culture fondée sur la collaboration, l'amélioration continue et un sens aigu des responsabilités envers nos collaborateurs, nos clients, nos partenaires et les communautés dans lesquelles nous opérons. Alors que Viohalco entame son deuxième siècle d'existence, préserver et renforcer cette culture reste une priorité absolue.

Engagement en faveur du développement durable

La durabilité et l'économie circulaire sont au cœur de nos activités et des secteurs que nous desservons. Nos entreprises améliorent constamment leur efficacité énergétique, augmentent l'utilisation de métaux recyclés et continuent d'accroître la part des énergies renouvelables dans leurs opérations. De plus, nos produits jouent un rôle central dans la transition énergétique, qu'il s'agisse d'infrastructures d'énergie renouvelable ou de solutions durables de transport et d'emballage. Grâce à ces initiatives, Viohalco contribue de manière significative à la construction d'une économie plus durable et circulaire.

Perspectives

Les perspectives économiques mondiales restent incertaines, influencées par les tensions géopolitiques, les changements dans les politiques commerciales et les réformes actuelles sur les marchés de l'énergie et des matières premières. Tant que les facteurs fondamentaux de la demande pour nos produits demeurent solides, il est nécessaire d'adopter une flexibilité continue et une gestion responsable face aux risques et incertitudes à court terme.

Fort de bases solides et une stratégie clairement définie, Viohalco reste déterminé à créer de la valeur à long terme pour ses actionnaires et ses parties prenantes, tout en contribuant de manière significative à la transition vers une économie décarbonée, circulaire, résiliente et compétitive.

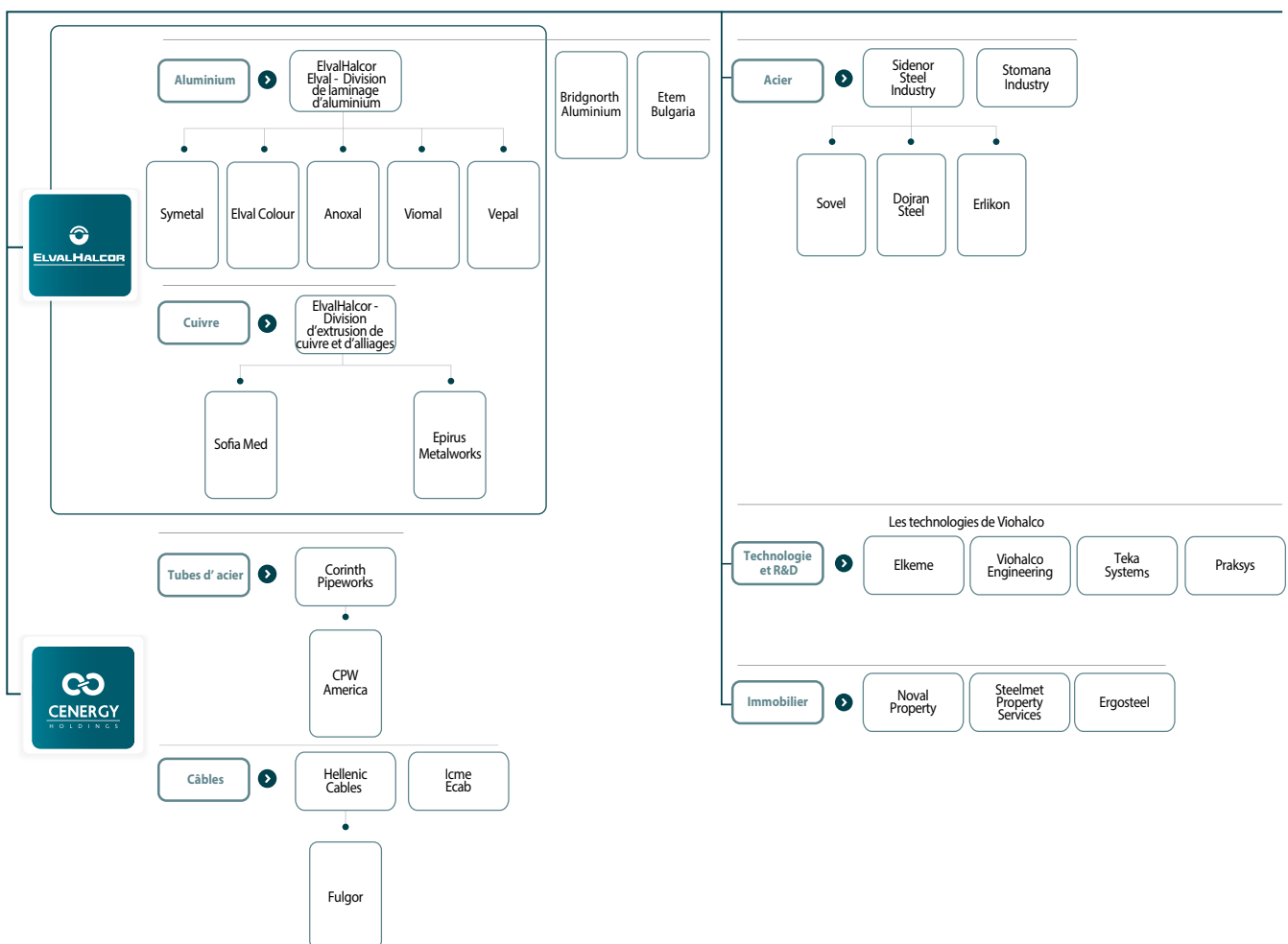
Michael Stassinopoulos

Président du conseil d'administration

C. SEGMENTS D'ACTIVITÉ

Viohalco détient un portefeuille de sociétés qui interviennent dans les sept segments d'activité ci-dessous

VIOHALCO





Au fil des décennies, Viohalco s'est progressivement développée sur divers marchés, en commençant par le cuivre, puis en s'étendant à l'aluminium, à l'acier, aux câbles, aux tubes d'acier et à l'immobilier.

Viohalco adopte une approche à long terme en matière d'investissements ; elle se concentre sur les opportunités offrant de solides perspectives, tout en restant prête à céder des activités dont les perspectives à long terme sont jugées défavorables. De plus, la diversification des sociétés de Viohalco dans de nombreux métaux sert de couverture contre la cyclicité du marché.

Les sociétés de Viohalco conservent leur indépendance opérationnelle, tandis qu'un cadre commun est appliqué dans divers domaines, notamment les investissements majeurs, les objectifs non financiers et la gestion des risques.

Afin de garantir que les sociétés de Viohalco avancent dans la même direction et bénéficient d'économies d'échelle, elles partagent des objectifs stratégiques communs visant à :

- optimiser leur capacité de production et leur offre de produits grâce à une innovation continue;
- accroître leur pénétration sur les marchés existants et nouveaux;
- maintenir une approche orientée client en matière de marketing et de développement de produits;
- améliorer l'efficacité opérationnelle en optimisant l'utilisation des actifs et la maîtrise des coûts; et
- exercer leurs activités de manière durable et responsable.

Aluminium

Le segment Aluminium de Viohalco opère par l'intermédiaire de la division laminage d'aluminium d'ElvalHalcor S.A. (« Elval ») et de ses filiales Symetal S.A. (« Symetal »), Elval Colour S.A. (« Elval Colour »), Vepal S.A. (« Vepal »), Viomal S.A. (« Viomal ») et Anoxal S.A. (« Anoxal »). Le segment Aluminium de Viohalco comprend également Bridgnorth Aluminium Ltd (« Bridgnorth Aluminium ») et Etem Bulgaria S.A. (« Etem Bulgaria »).

Ce segment se concentre sur une expertise avancée en métallurgie, recyclage, laminage et extrusion pour développer des produits en aluminium personnalisés et durables qui offrent une valeur à long terme.

Les solutions et produits laminés à plat et extrudés en aluminium sont utilisés pour de nombreux marchés haut de gamme et pour des applications variées dont l'emballage, le transport, le bâtiment et la construction, le CVC&R, les impressions, l'énergie, l'industrie et l'ingénierie.

Cuivre

Par l'intermédiaire de sa division d'extrusion de cuivre et

d'alliages (« Halcor ») et à ses filiales Sofia Med S.A. (« Sofia Med »), Epirus Metalworks S.A. (« Epirus Metalworks ») et aux coentreprises NedZink BV, HC Isitma et Halcor NTT, le segment fabrique un large éventail de produits en cuivre, en laiton et en alliages de cuivre haute performance, ainsi que des produits en zinc-titane. La division d'extrusion de cuivre et d'alliages a une longue histoire et une solide expérience dans le développement de produits qui renforcent sa présence commerciale mondiale.

Les filiales du segment Cuivre de Viohalco offrent des solutions innovantes et à valeur ajoutée. Les principales catégories de produits incluent les tubes en cuivre et extrudés pour une large gamme d'applications, y compris le CVC&R, les installations de bâtiment, les applications électriques, les énergies renouvelables, les applications industrielles, l'automobile, l'architecture et la décoration, tous types de flans de monnaie, douilles et godets pour balles et de cercles.

Câbles

Le segment Câbles de Viohalco est composé de quatre sociétés : Hellenic Cables S.A. Hellenic Cables Industry (« Hellenic Cables »), sa filiale grecque Fulgor S.A. (« Fulgor ») ; la société affiliée roumaine Icme Ecab S.A. (« Icme Ecab ») et la société affiliée américaine Hellenic Cables Americas (collectivement, les « sociétés Hellenic Cables »).

Les sociétés de Hellenic Cables fabriquent des câbles d'alimentation terrestres et sous-marins, des câbles de télécommunication et des composés. Ensemble, elles constituent le plus grand producteur de câbles en Grèce et dans le Sud-Est de l'Europe, et exportent vers plus d'une cinquantaine de pays. Par l'intermédiaire de Hellenic Cables Americas, le segment Câbles poursuit également son expansion stratégique sur le marché américain, où un nouveau site de production devrait entrer en service au cours du second semestre 2027. L'un des principaux avantages concurrentiels des sociétés Hellenic Cables est leur capacité à proposer des solutions clés en main à leurs clients.

Tubes d'acier

Corinth Pipeworks S.A. est l'un des principaux fabricants mondiaux de tubes d'acier soudés et de profilés creux destinés aux secteurs de l'énergie et de la construction, fort de plus de 50 ans d'expérience et d'une solide présence internationale. La société exploite une usine de fabrication hautement intégrée et à la pointe de la technologie à Thisvi, en Grèce, ce qui lui permet de fournir des solutions de pipelines de bout en bout et de haute qualité pour des projets onshore et offshore complexes dans le monde entier.

Le portefeuille de produits phares de la société comprend :

- Des tubes d'acier pour les pipelines onshore et offshore transportant du gaz naturel, des combustibles liquides, du dioxyde de carbone (CO₂) et de l'hydrogène. Ces

produits sont fabriqués à l'aide de technologies de soudage avancées, notamment le soudage par induction à haute fréquence (HFW), le soudage à l'arc submergé hélicoïdal (HSAW) et le soudage à l'arc submergé longitudinal (LSAW/JCOE), et peuvent être livrés avec une gamme complète de revêtements internes et externes, y compris un revêtement de lestage en béton (CWC).

- Tubes de cuvelage (OCTG) pour les applications de forage exploratoire.
- Profilés creux pour les projets de construction et d'infrastructure.

En tant que fournisseur agréé des principales sociétés énergétiques et des entrepreneurs EPC, Corinth Pipeworks a fait ses preuves dans le cadre de grands projets internationaux d'infrastructures énergétiques. La société continue d'étendre ses capacités dans les applications liées à l'hydrogène et au captage et stockage du carbone (CSC), soutenant ainsi la transition énergétique mondiale tout en améliorant ses performances environnementales grâce à des initiatives ciblées en matière de développement durable.

Acier

Sidenor Steel Industry Single Member S.A. (« Sidenor Steel Industry »), Stomana Industry S.A. (« Stomana Industry ») et leurs filiales occupent une place de leader dans la production de produits sidérurgiques dans le sud-est de l'Europe.

Les sociétés du segment Acier offrent une gamme de produits et de solutions à valeur ajoutée à destination des secteurs du bâtiment et de la construction, de l'ingénierie mécanique, de l'énergie, de la construction navale, du transport routier et ferroviaire, de l'industrie automobile, défense ainsi que pour le secteur de l'extraction minière.

Afin d'obtenir un équilibre optimal entre souplesse opérationnelle et commerciale et productivité, le segment Acier a adopté une structure opérationnelle centrée sur les points suivants :

- mini-laminoirs;
- opérations en aval pour la transformation des produits sidérurgiques ; et
- vente et distribution.

Immobilier

Viohalco opère dans le secteur immobilier par l'intermédiaire de Noval Property, une société d'investissement immobilier de premier plan (« REIC ») ; de Steelmet Property Services S.A., qui fournit une large gamme de services immobiliers ; et Ergosteel S.A, une société d'ingénierie de construction opérant en tant qu'entrepreneur général et gestionnaire de projets et de construction.

Noval Property est l'une des plus grandes sociétés d'investissement immobilier en Grèce cotée à la Bourse d'Athènes. La société détient un portefeuille d'investissement bien diversifié et résilient de 61 propriétés comprenant des immeubles de bureaux, des centres commerciaux, des parcs commerciaux, des installations logistiques, des immeubles résidentiels et des actifs hôteliers et industriels, d'une superficie locative totale d'environ 362.000 m².

La stratégie d'investissement de la société est centrée sur le développement de son portefeuille d'actifs existant afin d'en exploiter pleinement le potentiel, tout en poursuivant des acquisitions sélectives de nouveaux actifs immobiliers. La société cible à obtenir à la fois une plus-value en capital et des revenus réguliers grâce à des investissements dans des biens immobiliers modernes, de haute qualité et durable sur le plan environnemental.

Technologie et R&D

Le vaste portefeuille de Viohalco comprend également des sociétés et des centres de recherche et développement « R&D » spécialisés qui opèrent au sein de ses filiales. Ces centres soutiennent une croissance durable grâce au développement de produits innovants et à forte valeur ajoutée, de solutions efficaces pour l'optimisation des processus industriels et commerciaux et de recherches sur la performance environnementale de leurs usines de fabrication.

Remarques :

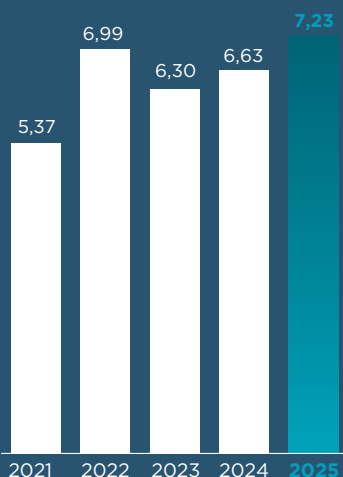
- Cenergy Holdings S.A. (« Cenergy Holdings ») a été créé en 2016, à la suite de la fusion transfrontalière par absorption de Corinth Pipeworks Holdings S.A. et Hellenic Cables S.A. Holdings Société Anonyme. Cenergy Holdings est cotée sur Euronext Bruxelles et à la Bourse d'Athènes.
- En décembre 2017, la fusion par absorption d'Elval par Halcor qui a été renommée, ElvalHalcor Hellenic Copper and Aluminium Industry S.A. (« ElvalHalcor ») a été réalisée. ElvalHalcor est cotée à la Bourse d'Athènes.

D.PRINCIPAUX RÉSULTATS FINANCIERS 2025

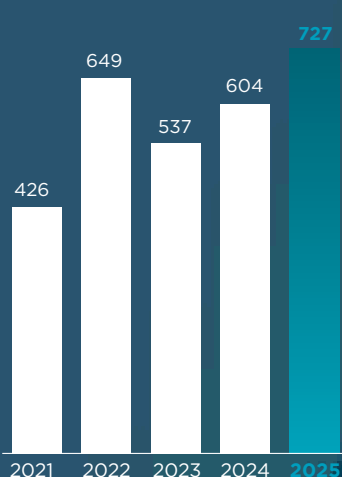
- Le chiffre d'affaires a atteint 7,2 milliards d'euros, en hausse de 9% par rapport à l'année précédente (2024 : 6,6 milliards d'euros), principalement grâce à l'augmentation des volumes de vente et des prix.
- La rentabilité opérationnelle (EBITDA ajusté) a atteint 727 millions d'euros (2024 : 604 millions d'euros), une amélioration de 20% par rapport à l'année précédente, reflétant une transition continue vers des catégories de produits à plus forte marge et une gestion rigoureuse des coûts.
- Le bénéfice avant impôt s'élève à 398 millions d'euros (2024 : 274 millions d'euros), une augmentation de 45% par rapport à l'année précédente, reflétant la forte dynamique des segments Aluminium et Câbles, ainsi que la reprise progressive de l'acier.
- La dette nette s'est élevée à 1.496 millions d'euros (2024 : 1.513 millions d'euros), en légère baisse de 17 millions d'euros, reflétant de meilleurs résultats d'exploitation et une gestion rigoureuse du fonds de roulement, malgré une croissance continue.
- Le ratio dette nette/EBITDA a reculé à 2,1x (2024 : 2,5x), reflétant la forte croissance de l'EBITDA.
- Dividende brut* proposé de 0,27 euro par action.

* Le dividende net final peut être différent, car les autorités fiscales belges imposent une retenue à la source et des formalités de conformité fiscale, en fonction de la résidence fiscale de l'actionnaire.

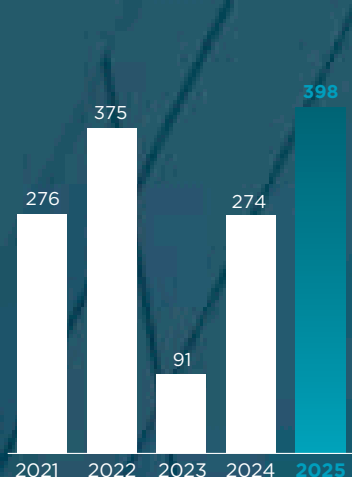
Chiffre d'affaires
(en milliards d'euros)



EBITDA ajusté
(en millions d'euros)



Bénéfice avant impôt consolidé
(en millions d'euros)



CHIFFRE D'AFFAIRES

(en millions d'euros)

7.229

Exercice 2024: 6.627 millions d'euros

BÉNÉFICE AVANT IMPÔT

(en millions d'euros)

398

Exercice 2024: 274 millions d'euros

EBITDA ajusté

(en millions d'euros)

727

Exercice 2024: 604 millions d'euros

EBITDA

(en millions d'euros)

696

Exercice 2024: 593 millions d'euros

DETTE NETTE

(en millions d'euros)

1.496

Exercice 2024: 1.513 millions d'euros

CAPEX

(en millions d'euros)

428

Exercice 2024: 434 millions d'euros

Aperçu opérationnel

- Aluminium : de solides performances opérationnelles grâce à une gamme de produits attractive et à l'amélioration des prix de conversion ont résulté en une rentabilité renforcée et une dette nette en diminution, malgré les défis économiques et géopolitiques ;
- Cuivre : augmentation des volumes de vente et maintien d'une rentabilité solide, malgré les défis externes ; la hausse des prix du cuivre sur le LME et l'impact des droits de douane sur les flux d'approvisionnement ont exercé une pression sur le fonds de roulement en fin d'année ;
- Câbles : amélioration du chiffre d'affaires et des marges grâce à une exécution rigoureuse des projets et à une utilisation élevée des capacités ; le carnet de commandes bien rempli s'est maintenu à 2,9 milliards d'euros ;
- Tubes d'acier : performances record grâce à une utilisation élevée des capacités et à des investissements ciblés, améliorant l'efficacité et la croissance ;
- Acier : augmentation des volumes de vente et croissance significative de l'EBITDA ajusté, malgré la faiblesse de la demande dans l'UE ; l'amélioration des indicateurs clés de performance opérationnelle a permis de réaliser des économies durables ;
- Immobilier : résultats solides soutenus par la livraison de nouveaux biens immobiliers, l'avancement des projets de développement et la demande soutenue des locataires pour des bâtiments modernes et durables en Grèce.

Aperçu

Les rapports financiers de Viohalco sont présentés en deux divisions, sur la base de leurs caractéristiques commerciales et de leurs indicateurs de performance distincts.

Industriel					Immobilier
Aluminium	Cuivre	Câbles	Tubes d'acier	Acier	

La division industrielle, qui englobe les segments Aluminium, Cuivre, Câbles, Tubes d'acier, Acier, Technologie et R&D, et la Division immobilière, qui comprend les investissements immobiliers de Viohalco et les sociétés immobilières.

La division industrielle

Principaux faits marquants

Chiffre d'affaires	EBITDA ajusté	Bénéfice avant impôt	CAPEX	Dette nette / EBITDA
€7,2md	€698m	€378m	€402m	2,0x
2024: €6,6md	2024: €583m	2024: €260m	2024: €398m	2024: 2,4x

Division industrielle – Faits marquants

Montants en milliers d'euros	2025	2024
Chiffre d'affaires	7.156.699	6.584.603
Marge brute	830.832	706.713
EBITDA	666.148	569.863
EBITDA ajusté	698.263	583.491
EBIT	515.273	429.193
EBIT ajusté	547.388	442.821
Résultat financier net	-139.666	-164.704
Bénéfice avant impôt	378.526	259.613
Immobilisations corporelles (PP&E)	2.698.681	2.477.678
Dette nette	1.347.644	1.377.614
Dépenses d'investissement	402.188	398.478

Le **chiffre d'affaires** de la division industrielle s'est élevé à 7,2 milliards d'euros, et la rentabilité opérationnelle (EBITDA ajusté) à 698 millions d'euros.

La division industrielle de Viohalco comprend les segments suivants : Aluminium, Cuivre, Câbles, Tubes d'acier et Acier.

- Le **segment Aluminium** a enregistré une amélioration de sa rentabilité et une réduction de sa dette nette par rapport à l'année précédente. Malgré les pressions économiques et géopolitiques, la diversification de son portefeuille de produits et sa présence sur le marché mondial ont permis de maintenir des performances stables. Une allocation rigoureuse du capital, l'excellence opérationnelle et des partenariats solides ont permis au segment de saisir des opportunités de croissance et de générer une valeur durable pour les actionnaires.
- Le **segment Cuivre** a affiché une rentabilité opérationnelle résiliente, avec des volumes de vente en hausse de 0,5% par rapport à 2024, malgré un environnement économique difficile. Les investissements ont été axés sur l'amélioration de la capacité et de la flexibilité de la production, l'optimisation de l'approvisionnement en cuivre et l'expansion de l'utilisation de matières premières rentables.
- Le **segment Câbles** a enregistré de solides résultats, avec une augmentation du chiffre d'affaires et une amélioration des marges grâce à une exécution rigoureuse des projets de câbles sous-marins et terrestres. L'EBITDA ajusté a augmenté de 34% par rapport à l'année précédente, soutenu par une exécution rigoureuse des projets et une utilisation élevée des capacités disponibles. Les prises de commandes sont restées solides, maintenant le carnet de commandes à 2,9 milliards d'euros et assurant une forte visibilité à moyen terme. La capacité de production a été augmentée dans toutes les principales installations de fabrication en Grèce, à la suite de l'achèvement et de la mise en service d'importants programmes d'investissement.
- Le **segment Tubes d'acier** a enregistré de solides performances, dépassant les résultats records de l'année dernière pour les principaux indicateurs clés, notamment le chiffre d'affaires, la rentabilité et les volumes de production. Des investissements ciblés ont amélioré l'efficacité opérationnelle et, associés à une utilisation élevée des capacités, ont soutenu la croissance continue, maintenant la position de leader du segment sur les marchés internationaux.
- Le **segment Acier** a augmenté son volume de ventes en 2025 par rapport à 2024 et a considérablement augmenté son EBITDA ajusté, malgré la faiblesse de la demande dans l'UE. L'augmentation de la rentabilité opérationnelle reflète les améliorations apportées aux principaux indicateurs clés de performance des usines, qui ont permis de réaliser des économies durables.





La division immobilière

Principaux faits marquants

Chiffre d'affaires	EBITDA ajusté	SBA *	Taux d'occupation **	CAPEX
€72m	€29m	362K m²	98%	€26m
2024: €43m	2024: €21m	2024: 343Km ²	2024: 98,7%	2024: €35m

* Fait référence au portefeuille d'actifs immobiliers de Noval Property.

** Fait référence au portefeuille productif de revenus de Noval Property.

La division immobilière de Viohalco a enregistré à nouveau de solides performances, grâce à l'achèvement de deux nouveaux immeubles générateurs de revenus et à l'avancement substantiel de la construction de deux autres projets dont la livraison est prévue en 2026. Ces étapes importantes ont encore renforcé le portefeuille de haute qualité de Noval Property et consolidé son orientation stratégique vers des actifs durables et modernes qui suscitent une forte demande des locataires sur le marché immobilier en Grèce.

Le chiffre d'affaires de la division immobilière a enregistré une croissance à deux chiffres par rapport à l'année précédente. Plus précisément, Noval Property a affiché une augmentation de 13% de ses revenus locatifs, soutenue par les nouveaux ajouts à son portefeuille et la modernisation dynamique de ses actifs existants, tandis que le chiffre d'affaires des activités de construction (Ergosteel) de la division a presque triplé.

Viohalco applique la méthode du coût historique pour les immeubles de placements, tandis que certaines filiales immobilières suivent la méthode de la juste valeur. En 2025, Noval Property a déclaré un bénéfice avant impôt de 43 millions d'euros sur base de la méthode de la juste valeur, tandis que le bénéfice avant impôt sur la base du coût historique s'élevait à 18 millions d'euros. Au 31 décembre 2025, la valeur de l'actif brut de son portefeuille d'investissement s'élevait à 694 millions d'euros, tandis que sa valeur nette d'inventaire atteignait 555 millions d'euros.

Durabilité

S'appuyant sur les bases solides établies en 2024 (la première année de mise en œuvre de la directive sur les rapports de développement durable des entreprises ou CSRD) et sur l'évaluation, au niveau du Groupe, de la double importance en ligne avec les exigences de l'ESRS, les initiatives en matière de durabilité ont continué à prendre de l'ampleur en 2025. Les filiales ont poursuivi leurs actions en parfaite adéquation avec la stratégie de durabilité de la société, intégrant davantage des pratiques de durabilité structurées, cohérentes et responsables dans leurs opérations. Le changement climatique et la décarbonisation, l'initiative d'approvisionnement responsable et la santé et la sécurité au travail sont restés les principaux domaines d'attention des filiales de Viohalco. Parallèlement, une attention particulière a été accordée à l'évolution de la réglementation en vertu de la législation Omnibus de l'UE, qui introduit des changements importants en matière d'exigences de reporting en matière

de développement durable, d'obligations de diligence raisonnable dans la chaîne d'approvisionnement et de cadre de financement durable. En suivant de manière proactive ces évolutions réglementaires, les filiales garantissent une conformité continue tout en adaptant de manière dynamique les processus de reporting et la stratégie de développement durable afin de répondre efficacement aux attentes réglementaires européennes en constante évolution.

Perspectives

Grâce à un portefeuille diversifié, un positionnement concurrentiel solide et des processus de production optimisés, les sociétés de Viohalco sont bien positionnées pour tirer parti des opportunités futures.

- **Aluminium** : les conditions du marché devraient rester difficiles en 2026 en raison des coûts élevés de l'énergie et des contraintes d'approvisionnement, mais les perspectives à long terme restent positives, soutenues par le rôle essentiel de l'aluminium dans les efforts mondiaux de décarbonisation.
- **Cuivre** : la croissance du volume de ventes devrait être stimulée par les récentes augmentations de capacité et la diversification du portefeuille, tandis que la gestion rigoureuse des coûts, du fonds de roulement et de la dette renforcera la résilience financière du segment Cuivre.
- **Câbles** : après avoir achevé ou presque achevé tous ses grands programmes d'expansion, le segment entre dans une nouvelle phase de croissance en 2026, l'usine américaine devant entrer en service au cours du second semestre 2027.
- **Tubes d'acier** : la dynamique positive se poursuit, soutenue par un carnet de commandes bien rempli et une demande soutenue dans le domaine des infrastructures énergétiques, notamment pour les projets liés au gaz naturel, au captage du carbone et à l'hydrogène.
- **Acier** : un point d'inflexion favorable est attendu, soutenu par l'activité de construction en Grèce, la reprise progressive de la demande dans l'UE grâce aux mesures réglementaires de l'UE et les investissements visant à améliorer la productivité.
- **Immobilier** : la croissance devrait s'accélérer en 2026, avec l'achèvement de deux nouveaux biens immobiliers à Marousi, Grèce Kifissias 199 et le complexe de bureaux The Grid, et la poursuite d'une forte demande pour des biens immobiliers haut de gamme et durables en Grèce.

Aperçu financier

■ Chiffres clés financiers consolidés

Montants en milliers d'euros	2025	2024
Chiffre d'affaires	7.228.901	6.627.306
Marge brute	861.134	732.145
EBITDA	696.264	593.131
EBITDA ajusté	726.889	604.497
EBIT	538.125	445.839
EBIT ajusté	568.750	457.205
Coût financier net	-143.408	-167.178
Bénéfice avant impôt	398.105	273.649
Bénéfice de l'exercice	312.288	210.817
Bénéfice attribuable aux propriétaires	235.393	161.092

En 2025, le **chiffre d'affaires consolidé** de Viohalco a augmenté de 9% pour atteindre 7,23 milliards d'euros (2024 : 6,63 milliards d'euros).

L'**EBITDA ajusté** a augmenté de 20% pour atteindre 727 millions d'euros (2024 : 604 millions d'euros), grâce à l'amélioration de la performance opérationnelle dans la plupart des segments, notamment Aluminium, Câbles, Tubes d'acier et Acier.

Le **coût financier net** a diminué à 143 millions d'euros

(2024 : 167 millions d'euros), principalement en raison de la réduction des spreads de crédit et de la baisse des taux d'intérêt.

Le **bénéfice consolidé avant impôt** a augmenté de 45%, passant de 274 millions d'euros en 2024 à 398 millions d'euros.

Le **bénéfice net consolidé après impôt et intérêts minoritaires** a augmenté de 46% pour atteindre 235 millions d'euros (2024 : 161 millions d'euros), tandis que le bénéfice par action est de 0,91 euro (2024 : 0,62 euro).

Montants en milliers d'euros	Au 31 décembre 2025	Au 31 décembre 2024
Immobilisations corporelles et incorporelles	3.372.686	3.110.121
Autres actifs non courants	132.379	128.109
Actifs non courants	3.505.065	3.238.230
Stocks	1.966.176	1.762.590
Créances clients et autres débiteurs (incl. actifs sur contrats)	907.607	838.177
Trésorerie et équivalents de trésorerie	729.756	696.720
Autres actifs courants	54.503	35.181
Actifs courants	3.658.041	3.332.667
Total des actifs	7.163.106	6.570.897
Capitaux propres	2.663.124	2.364.138
Emprunts et dettes financières	1.208.807	1.314.673
Autres passifs non courants	237.519	240.959
Passifs non courants	1.446.326	1.555.632
Emprunts et dettes financières	959.258	843.462
Dettes fournisseurs et autres créditeurs (incl. passifs sur contrats)	1.989.288	1.731.220
Autres passifs courants	105.111	76.445
Passifs courants	3.053.656	2.651.127
Total des capitaux propres et des passifs	7.163.106	6.570.897

Les dépenses d'investissement pour l'année se sont élevées à 428 millions d'euros (2024 : 434 millions d'euros), principalement liées aux investissements suivants :

Segment Aluminium : investissements de 66 millions d'euros, principalement liés à des améliorations opérationnelles dans les usines d'aluminium en Grèce et au Royaume-Uni et à la modernisation de l'usine d'extrusion en Bulgarie pour la fabrication de produits automobiles.

Segment Cuivre : investissements de 30 millions d'euros, principalement liés à l'augmentation de la flexibilité de la production et à l'optimisation de l'approvisionnement en cuivre grâce à l'utilisation de matières premières plus rentables.

Segment Câbles : investissements de 232 millions d'euros, concernent l'achèvement de l'extension de la capacité de l'usine de câbles offshore de Corinthe, en Grèce, les nouvelles lignes de production et les nouveaux équipements pour les usines de câbles onshore de Thèbes, en Grèce, et le développement de la nouvelle usine de câbles onshore aux États-Unis.

Segment Tubes d'acier : investissements de 29 millions d'euros liés à la modernisation de l'usine de Thisvi, en Grèce.

Segment Acier : un montant de 41 millions d'euros a été investi, principalement pour l'amélioration opérationnelle dans les aciéries et l'efficacité de l'utilisation des ressources.

Immobilier : investissements de 26 millions d'euros principalement liés aux travaux de construction d'immeubles de bureaux et de logements à Athènes, en Grèce.

Autres segments : investissements de 5 millions d'euros, principalement liés à l'extension du port de Thisvi, en Grèce, par la filiale de Viohalco Diavipethiv et à d'autres investissements réalisés par les autres filiales du segment.

Le fonds de roulement a augmenté de seulement 1%, malgré une croissance robuste.

La dette nette a légèrement diminué pour s'établir à 1.496 millions d'euros (contre 1.513 millions d'euros au 31 décembre 2024), reflétant l'amélioration des résultats d'exploitation et la discipline en matière de fonds de roulement, malgré une croissance continue.

■ Performance par segment

Montants en millions d'euros		Chiffre d'affaires		EBITDA		EBITDA ajusté		EBIT		EBT	
Segments		2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Division industrielle	Aluminium	2.249	2.020	170	160	180	159	111	102	78	63
	Cuivre	1.796	1.749	96	111	96	110	78	94	61	67
	Câbles	1.443	1.163	238	189	246	183	211	165	170	118
	Tubes d'acier	592	568	107	92	108	94	95	81	86	63
	Acier	1.000	1.008	61	18	77	39	33	-8	-1	-46
	Autres activités	79	77	-7	-1	-8	-1	-12	-6	-15	-5
Total		7.157	6.585	666	570	698	583	515	429	378	260
Division immobilière*		72	43	30	23	29	21	23	17	20	14
Consolidé		7.229	6.627	696	593	727	604	538	446	398	274

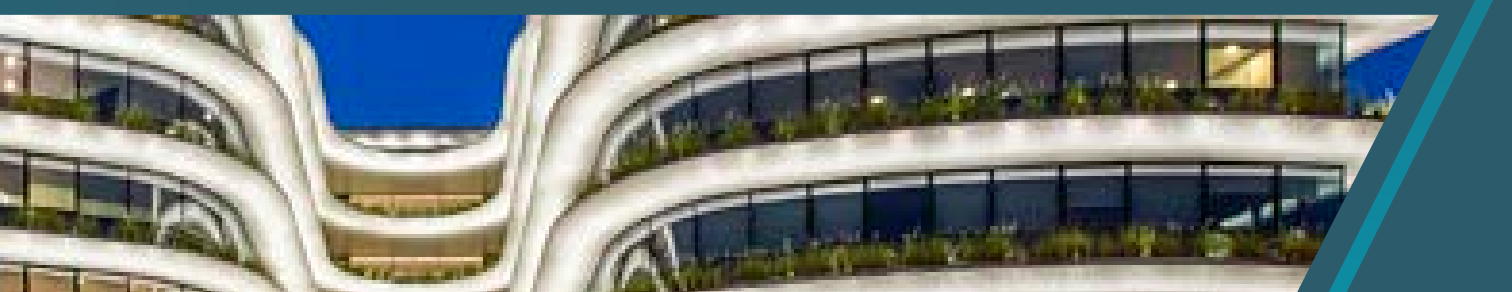
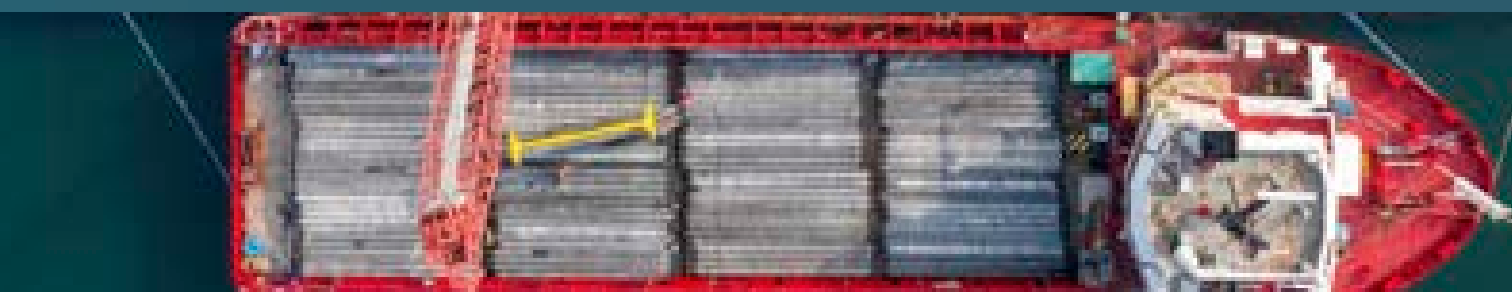
* Outre Noval Property, la division immobilière de Viohalco comprend d'autres entités liées aux opérations immobilières, aux activités de construction et aux services. Il convient de noter que Viohalco applique la méthode du coût historique aux immeubles de placements, tandis que certaines filiales de la division immobilière (telles que Noval Property) suivent la méthode de la juste valeur. Le résultat avant impôt de Noval Property pour 2025, basé sur la méthode de la juste valeur, s'élève à 43 millions d'euros.



E. REVUE DES SEGMENTS

ALUMINIUM	24
CUIVRE	30
CÂBLES	40
TUBES D'ACIER	46
ACIER	54
IMMOBILIER	60
TECHNOLOGIE ET R&D	66







ALUMINIUM

CHIFFRE D'AFFAIRES

(en millions d'euros)

2.249

2024: 2.020

EBITDA

(en millions d'euros)

170

2024: 160

EBITDA Ajusté

(en millions d'euros)

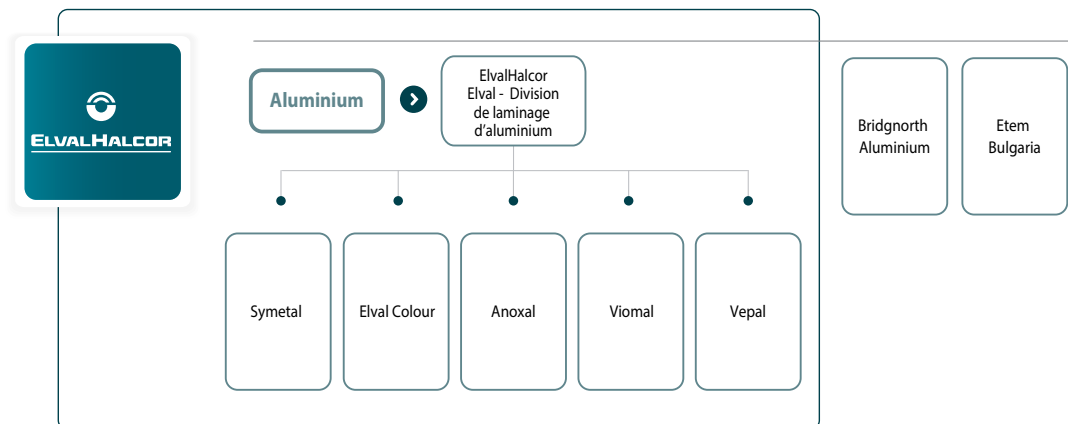
180

2024: 159

25



SEGMENT ALUMINIUM DE VIOHALCO



Activités

Le segment Aluminium de Viohalco fabrique une variété de produits laminés en aluminium à divers marchés et applications par le biais de sa division de laminage aluminium d'ElvalHalcor SA (« Elval ») et de ses filiales: Symetal S.A. (« Symetal »), Elval Colour S.A. (« Elval Colour ») et sa filiale en Espagne Elval Colour Iberica, Vepal S.A. (« Vepal »), Viomal S.A. (« Viomal ») et Anoxal S.A. (« Anoxal »).

Le segment de Viohalco fabrique également des produits laminés et extrudés par l'intermédiaire de Bridgnorth Aluminium Ltd (« Bridgnorth Aluminium ») et Etem Bulgaria S.A. (« Etem Bulgaria »).

Le segment Aluminium offre des produits laminés et des solutions pour :

- l'emballage (solutions d'emballage rigides et souples, canettes et boîte de conserves, capsules, produits ménagers, emballages pharmaceutiques et aseptiques) ;
- le transports (industrie automobile, maritime, ferroviaire et transport routier, ainsi que le secteur CVC&R) ;
- la construction (bobines et tôles d'aluminium laminées et revêtues pour l'ensemble de l'enveloppe du bâtiment, tels que les panneaux composites en aluminium etalbond®, tôles et feuillards prérevêtus orofe® et Ydoral® pour applications en toitures et gouttières, Elval ENF ondulé) ;
- les applications industrielles (tôles, bobines et cercles d'aluminium pour des applications d'ingénierie générales, d'énergies renouvelables et ménagères) ;
- les bobines lithographiques, utilisées comme substrat dans la fabrication de plaques d'impression ;
- les produits extrudés ;
- les applications industrielles de l'aluminium (profilés en aluminium et barres marchandes en alliage dur pour une utilisation industrielle, des applications d'ingénierie générales, du bâtiment, énergétiques et dans le transport) ;
- les applications automobiles (produits laminés à plat pour des pièces, des composantes et des applications CVC&R structurelles internes, profilés en aluminium extrudés passés par un outillage et un usinage particuliers et utilisés pour des châssis de voiture, des systèmes de suspension, des portières et des profilés en aluminium décoratifs pour les barres de toit, panneaux en aluminium composite pour des applications automobiles spéciales).
- les applications dans le secteur de la défense (notamment les navires de guerre, les navires de surface sans équipage (USV), les véhicules blindés, les systèmes de défense antimissile balistique et les salles d'opérations mobiles).



Sites de production

Les sociétés du segment Aluminium de Viohalco exploitent les sites de production de pointe suivants :

Usine	Activité principale	Capacité de production annuelle	Certifications des systèmes de qualité et de gestion
Usine de laminage Elval (Grèce - Oenofyta)	<ul style="list-style-type: none"> • le principale site de production du segment Aluminium • Produits laminés à plat en aluminium pour des applications modernes dans les secteurs des emballages, du bâtiment et de la construction, du transport maritime, routier et ferroviaire, de l'automobile, de l'énergie, de la défense, du CVC&R, des accessoires de cuisine et des marchés CVC&R 	450.000 tonnes	ISO 9001:2015, IATF 16949:2016, ISO 14001:2015, ISO 45001:2018, AS9100D, ISO 27001:2013 ISO 50001:2018, norme de performance ASI, norme de chaîne de contrôle ASI. Usine certifiée pour la conception, la production et la vente de produits laminés/peints en aluminium. Certifié pour la fabrication de produits laminés en aluminium pour les industries automobile. Usine certifiée pour la production, l'approvisionnement et la gestion responsable de l'aluminium. Certification par tous les grands organismes de classification ABS, BV, DNV.GL, KR, LRS, RINA et NK) en tant que fabricant accrédité de produits pour la construction navale.
Usine de laminage de feuilles d'aluminium Symetal (Grèce - Oenofyta, Béotie)	<p>Transformation de la feuille d'aluminium :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Revêtement de la feuille d'aluminium et/ou laminage sur papier pour des produits destinés aux industries alimentaire, pharmaceutique et du tabac • Production interne de vernis (matériau auxiliaire essentiel pour les produits vernis), garantissant un contrôle qualité complet, une flexibilité dans la formulation et une intégration verticale pour les composants non aluminium 	52.000 tonnes	ISO 9001:2015, ISO 14001:2015, ISO 50001:2018, ISO 45001:2018, Norme de performance ASI
Usine de transformation de feuilles métalliques Symetal (Grèce - Mandra, Attique)	<ul style="list-style-type: none"> • Transformation de feuilles d'aluminium • Revêtement d'aluminium et/ou laminage de feuilles d'aluminium pour des produits utilisés dans les secteurs alimentaire, pharmaceutique et du tabac • Production de vernis (le vernis est un matériau auxiliaire important pour les pour l'usine de transformation des feuilles d'aluminium) 	31.500 tonnes	ISO 9001:2015, ISO 14001:2015, ISO 50001:2018, ISO 45001:2018, ISO 15378:2017, ISO 22000:2018, FSSC 22000 (V6), certification FDA/IMS pour la chaîne de contrôle FSC® FSC-C127612 (FSC-STD-40-004 V3-1), Norme de performance ASI
Elval Colour (Grèce - Agios Thomas)	<p>Vaste gamme de produits en aluminium prérevêtu et de panneaux en aluminium composite pour les applications de construction extérieure et intérieure, l'impression numérique, l'identification d'entreprise et la signalisation.</p> <p>Fabrication d'une série de produits très performants, dédiés à l'amélioration de l'efficacité environnementale des bâtiments, à l'accroissement de la durabilité des façades et toitures, tout en limitant l'impact sur l'environnement.</p>		ISO 9001:2015, ISO 14001:2015, ISO 45001:2018, ISO 50001:2018, ISO 14064:2018, ISO 14090:2019 ISO 14064:2018, ISO 14090:2019 ISO 14064:2018, ISO 14090:2019
Anoxal (Grèce - Agios Thomas)	<ul style="list-style-type: none"> • Recyclage et coulage d'aluminium • Fabrication de billettes et de brames 	50.500 tonnes	ISO 9001:2015, ISO 14001:2015, ISO 45001:2015
Viomal (Grèce - Nea Artaki, Eubée)	<ul style="list-style-type: none"> • Volets roulants en aluminium pour fenêtres et portes de garage • Systèmes de moustiquaires • Production de filets plissés 	Produits de 36.500.000 mètres de long	ISO 9001:2015, ISO 14001:2015
Vepal (Grèce - Thèbes)	Produits en aluminium pour les industries de la construction, agroalimentaire et automobile	40.500 tonnes	ISO 9001:2015, ISO 14001:2015, ISO 45001:2018
Bridgnorth Aluminium (Royaume-Uni - Bridgnorth)	Produits laminés à plat pour des applications modernes dans les secteurs de l'impression, des emballages, du bâtiment et de la construction, du transport routier, de l'automobile, de l'industrie et de l'énergie	140.000 tonnes	ISO 9001:2015, ISO 14001:2015, ISO 45001:2018, IATF 16949:2016 Norme de performance ASI (v2 2017)
Etem - Gestamp Bulgarie (Bulgarie - Sofia)	Profilés pour des applications industrielles dans les secteurs du transport, de l'automobile, de la construction navale, de l'électronique et du photovoltaïque .	40.000 tonnes	Accréditation en tant que fournisseur automobile agréé de premiers et deuxièmes rangs pour l'industrie automobile. Certification pour la production de profilés en aluminium destinés résistants en cas d'accident. IATF 16949:2016, ISO 9001:2015, ISO 14001:2015, ISO 45001: 2018, Qualicoat, EN 15088:2005, ISO 27001:2022, TISAX, ASI

Principaux éléments financiers

Performance financière 2025

En 2025, le chiffre d'affaires du segment Aluminium s'est élevé à 2.249 millions d'euros (contre 2.020 millions en 2024), tandis que le résultat avant impôt a progressé pour atteindre 78 millions d'euros, contre 63 millions en 2024. Bien que les coûts énergétiques aient pesé lourdement sur les résultats, l'EBITDA ajusté a progressé de 13% par rapport à l'année précédente, tandis que l'EBIT a atteint 111 millions d'euros, reflétant la résilience du modèle économique de l'entreprise et la rigueur de son exécution.

Le second semestre a été marqué par des perturbations du marché suite à l'imposition de droits d'importation de 50% aux États-Unis, qui ont affecté les flux mondiaux d'aluminium. La disponibilité de la ferraille d'aluminium en Europe est restée limitée tout au long de l'année, entraînant une hausse des coûts des intrants. Cependant, le volume de vente a été réaffecté avec succès à d'autres régions et marchés finaux.

En 2025, le segment Aluminium d'ElvalHalcor a affiché de solides performances opérationnelles dans un contexte de marché instable. Malgré les tensions économiques et géopolitiques persistantes et la pression sur les marges résultant de la hausse des prix de la ferraille et de l'impact des droits de douane, l'année 2025 a été marquée par une croissance substantielle, portée par une gamme de produits attractive, une amélioration des coûts de conversion et des volumes de vente atteignant 428.000 tonnes. La forte demande dans les secteurs de l'emballage rigide et souple ainsi que de l'automobile a compensé la détérioration des conditions sur les marchés de l'industrie et de l'ingénierie générale.

L'amélioration des performances de Bridgnorth Aluminium est principalement due à la hausse du volume de vente. Les performances se sont renforcées au second semestre, la société ayant tiré parti de la demande croissante aux États-Unis pour les bobines provenant du Royaume-Uni, qui sont soumises à des droits de douane moins élevés que ceux appliqués à d'autres régions.

Etem Gestamp a enregistré de solides performances en 2025, avec une croissance régulière de son chiffre d'affaires et de sa rentabilité, grâce au développement et à la montée en puissance continus de ses programmes automobiles. Malgré un second semestre difficile, marqué par des perturbations tarifaires sur les principaux marchés internationaux, la société a maintenu une dynamique commerciale solide, préservant sa liquidité grâce à un contrôle rigoureux des dépenses d'exploitation et d'investissement.

Malgré la hausse des cours sur le LME, le segment Aluminium a généré un flux de trésorerie solide, grâce à l'amélioration du fonds de roulement (de 4,3% par rapport à l'année précédente) et à un EBITDA élevé de 170 millions d'euros. Cela a suffi à couvrir les dépenses d'investissement et a contribué à la réduction globale de la dette nette.

Le segment Aluminium a réalisé des investissements

sélectifs dans l'ensemble de ses activités au cours de l'année. Des dépenses d'investissement de 66 millions d'euros ont été consacrées à l'amélioration des infrastructures de laminage à chaud sur le site d'Elval, à la modernisation des équipements des deux usines de feuilles d'aluminium de Symetal, permettant ainsi d'améliorer la qualité des solutions d'emballage souple à valeur ajoutée, à des investissements opérationnels chez Bridgnorth Aluminium et à la modernisation de la presse d'Etem Gestamp en Bulgarie pour la production de pièces automobiles.

Perspectives

En 2026, le marché européen de l'aluminium devrait rester difficile, en raison des coûts énergétiques élevés et des contraintes d'approvisionnement persistantes, sans signe clair de stabilisation à court terme. Si l'environnement économique à court terme continue de subir la pression des politiques commerciales et de la volatilité de la demande industrielle, les perspectives à long terme pour l'aluminium restent positives, soutenues par son rôle essentiel dans la transition mondiale vers la décarbonisation.

Etem Gestamp prévoit d'afficher des résultats comparables. La société continuera à se concentrer sur l'amélioration de l'efficacité opérationnelle et de la productivité grâce à des initiatives ciblées sur l'ensemble de son réseau de production, tout en accroissant ses efforts commerciaux pour élargir son portefeuille de produits et sa clientèle, renforçant ainsi davantage sa position tant sur les segments de marché établis que sur les segments émergents.

Bridgnorth Aluminium prévoit une demande toujours forte en 2026, soutenue par des opportunités croissantes aux États-Unis. La société restera concentrée sur la reprise de la dynamique en matière de fiabilité opérationnelle, de qualité et de performance des coûts afin de répondre à la demande actuelle et future des clients, et sur l'expansion de ses volumes de production.

De plus amples informations sur les différentes sociétés sont disponibles sur leur site web :

À propos d'Elval : www.elval.com

À propos de Symetal : www.symetal.gr

À propos de Bridgnorth Aluminium :

www.bridgnorthaluminium.co.uk / www.bnal.co.uk

À propos d'Elval Colour : www.elval-colour.com

À propos de Viomal : www.viomal.com

À propos d'Anoxal : www.anoxal.gr



CUIVRE

CHIFFRE D'AFFAIRES

(en millions d'euros)

1.796

2024: 1.749

EBITDA

(en millions d'euros)

96

2024: 111

EBITDA Ajusté

(en millions d'euros)

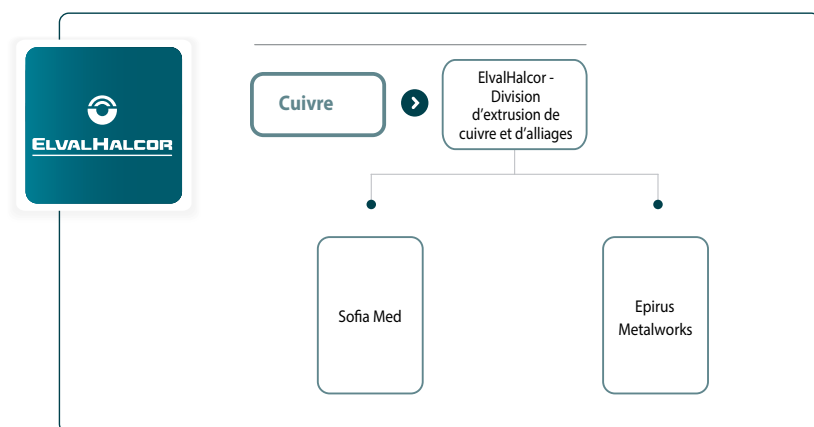
96

2024: 110

25



SEGMENT CUIVRE DE VIOHALCO



Activités

Les sociétés du segment Cuivre fabriquent un large éventail de produits en cuivre, en laiton et en alliages de cuivre haute performance, ainsi que des produits en zinc-titane. Le segment comprend une division d'extrusion de cuivre et d'alliages («Halcor») et ses filiales Sofia Med S.A., Epirus Metalworks S.A., ainsi que les coentreprises NedZink BV, HC Isitma et Halcor NTT.

Halcor offre une gamme de produits diversifiée qui comprend des barres et des tubes en cuivre et en alliages de cuivre, ainsi que des produits extrudés et laminés. La société cherche en permanence à développer son réseau et de sa part de marché, tant en Europe qu'à l'échelle mondiale, par le biais de ses filiales et partenaires commerciaux, en pénétrant à de nouveaux marchés, en investissant dans des technologies innovantes et durables et en fournissant des produits et des solutions à forte valeur ajoutée.

Les principales catégories de produits proposés par Halcor et le segment Cuivre sont :

- Tubes en cuivre : Talos®, Talos® Ecutherm, Cusmart®, Talos® Plastic Coated, Talos® Gas, Talos® Med, Talos® ACR, Talos® ACR Inner Grooved, Talos® ACR Ecutherm™, Talos® ACR Ecutherm II™, Talos® Geotherm™, Talos® Ecutherm™ Solar, Talos® Solar Plus™, Talos® ACR Linesets, Talos® Form™, Talos® Sprinkler™, Talos® XS, Talos® XR, Talos® Plated™, Talos® S80, Talos® S60 et Talos® NTT Fin.
- Produits laminés : bandes de toutes formes (dont ligne d'étamage à chaud), bandes et tôles pour toiture Doma®, feuilles, cercles et plaques dans tous les alliages comme le cuivre, le laiton et les alliages spéciaux haute performance.
- Produits extrudés : barres conductrices, tiges, fils, et profilés en cuir, pièces fabriquées avec en option de revêtement de surface en étain et argent (galvanoplastie), tiges et tubes en alliage de cuivre, sections et fils.
- Flans de monnaie : flans monochromes, bagues extérieures pour flans bicolores, flans intérieurs pour flans bicolores, flans bicolores électroplaqués et flans bicolores assemblés dans une large gamme de couleurs et de combinaisons de matériaux.
- Godets et douilles pour balles utilisés pour les munitions de petit calibre.
- Cercles : grande variété de diamètres de cercles en laiton et en cuivre pour la décoration, les cymbales, les chaudières et les applications industrielles.
- Produits laminés en titane-zinc : bobines, feuilles, tôles, accessoires.



Sites de production

Les sociétés du segment Cuivre exploitent les sites de production suivants:

Usine	Activité principale	Capacité de production annuelle	Certifications des systèmes de qualité et de gestion
Fonderie Halcor (Grèce - Oenofyta)	<ul style="list-style-type: none"> • Produits semi-finis en cuivre et alliages de cuivre (laiton) sous forme de billettes et de brames. 	180.000 tonnes	ISO 9001:2015, ISO 14001:2015, ISO 45001:2018, ISO 50001:2018, ISO 46001:2019
Tubes en cuivre Halcor (Grèce - Oenofyta)	<p>Tubes en cuivre pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Applications CVC&R, notamment chauffage, ventilation, climatisation, réfrigération, échangeurs de chaleur, systèmes de pompes à chaleur et raccords • Installations dans les bâtiments, notamment la plomberie, le chauffage, le chauffage et le refroidissement par le sol, les réseaux de gaz naturel et intérieur, le CVC&R, les applications solaires, les réseaux industriels, les réseaux de gaz médicaux et les raccords • Applications liées aux énergies renouvelables, notamment les panneaux solaires, les réseaux solaires, le chauffage et le refroidissement géothermiques • Applications industrielles, notamment l'ingénierie électrique et mécanique 	80.000 tonnes	ISO 9001:2015, ISO 14001:2015, ISO 45001:2018, ISO 50001:2018, ISO 46001:2019 Les produits sont conformes à plusieurs spécificités de qualité (EN, DIN, ASTM, JIS, ISO)
Extrusion Halcor pour les produits en laiton et en alliages de cuivre (Grèce - Oenofyta)	<ul style="list-style-type: none"> • Barres et profilés pleins et creux en alliages de cuivre • Fils et barres en alliage de cuivre • Tubes sans soudure en alliage de cuivre de différentes sections transversales 	40.000 tonnes	ISO 9001:2015, ISO 14001:2015, ISO 45001:2018, ISO 50001:2018, ISO 46001:2019 Les produits sont conformes à plusieurs spécifications de qualité (EN, DIN, BS, ASTM, JIS)
Usine de transformation du cuivre et des alliages de cuivre Sofia Med (Bulgarie - Sofia)	<ul style="list-style-type: none"> • Cuivre, laiton, produits laminés haute performance • Barres omnibus en cuivre • Profilés en tige • Fils • Capacités supplémentaires pour l'étamage et l'argentage 	145.000 tonnes	ISO 9001:2015, IATF 16949:2016, ISO 14001:2015, ISO 50001:2018, ISO 45001:2018, ISO 26000:2010, ISO: 46001:2019
Epirus Metalworks (Grèce – Pogoni, Ioannina)	<ul style="list-style-type: none"> • Tous types de flans de monnaie • Anneaux pour pièces bicolores • Cercles • Boîtiers et coupelles 	12.000 tonnes	ISO 9001:2015, ISO 14001:2015, ISO 50001:2018, ISO 46001:2019
Halcor NTT (Grèce - Oenofyta)	<ul style="list-style-type: none"> • Production de tubes à surfaces intérieures et extérieures améliorées (tubes à ailettes Talos® NTT Fin), spécialement conçus pour les échangeurs de chaleur à calandre et à tubes, les condenseurs et les évaporateurs. 	1.200 tonnes	
HC Isitma (Turquie - Gebze)	<ul style="list-style-type: none"> • Tubes en cuivre pré-isolés • Tuyaux d'évacuation ondulés pour climatisation 	10.000.000 m	
NedZink (Pays-Bas Budel-Dorplein)	<ul style="list-style-type: none"> • Produits laminés en zinc-titane pour façades et toitures, en bobines, tôles, bandes et gouttières, avec surface naturelle ou prépatinée 	36.000 tonnes	NEN-EN-ISO 9001:2015

Principaux éléments financiers

Performance financière 2025

Le chiffre d'affaires du segment Cuivre a augmenté de 3%, passant de 1.749 millions d'euros en 2024 à 1.796 millions d'euros en 2025, principalement grâce à la hausse des cours moyens du cuivre sur le LME. Le prix moyen du cuivre sur le LME a atteint 8.801 euros par tonne (contre 8.454 euros en 2024), tandis que celui du zinc a légèrement baissé à 2.543 euros par tonne (contre 2.569 euros en 2024). Il convient de noter que les prix des métaux sur le LME ont fortement augmenté au cours du dernier trimestre de l'année, en raison des conditions d'approvisionnement tendues.

Malgré des conditions macroéconomiques difficiles, le volume de vente a augmenté de 0,5% par rapport à l'année précédente, les ventes de tubes en cuivre et de produits d'extrusion en cuivre (barres omnibus/tiges) ayant respectivement augmenté de 4,8% et 10,9%. La demande de barres conductrices fabriquées par Sofia Med a été principalement tirée par le développement des centres de données et les applications des réseaux électriques, en particulier aux États-Unis. Bien que les droits de douane imposés en août aient eu un impact négatif sur le volume de vente aux États-Unis au cours du second semestre, les ventes de barres omnibus sont restées supérieures à celles de l'année précédente. En revanche, les ventes de produits laminés à plat ont reculé de 4,7%, reflétant une concurrence accrue et des conditions de marché difficiles, ainsi que des problèmes opérationnels temporaires qui ont affecté la montée en puissance des nouveaux investissements et la production globale. Malgré un contexte économique morose, le volume de vente dans les secteurs de l'énergie et des réseaux électriques ainsi que dans celui du bâtiment et de la construction a augmenté respectivement de 5,6% et 1,3%. À l'inverse, le volume de vente pour les applications industrielles a reculé de 9,0%.

Le bénéfice avant impôt s'est élevé à 61 millions d'euros, tandis que l'EBITDA ajusté a diminué de 12,7% par rapport à l'année précédente pour s'établir à 96 millions d'euros en 2025, principalement en raison de la hausse des coûts énergétiques, de l'inflation générale des coûts et d'une évolution défavorable de la composition des ventes. Combiné à une baisse de 5,6 millions d'euros du résultat comptable des métaux, qui s'est établi à 5,9 millions d'euros en 2025, cela a contribué à une baisse de l'EBIT à 78 millions d'euros en 2025, contre 94 millions d'euros en 2024.

La hausse significative des prix sur le LME au dernier trimestre de l'année et les flux irréguliers d'approvisionnement en matières premières ont exercé une pression sur le fonds de roulement du segment et, par conséquent, ont limité toute nouvelle amélioration de la dette nette.

Les investissements réalisés au cours de l'exercice considéré se sont élevés à 29,6 millions d'euros et ont principalement porté sur l'augmentation de la flexibilité de la production et l'optimisation de l'approvisionnement en cuivre, tout en utilisant des matières premières plus rentables. Ces investissements ont soutenu des initiatives commerciales visant à créer une dynamique sur les marchés à forte valeur ajoutée et à fort potentiel de croissance.

Perspectives

Les perspectives pour le segment Cuivre restent prudemment optimistes. Si l'incertitude macroéconomique et la hausse des coûts énergétiques peuvent peser sur la rentabilité opérationnelle, les fondamentaux qui soutiennent la demande mondiale de cuivre restent intacts. Le segment Cuivre est bien positionné pour poursuivre sa progression dans l'ensemble de son portefeuille de produits et de leurs applications, grâce aux investissements récents visant à accroître la capacité de production et à élargir le portefeuille de produits de Sofia Med.

Les facteurs de demande, tels que l'expansion des centres de données, les énergies renouvelables, la modernisation des réseaux électriques et les grands projets d'infrastructure, restent solides, tandis que la dynamique positive se poursuit sur le marché des pompes à chaleur. Toutefois, les contraintes d'approvisionnement persistantes, l'intensification de la concurrence et la volatilité des prix au LME pourraient exercer une pression supplémentaire sur le fonds de roulement et la dette nette. Dans ce contexte, les initiatives stratégiques et le développement continu des produits, soutenus par la résilience des marchés finaux, un contrôle rigoureux des coûts et une gestion prudente du fonds de roulement et de la dette, resteront essentiels pour maintenir une situation financière solide.

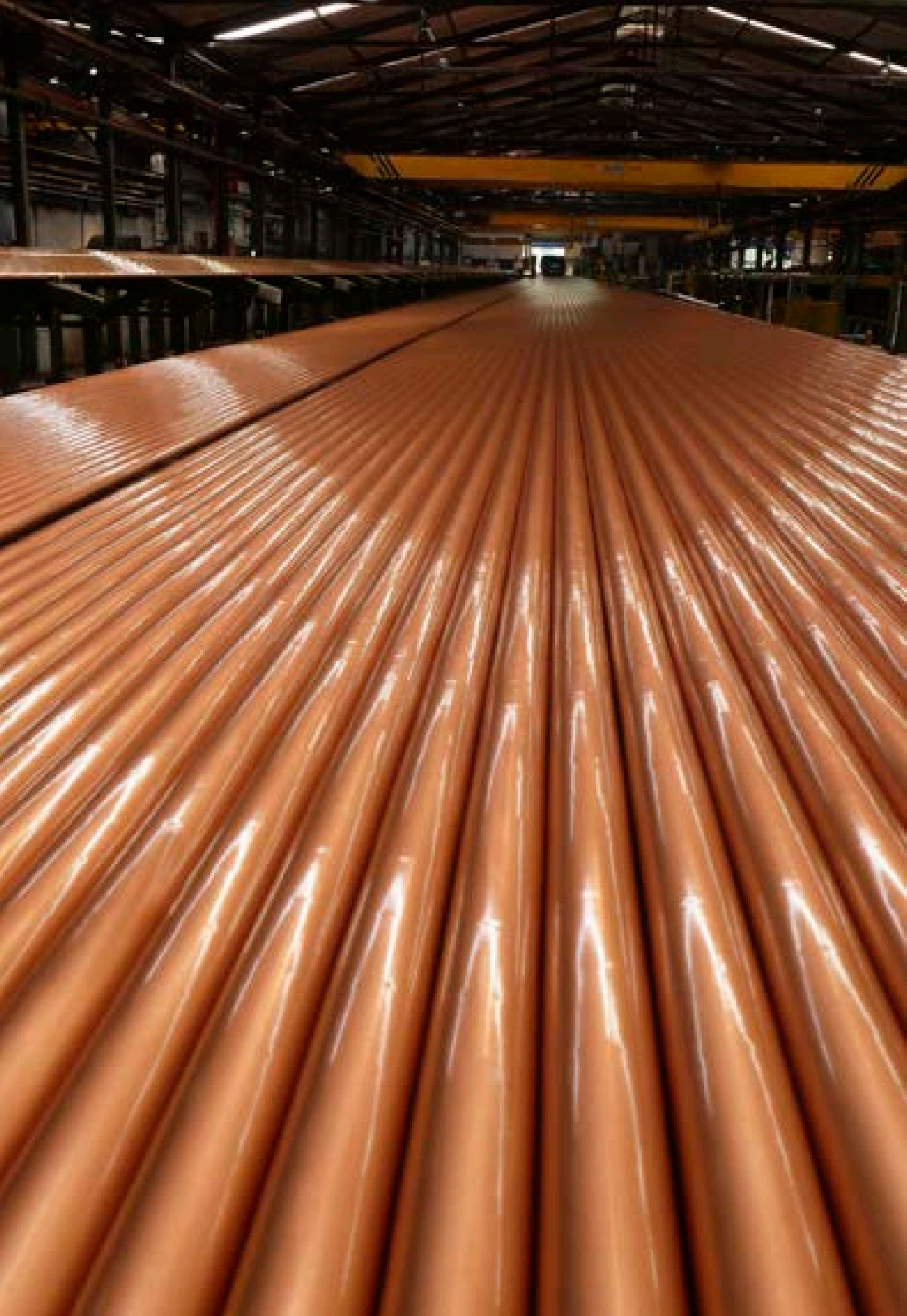
De plus amples informations sur les différentes sociétés sont disponibles sur leur site web :

À propos de Halcor : www.halcor.com

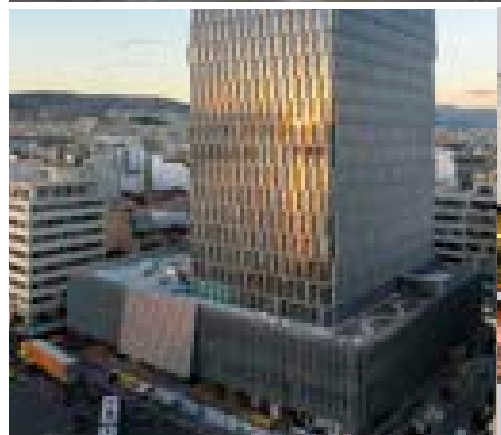
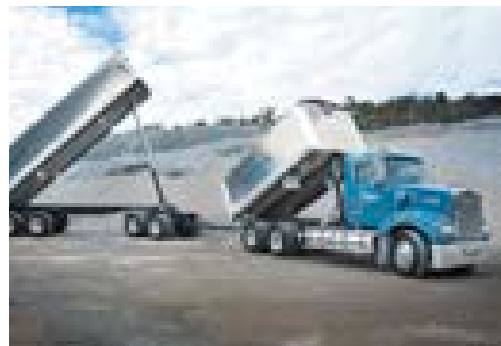
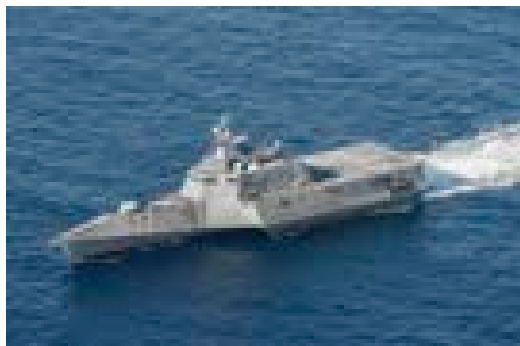
À propos de Sofia Med : www.sofiamed.com

À propos d'Epirus Metalworks : www.epirusmetalworks.com

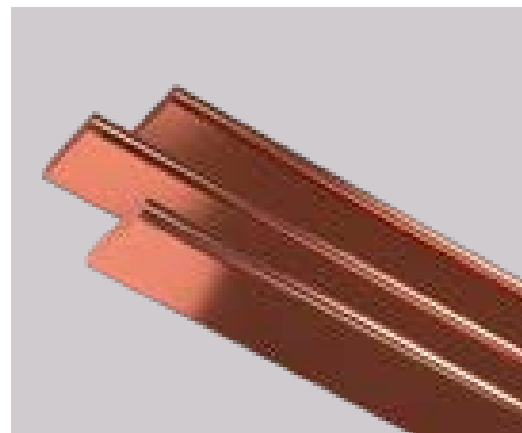
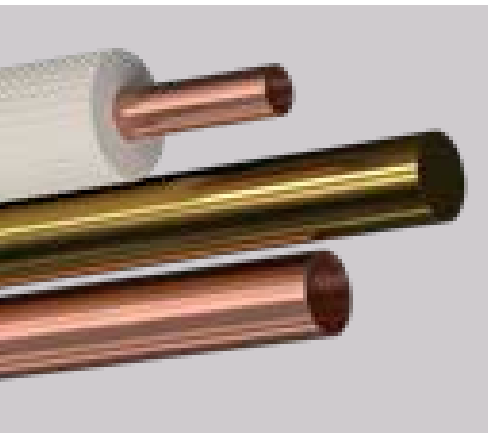
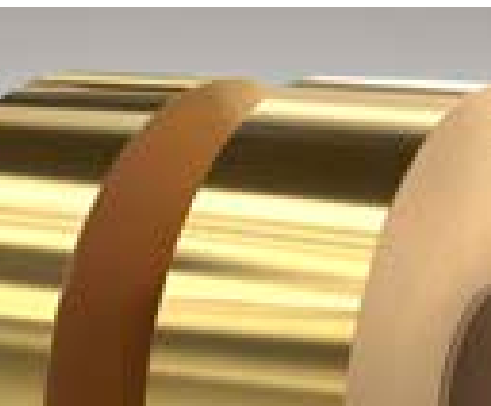
À propos de NedZink : www.nedzink.com



PRODUITS EN ALUMINIUM



PRODUITS EN CUIVRE



ELVALHALCOR S.A.

Formée en décembre 2017, la fusion par absorption d'Elval, une société européenne leader du laminage d'aluminium, et Halcor, le plus grand producteur de tubes en cuivre en Europe, ElvalHalcor Hellenic Copper and Aluminium Industry S.A. (« ElvalHalcor ») est à la pointe des industries de l'aluminium et du cuivre, avec un engagement en faveur d'une croissance durable, d'une technologie de pointe et d'une présence sur le marché mondial.

ElvalHalcor est le plus grand producteur de tubes en cuivre de la région EMOA (Europe, Moyen-Orient et Afrique) et possède la deuxième plus grande usine de laminage d'aluminium en Europe en termes de capacité de laminage à chaud.

En tant qu'entité issue d'un regroupement, ElvalHalcor exploite les synergies dans la technologie, la recherche, le développement (R&D) et l'innovation, les approvisionnements, le marketing, les infrastructures

et la durabilité pour produire des solutions à valeur ajoutée de haute qualité pour ses clients à l'échelle internationale. Le succès d'ElvalHalcor découle de son approche centrée sur le client, de ses stratégies d'exportation solides et de son innovation continue alimentée par des investissements ininterrompus dans la recherche et le développement (R&D).

La société compte plus de 85 ans d'expérience, une solide base d'actifs de production répartis entre 15 sites industriels, une présence sur le marché dans plus de 90 pays et un personnel talentueux et hautement expérimenté.

ElvalHalcor est un acteur majeur sur le segment des métaux non ferreux. La société relève avec efficacité les défis du contexte commercial en pleine mutation, tout en générant de la valeur pour ses parties prenantes à travers son développement et sa croissance durable.

ElvalHalcor intervient sur plusieurs marchés dynamiques et en pleine croissance, notamment :

- emballage
- transport routier, maritime et ferroviaire
- automobile
- chauffage, ventilation, climatisation et réfrigération (« CVC&R »)
- bâtiment et construction
- énergies renouvelables
- industrie de la défense
- réseaux d'énergie et d'électricité
- équipement électroniques et électriques
- approvisionnement en eau
- applications industrielles et d'ingénierie
- centres de données

ElvalHalcor est basée en Grèce et cotée à la Bourse d'Athènes (ELHA).

De plus amples informations sur ElvalHalcor, sont disponibles sur le site web :

www.elvalhalcor.com



CÂBLES

CHIFFRE D'AFFAIRES

(en millions d'euros)

1.443

2024: 1.163

EBITDA

(en millions d'euros)

238

2024: 189

EBITDA Ajusté

(en millions d'euros)

246

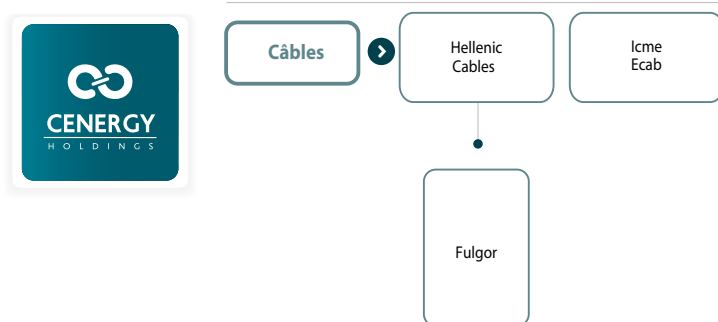
2024: 183

25





SEGMENT CÂBLES DE VIOHALCO



Activités

Le segment Câbles comprend quatre sociétés : Hellenic Cables S.A. Hellenic Cables Industry («Hellenic Cables») ; sa filiale grecque Fulgor S.A. («Fulgor») ; la société affiliée basée en Roumanie Icme Ecab S.A. (« Icme Ecab») ; et la société affiliée basée aux États-Unis Hellenic Cables Americas (collectivement, les « sociétés Hellenic Cables »).

Les sociétés Hellenic Cables sont des fournisseurs agréés de certains des plus grands opérateurs de réseaux électriques internationaux et possèdent l'une des usines de câbles sous-marins les plus importantes et les plus avancées au monde. Elles proposent une large gamme de produits, notamment des câbles d'alimentation souterrains et sous-marins (basse, haute et très haute tension), des câbles de télécommunications, des fils de cuivre et des composés.

Au cours de la dernière décennie, les sociétés Hellenic Cables se sont imposées collectivement comme le plus grand producteur de câbles en Grèce et en Europe du Sud-Est. Elles ont une forte orientation internationale et exportent vers plus de 50 pays à travers le monde. Par l'intermédiaire de Hellenic Cables Americas, le segment Câbles poursuit également son expansion stratégique sur le marché américain, où une nouvelle usine de production devrait entrer en service au cours du second semestre 2027.

Leurs principales catégories de produits sont les suivantes :

- Câbles d'alimentation : câbles sous-marins et terrestres à basse, moyenne, haute et très haute tension, câbles sous-marins composites (électricité et fibre optique), câbles de contrôle, câbles pour applications industrielles et installations extérieures, câbles ignifuges, résistants au feu et sans halogène, câbles marins, conducteurs en cuivre et en aluminium;
- Câbles de télécommunications : câbles téléphoniques conventionnels, câbles pour centraux téléphoniques et transmission de données (LAN), câbles à fibre optique (monomodes et multimodes), câbles sous-marins à fibre optique et câbles de signalisation ;
- Composés plastiques et caoutchouc : composés plastiques à base de PVC, composés plastiques à base de polyoléfine sans halogène à faible dégagement de fumée et composés caoutchouc.

Au cours des dernières années, Hellenic Cables est passé du statut de fournisseur de produits câblés pour une large gamme d'applications à celui de prestataire de services

capable de gérer et de livrer des projets clés en main complets, tant onshore qu'offshore.

Hellenic Cables a mis en place un bureau de gestion de projets (PMO - Project Management office) interne dédié et important, doté d'un personnel hautement qualifié capable de gérer la fourniture et l'installation de systèmes de câbles sous-marins et souterrains à moyenne et très haute tension, de systèmes de câbles sous-marins à fibre optique sans répéteur, ainsi que de systèmes souterrains à fibre optique.

Le PMO fournit également les services suivants :

- Services d'installation de systèmes de câbles souterrains HT et THT, ainsi que de tous les câbles sous-marins d'Hellenic Cables.
- Réparation et remplacement de systèmes d'interconnexion souterrains pour câbles haute tension, ainsi que de systèmes de câbles offshore et à fibre optique.
- Services OEM (Original Equipment Manufacturer), y compris la conception, la production et l'emballage.
- Applications personnalisées pour une mise en œuvre optimale des systèmes déjà installés.
- Services de supervision pour les produits fournis par des tiers, en particulier lors de l'installation de câbles souterrains et de câbles sous-marins.
- Assistance technique pour la conception, les solutions de maintenance des câbles souterrains et sous-marins, l'assistance après installation, etc.
- Services de transport et de stockage pour tous les types de produits Hellenic Cables.
- La formation et l'information des clients, soit directement, par des collaborateurs expérimentés et spécialisés de Hellenic Cables, soit par l'intermédiaire de sociétés de conseil technique renommées.
- La fourniture du matériel de remplacement, comme des pièces de rechange pour la maintenance des systèmes d'énergie et de télécommunications installés, tout au long de la durée de vie de chaque interconnexion conçue.

Hellenic Cables et sa filiale Fulgor se sont vu attribuer plusieurs projets de grande envergure par de grandes entreprises de services publics à travers l'Europe. Ceux-ci témoignent de la position de leader que les sociétés Hellenic Cables ont acquise tant dans le secteur de la fabrication de câbles sous-marins que dans l'industrie mondiale de l'énergie offshore au sens large.

Sites de production

La base d'actifs de production du segment Câbles comprend cinq usines :

Usine	Priorité à la production	Certifications des systèmes de qualité et de gestion
Usine de câbles d'alimentation et de fibre optique Hellenic Cables (Thèbes, Grèce)	<ul style="list-style-type: none"> Câbles d'alimentation de basse tension (« BT ») Câbles d'alimentation de moyenne tension (« MT ») Câbles d'alimentation de haute tension (« HT ») Câbles d'alimentation à très haute tension (« THT ») jusqu'à 500kV 	ISO 9001:2015, ISO 14001:2015, ISO 45001:2018, ISO 50001:2018, ISO 22301:2019, ISO 27001:2022, ISO 14064-1:2018, Opérateur économique agréé (OEA)
Usine de câbles sous-marins, fonderies et port de Hellenic Cables (Fulgur SA) (Corinthe, Grèce)	<ul style="list-style-type: none"> Câbles d'alimentation sous-marins de moyenne tension Câbles d'alimentation sous-marins de haute tension Câbles sous-marins en fibre optique Câbles sous-marins composites Câbles d'alimentation de moyenne et haute tension Fils de cuivre et d'aluminium 	ISO 9001:2015, ISO 14001:2015, ISO 45001:2018, ISO 50001:2018, ISO 22301:2019, ISO 27001:2022, ISO 14064-1:2018, Opérateur économique agréé (OEA)
Usine de câbles d'alimentation et de télécommunications et usine de composés plastiques et caoutchouc Hellenic Cables (Eleonas, Grèce)	<ul style="list-style-type: none"> Câbles d'alimentation de basse tension (« BT ») Câbles en fibre optique (FO) pour télécommunications Composés PVC et caoutchouc 	ISO 9001:2015, ISO 14001:2015, ISO 45001:2018, ISO 22301:2019, ISO 27001:2022, Opérateur économique agréé (OEA)
Usine de câbles d'alimentation et de télécommunications Icme Ecab (Bucarest, Roumanie)	<ul style="list-style-type: none"> Câbles pour installations intérieures, énergie, câbles de commande, câbles pour applications industrielles et externes Câbles d'alimentation de basse et moyenne tension Câbles ignifuges, ininflammables et sans halogène Câbles en caoutchouc et d'exploitation minière Câbles de télécommunication, de signalisation et LAN/ de données Câbles marins pour applications spéciales (y compris signalisation, le contrôle par distance et la transmission de données) Câbles conducteurs en cuivre et en aluminium Composés en plastiques et en caoutchouc 	ISO 9001:2015, ISO 14001:2015, ISO 45001:2018, ISO 14064-1:2018, ISO 50001:2018
Usine de produits d'emballage en bois Lesco Ltd (Blagoevgrad, Bulgarie)	<ul style="list-style-type: none"> Enrouleurs et palettes en bois 	ISO 9001:2015, ISO 14001:2015, ISO 45001:2018, PEFC ST 2002:2020 et PEFC ST 2001:2020
Nouvelle usine de fabrication de câbles à Baltimore, dans le Maryland, aux États-Unis	<p>En 2024, Cenergy Holdings a annoncé que son Conseil d'administration avait pris la décision finale d'investir dans la création d'un site de fabrication de câbles à Baltimore, dans le Maryland, aux États-Unis. En vertu de ce projet, Hellenic Cables Americas a acquis en 2024 un terrain de 153.800m² en bord de mer à Wagners Point, à Baltimore. La construction a débuté à plein régime en 2025, et la nouvelle usine devrait produire des câbles terrestres d'ici la fin 2027.</p>	

Principaux éléments financiers

Performance financière 2025

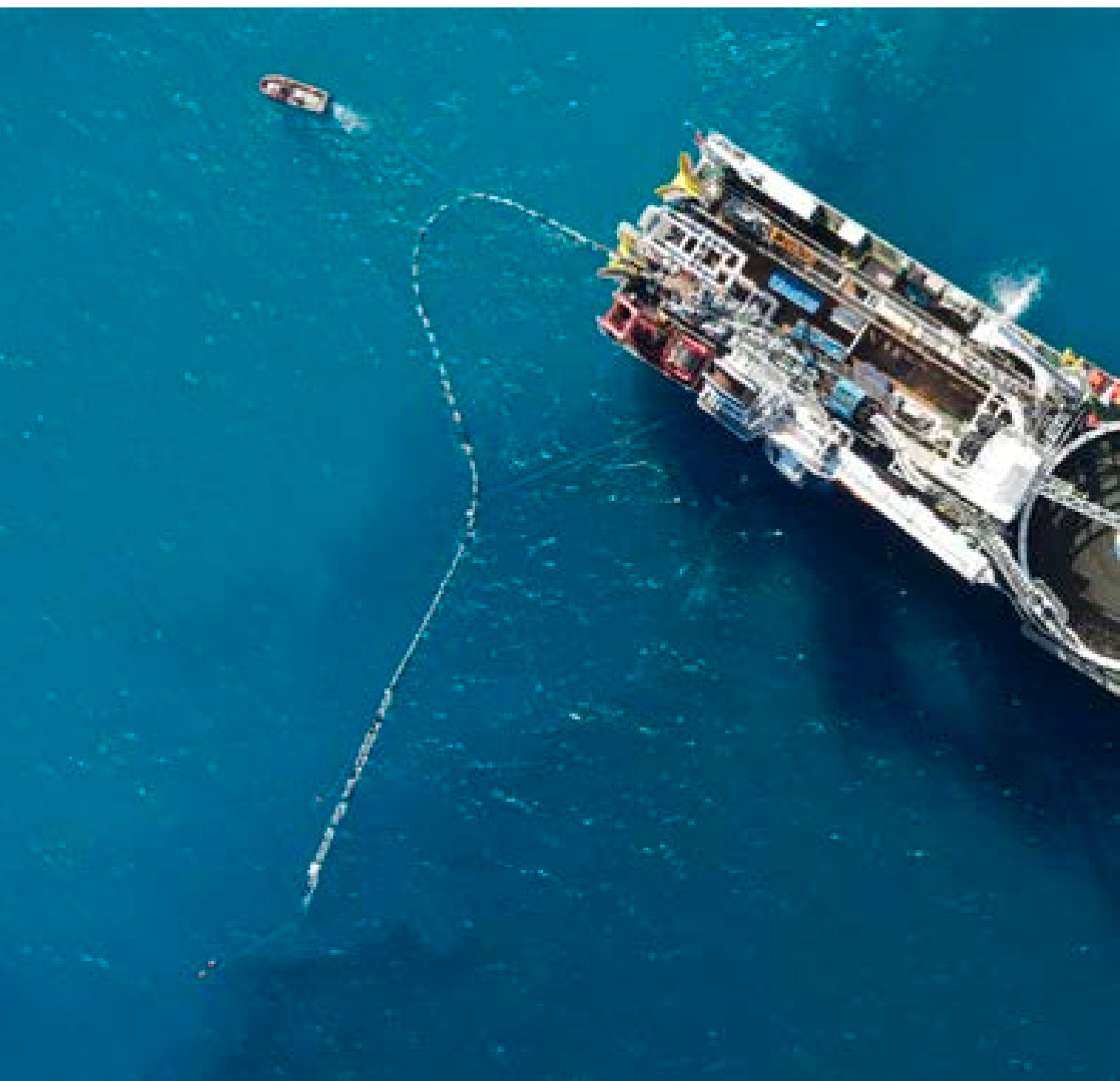
Le segment Câbles a enregistré de solides performances financières en 2025, soutenues par une dynamique commerciale positive et une amélioration de l'efficacité opérationnelle. Le chiffre d'affaires s'est élevé à 1.443 millions d'euros, soit une augmentation de 24% par rapport à l'année précédente, grâce à la mise en œuvre sans difficultés de projets sous-marins et onshore, ainsi qu'à une demande soutenue pour les produits câblés. Le bénéfice avant impôt a atteint 170 millions d'euros, tandis que l'EBITDA ajusté a atteint 246 millions d'euros, avec des marges en hausse à 17%, reflétant une exécution rigoureuse des projets, des taux d'utilisation élevés dans tous les sites de production et une évolution favorable du mix des ventes.

Tout au long de l'année, le segment a remporté une série

de nouveaux contrats et accords-cadres pour différentes applications de câbles, notamment des interconnexions, des parcs éoliens offshore et des travaux de câblage onshore. En conséquence, le segment a clôturé l'année avec un carnet de commandes substantiel d'environ 2,9 milliards d'euros. Ce solide pipeline renforce la position d'Hellenic Cables sur le marché en pleine croissance de la transition énergétique et valide son orientation stratégique vers les solutions de câbles offshore et onshore.

Parallèlement, la réalisation de plusieurs projets majeurs s'est déroulée comme prévu : les travaux d'installation clés ont considérablement progressé, tandis que la production de multiples systèmes de câbles d'exportation, inter-réseaux et souterrains dans diverses régions a été achevée ou est en bonne voie d'achèvement.

Les investissements dans les principales installations



de production se sont poursuivis en 2025, comme en témoignent les dépenses d'investissement de 232 millions d'euros. Celles-ci concernaient principalement l'extension de l'usine de câbles offshore de Corinthe, des usines de câbles onshore de Thèbes et d'Eleonas, en Grèce, ainsi que le développement de la nouvelle usine de fabrication de Baltimore, dans le Maryland, aux États-Unis.

La finalisation de ces investissements marque la mise en œuvre réussie de la plupart des programmes d'expansion prévus dans les sites de production terrestres et offshore en Grèce. Ces investissements renforcent considérablement la capacité de production disponible et la flexibilité industrielle, tandis qu'une part importante de la capacité nouvellement acquise est déjà réservée pour les années à venir. En conséquence, le segment entre dans une nouvelle phase de croissance caractérisée par une forte visibilité et des capacités d'exécution améliorées.

Perspectives

Le secteur des câbles aborde l'année 2026 en position de force, soutenu par une capacité accrue et une dynamique commerciale solide. La demande soutenue en matière d'éolien offshore, principalement en Europe, ainsi que la modernisation continue des réseaux électriques, garantissent de solides perspectives à moyen terme.

Parallèlement, la construction de la nouvelle usine de fabrication de câbles aux États-Unis se déroule comme prévu pour une mise en service en 2027, ce qui élargira encore davantage l'empreinte industrielle et le potentiel de croissance à long terme.

De plus amples informations sur Hellenic Cables, sont disponibles sur le site web : www.hellenic-cables.com



TUBES D'ACIER

CHIFFRE D'AFFAIRES

(en millions d'euros)

592

2024: 568

EBITDA

(en millions d'euros)

107

2024: 92

EBITDA Ajusté

(en millions d'euros)

108

2024: 94

25





SEGMENT TUBES D'ACIER DE VIOHALCO



Activités

Corinth Pipeworks Pipe Industry S.A. (« Corinth Pipeworks ») fabrique et fournit des tubes d'acier soudés et des profilés creux, principalement destinés aux secteurs de l'énergie et de la construction. Il s'agit d'une filiale de Cenergy Holdings S.A., issue de la fusion transfrontalière entre Corinth Pipeworks et Hellenic Cables. La société possède une expérience vaste dans la fourniture de solutions énergétiques onshore et offshore techniquement complexes et approvisionne des clients dans le monde entier.

Les produits de Corinth Pipeworks sont conçus pour répondre à divers besoins énergétiques et de construction, notamment :

- Tubes pour le transport de gaz naturel et de combustibles fossiles, offshore et onshore ;
- pipelines de transport d'hydrogène ;
- pipelines soutenant la capture et de stockage du carbone (CSC) ;
- tubes d'extraction de pétrole et de gaz (forages OCTG) ;
- profilés creux pour la construction et les infrastructures ;
- tubes pour le transport de l'eau et des combustibles non fossiles.

Outre la fabrication, Corinth Pipeworks propose une gamme de services complémentaires, notamment :

- Livraison finale sur site ;
- Solutions de stockage ;

- Essais de laboratoire de service acide ;
- Essais sur les matériaux et la corrosion (par le biais du laboratoire accrédité de Corinth Pipeworks) ;
- Laboratoires d'essais sur l'hydrogène ;
- Services de revêtement de tubes ;
- Services de lestage en béton lourd (CWC) ;
- Tolérances strictes des tubes pour des applications spécialisées ;
- Longueurs fixes et services de double assemblage ;
- Services de découpe de tubes ; et
- Conseils techniques et sélection des matériaux.

La société exploite un complexe industriel ultramoderne à Thisvi, en Grèce, comprenant des usines de fabrication avec accès direct à une infrastructure portuaire dédiée située à environ 1,5km de l'usine. Cette proximité intégrée garantit une logistique efficace, des structures de coûts compétitives et une exécution rapide des projets. Les installations portuaires fonctionnent conformément au Code international pour la sûreté des navires et des installations portuaires (ISPS).

Les activités commerciales de Corinth Pipeworks dans les Amériques sont soutenues par CPW America, basée à Houston, qui assure la vente et le service clientèle dans toute l'Amérique du Nord et du Sud, y compris pour les clients d'autres sociétés de Viohalco.

Sites de production

Le segment Tubes d'acier exploite le site de production suivant :

Usine	Priorité à la production	Certification des systèmes de qualité et de gestion
Usine et port de Corinth Pipeworks (Thisvi, Grèce)	<p>Tubes d'acier soudés pour le transport de gaz, de combustibles liquides, de l'hydrogène et du CO₂ (CSC) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Profilés creux pour le secteur de la construction ; • Revêtement de lestage en béton, permettant une offre de service complets de pipelines offshore mise à disposition sur un site unique. 	<p>Le site fonctionne dans le cadre d'un système complet de gestion de la qualité, de l'environnement, de l'énergie et de la sécurité, et de certifications de produits, notamment ISO 9001, ISO 14001, ISO 45001, ISO 50001, ISO 27001, API Q1, API 5L, API 5CT, ISO 17025, ISO 3834-2, PED 2014/68/UE, ASME B31.12, entre autres. L'usine fonctionne selon des systèmes certifiés de gestion de la qualité, de l'environnement, de l'énergie et de la santé et sécurité au travail, et détient un large éventail de certifications internationales de produits et de processus, conformément aux exigences des clients et à la réglementation.</p>

Principaux éléments financiers

Performance financière 2025

En 2025, le chiffre d'affaires du segment Tubes d'acier a augmenté de 4% par rapport à l'année précédente pour atteindre 592 millions d'euros, grâce à de solides performances opérationnelles. Le bénéfice avant impôt s'est élevé à 86 millions d'euros, tandis que l'EBITDA ajusté a atteint 108 millions d'euros, soit une forte augmentation de 14,6% par rapport à l'année précédente et une marge bénéficiaire de 18,1%, la meilleure de sa catégorie. Cette forte rentabilité s'explique par un volume de production plus élevé, une combinaison de projets plus favorable et une utilisation constante des capacités à haut rendement.

Les prix de l'énergie sont restés élevés en 2025 dans un contexte de tensions géopolitiques accrues et de volatilité accrue sur les marchés mondiaux de l'énergie. La nécessité impérieuse de renforcer la sécurité énergétique, notamment par la diversification des sources d'approvisionnement en gaz naturel et des voies de transport, a continué à stimuler les investissements dans les infrastructures de pipelines. Dans ce contexte, l'attention accrue portée à la transition énergétique a mis davantage l'accent sur l'accessibilité financière, la sécurité de l'approvisionnement et la décarbonation. Dans le contexte macroéconomique actuel, caractérisé par une montée du protectionnisme et une évolution du paysage énergétique, Corinth Pipeworks a maintenu sa position solide en tant que fabricant mondial de tubes d'acier destinés au transport du gaz naturel, de l'hydrogène et du dioxyde de carbone.

Tout au long de l'année, le segment Tubes d'acier s'est concentré sur la réussite de projets complexes, notamment

le projet offshore Trion dans le golfe du Mexique, les projets Snam en Italie, les projets de pipelines offshore en mer du Nord et en mer de Norvège, les projets de pipelines de grand diamètre pour des clients américains, ainsi que plusieurs projets en Europe, en Afrique et en Israël.

En outre, l'achèvement de la nouvelle ligne de revêtement de ciment à Thisvi, les améliorations opérationnelles du LSAW et l'utilisation de la capacité supplémentaire du HSAW ont permis d'augmenter les niveaux de production. Grâce aux nouveaux projets obtenus à l'échelle mondiale en 2025, le carnet de commandes à la fin de l'année s'élevait à 491 millions d'euros, soit une croissance de 15% par rapport à l'année précédente.

Perspectives

Le segment Tubes d'acier aborde l'année 2026 avec un élan positif, soutenu par une activité soutenue dans les infrastructures énergétiques mondiales et un carnet de commandes bien rempli. Le segment prévoit de dégager des marges attractives grâce à une sélection rigoureuse des projets, à l'excellence opérationnelle et à des investissements ciblés visant à améliorer l'efficacité. Dans le même temps, la demande stable attendue dans le domaine des infrastructures de gaz naturel offre une bonne visibilité sur les bénéfices. En outre, l'accélération de la transition énergétique crée des opportunités croissantes dans les projets liés au captage du carbone et à l'hydrogène, des domaines dans lesquels le segment est bien positionné grâce à son expertise technologique établie et à sa forte reconnaissance sur le marché.

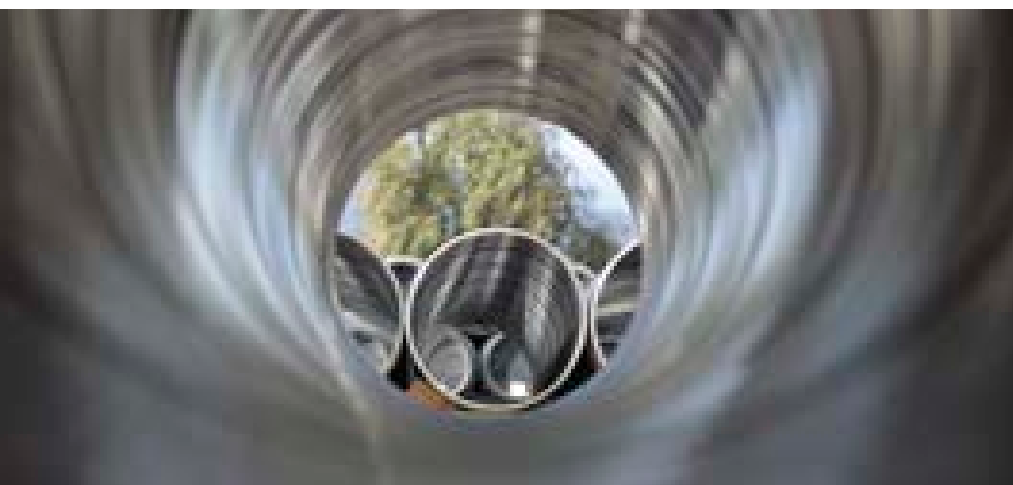
De plus amples informations sur Corinth Pipeworks sont disponibles sur son site web : www.cpw.gr



PRODUITS DE CÂBLES



PRODUITS DE TUBES D'ACIER



CENERGY HOLDINGS S.A.

Cenergy Holdings S.A. (« Cenergy Holdings ») (fondée en 2016) est une société holding belge qui détient des participations dans des sociétés industrielles positionnées sur des secteurs à forte croissance, y compris le transport d'énergie, les énergies renouvelables et la transmission de données.

Le portefeuille de Cenergy Holdings s'articule en deux segments d'activité

- Hellenic Cables, ses filiales, Icme Ecab et Hellenic Cables Americas constituent les sociétés de Hellenic Cables. Collectivement, les sociétés Hellenic Cables font partie des plus grands producteurs

de câbles en Europe. Les sociétés de Hellenic Cables fabriquent des câbles d'alimentation, de télécommunication et sous-marins.

- Corinth Pipeworks est l'un des principaux fabricants mondiaux de tubes d'acier et de profilés creux pour les secteurs de l'énergie et de la construction.

Les deux entités disposent de sites de production de pointe de la technologie et offrent une gamme de produits variés sur divers marchés.

Cenergy Holdings est cotée à l'Euronext Bruxelles et à la Bourse d'Athènes (CENER).

De plus amples d'informations sur Cenergy Holdings, sont disponibles sur le site web :

www.cenergyholdings.com





ACIER

CHIFFRE D'AFFAIRES

(en millions d'euros)

1.000

2024: 1.008

EBITDA

(en millions d'euros)

61

2024: 18

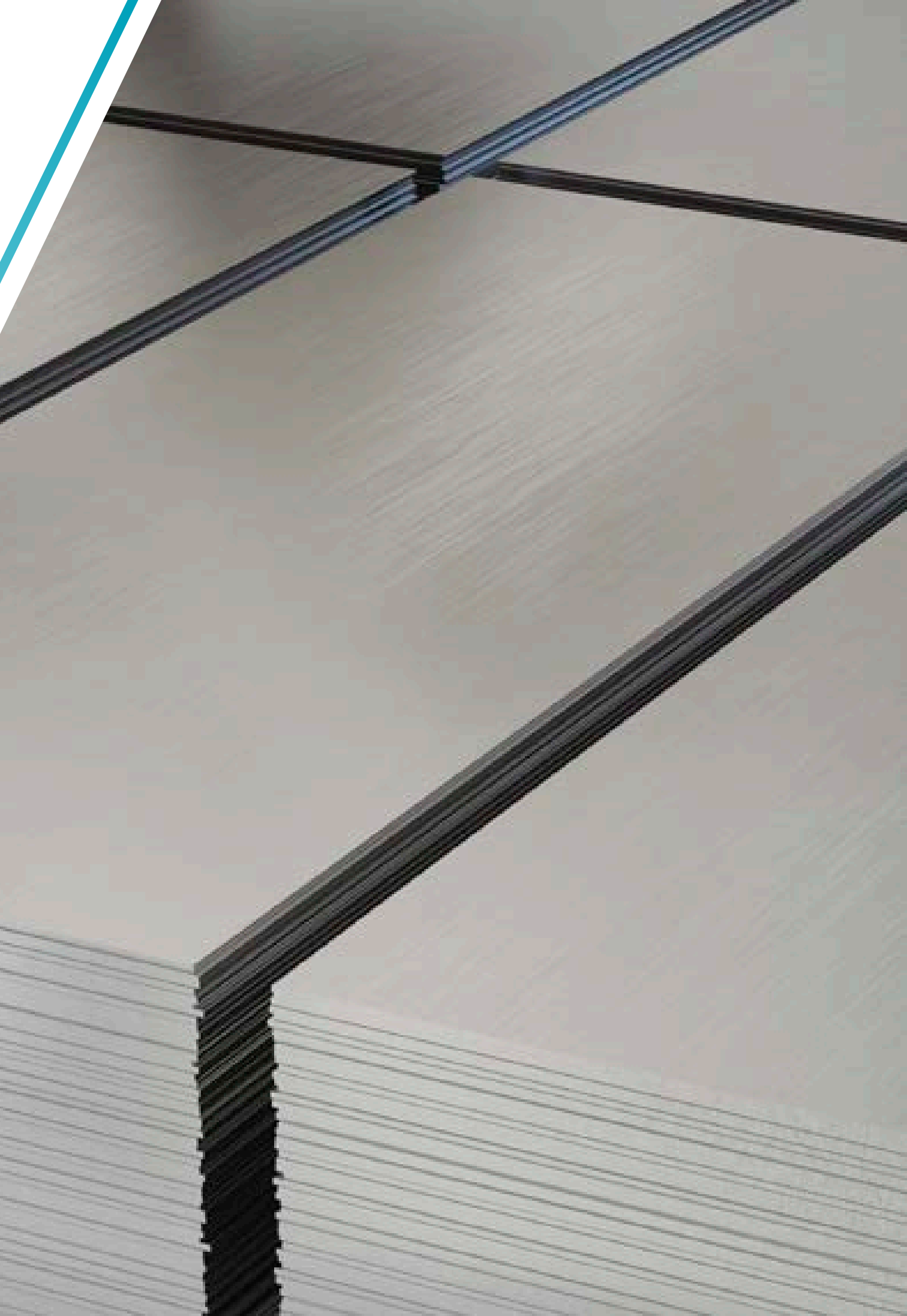
EBITDA Ajusté

(en millions d'euros)

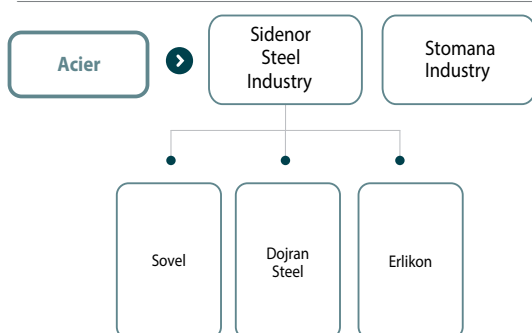
77

2024: 39

25



SEGMENT ACIER DE VIOHALCO



Activités

Sidenor Steel Industry Single Member S.A. (« Sidenor Steel Industry »), Stomana Industry S.A. (« Stomana Industry ») et leurs filiales occupent une place de leader dans la production de produits sidérurgiques et sont les principaux recycleurs d'acier dans le sud-est de l'Europe. Fortes de plus de 70 ans d'expérience et d'expertise dans la production et la distribution de produits en acier, les sociétés du segment possèdent un vaste portefeuille de produits finis sidérurgiques longs et plats et en aval.

Sidenor et Stomana Industry ont toutes deux obtenu la Déclaration environnementale de produit « Environmental Product Declaration » ou EPD couvrant toutes les principales catégories de produits, reflétant leur engagement en faveur d'opérations responsables et de la réduction de leur empreinte environnementale.

Les sociétés du segment Acier proposent un large éventail de produits et solutions à valeur ajoutée à destination du secteur du bâtiment et de la construction (bâtiments, travaux routiers, stations de métro, ponts, centres commerciaux et barrages hydroélectriques), de l'ingénierie mécanique, du secteur de l'énergie, de la construction navale, de l'industrie automobile, la défense ainsi que les applications pour les opérations routières et ferroviaires et d'exploitation minière.

La gamme de produits est structurée comme suit :

- Système d'armature intégré SD : acier d'armature pour béton SD en barres droites et bobines, treillis d'armature SD, treillis spéciaux Sidefit, treillis éffillés SD, cages

- préfabriquées en étriers Sidefor et Sidefor Plus, fibres d'acier Inomix et poutrelles en treillis ;
- Fils machine pour tréfilage à froid et applications pour treillis ;
- Aciers spéciaux de qualité SBQ sous forme de barres rondes dans différentes qualités d'acier ;
- Tôles laminées à chaud ;
- Barres en acier marchand : barres carrées laminées à chaud, barres plates laminées à chaud, barres rondes laminées à chaud, barres laminées à angle égal à chaud et profilés UPN laminés à chaud ;
- Billes de broyage de traitement de minerai ;
- Fils de soudure et électrodes ;
- Produits en fil galvanisé pour clôtures et applications dans le domaine de la construction ;
- Fils galvanisés plats et ronds pour le blindage des câbles électriques ; et
- Produits tubulaires : tubes d'acier pré-galvanisé d'acier laminé à froid et d'acier laminé à chaud, de section ronde, carrée et rectangulaire.

Afin d'obtenir un équilibre optimal entre souplesse opérationnelle et commerciale et productivité, le segment Acier a adopté une structure opérationnelle centrée sur les points suivants :

- Mini-laminoirs ;
- Opérations en aval pour la transformation de produits sidérurgiques ; et
- Ventes et distribution.



Sites de production

Le segment exploite les six sites de production suivants :

Usine	Priorité à la production	Capacité de production annuelle	Certification des systèmes de qualité et de gestion
Sidenor Acier Industrie (Thessalonique, Grèce)	<ul style="list-style-type: none"> • Fils machine • Acier d'armature pour béton SD (barres et bobines) • Billettes coulées • Barres en acier marchand 	Fonderie : 800.000 tonnes Laminoir à produits longs : 800.000 tonnes	ISO 9001:2015, ISO 14001:2015, ISO 45001:2018, ISO 50001:2018, ISO14064, SustSteel Produits certifiés en vertu des normes EN, DIN, ELOT, SR, SRPS, BDS, MKC
Usine Sovel et utilisation exclusive des installations portuaires (Almyros, Grèce)	<ul style="list-style-type: none"> • Billettes • Acier d'armature pour béton SD en barres • Bobines SD • Treillis métalliques SD • Treillis d'armature SD • Treillis spéciaux Sidefit • Etriers préfabriqués Sidefor et Sidefor Plus 	Fonderie: 1.350.000 tonnes Laminoir à produits longs : 1.200.000 tonnes	ISO 9001:2015, ISO 14001:2015, ISO 45001:2018, ISO 50001:2018, SustSteel Produits certifiés en vertu des normes EN, BS, DIN, ELOT, SR, SRPS, BDS, HRN, MKC EPD (Déclaration environnementale de produit)
Stomana Industry (Pernik, Bulgarie) et le port de Svishtov Ouest (Bulgarie)	<ul style="list-style-type: none"> • Plaques quarto laminées à chaud • Aciers spéciaux de qualité barre (SBQ) • Acier d'armature SD pour béton en barres droites • Billes d'acier • Produits semi-finis coulés en continu (billettes, blooms et brames) • Profilés creux soudés 	Fonderie: 1.400.000 tonnes Laminoir à produits longs : 600.000 tonnes Laminoir à tôles: 400.000 tonnes Laminoir à profilés creux soudés : 45.000 tonnes	ISO 9001:2015, ISO 14001:2015, ISO 45001:2018, ISO 50001:2018, SustSteel, Les produits sont conformes aux normes EN, DIN, ISO, ASTM, BDC, MKS, Lloyd's Register, DNV, RINA, ABS, MKC, BV et Turkish Lloyd's Règlement 305/2011. Directive n° 2014/68. AD2000. Règlement britannique (sortie de l'UE) 2020 n° 1359. EPD (déclaration environnementale de produit), ISO 14064:2018
Gamme de produits Sidenor pour Erlikon (Thessalonique, Grèce)	<ul style="list-style-type: none"> • Électrodes de soudage • Fils en cuivre • Fils galvanisés • Blindages d'acier galvanisé pour câbles d'alimentation, y compris les câbles sous-marins (rond et plat) • Treillis galvanisés en rouleaux et feuilles et gabion • Fils noirs durs, recuits et brillants • Fibrés d'acier pour l'armature du béton 	Machines d'emboutissage: 4.000 tonnes Fibrés en acier : 1.300 tonnes Fils en cuivre : 3.000 tonnes Fils galvanisés : 32.000 tonnes Machines à tréfiler : 40.000 tonnes	ISO 9001:2015, ISO 14001:2015, ISO 45001:2018 Les produits sont conformes aux normes BS, EN, DIN, ASTM, AWS, LRQA, LR, ABS, BV, DNV
Dojran Steel (Nikolic, Macédoine du Nord)	<ul style="list-style-type: none"> • Barres en acier marchand • Acier d'armature pour béton SD • Treillis métalliques • Treillis hexagonaux à double torsion (serasanetti) • Treillis galvanisés en rouleaux et feuilles • Électrodes revêtues de cuivre 	Laminage de produits longs : 120.000 tonnes 20.000 tonnes 2.000 tonnes 12.000 tonnes 2.000 tonnes	ISO 9001:2015, ISO 14001: 2015, ISO 45001:2018, ISO 50001:2018 Produits certifiés en vertu des normes DIN 488, SRPS EN 10080:2008, BDS 9252:2007, BDS EN 10080:2005 et EAD 200039-00-012
Domoplex Ltd (Limassol, Chypre)	<ul style="list-style-type: none"> • Différents types de treillis de fils soudés ou de barres d'armature en acier droit 	12.000 tonnes	ISO 9001:2015 Site également équipé de son propre laboratoire de contrôle de qualité.

Principaux éléments financiers

Performance financière 2025

En 2025, la demande sur la plupart des marchés finaux de l'acier dans l'Union européenne (UE) a été globalement inférieure à celle de 2024. Depuis 2022, la surcapacité mondiale, la hausse des coûts de l'énergie et des autres intrants, ainsi que la faiblesse de la demande dans les secteurs consommateurs d'acier ont créé un environnement difficile pour l'industrie sidérurgique européenne, réduisant le volume de production à des niveaux historiquement bas et limitant la capacité de l'industrie à investir dans la modernisation des capacités et les initiatives de décarbonisation.

En réponse, l'UE a mis en œuvre deux mesures importantes. Le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (CBAM), une politique environnementale soutenant l'objectif de neutralité climatique de l'UE d'ici 2050, a été introduit en janvier 2026. En outre, une nouvelle mesure de protection commerciale entrera en vigueur à partir de juillet 2026, limitant les importations d'acier en franchise de droits à 18,3 millions de tonnes par an, soit une réduction d'environ 47% par rapport à 2024, et doublant les droits hors quota à 50% en 2025.

Malgré ce contexte de demande modérée, le segment Acier a augmenté son volume total de ventes en 2025, principalement grâce à la hausse des ventes de produits en acier d'armature, à la croissance du marché grec de la construction et à l'augmentation des ventes de SBQ. Le chiffre d'affaires du segment s'est élevé à 1 milliard d'euros, les pertes avant impôt ont atteint 1,2 million d'euros, tandis que l'EBITDA ajusté a considérablement augmenté pour atteindre 77 millions d'euros, contre 39 millions d'euros en 2024, reflétant principalement l'amélioration des principaux indicateurs de performance clés des usines, notamment la productivité. Les économies de coûts qui en résultent devraient être durables à l'avenir.

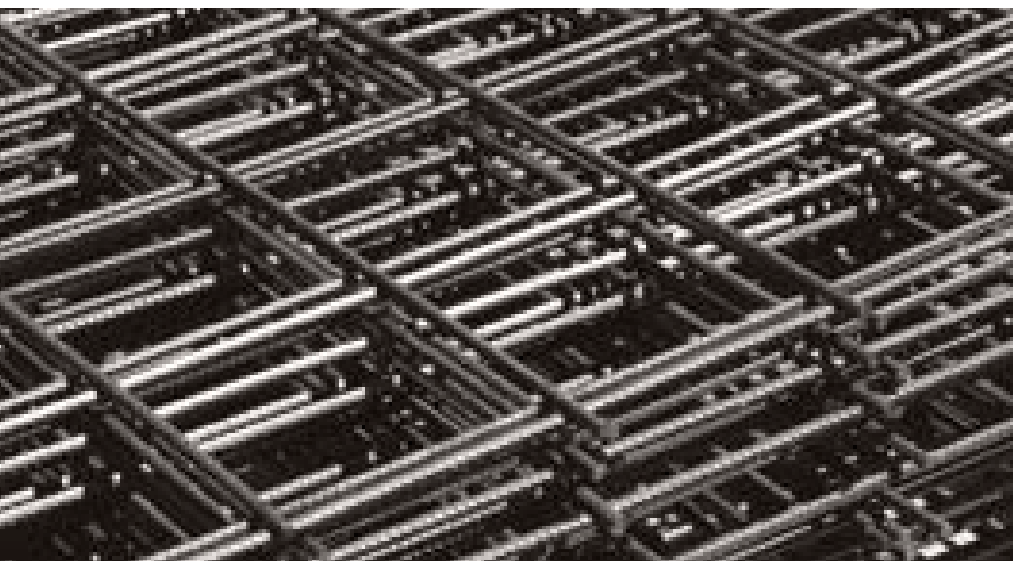
Perspectives

Les perspectives pour 2026 sont globalement positives. Le marché grec de la construction devrait maintenir son élan, tandis que les ventes en Europe devraient s'améliorer progressivement dans les secteurs de la construction et de la fabrication, soutenues par les nouvelles mesures décrites ci-dessus et une augmentation modérée de la demande moyenne d'acier de 1,8%, selon les prévisions d'Eurofer.

L'installation de nouvelles lignes de bobinage à l'usine Sovel au quatrième trimestre 2026 permettra la production de bobines de haute qualité pouvant atteindre 8 tonnes, en utilisant des billettes octogonales dans un processus de production à chargement à chaud. Cette avancée technologique devrait améliorer la productivité et ouvrir de nouvelles opportunités commerciales. D'autres initiatives et investissements clés visant à soutenir la croissance sont prévus pour 2026 et 2027 dans toutes les usines, notamment l'installation d'une bobineuse chez Stomana Industry et la modernisation du laminoir à produits longs (NRM), associée à une nouvelle ligne.

De plus amples informations sur le segment Acier sont disponibles sur le site web de Sidenor : www.sidenor.gr

PRODUITS EN ACIER



IMMOBILIER

CHIFFRE D'AFFAIRES

(en millions d'euros)

72

2024: 43

EBITDA

(en millions d'euros)

30

2024: 23

EBITDA Ajusté

(en millions d'euros)

29

2024: 21

25





SEGMENT IMMOBILIER DE VIOHALCO



Activités

Viohalco opère dans le secteur de l'immobilier par le biais de ses filiales, en se concentrant sur l'investissement, la promotion et la gestion des biens immobiliers de nature commerciale.

La division immobilière est le fruit de la longue histoire de Viohalco et de l'urbanisation des anciennes zones industrielles. L'expansion et la délocalisation des usines de la division industrielle ont permis à la société de se doter d'actifs importants, qui ont été transformés en un portefeuille d'investissements bien diversifié et résilient.

Le segment Immobilier comprend trois sociétés complémentaires : Noval Property, une société d'investissement immobilier (REIC) de premier plan et l'une des plus importantes de Grèce ; Steelmet Property Services S.A., qui fournit des solutions intégrées de gestion de propriétés et des installations pour un large éventail de types d'actifs ; et Ergosteel S.A., une société d'ingénierie de la construction exerçant ses activités en tant que sous-traitant général et gestionnaire de projets et de construction.

Noval Property est présente dans toute la Grèce et a une présence sélective en Bulgarie. La société dispose d'un portefeuille diversifié et résilient, avec des baux à long terme et une diversité de locataires solide, qui couvre toutes les principales classes d'actifs, y compris

les bureaux, les centres commerciaux, les parcs commerciaux, les biens logistiques et résidentiels les établissements hôteliers.

Soutenue par une structure solide, Noval Property met en œuvre un plan d'investissement centré sur la croissance durable et la génération de revenus, en améliorant et élargissant son portefeuille immobilier équilibré avec des bâtiments de haute qualité, intelligents et certifiés en matière de gestion environnementale.

En décembre 2021, Noval Property a émis un emprunt obligataire vert de 120 millions d'euros pour financer son plan d'investissement stratégique. Cette obligation verte, qui est la troisième obligation verte émise sur le marché des capitaux grec, est cotée à la Bourse d'Athènes et fait partie du segment « Athex Bonds Green ». Même si le cadre des obligations vertes ne l'exigeait pas, au 31 décembre 2025, tous les fonds levés avaient été affectés à des activités conformes à la taxonomie de l'UE, comme décrit à la page 152.

Suite à la cotation de la société à la Bourse d'Athènes et à l'augmentation de son capital de 52,7 millions d'euros en juin 2024 (y compris la conversion du prêt convertible de la BERD), Noval Property poursuit sa stratégie d'investissement à travers sa réserve captive, ses développements existants et de nouvelles acquisitions sélectives.

Biens immobiliers

À la fin de l'année 2025, le portefeuille de Noval Property comprenait 61 propriétés. Les principaux actifs générateurs de revenus du portefeuille de Noval Property sont les suivants :

Bureaux	Le campus de bureaux The Orbit	115 avenue Kifissias, Athènes, Grèce
Vente au détail	Centre commercial River West	96-98-100 Avenue Kifissou, Egaleo, Athènes, Grèce
Vente au détail	IKEA Megastore	96-98-100 Avenue Kifissou, Egaleo, Athènes, Grèce
Hôtellerie	Wyndham Grand Athens Hotel 5*	Place Karaiskaki, Athènes, Grèce
Vente au détail	Mare West Retail Park	Corinthe, Grèce
Vente au détail	River West Open	1-3-5 rue Proodou., Egaleo, Athènes Grèce
Bureaux	16, rue Himaras, immeuble de bureaux	Maroussi, Athènes, Grèce
Bureaux	33, rue Amarousiou Chalandriou, immeuble de bureaux	Maroussi, Athènes, Grèce
Bureaux	57, rue Ethnikis Antistaseos, immeubles de bureaux	Chalandri, Athènes, Grèce
Bureaux	Immeuble de bureaux Butterfly	26A, rue Apostolopoulou, Chalandri, Athènes, Grèce
Usage mixte	Maison Ardittos	40-42, rue Ardittou, Athènes, Grèce

Principaux éléments financiers

Performance financière 2025

En 2025, la Division immobilière de Viohalco a réalisé un chiffre d'affaires de 72 millions d'euros (2024 : 43 millions d'euros), tandis que le bénéfice avant impôt a atteint 20 millions d'euros (2024 : 14 millions d'euros). Il convient de noter que Viohalco applique la méthode du coût historique pour les immeubles de placement, tandis que sa principale filiale immobilière, Noval Property, suit la méthode de la juste valeur. Sur la base de cette méthode, le bénéfice avant impôt de Noval Property s'élève à 43 millions d'euros en 2025.

Au 31 décembre 2025, le portefeuille diversifié de Noval Property comprenait 61 propriétés, principalement en Grèce et, de manière sélective, en Bulgarie, dont une propriété détenue indirectement par une coentreprise avec un fonds immobilier. Le portefeuille inclut des bureaux, des centres commerciaux, des parcs commerciaux, des installations logistiques, des actifs résidentiels et hôteliers, pour une superficie locative totale d'environ 362.000 m².

Noval Property a enregistré une augmentation de 7% en glissement annuel de la juste valeur de son portefeuille d'immeubles de placement en 2025, y compris les prêts et les participations en coentreprise, pour atteindre 694 millions d'euros. Cette solide performance s'explique par la gestion active des actifs immobiliers existants et par la demande croissante de bâtiments durables et de haute qualité en Grèce. En outre, Noval Property a bénéficié des progrès du développement dans sa réserve diversifiée, qui comprend des projets de bureaux, résidentiels, logistiques et à usage mixte.

Les étapes principales de 2025 sont les suivantes :

- La livraison d'un immeuble de bureaux haut de gamme à Maroussi, en Attique, qui a été remis avec succès aux locataires et a obtenu la certification LEED de niveau Or ;
- L'achèvement d'un immeuble à usage mixte à Mets, Athènes, comprenant des logements haut de gamme et des

espaces de bureaux modernes, également certifié LEED de niveau Or;

- Une forte activité de prélocation de l'immeuble de bureaux haut de gamme situé à 199 Kifissias 199, à Maroussi, dont la livraison aux locataires est prévue au cours du premier trimestre 2026.

Les performances opérationnelles de l'ensemble du portefeuille existant sont restées solides, les actifs commerciaux bénéficiant d'une fréquentation accrue et d'une augmentation des revenus des locataires. Combinées à la hausse des revenus locatifs provenant des nouveaux baux et des renouvellements, ces tendances ont contribué à une nouvelle année de solides performances financières.

Depuis son introduction à la Bourse d'Athènes, Noval Property a poursuivi la mise en œuvre de sa stratégie, qui consiste à rénover ses biens immobiliers existants et à en acquérir de nouveaux de manière sélective, dans le but d'assurer une croissance régulière et une valorisation continue de son portefeuille.

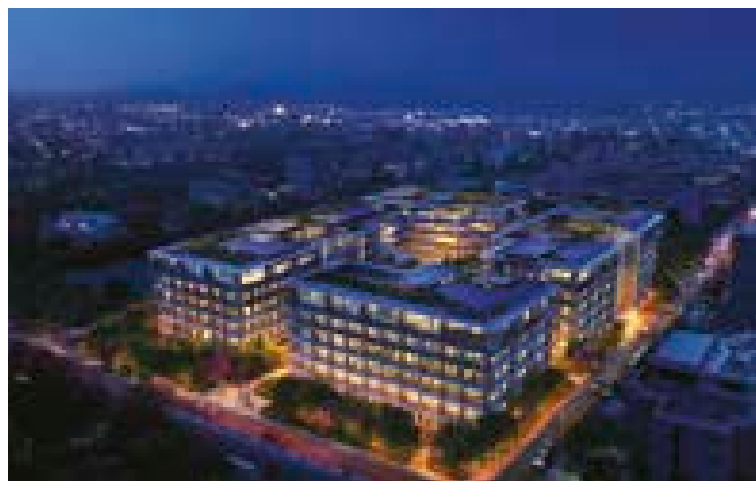
Perspectives

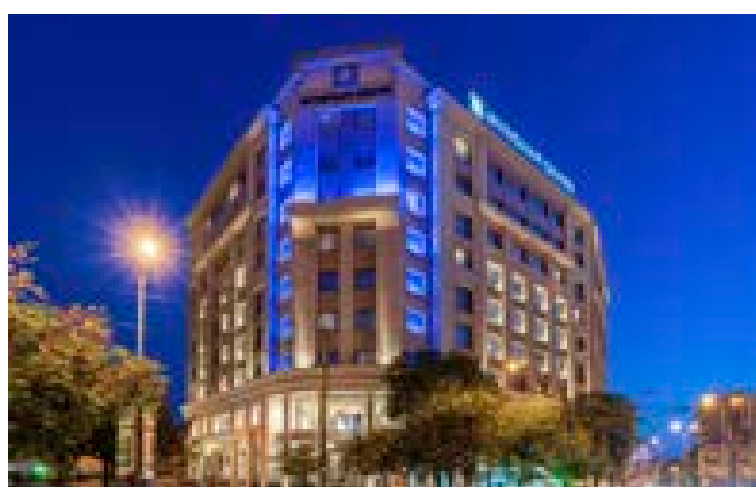
À l'aube de l'année 2026, le marché immobilier commercial grec conserve un contexte globalement favorable. La Banque de Grèce a fait état d'une dynamique soutenue tout au long de l'année 2025, portée par l'intérêt constant des investisseurs pour les bureaux haut de gamme, les actifs logistiques, les projets commerciaux à usage mixte, les établissements hôteliers et les logements à fort rendement tels que les résidences étudiantes. Les perspectives à court terme restent favorables pour les secteurs de la logistique et de l'hôtellerie, tandis que les prévisions concernant les bureaux et le commerce de détail restent stables malgré la persistance des incertitudes macroéconomiques.

De plus amples informations sur Noval Property sont disponibles sur son site web de: www.noval-property.com



IMMOBILIER



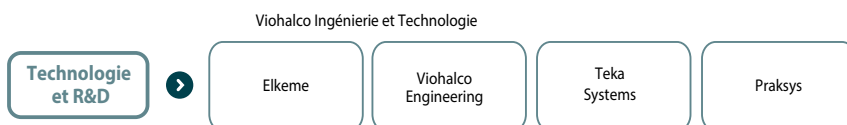


TECHNOLOGIE ET R&D





SEGMENT TECHNOLOGIE ET R&D DE VIOHALCO



Activités

Les sociétés de technologie et recherche et développement (R&D) dédiées de Viohalco et les départements R&D de ses sites de production internes ont pour mission de :

- développer de nouveaux produits à forte valeur ajoutée ;
- fournir des solutions efficaces pour optimiser les processus commerciaux et industriels ;
- améliorer l'efficacité et la performance environnementale des usines ; et
- développer des solutions industrielles, énergétiques et environnementales (y compris des solutions pionnières dans les domaines de l'ERP, du CRM, de la BI, de la traçabilité et autres).

Les sociétés de Viohalco consacrées à l'Ingénierie et la Technologie

Une plateforme d'entreprises spécialisée qui explore les technologies émergentes et établit les normes que le reste de l'organisation doit suivre. Il fonctionne comme une plateforme de gestion technologique, garantissant que l'innovation scientifique, technique et technologique reste pleinement alignée sur la stratégie commerciale du Groupe à long terme. Sa fonction est à la fois stratégique et opérationnelle, fournissant gouvernance, structure et clarté à l'ensemble de l'organisation.

Ce plateforme regroupe deux sociétés :

1. **Elkeme Hellenic Research Centre for Metals S.A.** (« Elkeme »). Elkeme se concentre sur la recherche industrielle appliquée et le développement technologique des quatre principaux secteurs métallurgiques (aluminium, cuivre, acier et zinc). Elkeme fournit des services de R&D et des solutions techniques pour de nouveaux produits, optimise les produits et les processus de production existants. La société revendique également une vaste expertise en caractérisation et en tests des matériaux, ainsi qu'en analyse des défaillances et des causes profondes. Elkeme est certifié ISO 9001:2015 et opère également un laboratoire de chimie analytique accrédité ISO 17025:2017.
2. **Viohalco Engineering S.A.** possède une vaste expérience des projets très exigeants en matière de conception, d'ingénierie et de construction pour les industries de l'acier, de l'aluminium, du cuivre, de l'énergie et des câbles de télécommunication. Elle est également spécialisée dans l'installation et la mise en service d'équipements industriels et l'automatisation des processus grâce à l'intégration de nouvelles technologies dans les projets, ainsi que dans les solutions d'économie d'énergie et les systèmes d'accès « Safety-Zero ».

Les sociétés de Viohalco sont soutenues par :

- **Teka Systems -Solutions d'affaires.** Teka Systems est une entreprise leader en technologie commerciale en Grèce et en Europe du Sud-Est, fondée en 1975. Elle possède une vaste expérience dans la conception, la mise en œuvre et la prise en charge de projets à grande échelle tels que SAP ERP, ServiceNow, Salesforce et OpenText. Teka Systems offre les meilleures solutions dans un écosystème SAP et s'intègre de

manière optimale afin de profiter de tous les avantages des projets de transformation numérique.

- **Praksys S.A.** (« Praksys ») développe, commercialise et supervise la mise en œuvre de nouvelles technologies dans le domaine de l'acier de construction et de renforcement du béton. Elle a développé Synthesis™, un système unique pour la préfabrication à l'échelle industrielle de l'acier d'armature. Praksys a également développé un progiciel complet pour accompagner sa technologie, y compris des composantes, telles que la conception du produit, les commandes de la machine, la commande en ligne, la planification de la production et la logistique.

Les activités des sociétés du segment Technologie et R&D de Viohalco sont les suivantes :

- Le centre technologique Elval est engagé dans une vaste série de projets dont les tâches principales sont les suivantes :
 - Conception d'alliages et recherche métallurgique avancée pour la conception de produits et de processus.
 - Développement d'alliages et de procédés sur mesure pour répondre aux exigences des clients et aux défis techniques de l'utilisation du produit final.
 - Amélioration continue des gammes de fabrication d'Elval pour l'optimisation des ressources, la réduction des temps de production et des propriétés proposant des produits homogènes.
 - Utilisation optimale des rebuts et réduction de l'utilisation d'aluminium primaire, en se concentrant sur la minimisation de l'empreinte carbone globale d'Elval, l'augmentation du contenu de recyclage et la préservation des ressources naturelles.

Le Centre vise à obtenir de l'aluminium laminé à plat de qualité supérieure, à réduire l'inventaire des produits intermédiaires et finaux, à optimiser le rendement, à réduire la consommation énergétique et les émissions de CO₂.

Les initiatives notables du département technologie d'Elval comprennent :

1. Amélioration des alliages pour l'industrie de l'emballage afin de maximiser les niveaux de contenu recyclé de canettes de boisson et ainsi réduire considérablement les émissions de carbone.
2. Développement de nouveaux produits pour les pièces non structurales pour l'industrie automobile et plaques de refroidissement de batterie pour les véhicules électriques, un marché qui devrait croître de manière significative dans les années à venir.
3. Développement en interne d'optimiseurs de production conçus pour augmenter la capacité des machines et trouver le mélange optimal de matières premières pendant la coulée.
4. Des systèmes de vernis métalliques innovants pour l'industrie agroalimentaire ainsi que pour le secteur du bâtiment et de la construction, afin de répondre aux normes élevées des clients.
5. Mise en œuvre de la maîtrise statistique des procédés (MSP)

par le biais de systèmes logiciels avancés pour surveiller les paramètres de production importants à chaque étape du processus de fabrication.

6. Intégration de systèmes de contrôle de surface de supervision IA pour optimiser l'inspection de la qualité des produits intermédiaires, garantissant ainsi une qualité élevée et constante du produit final.
7. Adoption de technologies d'apprentissage automatique et d'intégration des modèles de production prédictifs pour observer, analyser, tester et modifier les paramètres techniques de production.

- **Département technologie de Symetal :**

Développe des technologies qui introduisent et garantissent des techniques de conception de surfaces innovantes et des caractéristiques mécaniques améliorées. Ces technologies permettent un contrôle d'affinité poussé des feuilles d'aluminium pour les stratifiés et les revêtements, ainsi qu'une mise en forme parfaite.

- **Département R&D d'Elval Colour :**

En collaboration avec des architectes et des fournisseurs de matériaux, développe des couleurs par l'identification et l'expérimentation afin de créer de nouveaux pigments, des surfaces et des modèles innovants. Le département numérise également la mesure des couleurs pour le contrôle de la qualité et développe des technologies de revêtement en coopération avec les fournisseurs d'équipements et de revêtements afin d'étudier des processus de revêtement plus durables, qui consomment moins d'énergie et contiennent moins voire pas de composés organiques volatils (COV). Il développe des composés polymères pour accélérer la productivité et améliorer la résistance au feu, et explore la recyclabilité et la fonctionnalité des matériaux. Il mène également des projets de R&D internes et conjoints, ainsi que de nouvelles méthodes d'identification et d'analyse des performances à long terme des matériaux. Elval Colour participe à de nombreux projets en cours avec des universités portant sur les méthodes d'évaluation des performances des matériaux, les études de marché et l'impact à long terme des matériaux de revêtement. Elle participe également aux Comités techniques de normalisation européens pour l'élaboration mises à jour des normes.

- **Centre R&D de Bridgnorth Aluminium :**

Développe des produits pour les clients nouveaux et existants grâce à la conception d'alliages, aux tests en laboratoire et aux essais expérimentaux. Nos laboratoires de métallurgie et de chimie effectuent un travail considérable de mesure et de contrôle des propriétés des surfaces et des matériaux en vrac pour les produits nouveaux et existants. L'équipe de R&D apporte également son expertise technique à chaque étape du processus de production, depuis le moulage jusqu'aux finitions en passant par le laminage final à froid. Elle collabore également avec des experts universitaires britanniques et participe à des projets de recherche industrielle financés par le gouvernement visant à explorer les technologies émergentes, telles que la technologie de batterie pour le secteur automobile.

- **Département technologie d'Halcor :**

Gère les projets de R&D, en générant de nouveaux produits améliorés qui fournissent des solutions à valeur ajoutée aux clients et aux utilisateurs finaux. Les nouveaux alliages sont conçus pour répondre aux exigences des technologies d'application, telles que les alliages de cuivre haute résistance pour les systèmes de réfrigération haute pression, les alliages de laiton sans plomb pour les pièces et raccords de plomberie

durables, la structure métallurgique améliorée des tubes en cuivre et en laiton qui offrent des capacités de mise en forme élevées pour les applications spéciales dans le CVC&R et l'automobile. Halcor propose un service technique client (STC) dédié qui assure le transfert des résultats de R&D vers la conception et l'optimisation de produits personnalisés, tels que des tubes en cuivre et en laiton conçus pour des courbures et des expansions complexes, des tubes en cuivre conçus pour des taux de pression précis selon le type de réfrigérant, la personnalisation de tubes en cuivre préalablement isolés avec conception et production en interne de l'isolation thermique pour améliorer leur réaction au feu, la sélection des conditions de brasage optimales dans les joints de tube, la conception de tiges et de fils en laiton adaptés à des conditions d'usinage spécifiques ou encore la consultation technique sur la compatibilité chimique avec l'eau et d'autres mélanges chimiques.

- **Laboratoire de transfert thermique des tubes d'Halcor :**

Ce laboratoire thermique est l'un des rares laboratoires dédiés à la R&D dans le monde capable de mesurer les performances de transfert de chaleur de tubes lisses et à rainures internes (IGT). Les tubes en cuivre sans soudure TALOS®IGT sont dotés de rainures internes qui améliorent considérablement le transfert de chaleur en cas d'évaporation ou de condensation des réfrigérants. Les données des tests réalisés dans son laboratoire permettent à Halcor d'offrir une assistance technique spécialisée aux fabricants d'échangeurs thermiques dans le but d'optimiser la conception de leurs échangeurs thermiques pour améliorer leur efficacité énergétique.

- **Domaines d'innovation et projets financés IA et confiance dans les données**

– Dans le cadre du projet **PANDORA**, nous développons des infrastructures d'IA fiables en utilisant des données synthétiques et une IA explicable. Cela renforce la fiabilité des données de processus dans l'extrusion du cuivre, offrant ainsi aux clients des produits fabriqués grâce à une planification plus intelligente, une meilleure traçabilité et une plus grande stabilité des processus.

Jumeaux numériques et systèmes prédictifs – Avec **TRINEFLEX**, nous construisons des jumeaux numériques de processus et de produits pour le tréfilage de tubes en cuivre, permettant une production optimisée sur le plan énergétique et une maintenance prédictive qui améliorent encore les performances de nos lignes de production. Dans le cadre de **R3GROUP**, nous déployons la détection des défauts assistée par l'IA et le réacheminement numérique, offrant une qualité de produit encore supérieure et des tubes en cuivre sans défaut pour des applications exigeantes.

Énergie et décarbonisation – **StreamSTEP** introduit des échangeurs de chaleur avancés et des pompes à chaleur à haute température pour récupérer la chaleur résiduelle des opérations de fonderie, réduisant ainsi davantage l'intensité énergétique de nos produits semi-finis en cuivre. Parallèlement, **TRINEFLEX** ajoute de nouvelles capacités en matière de flexibilité énergétique et d'optimisation de la charge, permettant ainsi aux clients de bénéficier de produits en cuivre présentant une empreinte carbone encore plus faible et un profil de durabilité amélioré.

Économie circulaire et symbiose – **THESEUS** crée le premier pôle grec dédié à la circularité, en promouvant une symbiose industrielle qui augmente encore la part des ressources recyclées dans la production de cuivre. **CARDIMED** pilote une gestion intelligente de l'eau, faisant progresser la manière dont nous utilisons et réutilisons l'eau dans la fabrication. Ensemble, ces initiatives permettent aux clients de bénéficier de produits

en cuivre présentant une plus grande teneur en matériaux recyclés et une empreinte hydrique réduite.

Personnes et compétences – SkiComCu développe des formations basées sur la réalité étendue (XR) et un apprentissage tout au long de la vie adaptés aux opérations de l'industrie du cuivre. Cela renforce les compétences de la main-d'œuvre de Halcor en matière d'Industrie 5.0, permettant ainsi aux clients de recevoir des produits en cuivre fabriqués par des équipes qui garantissent précision, sécurité et qualité constante

- **Département de développement des produits et processus (PPD) de Sofia Med :**

Les principales responsabilités de ce département sont notamment le développement de nouveaux produits, la mise en place de méthodes permettant pour produire les matériaux de la plus haute qualité au coût le plus bas possible, le maintien d'un niveau de qualité maximal, l'excellence du service client et l'homologation réussie de nouveaux clients. En 2025, le PPD a continué à optimiser les processus de production, en ciblant principalement la réduction du temps de production, en réduisant la consommation d'énergie et en augmentant les taux de recyclage. Ces initiatives ont permis d'augmenter la productivité de certains produits, de réduire les coûts et d'accroître la capacité, qui a été utilisée pour soutenir une production plus élevée au cours de l'année. Dans le même temps, le département PPD a mis davantage l'accent sur le développement de nouveaux produits, conformément à l'objectif stratégique de l'entreprise qui consiste à étendre sa présence et son portefeuille de produits sur des marchés et des clients exigeants dans les secteurs de l'automobile et de l'énergie.

- **Epirus Metalworks** a développé quatre nouveaux produits de flans de monnaie (flans en acier). La société a également lancé des tests pour des disques avec deux nouveaux clients et a commencé à commercialiser des flans de monnaie en BPS (acier plaqué laiton). Les produits sont utilisés avec succès par le client.

- **Sociétés de Hellenic Cables :** Le département R&D, composé d'une équipe pluridisciplinaire d'ingénieurs et de scientifiques, a mené de nombreuses initiatives dans le développement de produits, la recherche appliquée et les collaborations stratégiques. En tirant parti d'outils logiciels de pointe et d'installations de test modernes, l'équipe de R&D s'est concentrée sur l'amélioration de la qualité des produits, l'optimisation des conceptions pour une meilleure rentabilité et la réduction des impacts environnementaux. Cette année, l'accent a été mis sur le soutien de la stratégie de l'entreprise visant à élargir son portefeuille de produits et à l'aligner sur les objectifs de durabilité.

L'équipe de R&D a franchi des étapes importantes dans le développement de produits, y compris la certification et l'innovation dans les technologies de câbles sous-marins et onshore. Les principaux développements ont inclus la certification de câbles d'interconnexion dynamiques de 66kV et la fabrication de câbles sous-marins d'interconnexion de 132kV. Des progrès ont également été réalisés dans les câbles capables de résister à des contraintes mécaniques sévères en eaux profondes, les systèmes de surveillance des contraintes et le développement de nouveaux matériaux recyclables pour les composants de câbles. De plus, la recherche appliquée a permis de mettre au point de nouveaux systèmes de mesure internes pour les tests de résistance, de

contrainte et de matériaux, complétés par la mise en œuvre d'algorithmes d'apprentissage automatique pour prédire la performance des câbles dans diverses conditions.

Hellenic Cables a continué à collaborer activement avec des universités, des instituts de recherche et des groupes industriels de premier plan à travers l'Europe. La participation à des programmes de recherche de haut niveau de l'UE tels que NEXTFLOAT, Offshore Energy Hub, MUSICA et TRIERES illustre son leadership dans les technologies avancées pour les énergies renouvelables et les solutions d'hydrogène. La société a également contribué de manière significative aux normes mondiales par son implication dans les groupes de travail de la CEI et du CIGRE. Ces efforts ont positionné Hellenic Cables comme un innovateur clé dans l'industrie, comme en témoignent de nombreuses publications, présentations de conférences et partenariats dans sept projets conjoints.

- Le Centre de R&D de **Corinth Pipeworks** se concentre sur l'optimisation d'un vaste éventail de processus de fabrication et de revêtement de tubes par (a) des productions d'essais internes continus, (b) la modélisation de processus spécifiques et (c) des protocoles avancés de test de matériaux. Le but de la R&D de la société est de développer des produits pour des applications exigeantes (par exemple, service acide, offshore profond, applications à haute contrainte comme le dévidage), d'améliorer l'uniformité des produits et d'élargir chaque gamme de production de l'usine, ainsi que de développer des techniques avancées de contrôle destructif, anticorrosion et non destructif offrant des solutions de pointe. Corinth Pipeworks a conclu avec succès une vaste campagne de R&D axée sur le transport en toute sécurité de l'hydrogène à haute pression grâce à des tests spécialisés de pipelines en acier de grand diamètre/haute résistance et la société est le premier fabricant de tubes à fournir une solution techniquement et économiquement viable sur cette application. La société a de surcroît installé dans les locaux de son usine de Thisvi un laboratoire de pointe pour les tests des tubes d'hydrogène à haute pression, une assistance technique à ses clients et son programme de R&D innovant. Les tubes produits aujourd'hui et installés dans le réseau de gaz actuel pourront acheminer le mix énergétique de demain. Le potentiel de l'hydrogène dans la construction d'un mix énergétique durable et dans la réalisation des objectifs mondiaux de décarbonisation est considérable et, dans ce contexte, Corinth Pipeworks fournit à ses clients les solutions qui leur permettront d'atteindre leurs objectifs. Les résultats de cette initiative de R&D ont déjà été mis à l'épreuve cette année, avec la livraison de plusieurs projets de pipelines internationaux certifiés pour le transport d'hydrogène.

Performance financière 2025

Les dépenses de R&D (à la fois enregistrées en charges et capitalisées) en 2025 s'élèvent à 37 millions d'euros. Le montant indiqué se fonde principalement sur les dispositions du manuel de Frascati (norme de conduite de l'OCDE pour les enquêtes et la collecte de données sur la R&D) et sur les normes internationales d'information financière (IFRS).

De plus amples informations sur les différentes sociétés sont disponibles sur leurs sites web respectifs :

À propos d'Elkeme : www.elkeme.gr

À propos de Teka Systems : www.tekasytems.gr

AUTRES ACTIVITÉS

Les autres activités représentent essentiellement les dépenses engagées par la société mère (holding), de même que les résultats des sociétés qui opèrent dans le segment Technologie et R&D, dans la fabrication des produits en céramiques et de minéraux industriels (Vitruvit) et dans le segment Récupération des ressources. La perte avant impôt s'est élevée à 15 millions d'euros (2024 : - 5 millions d'euros).



F. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Le 5 mars 2026, le Conseil d'administration de Viohalco a décidé de proposer à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra le 26 mai 2026 l'approbation du versement d'un dividende brut de 0,27 euro par action.

Le 4 mars 2026, Corinth Pipeworks UK Ltd, société du segment Tubes d'acier, a signé un accord en vue d'acquérir une usine de tubes LSAW à Hartlepool, au Royaume-Uni, pour un montant total de 10 millions de livres sterling. Cette acquisition stratégique permettra d'augmenter la capacité et de renforcer la position du segment en tant que fournisseur clé du secteur énergétique mondial.

La société suit de près la guerre en Iran et les tensions géopolitiques plus larges au Moyen-Orient, y compris les impacts potentiels sur le trafic maritime dans le détroit d'Ormuz et la volatilité continue des prix des combustibles fossiles. Elle continue d'évaluer les impacts potentiels sur les coûts énergétiques, la continuité de la chaîne d'approvisionnement et les conditions macroéconomiques plus larges.





G. RISQUES ET INCERTITUDES

Le Conseil d'administration de Viohalco est responsable de l'évaluation et de la surveillance du profil de risques des filiales de Viohalco. Étant donné que Viohalco est une société holding qui ne possède ni infrastructures de production, ni clients, ni fournisseurs, en dehors des salariés employés à des fonctions administratives), les risques qui l'affectent sont imputables à ses filiales et à leurs opérations, fournisseurs, clients et personnels. Par conséquent, chaque société de Viohalco est responsable de l'identification, de la mesure, de l'analyse, de l'atténuation, du contrôle et du suivi de ses propres risques.

Afin de soutenir le processus d'identification des risques de ses filiales, un ensemble de directives communes qui fixent un cadre à la Gestion des Risques de l'Entreprise « GRE » et s'applique à toutes les sociétés de Viohalco. Ces lignes directrices comprennent des principes et une taxonomie détaillée des risques (piliers et catégories de risques) afin d'assurer la cohérence, l'identification et la gestion efficace des risques dans toutes les filiales. Ce cadre fournit également des orientations sur les meilleures méthodes de gestion des risques et favorise les échanges sur les problématiques en question.

La Direction exécutive de Viohalco est chargée, en consultation avec le Conseil d'administration et un service d'audit interne indépendant, d'évaluer les risques éventuels et leurs mécanismes de contrôle à l'échelle des filiales. En vertu de cette évaluation, Viohalco doit considérer si les filiales sont parvenues, de manière proactive et efficace, à atténuer les risques identifiés pour les ramener à un niveau acceptable.

Le processus GRE de Viohalco suit les étapes suivantes :

- a) Identification des principaux risques et mesure/analyse de leur impact potentiel et leur probabilité. Cette démarche est réalisée au niveau de la société, puisque les risques financiers, opérationnels, juridiques et réglementaires, stratégiques et de durabilité sont liés à leurs propres opérations.
- b) Gestion des risques et réponse par la prise en compte des contrôles en place et la sélection, la hiérarchisation et mise en œuvre les mesures appropriées. Cette étape est également conduite au niveau de chaque société, sur la base des principes généraux fixés dans le cadre GRE.
- c) Contrôle et suivi de l'environnement interne et externe pour repérer les éventuelles évolutions des risques et les risques émergents, en veillant à ce que le contrôle de l'environnement des risques reste efficace.

Chaque société contrôle ses risques et les réponses qu'elle apporte à la lumière des directives communes du cadre GRE, mais avec ses propres procédures, systèmes et mécanismes mis en place par la Direction de chaque société en interne.

Une analyse consolidée de la performance financière de toutes les filiales, y compris des risques potentiels, est effectuée au niveau de la Direction exécutive de Viohalco par le département d'audit interne.



Principaux risques

Grâce à un cadre ERM structuré et sur la base de leurs activités et objectifs stratégiques, les sociétés de Viohalco ont identifié et classé leurs risques en cinq grandes catégories :

Les risques financiers comprennent les risques de marché qui concerne l'activité de chaque filiale (tels que les fluctuations du cours de change, des taux d'intérêt et des prix des matières premières), ainsi que les risques de crédit et de liquidité.

Les risques opérationnels à savoir le risque de perte découlant de l'inadaptation ou de la défaillance des processus, des équipes et des systèmes ou encore d'événements extérieurs.

Les risques de conformité juridique et réglementaire à savoir les impacts négatifs (économiques comme les amendes, les pénalités, etc., et autres comme l'exclusion de marchés, etc.) découlant du non-respect des règles et normes en vigueur.

Les risques stratégiques à savoir les risques liés à l'environnement commercial au sens large (contexte macro-économique, sectoriel, etc.), au marché, à la concurrence, ainsi que le processus décisionnel sur un horizon à moyen-long terme, et qui sont susceptibles d'avoir un impact sur la continuité et la rentabilité des activités.

Les risques liés à la durabilité - liés aux événements climatiques entraînant des dommages aux actifs, des pénuries de matières premières, des perturbations de la chaîne d'approvisionnement et l'indisponibilité de ressources naturelles telles que l'eau.

Risques financiers

Risque de taux d'intérêt

Des fluctuations importantes des taux d'intérêt peuvent exposer les filiales de Viohalco à une hausse des coûts d'emprunt, une diminution du rendement des investissements et/ou une baisse de la valeur des actifs. Les sociétés de Viohalco ne pas prennent pas de positions spéculatives sur les taux d'intérêt, et plutôt de suivre des stratégies de couverture de base, en faisant correspondre la durée de l'actif et du passif dans la mesure du possible. Cependant, compte tenu de l'environnement des taux d'intérêt élevés de ces dernières années, chaque entité s'efforce, dans la mesure du possible, d'obtenir des facilités de financement à taux fixe bas afin de couvrir ses besoins en capitaux à moyen et long terme et d'éviter les variations des flux de trésorerie. En cas de nécessité, les filiales de Viohalco utilisent des produits dérivés, tels que des swaps de taux d'intérêt, pour éviter les variations des flux de trésorerie. En cas de nécessité, les filiales de Viohalco utilisent des instruments dérivés pour couvrir tout risque de taux d'intérêt résiduel. Des règles et des limites strictes, propres à chaque entité, régissent alors le recours à ces instruments.

Risque de change

Viohalco détient des participations dans un certain nombre de sociétés dont les usines de production et les relations commerciales s'étendent à l'échelle mondiale. Les sociétés sont ainsi exposées à des pertes potentielles financières (transactions), comptables (conversion) et économiques du fait de la volatilité des cours de change.

Les sociétés gèrent ce risque avec prudence, en mettant en

œuvre des couvertures naturelles chaque fois qu'elles le peuvent (notamment en faisant correspondre les devises des opérations de vente et d'achat anticipées, des créances et des dettes) et utilisent des produits de couverture standards, à l'instar des contrats à terme - forwards, si nécessaire.

Risque lié au prix des matières premières

La plupart des sociétés de Viohalco sont des acteurs industriels dont les produits de base sont des matériaux ferreux et non ferreux. Les fluctuations des cours des produits, notamment les métaux tels que le cuivre, le zinc et l'aluminium, peuvent ainsi les exposer à une baisse des marges sur les profits ou à des pertes sur les transactions.

Les contrats à terme-futur négociés sur le London Metal Exchange « LME » proposent le choix de couverture évident pour les sociétés actives sur ce segment. Les sociétés de Viohalco compensent quotidiennement tous les contrats d'achat et de vente à prix fixe de métaux, et la position nette ouverte restante sur le produit de base est couvert par des contrats à terme sur le LME afin de limiter l'exposition au risque lié au prix des produits de base.

En outre, les filiales de Viohalco sont exposées aux fluctuations des prix du gaz naturel et de l'énergie, qui constituent un élément des coûts de production. La surveillance des indices de prix, l'utilisation de swaps de matières premières (TTF) et de prévisions, ainsi que la couverture par des contrats à long terme (PPA) sont utilisés pour protéger les sociétés contre les fluctuations significatives des prix du gaz naturel et de l'énergie.

Risque de liquidité

Pour les sociétés industrielles, comme celles qui constituent la majeure partie du portefeuille de Viohalco, le risque de liquidité est le risque qu'une entreprise ait un accès insuffisant à des financements disponibles sans délai pour honorer ses engagements financiers en temps voulu. Les deux éléments clés sont le risque lié au flux de trésorerie à court terme pour couvrir les fluctuations du fonds de roulement et le risque de financement à long terme. Ce dernier implique le risque de ne pas obtenir des prêts au moment où l'activité en a besoin ou que de tels fonds ne soient pas disponibles pendant la durée nécessaire ou à des niveaux de coût acceptables. Ce risque peut provenir de fluctuations saisonnières, d'interruptions de l'activité, de dépenses d'investissements non prévues, d'une hausse des coûts opérationnels, d'un marché de financement trop étroit ou d'autres motifs ayant pour effet une disponibilité insuffisante de la trésorerie.

Les sociétés de Viohalco surveillent en permanence leurs besoins de trésorerie et présentent trimestriellement des prévisions glissantes (« rolling forecasts ») mensuelles, afin de s'assurer qu'elles disposent de facilités de crédit suffisantes pour répondre à leurs besoins de trésorerie. Par des rapports financiers mensuels, elles suivent étroitement les indicateurs de flux de trésorerie opérationnels, ainsi que les ratios de liquidité et d'endettement. Elles évaluent en permanence la disponibilité en financements, tant sur les marchés locaux qu'à l'internationaux.

Enfin, les sociétés de Viohalco atténuent le risque de liquidité par une gestion rigoureuse des flux de trésorerie, dont l'optimisation du fonds de roulement et à un portefeuille bien diversifié de facilités de financement engagées auprès de nombreux prestataires financiers. Ces mesures permettent aux filiales de Viohalco de répondre facilement à leurs besoins de financement ou à des imprévus.

Risque de crédit

La commercialisation de produits auprès de nombreux clients établis dans des régions géographiques et des secteurs très variés à travers le monde crée inévitablement un risque de crédit pour les sociétés de Viohalco dont les clients pourraient ne pas honorer leurs obligations. Ce risque de crédit peut être accentué lorsqu'une part significative des ventes se concentre sur une zone géographique ou un secteur économique en particulier ou encore sur un nombre restreint de clients.

Le risque de crédit est considérablement atténué dans les entités Viohalco (a) en évitant la concentration des créances de tout type, (b) en procédant à des vérifications solides et fréquentes sur la solvabilité des clients par le biais des agences de notation de crédit, (c) enfin, en recourant largement à l'assurance-crédit ou en exigeant d'autres types de garanties, telles que des lettres de crédit ou des garanties pour les clients qui ne peuvent bénéficier de limites d'assurance.

Risque opérationnel

Risque lié aux fournisseurs et à l'approvisionnement

La disponibilité des matières premières essentielles, des métaux, de l'énergie et d'autres produits de base clés, ainsi que des « réseaux de distribution » pertinents, peut menacer la capacité des sociétés de Viohalco à fabriquer des produits de qualité, à des prix compétitifs en temps opportun. Ainsi, toutes les sociétés visent constamment à minimiser la probabilité qu'un tel risque se produise. Parmi les mesures adéquates employées pour limiter ce risque figurent le maintien d'une vaste base de fournisseurs bien diversifiée au plan géographique, lorsque cela est possible, l'existence de listes de matériaux alternatifs, l'établissement de contrats de niveaux de service avec les principaux fournisseurs et la réduction de la dépendance au marché au comptant par le biais de contrats à long terme, qui garantissent la stabilité des prix et des quantités.

Pour aider à prévenir, atténuer et gérer les risques qui sapent l'approvisionnement responsable, les filiales de Viohalco collectent, vérifient et archivent des informations sur leurs clients, fournisseurs, sous-traitants et autres tiers avec lesquels elles font régulièrement affaire. Compte tenu de la tendance croissante des événements de blanchiment d'argent et des mises à jour des régimes de sanctions à l'échelle mondiale en raison de conflits géopolitiques, les filiales de Viohalco examinent et prennent, dans la mesure du possible, toutes les mesures nécessaires pour s'assurer qu'elles ne sont pas impliquées dans des relations d'affaires interdites et des échanges commerciaux avec des pays, des entreprises et/ou des matériaux qui pourraient être perçus comme ayant des liens avec le blanchiment d'argent et/ou sont sanctionnés. En outre, aucune transaction illégale n'a lieu afin de protéger la réputation des entreprises et d'éviter d'éventuelles amendes de la part des autorités de surveillance à l'échelle mondiale.

Risque d'interruption des activités

Le risque de défaillance des équipements, des systèmes, des équipes, des services ou des processus peut menacer la capacité des sociétés de Viohalco à poursuivre leurs activités. La continuité de l'activité étant un facteur critique de la production industrielle, toutes les filiales de Viohalco assurent une maintenance approfondie de leurs installations en fonction de programmes de maintenance précis élaborés par leurs départements de maintenance spécialisés. L'équipement et les lignes de production des

usines sont également systématiquement modernisés afin d'intégrer les nouvelles technologies, de l'intelligence artificielle (IA) et réduire le risque d'obsolescence. Toutes les pièces détachées et les consommables sont évalués selon leur état critique, et les niveaux des stocks de sécurité font l'objet d'une surveillance. Certaines usines, installations et lignes de production sont interchangeableables. Elles ont été configurées de manière à permettre un déplacement et une continuité de la production au besoin. Ce risque est réduit dans une large mesure en mettant en place des polices d'assurance contre le risque d'interruption de l'activité.

Risque de défaillance produit

Des produits défectueux ou non performants peuvent exposer les sociétés de Viohalco à des réclamations de la part des clients, à des réclamations pendant la période de garantie, à des réparations sur le terrain, à des retours de produits, à des réclamations en responsabilité du produit, à des contentieux ainsi qu'à une perte de revenus, de parts de marché et une atteinte à la réputation.

Pour atténuer de manière proactive le risque provenant de défauts réels de leurs produits ou faisant l'objet d'une réclamation, les sociétés de Viohalco ont mis au point des systèmes rigoureux de gestion de la qualité au sein de leurs usines. Elles appliquent des procédures de contrôle de la qualité précises et formalisées, tout en conservant une police d'assurance adéquate à l'encontre de ce type de réclamations. Les procédures de contrôle de la qualité comprennent des tests d'échantillons par lot de production ou au niveau de chaque produit lors de phases de production spécifiques, l'installation d'équipements de suivi à certains stades définis de la production, ainsi que sur des lignes de production et des centres de travail pour identifier les défauts et la mise en place de systèmes de traçabilité de bout en bout, entre autres. Par ailleurs, les sociétés de Viohalco disposent de polices d'assurance en responsabilité produit.

Risque lié aux technologies de l'information (IT)

Le risque lié aux technologies de l'information est généralement défini comme la probabilité de survenance d'une menace particulière (déclenchée accidentellement ou intentionnellement en se servant d'une vulnérabilité) et l'impact qui résulte de la survenance de cette menace sur les systèmes et processus informatiques.

La plupart des sociétés de Viohalco se caractérisent par une à forte intensité capitalistique et dépendent fortement des systèmes informatiques pour soutenir et optimiser leur production. Tant dans l'environnement industriel que commercial, ces systèmes informatiques sont confrontés à des risques inhérents qui peuvent entraîner des pertes ou une responsabilité légale. Ces risques peuvent découler d'une interruption due à une panne des équipements informatiques, à des sinistres, à des erreurs humaines, de même qu'à l'utilisation, la divulgation, la modification, ou la destruction d'informations non autorisées, entre autres.

L'identification efficace des lacunes potentielles, évaluer la maturité des contrôles en place et mettre en œuvre des mesures de réduction des risques constitue un processus continu pour toutes les entités de Viohalco. Ce processus doit évoluer parallèlement aux menaces émergentes, aux nouveaux contrôles et aux changements dans les exigences réglementaires. Il est essentiel de veiller à ce que des mesures de protection appropriées et proportionnelles soient appliquées de manière cohérente afin de protéger l'intégrité des systèmes informatiques dans toutes les entreprises.

Outre l'utilisation des normes sectorielles relatives à la protection des données et des systèmes, les sociétés de Viohalco s'appuient sur Teka Systems, une filiale de Viohalco spécialisée dans la mise en œuvre, la personnalisation et le support des systèmes informatiques. Teka Systems fournit des applications et un support logiciel sur mesure pour répondre aux besoins spécifiques des sociétés industrielles.

Conformité légale et réglementaire

Conformité réglementaire

En réponse aux exigences découlant de la cotation en bourse de Viohalco, la société a mis en place les structures et procédures nécessaires pour garantir une conformité continue et protéger sa réputation. Cela inclut l'adoption de sa charte de gouvernance d'entreprise, qui couvre des questions telles que la responsabilité des administrateurs et des dirigeants, les principes de bonne gouvernance, les délits d'initiés et les conflits d'intérêts.

De nombreux aspects des activités des filiales sont définis par des lois et des réglementations, notamment, mais sans s'y limiter, le droit du travail, les réglementations en matière de santé et de sécurité, les lois environnementales, les permis de construire et d'exploitation, entre autres. Viohalco exige de toutes les sociétés de son portefeuille qu'elles respectent l'ensemble des lois et réglementations, qu'elles soient locales, européennes ou internationales. Celles-ci peuvent concerner la santé et la sécurité dans les sites de production, le droit du travail et les droits de l'homme, la protection de l'environnement, la lutte contre la corruption, les pots-de-vin et la fraude financière. Viohalco exige de ses filiales qu'elles élaborent leurs propres politiques pour toutes ces questions et qu'elles soient seules responsables de leur respect.

Des informations supplémentaires sont fournies dans la section « Déclaration relative à la durabilité » du présent rapport.

Protection générale des données et confidentialité

Viohalco reconnaît la nécessité de protéger les données à caractère personnel, non seulement pour se conformer aux exigences légales du règlement général sur la protection des données 2016/679 de l'UE et à d'autres lois en vigueur, mais également en raison de la valeur ajoutée et de l'avantage concurrentiel qu'elle offre. La société s'engage à protéger les données à caractère personnel des employés et de ceux des filiales de Viohalco, ainsi que des clients, des fournisseurs, des partenaires et des investisseurs. Son objectif est de respecter les normes internationales et les meilleures pratiques et ainsi de minimiser les risques pour la vie privée des personnes et leurs données à caractère personnel. À cette fin, Viohalco a adopté et mis en œuvre une politique de protection des données à caractère personnel, défini des rôles, procédures et contrôles spécifiques pour la protection des données à caractère personnel dans l'ensemble des activités de ses filiales, et a mis en place des mécanismes de contrôle des actions d'atténuation des risques et leur amélioration continue.

Risques stratégiques

Risque lié au pays

Des mesures politiques défavorables peuvent menacer les ressources des filiales de Viohalco ainsi que leurs futurs flux de trésorerie dans un pays où elles ont investi, dont elles dépendent pour un volume d'affaires important ou encore dans lequel elles ont conclu un contrat important avec une contrepartie soumise

aux lois de ce pays.

Les sociétés suivent également de manière continue les évolutions de l'environnement international et national et adaptent en temps voulu leur stratégie commerciale et leurs politiques de gestion des risques afin de minimiser l'impact des conditions macroéconomiques sur leurs activités.

Politiques commerciales internationales (droits de douane)

Les tensions commerciales mondiales se sont considérablement intensifiées, marquées par une série de modifications des droits de douane et de contre-mesures entre les grandes économies. Les droits de douane représentent un risque important pour les entreprises importatrices/exportatrices en augmentant le coût des matières premières ou le prix final des marchandises exportées.

En outre, les droits de douane peuvent perturber les chaînes d'approvisionnement, entraînant des retards et des inefficacités si d'autres sources sont nécessaires. Les droits de douane de rétorsion d'autres pays peuvent également limiter les possibilités d'exportation, affectant les flux de revenus. L'incertitude réglementaire entourant les politiques commerciales peut davantage compliquer les décisions de planification et d'investissement à long terme.

Risque lié au segment

Les évolutions concernant les opportunités et les menaces, les capacités de leurs concurrents et d'autres conditions touchant les segments d'activité des filiales de Viohalco peuvent menacer l'attrait ou la viabilité à long terme de ces secteurs. Le risque lié au secteur qui se rapporte au secteur d'activité précis dans lequel les filiales de Viohalco interviennent tient principalement au caractère cyclique de la demande et au taux de remplacement de certains produits.

Les sociétés gèrent ce risque en développant les exportations vers les marchés mondiaux afin de répartir leur exposition cyclique entre les régions géographiques. Le risque de remplacement est pris en charge par le biais d'une différenciation au niveau du mix de produits, par exemple en faisant évoluer une part de la production vers des produits présentant un taux de remplacement inférieur.

Risque lié à la concurrence

Les actions des concurrents ou des nouveaux entrants sur le marché peuvent mettre à mal l'avantage concurrentiel d'une société de Viohalco, voire menacer sa capacité de survie. Par conséquent, les questions de stratégie liées à la concurrence sont évaluées dans le cadre du processus budgétaire annuel et du plan stratégique de toutes les sociétés de Viohalco. L'exposition au risque lié à la concurrence est suivie par un examen quotidien des informations de marché. Parmi les mesures visant à limiter ce risque, figurent un fort engagement envers la qualité tout au long de la phase de production, une politique de tarifs compétitifs au niveau des produits de base et un objectif de produits à marge élevée.

Risque lié aux innovations technologiques

La technologie évoluant rapidement, les sociétés du portefeuille de Viohalco doivent assurer une innovation et un investissement adéquats pour rester à jour. L'absence d'investissements dans les infrastructures technologiques nécessaires pour accompagner efficacement les besoins actuels et futurs des activités pourrait affecter les ventes, les coûts et les revenus.

En outre, les sociétés peuvent ne pas réussir à tirer parti des avancées technologiques pour obtenir ou conserver un avantage concurrentiel ou elles risquent d'être exposées à des actions de leurs concurrents ou de remplaçants qui savent exploiter la technologie pour que leurs produits, services et processus affichent une qualité supérieure et soient plus performants en termes de coûts et/ou de délais.

Les sociétés de Viohalco gèrent principalement ce risque stratégique par la conclusion de contrats d'assistance technique et de transfert de connaissances avec les chefs de file mondiaux des différents secteurs dans lesquels elles interviennent. Toutes les sociétés de Viohalco investissent fortement dans la R&D et coopèrent avec des organismes scientifiques et des centres de recherche internationaux de premier plan. Cette priorité accordée à la technologie et à l'innovation s'illustre également par la présence de départements de R&D dédiés au sein d'un certain nombre de sociétés de Viohalco.

Durabilité

Risque lié au changement climatique

Les défis posés par le changement climatique peuvent entraîner des dommages aux actifs et aux infrastructures, des pénuries de matières premières, des fluctuations des prix des matières premières et des perturbations de la chaîne d'approvisionnement. Conscientes de ces défis liés au changement climatique, à l'efficacité énergétique et à l'économie circulaire, les sociétés de Viohalco restent déterminées à gérer et à traiter ces questions en réduisant continuellement leurs émissions de carbone et leur empreinte environnementale grâce à la mise en œuvre de politiques, de procédures et d'initiatives spécifiques. (Pour plus de détails, voir la section « Risques liés au changement climatique » du rapport sur le développement durable.

La mise en œuvre du CBAM (Carbon Border Adjustment Mechanism), un mécanisme destiné à protéger les producteurs européens contre la concurrence déloyale, pourrait augmenter le coût des matières premières en raison de taxes à l'importation

supplémentaires, ce qui affecterait les coûts de production et la compétitivité. Il existe également des inquiétudes quant à la possibilité de contournement de cette taxe au détriment des producteurs de l'UE. Un tel cadre faussé pourrait entraîner une augmentation des importations de produits concurrents, soulignant la nécessité d'une réaction rapide et d'une application équitable de la taxe.

En outre, la volatilité des prix de l'énergie et la complexité des initiatives réglementaires constituent des risques de transition importants pour les entités de Viohalco dans leurs efforts d'intégration des énergies renouvelables dans leur mix énergétique. Parallèlement, la pénurie d'eau, résultant des changements dans les régimes pluviométriques dus au changement climatique, pourrait entraver les activités de production. L'énergie nécessaire au recyclage de l'eau pourrait augmenter les coûts d'exploitation et les émissions indirectes de carbone de certaines filiales de Viohalco. (Voir la section « Déclaration relative à la durabilité »).

Formation et développement des employés

Le manque d'autonomisation et de perfectionnement peut réduire l'efficacité et la productivité, ce qui peut nuire à la performance, à la rentabilité et au succès à long terme. Les investissements dans le développement des employés améliorent la performance individuelle, la satisfaction au travail et le succès global de l'entreprise, aidant ainsi les sociétés de Viohalco à maintenir leur compétitivité et leur capacité d'adaptation en réponse aux tendances du marché.

Afin d'atténuer les impacts négatifs potentiels, Viohalco investit des ressources importantes dans des programmes de formation spécialisés adaptés à son personnel. L'engagement des entités de Viohalco en faveur de l'apprentissage continu et du développement des compétences fait partie intégrante de leurs objectifs stratégiques, garantissant que le personnel reste flexible, compétent et prêt à répondre aux exigences en constante évolution du secteur. En outre, les filiales de Viohalco continuent de s'engager à soutenir et à reconnaître le développement des employés, ainsi qu'à leur offrir des possibilités d'amélioration grâce à des processus d'évaluation et de retour d'information.



H. DÉCLARATION RELATIVE À LA DURABILITÉ

Information générale

BP-1; BP-2

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, la Société publie pour la deuxième fois ses informations en matière de durabilité (ci-après également le « Rapport » ou la « Déclaration relative à la durabilité ») conformément à l'article 3:32/2 du Code des sociétés et des associations, y compris le respect des normes européennes d'information en matière de durabilité (« ESRS ») applicables. Cette déclaration inclut :

- La conformité du processus mis en œuvre par la Société pour identifier les informations publiées dans la déclaration relative à la durabilité (le « processus »), conformément à la description énoncée dans la norme ESRS 2 IRO-1 ; et
- La conformité des informations fournies dans la section « Taxonomie de l'UE » de la déclaration relative à la durabilité avec l'article 8 du règlement de l'UE 2020/852 (le « Règlement de la taxonomie »). Le contenu de la déclaration relative à la durabilité a fait l'objet d'un rapport d'assurance limitée conformément à la norme ISAE 3000 (révisée). Le rapport de l'auditeur indépendant sur une mission d'assurance limitée se trouve à la page 202.

Les déclarations consolidées relatives à la durabilité font partie du rapport de gestion sur les comptes consolidés de la Société, dont la publication a été approuvée par le Conseil d'administration au cours de sa réunion du 5 mars 2026.



Base et périmètre consolidés

La déclaration relative à la durabilité a été préparée sur une base consolidée et couvre le même périmètre que le rapport financier. Toutes les déclarations sur les stratégies, les politiques, les actions, les métriques et les cibles se réfèrent au groupe consolidé et, lorsqu'ils ne figurent pas séparément comme segment opérationnel ou filiales séparées, à la Société.

Le rapport couvre l'ensemble de la chaîne de valeur consolidée et, lorsqu'il est significatif, fournit des informations sur les activités en amont et en aval conformément aux normes ESRS 1.

La consolidation de toutes les données quantitatives suit les principes ci-dessus, sauf indication contraire dans la méthode comptable placée à côté de chaque point de données déclaré dans

les tableaux des sections Environnement, Social et Gouvernance.

Pour une bonne compréhension des incidences, risques et opportunités importants, les informations communiquées sont ventilées par activité commerciale significative. En tant que société holding orientée vers les entreprises industrielles, la ventilation comprend cinq segments industriels, un segment opérant dans les activités immobilières, et un segment lié aux sociétés de services et non industrielles. Le segment Recherche, Développement et Innovation (R&D), référencé dans la section financière comme un segment autonome, est inclus dans le segment « Sociétés de services et non industrielles » car il partage des caractéristiques non financières similaires avec toutes les autres sociétés de services et non industrielles. Le périmètre de chacun des segments agrégés est présenté dans le tableau suivant :

Tableau 1 : Périmètre de l'information en matière de durabilité et répartition par segment

Segment d'activité	Sociétés concernées	
Aluminium		
Anoxal S.A. Bridgnorth Ltd Elval, la division laminage d'aluminium d'ElvalHalcor	Elval Colour S.A. Etem Gestamp Extrusions S.A. Symetal S.A.	Vepal S.A. Viomal S.A.
Cuivre		
Cablel Wires S.A. Epirus Metalworks S.A.	Halcor, la division d'extrusion d'alliages de cuivre d'ElvalHalcor Sofia Med AD	
Acier		
Aeiforos S.A. Aeiforos Bulgaria S.A. Anamet S.A. Dojran Steel LLCOP	Erlikon S.A. Etil S.A. Inos Balcan DOO Sidenor Industrial S.A.	Sovel S.A. Stomana Industry S.A. Stomana Engineering S.A. Vitruvit S.A.
Câbles		
Fulgor S.A. Hellenic Cables S.A.	Icme Ecab S.A.	Lesco Romania S.A. Lesco EOOD
 Tubes d'acier		
Corinth Pipeworks S.A		
Immobilier		
Noval Property REIC		
Services et non-industriel		
Alurame Spa Anamet DOO Antimet S.A. Attiki S.A. Base Metals S.A. Cenergy Holdings S.A. CPW America Co CPW Solar S.A. CPW Wind S.A. Dia.Vi.Pe.Thi.V S.A. Eanep Almyrou Elval Colour Iberica Elviok S.A. Elkeme S.A. Ergosteel S.A. Etem Bulgaria S.A.	Flocos S.A. Genecos S.A. Hellenic Cables America CO. Hellenic Cables Trading CO. Humbel Ltd International Trade S.A. Jostdex Limited Metal Agencies Ltd Metalco S.A. Metalign S.A. Novometal DOO Port Svishtov West S.A. Praksis S.A. Praksis BG S.A. Reynolds Cuivre S.A. Sidebalk Steel DOO Sideral SHRK	Siderom Steel SRL Steelmet Cyprus Ltd Steelmet Financial Services S.A. Steelmet Properties Steelmet Romania S.A. Steelmet S.A. Techor S.A. Techor Romania S.A. Tepromkc AG Terra Middle East AG Teka Systems S.A. Viener S.A. Viexal S.A. Viohalco Engineering S.A. Wagner Point Properties S.A. Warsaw Tubulars Trading SP.ZOTa

Changements dans la préparation et la présentation de l'information sur la durabilité par rapport à la période précédente et erreurs importantes dans des périodes antérieures

L'indicateur « Nombre de jours perdus pour cause d'accident », tel que publié dans la déclaration en matière de durabilité de l'exercice précédent (pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2024), n'était

pas entièrement conforme à la définition correspondante des normes ESRS, ce qui a eu une incidence sur la méthode utilisée pour calculer les jours concernés. Le chiffre a désormais été mis à jour afin de refléter les jours calendaires d'absence directement liés aux blessures enregistrées, conformément à la définition de l'ESRS. Par conséquent, les chiffres présentés dans le tableau 23 (p. 177) pour

l'année de référence et les années comparatives ont été ajustés afin de refléter cette révision méthodologique et d'améliorer la comparabilité. En outre, l'indicateur « pourcentage des personnes au sein de son propre effectif couvertes par le système de gestion de la santé et de la sécurité de l'entreprise, fondé sur les exigences légales et/ou des normes ou lignes directrices reconnues » a été mis à jour de manière à ce que le dénominateur inclue l'effectif total, y compris les travailleurs des entreprises non industrielles, plutôt que uniquement l'effectif des entreprises industrielles où se produisent les incidences importantes en matière de santé et de sécurité. En conséquence, les chiffres présentés à la page 175 pour l'année de référence ont été ajustés afin de refléter cette révision méthodologique et d'améliorer la pertinence.

Une constatation similaire a été faite pour l'indicateur « Pourcentage de travailleurs ayant participé à des évaluations régulières de leurs performances et de leur évolution de carrière », qui a été mis à jour afin que le dénominateur inclue le nombre total de travailleurs, plutôt que seuls les travailleurs éligibles, comme l'exige l'ESRS. Par conséquent, les chiffres présentés dans le tableau 25 (p. 181) pour l'année de référence et les années comparatives ont été ajustés afin de refléter ce changement de périmètre. Par ailleurs, l'indicateur clé de performance « Évaluations de performance par rapport au nombre convenu par la direction » a été mis à jour afin de prendre en compte l'ensemble de l'effectif, qu'il s'agisse du personnel administratif ou opérationnel, éligible à participer aux évaluations de performance, conformément à la politique d'éligibilité de chaque société.

Les indicateurs « Émissions brutes de GES de périmètre 2 fondées sur la localisation », « Émissions brutes de GES de périmètre 2 fondées sur le marché », « Émissions totales de GES (fondées sur la localisation) », « Émissions totales de GES (basées sur le marché) », « Émissions totales de GES (fondées sur la localisation) par produit net » et « Émissions totales de GES (basées sur le marché) par produit net » ont été mis à jour pour l'année de référence 2024 afin de s'aligner sur les facteurs d'émission applicables pour 2024 publiés dans le cadre de la méthodologie AIB relative au mélange résiduel, qui ont été rendus publics après la publication de la déclaration relative à la durabilité de l'année précédente. Cette mise à jour ne concerne pas la correction d'une erreur significative, mais reflète une amélioration méthodologique visant à renforcer la précision des informations communiquées à la suite de la mise à disposition de données plus précises. Par conséquent, les chiffres présentés dans le tableau 10 (p. 125) pour l'année de référence 2024 ont été retraités afin d'améliorer la comparabilité. Il en va de même pour les métriques « Consommation totale d'énergie fossile », « Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis provenant de sources fossiles », « Part des sources fossiles dans la consommation totale d'énergie », « Consommation provenant de sources nucléaires », « Part de la consommation provenant de sources nucléaires dans la consommation totale d'énergie », « Consommation totale d'énergie renouvelable », « Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis provenant de sources renouvelables », « Part des sources renouvelables dans la consommation totale d'énergie », car ces ICP sont affectés par l'utilisation du rapport publié par l'AIB 2024 sur le mix résiduel, plus précis. Par conséquent, les chiffres présentés dans le tableau 11 (p. 128) pour l'année de référence 2024 ont été retraités afin d'améliorer la pertinence.

Ces mises à jour n'ont aucune incidence sur les autres informations divulguées. Elles ont pour but de garantir une représentation plus précise des informations pertinentes et d'améliorer de manière cohérente la qualité de l'information en matière de durabilité.

En outre, au cours de l'année 2025, Erlikon S.A. a fusionné avec Sidenor S.A., et Stomana Engineering a fusionné avec Stomana Industry. Les incidences associées et les indicateurs de performance clés (ICP) jusqu'aux dates respectives des fusions ont été entièrement intégrés dans les métriques rapportées. Ces intégrations n'ont entraîné aucun changement significatif dans les chiffres ou les résultats globaux présentés dans le présent rapport.

Présentation d'informations comparatives

Lorsque des métriques ont déjà été rapportées, des informations comparatives sont présentées. Les informations comparatives contenues dans la déclaration relative à la durabilité ont fait l'objet de procédures d'assurance limitée et aucune disposition transitoire n'a été appliquée.

Horizons temporels

Les définitions des horizons temporels appliqués étaient les suivantes : court terme 0-1 an, moyen terme 1-5 ans, long terme plus de 5 ans. Toutefois, pour les questions liées au climat, les horizons temporels sont différents car l'impact du changement climatique évolue plus lentement, en termes de décades plutôt que d'années. Par conséquent, les horizons temporels appliqués pour le changement climatique sont le court terme (0-1 an), le moyen terme (2-10 ans) et le long terme (> 10 ans).

Information relative à la propriété intellectuelle

Aucune information relative à la propriété intellectuelle, au savoir-faire ou aux résultats de l'innovation n'a été omise dans la déclaration relative à la durabilité.

Information sur les questions en cours de négociation

Aucune information sur les développements imminents ou les questions en cours de négociation n'a été omise dans la déclaration relative à la durabilité.

Utilisation des dispositions transitoires

Étant donné que l'exercice 2025 marque la deuxième année de reporting de la société, Viohalco a appliqué les dispositions transitoires en vertu de l'annexe C de l'ESRS 1, telles qu'étendues par l'acte délégué "Quick-Fix" des normes européennes de reporting sur le développement durable du 11 juillet 2025, en ce qui concerne les exigences suivantes :

- ESRS 2 SBM-3 paragraphe 48(e), ESRS E1-9, E3-5 et E5-6 : Informations quantitatives sur les incidences financières escomptées du climat, de l'eau et de l'utilisation des ressources, ainsi que sur les risques et opportunités importants liés à l'économie circulaire.
- ESRS 2 SBM-1 paragraphes 40(b) et 40(c) : Informations significatives des secteurs qui relèvent des ESRS, dans l'attente de l'adoption formelle de l'acte délégué de la Commission à adopter au titre de l'article 29 ter, paragraphe 1, troisième alinéa, point ii), de la directive 2013/34/UE.

Références à d'autres parties du rapport annuel

Lorsque des informations figurent dans d'autres parties du rapport annuel, la Société a recours au principe d'incorporation par référence, avec insertion de renvois dans les cas pertinents.

Estimations et incertitudes

Lorsque des estimations ont été utilisées ou lorsque des incertitudes existent quant aux résultats liés aux indicateurs présentés dans la déclaration, celles-ci sont divulguées avec les mesures correspondantes dans chaque section thématique. Les données et hypothèses utilisées pour préparer la déclaration relative à la durabilité concordent, dans la mesure du possible,

avec les données et hypothèses financières utilisées dans les états financiers de l'entreprise. Presque toutes les informations présentées dans la déclaration se rapportent à des mesures directes et, lorsque les informations réelles pertinentes n'étaient pas disponibles ou que les mesures réelles étaient limitées, des estimations et des extrapolations appropriées ont été effectuées pour garantir une bonne estimation des données réelles. Des estimations ont été utilisées dans les métriques de prélèvement, de rejet et de consommation d'eau. Lorsque les chiffres sont présentés en milliers, ils ont été arrondis à des fins de présentation. Par conséquent, les nouveaux calculs effectués à partir des chiffres affichés peuvent ne pas correspondre exactement aux totaux, car les calculs sous-jacents ont été effectués à partir des valeurs d'origine, non arrondies. Ces différences ne sont dues qu'à l'arrondi et n'affectent en rien l'exactitude ou l'interprétation des données sous-jacentes.

Estimations de la chaîne de valeur


Des informations sur la chaîne de valeur ont été présentées dans plusieurs sections de la déclaration. Elles concernent la description de la chaîne de valeur en amont et en aval des sociétés de Viohalco, le devoir de diligence dans la chaîne de valeur, les émissions indirectes de gaz à effet de serre (GES) de périmètre 3, les ressources entrantes, le programme d'approvisionnement responsable et les offres de produits des filiales. Toutes les estimations sont présentées avec les indicateurs respectifs dans la section correspondante de la déclaration.

Le niveau de précision des données relative aux opérations propres est très élevé, car les estimations ne concernent qu'une petite partie des activités et sont basées sur des hypothèses valables et réalistes élaborées par les filiales. Pour les données de la chaîne de valeur concernant les émissions de GES de périmètre 3, les filiales s'efforcent d'obtenir des données primaires auprès des fournisseurs et d'utiliser des facteurs d'émission scientifiquement fondés pour les catégories du protocole GES jugées les plus importantes et représentant la plus grande part des émissions totales de périmètre 3. Pour ces catégories, des actions ciblées d'engagement des fournisseurs sont prévues afin d'améliorer la précision des données et de réduire progressivement la dépendance à l'égard des facteurs d'émissions secondaires provenant de bases de données et d'associations industrielles qui, bien que considérés comme fiables, manquent de précision car ils représentent des valeurs moyennes plutôt que des données spécifiques aux fournisseurs. Pour les autres catégories de périmètre 3, le niveau de précision fourni par les données secondaires est jugé proportionné à leur importance et à leur signification globale.

Information prospective

Conformément aux exigences de l'ESRS, l'information consolidée en matière de durabilité peut contenir des déclarations qui sont, ou peuvent être considérées comme, des « déclarations prospectives ». Toutes les déclarations autres que celles concernant des faits historiques sont des déclarations prospectives. Elles sont fondées sur les attentes et les projections actuelles concernant des événements futurs et sont donc soumises à des risques et incertitudes susceptibles d'entraîner des écarts entre les résultats réels et les résultats futurs exprimés ou sous-entendus dans les déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives ne constituent pas des garanties de performances futures et les résultats réels peuvent différer sensiblement de ceux indiqués dans les déclarations prospectives en raison de divers facteurs. Aucune garantie n'est donnée quant à la probabilité de réalisation ou au caractère raisonnable de ces déclarations et aucun engagement n'est pris de réviser ou de mettre à jour ces déclarations afin de refléter des événements ou des circonstances survenant ou existant après la date de cette déclaration relative à la durabilité.

Autres actes législatifs ou normes et cadres généralement acceptés en matière d'informations en matière de durabilité en fonction desquels ces informations ont été incluses dans la déclaration relative à la durabilité.

Outre les points de données associés aux résultats de l'évaluation de la double importance et requis par les normes ESRS, cette déclaration relative à la durabilité comprend soit d'autres éléments d'informations communiquées volontairement, jugées non significatifs, soit des informations contextuelles relatives à des enjeux de durabilité importants. Ces éléments d'information non significatifs communiqués volontairement fournissent des informations supplémentaires que Viohalco communique en lien avec les normes et cadres de reporting volontaire et généralement acceptés, ainsi que celles des institutions financières, en matière de durabilité. Elle intègre des informations relatives au Groupe de travail sur les informations financières liées au changement climatique (TCFD). En outre, elle soutient les efforts de Viohalco pour être efficace dans les évaluations ESG pertinentes pour l'indice ESG d'ATHEX. Elle inclut également les évaluations ESG complétées reçues des institutions financières. Dans la déclaration relative à la durabilité, ces éléments d'information communiqués volontairement sont clairement identifiables par le lecteur et accompagnés de la mention suivante : « Cette section est une divulgation volontaire, qui n'est pas requise par les normes ESRS, compte tenu du résultat de l'évaluation de la double importance menée par l'entreprise » et marquée de ce symbole spécifique .

Les sous-thèmes pertinents qui doivent être divulgués sur une base volontaire concernent des informations supplémentaires qui facilitent la compréhension du lecteur en fournissant un contexte supplémentaire sur les performances et les initiatives de durabilité des entreprises, ainsi que les exigences de publication suivantes des normes ESRS. Pour les raisons décrites ci-dessus, Viohalco a choisi d'inclure dans la déclaration relative à la durabilité des exigences de publication supplémentaires en matière de divulgation ESRS sur une base volontaire, qui, même si elles ne sont pas directement liées aux résultats de l'évaluation de la double importance au niveau des sous-thèmes et sous-sous-thèmes, sont considérées comme fournissant un contexte supplémentaire sur les performances et les initiatives du groupe en matière de durabilité, améliorant ainsi la compréhension des lecteurs. Ces exigences de publication sont énumérées ci-dessous :

- E5-5 Ressources sortantes
- S1-9 Métriques sur la diversité
- G1-3 Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin
- G1-4 Cas avérés de corruption ou versements avérés de pots-de-vin

En outre, la société publie certaines informations spécifiques à l'entité qui vont au-delà de celles requises par le référentiel ESRS. Plus précisément, les ICP suivants sont publiés dans la section des normes thématiques pertinentes :

- Contenu recyclé des produits de certaines filiales (utilisation des ressources et économie circulaire)
- Heures de formation en matière de santé et de sécurité par travailleur (santé et sécurité au travail)
- Taux d'accidents avec arrêt de travail (LTI) (Santé et sécurité au travail)
- Taux de gravité (Santé et sécurité au travail)
- Nombre de fournisseurs évalués par EcoVadis (Approvisionnement responsable)
- Montant des dépenses couvertes par l'évaluation EcoVadis (Approvisionnement responsable)
- Notations de durabilité des entreprises
- Taux d'achèvement de la formation de lutte contre la corruption et les pots-de-vin (éthique des affaires)
- Taux d'achèvement de la formation au code de conduite des affaires (BCoC) (éthique des affaires)



POINTS FORTS 2025

Faire avancer la stratégie de décarbonation

En 2025, les sociétés de Viohalco ont réalisé des progrès significatifs dans leurs efforts de décarbonation. Plusieurs d'entre elles ont conclu de nouveaux contrats à long terme pour l'achat d'énergie renouvelable et zéro carbone ou ont installé des systèmes d'autoproduction d'énergie renouvelable, renforçant ainsi leur transition vers un mix énergétique à faible teneur en carbone. La filiale Symetal SA s'est officiellement engagée à suivre sa feuille de route en matière de décarbonation en fixant des objectifs ambitieux de réduction des émissions, renforçant ainsi les engagements climatiques et les ambitions à long terme des sociétés en matière de développement durable.

Programme d'approvisionnement responsable

Les sociétés de Viohalco ont poursuivi la mise en œuvre de l'initiative d'approvisionnement responsable visant à évaluer et à engager les principaux fournisseurs en fonction de leurs performances en matière de développement durable, en impliquant chaque année davantage de partenaires commerciaux dans des pratiques responsables. D'ici fin 2025, les sociétés de Viohalco compteront dans leur réseau plus de 9 000 fournisseurs classés en fonction de leur niveau de risque via la plateforme EcoVadis IQ.

Programme de rémunération des cadres

Les filiales de Viohalco ont poursuivi la mise en œuvre de leur programme de rémunération des cadres, qui lie la rémunération variable des cadres dirigeants à des objectifs clés en matière de développement durable. Ce programme encourage les performances élevées tout en renforçant l'importance du développement durable dans l'ensemble de l'organisation.

DÉPENSES ENVIRONNEMENTALES

€38,3 millions

DÉPENSES DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ

€32,1 millions

HEURES DE FORMATION

241.800



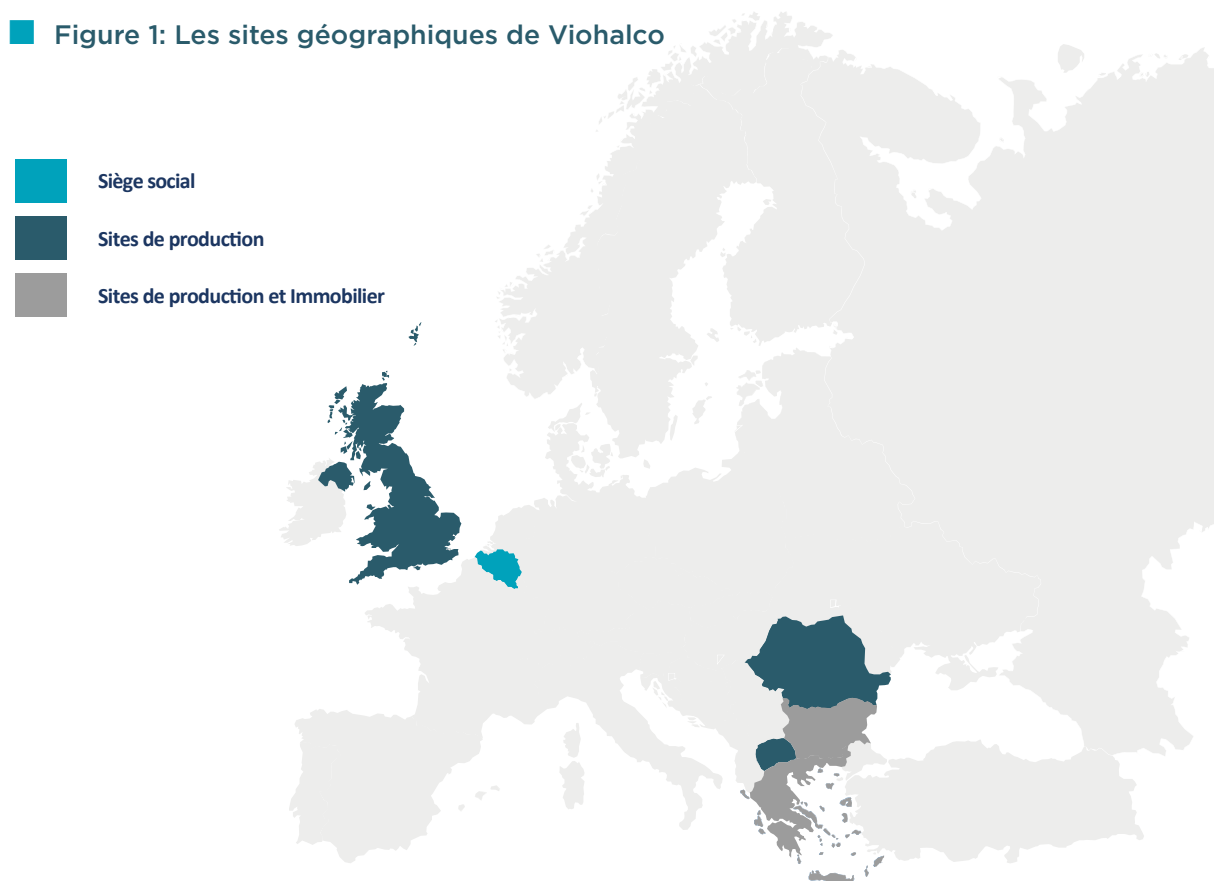
Modèle économique et chaîne de valeur

SBM-1

Viohalco¹ est une société holding belge cotée sur Euronext Bruxelles (VIO) et à la Bourse d'Athènes (BIO). Elle regroupe les principales sociétés de transformation des métaux qui fabriquent des produits en aluminium, en cuivre, de câbles, d'acier et de tubes d'acier dans toute l'Europe. Les sites de production sont situés en Grèce, en

Bulgarie, au Royaume-Uni, en Roumanie et en Macédoine du Nord, c.-à-d. les pays dans lesquels Viohalco détient la majorité des parts et gère le contrôle des filiales qui y sont implantées. Viohalco est également active dans le segment Immobilier, majoritairement en Grèce et de manière sélective en Bulgarie.

■ Figure 1: Les sites géographiques de Viohalco



Le portefeuille de produits des filiales de Viohalco couvre les besoins d'une gamme de marchés dynamiques, notamment :

- bâtiment et construction
- emballage
- transport (automobile, construction navale et ferroviaire)
- réseaux énergétiques (énergie offshore, services publics et réseaux électriques, énergies renouvelables, gaz et combustibles liquides)
- HVAC&R (chauffage, ventilation, climatisation et réfrigération)
- alimentation en eau
- télécommunications
- impression, et
- diverses applications industrielles.

■ Tableau 2: Effectif total par zone géographique*

Pays	Segment Aluminium			Segment Cuivre			Segment Acier			Segment Câbles		
	2023	2024	2025	2023	2024	2025	2023	2024	2025	2023	2024	2025
Grèce	2.274	2.356	2.493	1.119	1.059	1.072	1.409	1.341	1.340	1.736	2.067	2.474
Bulgarie	291	299	300	769	802	872	1.205	1.189	1.177	57	53	51
Royaume-Uni	374	314	343	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Macédoine du Nord	0	0	0	0	0	0	303	273	267	0	0	0
Roumanie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	683	717	706
Autres pays	0	0	0	0	0	0	27	24	21	0	0	0
Total	2.939	2.969	3.136	1.888	1.861	1.944	2.944	2.827	2.805	2.476	2.837	3.231

¹ <https://www.viohalco.com/>

Pays	Segment Tubes d'acier			Segment Immobilier			Segment non industriel			Chiffres consolidés		
	2023	2024	2025	2023	2024	2025	2023	2024	2025	2023	2024	2025
Grèce	785	880	943	53	55	59	772	867	935	8.148	8.625	9.316
Bulgarie	0	0	0	0	0	0	40	26	16	2.362	2.369	2.416
Royaume-Uni	0	0	0	0	0	0	19	18	16	393	332	359
Macédoine du Nord	0	0	0	0	0	0	0	0	0	303	273	267
Roumanie	0	0	0	0	0	0	53	33	27	736	750	733
Autres pays	0	0	0	0	0	0	167	148	148	194	172	169
Total	785	880	943	53	55	59	1.051	1.092	1.142	12.136	12.521	13.260

* Les valeurs incluent tous les travailleurs salariés (« salariés » tels que définis dans les directives ESRS) et les travailleurs non-salariés (les « travailleurs non-salariés » ou « travailleurs externes » tels que définis dans les directives ESRS) des sociétés concernées. Les salariés sont considérés comme les travailleurs à temps plein et à temps partiel ayant des contrats permanents ou à durée déterminée, les salariés, les stagiaires, les membres du conseil d'administration, les indépendants ou les consultants ayant un contrat par l'intermédiaire d'entreprises externes couvrant des besoins permanents. L'effectif comprend tous les travailleurs, indépendamment des congés de maternité, des absences de longue durée et des congés sans solde. Les travailleurs non-salariés sont ceux qui ne sont pas payés par l'entreprise ou par un autre moyen, mais par un prestataire tiers, pour répondre à des besoins fixes et permanents. Le contrat avec le fournisseur/prestataire tiers doit être conclu sur la base des jours/heures de travail et non sur la base d'un projet. Le nombre de travailleurs salariés et non-salariés est calculé en faisant la moyenne mensuelle des effectifs, puis en faisant la moyenne de tous les mois.

En outre, le portefeuille de la Société comprend un segment dédié à la technologie et à la R&D, composé de sociétés concentrées sur l'innovation de produits, la recherche industrielle, le développement technologique, les applications d'ingénierie et les services d'application ERP. De plus, Viohalco possède plusieurs sociétés commerciales et de services. Par le biais de sa société d'investissement immobilier (« REIC ») de premier plan, Noval Property, Viohalco crée de la valeur en investissant et en développant commercialement des bureaux, des installations logistiques, des centres commerciaux, des établissements hôteliers et des bâtiments résidentiels. Viohalco fournit également une large gamme de services immobiliers à ses filiales par l'intermédiaire de Steelmet Property services S.A. Des informations détaillées concernant la gamme de produits, le marché desservi ainsi que le chiffre d'affaires total par segment sont présentés dans la section « segments d'activités » du présent rapport annuel (p. 8). Au cours de la période de référence, aucun produit ou service n'a été interdit sur aucun marché dans le monde.

Le modèle de production des filiales de Viohalco est centré sur la production secondaire des métaux et le traitement des métaux en aval. La production secondaire de métaux fait référence à la refonte de métaux primaires ou au recyclage de matières premières secondaires à partir de déchets post et pré-consommation. Le traitement des métaux en aval désigne le traitement mécanique des produits intermédiaires (brames, billettes, fil machine, etc.) après le raffinage initial ou la refusion du métal, tels que la fabrication de composants ou de produits finis à partir du métal raffiné. Il convient de noter que dans le cas du segment Tubes d'acier, la principale matière première utilisée dans la fabrication des tubes d'acier est traitée par laminage à chaud de l'acier.

À la fin de leur cycle de vie utile, la plupart des produits dans tous les segments d'activité de Viohalco sont recyclables et peuvent être réintroduits dans la chaîne de valeur avec peu de pertes ou de dégradation de qualité, comme le montre la figure 2. Les avantages actuels pour les clients comprennent l'accès à des produits de haute qualité, innovants et durables qui répondent à l'évolution des tendances mondiales en constante évolution en matière de durabilité. Ces produits sont conçus pour soutenir les projets d'infrastructure et divers marchés, garantissant fiabilité et performance. Pour les investisseurs, Viohalco propose un portefeuille diversifié offrant de solides perspectives de croissance et un engagement envers des pratiques durables, renforçant ainsi la valeur et la stabilité à long terme. D'autres parties intéressées bénéficient de l'engagement de Viohalco

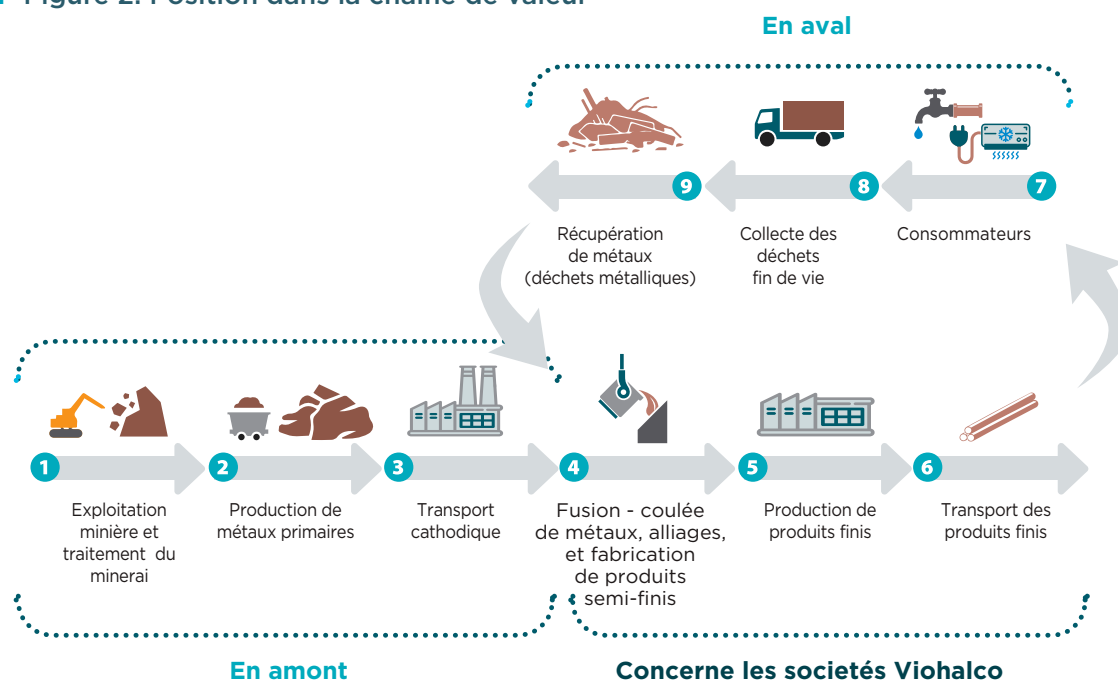
en matière de pratiques éthiques, les droits de l'homme et la responsabilité environnementale, contribuant à un impact positif sur la société et l'environnement.

Les activités en amont du traitement des métaux commencent, dans le cas de la production de métaux primaires, par l'extraction minière et le traitement des minerais, au cours desquels les minerais sont extraits et purifiés. La production de métaux primaires suit, impliquant le raffinage du minerai traité et la fusion pour produire les métaux de base (aluminium, cuivre, acier) utilisés par les filiales de Viohalco. Pour les matières premières secondaires, les déchets pré- et post-consommation sont collectés, triés et transportés vers les filiales. La dernière étape des activités en amont concerne le transport des métaux primaires des installations de fusion vers un traitement ultérieur. Chaque étape des activités en amont est essentielle pour garantir un approvisionnement régulier en matières premières de qualité pour le traitement en aval. Pour assurer un approvisionnement régulier en matières premières, les filiales de Viohalco ont établi des partenariats solides avec un groupe diversifié de fournisseurs fiables de matières premières et de sociétés de transport et mettent en œuvre des procédures de test rigoureuses pour s'assurer que les matériaux répondent aux spécifications requises.

Les activités en aval impliquent la transformation ultérieure de produits intermédiaires en produits finis ou leur distribution directe aux utilisateurs finaux. Une fois les produits utilisés, l'étape suivante est la collecte en fin de vie, où les produits métalliques utilisés ou jetés sont rassemblés. Les matériaux collectés sont ensuite traités pour la récupération des métaux, transformant les déchets en matières premières réutilisables. Les filiales de Viohalco soutiennent une économie circulaire, améliorant la durabilité et réduisant l'impact environnemental, tout en créant des approvisionnements rentables en matières premières pour la production future. Le cycle de vie des produits des filiales de Viohalco varie en fonction de leur utilisation. Il peut aller de quelques semaines pour un emballage durable en aluminium jusqu'à plus d'un demi-siècle pour l'acier de construction et les câbles d'alimentation.

En se concentrant principalement sur la production de métaux secondaires et le traitement des métaux en aval, les sociétés de Viohalco ont une empreinte environnementale opérationnelle beaucoup plus faible que leurs homologues de la production primaire. La production de métaux secondaires est beaucoup moins gourmande en ressources, offrant des avantages tels qu'une réduction de la consommation d'énergie, des émissions de gaz à effet de serre, de la consommation d'eau et des émissions de polluants atmosphériques.

■ Figure 2: Position dans la chaîne de valeur



Stratégie en matière de durabilité

SBM-1

Viohalco et ses filiales s'engagent pleinement à respecter les principes de durabilité qu'elles ont intégrés à leur stratégie et à leurs processus de prise de décision. Viohalco a créé un cadre global de durabilité pour les activités de ses filiales. La Direction a établi une stratégie en matière de durabilité en évaluant les risques et les opportunités et en les intégrant à la stratégie commerciale. La stratégie de durabilité comprend sept politiques d'entreprise fondamentales², couvrant un large éventail de questions essentielles de durabilité. Différentes métriques qualitatives et quantitatives, des contrôles de diligence raisonnable internes et externes, ainsi que la conformité réglementaire permettent de surveiller l'application de ces politiques.

Dans le cadre d'une approche d'amélioration continue, les filiales de toutes les zones géographiques et de tous les segments définissent des objectifs et cibles de développement durable et les intègrent aux opérations commerciales. Les objectifs de toutes les filiales industrielles comprennent le remplacement progressif de l'approvisionnement en électricité par des sources d'énergie renouvelables en tenant compte de la disponibilité et du rapport coût-efficacité, l'engagement en faveur de cibles de réduction des émissions de carbone à court et à long terme, l'évaluation des fournisseurs de premier plan sur les questions de durabilité. Les principales parties intéressées directement touchées sont les employés, les fournisseurs et la nature en tant que partie prenante silencieuse, le reste des parties intéressées devant être considéré comme indirectement touché. Vous trouverez plus d'informations à ce propos dans les sections pertinentes de la déclaration relative à la durabilité, sous les chapitres Environnement, Social et Gouvernance.

En outre, les sociétés de Viohalco accordent la priorité à la santé et à la sécurité en mettant en œuvre des plans d'amélioration annuels et en offrant des programmes complets de formation des employés à leurs employés. Ces initiatives visent à assurer

un environnement de travail sûr et à améliorer les compétences et les connaissances du personnel. En se concentrant sur ces domaines, les sociétés de Viohalco aident leurs clients à atteindre leurs objectifs relatifs à la durabilité et au changement climatique en fournissant des matériaux ayant un impact environnemental global plus faible, contribuant ainsi à réduire l'empreinte carbone de leurs propres produits. Cela permet non seulement de renforcer les partenariats, mais aussi à favoriser l'amélioration continue pour toutes les parties concernées et de la société dans son ensemble. Enfin, grâce à l'engagement et à la sélection des meilleurs fournisseurs, les filiales visent à s'assurer que leurs produits, tout au long de leur cycle de vie, ont été fabriqués dans le respect de normes élevées en matière d'éthique, de travail et d'environnement.

La stratégie commerciale et durable des sociétés de Viohalco prend également en compte les défis importants auxquels les filiales sont confrontées en ce qui concerne les projets critiques visant à améliorer les performances en matière de durabilité et à réduire l'impact environnemental. Les coûts élevés associés à la mise en œuvre de technologies de pointe et de pratiques durables peuvent peser sur les budgets et entraver la faisabilité des projets. Ces projets nécessitent souvent des dépenses d'investissement substantielles et des coûts opérationnels permanents qui peuvent dissuader les entreprises de poursuivre ces initiatives. En outre, les matières premières telles que l'aluminium à faible intensité de carbone et l'acier à faible intensité de carbone à l'aide des technologies de pointe ont une valeur ajoutée significative par rapport aux métaux primaires produits avec des technologies traditionnelles, de sorte que, à moins que le client ne soit prêt à payer pour cette valeur ajoutée, il est impossible pour les filiales de Viohalco de poursuivre l'achat de ces alternatives à faible intensité de carbone. La concurrence de sociétés tierces proposant des alternatives moins chères complique encore davantage le paysage. La plupart des entreprises clientes accordent la priorité aux coûts et à la compétitivité des prix plutôt qu'aux caractéristiques de durabilité, ce qui rend souvent très difficile,

² Les politiques sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.viohalco.com/845/en/Policies/>

pour ceux qui investissent dans des technologies durables, de rivaliser en termes de prix.

Cette pression sur les prix peut conduire à une réduction de la part de marché des entreprises engagées dans la durabilité et, en fin de compte, saper leurs efforts pour se différencier. Dans les marchés mondialisés, les entreprises doivent faire face à une demande fluctuante, à des normes réglementaires variées et aux facteurs géopolitiques susceptibles d'affecter les chaînes d'approvisionnement et les calendriers de production. La complexité du commerce international peut introduire des défis supplémentaires liés au respect des réglementations environnementales, ce qui conduit à des pratiques incohérentes d'une région à l'autre. En outre, la disponibilité limitée de matières premières secondaires pose des défis importants à la chaîne d'approvisionnement. À mesure que la demande de matériaux durables augmente, l'approvisionnement en intrants devient plus difficile, entraînant des retards de production potentiels et une augmentation des coûts qui bien souvent n'est pas correctement reflétée dans le prix de vente, car la plupart des clients ne sont pas disposés à payer un supplément pour un produit dont l'empreinte environnementale est plus faible. La dépendance à un approvisionnement limité de métaux recyclés peut créer des vulnérabilités, en particulier en période de forte demande ou de volatilité du marché.

Enfin, il existe des risques liés à la réticence des clients et des consommateurs à supporter le coût supplémentaire des produits durables. Bien qu'il y ait une prise de conscience croissante de la durabilité et des questions environnementales, de nombreux consommateurs continuent de donner la priorité aux coûts plutôt qu'à la durabilité, ce qui limite le supplément de prix que les entreprises peuvent demander pour des produits plus durables. Cette réticence peut créer un environnement difficile pour les entreprises, car elles peuvent avoir du mal à justifier les coûts plus élevés associés à ces initiatives.

D'autre part, outre les risques identifiés, il existe également des opportunités importantes liées à la stratégie en matière de durabilité des sociétés. Les produits des sociétés de Viohalco jouent un rôle essentiel dans la lutte contre le changement climatique et la transition énergétique. Ils fournissent des composants clés pour les systèmes d'énergie renouvelable, tels que les éoliennes et les panneaux solaires, et fournissent les produits nécessaires à la modernisation des réseaux énergétiques. De plus, en utilisant des métaux recyclés pour répondre aux besoins en matières premières, ils minimisent la consommation d'énergie et les émissions liées à l'extraction des matières premières, favorisant ainsi une économie plus durable et à faible intensité de carbone. Les sociétés de Viohalco sont bien placées pour tirer parti de ces opportunités, en mettant à profit leur expertise et leurs produits innovants pour favoriser une économie plus durable et à faible intensité de carbone.

Gouvernance en matière de durabilité

GOV-1; GOV-3; GOV-5

Viohalco reconnaît que sa stratégie en matière de durabilité repose sur une structure de gouvernance efficace concernant les questions de durabilité au sein de son Conseil d'administration afin que les politiques et initiatives de la Société soient correctement supervisées de la mise en œuvre dans toutes les filiales. Le Conseil d'administration est composé de 15 membres. Il compte 4 membres indépendants non exécutifs, 5 membres non exécutifs et 6 membres exécutifs. Le ratio de diversité des genres du comité, calculé comme le ratio moyen entre le nombre de femmes et d'hommes, est de 6:9. Il n'y a pas de représentation des travailleurs. De plus amples informations sur la composition,

les rôles et les responsabilités ainsi que l'expérience et l'expertise des membres du Conseil d'administration sont disponibles dans la section « Déclaration de gouvernance d'entreprise » du rapport annuel 2025 de Viohalco (p. 206).

Viohalco a établi une structure de gouvernance en matière de durabilité afin de créer de la valeur à long terme pour toutes les parties intéressées et de promouvoir les principes de durabilité au sein de l'organisation et de toutes ses filiales. À cette fin, le Comité d'audit a été chargé d'assister le Conseil d'administration à superviser des pratiques de durabilité des filiales de Viohalco. Le Comité d'audit se réunit au moins quatre fois par an et est chargé de superviser les tâches suivantes :

- l'identification des incidences, risques et opportunités significatifs (IRO) constatés au niveau des filiales et consolidés au niveau de Viohalco,
- la mise en œuvre par la direction générale de la diligence raisonnable et des résultats et de l'efficacité des politiques, des mesures, des métriques et des cibles associés aux IRO
- la supervision et la validation du rapport de durabilité de la Société.

Le Comité d'audit est informé des résultats des évaluations de la double importance, menées régulièrement par les filiales (généralement tous les trois ans ou plus tôt si nécessaire), et des incidences, risques et opportunités importants identifiés (IRO). Sur base de ces résultats, le Comité supervise la façon dont la direction des filiales intègre les IRO importants dans leur stratégie commerciale et leur processus de gestion des risques, ainsi que les mesures appropriées prises pour atténuer les effets néfastes et les risques identifiés et pour saisir toute opportunité pertinente. Le comité d'audit est composé de trois membres. Tous les membres sont des membres non exécutifs du Conseil d'administration et l'un d'entre eux est indépendant. Le ratio de diversité des genres du comité, calculé comme le ratio moyen entre le nombre de femmes et d'hommes, est de 1:2. Il n'y a pas de représentation des travailleurs. Les informations concernant la composition, la diversité, l'expertise, l'expérience et les compétences du Comité d'audit figurent dans la section « Déclaration de gouvernance d'entreprise » du rapport annuel 2025 de Viohalco (p. 206).

Steelmet SA, une filiale de Viohalco, est chargée de fournir des services aux sociétés de Viohalco dans le but de les soutenir et de promouvoir les meilleures pratiques dans tous les segments d'activité. Steelmet offre une gamme complète de services et travaille, en étroite collaboration, avec toutes les sociétés de Viohalco pour développer des solutions sur mesure, rationaliser les opérations et offrir des services cohérents, fiables et axés sur les résultats. En outre, Steelmet est responsable de la consolidation de toutes les informations en matière de durabilité des filiales, telles que la consolidation des résultats de l'évaluation de la double importance, la diligence raisonnable de la mise en œuvre de la politique, l'atténuation des risques sur les risques importants, etc.

Steelmet dispose d'un Comité de pilotage de développement durable composé de cadres des différentes fonctions de l'entreprise (développement durable, énergie, ressources humaines, approvisionnement, juridique, finance, etc.), et des représentants pour les questions de durabilité des cinq segments industriels et du segment immobilier. Les principales responsabilités du Comité de pilotage de développement durable sont, entre autres, la mise en œuvre de la stratégie en matière de durabilité, l'adoption de politiques, l'identification des incidences, risques et opportunités les plus importants sur la base de l'évaluation de la double importance, et l'élaboration d'indicateurs clés de performance pour surveiller la performance en matière de

durabilité. Le Comité, qui se réunit au moins une fois par trimestre, examine et surveille les tendances, les réglementations et les meilleures pratiques internationales liées au développement durable et collabore avec d'autres départements de l'entreprise pour intégrer les principes de développement durable dans les opérations, l'approvisionnement, etc. Le Comité de pilotage de développement durable collabore avec les parties intéressées internes et externes et rend compte des progrès et des développements en matière de durabilité par rapport aux années précédentes de manière responsable et transparente, par le biais du rapport annuel sur le développement durable.

Steelmet a nommé un Chief Energy and Sustainability Officer (CESO) qui conseille, promeut les meilleures pratiques et dirige l'intégration du développement durable dans toutes les sociétés de Viohalco. Le CESO relève directement du chef des services de Steelmet, qui est responsable de tous les services généraux fournis par Steelmet aux filiales ; ce CESO agit en tant qu'expert en la matière qui conseille le Comité de pilotage de développement durable et informe le Comité d'audit de la Société sur toutes les questions de durabilité mentionnées ci-dessus avec une responsabilité de supervision. Au niveau des filiales, un coordinateur de développement durable est affecté à chaque filiale pour coordonner les différentes fonctions, faciliter les actions pertinentes et la mise en œuvre du processus de diligence raisonnable, identifier et gérer les incidences, les risques et les opportunités importants, et signaler les progrès sur des indicateurs de développement durable sélectionnés au moins une fois par semestre. Les personnes chargées de cette tâche sont des employés hautement expérimentés, compétents et bien informés dans les domaines liés au développement durable. La fixation des cibles, l'identification et le suivi des incidences, des risques et des opportunités importants sont effectués par la direction de chaque filiale avec l'aide du département développement durable de Steelmet.

La nouvelle procédure d'information en matière de durabilité de Viohalco fournit un cadre de gouvernance structuré qui garantit une divulgation précise, cohérente et transparente des performances en matière de durabilité dans toutes les filiales. Entièrement alignée sur les normes CSRD et ESRS, la procédure soutient l'identification et la communication systématiques des incidences, des risques et des opportunités importants pris en compte par les organes d'administration, de direction et de surveillance au cours de la période de référence. Elle impose des processus de collecte de données normalisés, des contrôles internes solides et des pratiques de documentation complètes dans toutes les sociétés de Viohalco. La procédure définit également clairement les rôles et les responsabilités des principales parties prenantes impliquées dans le processus d'information, notamment le comité d'audit, le directeur de l'énergie et du développement durable, le coordinateur du développement durable et le département du développement durable de Steelmet.

Viohalco, en tant que société holding, ne met pas en œuvre de système d'incitation lié aux questions de durabilité pour les membres du Conseil d'administration. Pour plus amples informations sur la politique de rémunération, consultez la section correspondante de la « Déclaration de gouvernance d'entreprise » (p. 206). Cependant, les filiales de Viohalco ont lié les régimes de rémunération variable de la direction aux questions critiques du développement durable, incitant à la haute performance et promouvant l'importance des questions de durabilité à travers l'organisation. Soulignant le rôle crucial de la haute direction dans les initiatives de développement durable, des programmes d'incitation spécifiques ont été mis en place couvrant 20% de la rémunération variable (16 % correspondant aux objectifs en

matière de santé et de sécurité et 4% aux cibles liées à l'énergie). Pour 2025, l'accent a continué à être mis sur l'amélioration de la santé et de la sécurité et sur la gestion de l'environnement. Les performances en matière de gestion de l'environnement n'ont pas été évaluées par rapport à des cibles spécifiques de réduction des émissions GES fixées par les entreprises. Au lieu de cela, dans le cadre du plan d'incitation, la composante environnementale est actuellement axée sur certains investissements liés à l'énergie et sur des indicateurs d'intensité de consommation d'énergie par tonne de production, appliqués aux filiales industrielles pertinentes en fonction de la criticité opérationnelle et des incidences importantes sur l'environnement.

Ces indicateurs permettent de suivre les progrès réalisés en matière de gestion de l'énergie et d'efficacité énergétique, en utilisant des exigences internes et des processus de reporting clairement définis. Le plan d'incitation est conçu pour assurer un équilibre approprié entre la faisabilité et le niveau d'ambition requis pour favoriser une amélioration continue, et il est calibré en fonction du contexte opérationnel spécifique de chaque filiale participante. En ce qui concerne la santé et la sécurité, le plan d'incitation s'est concentré sur la mise en œuvre de projets de dépenses d'investissement, sur les compétences en matière de santé et de sécurité, sur les questions de gouvernance de la sécurité, ainsi que sur la mise en œuvre de plusieurs nouvelles procédures opérationnelles normalisées de programmes hautement prioritaires. La performance est évaluée par rapport à des objectifs spécifiques liés au développement durable, principalement liés à la mise en œuvre du plan d'action annuel d'amélioration de la santé et de la sécurité (IAP). Ces objectifs sont déterminés en fonction du profil de risque et des priorités annuelles des filiales et comprennent la réalisation d'actions planifiées dans des domaines clés à haut risque tels que la sécurité des machines, le verrouillage et l'étiquetage (LoTo), les contrôles du travail en hauteur, l'alignement sur la norme de gestion des gaz comprimés et les initiatives d'intégration et de gestion de la sécurité des sous-traitants.

Le système de rémunération variable lié aux questions de durabilité est examiné par les cadres de Steelmet et ajusté, si nécessaire, sur une base annuelle, en tenant compte de l'expérience des années précédentes, des objectifs actuels et des points de référence de l'industrie. Le système utilise des objectifs clairement définis, basés sur l'action et alignés sur les pratiques industrielles de référence, avec des possibilités d'améliorations progressives sur une période donnée.

Transparence dans l'information en matière de durabilité

En raison de l'importance accordée récemment aux questions de durabilité par la communauté des investisseurs ainsi que les critères de sélection des clients, Viohalco et ses filiales considèrent la transparence dans les rapports de développement durable comme essentielle à la crédibilité et à l'efficacité des rapports, qu'ils soient au niveau de l'entreprise ou du produit. La transparence est considérée comme fondamentale pour instaurer la confiance et la crédibilité, renforcer la confiance des investisseurs et des clients et impliquer les parties intéressées afin de leur permettre d'évaluer la performance réelle de l'entreprise et de la tenir responsable de ses pratiques en matière de durabilité.

Par conséquent, Viohalco et ses filiales évaluent toutes les déclarations ou affirmations qui présentent les caractéristiques de développement durable des produits pour leur transparence et leur justification afin de garantir leur crédibilité auprès des consommateurs et de l'opinion publique.

Les allégations de développement durable, mais surtout, les déclarations liées au changement climatique peuvent donner

une fausse idée d'une gestion adéquate des risques et d'une exposition au coût du faible carbone en reliant les émissions de carbone actuelles à une capacité de production de neutralité carbone ou climatique à court, moyen ou long terme.

Toutes les déclarations des filiales de Viohalco sont étayées par des engagements et des cibles transparents, objectifs, accessibles au public et vérifiables et présentées dans un plan de mise en œuvre détaillé et réaliste qui montre comment ces engagements peuvent être atteints dans le cadre des normes sur lesquelles ils sont fondés, les hypothèses formulées concernant les progrès technologiques, tout en faisant référence aux ressources nécessaires à leur réalisation.

Les engagements de plusieurs filiales de Viohalco en matière de climat, projetés jusqu'en 2050, nécessitent la transformation des processus de production par de multiples partenaires dans la voie de production primaire d'aluminium, de cuivre, d'acier et de polymères ainsi que dans la logistique (c.-à-d. transport maritime et routier). Pour que les sociétés remplissent ces engagements, elles s'appuient sur les déclarations et engagements publics disponibles de leurs partenaires. Cette transformation nécessite l'avancement et le déploiement à grande échelle de plusieurs technologies de manière rentable, mais surtout à l'échelle mondiale. À l'heure actuelle, rien n'indique que le rythme de progression de ces technologies sera le même, à l'échelle mondiale. Voici quelques-unes des technologies et des investissements requis :

- Large déploiement des énergies renouvelables dans la production d'électricité
- Large déploiement de stockage d'énergie
- Extension du réseau électrique
- Mobilité électrique dans le transport routier
- Anodes inertes dans la production d'aluminium primaire
- Utilisation de l'hydrogène vert dans la production d'acier
- Captage et stockage du carbone (CSC)
- Transport maritime utilisant des carburants renouvelables (ammoniac, hydrogène)

Les filiales de Viohalco considèrent également que les caractéristiques environnementales relatives à la recyclabilité ou au contenu recyclé sont très importantes pour le consommateur, de sorte que toutes les déclarations faites sont vérifiables, font référence aux hypothèses formulées et s'appuient toujours sur des systèmes de certification internationaux largement utilisés pour évaluer la fiabilité de ces informations.

Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité

L'évaluation des risques liés à l'information en matière de durabilité a révélé plusieurs risques susceptibles d'affecter la qualité des informations communiquées. Elle couvre toutes les filiales relevant du champ d'application du rapport et vise à garantir la conformité aux normes ESRS et à maintenir l'exactitude, l'exhaustivité et la traçabilité des données. L'évaluation s'est fondée sur une combinaison du risque inhérent à la conformité réglementaire et de la probabilité d'occurrence des risques identifiés. Cette approche permet de s'assurer que les risques les plus critiques sont traités en priorité. Parmi les risques identifiés figuraient des problèmes liés à l'exactitude et à l'exhaustivité des données, des difficultés à collecter des données auprès de petites filiales non industrielles nouvellement incluses dans le champ d'application du rapport, des retards dans la soumission des données qui pourraient compromettre les délais de déclaration, et une formation insuffisante qui pourrait conduire à une application incohérente des procédures de déclaration. Après évaluation de

ces risques, ceux dont l'incidence potentielle est la plus élevée sont liés à l'exactitude et à l'actualité des données relatives au développement durable et à l'intégration des petites filiales. Les risques liés à la déclaration relative à la durabilité concernent les caractéristiques qualitatives fondamentales et renforcées auxquelles doivent répondre les informations en matière de durabilité. Ces caractéristiques (pertinence, exhaustivité, comparabilité, vérifiabilité, etc.) sont essentielles pour garantir que le rapport fournit des informations essentielles et précises ainsi qu'un aperçu utile des initiatives et des performances des filiales en matière de développement durable.

Pour faire face à ces risques, Viohalco a élaboré une procédure structurée d'information en matière de durabilité afin de rationaliser et de normaliser le processus d'information en matière de durabilité dans l'ensemble de l'organisation. Cette procédure s'appuie sur un ensemble de pratiques de contrôle interne qui couvrent toutes les filiales de Viohalco et les questions de durabilité importantes. Les éléments du système de contrôle interne pour l'information en matière de durabilité comprennent :

- Des rôles et responsabilités clairement définis pour les responsables de données, les vérificateurs et les approbateurs
- L'utilisation d'un logiciel d'information en matière de durabilité sécurisé et centralisé, avec des historiques d'audit et des droits d'accès restreints
- Des contrôles automatisés de validation des données, tels que des vérifications de cohérence et la détection des valeurs atypiques
- Des contrôles manuels comprenant la révision par le responsable local des données, une deuxième révision par l'équipe chargée du développement durable et la validation finale par le coordinateur du développement durable de chaque filiale
- Des modèles de reporting standardisés précisant les ICP, les méthodologies, les limites et les règles de calcul
- Des réunions et formations périodiques pour tous les employés impliqués dans la préparation ou la validation des données de développement durable afin d'assurer la cohérence et la supervision.

L'exactitude et la fiabilité des données collectées sont essentielles pour garantir l'exhaustivité, la clarté et la comparabilité des informations publiées en matière de développement durable. En maintenant des contrôles internes solides, Viohalco veille à ce que sa déclaration relative à la durabilité présente les informations de manière cohérente, expliquant le contexte et les liens entre les informations connexes. Cette cohérence est essentielle pour que les parties intéressées comprennent les incidences, les risques et les opportunités liés au développement durable des entreprises, en fournissant une vue d'ensemble de la façon dont les initiatives de développement durable contribuent à la performance globale de l'entreprise. De plus, les contrôles internes favorisent la transparence et la responsabilisation du processus d'élaboration de rapports, renforçant ainsi la confiance des parties intéressées dans les informations publiées. L'évaluation a conclu que les risques ont été identifiés de manière efficace et que les contrôles pertinents ont été développés de manière appropriée. Par conséquent, il n'y a pas de constatations importantes à signaler aux organes d'administration, de direction ou de surveillance.

Diligence raisonnable

GOV-4

En tant que société holding avec un portefeuille majoritairement industriel, Viohalco considère essentiel que ses filiales fassent preuve du même degré de responsabilité et tiennent les

mêmes engagements afin d'assurer une valeur durable à long terme pour les actionnaires et de minimiser l'impact négatif sur les personnes et l'environnement. En adoptant une approche globale, Viohalco a établi sept politiques de développement durable que toutes les filiales sont tenues d'adopter. Les filiales ont à leur tour adopté ces politiques, lesquelles, au minimum, sont alignées sur les directives de Viohalco. La responsabilité de la mise en œuvre de la politique incombe à la plus haute direction de chaque société, conformément aux valeurs fondamentales de Viohalco. Les politiques comprennent le développement durable, l'environnement, l'énergie et le changement climatique, la santé et la sécurité, le travail et les droits de l'homme, le Code de conduite des fournisseurs et le Code de conduite des entreprises³.

Pour assurer le respect de ces politiques, Viohalco a mis au point un cadre global de diligence raisonnable. Dans le cadre de diligence raisonnable, Steelmet mène un processus de diligence approfondie, surveillant les performances des filiales en matière de santé et de sécurité. Des experts du département développement durable de Steelmet effectuent des audits réguliers, y compris au moins un audit annuel complet sur chaque site de production, suivi de visites d'assistance pour identifier et traiter les domaines à améliorer. Les conclusions des activités de diligence raisonnable de Steelmet sont présentées et commentées lors des examens semestriels de l'activité impliquant la direction de Viohalco et les équipes de direction de chaque filiale. Ces examens couvrent les indicateurs clés, les risques et les actions correctives, et les parties intéressées concernées des

filiales sont impliquées dans toutes les étapes clés du processus de diligence raisonnable. L'efficacité des programmes en matière d'environnement et de santé et de sécurité est évaluée à l'aide de diverses métriques, des progrès réalisés dans les plans d'action d'amélioration, du respect des procédures opérationnelles et de fiches de pointage d'évaluation conçues sur mesure. Tous les cas de non-conformité aux politiques de l'entreprise ou aux domaines identifiés à améliorer sont rapidement traités. Les filiales sont tenues de mettre en œuvre des actions vérifiables dans un délai précis, en fonction du degré de risque associé à l'action d'amélioration, des ressources financières et humaines nécessaires et des incidences identifiées.

De plus, les filiales de Viohalco ont adopté un processus de diligence raisonnable en matière de droits de l'homme pour leurs opérations internes et, en 2025, ont poursuivi la mise en œuvre du processus de diligence raisonnable. Le processus de diligence raisonnable comprend une évaluation des risques liés aux droits de l'homme et le processus d'atténuation des risques identifiés. Dans le cadre du processus de diligence à l'égard des fournisseurs, les filiales de Viohalco emploient un Code de conduite des fournisseurs et collaborent avec le consultant externe EcoVadis pour évaluer les performances en matière de durabilité dans la chaîne d'approvisionnement. EcoVadis évalue les fournisseurs sur la base de critères relatifs à l'environnement, au travail, aux droits de l'homme, à l'éthique et à l'approvisionnement. Cette initiative vise à identifier les risques en matière de durabilité dans la chaîne d'approvisionnement et à les atténuer lorsque les fournisseurs présentent un risque pour les performances et la crédibilité des filiales en matière de durabilité.

Tableau 3: Processus de diligence raisonnable

Principaux éléments de la diligence raisonnable	Pages dans la déclaration relative à la durabilité
a) Intégrer la diligence raisonnable dans la gouvernance, la stratégie et le modèle d'entreprise	91, 96, 113, 131, 135, 164, 171, 179, 182
b) Associer les parties prenantes concernées à toutes les étapes clés de la diligence raisonnable	94, 96, 166, 172
c) Identifier et évaluer les effets néfastes	91, 96, 113, 131, 135, 164, 171, 179, 182
d) Prendre des mesures pour remédier à ces effets néfastes	114, 132, 137, 172, 187
e) Contrôler l'efficacité de ces efforts et les communiquer	123, 127, 133, 138, 141, 170, 175, 180, 183, 187

En outre, lors des examens réguliers de certification des systèmes de gestion, des auditeurs externes effectuent des examens annuels des pratiques des filiales de Viohalco en matière d'environnement, de gestion de l'énergie, de santé et de sécurité. 97% des filiales (30 sur 31) sont certifiées selon le système de gestion de la qualité ISO 9001:2015, 90% des filiales (28 sur 31) sont certifiées selon le système de gestion de l'environnement ISO 14001:2015 et 84% (26 sur 31) selon le système de gestion de la santé et de la sécurité au travail ISO 45001:2018.

En outre, 45% (14 sur 31) des entreprises industrielles ont été certifiées avec le système de gestion de l'énergie ISO 50001:2018. Noval Property, du segment immobilier, est également certifié avec le système de gestion environnemental ISO 14001:2015. Les systèmes de gestion présentent des domaines de responsabilité et des pratiques opérationnelles, garantissant un suivi régulier de la conformité aux audits internes et externes. Afin de s'assurer que les filiales s'améliorent constamment, les professionnels de Steelmet collaborent avec la direction et le personnel compétent des filiales, afin d'élaborer des actions d'amélioration spécifiques et des cibles qui doivent être atteintes dans des délais déterminés. En général, le processus de due diligence constitue un élément

central de la gouvernance du développement durable des filiales, et il est pleinement intégré à leur stratégie et à leurs opérations.

Engagement des parties intéressées SBM-2

Parties intéressées de Viohalco

En tant que société une holding orientée vers les entreprises industrielles, Viohalco compte un nombre limité de parties intéressées. Les principales parties intéressées de Viohalco sont ses actionnaires, ses investisseurs, ses filiales et les autorités gouvernementales et réglementaires.

Les actionnaires de Viohalco comprennent des investisseurs institutionnels, des investisseurs privés et des acteurs du marché financier qui s'intéressent aux performances financières de la société et la création de valeur à long terme. L'engagement auprès des actionnaires et des investisseurs se fait régulièrement par le biais des assemblées générales, des informations financières et des activités de relations avec les investisseurs. Chaque année Viohalco annonce son calendrier financier sur

³ Les politiques peuvent être trouvées à : <https://www.viohalco.com/845/en/Policies/>

son site Internet avec des informations sur la date et l'heure des événements concernés. En outre, Viohalco a une section sur son site Internet dédiée aux investisseurs. Les parties intéressées y trouvent des informations relatives aux résultats financiers, aux rapports et présentations, aux actionnaires et à la gouvernance d'entreprise. L'objectif principal est de maintenir la transparence, d'instaurer la confiance et de fournir aux actionnaires et aux investisseurs des informations sur l'orientation stratégique, les performances financières et les objectifs à long terme de la société. Les commentaires issus des diverses activités de collaboration avec les parties intéressées, comme les actionnaires et les investisseurs, sont pris en compte lors de l'ajustement des stratégies d'entreprise, des pratiques de gouvernance et des décisions d'allocation du capital.

Les filiales de Viohalco sont principalement des entreprises industrielles du secteur de la transformation des métaux. Les sociétés opèrent de manière indépendante, mais elles doivent répondre aux exigences de la société mère en matière de décisions stratégiques et financières, de gestion des risques et de normes de développement durable. Sur un plan formel, des engagements réguliers et structurés ont lieu dans le cadre de réunions de gestion, d'évaluation des performances et de planification stratégique. Ces engagements sont conçus pour évaluer la performance des filiales dans des domaines clés tels que les résultats financiers, l'efficacité opérationnelle et les initiatives de développement durable. L'objectif de ces réunions est d'aligner les activités des filiales sur les objectifs stratégiques plus larges de Viohalco tout en soutenant leurs efforts de croissance, d'efficacité opérationnelle en matière de durabilité. Au-delà de ces interactions formelles, il y a un niveau élevé d'interactions informelles. Les filiales maintiennent une communication ouverte avec les dirigeants de Steelmet sur une base régulière. Ces discussions portent sur la planification et la mise en œuvre de diverses initiatives, dans le but commun de promouvoir les meilleures pratiques dans toutes les filiales. Ce dialogue continu contribue à faire en sorte que les opérations quotidiennes s'alignent sur le cadre stratégique plus large et que des améliorations soient continuellement apportées à tous les niveaux.

Les autorités gouvernementales et réglementaires englobent à la fois les gouvernements locaux et nationaux dans les pays où les filiales de Viohalco opèrent, ainsi que les organismes de réglementation chargés de veiller au respect des diverses normes juridiques, environnementales et financières. Steelmet est chargée de surveiller toutes les questions gouvernementales et réglementaires au nom de Viohalco. Les parties intéressées de la réglementation jouent un rôle essentiel dans l'élaboration de l'environnement opérationnel des filiales et de la société mère. La collaboration avec ces autorités est essentielle pour garantir que Viohalco et ses filiales respectent systématiquement les obligations juridiques et réglementaires existantes et émergentes. Cette interaction continue permet de s'assurer que les entreprises s'alignent sur les normes pertinentes de l'industrie tout en adhérant aux diverses lois et réglementations qui régissent les activités des filiales. La conformité est assurée par une gamme d'activités, y compris la communication régulière avec les organismes de réglementation, la participation à des audits et la présentation des rapports et de la documentation requis. Steelmet ou les professionnels des filiales travaillent en étroite collaboration avec ces autorités pour garder une longueur d'avance sur les changements réglementaires et maintenir une conformité totale à la loi. Cette approche proactive aide les filiales à éviter toute responsabilité juridique potentielle et à atténuer les risques associés à la non-conformité.

Parties intéressées des filiales de Viohalco

Alors que Viohalco en tant que holding a ses parties intéressées, les filiales ont leur propre ensemble distinct de parties intéressées. Parmi les plus importants figurent leurs employés, leurs clients et leurs fournisseurs. Les entreprises mettent l'accent sur la communication quotidienne avec les employés. Les principaux canaux de communication importants sont les sondages de satisfaction des employés, l'intranet des sociétés, les courriels et les annonces, ainsi que les événements organisés par l'entreprise. Les réunions fréquentes entre la direction exécutive de chaque filiale et les responsables des différents départements, ainsi que ces derniers avec le personnel, constituent d'autres canaux de communication importants. Grâce à ces mécanismes de communication structurés et continus, la direction exécutive reçoit et prend en compte les commentaires des travailleurs, reconnaît les intérêts, les points de vue et les préoccupations des parties intéressées en interne, et intègre les commentaires pertinents dans les processus décisionnels. Le cas échéant, ces commentaires éclairent l'élaboration et l'adaptation de la stratégie et du modèle commercial des entreprises, y compris les questions liées aux conditions de travail, aux priorités en matière de développement durable et aux incidences réelles ou potentielles sur les droits de l'homme. En outre, la communication quotidienne avec les clients est gérée par les départements service client et marketing des filiales, qui traitent également les réclamations éventuelles. Les sociétés s'engagent davantage auprès de l'industrie en participant à des événements pertinents chaque année. Ces interactions permettent de maintenir de solides relations avec les clients et de rester à jour avec les tendances du marché. De plus, les entreprises assurent une communication quotidienne efficace avec leurs fournisseurs, principalement par le biais du service des achats, qui sert également de canal essentiel pour traiter les questions de durabilité et de droits de l'homme, y compris les conditions de travail et les incidences potentielles sur les droits de l'homme affectant les travailleurs tout au long de la chaîne de valeur en amont. Cette interaction continue les aide à gérer et à renforcer leurs relations avec leurs fournisseurs. De plus, les entreprises participent activement à des associations industrielles et assistent régulièrement à des salons professionnels destinés aux fournisseurs. Ces efforts aident les sociétés à rester au courant des tendances de l'industrie et à maintenir des partenariats solides et collaboratifs avec les fournisseurs. Les filiales reconnaissent que leurs activités peuvent avoir une incidence sur les travailleurs de la chaîne de valeur et encouragent donc le respect des droits de l'homme. Les fournisseurs sont tenus de se conformer au code de conduite des fournisseurs, qui intègre des principes relatifs aux droits du travail, à la non-discrimination, aux conditions de travail équitables, à l'interdiction du travail forcé et du travail des enfants, ainsi qu'à la santé et à la sécurité au travail. Les évaluations des fournisseurs et les processus de diligence raisonnable permettent d'identifier et d'atténuer les risques potentiels en matière de droits de l'homme, en particulier dans les régions ou les secteurs à haut risque.

Outre ces groupes clés, les institutions financières sont des parties intéressées importantes, notamment en soutenant la croissance des filiales par le biais de financements et d'investissements. Les filiales entretiennent un dialogue permanent avec les institutions financières, principalement par le biais de réunions périodiques, et leurs principaux sujets d'intérêt sont les performances financières des entreprises, leurs plans d'affaires et leurs objectifs stratégiques, et parfois, leurs performances en matière de durabilité. Les ONG et les communautés locales sont également importantes, notamment en ce qui concerne les incidences environnementales et sociales des filiales qui pourraient affecter les communautés locales au sein desquelles elles opèrent. Les filiales s'engagent

auprès d'elles en soutenant et en participant à des activités organisées par des organismes et associations communautaires locaux et des organisations sectorielles et commerciales, ainsi qu'à des événements et des conférences. Les principaux intérêts des communautés locales et des ONG concernent la réponse des entreprises aux problèmes des communautés locales, le recrutement d'employés issus de la communauté locale, ainsi que la collaboration avec les représentants des communautés locales et des ONG pour soutenir leurs actions. En s'engageant auprès de ces diverses parties intéressées, les filiales de Viohalco s'assurent de pouvoir répondre efficacement à divers besoins et attentes tout en respectant des engagements sociaux et environnementaux plus larges. Cet engagement envers les parties intéressées est essentiel pour aider les filiales à atteindre leurs propres objectifs de croissance et de durabilité. De plus amples informations concernant les activités d'engagement des parties intéressées des filiales sont disponibles dans leurs rapports de développement durable respectifs.

Les produits des sociétés de Viohalco jouent un rôle clé dans l'atténuation du changement climatique et dans la transition énergétique. Ils fournissent des produits essentiels à la construction d'infrastructures d'énergie renouvelable, telles que l'énergie éolienne et solaire, et à la modernisation et développement des réseaux énergétiques. De plus, l'utilisation de métaux recyclés pour répondre à la demande en matières premières permet de réduire l'énergie et les émissions associées à l'extraction des matières premières et favorise la transition vers une économie plus durable et à faible intensité de carbone. Les sociétés de Viohalco s'engagent en permanence avec leurs parties intéressées, en particulier leurs clients pour améliorer les caractéristiques durables de leurs produits. Cette collaboration vise à identifier et à mettre en œuvre des solutions innovantes qui répondent à l'évolution des normes environnementales. En favorisant un dialogue ouvert, les sociétés de Viohalco veillent à ce que les commentaires des clients soient intégrés au développement de produits, aux initiatives de développement durable et à la planification stratégique. Cela signifie écouter activement et, le cas échéant et dans l'intérêt de toutes les parties, intégrer les idées et suggestions utiles des clients aux différentes étapes du cycle de vie du produit. Cette approche collaborative permettra de s'assurer que toutes les voix sont entendues et que les idées novatrices seront au moins examinées en vue de leur intégration dans la planification stratégique de l'entreprise. Les canaux de communication établis permettent de recueillir des informations précieuses sur les préférences des clients et la dynamique du marché. Cette approche collaborative améliore non seulement la qualité et le développement durable des produits, mais renforce également les relations avec les clients. En fin de compte, il s'assure que les stratégies de Viohalco sont alignées sur les besoins et les attentes changeants de leurs parties intéressées, favorisant l'amélioration et l'innovation continues. En outre, les produits des sociétés de Viohalco aident les clients à atteindre leurs objectifs de développement durable et de climat, car les produits permettent aux clients de réduire leur empreinte carbone en utilisant des matériaux à faible empreinte environnementale, tout en renforçant le partenariat et en favorisant l'amélioration continue pour toutes les parties.

Le Comité de pilotage de développement durable et le Comité d'audit de Viohalco, qui supervisent les initiatives de l'organisation en matière de durabilité, sont informés des résultats de l'interaction avec les parties intéressées ainsi que des intérêts et des points de vue des parties intéressées concernant les impacts liés au développement durable, grâce à la procédure d'évaluation de la double importance. Ils reçoivent également des mises à jour sur le sujet, au cours de leurs réunions périodiques programmées chaque année. Lors de ces réunions, l'avancement

des initiatives et des projets de développement durable entrepris au cours de l'année, ainsi que les développements dans le domaine du développement durable, sont discutés. De plus, la direction de Viohalco est informée lors des examens semestriels des activités, qui impliquent les équipes de direction de chaque filiale. Ces examens offrent l'occasion de discuter des progrès et des développements dans les initiatives de développement durable et de s'assurer que les intérêts des parties intéressées sont pris en compte dans la planification stratégique.

Évaluation de la double importance

GOV-2; SBM-3; IRO-1

En prenant en compte les aspects financiers et non financiers, l'évaluation de la double importance permet d'appréhender de façon plus nuancée et complète les performances des filiales de Viohalco en matière de durabilité.

La double importance fait partie intégrante de la CSRD car elle constitue le point de départ des déclarations relatives à la durabilité dans le cadre des normes ESRS (normes européennes d'information en matière de durabilité). La double importance a deux dimensions : **l'importance du point de vue de l'incidence et l'importance du point de vue financier**. Une question de durabilité répond au critère de la double importance si elle est importante du point de vue de l'incidence, du point de vue financier, ou les deux. Plus précisément :

- Une question de durabilité est importante du point de vue de l'incidence lorsqu'elle se rapporte aux incidences réelles ou potentielles, positives ou négatives importantes de la Société pour les personnes ou l'environnement à court, moyen ou long terme.
- Une question de durabilité est importante d'un point de vue financier si elle déclenche ou pourrait raisonnablement entraîner des effets financiers importants sur la Société.

Le rapport sur le développement durable au niveau consolidé garantit que toutes les filiales sont couvertes de manière à permettre une identification impartiale des incidences, des risques et des opportunités (IRO) importants. Lorsqu'elle effectue l'évaluation de l'importance relative au niveau du holding, celle-ci doit adopter une approche à la fois cohérente pour toutes les filiales, impartiale et capable de saisir les spécificités qui peuvent exister dans une filiale spécifique. En tenant compte de la diversité des activités commerciales des filiales et de la nécessité de tenir compte, dans l'évaluation de la double importance, non seulement des opérations propres, mais aussi des incidences, des risques et des opportunités associés à la chaîne de valeur en amont et en aval, une approche ascendante a été considérée comme la méthode de consolidation la plus appropriée. Cela a permis à l'entreprise de s'assurer que les caractéristiques spécifiques et les spécificités potentielles de chaque segment (y compris le segment Immobilier et le segment non industriel) ainsi que de chaque entreprise individuelle étaient pleinement prises en compte dans l'évaluation des IRO et des dépendances identifiées. Pour l'évaluation de la double importance, la même ventilation a été suivie que celle décrite dans le tableau 1 de la section « Information générale » de la déclaration relative à la durabilité (p. 82), car les entreprises du même segment ont en général des opérations et des chaînes de valeur similaires et, par conséquent, des incidences, des risques et des opportunités similaires.

Au cours de l'année 2024, Viohalco et ses filiales ont mis à jour leur évaluation de la double importance afin de s'assurer qu'elle soit pleinement conforme aux exigences de l'ESRS et aux lignes directrices d'application de l'EFRAG IG1 : Évaluation de la double importance. En 2025, comme aucun changement important n'est

intervenir dans les opérations commerciales ou les modèles d'affaires des filiales, la société a évalué l'existence d'éventuels facteurs déclenchants et a déterminé qu'il n'y en avait pas et, par conséquent, aucune modification n'a été apportée à l'évaluation de la double importance au cours de cette période. En conséquence, les questions de durabilité et les IRO correspondants portés à l'attention des organes administratifs, de direction et de surveillance et traités par ceux-ci au cours de la période de référence sont restés inchangés par rapport au cycle de reporting précédent. Comme analysé dans la section précédente, le comité d'audit valide la déclaration relative à la durabilité, tandis que dans le cadre du Comité de pilotage de développement durable de Steelmet, plusieurs questions de durabilité sont traitées par le biais du suivi des performances en matière de durabilité et de la mise en œuvre de la stratégie de développement durable.

L'objectif principal était de créer une évaluation approfondie et complète qui saisisse toutes les incidences, les risques et les opportunités importants, en veillant à ce qu'aucune information critique ou aucun domaine d'impact important ne soit manqué. Cette mise à jour a été conçue non seulement pour répondre aux obligations réglementaires et d'audit, mais surtout pour servir d'outil essentiel pour les filiales afin de mieux comprendre et hiérarchiser les incidences liées au développement durable et les implications financières de leurs activités, permettant aux filiales d'affiner et de mettre à jour leur stratégie en matière de durabilité en fonction des risques émergents, des opportunités et des attentes des parties intéressées. Chaque segment a suivi la même procédure en 4 étapes pour la réalisation de l'évaluation de la double importance.

■ Figure 3 : Procédure d'évaluation de la double importance



Comprendre le contexte :

Dans cette étape, les entreprises de chaque segment ont développé une vue d'ensemble de leurs activités et de leurs relations commerciales, le contexte dans lequel elles se déroulent et une compréhension de leurs principales parties intéressées concernées. Cette vue d'ensemble fournit des données essentielles pour identifier les IRO pertinents. Les filiales ont effectué une cartographie complète de leurs activités, de leurs relations commerciales et d'autres informations contextuelles. Elles ont ensuite classé leurs opérations propres ainsi que les opérations de leur chaîne de valeur en amont et en aval sur la base du document de travail projet de norme de classification sectorielle ESRS, qui repose sur la classification des activités NACE. Elles ont ensuite créé une liste avec ses principaux fournisseurs, ses meilleurs clients et les principales catégories de produits qu'elles proposent. La cartographie de la chaîne de valeur incluait

des entreprises au-delà du niveau 1 (fournisseurs de niveau 2 qui sont les fournisseurs des fournisseurs, clients de niveau 2 qui sont les clients des clients, etc.), y compris des coentreprises et des entreprises liées à des projets sur lesquels les entreprises n'exerçaient aucun contrôle opérationnel. L'identification des mégatendances potentielles en matière de durabilité et l'exposition des entreprises à ces tendances, l'examen des principaux cadres réglementaires liés au développement durable qui peuvent affecter les entreprises, ainsi que l'examen, le cas échéant, des rapports médiatiques, des repères sectoriels et des articles scientifiques, ont complété les informations nécessaires à la première étape du processus d'évaluation de la double importance et ont permis aux entreprises de créer un contexte approfondi et complet pour fonder leur évaluation de l'importance dans les étapes suivantes du processus.

L'étape « comprendre le contexte » a été conclue par l'identification des parties intéressées affectées ou susceptibles d'être affectées par les opérations propres des sociétés et par leur chaîne de valeur en amont et en aval. La compréhension des intérêts et des points de vue des principales parties intéressées dans la mesure où ils sont liés à la stratégie et le modèle d'entreprise, fait partie intégrante du processus de diligence raisonnable et du processus d'évaluation de l'importance relative. L'interaction avec les parties intéressées contribue à l'identification et à l'évaluation des incidences importantes et assure l'exhaustivité des incidences importantes identifiées. Les parties intéressées ont été classées en deux groupes : les parties intéressées concernées et les utilisateurs de la déclaration de développement durable. Les principales parties intéressées identifiées par les filiales étaient les actionnaires et investisseurs, les clients, les fournisseurs, les institutions financières, les employés, les communautés locales, les ONG, les autorités étatiques et gouvernementales et la communauté scientifique. La nature a été identifiée comme une partie prenante silencieuse. Au cours du processus d'évaluation de la double importance, les entreprises ont employé des mandataires crédibles comme représentants de chaque groupe des parties intéressées. Cette approche consistait à interroger des experts internes en la matière qui connaissaient des groupes des parties intéressées particuliers.

Identification des incidences, des risques et des opportunités liées aux questions de durabilité : dans cette étape, les entreprises ont identifié les incidences, risques et opportunités réels et potentiels (IRO) liés aux questions environnementales, sociales et de gouvernance dans leurs opérations propres et dans leur chaîne de valeur en amont et en aval. Le résultat de cette étape a été une « longue » liste d'incidences, de risques et d'opportunités d'évaluation et d'analyse plus approfondies lors des étapes ultérieures du processus.

En se basant sur la liste des questions de durabilité figurant dans le paragraphe AR16 de la norme ESRS 1⁴, les entreprises ont élaboré un aperçu complet des thèmes et sous-thèmes de développement durable tout au long de la chaîne de valeur qui étaient pertinents pour le modèle d'entreprise, les opérations, la stratégie et les relations commerciales des entreprises. Les questions de durabilité propres à chaque entité qui ne sont pas couvertes dans cette liste ont également été examinées. Pour élaborer ce plan, les entreprises ont examiné les derniers rapports de développement durable disponibles de leurs fournisseurs, pairs et clients et ont complété l'analyse avec d'autres points de référence tels que la carte de matérialité SASB⁵ et la carte de matérialité MSCI⁶.

À la fin de cet exercice et selon une méthode de consolidation avec des critères quantitatifs basés sur l'attribution de pondérations différentes pour chaque étape de la chaîne de valeur (opérations propres, niveau 1 et fournisseurs, clients de niveau 1 et 2), chacun des sous-thèmes de développement durable et toute question de durabilité spécifique à l'entité ont reçu une note de pertinence. Le score de pertinence suit une échelle de 4 points : négligeable, faible, moyen et élevé. Les questions de durabilité qui tombaient sous une échelle négligeable ont été exclues de l'étape suivante du processus, qui consistait à identifier les incidences, les risques et les opportunités liés aux questions de durabilité, car ces questions n'étaient considérées comme n'ayant aucun rapport ni avec les opérations propres des entreprises ni avec leur chaîne de valeur en amont et en aval. En revanche, pour chaque question

de durabilité relevant des catégories de pertinence faible, moyenne ou élevée, il a été indiqué si la pertinence se rapporte aux activités propres, à la chaîne de valeur en amont, à la chaîne de valeur en aval ou à toute combinaison de ces trois éléments.

Ensuite, les équipes de développement durable des entreprises, en utilisant la liste des questions de durabilité pertinentes et potentiellement importantes élaborée à l'étape précédente, ont identifié une longue liste incidences réelles ou potentielles, négatives ou positives sur les personnes ou l'environnement à court, moyen ou long terme liés aux opérations propres des entreprises et à la chaîne de valeur en amont et en aval, y compris à travers leurs produits et services, ainsi que leurs relations commerciales. Pour l'identification des incidences, le modèle économique des entreprises (activités commerciales, orientation et priorités stratégiques, emplacements géographiques), ainsi que les différents horizons temporels ont été pris en compte. Les définitions des portées temporelles appliquées étaient pour 0-1 ans à court terme, 1-5 ans à moyen terme et plus de 5 ans à long terme. Toutefois, pour les questions liées au climat, les horizons temporels sont différents, car l'évolution de la question de durabilité est considérée comme plus lente. Par conséquent, les portées temporelles appliquées pour le changement climatique sont à court terme 0-1 an, à moyen terme 2-10 ans et à long terme >10 ans. La liste établie incluait les incidences qui sont directement causées par les activités des entreprises, ainsi que les incidences directement liées aux activités, produits et services des entreprises, mais causées par une relation commerciale.

Les évaluations de l'importance de l'incidence et de l'importance financière sont liées et les interdépendances entre ces deux dimensions doivent être prises en considération. Pour cette raison, l'identification des risques et des opportunités a suivi l'identification de l'incidence. Tout d'abord, on a examiné si les incidences identifiées pouvaient potentiellement entraîner des risques et des opportunités, puis on a identifié les risques et opportunités qui pourraient découler de la dépendance à l'égard des ressources naturelles (c.-à-d. énergie, eau, matériaux) et sociales (c.-à-p. personnel) et, enfin, la liste des risques et opportunités identifiés a été complétée par l'identification des risques et opportunités qui ne provenaient pas des incidences ou des dépendances.

Évaluation des incidences, risques et opportunités significatifs liés aux questions de durabilité et hiérarchisation des plus importants : au cours de cette étape, les entreprises ont appliqué des critères spécifiques pour évaluer l'incidence et l'importance financière afin de déterminer les incidences réelles et potentielles importantes, ainsi que les risques et opportunités importants.

Évaluation des incidences

Une question de durabilité est importante du point de vue de l'incidence lorsqu'elle se rapporte aux incidences importantes réelles ou potentielles, positives ou négatives de l'entreprise sur les personnes ou l'environnement à court, moyen ou long terme. Les incidences incluent celles liées aux opérations propres de l'entreprise et à la chaîne de valeur en amont et en aval, y compris par le biais de ses produits et services, ainsi que de ses relations d'affaires.

Pour les incidences négatives réelles, l'évaluation de l'importance effectuée par les filiales était fondée sur la gravité de l'incidence.

⁴ ESRS 1 (<https://xbrl.efrag.org/e-esrs/esrs-set1-2023.html#d1e134-3-1>)

⁵ Rechercher des thèmes sectoriels – SASB (<https://sasb.ifrs.org/standards/materiality-finder/find/>)

⁶ Carte de matérialité ESG par secteur – MSCI (<https://www.msci.com/data-and-analytics/sustainability-solutions/esg-industry-materiality-map>)

La gravité est déterminée sur la base des facteurs suivants :

- (a) l'ampleur;
- (b) l'étendue ; et
- (c) le caractère irrémédiable de l'incidence (uniquement pour les incidences négatives).

En ce qui concerne les incidences potentielles, la probabilité a été examinée en même temps que la gravité des incidences. En termes de probabilité, la probabilité d'une incidence négative potentielle fait référence à la probabilité que l'incidence se produise. Dans le cas d'une incidence négative potentielle sur les droits de l'homme, la gravité de l'incidence l'emporte sur sa probabilité.

Pour les incidences positives, l'importance dépend :

- (a) pour les incidences réelles, de l'ampleur et de l'étendue de l'incidence ; et
- (b) pour les incidences potentielles, de l'ampleur, de l'étendue et de la probabilité de l'incidence.

L'évaluation des incidences environnementales, sociales et de gouvernance, négatives et positives, réelles ou potentielles, a été réalisée sur la base de critères de notation spécifiques, identiques pour tous les segments d'activité. Les critères de notation ont été définis à l'aide d'une échelle structurée (0-5), accompagnée de descriptions claires et précises pour chaque composante de l'évaluation. Pour chaque paramètre (telle que l'ampleur, l'étendue, le caractère irrémédiable, l'intensité et la probabilité), les critères ont clairement défini ce que chaque note représentait. Ce niveau de définition était essentiel pour l'exercice de consolidation, garantissant que tous les segments aient mené l'évaluation IRO en utilisant la même méthodologie et que les résultats aient été appliqués de manière cohérente au sein de Viohalco.

Évaluation des risques et des opportunités

Une question de durabilité est importante d'un point de vue financier si elle entraîne ou si on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elle déclenche des effets financiers importants pour l'entreprise. C'est le cas lorsqu'une question de durabilité génère des risques ou des opportunités qui ont une influence importante ou dont on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'ils aient une influence significative sur le développement de l'entreprise, sa situation financière, ses résultats financiers, ses flux de trésorerie, son accès au financement ou son coût du capital à court, moyen ou long terme. Les risques et opportunités importants découlent généralement des incidences, des dépendances ou d'autres facteurs tels que les changements de réglementation.

L'importance des risques et des opportunités est évaluée en fonction d'une combinaison de la probabilité d'occurrence de l'ampleur potentielle des effets financiers à court, moyen ou long terme. Les risques et les opportunités peuvent découler d'événements passés ou futurs et peuvent avoir des effets sur les actifs et passifs déjà comptabilisés dans les rapports financiers ou qui peuvent être comptabilisés à la suite d'événements futurs. L'évaluation des risques et des opportunités a été effectuée en fonction de critères de notation spécifiques, identiques dans tous les segments d'activité.

Pour l'évaluation des risques et des opportunités, une méthodologie élaborée en interne a été utilisée au lieu de tout outil d'évaluation des risques du marché. L'approche était alignée sur celle utilisée pour l'évaluation d'incidence, en utilisant des critères de notation bien définis et une échelle structurée de 0 à 5, accompagnée de descriptions claires et spécifiques pour chaque composante de l'évaluation.

Interaction avec les parties intéressées au cours du processus d'évaluation de la double importance

Au cours du processus d'évaluation de la double importance, les entreprises ont employé des mandataires crédibles pour représenter chaque groupe de parties intéressées. Chaque filiale a identifié et hiérarchisé ses principaux groupes de parties intéressées susceptibles d'influencer ses activités ou d'être influencés par celles-ci. Pour chaque groupe de parties intéressées, des experts internes ont été sélectionnés en fonction de la nature et des activités du groupe concerné (par exemple, le responsable des achats s'est occupé des questions relatives aux fournisseurs, les responsables des ressources humaines des questions relatives aux employés, les responsables du département commercial des questions relatives aux clients, les responsables du marketing ou de la communication des questions relatives aux ONG et aux médias, et les coordinateurs environnementaux des questions relatives à la nature et à l'environnement). Cette approche a consisté à interroger ces experts internes qui connaissent bien des groupes de parties intéressées spécifiques, car ils sont en contact avec leurs groupes respectifs dans le cadre de leurs responsabilités quotidiennes et ont une compréhension approfondie de leurs intérêts et de leurs préoccupations. Ces experts ont fourni des informations précieuses sur les incidences, les risques et les opportunités auxquels les groupes de parties intéressées qu'ils représentaient pourraient être confrontés. De plus, ces experts ont fourni des commentaires essentiels lors de l'évaluation des incidences, des risques et des opportunités (IRO). Ce processus a amélioré la précision et la fiabilité globales de l'évaluation de la double importance.

Définition des seuils pour les incidences, risques et opportunités (IRO) importants

Sur la base des critères de notation déjà décrits, une question de durabilité a été considérée comme importante du point de vue de l'incidence, lorsque le résultat moyen, en fonction du type d'incidence (négative-positive, potentielle réelle, liée aux droits de l'homme, etc.) de gravité et/ou de probabilité était supérieur à une valeur prédéfinie. Cette valeur prédéfinie a contribué à l'objectivité de l'exercice en établissant un point de référence clair pour l'évaluation, garantissant que toutes les questions de durabilité ont été évaluées de manière cohérente et comparable dans divers contextes. La valeur seuil de l'importance a été intentionnellement omise pendant le processus d'évaluation de la double importance afin d'éviter tout biais potentiel dans la notation. Chaque composante de la notation (échelle, étendue, caractère irrémédiable, ampleur et probabilité) a été évaluée sur une échelle de 0 à 5, étayée par des définitions spécifiques. Au cours du processus d'évaluation, chaque IRO, couvrant ses opérations propres ainsi que les activités en amont et en aval de la chaîne de valeur, a été noté en conséquence. Le seuil de l'importance interne a été fixé à 3,5 sur 5, calculé comme la moyenne des composantes de notation pertinentes sur la base des critères applicables à chaque type d'IRO.

Pour déterminer si les IRO sont importantes du point de vue de l'incidence ou du point de vue financier ou des deux, les entreprises doivent regrouper les IRO importantes, au niveau des (sous)-(sous)-thèmes. Lorsque plusieurs incidences ou risques et opportunités ont été identifiés pour un (sous)-(sous)-thème spécifique, l'agrégation au niveau du (sous)-(sous)-thème a suivi le score des IRO qui ont été évalués plus élevés que les autres, qu'il soit réel ou potentiel, négatif ou positif pour l'importance de l'incidence et le risque ou l'opportunité pour l'importance financière. Cela signifie que les incidences positives ne peuvent pas être compensées par les incidences négatives, et les opportunités financières ne peuvent pas être compensées par les

risques financiers. En outre, les sociétés n'ont pas eu d'incidence nette sur leurs opérations propres avec des incidences sur la chaîne de valeur en amont et en aval. Lorsque les incidences ont été identifiées comme importantes dans la chaîne de valeur, elles ont été évaluées et rapportées séparément par rapport à celles liées aux activités propres.

En ce qui concerne les IRO qui sont proches du seuil d'importance (cas limites), et s'il n'était pas clair s'ils sont importants ou non, les sociétés ont effectué un certain nombre de mesures pour déterminer leur importance. Premièrement, les sociétés ont réévalué les IRO en incorporant tout point de vue et rétroaction supplémentaire des experts en la matière. En outre, elles ont évalué les tendances à long terme liées à ces IRO spécifiques et la façon dont elles s'alignent sur les objectifs stratégiques de l'entreprise. Enfin, les sociétés ont engagé la direction dans le processus pour examiner ces cas limites et valider les décisions de les inclure ou de les exclure en assurant l'alignement avec les priorités stratégiques des entreprises.

Consolidation au niveau de Viohalco

Chaque segment a suivi le même processus pour l'évaluation de l'incidence et de l'importance financière, et pour chaque segment, les incidences, les risques et les opportunités les plus importants ont été identifiés. Enfin, la direction exécutive des filiales a validé les résultats de l'évaluation de la double importance. Après une évaluation de la double importance pour chaque segment, les résultats ont été consolidés au niveau de Viohalco.

Pour la consolidation des résultats d'importance relative entre les segments d'activité, diverses métriques ont été prises en compte. Les trois principales étaient le capital employé, la consommation d'énergie et le nombre d'employés. Chacune des métriques a ses avantages et ses inconvénients. Compte tenu des défis posés par la sélection d'une métrique unique pour consolider les résultats de l'importance, la société a opté pour une approche sur mesure avec l'utilisation des trois métriques clés distinctes. Pour les évaluations environnementales, la consommation d'énergie a servi de mesure de substitution, car elle reflète le mieux l'incidence environnementale de chaque segment, en particulier dans les opérations à forte intensité énergétique. En outre, l'énergie a une forte corrélation avec d'autres paramètres environnementaux tels que la consommation d'eau (en raison des besoins de refroidissement dans les processus thermométallurgiques qui entraînent une évaporation importante de l'eau) et la production de déchets (résidus issus de l'oxydation des métaux). Pour évaluer les incidences sociales et salariales, le nombre de travailleurs a été le facteur déterminant, puisqu'il met en évidence le capital humain et la dynamique du travail à travers les segments. Enfin, pour ce qui est de la gouvernance et de la performance économique globale, l'entreprise a utilisé le capital utilisé comme indicateur, liant l'incidence sur la gouvernance à l'exposition financière. Cette approche garantit que chaque dimension de l'incidence - environnementale, sociale et de gouvernance - est évaluée sous l'angle le plus pertinent, offrant une représentation plus équilibrée et précise des incidences dans la société mère. Pour la consolidation des résultats de l'évaluation de l'importance financière, Viohalco a également utilisé le capital utilisé comme facteur de pondération entre les segments d'activité.

Les résultats de l'évaluation de la double importance pour tous les segments ont été examinés par le département durabilité de Steelmet, qui a également réalisé la consolidation au niveau de Viohalco. Les résultats consolidés ont ensuite été présentés au Comité de pilotage de Steelmet Sustainability, et validés par le Comité d'audit qui supervise l'évaluation de la double importance effectuée par les filiales. Le processus d'identification,

d'évaluation et de gestion des incidences et des risques n'est pas encore formellement intégré dans les processus de gestion des risques et de gestion globale des entreprises. Cependant, les sociétés s'engagent à progresser vers cette intégration au cours des cinq prochaines années afin que les incidences, les risques et les opportunités soient continuellement surveillés et évalués à travers un cadre structuré pour assurer l'alignement avec les buts et objectifs stratégiques des entreprises.

Viohalco considère que l'évaluation de la double importance est un processus continu et que les résultats doivent aller au-delà des objectifs du rapport. Les résultats des évaluations de la double importance et les observations des parties intéressées joueront un rôle essentiel dans l'amélioration de la stratégie de durabilité existante. L'évaluation de la double importance sera réexaminée tous les trois ans, à moins qu'un changement significatif ne se produise dans des facteurs externes tels que les nouveaux investissements, le nouveau cadre réglementaire, l'évolution des conditions climatiques, etc.

Dans sa déclaration relative à la durabilité, Viohalco a aligné ses rapports sur les exigences de publication de l'ESRS, comme indiqué dans le tableau de référence page 189, et a également inclus une liste complète de points de données dérivés d'autres législations de l'UE page 193, conformément à l'appendice B de l'ESRS 2. Sur la base des résultats de l'évaluation de la double importance, Viohalco a conclu que les normes ESRS E2, ESRS E4, ESRS S3 et ESRS S4 ne sont pas significatives pour l'organisation, et que les exigences de publication associées n'ont donc pas été incluses dans le rapport. Malgré leur exclusion, Viohalco continue de surveiller toutes les incidences, tous les risques et toutes les opportunités connexes par le biais de politiques, de procédures et de pratiques opérationnelles établies.

Viohalco et ses filiales ont examiné leurs sites et leurs activités commerciales afin d'identifier les incidences réelles et potentielles, les risques, les opportunités et les dépendances réelles et potentielles dans leurs propres opérations et dans la chaîne de valeur en amont et en aval qui sont liés à des questions de durabilité importantes telles que la E2 Pollution et la E4 Biodiversité et écosystèmes. Cela n'a pas été réalisé dans le cadre d'une étude spécialisée, mais dans le contexte d'une évaluation de la double importance. En ce qui concerne la pollution, l'évaluation a conclu que même s'il pouvait y avoir certaines incidences résultant de déversements accidentels ou de rejets d'émissions de GES provenant des fonderies, leur portée serait limitée à des émissions ponctuelles, l'ampleur de l'incidence environnementale serait faible à moyenne et le caractère irréversible de l'incidence serait faible, car sa réparation nécessiterait un temps et un coût minimes. La question de la pollution est traitée dans les permis environnementaux régissant les installations de production des filiales, qui définissent des conditions spécifiques, des seuils et des exigences de surveillance pour les émissions, les effluents et la gestion des déchets. Les sociétés, par l'intermédiaire de leurs départements environnementaux dédiés, surveillent systématiquement les incidences environnementales et les paramètres opérationnels pertinents, en mettant en œuvre des contrôles et des procédures internes afin de garantir le respect continu de la législation environnementale applicable et des obligations liées aux permis. Si nécessaire, des mesures correctives sont prises pour prévenir ou atténuer les effets néfastes sur l'environnement, tandis qu'une surveillance continue favorise la transparence, le respect de la réglementation et l'amélioration continue des performances environnementales.

En ce qui concerne la biodiversité et les écosystèmes, les sociétés







de Viohalco sont situées dans des zones industrialisées et leurs activités n'ont pas d'effet direct sur la biodiversité et les écosystèmes. Par conséquent, aucune évaluation spécifique n'a été réalisée pour identifier les dépendances potentielles à l'égard de la biodiversité et des services écosystémiques, ni pour déterminer les services écosystémiques qui sont perturbés ou susceptibles d'être perturbés par les activités des sociétés. En outre, en l'absence d'incidences importantes, aucune consultation avec les communautés potentiellement touchées n'a été entreprise en ce qui concerne les évaluations de durabilité des ressources biologiques ou des écosystèmes partagés. Les sites en amont de la chaîne de valeur peuvent avoir une incidence considérable sur la biodiversité et les écosystèmes,

principalement en raison des activités minières dans certains segments d'activité spécifiques (par exemple, l'aluminium, le cuivre). Cependant, ces incidences sont considérées comme concentrées principalement dans les zones minières et leur effet global n'est pas jugé important du point de vue de l'incidence. En conséquence, aucun risque de transition, physique ou systémique lié à la biodiversité et aux écosystèmes n'a été identifié et aucune mesure pertinente en matière de biodiversité n'est requise.

Les résultats de l'évaluation de la double importance pour la consolidation au niveau de Viohalco sont présentés dans le tableau ci-dessous.





Tableau 4: Résultats de l'évaluation de la double importance – Importance du point de vue de l'incidence

Pilier de développement durable	Questions de durabilité importantes	Questions de durabilité (thèmes et sous-thèmes) abordées dans l'ESRS thématique ⁷	Incidences importantes	Type d'incidence	Localisation des incidences dans la chaîne de valeur	Horizon temporel	
E	 Changement climatique et énergie [E1-1, E1-2, E1-3, E1-4, E1-5, E1-6, E1-7]	Changement climatique <ul style="list-style-type: none"> Atténuation du changement climatique Énergie 	Émission de GES dans l'atmosphère	Négatif, réel	Opérations propres et chaîne de valeur	Court, moyen et long terme	
			Consommation d'énergie non renouvelable	Négative, réelle	Opérations propres et chaîne de valeur	Court et moyen terme	
			Faciliter la transition vers les énergies renouvelables et contribuer à une économie circulaire à faible intensité carbone	Positif, réel	Opérations propres	Court, moyen et long terme	
S	 Gestion de l'eau [E3-1, E3-2, E3-3, E3-4]	Ressources aquatiques et marines <ul style="list-style-type: none"> Consommation d'eau Prélèvements d'eau 	Prélèvement d'eau à partir de sources d'eau	Négatif, réel	Opérations propres	Court, moyen et long terme	
			 Utilisation des ressources et économie circulaire [E5-1, E5-2, E5-3, 5-4]	Économie circulaire <ul style="list-style-type: none"> Ressource entrante, y compris l'utilisation des ressources 	Réduction des besoins en matières premières grâce à une teneur accrue en produits recyclés	Positif, réel	Opérations propres
S	 Santé et sécurité au travail [S1-1, S1-2, S1-3, S1-4, S1-5, S1-14, S1-6, S1-7, S1-17, S2-1, S2-2, S2-3, S2-4, S2-5]	Propre main-d'œuvre & travailleurs de la chaîne de valeur <ul style="list-style-type: none"> Conditions de travail <ul style="list-style-type: none"> Santé et sécurité 			Accidents sur le lieu de travail	Négatif, réel	En amont, opérations propres
			 Droits de l'homme [S2-1, S2-2, S2-3, S2-4, S2-5]	Travailleurs dans la chaîne de valeur <ul style="list-style-type: none"> Conditions de travail <ul style="list-style-type: none"> Mesures contre la violence et le harcèlement sur le lieu de travail Travail des enfants Travail forcé 	Violations des droits de l'homme dans la chaîne de valeur en amont	Négatif, potentiel	En amont
G	 Approvisionnement responsable [G1-1, G1-2]	Code de conduite des affaires <ul style="list-style-type: none"> Gestion des relations avec les fournisseurs, y compris les pratiques de paiement 			Procédures de diligence raisonnable inefficaces dans la chaîne d'approvisionnement	Négatif, potentiel	En amont

⁷ AR16. de l'ESRS 1 (<https://xbrl.efrag.org/e-esrs/esrs-set1-2023.html#d1e134-3-1>)

Description des incidences importantes	ODD pertinents
<p>Les activités industrielles des sociétés de Viohalco, ainsi que la chaîne de valeur du traitement des métaux, sont étroitement liées au rejet de GES dans l'atmosphère. Ces opérations sont très énergivores, tant en énergie thermique qu'en énergie électrique, et dépendent dans une large mesure de sources d'énergie non renouvelables. Cela épuise les ressources limitées, mais augmente également les émissions de carbone, contribuant directement au changement climatique et provoquant un réchauffement planétaire à long terme.</p>	<p>7 AFFORDABLE AND CLEAN ENERGY  13 CLIMATE ACTION </p>
<p>Les entreprises de transformation des métaux jouent un rôle crucial dans la transition vers les énergies renouvelables en fournissant des matériaux essentiels comme l'aluminium, le cuivre et l'acier utilisés dans les technologies d'énergie renouvelable telles que les éoliennes, les panneaux solaires et les véhicules électriques. En soutenant la croissance des infrastructures d'énergie propre, ces entreprises contribuent à réduire la dépendance mondiale aux combustibles fossiles. En outre, ils promeuvent l'économie circulaire à faible intensité de carbone en mettant l'accent sur le recyclage et l'efficacité des ressources, contribuant à réduire les émissions et à préserver les ressources naturelles, tout en favorisant l'innovation vers un avenir industriel plus durable.</p>	<p>7 AFFORDABLE AND CLEAN ENERGY  13 CLIMATE ACTION  12 RESPONSIBLE CONSUMPTION AND PRODUCTION </p>
<p>Le prélèvement d'eau dans les ressources naturelles a une incidence négative importante sur l'environnement, en particulier à mesure que la pénurie d'eau s'intensifie. Dans la production d'aluminium, de cuivre et d'acier, des quantités importantes d'eau sont nécessaires pour le refroidissement et d'autres processus clés, particulièrement dans la métallurgie thermique. Alors que les ressources aquatiques deviennent de plus en plus rares, les entreprises peuvent être confrontées à des défis opérationnels, en particulier dans les régions vulnérables comme la Méditerranée, où la plupart des sociétés de Viohalco opèrent. Il est donc essentiel d'investir dans les technologies de réutilisation de l'eau et d'explorer d'autres sources d'eau pour assurer la stabilité opérationnelle à long terme.</p>	<p>6 CLEAN WATER AND SANITATION </p>
<p>L'augmentation de la teneur en matières recyclées des produits a une incidence positive de grande portée sur l'environnement et soutient activement l'économie circulaire. En réduisant le besoin en ressources naturelles, les sociétés de Viohalco réduisent non seulement l'empreinte environnementale de leur production, mais aussi le besoin d'opérations gourmandes en ressources comme l'exploitation minière et la production de métaux primaires. Ces pratiques aident à alléger le fardeau environnemental et contribuent à un avenir plus durable et à plus faible intensité de carbone à l'échelle mondiale.</p>	<p>12 RESPONSIBLE CONSUMPTION AND PRODUCTION  13 CLIMATE ACTION  7 AFFORDABLE AND CLEAN ENERGY </p>
<p>Les accidents du travail ont une incidence négative grave, en particulier dans les installations de production des sociétés de Viohalco ainsi que dans les installations industrielles de la chaîne de valeur en amont, où les employés sont exposés à des risques plus élevés. De tels incidents peuvent entraîner des blessures graves et nuire à la santé et à la sécurité des travailleurs, entraînant des dommages physiques et émotionnels à long terme. Il est essentiel de veiller à ce que des mesures de sécurité robustes soient prises pour offrir un environnement de travail sûr aux employés et réduire la probabilité d'incidents dans l'ensemble de l'organisation.</p>	<p>3 GOOD HEALTH AND WELL-BEING  8 DECENT WORK AND ECONOMIC GROWTH </p>
<p>Bon nombre des partenaires commerciaux opèrent dans des industries et des pays où les droits de l'homme sont exposés à des risques élevés. Ces domaines et activités peuvent être associés au travail forcé, aux conditions de travail dangereuses et au travail des enfants en raison de cadres réglementaires plus faibles et d'une application inadéquate. Assurer des pratiques éthiques tout au long de la chaîne d'approvisionnement présente des défis considérables, soulignant l'importance d'un suivi rigoureux et d'une collaboration avec les fournisseurs pour atténuer ces risques.</p>	<p>8 DECENT WORK AND ECONOMIC GROWTH </p>
<p>Des procédures de diligence raisonnable inefficaces dans la chaîne d'approvisionnement peuvent avoir des incidences sociales et environnementales importantes. Sur le plan social, elle peut entraîner une exploitation du travail, comme le travail des enfants, des conditions de travail dangereuses et des salaires injustes, en particulier dans les régions où la législation du travail est faible ou mal appliquée. Sur le plan environnemental, une diligence raisonnable insuffisante permet des pratiques non durables comme la déforestation, l'exploitation minière illégale ou l'extraction excessive de ressources, qui peuvent entraîner la destruction de l'habitat, la perte de biodiversité et la pollution de l'air, de l'eau et du sol. À cette fin, la mise en œuvre d'un programme d'approvisionnement responsable qui met l'accent sur les pratiques éthiques et le respect des normes en matière de droits de l'homme est considérée comme cruciale.</p>	<p>8 DECENT WORK AND ECONOMIC GROWTH  12 RESPONSIBLE CONSUMPTION AND PRODUCTION </p>

Tableau 5: Résultats de l'évaluation de la double importance – Importance du point de vue financier

Pilier de développement	Pilier de développement	Questions de durabilité (thèmes et sous-thèmes) couvertes dans l'ESRS thématiques ⁸	Incidences importantes	Type d'incidence	Localisation	Horizon temporel
E	 <p>Changement climatique et énergie [E1-1, E1-2, E1-3, E1-4, E1-5, E1-6]</p>	<p>Adaptation au changement climatique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Atténuation du changement climatique • Énergie 	Taxes sur le carbone (MACF)	Risque de transition	Opérations propres	Court et moyen terme
			Effet de l'ETS et de l'ETS 2	Risque de transition	Opérations propres	Court et moyen terme
			Augmentation des prix de l'énergie due aux politiques en matière de changement climatique	Risque de transition	Amont/ Opérations propres	Court et moyen terme
			Produits favorisant la transition énergétique	Opportunité	Opérations propres / Aval	Court terme, moyen terme, long terme
			Nouveaux produits circulaires et à faible teneur en carbone – Matériaux recyclés	Opportunité	Opérations propres / Aval	Court terme, moyen terme, long terme
			Forte demande en bâtiments durables	Opportunité	Opérations propres / Aval	Moyen et long terme
S	 <p>Formation et développement du personnel [S1-1, S1-2, S1-3, S1-4, S1-5, S1-13]</p>	<p>Propre main-d'œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formation et développement des compétences 	Baisse du taux de rétention des employés et diminution de la productivité	Risque	Opérations propres	Moyen et long terme

⁸ AR16, de l'ESRS 1 (<https://xbrl.efrag.org/e-esrs/esrs-set1-2023.html#d1e134-3-1>)

Description des risques et opportunités importants

La mise en œuvre du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF) devrait entraîner une augmentation des coûts d'achat de matières premières pour les entreprises, car des taxes supplémentaires sont imposées sur les marchandises importées. Cette augmentation pourrait avoir un impact significatif sur les coûts de production globaux et la compétitivité, à moins que le MACF ne parvienne à empêcher le contournement de ses dispositions sur les importations. Le risque de distorsion de la concurrence pourrait conduire à une augmentation des importations de produits compétitifs, ce qui rendrait essentiel pour les décideurs politiques de réagir et de garantir des mécanismes équitables de mise en œuvre et de conformité.

Les quotas gratuits de l'UE seront progressivement supprimés à partir de 2026. Indirectement, cela se traduit par une augmentation du coût de l'énergie thermique, car la consommation de gaz naturel entraîne des émissions de carbone qui affectent directement les coûts d'exploitation des entreprises assujetties au SEQUE. Cette hausse des coûts est prise en compte par le MACF, étant donné que la taxe carbone sur les importations augmentera en conséquence.

Les prix de l'énergie sont de plus en plus volatils, à la fois en raison de l'augmentation du volume des sources d'énergies renouvelables (SER) entrant dans le système, du coût du stockage de l'énergie, de l'expansion des réseaux électriques pour s'adapter au déploiement des SER et d'autres initiatives réglementaires. Par conséquent, les entreprises peuvent faire face à des défis pour maintenir leur rentabilité et leur compétitivité sur le marché. Le choix entre l'adaptation à la transition énergétique et la faisabilité économique demeure une préoccupation essentielle pour de nombreuses industries.

La transition énergétique présente d'importantes opportunités financières pour les sociétés de Viohalco à travers des produits innovants conçus pour soutenir des pratiques durables. Des produits tels que les tubes en cuivre pour permettre des systèmes HVAC écoénergétiques, les câbles d'alimentation et de télécommunications de transport et de distribution d'énergie, les tubes d'acier pour l'hydrogène et pour le captage et le stockage du carbone (CSC) devraient contribuer de manière significative à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. Investir dans ces produits non seulement stimule la croissance, mais positionne également les sociétés à l'avant-garde d'un paysage énergétique en évolution rapide.

Les sociétés de Viohalco promeuvent et mettent en œuvre les principes de l'économie circulaire, en augmentant l'utilisation de matières premières issues des produits en fin de cycle de vie, et en concevant des produits recyclables qui peuvent retourner dans la chaîne de valeur et réduire les besoins en métaux primaires, réduisant ainsi l'empreinte énergétique et carbone.

La demande croissante de bâtiments durables, combinée à des normes réglementaires de plus en plus strictes, présente une opportunité financière significative pour le segment Immobilier de Viohalco. Le développement de bâtiments certifiés et durables à haute efficacité énergétique, l'intégration des énergies renouvelables qui produisent une partie de l'énergie sur site, la technologie des bâtiments intelligents, se traduiront par une augmentation de leur qualité marchande en raison de coûts d'exploitation plus faibles et de leur résilience aux incidences liées au climat. L'augmentation de la demande pour des bâtiments durables entraînera une augmentation des taux d'occupation, des taux de location et une augmentation du chiffre d'affaires.

La disponibilité de l'eau douce à des fins de production est un risque majeur lié à la gestion de l'eau. Diverses sociétés de Viohalco sont relativement gourmandes en eau et considèrent donc le risque lié à l'approvisionnement en eau comme un enjeu de continuité des activités pouvant avoir, à terme, une incidence financière. Le risque est évalué dans le contexte du changement climatique, selon différents scénarios climatiques. Il est principalement atténué par des efforts continus visant à améliorer l'intensité hydrique grâce à des avancées technologiques (par exemple, des systèmes de refroidissement en circuit fermé) ou à disposer de sources d'eau alternatives.

Une formation et une mise à niveau des compétences des employés insuffisantes peuvent réduire considérablement l'efficacité et la productivité, affectant ainsi les performances financières globales de l'entreprise. Un manque d'investissement dans la formation pourrait entraîner une diminution de l'efficacité du personnel, entraînant une diminution de la production, une augmentation des taux d'erreur et une dégradation de la qualité des produits. Ces problèmes peuvent avoir une incidence négative directe sur la rentabilité et entraver le succès opérationnel à long terme. Pour rester compétitives, les entreprises doivent donner la priorité aux initiatives de perfectionnement et de formation des employés, en veillant à ce que leur personnel soit doté des compétences nécessaires pour répondre aux exigences changeantes de l'industrie.

Il convient de noter que, parmi les incidences financières identifiées, les risques « Incidence de l'ETS et de l'ETS 2 » et « Augmentation des prix de l'énergie due à une politique en matière de changement climatique » ont une incidence financière immédiate. Les dépenses correspondantes pour 2025 sont incluses dans la ligne « Énergie » du tableau « C. Charges par nature » des états financiers (p. 261). Les

autres incidences financières liées aux risques importants et aux opportunités identifiées ne peuvent être directement comptabilisées dans les états financiers, car elles peuvent se référer à des risques et opportunités futurs (par exemple, taxes sur le carbone (MACF), disponibilité de l'eau) ou avoir une incidence indirecte sur les entreprises (par exemple, effet de la baisse de productivité due au manque de formation).

Analyse des scénarios climatiques et de la résilience

Le changement climatique et la transition vers les énergies renouvelables ont diverses incidences sur Viohalco et ses filiales, mais aussi des risques et des opportunités financiers. Les incidences liées au changement climatique sur les opérations propres et la chaîne de valeur des sociétés sont identifiées et évaluées au travers de l'évaluation de la double importance. Afin d'identifier et de gérer les risques liés à leurs opérations, les filiales ont également mis en œuvre le processus d'évaluation de la double importance en utilisant les résultats de l'évaluation TCFD déjà réalisée⁹. Grâce à la mise en œuvre du cadre TCFD, les filiales ont procédé à une évaluation approfondie de leur stratégie et de leur modèle économique par rapport aux risques et opportunités potentiels liés au changement climatique. Cela comprend l'évaluation des risques physiques (tels que les phénomènes météorologiques extrêmes et l'élévation du niveau de la mer) et des risques de transition (tels que les changements réglementaires et les évolutions de la demande du marché). L'analyse de la résilience n'a porté que sur les opérations propres aux entreprises et a été réalisée à l'aide de différents scénarios climatiques afin d'évaluer l'incidence de différents futurs climatiques sur les opérations des entreprises, en tenant compte de la probabilité, de l'ampleur et de la durée des risques. Le TCFD couvre toutes les unités de production industrielle de tous les segments d'activité ainsi que tous les actifs générateurs de revenus du segment Immobilier de toutes les zones géographiques, et les résultats sont présentés par segment d'activité. L'évaluation n'a pas couvert les sociétés du segment non industriel, car l'ampleur des risques et opportunités financiers potentiels liés au changement climatique est considérée comme négligeable. Les informations tirées du TCFD ont été déterminantes pour évaluer les risques et opportunités liés au changement climatique lors de l'évaluation de la double

importance, les conclusions du TCFD ayant éclairé ce processus d'évaluation. L'ampleur des incidences financières et la définition de l'échelle de probabilité utilisées dans l'évaluation TCFD ont été harmonisées et affinées afin d'assurer la cohérence avec la méthodologie de l'évaluation de la double importance. Dans ce contexte, les résultats de l'analyse de scénarios ont été directement adaptés et intégrés dans le processus d'évaluation de la double importance.

Pour les segments Aluminium, Cuivre et Acier, l'évaluation des risques liés au changement climatique a mis en évidence les risques de transition liés à la volatilité des prix de l'énergie, aux taxes sur le carbone, aux effets du SCEQE et du MACF, ainsi que les risques physiques liés aux phénomènes météorologiques défavorables et à la disponibilité de l'eau. Les filiales spécialisées dans l'aluminium et le cuivre ont des opportunités liées aux nouveaux produits circulaires et à faible teneur en carbone, et le segment Acier peut tirer parti des fluctuations des prix de l'énergie dans les prix des SER. Les segments des câbles et des tubes d'acier sont exposés à des risques climatiques liés aux taxes sur le carbone et aux phénomènes météorologiques défavorables, ainsi qu'à des opportunités liées au développement de produits permettant la décarbonation en raison de l'évolution des préférences des consommateurs. Les risques de transition sont principalement attendus à court et moyen terme, c'est-à-dire entre 0 et 10 ans, tandis que les risques physiques, tels que les phénomènes météorologiques défavorables et la disponibilité de l'eau, sont attendus à long terme (10 ans et plus). Une description plus détaillée des risques liés au changement climatique est présentée dans les tableaux ci-dessous. Les informations contenues dans ces tableaux sont prises en compte dans la définition de la stratégie, la planification financière et les opérations quotidiennes. Les tableaux suivants présentent les risques et opportunités liés au changement climatique tirés du rapport TCFD de Viohalco.

Tableau 6: Risques et opportunités liés au changement climatique par segment

Risques liés au changement climatique / Segment Aluminium

Type	Risque	Horizon temporel	Incidence et gestion
Transition, Technologie	Augmentation des prix de l'énergie due aux politiques en matière de changement climatique	Court terme/ moyen terme (0 à 10 ans)	Coûts opérationnels plus élevés en raison de l'augmentation du prix de l'électricité, elle-même due à une contribution accrue des énergies renouvelables, au coût du stockage de l'énergie et à la hausse du prix des quotas de carbone.
Transition, Politique et juridique	Taxes sur le carbone (MACF)	Court/ moyen terme (0-10 ans)	Augmentation des coûts des matières premières en raison des taxes supplémentaires imposées par le MACF. Risque de perte de compétitivité en raison du contournement des taxes par les importateurs de produits concurrents.
Transition, Politique et juridique	Effet du SCEQE	Court/moyen terme (0-10 ans)	Suppression progressive des quotas gratuits de l'UE à partir de 2026.
Physique, Grave	Phénomènes météorologiques défavorables	Long terme (10 ans et plus)	Les phénomènes météorologiques extrêmes (tels que des températures extrêmement basses ou élevées, des inondations dues à de fortes précipitations ou d'importantes chutes de neige) peuvent entraîner des perturbations majeures dans le processus de production, la chaîne d'approvisionnement, les itinéraires de transport et les livraisons aux clients.
Physique, chronique	Disponibilité de l'eau	À long terme (10 ans et plus)	Une pénurie d'eau pourrait entraver les activités de production de l'entreprise en raison des modifications des régimes de précipitations à long terme, causées par le changement climatique et l'élévation des températures. Une consommation accrue d'électricité pour un recyclage complet de l'eau entraînera une augmentation des coûts opérationnels d'électricité ainsi que des émissions de carbone indirectes.

⁹ Viohalco, ainsi qu'ElvalHalcor, Cenergy Holdings, Sidenor et Noval Property, ont publié en 2023 des rapports TCFD indépendants, disponibles sur les sites web de ces sociétés.

Opportunités liées au changement climatique / Segment Aluminium

Type	Description	Horizon temporel	Description
Produits et services	Nouveaux produits circulaires et à faible teneur en carbone – Matériaux recyclés (économie circulaire)	Court/moyen terme (0-10 ans)	Les sociétés du segment Aluminium promeuvent et mettent en oeuvre les principes de l'économie circulaire, en augmentant constamment l'utilisation de l'aluminium recyclé provenant de produits en fin de vie, et en concevant des produits recyclables qui peuvent réintégrer la chaîne de valeur et réduire les besoins en aluminium primaire, évitant ainsi l'empreinte énergétique et carbone.

Risques liés au changement climatique / Segment Cuivre

Type	Description	Horizon temporel	Incidence et gestion
Transition, Technologie	Augmentation des prix de l'énergie due aux politiques en matière de changement climatique	Court/ moyen terme (0-10 ans)	Coût de production plus élevé en raison de l'augmentation du prix de l'électricité résultant de la contribution accrue des énergies renouvelables, du coût du stockage de l'énergie et du coût plus élevé des quotas de carbone.
Transition, Politique et juridique	Effet du système d'échange de quotas d'émission	Court/ moyen terme (0-10 ans)	Suppression progressive des quotas gratuits de l'UE si le cuivre entre dans le MACF.
Physique, Grave	Phénomènes météorologiques défavorables	À long terme (10 ans et plus)	Les phénomènes météorologiques extrêmes (tels que des températures extrêmement basses ou élevées, des inondations dues à de fortes précipitations ou d'importantes chutes de neige) peuvent entraîner des perturbations majeures dans le processus de production, la chaîne d'approvisionnement, les itinéraires de transport et les livraisons aux clients.
Physique, Chronique	Disponibilité de l'eau	À long terme (10 ans et plus)	Une consommation accrue d'électricité pour le recyclage complet de l'eau entraînera une augmentation des coûts. Une pénurie d'eau pourrait entraver les activités de production de l'entreprise à long terme, en raison des modifications des régimes de précipitations causées par le changement climatique et l'élévation des températures.

Opportunités liées au changement climatique / Segment Cuivre

Type	Description	Horizon temporel	Incidence et gestion
Produits et services	Nouveaux produits circulaires et à faible teneur en carbone – Matériaux recyclés (économie circulaire)	Court/moyen terme (0 à 10 ans)	Les sociétés du segment Cuivre promeuvent et mettent en œuvre les principes de l'économie circulaire, en augmentant constamment l'utilisation de cuivre provenant à la fois de déchets post-consommation et pré-consommation.
Produits et services	Nouveau produit – Tuyaux pour le chauffage, la ventilation et la climatisation (CVC)	Court/moyen terme (0-10 ans)	Les sociétés du segment Cuivre produisent déjà des tubes en cuivre pour permettre la mise en place de systèmes CVC économes en énergie qui contribuent à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. En outre, la filiale Sofia Med fabrique des produits en cuivre utilisés dans diverses applications pour les véhicules électriques et dans les technologies numériques. Les entreprises du segment Cuivre cherchent à poursuivre sur leur lancée et à développer leur offre de produits afin de pouvoir aider davantage leurs clients.

Risques liés au changement climatique / Segment Acier

Type	Description	Horizon temporel	Incidence et gestion
Transition, Technologie	Augmentation des prix de l'énergie due aux politiques en matière de changement climatique	Court/ moyen terme (0 à 10 ans)	Coûts de production plus élevés en raison de l'augmentation du prix de l'électricité résultant de la contribution accrue des énergies renouvelables et du stockage d'énergie, ainsi que du coût plus élevé des quotas d'émission de carbone.
Transition, Politique et juridique	Taxes sur le carbone (MACF)	Court/ moyen terme (0-10 ans)	Risque de perte de compétitivité en raison du contournement des taxes par les importateurs de produits concurrents.
Transition, politique et effets juridiques	Effets du SCEQE	Court/moyen terme (0-10 ans)	Augmentation progressive de la pénurie de quotas européens en 2026.
Physique, Grave	Phénomènes météorologiques défavorables	Long terme (10 ans et plus)	Les phénomènes météorologiques défavorables (tels que des températures extrêmement basses/élevées, des inondations dues à de fortes précipitations, de fortes chutes de neige) peuvent entraîner des perturbations importantes dans le processus de production, la chaîne d'approvisionnement et les voies de transport, ainsi que dans les livraisons aux clients.
Physique, chronique	Disponibilité de l'eau	À long terme (10 ans et plus)	Une consommation accrue d'électricité pour le recyclage complet de l'eau entraînera une augmentation des coûts. Une pénurie d'eau pourrait entraver les activités de production de l'entreprise à long terme, en raison des modifications des régimes de précipitations causées par le changement climatique et l'élévation des températures.

Opportunités liées au changement climatique / Segment Acier

Type	Description	Horizon temporel	Incidence et gestion
Source d'énergie	Tirer parti des fluctuations des prix de l'énergie provenant des SER	Moyen terme (2 à 10 ans)	Le segment Acier bénéficie d'une flexibilité accrue en matière d'exploitation intermittente, ce qui le rend adapté à la production intermittente d'énergies renouvelables. Ainsi, les filiales du segment Acier peuvent tirer parti des fluctuations de prix résultant d'un déploiement plus large des énergies renouvelables et fonctionner pendant les heures à bas coût.

Risques liés au changement climatique / Segment Câbles

Type	Description	Horizon temporel	Incidence et gestion
Transition, politique et législation	Taxes carbone (MACF)	Court/moyen terme (0-10 ans)	Augmentation des coûts d'achat de l'aluminium et de l'acier en raison des taxes supplémentaires imposées par le MACF. Si la réglementation MACF permet de contourner les taxes carbone sur les câbles importés, cela risque de conférer un avantage concurrentiel aux importations.
Physique, Grave	Phénomènes météorologiques défavorables	Long terme (10 ans et plus)	Les phénomènes météorologiques extrêmes (tels que des températures extrêmement basses ou élevées, des inondations dues à de fortes précipitations ou d'importantes chutes de neige) peuvent entraîner des perturbations majeures dans le processus de production, la chaîne d'approvisionnement, les itinéraires de transport et les livraisons aux clients.

Opportunités liées au changement climatique / Segment Câbles

Type	Description	Horizon temporel	Incidence et gestion
Produits et services	Produits permettant la décarbonation de l'électricité grâce au déploiement massif des énergies renouvelables et à l'électrification du secteur des transports	Court/moyen terme (0-10 ans)	Le segment Câbles fabrique, entre autres, des câbles d'alimentation et de télécommunications destinés au transport et à la distribution d'énergie. Le segment Câbles peut permettre la décarbonation de l'électricité, car ses produits soutiennent le développement de réseaux intelligents, l'électrification des transports, l'expansion des énergies renouvelables, etc.
Produits et services	Développement de produits dont les émissions sont relativement faibles tout au long de leur cycle de vie	Court/moyen terme (0-10 ans)	L'évolution des préférences des consommateurs vers des produits à faible teneur en carbone devrait entraîner une augmentation significative de la demande de câbles d'alimentation à faible empreinte carbone, y compris des solutions à plus forte teneur en matériaux recyclés. Le segment Câbles peut tirer parti de cette tendance du marché et placer les entreprises dans une meilleure position concurrentielle.

Risques liés au changement climatique / Segment Tubes d'acier

Type	Description	Horizon temporel	Incidence et gestion
Transition, politique et législation	Taxes sur le carbone (MACF)	Court/moyen terme (0-10 ans)	Augmentation des coûts d'achat due aux taxes supplémentaires imposées par le MACF sur l'acier.
Physique, Grave	Phénomènes météorologiques défavorables	Long terme (10 ans et plus)	Les phénomènes météorologiques extrêmes (tels que des températures extrêmement basses ou élevées, des inondations dues à de fortes précipitations ou d'importantes chutes de neige) peuvent entraîner des perturbations majeures dans le processus de production, la chaîne d'approvisionnement, les itinéraires de transport et les livraisons aux clients.

Opportunités liées au changement climatique / Segment Tubes d'acier

Type	Description	Horizon temporel	Incidence et gestion
Produits et services	Développement et/ou élargissement du portefeuille de produits à faibles émissions. Développement de nouveaux produits ou services grâce à la R&D et à l'innovation	Court/moyen terme (0-10 ans) Long terme (10 ans et plus)	Le segment Tubes d'acier vise à augmenter la part de la production de solutions alternatives à faible teneur en carbone ou à teneur réduite en carbone, en utilisant des matières premières à faible teneur en carbone, en concluant des accords d'achat d'électricité à long terme pour les énergies renouvelables afin de répondre à la demande en électricité et en augmentant la part des matériaux secondaires post-consommation dans le processus de fabrication. En outre, le segment Tubes d'acier développe des solutions innovantes dans les principaux domaines de la transition énergétique, tels que le gaz naturel, l'hydrogène vert et le captage et le stockage du carbone (CSC), ce qui offre la possibilité d'augmenter les revenus grâce à l'accès à des marchés nouveaux et émergents.

Risques liés au changement climatique / Segment Immobilier

Type	Description	Horizon temporel	Incidence et gestion
Physique, chronique	Phénomènes météorologiques défavorables (températures extrêmement élevées/basses dues à des changements à long terme dans les conditions météorologiques)	Long terme (10 ans et plus)	Les changements à long terme des conditions météorologiques (températures extrêmement élevées/basses) peuvent entraîner une augmentation de la demande en climatisation ou en chauffage de la part des locataires des bâtiments. L'entreprise pourrait devoir installer des capacités de chauffage et de refroidissement supplémentaires dans les bâtiments existants afin de garantir des niveaux de température constants, ce qui pourrait entraîner une augmentation des investissements en capital.
Physique, Grave	Phénomènes météorologiques défavorables (inondations dues à de fortes précipitations, vagues de chaleur)	À long terme (10 ans et plus)	Les phénomènes météorologiques extrêmes (tels que des températures extrêmement basses ou élevées, des inondations dues à de fortes précipitations ou d'importantes chutes de neige) peuvent entraîner des perturbations majeures dans le processus de production, la chaîne d'approvisionnement, les itinéraires de transport et les livraisons aux clients.
Transition, politique et juridique	Modifications des normes de construction relatives aux bâtiments durables	Moyen/long terme (2 à 10 ans et plus)	Augmentation des investissements en capital en raison des changements dans les normes de construction.

Opportunités liées au changement climatique / Segment Immobilier

Type	Description	Horizon temporel	Incidence et gestion
Produits et services	Augmentation des taux d'occupation et des revenus provenant d'actifs durables grâce à une meilleure commercialisation auprès des locataires	Court/moyen terme (0 à 10 ans)	Le développement de bâtiments certifiés et durables à haute efficacité énergétique, l'intégration des énergies renouvelables qui produisent une partie de l'énergie sur site, la technologie des bâtiments intelligents, se traduiront par une augmentation de leur qualité marchande en raison de coûts d'exploitation plus faibles et de leur résilience aux incidences liées au climat. L'augmentation de la demande pour des bâtiments durables entraînera une augmentation des taux d'occupation, des taux de location et une augmentation du chiffre d'affaires.

Les risques et opportunités liés au climat, présentés dans les tableaux ci-dessus, ont constitué la base de l'analyse effectuée sur la résilience de la stratégie de l'organisation en tenant compte de différents scénarios climatiques qui prévoient des augmentations de température supérieures à 2 °C. Les sociétés de Viohalco comprennent l'importance de surveiller et de traiter un large éventail de facteurs externes pour réussir. Afin de mieux comprendre comment divers scénarios climatiques pourraient affecter les sociétés, tout en conservant des métriques financières cohérentes, la méthode d'analyse de scénarios a été utilisée. Pour évaluer les incidences potentielles des risques liés au changement climatique sur les actifs et les activités de la société, les risques climatiques ont été évalués dans le cadre de deux scénarios climatiques distincts sur deux horizons temporels définis. L'horizon temporel 2030 utilisé dans l'évaluation TCFD a été aligné sur les horizons temporels à court et moyen terme définis dans le cadre de l'évaluation de la double importance, tandis que l'horizon temporel 2050 a été aligné sur l'horizon temporel à long terme, afin d'assurer la cohérence entre l'analyse de scénarios et l'évaluation de la double importance. Les horizons temporels sélectionnés ont été déterminés en tenant compte de la durée de vie utile prévue des actifs existants des

entreprises, ainsi que des cycles de planification stratégique et des cadres d'allocation des capitaux. Ils ont en outre été alignés sur les principales échéances internationales et européennes en matière de changement climatique, notamment 2030 et 2050, conformément à la stratégie de décarbonation de l'Union européenne et aux objectifs de l'accord de Paris. L'analyse de scénarios repose sur des hypothèses spécifiques et introduit des zones d'incertitude dans l'analyse de la résilience, qui concernent principalement les projections climatiques, les changements réglementaires et la dynamique du marché. Les sociétés ont l'intention de mettre à jour leur analyse des scénarios climatiques au cours des deux prochaines années, à mesure que de nouveaux modèles climatiques seront disponibles, et d'inclure un scénario compatible avec la limitation du réchauffement climatique à 1,5 °C. À mesure que les projections relatives aux phénomènes météorologiques extrêmes, aux sécheresses et aux autres risques liés au changement climatique seront affinées, les scénarios seront ajustés afin de refléter les dernières données disponibles. Des rapports TCFD mis à jour seront alors publiés afin d'intégrer ces hypothèses et évaluations révisées. De plus amples informations sur les scénarios sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 7: Caractéristiques et hypothèses des scénarios de changement climatique




Scénario	Scenario 1 Scénario de changement climatique modéré RCP 4.5 / SSP2-4.5	Scenario 2 Scénario de changement climatique élevé RCP 8.5 / SSP5-8.5
Émissions de GES	Émissions de GES intermédiaires. Les émissions de GES diminuent progressivement après avoir atteint un pic entre 2030 et 2050, puis continuent de baisser sans toutefois atteindre le niveau zéro d'ici 2100.	Émissions de GES très élevées. Les émissions de GES continuent d'augmenter jusqu'en 2100. Les émissions de CO ₂ triplent d'ici 2075 par rapport à 2020.
Politiques liées au climat	Les risques de transition sont relativement élevés. <ul style="list-style-type: none"> • Les gouvernements respecteront leurs engagements actuels de réduire l'impact climatique. • Les objectifs de développement économique sont atteints malgré un ralentissement de la croissance de la consommation de ressources et de l'énergie. • La politique climatique devrait augmenter considérablement la demande de métaux de 22% 	Les risques de transition sont relativement faibles. <ul style="list-style-type: none"> • Seules les politiques actuellement mises en œuvre sont maintenues, ce qui entraîne des risques physiques élevés. • Les modèles de développement mondiaux restent inchangés. • Certains pays introduisent des mesures de décarbonation, mais celles-ci ne suffisent pas à réduire l'intensité énergétique et l'intensité en ressources de l'économie mondiale. • Les réglementations en matière de politique en matière de changement climatique sont faibles et insuffisantes pour lutter contre le changement climatique et ses effets néfastes.
Énergie et ressources	Utilisation modérément intensive des ressources et de l'énergie. <ul style="list-style-type: none"> • La consommation mondiale de pétrole atteindrait son pic entre 2030 et 2035, la consommation de gaz continuerait d'augmenter entre 2022 et 2050 et la consommation de charbon continuerait de baisser sans reprise. • Le prix de l'électricité se situera dans la fourchette moyenne en raison de l'utilisation de diverses sources de production d'énergie. • L'intensité en ressources et l'intensité énergétique de l'économie mondiale diminuent grâce aux mesures de décarbonation prises par les pays développés et aux actions similaires mises en place par les pays en développement avec un retard de plusieurs décennies. • Tous les métaux connaissent une forte croissance de la demande annuelle, quel que soit le scénario, principalement en raison de la croissance démographique et du PIB. 	Utilisation intensive des ressources et de l'énergie. <ul style="list-style-type: none"> • L'utilisation des sources d'énergie fossiles va augmenter. • Les prix de l'électricité seront plus bas que dans les autres scénarios. • Le développement économique est réalisé grâce à une croissance intensive, qui entraîne une augmentation de la consommation de matières premières et d'énergie et l'exploitation des ressources naturelles. • Tous les métaux connaissent une forte croissance de la demande annuelle, quel que soit le scénario, principalement en raison de la croissance démographique et du PIB.
Élévation du niveau de la mer	Une diminution significative des émissions de GES entraîne des incidences physiques modérées du changement climatique. L'élévation moyenne du niveau mondial de la mer atteindra 0,44 à 0,76 m d'ici 2100.	L'augmentation des concentrations de GES entraîne des incidences physiques importantes du changement climatique. L'élévation moyenne du niveau mondial de la mer atteindra 0,63 à 1,01 m d'ici 2100.
Prévisions et scénarios pertinents utilisés	<ul style="list-style-type: none"> • GIEC AR5 Scénario représentatif de concentration (RCP) 4,5 • Trajectoire socio-économique partagée 2 (SSP 2) • NGFS Contributions déterminées au niveau national (CDN) 	<ul style="list-style-type: none"> • GIEC AR5 Scénario représentatif de concentration (RCP) 8,5 • Trajectoire socio-économique partagée 5 (SSP 5) • NGFS Politiques actuelles

Les tableaux ci-dessous présentent l'évaluation des risques liés au changement climatique et leurs incidences financières potentielles, sur la base de l'analyse des risques climatiques réalisée pour les risques de transition et les risques physiques, ventilés par segment d'activité. Dans le cadre du TCFD, l'ampleur financière des risques liés au changement climatique a été évaluée à l'aide de critères quantitatifs, le capital employé étant utilisé comme principal paramètre financier pour estimer les incidences potentielles. Les risques identifiés ont ensuite été

























réévalués dans le cadre de l'évaluation de la double importance, et la catégorisation de l'ampleur de l'incidence financière a été alignée sur l'échelle de notation de 0 à 5 appliquée dans l'évaluation de la double importance. Plus précisément, les incidences financières faibles ont été attribuées aux scores 0 et 1, les incidences moyennes aux scores 2 et 3, et les incidences élevées aux scores 4 et 5, afin de garantir la cohérence et la comparabilité entre l'évaluation basée sur le TCFD et la méthodologie d'évaluation de la double matérialité.

Tableau 8: Incidence potentielle des risques liés au changement climatique sur les performances financières





















Légende des incidences climatiques

Élevé	Moyen	Faible
		

























Segment Aluminium

Type	Catégorie	Titre	RCP 4.5 / SSP2-4.5		RCP 8.5 / SSP5-8.5	
			2030	2050	2030	2050
Transition	Marché	Augmentation des prix de l'énergie due aux politiques en matière de changement climatique				
Transition	Politique et législation	Taxes sur le carbone (MACF)				
Transition	Politique et juridique	Effet du SCEQE				
Physique	Grave	Phénomènes météorologiques défavorables (inondations dues à de fortes précipitations)				
Physique	Grave	Phénomènes météorologiques défavorables (canicule)				
Physique	Chronique	Disponibilité en eau				

Segment Cuivre

Type	Catégorie	Titre	RCP 4.5 / SSP2-4.5		RCP 8.5 / SSP5-8.5	
			2030	2050	2030	2050
Transition	Marché	Augmentation des prix de l'énergie due aux politiques en matière de changement climatique				
Transition	Politique et juridique	Effet du système d'échange de quotas d'émission				
Physique	Grave	Phénomènes météorologiques défavorables (inondations dues à de fortes précipitations)				
Physique	Grave	Phénomènes météorologiques défavorables (vague de chaleur)				
Physique	Chronique	Disponibilité en eau				

Segment Acier

Type	Catégorie	Titre	RCP 4.5 / SSP2-4.5		RCP 8.5 / SSP5-8.5	
			2030	2050	2030	2050
Transition	Marché	Augmentation des prix de l'énergie due aux politiques en matière de changement climatique				
Transition	Politique et législation	Taxes sur le carbone (MACF)				
Transition	Politique et juridique	Effet du SCEQE				
Physique	Grave	Phénomènes météorologiques défavorables (inondations dues à de fortes précipitations)				
Physique	Grave	Phénomènes météorologiques défavorables (vague de chaleur)				
Physique	Chronique	Disponibilité en eau				

Segment Câbles

Type	Catégorie	Titre	RCP 4.5 /SSP2-4.5		RCP 8.5 /SSP5-8.5	
			2030	2050	2030	2050
Transition	Politique et juridique	Taxes carbone (MACF)	●	●	●	●
Physique	Grave	Phénomènes météorologiques défavorables (inondations dues à de fortes précipitations)	●	●	●	●
Physique	Grave	Phénomènes météorologiques défavorables (vague de chaleur)	●	●	●	●

Segment Tubes d'acier

Type	Catégorie	Titre	RCP 4.5 /SSP2-4.5		RCP 8.5 /SSP5-8.5	
			2030	2050	2030	2050
Transition	Politique et juridique	Taxes carbone (MACF)	●	●	●	●
Physique	Grave	Phénomènes météorologiques défavorables (inondations dues à de fortes précipitations)	●	●	●	●
Physique	Grave	Phénomènes météorologiques défavorables (vague de chaleur)	●	●	●	●

Segment Immobilier

Type	Catégorie	Titre	RCP 4.5 /SSP2-4.5		RCP 8.5 /SSP5-8.5	
			2030	2050	2030	2050
Transition	Politique et législation	Modifications des normes de construction relatives aux bâtiments durables	●	●	●	●
Physique	Chroniques	Phénomènes météorologiques défavorables (températures extrêmement élevées/basses)	●	●	●	●
Physique	Grave	Phénomènes météorologiques défavorables (inondations dues à de fortes précipitations, canicule)	●	●	●	●

Dans l'ensemble, l'analyse de la résilience a montré qu'il n'existe pas d'actifs importants ni, par conséquent, de revenus significatifs exposés à des risques physiques aigus ou chroniques liés à des phénomènes météorologiques défavorables pour les horizons temporels définis dans l'analyse et l'évaluation de la double importance. À cette fin, ces risques n'ont pas été identifiés comme importants dans le cadre de l'évaluation de la double importance et, par conséquent, aucune mesure spécifique d'adaptation au changement climatique n'a encore été prévue pour de tels événements. Toutefois, les sociétés reconnaissent qu'à mesure que les phénomènes et les scénarios liés au changement climatique évolueront à l'avenir, elles réévalueront la résilience de leurs actifs face aux risques physiques afin de garantir leur adaptabilité et leur préparation continues. Sur la base des considérations ci-dessus, les entreprises sont bien placées pour adapter et ajuster leur stratégie en réponse aux défis liés au changement climatique, notamment en maintenant l'accès au financement à un coût du capital abordable, en garantissant l'utilisation efficace et l'optimisation des actifs, en faisant évoluer leur portefeuille de produits et de services et en requalifiant leur main-d'œuvre pour soutenir la transition. Nonobstant ce qui précède, la disponibilité de l'eau a été identifiée comme un risque physique important dans les segments Aluminium, Cuivre et Acier, qui sont les activités les plus gourmandes en eau en raison de la nature de leurs processus de métallurgie thermique. Les filiales opérant dans ces segments mettent en œuvre une série de mesures visant à améliorer la gestion de l'eau, dont les détails sont fournis dans la section consacrée à la « Gestion de l'eau » de la déclaration relative à la durabilité de Viohalco (p. 131).

L'analyse TCFD et l'analyse de scénarios n'ont pas été mises en œuvre en ce qui concerne les opportunités liées au climat. Toutefois, dans le cadre de l'évaluation de la double importance, les filiales ont évalué les opportunités liées au changement climatique en fonction de l'ampleur des incidences financières et de leur probabilité. L'évaluation a conclu qu'il existe des opportunités matérielles liées au changement climatique en rapport avec les produits des filiales. Plus précisément, les entreprises de tous les segments proposent des produits permettant la transition énergétique, tels que des tuyaux en cuivre pour des systèmes CVC à haut rendement énergétique, des câbles d'alimentation et de télécommunication pour les industries de transport et de distribution d'énergie, des tuyaux adaptés à l'hydrogène et au CSC, qui devraient contribuer de manière significative à la transition vers une économie à faible émission de carbone. En outre, les filiales proposent de nouveaux produits circulaires et à faible émission de carbone, avec une teneur accrue en matériaux recyclés, qui favorisent les principes de l'économie circulaire, tandis que la société du segment Immobilier investit dans des bâtiments durables. Tous ces produits devraient stimuler une demande importante à moyen et long terme, contribuant ainsi à la croissance du chiffre d'affaires des entreprises et à l'amélioration des flux de trésorerie. À mesure que la transition vers une économie à faible intensité de carbone s'accélère, l'attention croissante portée à la durabilité et à l'efficacité énergétique renforcera encore le marché de ces solutions innovantes. Cela place les entreprises dans une position favorable pour tirer parti des opportunités émergentes tout en soutenant les objectifs climatiques mondiaux.

Durabilité environnementale

Changement climatique et énergie

(ESRS E1 et ODD 7, 13)

Le changement climatique et l'énergie jouent un rôle central pour les filiales de Viohalco, étant donné la nature énergivore de leur modèle d'entreprise, en particulier dans la transformation des métaux, y compris la métallurgie thermique et les opérations en aval. Par conséquent, un accent particulier est mis sur l'efficacité énergétique dans l'ensemble des opérations des entreprises, reconnaissant qu'une diminution de l'intensité énergétique, thermique ou électrique, se traduit directement par une réduction de l'empreinte carbone.

Incidences

SBM-3

L'évaluation de la double importance de Viohalco a mis en évidence les incidences les plus importantes des sociétés sur le changement climatique et l'énergie. Les filiales de Viohalco et leur chaîne de valeur en amont et en aval ont des incidences réelles négatives sur le changement climatique en raison des émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre (GES) contribuant à l'effet de serre à court, moyen et long terme. En outre, certaines activités industrielles des sociétés de Viohalco sont à forte intensité énergétique, où la plupart des sources d'énergie utilisées dans l'énergie thermique et électrique sont non renouvelables et dépendent largement de sources d'énergie non renouvelables. Cela épuise non seulement les ressources limitées, mais augmente également les émissions de carbone, contribuant directement au changement climatique et provoquant un réchauffement planétaire à long terme.

Les incidences de la consommation de sources d'énergie non renouvelables sont importantes à court, moyen et long terme et couvrent à la fois les opérations propres des entreprises et la chaîne de valeur en amont. Dans le même temps, les sociétés de Viohalco ont des incidences positives sur le changement climatique et la consommation d'énergie, car elles contribuent par le biais de leurs produits à une économie circulaire et à faibles émissions de carbone. Les entreprises de transformation des métaux (secteurs à forte intensité énergétique tels que la fonte d'aluminium primaire, l'affinage du cuivre, la sidérurgie, la production de nickel et d'autres métaux ferreux et non ferreux) représentent une part importante des émissions industrielles mondiales de CO₂, mais jouent en même temps un rôle crucial pour permettre la transition vers les énergies renouvelables en fournissant des matériaux essentiels comme l'aluminium, le cuivre et l'acier utilisés dans les technologies d'énergie renouvelable telles que les éoliennes, les panneaux solaires et les véhicules électriques. Plus précisément, la propriété inhérente de recyclabilité à l'infini de l'aluminium et du cuivre pourrait conduire à des émissions significativement plus faibles par rapport à la production de métaux primaires sur le cycle de vie d'un produit, les émissions intégrées des produits sidérurgiques sont considérablement réduites par rapport à la production d'acier primaire, tandis que le segment des câbles fournit des produits génériques faibles en carbone en permettant la transition énergétique avec le déploiement à grande échelle des sources d'énergie renouvelable (SER), l'électrification des bâtiments et des transports.

En soutenant la croissance des infrastructures d'énergie propre, ces entreprises contribuent à réduire la dépendance mondiale aux combustibles fossiles. En outre, ils promeuvent l'économie circulaire à faible intensité de carbone en mettant l'accent sur le recyclage et l'efficacité des ressources, contribuant à réduire

les émissions et à préserver les ressources naturelles, tout en favorisant l'innovation vers un avenir industriel plus durable. Les sociétés de Viohalco adaptent leurs modèles économiques et leur stratégie en réponse aux incidences importantes du changement climatique et de la consommation d'énergie. Les entreprises se concentrent sur des initiatives d'efficacité énergétique et se tournent progressivement vers la consommation d'énergie renouvelable, ce qui s'aligne sur leur engagement en faveur d'une économie circulaire à faible intensité de carbone.

Risques et opportunités

SBM-3

L'évaluation des risques et des opportunités liés au changement climatique décrite dans la section Information générale constitue une base essentielle pour comprendre comment les évolutions de la réglementation et du marché façonnent l'orientation stratégique des sociétés de Viohalco. Comme indiqué précédemment, les entreprises sont confrontées à toute une série de risques liés au climat, principalement liés à l'évolution du cadre réglementaire et politique. Il s'agit notamment de l'augmentation des coûts résultant des mécanismes de tarification du carbone, tels que le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (CBAM), ainsi que des effets du système d'échange de quotas d'émission de l'UE (SEQE) et du futur SEQE 2. En outre, les politiques liées au climat et les mesures de décarbonation peuvent entraîner une hausse des prix de l'énergie, augmentant ainsi les coûts d'exploitation et affectant potentiellement la compétitivité. Dans le même temps, le changement climatique et la transition vers une économie à faible intensité de carbone offrent des opportunités significatives. La demande de produits favorisant la transition énergétique, notamment les solutions liées aux énergies renouvelables et à l'électrification, devrait continuer de croître. D'autres opportunités découlent du développement et de l'utilisation accrue de produits circulaires et à faible émission de carbone, y compris ceux intégrant des matériaux recyclés. Dans le segment Immobilier, la demande croissante de bâtiments durables et économes en énergie soutient également des opportunités de croissance alignées sur les objectifs d'atténuation du changement climatique.

Parmi ces développements, le Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF) apparaît comme un vecteur de transition important qui a une incidence directe sur plusieurs filiales de Viohalco appartenant à différents segments d'activité. S'appuyant sur l'analyse de la TCFD, qui souligne déjà l'importance des politiques de tarification du carbone, la section suivante se concentre spécifiquement sur le rôle du MACF en tant qu'évolution réglementaire clé dans le cadre de la décarbonation de l'UE.

Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières

Le Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF) est un règlement en vertu du programme « Fit for 55 » dans le cadre de l'initiative stratégique de l'Union européenne en matière de climat. Le MACF est conçu pour fonctionner parallèlement au système d'échange de quotas d'émission (SEQE) de l'Union européenne, complétant sa fonction pendant une période de transition en imposant l'obligation d'une taxe sur le carbone à tous les importateurs de certains matériaux/produits à forte intensité de carbone, deux d'entre eux, l'aluminium et l'acier, étant des produits utilisés ou fabriqués par les filiales de Viohalco.

Les filiales de Viohalco, qui produisent de l'acier et de l'aluminium, sont doublement touchées par la mise en œuvre du MACF :

- 1) Le MACF augmentera les coûts opérationnels à mesure que les quotas gratuits pour le SEQE diminueront progressivement à partir de 2026 pour atteindre zéro en 2034, tandis

- qu'en même temps les matières premières des pays tiers deviendront plus chères,
- 2) Les produits concurrents en provenance de pays tiers seront également soumis aux coûts MACF à condition que leur intensité carbone soit dûment documentée et déclarée.

Actuellement, le MACF n'offre pas complètement les garanties nécessaires pour assurer une documentation correcte de l'intensité en carbone des produits concurrents, et il est fort à craindre que les déclarations d'intensité en carbone des produits importés soient sous-estimées en raison d'une «réorientation des ressources» ou de lacunes dans les rapports et de l'absence d'une méthodologie solide pour le calcul des émissions, en particulier pour les produits en aval qui doivent incorporer les émissions provenant des émissions intégrées en amont. Le contournement des émissions réelles entraînerait un désavantage concurrentiel pour les producteurs européens, qui supporteraient l'intégralité du coût des émissions de carbone au fur et à mesure de la suppression des quotas gratuits.

Les filiales de Viohalco ne favorisent pas les puits de carbone naturels et n'utilisent pas de solutions techniques pour éliminer les gaz à effet de serre de l'atmosphère (comme la capture directe de l'air), ces technologies n'étant pas encore viables sur le plan économique ou technologique. En outre, en raison de leur intensité carbone opérationnelle relativement faible, les filiales de Viohalco sont moins exposées à la tarification du carbone et présentent un risque beaucoup plus faible d'exposition aux coûts que les producteurs de métaux primaires ou les concurrents extérieurs à l'Union européenne dont l'empreinte carbone est plus élevée et qui sont exposés aux coûts du MACF. Toutefois, les filiales sont néanmoins exposées à ce risque. Pour réduire leur exposition à la tarification du carbone par le biais des émissions indirectes, il est stratégiquement important que les filiales de Viohalco aient accès à une électricité à faibles émissions de carbone ou presque sans émissions de carbone. Les filiales de Viohalco explorent des alternatives pour l'autoproduction d'énergie renouvelable ou l'achat d'accords bilatéraux d'achat d'énergie renouvelable.

Politiques

E1-2 ; MDR-P

Viohalco et ses filiales se consacrent à apporter une contribution significative à l'effort mondial de lutte contre le changement climatique. À cette fin, ils ont adopté une politique en matière d'énergie et de changement climatique ainsi qu'un code de conduite des partenaires. Les politiques visent à aligner les sociétés de Viohalco sur les efforts mondiaux de lutte contre le changement climatique en promouvant une consommation d'énergie responsable et en réduisant l'empreinte carbone.

La politique sur l'énergie et le changement climatique aborde les incidences, les risques et les opportunités identifiés par l'évaluation de la double importance liée au changement climatique et à l'énergie. Les principaux domaines d'intervention sont l'atténuation du changement climatique, l'adaptation, l'efficacité énergétique et le déploiement des énergies renouvelables. En tant que consommateurs d'énergies non renouvelables et renouvelables, les filiales de Viohalco s'engagent à acheter et à utiliser l'énergie de manière responsable, efficace et rentable dans le but de réduire leur empreinte carbone, tout en examinant le remplacement progressif de l'approvisionnement en électricité par des sources d'énergie renouvelables. En ce qui concerne l'adaptation au changement climatique, les sociétés de Viohalco s'engagent à réaliser des évaluations solides des risques climatiques et de vulnérabilité afin d'identifier les

zones potentiellement dangereuses et les actions à mener en conséquence, avec des solutions d'adaptation spécifiques.

Cette politique s'applique à toutes les opérations et activités commerciales, quel que soit le pays dans lequel chaque société opère, et englobe l'ensemble de la chaîne de valeur en amont et en aval des filiales de Viohalco. Elle a été élaborée en tenant soigneusement compte des intérêts des principales parties intéressées, en faisant appel à des représentants crédibles pour chaque groupe de parties intéressées, afin de garantir que leurs préoccupations et leurs attentes soient intégrées dans le cadre de la politique.

La responsabilité de la mise en œuvre de cette politique incombe aux cadres supérieurs de chaque société de Viohalco, qui assurent son intégration dans la stratégie et les opérations de la société. Un suivi et des rapports réguliers sur la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre (GES) sont obligatoires, et des cibles d'amélioration continue sont fixés pour l'efficacité énergétique. La politique est accessible au public à toutes les parties intéressées de Viohalco et de ses filiales, via le site internet de la société.

Les partenaires commerciaux, y compris les fournisseurs, les sous-traitants, les consultants et les associés commerciaux, sont sensés rechercher des méthodes rentables pour améliorer l'efficacité énergétique, minimiser la consommation d'énergie et promouvoir des initiatives de décarbonation pour réduire leurs émissions directes et indirectes de GES, par l'intermédiaire du Code de conduite des partenaires commerciaux. Le Code de conduite des partenaires commerciaux est publié, distribué à tous les partenaires commerciaux et affiché sur les sites internet des entreprises. De plus amples informations sur le Code de conduite des partenaires commerciaux sont disponibles dans la section « Approvisionnement responsable » de la Déclaration relative à la durabilité (p. 182).

Les sociétés de Viohalco s'engagent à respecter les cadres internationaux liés au changement climatique, tels que l'Accord de Paris¹⁰ et les objectifs de développement durable n° 7 et n° 13¹¹. Elles se conforment aux cadres de reporting obligatoires afin de garantir une divulgation transparente et précise des émissions de GES, de la consommation d'énergie et des risques liés au changement climatique.

Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique, actions et cibles

E1-1 ; E1-3 ; E1-4 ; MDR-A ; MDR-T

Les filiales de Viohalco reconnaissent leur responsabilité dans la transition vers un avenir à faible intensité de carbone. L'engagement de remplacer progressivement l'approvisionnement en électricité par des SER, réduisant ainsi les émissions directes de carbone dans leurs activités, est un élément central de la stratégie en matière de durabilité des entreprises. Les sociétés de Viohalco proposent également une large gamme de produits importants pour la décarbonation de l'économie. Conformément à ces engagements, les filiales de Viohalco développent en permanence leurs plans, actions et cibles pour réduire leur empreinte carbone et contribuer à l'effort mondial de lutte contre le changement climatique. Ni Viohalco ni ses filiales ne disposent d'un plan de transition climatique. Cependant, les initiatives en matière de changement climatique sont mises en œuvre dans le cadre de plans d'action climatiques spécifiques. Viohalco, étant une société holding, ne dispose pas d'un plan d'action climatique au niveau du groupe. Les plans d'action pour le changement climatique sont plutôt élaborés au niveau des filiales ou, dans certains cas, au niveau des

¹⁰ <https://unfccc.int/process-and-meetings/the-paris-agreement>

¹¹ <https://sdgs.un.org/goals>

segments. Il est étroitement intégré à la stratégie commerciale globale et à la planification financière, ce qui garantit l'alignement avec les objectifs à long terme en matière de croissance durable. Cette approche permet aux entreprises d'allouer efficacement leurs ressources et de hiérarchiser les initiatives en fonction des objectifs fixés en matière d'atténuation du changement climatique. Certaines filiales ont déjà élaboré leurs plans d'action climatique, à savoir des objectifs combinés pour Hellenic Cables, Fulgor et Icme Ecab du segment Câbles, Corinth Pipeworks (segment Tubes d'acier) et les filiales ElvalHalcor (segment Aluminium et Cuivre) et Symetal (segment Aluminium). Les autres filiales de Viohalco sont en train d'étudier les options qui s'offrent à elles pour élaborer des plans d'action climatique et d'identifier les mesures pertinentes pour soutenir ces plans. En intégrant des objectifs de transition dans leur cadre stratégique, les entreprises assurent la continuité, la résilience et l'adaptation à l'évolution des demandes du marché. Il est à noter qu'aucune des sociétés de Viohalco n'est exclue des critères de référence de l'UE alignés sur l'accord de Paris.

Pour que les entreprises de transformation des métaux atteignent la neutralité carbone d'ici 2050, une transformation mondiale de la production industrielle sera nécessaire. Ces entreprises couvrent des secteurs à forte intensité énergétique tels que la fusion primaire de l'aluminium, l'affinage du cuivre, la sidérurgie, la production de nickel et d'autres métaux ferreux et non ferreux. Elles englobent l'extraction en amont, la production de métaux primaires dans des hauts fourneaux, des fours électriques à arc et des procédés électrolytiques, ainsi que les opérations de laminage, de coulée et de fabrication en aval. Comme ces procédés dépendent fortement de la chaleur à haute température et de l'électricité, ils représentent une part importante des émissions industrielles mondiales de CO₂, ce qui rend leur décarbonation essentielle à un écosystème industriel à zéro émission nette. Les produits des sociétés de Viohalco comportent intrinsèquement des émissions intégrées (verrouillées), principalement dues aux métaux primaires utilisés dans leur production, en particulier l'aluminium, le cuivre et l'acier (dans le segment Tubes d'acier). Les processus énergivores nécessaires à l'extraction et au raffinage de ces métaux contribuent de manière significative aux émissions de GES, ces émissions intrinsèques restant associées aux produits tout au long de leur premier cycle de vie. En outre, les filiales industrielles exploitent des machines et des équipements énergivores et à forte intensité de GES comme actifs de production alimentés par des combustibles fossiles, ce qui entraîne des émissions directes de GES liées à l'exploitation. Il est essentiel de s'attaquer à ces émissions intrinsèques pour atteindre les objectifs de décarbonation fixés par les filiales et s'aligner sur les initiatives climatiques mondiales. En outre, dans les plans d'action climatique des filiales, les émissions inévitables sont liées à la croissance des entreprises et à l'augmentation de la production qui entraînerait normalement une augmentation consécutive des émissions de GES. Ces émissions inévitables pourraient compromettre la réalisation de la cible de réduction des émissions de GES et augmenter le risque de transition. Les sociétés de Viohalco qui ont élaboré des objectifs de décarbonation soutenus par des plans d'action climatiques ont inclus dans leurs objectifs la croissance potentielle de la production ainsi que ces émissions inévitables. Cependant, les sociétés surveillent de près la croissance de la production ainsi que l'évolution des émissions inévitables et opérationnelles afin de s'assurer que les objectifs fixés restent réalisables. De plus amples informations sur les objectifs spécifiques de décarbonation, les hypothèses et les leviers et actions de décarbonation respectifs sont présentées dans les paragraphes suivants de cette section de la déclaration relative à la durabilité.

Il est important de noter que les filiales doivent, dans le cadre de l'élaboration d'un plan d'action climatique vers un objectif net zéro à long terme, évaluer le degré de développement

de la mise en œuvre des technologies clés nécessaires pour atteindre cet objectif net zéro pour l'ensemble de la chaîne de valeur (périmètres 1, 2 et 3). Bien que certaines de ces technologies clés soient actuellement disponibles (électricité provenant des SER, hydrogène vert, etc.), leur large déploiement pour répondre à 100 % des besoins du marché nécessite des investissements en capital importants qui ne peuvent avoir lieu que s'il existe des signaux de prix sur le marché qui justifient ces investissements. Sinon, des subventions importantes provenant de fonds EU ou des états membres sont nécessaires pour rendre ces investissements possibles à grande échelle.

De plus, les émissions opérationnelles (périmètres 1 et 2) sont nettement plus faciles à contrôler que les émissions de périmètre 3, mais elles nécessitent néanmoins une transformation qui va au-delà du strict contrôle opérationnel des entreprises. Par exemple, les émissions de périmètre 1 pour les filiales de Viohalco sont principalement dues à la consommation de gaz naturel, mais pour remplacer le gaz naturel dans la métallurgie thermique ou les processus de préchauffage et de recuit dans les activités de laminage et d'extrusion des filiales, l'hydrogène vert ou le biogaz doivent devenir largement disponibles et, surtout, compétitifs. L'alternative à la réduction des émissions de périmètre 1 consiste à électrifier les processus tels que la métallurgie thermique, où les températures supérieures à 800 °C sont prohibitives du point de vue de l'efficacité par rapport aux brûleurs à gaz naturel, qui sont plus efficaces. De même, les émissions de périmètre 2 peuvent être considérablement réduites par les contrats d'achat d'électricité (CAE) d'énergies renouvelables, mais pour avoir une corrélation temporelle et atteindre une utilisation d'énergie verte même supérieure à 70%, par batterie (BESS) doivent être largement utilisés et en même temps être rentables afin d'avoir un approvisionnement en électricité tout au long de la journée et d'éliminer la production stochastique d'énergies renouvelables. L'utilisation de 100% d'énergies renouvelables avec une corrélation temporelle n'est actuellement pas réaliste avec les technologies et les coûts actuels, car d'autres formes de stockage d'énergie, comme les combustibles renouvelables d'origine non biologique (RFNBO), sont encore loin d'être largement utilisées. Pour cette raison, il est essentiel de fixer des objectifs de décarbonation pour les émissions de périmètre 1 et de périmètre 2 combinées afin de mettre en place une stratégie climatique globale et efficace, car l'intégration des émissions de périmètre 1 et de périmètre 2 permet une approche équilibrée. Pour toutes les entreprises, tous les objectifs relatifs aux émissions de périmètre 1 et de périmètre 2 se rapportent à des objectifs combinés et non à des objectifs distincts par périmètre d'émissions de GES.

L'objectif combiné de réduction des émissions pour les périmètres 1 et 2 devrait être principalement tiré par les réductions des émissions de périmètre 2, soutenues par une transition vers un approvisionnement en électricité à faible teneur en carbone et par des améliorations continues de l'efficacité énergétique. Parallèlement, les initiatives ciblant les émissions de périmètre 1 sont conçues pour contrebalancer l'augmentation prévue des émissions directes associées à la hausse du volume de production. Dans cette optique, les mesures d'efficacité opérationnelle et les optimisations de processus visent à atténuer l'incidence de la croissance des émissions de périmètre 1 liées à la production, soutenant ainsi la progression vers l'objectif global de réduction.

Les cibles de décarbonation et les plans d'action climatique correspondants sont approuvés par la direction générale de chaque filiale et sont directement liés aux incidences négatives identifiées de la consommation d'énergies non renouvelables et des émissions de GES provenant des activités propres des

entreprises et de leur chaîne de valeur, ainsi qu'aux objectifs politiques identifiés dans la politique respective en matière de changement climatique et d'énergie. Les cibles de réduction des émissions de GES sont des cibles brutes, ce qui signifie qu'elles n'incluent pas les absorptions de GES, les crédits carbone ou les émissions évitées comme moyens d'atteindre les cibles de réduction des émissions de GES. Les cibles absolues sont mesurées en tonnes d'équivalent CO₂, tandis que les cibles relatives sont mesurées en tonnes d'équivalent CO₂ par tonne de produit final. Les cibles de décarbonation expriment les réductions maximales réalisables des émissions de GES par les entreprises. Pour tous les objectifs fixés, la méthode fondée sur le marché a été utilisée pour le calcul des émissions de GES de scope 2. La méthode fondée sur le marché est utilisée comme méthode privilégiée, car les entreprises réalisent leurs propres investissements et engagements et l'empreinte carbone finale de l'énergie consommée s'écartera de l'empreinte carbone résiduelle du réseau électrique dans le pays d'exploitation concerné. La valeur de référence sélectionnée dans les objectifs de décarbonation de chaque filiale est considérée comme représentative, car en raison de la nature des activités industrielles des entreprises, la consommation d'énergie n'est pas sensiblement affectée par les anomalies de température au cours d'une année donnée ou par d'autres facteurs externes. Le processus de fixation des objectifs est basé sur

des méthodologies développées en interne et les objectifs ne découlent pas d'une trajectoire de décarbonation sectorielle spécifique liée à des scénarios climatiques ou politiques. En outre, les objectifs n'ont pas été validés par un organisme externe autre que le prestataire d'assurance. Les entreprises ont formulé des hypothèses sur les niveaux de production, les technologies disponibles, les préférences des clients et les leviers et mesures de décarbonation réalisables, sur la base des informations dont elles disposaient au moment de la fixation des cibles.

Il convient de noter que les entreprises du segment Immobilier n'ont pas encore élaboré d'objectifs en matière d'action climatique, mais que de tels objectifs pourraient être introduits au cours des trois prochaines années. En revanche, les entreprises du segment non industriel ne devraient pas élaborer d'objectifs de décarbonation, étant donné que leurs émissions de GES sont nettement inférieures à celles des entreprises industrielles. Pour les entreprises qui n'ont pas d'objectifs de décarbonation, les ICP présentés dans les sections E1-5 (tableau « Consommation totale d'énergie et mix énergétique ») et E1-6 (tableau « Émissions de GES et intensité ») sont utilisés pour évaluer l'efficacité en matière de consommation d'énergie et d'émissions de GES.

Les cibles de décarbonation fixées par les filiales de Viohalco sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 9: Cibles de décarbonation des filiales de Viohalco

Entreprise	Segment	Année de référence	Cibles de décarbonation 2030	Cibles de décarbonation « zéro net » en 2050
Hellenic Cable et autres filiales du segment Câbles ¹²	Segment Câbles	2020	<ul style="list-style-type: none"> -50 % Émissions de GES de périmètre 1 et 2 -25 % Émissions de GES de périmètre 3 	<ul style="list-style-type: none"> -90 % Émissions de GES de périmètre 1, 2 et 3
Corinth Pipeworks ¹³	Segment Tubes d'acier	2022	<ul style="list-style-type: none"> -50 % des émissions de GES de périmètre 1 et 2 -25 % Émissions de GES de périmètre 3 	-
ElvalHalcor ¹⁴	Segments Aluminium et Cuivre	2019	<ul style="list-style-type: none"> -50 % Émissions de GES de périmètre 1 et 2 -10 % Émissions de GES de périmètre 1, 2 et catégorie 1 de périmètre 3 -35 % d'intensité des émissions de gaz à effet de serre de périmètre 1, 2 et 3 par tonne produite 	-
Symetal ¹⁵	Segment Aluminium	2022	<ul style="list-style-type: none"> -50 % des émissions de GES de périmètre 1 et 2 -25 % des émissions de GES de périmètre 3 	-

¹² <https://www.hellenic-cables.com/>

¹³ <https://www.cpw.gr/en/>

Hellenic Cables, Fulgor, Icme Ecab (segment Câbles)

Hellenic Cables, l'un des plus grands fabricants de câbles d'alimentation et de télécommunications en Europe, ainsi que les entreprises industrielles du segment Câbles Fulgor SA et Icme Ecab, ont fixé des objectifs climatiques scientifiquement fondés, conformes à l'accord de Paris, en s'engageant dans l'initiative Science Based Targets (SBTi) afin d'atteindre des objectifs à court (2030) et à long terme (2050 au plus tard) de zéro émission nette, conformément à l'objectif de 1,5 °C. La fixation des cibles a pris en compte tous les types de gaz à effet de serre et couvre 100 % des émissions de GES de scope 1 et 2, 97,9 % des émissions de scope 3, car elle inclut uniquement les principales catégories (1, 7, 11), du GES Protocol Scope 3, et environ 97,9 % en termes d'émissions totales (périmètre 1, 2 et 3). Les hypothèses clés utilisées pour définir les cibles de réduction intermédiaires pour 2030 concernent les volumes de production prévus, la couverture à 100 % de l'électricité à partir de sources renouvelables, la reconnaissance que tous les principaux fournisseurs de métaux primaires de l'année de référence resteront dans le mix des principaux fournisseurs et qu'ils atteindront leurs cibles de réduction conformément à leurs feuilles de route publiées en matière de décarbonation. Pour 2050, les hypothèses clés concernent l'utilisation de combustibles renouvelables, la poursuite de la décarbonation des métaux primaires et la réduction des émissions en phase d'utilisation

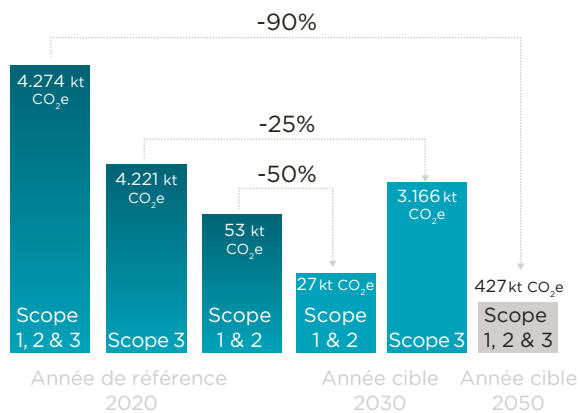
¹⁴ <https://www.elvalhalcor.com/>

¹⁵ <https://www.symetal.gr/en/home-page>

grâce à la décarbonation de l'approvisionnement en électricité.

La compatibilité avec 1,5°C ont été testées par rapport à la voie de réduction de l'approche de contraction absolue (ACA) et aux voies vers Net-zéro – SBTi Technical Summary. Les cibles fixées pour la réduction de 50% des émissions de GES des catégories combinées 1 et 2 étaient plus ambitieuses que la voie de réduction ACA fondée sur l'année 2020 comme année de référence, qui exige une réduction de 47,54% jusqu'en 2030. Les cibles pour les émissions de GES de portée 3 pour 2030 sont alignées sur le scénario WB2C avec une réduction de 25% jusqu'à la même année. L'alignement de l'objectif « zéro net » a été vérifié par rapport au résumé technique du zéro net – SBTi Technical Summary (version 1.0, octobre 2021), qui exige une réduction des émissions de GES des périmètres 1, 2 et 3 de 90% jusqu'en 2050, de même que les objectifs « zéro net » établis par les sociétés du segment Câble. À ce jour, par rapport à l'année de référence 2020, les entreprises ont réduit leurs émissions de périmètre 1 et 2 de 50,4 %, les émissions prévues pour 2025 s'élevant à 26,5 kt de CO₂e (18 kt de CO₂e pour les émissions de GES de périmètre 1 et 8,5 kt de CO₂e pour celles de périmètre 2), se rapprochant ainsi de la pleine réalisation de l'objectif fixé, de 6,0 % pour les émissions de périmètre 3, avec des émissions de 3 968 kt de CO₂e en 2025, et de 6,5 % pour les émissions totales (périmètres 1, 2 et 3), avec des émissions totales de 3 995 kt de CO₂e en 2025.

Figure 4 : Cible de réduction des émissions de GES pour les sociétés du segment Câbles*



Les principaux leviers de décarbonation pour atteindre l'objectif fixé pour 2030 sont les suivants :

- Mise en œuvre de projets d'efficacité énergétique visant à réduire la consommation de combustible et d'électricité.
- Achat d'électricité renouvelable par le biais de contrats d'achat d'électricité (CAE) afin de réduire les émissions de GES de périmètre 2. L'objectif est que les entreprises couvrent 100 % de leurs besoins en électricité avec des énergies renouvelables d'ici 2030.
- Une communication et un engagement actifs avec les fournisseurs afin de réduire les émissions de GES de périmètre 3.

Les deux premiers leviers de décarbonation sont conçus pour permettre une réduction combinée d'environ 27 000 tCO₂e des émissions de périmètre 1 et de périmètre 2. Ces réductions devraient être réalisées exclusivement grâce à la diminution des émissions de périmètre 2, principalement grâce à des changements dans l'approvisionnement en énergie et à des améliorations de l'efficacité énergétique.

En revanche, les émissions de périmètre 1 devraient augmenter, reflétant la croissance prévue des volumes de production. Le dernier levier de décarbonation devrait permettre une réduction d'environ 1 055 000 tCO₂e des émissions de périmètre 3, en traitant les émissions tout au long de la chaîne de valeur.

En ce qui concerne l'approvisionnement en énergie renouvelable, les entreprises ont conclu deux accords d'achat d'électricité éolienne (le premier au quatrième trimestre 2024 et le second au premier trimestre 2025) qui permettront à l'ensemble de leurs installations de fonctionner progressivement à l'électricité renouvelable. Cette initiative devrait permettre de couvrir la totalité de leurs besoins en électricité à partir d'énergies renouvelables et de réduire à zéro les émissions de périmètre 2. En 2025, les entreprises ont couvert environ 82 % de leurs besoins en électricité avec des énergies renouvelables liées à des CAE bilatéraux.

En ce qui concerne le levier de décarbonation pour la réduction des émissions de GES de périmètre 3, les entreprises s'engagent dans diverses actions. Au niveau des produits, cela comprend l'élaboration d'analyses du cycle de vie (ACV) et de déclarations environnementales de produits (DEP) pour les câbles, en suivant les références normatives et les certifications correspondantes (par exemple, ISO 14025, ISO 14040 et ISO 14044), ainsi qu'une communication et un engagement actifs avec les fournisseurs

afin de réduire les émissions de GES de périmètre 3. L'accent est mis sur les biens et services achetés (cat. 1), où l'entreprise s'efforce d'augmenter le pourcentage de matériaux recyclés post-consommation dans ses produits, en remplaçant les matières premières primaires dans la production, réduisant ainsi le besoin en ressources naturelles. En outre, les entreprises ont établi un partenariat actif avec un fournisseur qui livre des lingots d'aluminium dont l'intensité carbone est inférieure à la moitié de la moyenne mondiale.

Ces initiatives de décarbonation n'entraînent pas de dépenses d'investissement ou d'OpEx supplémentaires significatives par rapport à celles existant dans le cycle de reporting, mais nécessitent un engagement à long terme pour l'achat d'énergie renouvelable à un prix fixe, ce qui augmente l'exposition aux fluctuations de prix]. Cela expose également le segment à des prix de l'électricité adaptés, car l'électricité provenant des SER a un caractère stochastique et les centrales ont un profil de consommation de base, de sorte que la demande des processus de fabrication ne coïncide pas avec la production des SER.

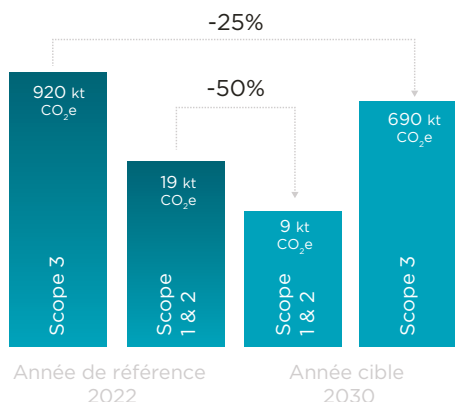
Pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, l'entreprise mettra en œuvre un ensemble intégré de mesures de décarbonation dans l'ensemble de ses activités et de sa chaîne de valeur. Celles-ci comprennent l'approvisionnement en électricité provenant exclusivement de sources renouvelables, le renforcement de l'engagement des fournisseurs à réduire les émissions de périmètre 3 et la réduction des émissions de périmètre 1 grâce à une plus grande électrification des processus thermiques et à l'exploration de solutions de combustibles renouvelables. Les émissions restantes (environ 10 %) en 2050 seront traitées uniquement par des compensations carbone de haute qualité et par le captage et le stockage du carbone. Pour atteindre la cible de zéro émission nette d'ici 2050, qui englobe toutes les catégories d'émissions de GES, les mesures d'efficacité énergétique et l'achat d'électricité renouvelable devraient permettre de réduire les émissions d'environ 47.000 tCO₂e, tandis que la collaboration avec les fournisseurs en vue de réduire les émissions de périmètre 3 devrait permettre de réduire les émissions d'environ 3.800.000 tCO₂e.

Segment Tubes d'acier (Corinth Pipeworks)

Corinth Pipeworks (segment Tubes d'acier) a réalisé son inventaire des GES et fixé ses objectifs de décarbonation pour les périmètres 1, 2 et 3, couvrant 100 % des catégories d'émissions de GES de tous les périmètres (1, 2 et 3) et tous les types de gaz à effet de serre. Ces objectifs n'ont pas été validés par la SBTi. Les hypothèses clés utilisées pour définir les cibles de réduction pour 2030 concernent les volumes de production prévus, la couverture à 100 % de l'électricité à partir de sources renouvelables, la reconnaissance que tous les principaux fournisseurs d'acier de l'année de référence resteront dans le mix des principaux fournisseurs et qu'ils atteindront leurs objectifs de réduction conformément à leurs feuilles de route de décarbonation publiées.

Les cibles fixées pour la réduction de 50 % des émissions de GES de périmètre 1 et 2 sont compatibles avec la limitation du réchauffement climatique à 1,5 °C conformément à l'accord de Paris, et elles étaient plus ambitieuses que la trajectoire de réduction de l'ACA basée sur l'année 2022 comme année de référence, qui exige une réduction de 47,54 % d'ici 2030. La cible pour les émissions de GES de périmètre 3 pour 2030 est alignée sur une trajectoire bien inférieure à 2°C, qui nécessite une réduction de 25 % d'ici la même année. À ce jour, Corinth Pipeworks a enregistré une baisse de 66 % de ses émissions de périmètre 1 et 2 par rapport à l'année de référence 2022 (les émissions de 2025 s'élevant à 6,5 kt de CO₂e, dont 2,5 kt de CO₂e pour les émissions de GES de périmètre 1 et 4 kt de CO₂e pour

Figure 5 : Cible de réduction des émissions de GES pour le segment Tubes d'acier



celles de périmètre 2) dépassant ainsi l'objectif initialement fixé, principalement grâce à l'engagement de la société auprès d'un fournisseur d'électricité pour l'approvisionnement en énergie renouvelable, et une augmentation de 4,2 % des émissions de périmètre 3 (les émissions de 2025 atteignant 959 kt de CO₂e) par rapport à la même année de référence, tout en anticipant que les initiatives de décarbonation pertinentes commenceront à porter leurs fruits dans les années à venir.

Corinth Pipeworks a identifié plusieurs leviers de décarbonation pour atteindre ses objectifs de décarbonation d'ici 2030 :

- Consommation d'électricité renouvelable provenant de systèmes photovoltaïques (PV) et par le biais de contrats d'achat d'électricité (CAE) afin de réduire les émissions de GES de périmètre 2. L'objectif est que les entreprises couvrent 100 % de leurs besoins en électricité avec des énergies renouvelables d'ici 2030.
- Remplacement des combustibles fossiles par l'électricité dans les machines et les équipements, le cas échéant, afin de réduire les émissions de GES de périmètre 1 liées à la consommation de combustible.
- Mise en œuvre de projets d'économies d'énergie identifiés par l'audit énergétique.
- Collaboration active et continue avec les fournisseurs pour la réduction des émissions de GES de périmètre 3.

Les deux premiers leviers de décarbonation sont conçus pour permettre une réduction combinée d'environ 10.000 t de CO₂ des émissions de périmètre 1 et de périmètre 2. Ces réductions devraient être réalisées exclusivement grâce à la diminution des émissions de périmètre 2, principalement grâce à des changements dans l'approvisionnement en énergie et à des améliorations en matière d'efficacité énergétique. En revanche, les émissions de périmètre 1 devraient augmenter, reflétant la croissance prévue des volumes de production. Le dernier levier de décarbonation devrait permettre une réduction d'environ 230.000 t de CO₂ des émissions de périmètre 3, en traitant les émissions tout au long de la chaîne de valeur.

En ce qui concerne la consommation d'électricité renouvelable, Corinth Pipeworks a fait des progrès significatifs. La société a achevé avec succès l'installation d'un système photovoltaïque (PV) d'une capacité de 7,1 MW qui couvrira un quart des besoins en électricité de la société, réduisant proportionnellement les émissions de périmètre 2. De plus, au cours de l'année considérée, la société a conclu un contrat bilatéral d'achat d'électricité (CAE) pour l'approvisionnement en électricité éolienne et solaire. Grâce à la mise en œuvre de ces deux initiatives, la société a réussi à couvrir

78 % de ses besoins en électricité avec des énergies renouvelables. En outre, la société examinera et évaluera un accord bilatéral supplémentaire de contrat d'achat d'électricité (CAE) visant à atteindre l'objectif final d'une énergie 100 % zéro carbone. Les dépenses liées au projet d'installation photovoltaïque sont incluses dans les postes « Immobilisations corporelles » (1,4 million d'euros) et « Actifs au titre du droit d'utilisation » (3,8 millions d'euros), comme indiqué à la page 233 des notes des états financiers. Le même montant est inclus dans les dépenses d'investissement éligibles au titre de l'activité 4.1 « Production d'électricité au moyen de la technologie solaire photovoltaïque » dans le tableau des dépenses d'investissement de la taxonomie de l'UE (p. 160).

En ce qui concerne le remplacement des combustibles fossiles par l'électricité dans les machines et équipements, des études de faisabilité visant à remplacer le GPL et le diesel ont déjà été menées pour plusieurs machines et équipements (par exemple, zone de cuisson des tuyaux, préchauffage des tuyaux), et la société examinera dans les années à venir la mise en œuvre de tels projets.

En ce qui concerne les projets d'économies d'énergie, aucun projet n'était en cours en 2025, la société ayant mené à bien près de 30 projets entre 2023 et 2024 à la suite d'un audit énergétique réalisé en 2023, qui ont permis de réaliser des économies d'énergie d'ampleur variable. Corinth Pipeworks réalise des audits énergétiques par des tiers tous les 5 ans, le dernier ayant été achevé et certifié selon la norme ISO 50001:2018 relative aux systèmes de management de l'énergie.

En ce qui concerne les émissions de GES du périmètre 3, Corinth Pipeworks entretient une communication étroite avec ses fournisseurs afin de promouvoir les efforts de décarbonation tout au long de la chaîne de valeur. Grâce à une collaboration étroite avec ses fournisseurs d'acier, l'entreprise a acquis une vision claire de leurs intentions stratégiques de passer des procédés traditionnels de production en haut fourneau (BF) aux procédés en four à arc électrique (FAE). Ce changement devrait réduire considérablement l'intensité carbone de la production d'acier et soutenir la décarbonation de la chaîne de valeur en amont de l'entreprise. En outre, l'entreprise réalise des analyses du cycle de vie (ACV) et élabore des déclarations environnementales de produits (EPD) pour tous ses produits afin d'informer ses clients sur les caractéristiques de durabilité de sa gamme de produits.

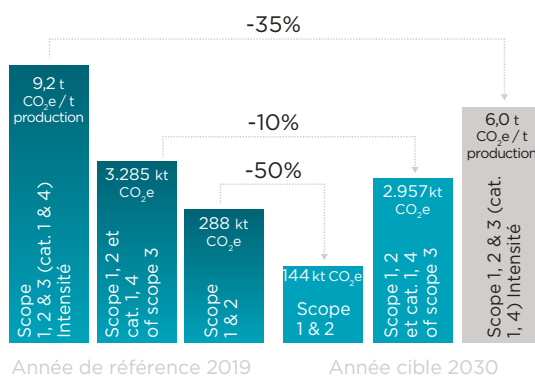
ElvalHalcor (filiale individuelle)

De plus, la filiale ElvalHalcor s'est fixé des objectifs ambitieux à l'horizon 2030, avec l'engagement à long terme d'atteindre la neutralité carbone. Cette feuille de route couvre tous les gaz à effet de serre et englobe les émissions directes et indirectes, provenant des activités (émissions de GES de périmètre 1 et 2) et de la chaîne d'approvisionnement (émissions de GES de périmètre 3). Elle résulte de l'intégration des feuilles de route des deux divisions (aluminium et cuivre) vers les mêmes échéances, par rapport à une base de référence de 2019. La société vise une réduction absolue des émissions opérationnelles (périmètre 1 et 2) de 50 % (2030 par rapport à 2019), une réduction de l'intensité totale des émissions (périmètres 1, 2 et 3) de 35 % (2030 par rapport à 2019) et une réduction absolue des émissions totales de 10 % (2030 par rapport à 2019). La fixation des objectifs et leur compatibilité avec l'objectif de 1,5 °C ont été testées par rapport à la trajectoire de réduction. Les objectifs fixés pour la réduction de 50 % des émissions de GES de périmètre 1 et 2 sont conformes à l'accord de Paris et sont plus ambitieux que ceux basés sur l'année 2019 comme année de référence, qui exigent une réduction de 47,54 % d'ici 2030. La fixation des objectifs a pris en compte tous les types de gaz à effet de serre et couvre 100 % des émissions de GES de périmètre 1 et 2, et environ 90% des émissions totales (périmètres 1, 2 et 3). Les hypothèses clés

utilisées pour définir les objectifs de réduction intermédiaires pour 2030 concernent les volumes de production prévus pour les deux divisions sur la base de la capacité de production budgétisée, la part prévue de la consommation de métaux primaires et secondaires avec une augmentation de la consommation de déchets d'aluminium et de cuivre, la couverture à 100 % de l'électricité à partir de sources renouvelables, la reconnaissance que tous les principaux fournisseurs de métaux primaires de l'année de référence resteront dans le mix des principaux fournisseurs et qu'ils atteindront leurs objectifs de réduction conformément à leurs feuilles de route publiées en matière de décarbonation. Pour l'engagement de zéro émission nette d'ici 2050, les hypothèses clés concernent le remplacement de la consommation de gaz naturel par de l'hydrogène vert, l'augmentation de la capacité de recyclage des métaux pour atteindre 70 % de contenu recyclé dans les produits, l'utilisation de revêtements sans COV et la poursuite de la décarbonation des métaux primaires.

À ce jour, par rapport à ses cibles intermédiaires pour 2030, ElvalHalcor a réduit ses émissions absolues de périmètre 1 et 2 de 10,7 %, les émissions pour 2025 s'élevant à 258 kt de CO₂e (154 kt de CO₂e pour les émissions de GES de périmètre 1 et 104 kt de CO₂e pour celles de périmètre 2) grâce principalement à son engagement auprès des fournisseurs d'énergie pour l'achat d'électricité renouvelable dans le cadre de contrats d'achat d'électricité (CAE). Dans le même temps, les émissions totales absolues de GES (périmètres 1, 2 et 3) ont augmenté de 14,7 % par rapport à l'année de référence 2019 (avec des émissions de 3.768 kt de CO₂e en 2025), principalement en raison d'une hausse de la production. Néanmoins, l'objectif reste réalisable, car la Société va encore intensifier sa politique d'approvisionnement responsable et renforcer sa collaboration avec ses fournisseurs afin d'élaborer et de mettre en œuvre des feuilles de route de décarbonation visant à réduire leur empreinte carbone. Alors que des initiatives de décarbonation plus larges devraient progressivement produire des résultats mesurables, une réduction de 17,0% de l'intensité globale des émissions de GES (périmètres 1, 2 et 3) a déjà été atteinte, les émissions totales en 2025 s'élevant à 7,7 t CO₂e/t de production.

Figure 6 : Cibles de réduction des émissions de GES pour ElvalHalcor*



Afin d'atteindre les objectifs ci-dessus, ElvalHalcor investit dans les piliers suivants à l'horizon temporel de 2030 :

- La transition vers les énergies renouvelables pour l'électricité et, par conséquent, la minimisation des émissions indirectes (périmètre 2), grâce à l'engagement envers les contrats d'achat d'électricité (CAE) et à l'installation progressive d'énergies renouvelables dans les installations de l'entreprise. L'objectif est que les entreprises couvrent 100 % de leurs besoins en électricité avec des énergies renouvelables d'ici 2030.
- L'amélioration continue de l'empreinte énergétique, tant pour les besoins en énergie électrique qu'en énergie thermique.

- La politique d'approvisionnement responsable et l'engagement à collaborer avec les fournisseurs sur des feuilles de route visant à réduire leur propre empreinte.
- L'augmentation du pourcentage d'aluminium et de cuivre recyclés dans les nouveaux produits, en remplacement des métaux primaires, grâce à la recherche des meilleures pratiques et technologies pour un recyclage plus efficace, à la création de boucles fermées avec les clients afin d'augmenter la contribution des déchets pré-consommation, ainsi qu'à un effort systématique pour optimiser les infrastructures et les techniques de collecte et de traitement des déchets en fin de vie (déchets post-consommation).

En ce qui concerne le périmètre 1 et la cible de réduction, les deux premiers leviers de décarbonation sont conçus pour permettre une réduction absolue combinée d'environ 144.000 t de CO₂ des des émissions de périmètre 1 et périmètre 2. Ces réductions devraient être réalisées exclusivement grâce à la diminution des émissions de périmètre 2, principalement grâce à des changements dans l'approvisionnement en énergie et à des améliorations de l'efficacité énergétique. En revanche, les émissions de périmètre 1 devraient augmenter, reflétant la croissance prévue des volumes de production. En ce qui concerne les cibles des périmètres 1, 2 et 3, outre les réductions prévues des émissions opérationnelles (périmètres 1 et 2), les deux autres leviers de décarbonation devraient permettre de réduire les émissions du périmètre 3 d'environ 184.000 tCO₂e, en agissant sur l'ensemble de la chaîne de valeur. En ce qui concerne l'objectif de réduction de l'intensité, les leviers liés à la réduction des émissions de périmètre 3 devraient contribuer à hauteur d'environ 54% à la réalisation de l'objectif, tandis que les leviers liés à la réduction des émissions de périmètre 1 et de périmètre 2 devraient contribuer pour les 46% restants.

Pour le premier levier de décarbonation, à savoir l'augmentation du pourcentage d'aluminium et de cuivre recyclés dans les nouveaux produits, l'entreprise a poursuivi ses efforts en 2025 pour augmenter la consommation de déchets d'aluminium et de cuivre et la teneur en matériaux recyclés de ses produits, en s'appuyant sur les projets mis en œuvre les années précédentes. Parmi les projets indicatifs, citons l'engagement de la division laminage d'aluminium auprès de la First Movers Coalition (FMC) à s'approvisionner en aluminium primaire à très faible teneur en carbone couvrant 10 % de ses besoins primaires d'ici 2030 ; l'installation de fours de refonte et le déploiement de systèmes de Business Intelligence (BI) afin d'augmenter la capacité de traitement des déchets et d'optimiser leur utilisation dans toutes les spécifications d'alliages. En outre, la division d'extrusion d'alliages de cuivre a mis en œuvre un projet visant à améliorer le tri des déchets dans la fonderie grâce à un système de tri automatisé équipé d'analyseurs chimiques et de caméras de reconnaissance visuelle, permettant de transformer les déchets de cuivre de moindre qualité en matériaux adaptés à la production.

En ce qui concerne l'approvisionnement en énergie renouvelable, à l'exception de deux infrastructures d'autoproduction d'énergie renouvelable (panneaux solaires) d'une capacité combinée de 1 450 kWc déjà installées les années précédentes, l'entreprise a conclu en 2025 un accord bilatéral pour l'approvisionnement en énergie renouvelable par le biais de contrats d'achat d'électricité (CAE), couvrant 25 % de ses besoins en électricité. L'objectif est de couvrir 100 % des besoins en électricité par des énergies renouvelables d'ici 2030.

En ce qui concerne l'amélioration continue du levier de l'empreinte énergétique, la division d'extrusion de cuivre et d'alliages a mené à bien deux projets d'efficacité énergétique en 2025. Le premier

projet concernait la modernisation de l'automatisation du système d'eau de refroidissement des fours à induction, tandis que le second portait sur la modernisation de la station de pompage de l'eau de refroidissement. Ensemble, ces initiatives devraient permettre de réaliser des économies d'énergie estimées à environ 150 MWh par an, pour un investissement total d'environ 60 milliers d'euros. Les dépenses correspondantes sont incluses dans la rubrique « Dépenses d'investissement » du segment Cuivre de la note « Segments opérationnels » des états financiers (p. 253). En outre, la division laminage d'aluminium a procédé à l'acquisition et à la mise en œuvre d'un système de gestion de l'énergie (Viridis Energy & Sustainability Suite). Le projet vise à exploiter des outils technologiques avancés pour la surveillance en temps réel de la consommation d'énergie, en intégrant une fonctionnalité d'apprentissage automatique pour la fixation d'objectifs, ainsi que des rapports détaillés et une évaluation de la consommation énergétique globale. Lancé en 2024, le projet a franchi avec succès la phase préparatoire et se trouve actuellement en phase de mise en œuvre et de déploiement. Il vise à soutenir les efforts du segment de la laminage de l'aluminium pour améliorer la performance énergétique et permettre la quantification d'objectifs énergétiques spécifiques d'ici 2026, la réalisation complète du projet étant prévue pour 2027. Le total des dépenses d'investissement pour le projet devrait atteindre 650 milliers d'euros d'ici 2026, avec des investissements s'élevant à 168 milliers d'euros en 2025 et 130 milliers d'euros prévus pour 2026. Les dépenses correspondantes sont incluses dans la rubrique « Dépenses d'investissement » du segment Aluminium de la note « Segments opérationnels » des états financiers (p. 253). En outre, aucune des dépenses d'investissement déclarées n'est reflétée dans les ICP de la taxonomie européenne, car les actions sous-jacentes ne sont pas associées à des activités éligibles dans le cadre de la taxonomie européenne.

Enfin, dans le cadre de sa politique d'approvisionnement responsable, la société a poursuivi en 2025 son engagement auprès de ses principaux fournisseurs afin de réduire les émissions intrinsèques de leurs produits.

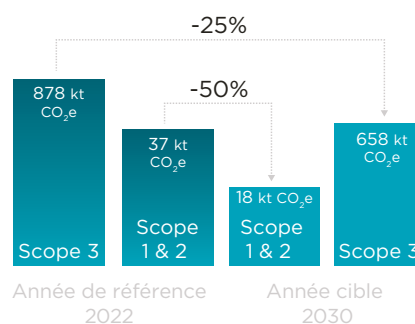
Symetal (segment Aluminium)

Enfin, Symetal SA, une filiale du segment Aluminium spécialisée dans la production de feuilles d'aluminium de haute qualité, s'est engagée à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, avec des cibles intermédiaires de décarbonation pour 2030. À partir de l'année de référence 2022, l'entreprise vise à réduire ses émissions de GES de périmètre 1 et 2 de 50%, conformément à la trajectoire de 1,5 °C de l'accord de Paris. Les cibles fixées pour une réduction de 50 % des émissions de GES combinées des périmètres 1 et 2 étaient plus ambitieuses que la trajectoire de réduction de l'ACA, qui prend l'année 2020 comme année de référence et prévoit une réduction de 47,54 % d'ici 2030. En outre, la cible de réduction des émissions de GES de périmètre 3 pour 2030 est alignée sur une trajectoire bien inférieure à 2°C et implique une réduction de 25% dans le même délai. En outre, la société s'est fixé une cible de zéro émission nette pour 2050. Après l'exécution complète de ces initiatives de décarbonation, toutes les émissions résiduelles qui restent techniquement ou économiquement inévitables seront atténuées par l'utilisation prudente de compensations carbone de haute qualité. La fixation des objectifs a pris en compte tous les types de gaz à effet de serre et couvre 100 % des émissions de GES de périmètre 1 et 2, 99,8 % des émissions de périmètre 3, car elle inclut toutes les catégories du périmètre 3 du protocole GES, à l'exception des catégories 6, 7 et 8, qui sont jugées non significatives car elles représentent 0,2 % des émissions. En termes d'émissions totales (périmètre 1, 2 et 3), les objectifs couvrent environ 99,9 %. Les principales hypothèses utilisées pour définir les objectifs de réduction intermédiaires pour 2030 concernent

les volumes de production prévus et les changements dans la gamme de produits, avec une augmentation des produits laqués, une réduction de la quantité de vernis thermoscellable utilisé dans les matériaux laqués, la couverture de 80 % de l'électricité à partir de sources renouvelables, l'introduction d'un processus de récupération des solvants, la reconnaissance que tous les principaux fournisseurs de métaux primaires de l'année de référence resteront dans le mix des principaux fournisseurs et qu'ils atteindront leurs objectifs de réduction conformément à leurs feuilles de route publiées en matière de décarbonation. Pour l'engagement 2050, les hypothèses clés concernent l'électrification de la plupart des processus thermiques, la mise en œuvre de solutions d'hydrogène vert et la poursuite de la décarbonation des métaux primaires.

À ce jour, par rapport à ses cibles intermédiaires pour 2030, Symetal a réduit ses émissions absolues de périmètre 1 et 2 de 2,3% par rapport à l'année de référence 2022, les émissions pour 2025 s'élevant à 36,5 kt de CO₂e (20 kt de CO₂e pour les émissions de GES de périmètre 1 et 16,5 kt de CO₂e pour celles de périmètre 2). Dans le même temps, les émissions totales absolues de GES (périmètres 1, 2 et 3) et les émissions de périmètre 3 ont diminué respectivement de 10,4 % (781 kt CO₂e en 2025) et de 10,7 % (817 kt CO₂e en 2025). Toutes les cibles restent pleinement réalisables, car les principaux leviers de décarbonation devraient produire des résultats mesurables dans les années à venir.

Figure 7: Cibles de réduction des émissions de GES pour Symetal



Pour atteindre ses cibles intermédiaires de développement durable à l'horizon 2030, Symetal oriente stratégiquement ses investissements et ses initiatives autour des piliers clés suivants :

- Optimisation de l'efficacité des matériaux grâce à la mise en œuvre de mesures visant à réduire la quantité de vernis thermoscellable appliqué sur les produits revêtus. Cette initiative devrait permettre de réaliser d'importantes économies de solvants, contribuant ainsi à la réduction des émissions directes (périmètre 1) de gaz à effet de serre. Le projet devrait être achevé à la fin de l'année 2026.
- Transition vers les énergies renouvelables en couvrant la majorité des besoins en électricité de l'entreprise à partir d'énergies renouvelables d'ici 2030, avec un objectif minimum de 80%. Cette cible sera principalement atteinte grâce à des contrats d'achat d'électricité (CAE), ce qui permettra de réduire efficacement nos émissions indirectes (périmètre 2).
- Innovation des processus et réduction des émissions en remplaçant progressivement les apprêts à base de solvants par des alternatives à base d'acrylique, lorsque cela est techniquement possible. En 2025, le remplacement des apprêts à base de solvants par des produits acryliques pour les opercules a atteint environ 90%. Pour les applications restantes à base de solvants, Symetal prévoit d'investir dans

des systèmes avancés de récupération et de réutilisation des solvants, qui seront pleinement opérationnels d'ici 2030.

- Approvisionnement durable grâce à l'approche responsable de Symetal en matière d'approvisionnement, qui intègre des critères de performance environnementale dans les processus d'engagement et d'évaluation des fournisseurs. Grâce à ces efforts de collaboration, l'entreprise vise à renforcer la durabilité de sa chaîne de valeur et à réduire ses émissions de GES (périmètre 3) d'ici 2030.

Pour 2030, les trois premiers leviers de décarbonation sont conçus pour permettre une réduction absolue combinée d'environ 19.000 tCO₂e des émissions de périmètre 1 et périmètre 2. Ces réductions devraient être réalisées exclusivement grâce à la diminution des émissions de périmètre 2, principalement grâce à des changements dans l'approvisionnement énergétique et à des améliorations de l'efficacité énergétique. En revanche, les émissions de périmètre 1, malgré la croissance prévue des volumes de production, devraient rester relativement stables grâce aux leviers de décarbonation identifiés et aux mesures pertinentes. Le levier de décarbonation restant devrait permettre une réduction d'environ 220.000 tCO₂e des émissions de périmètre 3, en traitant les émissions tout au long de la chaîne de valeur.

Les dépenses d'investissement prévues pour atteindre les cibles intermédiaires de décarbonation s'élèvent à environ 4,7 millions d'euros. Ce montant ne peut être rapproché des dépenses d'investissement correspondantes figurant dans les postes pertinents des états financiers et des dépenses d'investissement de la taxonomie de l'UE, car il concerne des dépenses futures.

En outre, afin d'atteindre son objectif de zéro émission nette 2050, l'entreprise mettra en œuvre un ensemble complet de leviers de décarbonation qui fonctionneront conjointement à tous les niveaux de ses opérations et de sa chaîne de valeur :

- Transition vers les énergies renouvelables en couvrant 100% de ses besoins en électricité à partir de sources renouvelables.
- Renforcement de ses processus d'engagement et d'évaluation des fournisseurs afin de minimiser les émissions de GES (périmètre 3).
- Réduire au minimum ses émissions directes (périmètre 1) en électrifiant davantage ses processus thermiques et en explorant des solutions d'hydrogène vert (H₂).
- Utilisation exclusive de compensations de haute qualité et de solutions de capture et de stockage du carbone (CSC) pour neutraliser le volume des émissions résiduelles restantes en 2050 ; ces instruments ne sont pas liés aux actions de décarbonation associées aux cibles intermédiaires de décarbonation et ne seront pas utilisés pour traiter d'autres réductions d'émissions ou à tout moment avant 2050.

Pour 2050, les trois premiers leviers de décarbonation identifiés devraient permettre une réduction combinée d'environ 842.000 tCO₂e des émissions totales absolues de gaz à effet de serre. Le dernier levier de décarbonation devrait permettre de traiter les émissions résiduelles, ce qui se traduira par une réduction supplémentaire d'environ 72.000 t de CO₂.

Si de nombreuses sociétés ont fixé des cibles formelles de décarbonation, d'autres qui n'ont pas encore établi d'objectifs spécifiques poursuivent activement des actions et des initiatives visant à améliorer leur efficacité énergétique et à réduire leurs émissions de carbone. Les initiatives et les projets les plus incitants en matière d'efficacité énergétique et de décarbonation proviennent des segments Aluminium, Cuivre et Acier.

Autres sociétés du segment Aluminium

Etem-Gestamp Extrusions SA a conclu deux contrats d'achat d'électricité (CAE) pour l'approvisionnement en énergie renouvelable zéro carbone afin de couvrir une partie de sa consommation annuelle d'électricité, avec un projet d'approvisionnement supplémentaire en électricité renouvelable qui devrait être contracté en 2026. L'entreprise a couvert 32 % de ses besoins totaux en électricité grâce à ces CAE. Les CAE ne nécessitent pas d'OpEx supplémentaires par rapport à celles existantes dans le cycle de reporting.

En outre, Viomal SA a procédé à l'installation d'un système de panneaux photovoltaïques de 340 kWc sur le toit d'un bâtiment industriel, sans CapEx additionnel en 2025. En 2025, le système photovoltaïque a permis de couvrir 58 % des besoins annuels en électricité de l'entreprise. Les dépenses correspondantes ne peuvent être rapprochées du poste correspondant dans les états financiers, car elles ont été engagées en 2024. Il en va de même pour les dépenses d'investissement éligibles au titre de l'activité 3.1 « Fabrication de technologies liées aux énergies renouvelables » dans le tableau des dépenses d'investissement de la taxonomie de l'UE.

Autres sociétés du segment Cuivre

Chez Sofia Med, filiale du segment Cuivre, à la suite d'un audit énergétique détaillé réalisé en 2023, un plan d'action comprenant des projets spécifiques visant à améliorer l'efficacité énergétique a été établi en 2024 et poursuivi en 2025. Parmi ces projets, on peut citer la récupération de la chaleur résiduelle des compresseurs d'air afin d'économiser l'énergie thermique, l'optimisation énergétique des compresseurs d'air afin d'économiser l'énergie électrique, la récupération de la chaleur résiduelle de la ligne de recuit continu afin d'économiser à la fois l'énergie électrique et l'énergie thermique, ainsi que divers projets d'amélioration des brûleurs à gaz naturel qui devraient tous être achevés d'ici le premier semestre de 2026. Les économies d'énergie prévues qui seront vérifiées et validées après la mise en service et la mise en œuvre des projets sont estimées à environ 3.000MWh, et le total des dépenses d'investissement s'élève à 290 milliers d'euros. Sur ce montant, 130 milliers d'euros concernent l'année 2025 et sont inclus dans la rubrique « Dépenses d'investissement » du segment Cuivre de la note « Segments opérationnels » des états financiers (p. 253), tandis que 40 milliers d'euros supplémentaires sont prévus pour ces projets en 2026. Toutefois, les dépenses d'investissement déclarées ne sont pas reflétées dans les ICP de la taxonomie européenne, car les actions sous-jacentes ne sont pas associées à des activités éligibles dans le cadre de la taxonomie européenne. En outre, Sofia Med a réalisé une analyse du cycle de vie de ses produits, qui a conduit à la publication vérifiée de déclarations environnementales de produits pour ses principales catégories de produits et qui fournit des données transparentes sur l'empreinte carbone du début à la fin du cycle de vie. Parallèlement, la société a développé un outil de calcul de l'empreinte carbone au niveau des produits, validé par des organismes externes permettant de fournir aux clients des données d'émissions très détaillées et fiables.

Sociétés du segment Acier

Plusieurs entreprises de production du segment Acier (Sidenor, Sovel, Stomana Industry, Dojran Steel) ont également mis en œuvre des initiatives et des projets visant à améliorer l'efficacité énergétique et à réduire les émissions de GES d'ici à 2025. Suite à l'audit énergétique détaillé réalisé en 2023, un plan d'action avec des projets spécifiques pour l'amélioration de l'efficacité énergétique a été mis en place en 2024 et poursuivi en 2025.

Plus précisément, Sovel SA a mis en œuvre un projet de modernisation de ses préchauffeurs de poches, dans le but de réduire la consommation de gaz naturel grâce à l'installation de systèmes de préchauffage-séchage de poches à technologie avancée. La réduction annuelle attendue de cette initiative est estimée à environ 95.000Nm³ de gaz naturel. La société a également installé un nouveau fond de four à arc électrique (FAE) afin d'augmenter le talon chaud¹⁶, associé à un ajustement du taux de chargement de ferraille (godet-Consteel) par chauffage¹⁷. Ces améliorations opérationnelles devraient permettre d'augmenter l'efficacité globale du processus, ce qui se traduira par une réduction de 0,1Nm³ de gaz naturel par tonne d'acier produite et une diminution de 3kWh de consommation d'électricité par tonne. Les dépenses d'investissement nécessaires pour ces mesures s'élèvent à environ 540 milliers d'euros.

En outre, Stomana Industry a également procédé à la modernisation de son préchauffeur de creuset et au remplacement des vannes de purge de gaz naturel sur les brûleurs FAE afin d'améliorer le contrôle de la combustion et d'optimiser la gestion du combustible, améliorant ainsi l'efficacité énergétique globale. Les économies annuelles attendues en gaz naturel sont de 320.000Nm³, et les dépenses d'investissement correspondantes sont estimées à 200 milliers d'euros.

Les dépenses correspondantes sont incluses dans la rubrique « Dépenses d'investissement » du segment Acier de la note « Segments opérationnels » des états financiers (p. 253). En outre, aucune des dépenses d'investissement déclarées n'est reflétée dans les ICP des dépenses d'investissement de la taxonomie de l'UE, car les actions sous-jacentes ne sont pas associées à des activités éligibles dans le cadre de la taxonomie de l'UE.

Société immobilière

Noval Property s'est engagée à veiller à ce que tous les nouveaux bâtiments de son portefeuille soient conçus et construits conformément aux normes de durabilité internationalement reconnues, telles que les systèmes de certification LEED et BREEAM. En 2025, la société a achevé la construction de son nouveau siège social, qui a obtenu la certification LEED, sans que cela n'entraîne de dépenses d'investissement ou d'OpEx importantes. Forte de cet engagement, la société se concentre de plus en plus sur l'amélioration de son parc immobilier existant, reconnaissant l'importance de moderniser ses actifs opérationnels afin de répondre aux normes environnementales et de résilience en constante évolution. Grâce à des rénovations ciblées, à l'amélioration de la performance énergétique et à l'obtention de certifications de durabilité pour les propriétés existantes, le cas échéant, Noval Property vise à améliorer la performance environnementale, l'efficacité et la résilience à long terme de son portefeuille. Dans ce contexte, la société a déjà planifié et lancé la rénovation d'un autre immeuble de bureaux, qui devrait obtenir une certification de durabilité.

Adaptation au changement climatique

Comme décrit dans la section « Scénarios climatiques et analyse de la résilience », l'analyse de la résilience a montré qu'aucun actif significatif ni aucun chiffre d'affaires associé n'était exposé à des risques physiques importants, qu'ils soient graves ou chroniques, liés à des phénomènes météorologiques défavorables sur les horizons temporels évalués. Par conséquent, ces risques n'ont pas été identifiés comme importants dans le cadre de l'évaluation de

la double importance, et aucune mesure spécifique d'adaptation au changement climatique n'a été définie à ce jour. Les sociétés continueront néanmoins à réévaluer la résilience de leurs actifs à mesure que les risques liés au climat évolueront. La disponibilité de l'eau a été identifiée comme un risque physique important pour les segments Aluminium, Cuivre et Acier, qui sont grands consommateurs d'eau en raison de leurs procédés de métallurgie thermique. Les filiales opérant dans ces segments mettent en œuvre des mesures de gestion de l'eau, comme décrit plus en détail dans la section « Gestion de l'eau » de la déclaration relative à la durabilité de Viohalco (p. 131).

Critères de mise en œuvre de l'énergie verte

Viohalco et ses filiales ont élaboré des critères spécifiques qui doivent être respectés afin que les filiales puissent faire une déclaration de transparence concernant l'utilisation de l'énergie issue des SER (c'est-à-dire de l'électricité verte) ou d'autres formes d'électricité zéro carbone. Ces critères tiennent compte d'une série de facteurs tels que la nécessité immédiate de déployer davantage de SER rentables, la mise au point de solutions rentables pour le stockage de l'énergie, l'adéquation temporelle de l'offre et de la demande d'électricité, la disponibilité d'outils fondés sur le marché tels que les garanties d'origine (granulaires (GGO) et le développement en cours d'un cadre réglementaire concernant les déclarations environnementales. Ces critères sont jugés extrêmement importants pour toutes les parties prenantes, car plusieurs entreprises adoptent actuellement des approches différentes pour rendre compte de leur approvisionnement en électricité, qui sont contradictoires et trompeuses.

Viohalco et ses filiales n'utilisent pas de garanties d'origine (GO) dissociées (c'est-à-dire des certificats d'énergie renouvelable autonomes, négociés de gré à gré, qui ne sont pas liés à la fourniture effective d'électricité) pour étayer leurs déclarations relatives à la consommation d'« électricité verte ». Les GO dissociées n'établissent pas de lien fiable avec la source effective de l'électricité utilisée et ne sont donc pas utilisées pour étayer les déclarations relatives à l'élimination des émissions de périmètre 2. De plus, les GO dissociées ne garantissent pas l'additionnalité et ne répondent pas aux conditions requises pour un déploiement efficace des capacités d'énergie renouvelable. Bien que certains cadres internationaux autorisent l'utilisation de GO dissociées comme preuve de l'achat d'électricité verte, cette approche peut permettre des allégations relatives à l'électricité renouvelable sans lien direct avec l'approvisionnement en électricité sous-jacent. Par conséquent, les GO dissociées ne sont pas utilisées pour représenter l'origine de l'électricité ou les attributs de durabilité associés aux produits ou services.

Pour que les filiales de Viohalco puissent prétendre à l'utilisation d'électricité verte, les critères suivants doivent être remplis en fonction de l'approvisionnement en électricité :

Auto-production (énergie RES produite à partir d'une ligne électrique directement connectée)

1. La totalité de l'énergie produite est prise en compte dans le calcul, qu'elle ait été consommée par l'entreprise elle-même ou par des tiers après injection dans le réseau.
2. L'énergie réduite sur le réseau (c'est-à-dire la restriction de l'injection d'énergie solaire, solaire thermique ou éolienne dans le réseau en raison de facteurs tels que l'offre excédentaire, la congestion du réseau ou l'absence de demande) n'est pas incluse.

¹⁶ Le « hot heel » désigne la masse d'acier liquide résiduelle conservée dans le four électrique à arc entre deux coulées successives.

¹⁷ Le taux de chargement de ferraille (godet-Consteel) fait référence à la proportion de ferraille introduite dans le four via deux systèmes de chargement différents : le chargement par godets (la ferraille est chargée dans de grands godets puis introduite dans le four électrique à arc par lots distincts) et le chargement Consteel (système d'alimentation continue en ferraille).

Contrats d'achat d'électricité (CAE) avec un tiers connecté au réseau

1. Un contrat d'achat d'électricité doit être conclu entre la filiale de Viohalco et le producteur d'énergie renouvelable.
2. Le CAE doit mentionner la source spécifique de l'électricité RES achetée (emplacement, etc.).
3. Le CAE doit faire référence à l'énergie géographiquement connectée au réseau électrique et à la même zone d'enchères où la consommation a lieu ou, dans le cas où l'énergie est produite dans un pays voisin du pays de consommation, les marchés de l'électricité doivent être couplés.
4. La fourniture d'électricité verte par la filiale de Viohalco doit provenir soit directement de l'entité qui produit l'électricité verte, soit faire l'objet d'un contrat entre le fournisseur d'électricité et l'entité produisant l'électricité verte, comme un contrat d'achat d'électricité physique (CAE) avec clause de transfert.
5. Les GO générés pour l'électricité RES achetée sous contrat doivent être annulés au nom de la filiale de Viohalco conformément à la procédure AIB.
6. Les CAE virtuels (financiers) ne répondent pas aux critères permettant de revendiquer l'énergie verte.

Utilisation de compensation carbone

E1-6; E1-7

Les filiales de Viohalco n'utilisent pas et n'ont pas l'intention d'utiliser, dans un avenir proche et afin d'atteindre les cibles intermédiaires de décarbonation, de compensation carbone afin de présenter un effet carbone net inférieur pour leurs activités. L'utilisation de compensations carbone pour les filiales de Viohalco est considérée comme un scénario à long terme qui ne concerne que les émissions résiduelles qui ne peuvent être atténuées dans le délai de leur engagement. Les compensations devraient être utilisées uniquement à la fin de l'horizon temporel associé aux engagements de décarbonation, et uniquement pour les émissions qui restent inévitables sur le plan opérationnel ou économique. Plus important encore, la compensation carbone ne sera utilisée par les filiales de Viohalco que lorsqu'il existera un cadre EU harmonisé, accepté au niveau international et légiféré, sur lequel toutes les parties intéressées pourront fonder leurs revendications et leur stratégie à long terme. Il est important de noter que la directive européenne 2024/825¹⁸ ayant pour but de « ... donner aux consommateurs les moyens d'agir en faveur de la transition verte grâce à une meilleure protection contre les pratiques déloyales et grâce à une meilleure information » interdit spécifiquement l'utilisation de compensations ou de crédits carbone pour revendiquer des réductions des émissions de gaz à effet de serre à quelque échelle que ce soit.

Métriques

E1-5; E1-6; MDR-M

En 2023, les filiales de Viohalco ont élargi le périmètre pour le calcul des émissions de GES de périmètre 3 pour leurs activités industrielles afin d'englober les 15 catégories d'émissions décrites dans le Protocole sur les GES. Cette évaluation complète visait à saisir la gamme complète des émissions indirectes associées à la chaîne de valeur et indiquait que seulement 10 de ces catégories étaient importantes, et celles-ci seront mises en évidence dans la déclaration relative à la durabilité, car elles représentent un pourcentage substantiel de 99,7% des émissions totales. À la suite de l'analyse, les autres catégories d'émissions de GES de périmètre 3 ont été exclues de l'inventaire final, car leurs contributions aux émissions se sont avérées négligeables

par rapport à d'autres catégories importantes. La catégorie 11 « Utilisation de produits vendus » s'applique uniquement aux sociétés du segment Câbles et la catégorie 13 « Actifs loués en aval » ne s'applique qu'au segment Immobilier ; ces catégories ne seront déclarées que pour ces deux segments, respectivement. Plus précisément, les catégories d'émissions de GES de périmètre 3 déclarées sont les suivantes :

- 1) Catégorie 1 : Biens et services achetés
- 2) Catégorie 2 : Biens d'investissement
- 3) Catégorie 3 : Activités relevant des secteurs des combustibles et de l'énergie
- 4) Catégorie 4 : Transport et distribution en amont
- 5) Catégorie 5 : Déchets produits lors de l'exploitation
- 6) Catégorie 9 : Acheminement en aval
- 7) Catégorie 10 : Transformation des produits vendus
- 8) Catégorie 11 : Utilisation des produits vendus (applicable uniquement au segment Câbles)
- 9) Catégorie 12 : Traitement en fin de vie des produits vendus
- 10) Catégorie 13 : Actifs loués en aval (applicable uniquement au segment Immobilier)

Cette approche a permis aux entreprises de concentrer leurs ressources sur les domaines les plus incitatifs des émissions de GES de périmètre 3, garantissant ainsi une approche solide et ciblée de la gestion des émissions. Les catégories exclues étaient les suivantes :

- 1) Catégorie 6 : Voyages d'affaires
- 2) Catégorie 7 : Déplacements domicile-travail des salariés
- 3) Catégorie 8 : Actifs loués en amont
- 4) Catégorie 14 : Franchises
- 5) Catégorie 15 : Investissements.

Les émissions de GES de périmètre 3 issues de la chaîne de valeur de chaque société représentent la majorité des émissions totales de tous les segments d'activité. Par conséquent, les mesures d'atténuation des émissions de GES de périmètre 3 par la collaboration avec les fournisseurs et l'engagement dans des pratiques d'économie circulaire sont essentielles pour atteindre des cibles significatives de réduction des émissions de carbone et s'aligner sur les cibles climatiques mondiales.

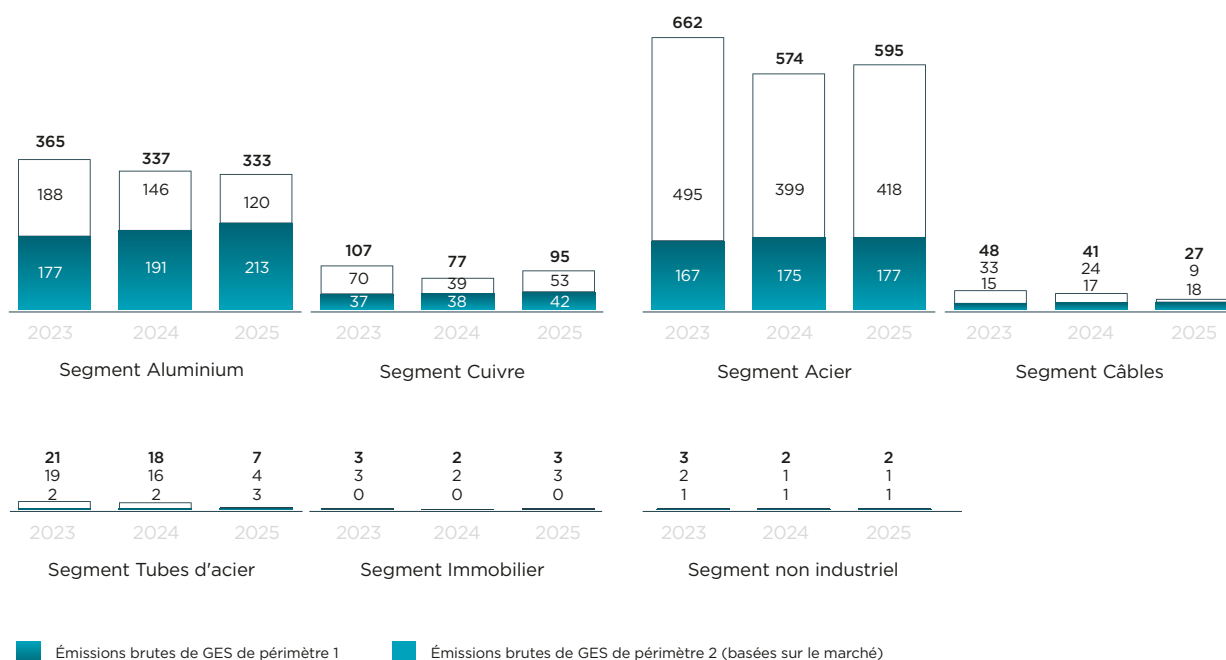
Les filiales de Viohalco consomment l'électricité provenant directement du réseau des pays dans lesquels elles opèrent, de sorte que la source de l'électricité consommée reflète le mix résiduel de chaque pays. Par conséquent, une partie de l'électricité non renouvelable consommée provient du gaz naturel (en Grèce, en Bulgarie), des centrales au lignite (en Grèce et en Bulgarie) et des centrales nucléaires (en Bulgarie). En 2025, Icme Ecab (filiale du segment Câbles), a renouvelé son contrat d'approvisionnement en électricité renouvelable à partir de l'hydroélectricité pour couvrir 100% de ses besoins en électricité, tandis qu'une autre filiale du segment Cuivre, Sofia Med, a aussi renouvelé son accord bilatéral avec un producteur d'électricité en Bulgarie pour l'approvisionnement partiel en électricité zéro carbone à partir de sources nucléaires, qui couvraient en 2025 environ 12% des besoins en électricité de la société. Les deux contrats sont assortis d'instruments, ce qui signifie que l'énergie électrique achetée peut être retracée jusqu'au producteur réel. En outre, au cours de l'année 2025, les filiales ElvalHalcor, Sovel, Fulgor et Hellenic Cables ont conclu des CAE pour l'achat d'électricité renouvelable auprès de parcs photovoltaïques et éoliens spécifiques. Ces accords représentent environ 23% de l'électricité consommée par le segment Aluminium, 82% par le segment Câbles, 75% par le segment Tubes d'acier et 6% par le segment Cuivre.

¹⁸ <https://eur-lex.europa.eu/eli/dir/2024/825/oj/eng?utm>

En outre, huit sociétés, à savoir Hellenic Cables, Fulgor, Icmec Ecab, Corinth Pipeworks, Sidenor, Sovel, Stomana Industry et Dojran Steel sont certifiées selon la norme internationale ISO 14064:2018 de surveillance des émissions de GES. Pour ces entreprises, les métriques relatives aux émissions de GES sont validées par d'autres prestataires de services d'assurance externes que le prestataire d'assurance. Chez Viohalco, 45% des sociétés industrielles ont été certifiées avec le système de gestion de l'énergie ISO 50001:2018. Dans le segment Immobilier, Noval Property met fortement l'accent sur la durabilité et les investissements dans le portefeuille de bâtiments durables visant à réduire la consommation d'énergie grâce à des investissements dans des systèmes d'économie d'énergie. Les émissions totales de gaz à effet de serre (GES) pour chaque segment sont présentées ci-dessous. Les chiffres du bilan carbone total (périmètres 1, 2 et 3) sont rapportés conformément aux directives du protocole sur les gaz à effets de serre, la norme la plus couramment utilisée à l'échelle internationale. Les émissions de périmètre 2 représentent la part la plus importante des émissions opérationnelles totales (périmètres 1 et 2) dans tous les segments, car la plupart des filiales de Viohalco sont électro-intensives en raison de la nature des procédés métallurgiques, tant dans la sidérurgie que dans les opérations en aval.

Les émissions totales de périmètre 1 et 2 (liées au marché) ont diminué dans trois des cinq segments d'activité industriels, à savoir l'aluminium de 1,2 %, les câbles de 34,1 % et les tubes d'acier de 65,5 %, malgré une hausse de la production en 2025. Cette performance est principalement attribuable aux accords bilatéraux pour l'achat d'électricité renouvelable par le biais de contrats d'achat d'électricité (CAE) conclus par Elval, la division laminage d'aluminium d'ElvalHalcor, les entreprises du segment Câbles et Corinth Pipeworks. Dans le segment Acier, une augmentation de 3,8% des émissions opérationnelles a été enregistrée, reflétant principalement le fait que l'électricité renouvelable achetée par le biais d'un CAE à Sovel SA en 2024 n'était pas en vigueur en 2025. Dans le segment Cuivre, les émissions ont augmenté de 23,4% en raison de la combinaison d'une augmentation de la production et d'une baisse des achats d'électricité sans carbone provenant de sources nucléaires par la filiale Sofia Med par rapport à 2024. Dans le segment Immobilier les émissions de GES ont augmentés, et dans le segment Non industriel, les émissions de GES opérationnelles sont restées relativement stables.

Figure 8: Émissions brutes totales de GES de périmètre 1 et périmètre 2 par segment (10³ tCO₂e)*



* Émissions de GES de périmètre 2 basées sur le marché

Dans les segments Aluminium, Cuivre et Tubes d'acier, les émissions indirectes de GES de périmètre 3 ont augmenté principalement en raison de la hausse des émissions de la catégorie 1 (Biens et services achetés) de périmètre 3. Cette augmentation est directement imputable aux volumes de production plus élevés enregistrés en 2025. Une augmentation similaire des émissions de périmètre 1 a été observée dans le segment Câbles, sous l'effet du même facteur sous-jacent. Toutefois, dans ce segment,

la majorité des émissions de périmètre 3 proviennent de la catégorie 11 (Utilisation des produits vendus). Les émissions de cette catégorie étant indirectement liées au volume de production, l'augmentation de la production au cours de l'année de référence a également entraîné une hausse des émissions de la catégorie 11. En revanche, les émissions de GES de périmètre 3 dans les segments Acier et Immobilier sont restées relativement stables par rapport à 2024.

Tableau 10: Émissions et intensité de GES*

Émissions de GES	Unité	Segment Aluminium			Segment Cuivre			Segment Acier			Segment Câbles		
		2023	2024	2025	2023	2024	2025	2023	2024	2025	2023	2024	2025
Émissions de GES de périmètre 1													
Émissions brutes de GES de périmètre 1	Milliers de tCO ₂ e	177	191	213	37	38	42	167	175	177	15	17	18
Pourcentage des émissions de GES de périmètre 1 provenant des systèmes réglementés d'échange de quotas d'émission	%	78	78	76	71	71	73	92	91	92	0	0	0
Émissions de GES de périmètre 2													
Émissions brutes de GES de périmètre 2 fondées sur la localisation	Milliers de tCO ₂ e	127	104	106	56	47	46	378	314	312	29	24	30
Émissions brutes de GES de périmètre 2 fondées sur le marché	Milliers de tCO ₂ e	188	146	120	70	39	53	495	399	418	33	23	9
Émissions de GES de périmètre 3													
Total des émissions indirectes brutes (périmètre 3) de GES	Milliers de tCO ₂ e	3.787	4.675	4.757	491	466	543	746	896	881	4.159	3.720	3.877
C1 : Biens et services achetés	Milliers de tCO ₂ e	3.206	4.047	4.098	313	314	341	125	228	207	645	733	741
C2 : Biens d'équipement	Milliers de tCO ₂ e	24	26	24	13	9	17	8	9	8	38	21	88
C3 : Activités relevant des secteurs des combustibles et de l'énergie (non incluses dans les périmètres 1 et 2)	Milliers de tCO ₂ e	70	75	79	23	24	24	130	135	136	12	12	15
C4 : Transport et distribution en amont	Milliers de tCO ₂ e	122	133	128	40	34	56	63	78	96	31	39	38
C5 : Déchets produits lors de l'exploitation	Milliers de tCO ₂ e	4	5	5	7	7	7	24	23	9	5	6	5
C9 : Acheminement en aval	Milliers de tCO ₂ e	76	79	91	27	35	49	97	108	101	1	1	0
C10 : Transformation des produits vendus	Milliers de tCO ₂ e	250	271	291	43	20	25	0	0	0	0	0	0
C11 : Utilisation des produits vendus	Milliers de tCO ₂ e	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3.409	2.892	2.971
C12 : Traitement en fin de vie des produits vendus	Milliers de tCO ₂ e	35	39	41	25	23	24	299	315	324	18	16	19
C13 : Actifs loués en aval	Milliers de tCO ₂ e	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Émissions totales de GES													
Émissions totales de GES (fondées sur la localisation)	Milliers de tCO ₂ e	4.091	4.970	5.076	584	551	631	1.291	1.385	1.370	4.203	3.761	3.925
Émissions totales de GES (fondées sur le marché)	Milliers de tCO ₂ e	4.152	5.012	5.090	598	543	638	1.408	1.470	1.476	4.207	3.760	3.904
Émissions totales de GES (fondées sur la localisation) par produit net	tCO ₂ e/M €	2,17	2,46	2,26	0,34	0,32	0,35	1,27	1,37	1,37	4,24	3,23	2,72
Émissions totales de GES (fondées sur le marché) par produit net	tCO ₂ e/M €	2,20	2,48	2,26	0,35	0,31	0,36	1,39	1,46	1,48	4,24	3,23	2,71

Émissions de GES	Unité	Segment Tubes d'acier			Segment Immobilier			Segment Non industriel			Chiffres consolidés		
		2023	2024	2025	2023	2024	2025	2023	2024	2025	2023	2024	2025
Émissions de GES de périmètre 1													
Émissions brutes de GES de périmètre 1	Milliers de tCO ₂ e	2	2	3	0	0	0	1	1	1	399	424	454
Pourcentage des émissions de GES de périmètre 1 provenant des systèmes réglementés d'échange de quotas d'émission	%	0	0	0	0	0	0	0	0	0	79	79	79
Émissions de GES de périmètre 2													
Émissions brutes de GES de périmètre 2 fondées sur la localisation	Milliers de tCO ₂ e	12	10	11	2	1	2	1	1	1	605	501	508
Émissions brutes de GES de périmètre 2 fondées sur le marché	Milliers de tCO ₂ e	19	16	4	3	2	3	2	1	1	810	626	608
Émissions de GES de périmètre 3													
Total des émissions indirectes brutes (périmètre 3) de GES	Milliers de tCO ₂ e	727	745	959	19	24	20	-	-	-	9.929	10.526	11.037
C1 : Biens et services achetés	Milliers de tCO ₂ e	629	650	848	9	13	10	-	-	-	4.927	5.985	6.245
C2 : Biens d'équipement	Milliers de tCO ₂ e	12	31	2	0	0	0	-	-	-	95	96	139
C3 : Activités relevant des secteurs des combustibles et de l'énergie (non incluses dans les périmètres 1 et 2)	Milliers de tCO ₂ e	1	1	1	1	1	1	-	-	-	237	248	256
C4 : Transport et distribution en amont	Milliers de tCO ₂ e	55	40	66	0	0	0	-	-	-	311	324	384
C5 : Déchets produits lors de l'exploitation	Milliers de tCO ₂ e	12	2	3	0	0	0	-	-	-	52	43	29
C9 : Acheminement en aval	Milliers de tCO ₂ e	6	10	26	0	0	0	-	-	-	207	233	267
C10 : Transformation des produits vendus	Milliers de tCO ₂ e	0	0	0	0	0	0	-	-	-	293	291	316
C11 : Utilisation des produits vendus	Milliers de tCO ₂ e	0	0	0	0	0	0	-	-	-	3.409	2.892	2.971
C12 : Traitement en fin de vie des produits vendus	Milliers de tCO ₂ e	12	11	13	0	0	0	-	-	-	389	404	421
C13 : Actifs loués en aval	Milliers de tCO ₂ e	0	0	0	9	10	9	-	-	-	9	10	9

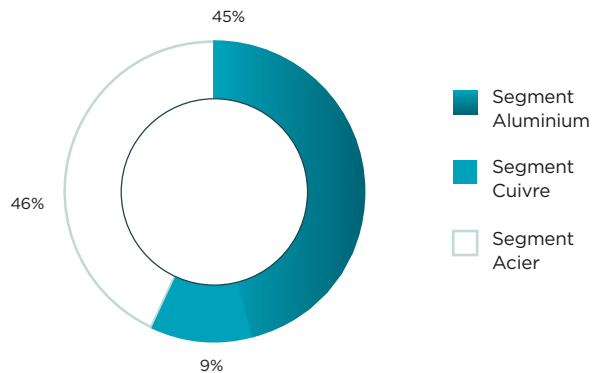
Émissions de GES	Unité	Segment Tubes d'acier			Segment Immobilier			Segment Non industriel			Chiffres consolidés			
		2023	2024	2025	2023	2024	2025	2023	2024	2025	2023	2024	2025	
Émissions totales de GES														
Émissions totales de GES (fondées sur la localisation)	Milliers de tCO ₂ e	741	757	973	21	25	22	2	2	2	10.933	11.451	11.999	
Émissions totales de GES (fondées sur le marché)	Milliers de tCO ₂ e	748	763	966	22	26	23	3	2	2	11.138	11.576	12.099	
Émissions totales de GES (fondées sur la localisation) par produit net	tCO ₂ e / M €	1,26	1,33	1,64	0,62	0,59	0,32	-	-	-	1,74	1,73	1,66	
Émissions totales de GES (fondées sur le marché) par produit net	tCO ₂ e / M €	1,28	1,34	1,63	0,66	0,61	0,33	-	-	-	1,77	1,75	1,67	

- *1. Les émissions de gaz à effet de serre (GES) sont exprimées en CO₂e.
- 2. Les émissions directes de GES de périmètre 1 sont calculées à l'aide des derniers rapports d'inventaire national (NIR) disponibles pour chaque pays, sauf pour le Royaume-Uni, pour lequel la méthodologie des facteurs de conversion des GES du gouvernement britannique pour la déclaration des entreprises a été utilisée. Pour les sociétés participant au système d'échange de quotas d'émission, les émissions pertinentes provenant des rapports du système d'échange de quotas d'émission ont été utilisées. Pour les facteurs d'émission de CO₂e pour le CH₄ et le N₂O, la base de données EFDB sur les facteurs d'émission du GIEC a été utilisée. Il n'y a pas d'émissions biogènes.
- 3. Pour les émissions indirectes de GES de périmètre 2, une approche fondée sur la localisation et une approche fondée sur le marché ont été appliquées.
 - Approche basée sur la localisation : Pour la Grèce, la Roumanie et la Bulgarie, les coefficients d'émission du tableau 4 : Total Supplier Mix 2024 de la méthodologie AIB European Residential Mix 2024 a été utilisée parce que le rapport correspondant pour 2025 n'était pas disponible au moment de l'établissement du rapport. Pour le Royaume-Uni, la méthode de calcul des facteurs de conversion des GES du gouvernement britannique pour le reporting d'entreprise a été utilisée pour 2025, tandis que pour la Macédoine du Nord, les émissions ont été calculées à l'aide des facteurs d'émission de Low Carbon Power (https://lowcarbonpower.org/region/North_Macedonia).
 - Approche basée sur le marché : Pour la Grèce, la Roumanie et la Bulgarie, les coefficients d'émission du tableau 2 : Les mélanges résiduels 2024 de la méthodologie AIB European Residential Mix 2023 ont été utilisés parce que le rapport correspondant pour 2025 n'était pas disponible au moment de l'établissement du rapport. Pour le Royaume-Uni, la méthodologie des facteurs de conversion des GES du gouvernement britannique pour la déclaration des entreprises a été utilisée pour 2025, tandis que pour la Macédoine du Nord, les émissions ont été calculées à l'aide des facteurs d'émission de Low Carbon Power (https://lowcarbonpower.org/region/North_Macedonia). Pour l'cme Ecab (segment Câbles) et Sofia Med (segment Cuivre), les émissions de GES de périmètre 2 basées sur le marché étaient nulles, conformément aux accords contractuels bilatéraux signés avec les fournisseurs d'énergie électrique de leurs pays respectifs. En outre, pour les filiales ElvalHalcor, Etem Gestamp Extrusions, Fulgor, Hellenic Cables et Corinth Pipeworks engagées dans des contrats d'achat d'électricité (CAE) pour l'achat d'électricité renouvelable provenant de parcs photovoltaïques et éoliens spécifiques, un facteur d'émission zéro a été mis en œuvre pour cette partie de leur consommation d'électricité. Le reste de l'électricité consommée suit la méthodologie décrite dans l'approche fondée sur le marché.
- 4. Le calcul des émissions indirectes de GES de périmètre 3 est fondé sur le Protocole GES. Les données primaires ont été utilisées pour le périmètre 3, catégorie 1 (biens et services achetés) et la catégorie 10 (transformation des produits vendus) de périmètre 3, où les filiales collaboraient activement avec les fournisseurs et les clients pour déterminer les facteurs d'émission appropriés. Dans les cas où l'engagement direct n'était pas possible, ou où de telles informations n'étaient pas disponibles, les facteurs d'émission provenaient de bases de données externes telles que Defra et Ecoinvent, et d'autres ressources fiables telles que l'industrie et d'autres rapports et normes tels que l'Association internationale de l'aluminium, l'Association internationale du cuivre, l'Association internationale du zinc et l'Agence internationale de l'énergie. Les émissions calculées à partir des données primaires obtenues auprès des fournisseurs ou d'autres partenaires de la chaîne de valeur représentent environ 22 %.
- 5. Il n'y a pas d'émissions biogènes de périmètre 1 et 2. Les éventuelles émissions biogènes de périmètre 3 liées aux emballages en bois sont prises en compte dans les facteurs d'émission issus de bases de données externes et sont considérées comme non significatives.
- 6. Pour le calcul des métriques d'intensité des GES, le chiffre d'affaires consolidé par segment a été tiré du tableau « Performance par segment » présenté à la page 20 du rapport annuel 2025 de Viohalco. Les ICP relatifs à l'intensité par chiffre d'affaires sont indiqués comme « sans objet » (n/a) pour le segment Non-industriel, car le chiffre d'affaires des sociétés comprises dans ce segment n'est pas présenté séparément dans les états financiers et ne peut donc pas être rapproché aux fins de ce calcul.
- 7. Les cibles de décarbonation sont définies au niveau des filiales de Viohalco ou des segments, et il n'existe pas de cibles actives au niveau de Viohalco. Par conséquent, l'année de référence des informations rétrospectives n'est pas applicable.
- 8. Les indicateurs « Émissions brutes de GES de périmètre 2 fondées sur la localisation », « Émissions brutes de GES de périmètre 2 fondées sur le marché », « Émissions totales de GES (fondées sur la localisation) par produit net », « Émissions totales de GES (fondées sur le marché) par produit net » sont mises à jour pour l'année de reporting 2024 afin de s'aligner sur les facteurs d'émission applicables pour 2024 publiés dans le cadre de la méthodologie AIB relative au mélange résiduel, qui a été rendue publique après la publication de la déclaration relative à la durabilité de l'année précédente. En conséquence, les chiffres publiés en 2024 sont modifiés comme suit :

Indicateur / Segment	Segment Aluminium		Segment Cuivre		Segment Acier		Segment Câbles		Segment Tubes d'acier		Segment Immobilier		Segment non industriel		Chiffres consolidés	
	Valeur déclarée	Valeur ajustée	Valeur publiée	Valeur corrigée	Valeur déclarée	Valeur modifiée	Valeur déclarée	Valeur modifiée	Valeur déclarée	Valeur modifiée	Valeur déclarée	Valeur modifiée	Valeur déclarée	Valeur modifiée	Valeur déclarée	Valeur corrigée
Émissions brutes de GES de périmètre 2 fondées sur la localisation	139	104	58	47	397	314	29	24	14	10	2	1	1	1	640	501
Émissions brutes de GES de périmètre 2 basées sur le marché	191	146	49	39	500	399	31	23	22	16	3	2	2	1	798	626
Émissions totales de GES (fondées sur la localisation)	5.005	4.970	562	551	1.468	1.385	3.766	3.761	761	757	26	25	2	2	11.590	11.451
Émissions totales de GES (basées sur le marché)	5.057	5.012	553	543	1.571	1.470	3.768	3.760	769	763	27	26	3	2	11.748	11.576
Émissions totales de GES (fondées sur la localisation) par produit net	2,48	2,46	0,32	0,32	1,46	1,37	3,24	3,23	1,34	1,33	0,61	0,59	n/a	n/a	1,75	1,73
Émissions totales de GES (basées sur le marché) par produit net	2,50	2,48	0,32	0,31	1,56	1,46	3,24	3,23	1,36	1,34	0,63	0,61	n/a	n/a	1,77	1,75

En outre, cinq filiales de Viohalco font partie du système d'échange de quotas d'émission (SEQUE) de l'Union européenne : ElvalHalcor, Sidenor, Sovel, Stomana Industry et Sofia Med, ainsi qu'une filiale participant au système britannique d'échange de quotas d'émission de carbone, Bridgnorth Aluminium. Toutes les filiales de Viohalco reçoivent, au sein de chacun de leurs systèmes d'échange, moins de quotas gratuits que leurs émissions réelles et sont donc tenues d'acheter des quotas de carbone européens sur une base annuelle. Le déficit en quotas gratuits varie de 5 à 30%.

Figure 9: Répartition des émissions de GES de périmètre 1 dans le SEQUE par segment



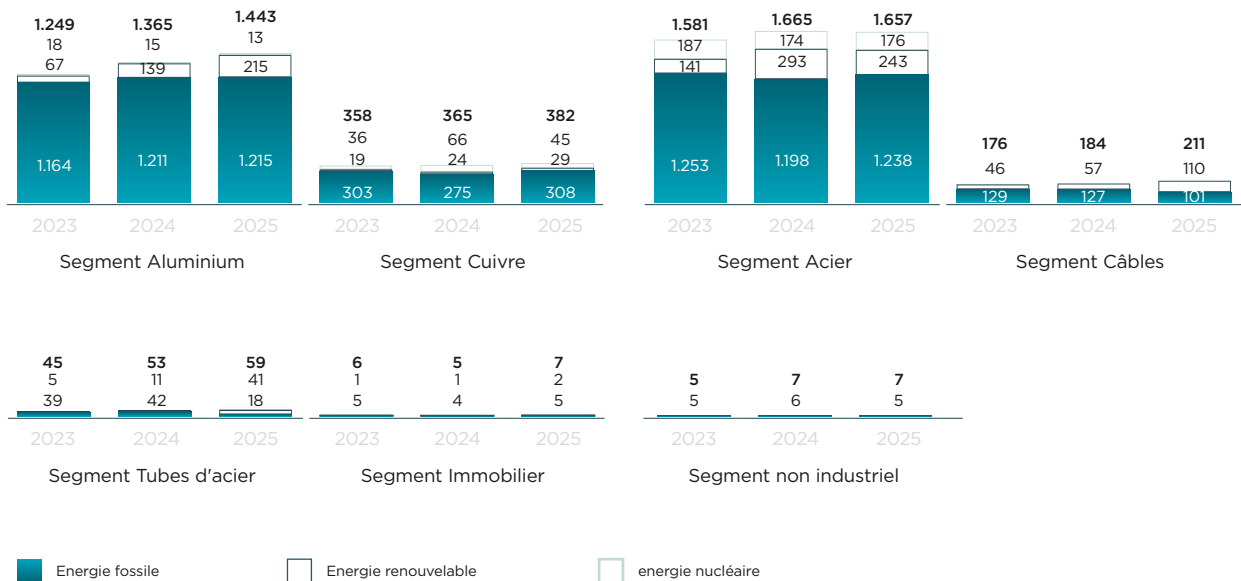
Consommation d'énergie et mix énergétiques

E1-5

Les chiffres indiqués dans la figure ci-dessous reflètent la répartition de la consommation totale d'énergie entre les sources fossiles, nucléaires et renouvelables. En 2025,

quatre des cinq segments industriels, à savoir les segments Aluminium, Cuivre, Câbles et Tubes d'acier, ont connu une augmentation de la consommation totale d'énergie par rapport à 2024. La consommation d'énergie du segment Immobilier a augmenté de 31,8%, tandis que la consommation d'énergie des segments Acier et Non industriel est restée relativement la même.

Figure 10: Répartition de la consommation totale d'énergie entre les sources fossiles, les sources nucléaires et les sources renouvelables (10³ MWh)



Dans le segment Aluminium, la consommation totale d'énergie a augmenté de 5,8% au cours de la période de référence, principalement en raison de l'augmentation du volume de production dans la majorité des sites de production. Malgré cette augmentation, il convient de noter que les besoins énergétiques supplémentaires ont été satisfaits par des sources d'énergie renouvelables. En particulier, la consommation d'énergie renouvelable sur le site a augmenté de 54,7%, reflétant la mise en œuvre d'un contrat d'achat d'électricité renouvelable conclu par Elval pour la division de laminage de l'aluminium d'ElvalHalcor en 2025.

Dans le segment Cuivre, l'augmentation de la consommation totale d'énergie de 4,7% est partiellement attribuée à l'augmentation du volume de production ainsi qu'à l'utilisation accrue des fours d'affinage à chaud pour le traitement des déchets de cuivre. Au cours de 2025, la consommation d'électricité provenant de sources nucléaires a diminué en raison de la baisse de l'approvisionnement en électricité zéro carbone provenant de sources nucléaires par la filiale Sofia Med par rapport à 2024.

Au cours de 2025, les segments Câbles et Tubes d'acier ont couvert pour la première fois la majorité de leurs besoins en

énergie à partir de sources renouvelables, suite à la mise en œuvre de contrats bilatéraux d'achat d'électricité (CAE). En particulier, les énergies renouvelables ont représenté 52% de la consommation totale d'énergie (y compris l'énergie thermique) dans le segment Câbles, tandis que la part respective dans le segment Tubes d'acier a atteint près de 70%. Dans le même temps, la consommation totale d'énergie dans les deux segments a augmenté, principalement en raison de l'accroissement du volume de production sur tous les sites industriels.

Dans le segment Acier, la consommation totale d'énergie est restée relativement stable par rapport à 2024, mais la consommation d'énergie renouvelable a diminué car le contrat de CAE à Sovel SA n'était pas en vigueur en 2024. Dans le segment Immobilier, la consommation d'électricité a augmenté en raison de la location d'un nouvel immeuble de bureaux en 2025. Enfin, la consommation d'énergie dans les entreprises non industrielles a diminué d'environ 11 %.

Tableau 11: Consommation totale d'énergie et mix énergétique *

Consommation d'énergie et mix énergétique	Unité	Segment Aluminium			Segment Cuivre			Segment Acier			Segment Câbles		
		2023	2024	2025	2023	2024	2025	2023	2024	2025	2023	2024	2025
Consommation totale d'énergie fossile	10³ MWh	1.164	1.211	1.215	303	275	308	1.253	1.198	1.238	129	127	101
Consommation de combustible provenant du charbon et des produits à base de charbon	10 ³ MWh	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Consommation de combustible provenant du pétrole brut et de produits pétroliers	10 ³ MWh	15	16	18	5	5	5	18	23	19	5	5	6
Consommation de combustible provenant du gaz naturel	10 ³ MWh	819	902	961	199	200	223	491	504	504	66	73	77
Consommation de combustible provenant d'autres sources fossiles	10 ³ MWh	8	1	1	0	0	0	0	0	0	1	1	1
Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de refroidissement achetés ou acquis à partir de sources fossiles	10 ³ MWh	322	292	235	99	70	80	744	671	709	57	48	17
Part des sources fossiles dans la consommation totale d'énergie	%	93,2	88,7	84,2	84,6	75,5	80,6	79,3	72,0	74,7	73,4	68,9	47,8
Consommation provenant de sources nucléaires	10³ MWh	18	15	13	36	66	45	187	174	176	1	0	0
Part de la consommation provenant de sources nucléaires dans la consommation totale d'énergie	%	1,4	1,1	0,9	10,1	18,0	11,8	11,8	10,4	10,7	0,7	0,1	0,1
Consommation totale d'énergie renouvelable	10³ MWh	67	139	215	19	24	29	141	293	241	46	57	110
Consommation de combustible provenant de sources renouvelables, y compris de la biomasse	10 ³ MWh	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources renouvelables	10 ³ MWh	66	137	213	19	22	27	136	289	237	46	57	110
Consommation d'énergie renouvelable non combustible autoproduite	10 ³ MWh	1	2	2	0	2	2	5	4	4	0	0	0
Part des sources renouvelables dans la consommation totale d'énergie	%	5,4	10,2	14,9	5,3	6,5	7,6	8,9	17,6	14,6	25,9	30,9	52,1
Consommation totale d'énergie	10³ MWh	1.249	1.365	1.443	358	365	382	1.581	1.665	1.649	176	184	211
Intensité énergétique par produit net	10 ³ MWh /M €	0,66	0,68	0,64	0,21	0,21	0,21	1,56	1,65	1,65	0,18	0,16	0,15

Consommation d'énergie et mix énergétique	Unité	Segment Tubes d'acier			Segment Immobilier			Segment Non industriel			Chiffres consolidés		
		2023	2024	2025	2023	2024	2025	2023	2024	2025	2023	2024	2025
Consommation totale d'énergie fossile	10³ MWh	39	42	18	5	4	5	5	6	5	2.898	2.863	2.884
Consommation de combustible provenant du charbon et des produits à base de charbon	10 ³ MWh	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Consommation de combustible provenant du pétrole brut et de produits pétroliers	10 ³ MWh	6	7	8	0	0	0	2	3	3	51	59	59
Consommation de combustible provenant du gaz naturel	10 ³ MWh	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1.576	1.679	1.765
Consommation de combustible provenant d'autres sources fossiles	10 ³ MWh	1	1	2	0	0	0	0	0	0	10	3	4
Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources fossiles	10 ³ MWh	32	34	8	5	4	5	2	3	2	1.261	1.122	1.056
Part des sources fossiles dans la consommation totale d'énergie	%	87	78,7	30,1	85,6	75,3	73,3	90,6	85,4	87,1	84,7	78,6	76,8
Consommation provenant de sources nucléaires	10³ MWh	1	0	0	0	0	0	0	0	0	243	255	234
Part de la consommation provenant de sources nucléaires dans la consommation totale d'énergie	%	1,2	0	0	1,4	0	0	3,2	4,3	1,7	7,1	7,0	6,2
Consommation totale d'énergie renouvelable	10³ MWh	5	11	41	1	1	2	0	1	1	279	526	639

Consommation d'énergie et mix énergétique	Unité	Segment Tubes d'acier			Segment Immo- bilier			Segment Non industriel			Chiffres consolidés			
		2023	2024	2025	2023	2024	2025	2023	2024	2025	2023	2024	2025	
Consommation de combustible pour les sources renouvelables, y compris la biomasse	10 ³ MWh	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources renouvelables	10 ³ MWh	5	11	39	1	1	2	0	1	1	273	518	632	
Consommation d'énergie renouvelable non combustible autoproduite	10 ³ MWh	0	0	2	0	0	0	0	0	0	6	8	10	
Part des sources renouvelables dans la consommation totale d'énergie	%	11,8	21,3	69,9	13	24,7	26,7	6,2	10,3	11,2	8,2	14,4	17,0	
Consommation totale d'énergie	10³ MWh	45	53	59	6	5	7	5	7	6	3.420	3.644	3.758	
Intensité énergétique par produit net	10 ³ Mwh /M €	0,08	0,09	0,10	0,17	0,14	0,11	n/a	n/a	n/a	0,55	0,54	0,52	

- Toutes les informations relatives à la performance énergétique proviennent des relevés réels figurant sur les factures des fournisseurs d'énergie, ainsi que des compteurs installés dans certaines filiales.
- Les métriques relatives à la consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources fossiles, nucléaires et renouvelables sont calculés sur la base des accords contractuels bilatéraux conclus par les entreprises pour l'approvisionnement en énergie renouvelable ou nucléaire, ainsi que du dernier rapport AIB sur le mix résiduel disponible pour la partie de l'électricité non couverte par ces accords. Pour ce cycle de reporting, le rapport AIB sur le mix résiduel pour 2024 a été utilisé, car le rapport pertinent pour 2025 n'était pas disponible au moment de la rédaction du rapport.
- Les secteurs dans lesquels opèrent les sociétés industrielles de Viohalco (secteur manufacturier), ainsi que la société immobilière (secteur des activités immobilières), sont considérés comme des secteurs à fort impact climatique sur la base de l'annexe I du règlement (CE) n° 1893/2006 du Parlement européen et du Conseil. Les sociétés du segment Non-industriel ne sont pas incluses dans le secteur à fort impact climatique, mais les points de données pertinents sont également présentés pour ces sociétés. De plus amples informations sur la classification sectorielle des filiales sont disponibles dans la section « Introduction » des déclarations relatives à la durabilité.
- La production d'énergie renouvelable provenant des installations photovoltaïques (PV) détenues par les sociétés correspond entièrement à la consommation d'énergie renouvelable non fossile autoproduite, car toute l'électricité produite à partir de ces sources renouvelables est consommée en interne par les sociétés.
- Pour le calcul des métriques d'intensité énergétique, les chiffres d'affaires consolidés et par segment ont été tirés du tableau « Performance par segment » présenté à la page 20 du rapport annuel 2025 de Viohalco. L'indicateur clé de performance (ICP) « intensité énergétique par chiffre d'affaires » est indiqué comme non applicable (n/a) pour le segment Non-industriel, car le chiffre d'affaires des sociétés incluses dans ce segment n'est pas présenté séparément dans les états financiers et ne peut donc pas être rapproché aux fins de ce calcul.
- Les indicateurs « Consommation totale d'énergie fossile », « Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de refroidissement achetés ou acquis provenant de sources fossiles », « Part des sources fossiles dans la consommation totale d'énergie », « Consommation provenant de sources nucléaires », « Part de la consommation provenant de sources nucléaires dans la consommation totale d'énergie », « Consommation totale d'énergie renouvelable », « Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de refroidissement achetés ou acquis provenant de sources renouvelables », « Part des sources renouvelables dans la consommation totale d'énergie » sont mis à jour pour l'année de référence 2024 afin de s'aligner sur les facteurs applicables pour 2024 publiés dans le cadre de la méthodologie du mix résiduel de l'AIB, qui ont été rendus publics après la publication de la déclaration relative à la durabilité de l'année précédente. En conséquence, les chiffres publiés en 2024 sont modifiés comme suit :

Indicateur / Segment	Segment Aluminium		Segment Cuivre		Segment Acier		Segment Câbles		Segment Tubes d'acier		Segment Immobilier		Segment non industriel		Chiffres consolidés	
	Valeur déclarée	Valeur ajustée	Valeur publiée	Valeur corrigée	Valeur déclarée	Valeur modifiée	Valeur déclarée	Valeur modifiée	Valeur déclarée	Valeur modifiée	Valeur déclarée	Valeur modifiée	Valeur déclarée	Valeur modifiée	Valeur déclarée	Valeur corrigée
Consommation totale d'énergie fossile	1.246	1.211	283	275	1.286	1.198	133	127	46	42	5	4	5	6	3.004	2.863
Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis provenant de sources fossiles	327	292	77	70	759	671	54	48	38	34	5	4	3	3	1.263	1.122
Part des sources fossiles dans la consommation totale d'énergie	91,4	88,7	77,5	75,5	77,2	72,0	72,3	68,9	87,0	78,7	84,4	75,3	90,4	85,4	82,5	78,6
Consommation d'énergie provenant de sources nucléaires	20	15	67	66	173	174	1	0	1	0	0	0	0	0	262	255
Part de la consommation d'énergie provenant de sources nucléaires dans la consommation totale d'énergie	1,4	1,1	18,3	18,0	10,5	10,4	0,6	0,1	1,2	0	1,3	0	3,4	4,3	7,2	7,0
Consommation totale d'énergie renouvelable	99	139	16	24	204	293	50	57	6	11	1	1	0	1	376	526
Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis provenant de sources renouvelables	97	137	14	22	200	289	50	57	6	11	1	1	0	1	368	518
Part des sources renouvelables dans la consommation totale d'énergie	7,2	10,2	4,2	6,5	12,3	17,6	27,1	30,9	11,8	21,3	14,3	24,7	6,2	10,3	10,3	14,4



Gestion de l'eau (ESRS E3 et ODD 6)

Incidences

SBM-3

L'utilisation responsable de l'eau est essentielle pour la continuité des activités des filiales de Viohalco. Les activités des entreprises ont une incidence négative sur l'environnement et les personnes, notamment en termes de disponibilité de l'eau. Le prélèvement d'eau des ressources naturelles a une incidence négative sur l'environnement, d'autant plus que la pénurie d'eau s'intensifie. Les incidences négatives sont liées aux activités des filiales et leurs horizons temporels raisonnablement attendus d'incidences sont à la fois à court, moyen et long terme. La production d'aluminium, de cuivre et d'acier nécessite des quantités importantes d'eau pour le refroidissement et d'autres processus clés. Alors que les ressources aquatiques deviennent de plus en plus rares, les entreprises peuvent être confrontées à des défis opérationnels, en particulier dans les régions vulnérables comme la Méditerranée, où la plupart des sociétés de Viohalco opèrent. Il est donc essentiel d'investir dans les technologies de recyclage de l'eau et d'explorer d'autres sources d'eau pour assurer la stabilité opérationnelle à long terme. L'augmentation de la production, en particulier en correspondance avec les problèmes de pénurie d'eau pendant les périodes sèches dans les pays méditerranéens, peut entraîner une perturbation de la production à moyen et à long terme. En cas de pénurie, la consommation d'eau peut réduire les quantités disponibles pour d'autres usages, comme l'irrigation et les besoins municipaux. Les filiales examinent des plans visant à réduire la consommation d'eau, à accroître le recyclage et la réutilisation de l'eau et à investir dans des technologies qui améliorent l'efficacité de l'eau.

Risques et opportunités

SBM-3

L'eau est un élément crucial du processus de production des filiales de Viohalco, car toutes dépendent fortement de l'eau. Les sociétés traitent donc le risque hydrique comme un problème de continuité des activités qui peut, à terme, avoir une incidence financière. Parmi les principaux risques hydriques, citons l'adéquation de l'eau en termes de quantité et de qualité, ainsi que le respect des obligations de rejet après le traitement des eaux usées. Le non-respect des limites locales de qualité des rejets d'eaux usées peut avoir, outre un impact environnemental, des conséquences financières, notamment une atteinte à la réputation et des amendes administratives. Une mauvaise qualité de l'eau pourrait nécessiter des coûts d'exploitation supplémentaires substantiels pour le traitement de l'eau, ce qui entraînerait une augmentation de la demande d'énergie et de la production de déchets. Toutefois, ces risques n'étaient pas importants sur la base des résultats de l'évaluation de la double importance. Les sociétés atténuent les risques financiers en se dotant des infrastructures appropriées (capacités suffisantes de traitement des eaux usées), en utilisant des technologies de conservation de l'eau, en formant correctement le personnel, en assurant la maintenance préventive des équipements, ainsi qu'en assurant un suivi étroit des performances afin d'identifier les éventuels problèmes de consommation d'eau et de traitement des eaux usées.

Le risque physique lié à la disponibilité de l'eau a été évalué par rapport au changement climatique. La disponibilité de l'eau devrait affecter les segments Aluminium, Cuivre et Acier. L'horizon temporel prévu pour tous les segments est un horizon à long terme (plus de 10 ans). La disponibilité de l'eau revêt une importance particulière pour les segments Aluminium, Cuivre et Acier en raison de leur intensité hydrique relative, en particulier

dans les procédés de métallurgie thermique. La pénurie d'eau peut entraver les activités de production de la société en raison de la modification des régimes de précipitations due au changement climatique et au réchauffement des températures. Une consommation accrue d'électricité pour le recyclage complet de l'eau (systèmes en boucle fermée) et/ ou l'installation de systèmes de dessalement augmentera les coûts d'exploitation et les émissions indirectes de carbone, tout en augmentant les déchets générés par un traitement plus approfondi de l'eau. Ce risque est principalement atténué par des efforts continus pour améliorer l'intensité hydrique grâce aux avancées technologiques, ainsi que par l'optimisation de la consommation en éliminant les pertes et en réutilisant l'eau dans la mesure du possible.

Politiques

E3-1 ; MDR-P

Les filiales de Viohalco reconnaissent que l'eau est une ressource naturelle précieuse, que les ressources aquatiques doivent être conservées dans un bon état environnemental, et que la vie aquatique doit être protégée. Les filiales doivent utiliser l'eau de manière efficace dans leurs activités, promouvoir une utilisation durable de l'eau fondée sur la protection à long terme des ressources aquatiques disponibles, et intensifier leurs efforts pour réduire la consommation d'eau et accroître la réutilisation et le recyclage de l'eau. La politique environnementale de Viohalco comporte une section distincte relative à l'eau et aux ressources marines. La politique aborde les incidences, les risques et les opportunités identifiés au cours d'une évaluation de la double importance à la gestion de l'eau. Les éléments clés de cette politique sont l'engagement de Viohalco et de ses filiales en faveur d'une gestion environnementale responsable, couvrant divers aspects environnementaux tels que le changement climatique, les ressources aquatiques et marines, la pollution, l'économie circulaire à tous les niveaux des opérations et de la chaîne de valeur, le respect de la législation environnementale en vigueur, ainsi que la mise en œuvre de systèmes de gestion environnementale conformes aux normes internationalement reconnues. Cette politique s'applique à toutes les opérations et activités commerciales, quel que soit le pays dans lequel chaque société opère, et englobe l'ensemble de la chaîne de valeur en amont et en aval des filiales de Viohalco. Elle a été élaborée en tenant dûment compte des intérêts des principaux intervenants, en employant des mandataires crédibles comme représentants de chaque groupe de parties intéressées en veillant à ce que leurs préoccupations et attentes soient intégrées dans le cadre stratégique. Les sociétés de Viohalco s'engagent à adhérer aux cadres internationaux, tels que le pacte vert et les objectifs de développement durable (ODD).

L'engagement des sociétés en faveur d'une gestion efficace de l'eau repose sur la reconnaissance du fait que l'eau est une ressource naturelle précieuse, essentielle à la santé humaine, à la biodiversité et à la durabilité des écosystèmes naturels. Par cette politique, les filiales s'engagent à contribuer à la qualité écologique et chimique des eaux de surface et à assurer la bonne qualité et la quantité des eaux souterraines. Cet engagement passe par la préservation des ressources aquatiques et la protection de la vie aquatique grâce à un usage efficace, à la réduction de la consommation et à l'amélioration de la réutilisation et du recyclage, en particulier dans les zones à risque hydrique, dans leurs opérations propres et tout au long de la chaîne de valeur en amont et en aval.

Pour préserver les sources d'eau et les écosystèmes, les entreprises s'engagent à mener des évaluations des risques hydriques afin de prévenir et de réduire la pollution résultant de leurs activités, d'améliorer leur efficacité en matière d'utilisation de l'eau et d'intégrer des processus avancés de traitement de l'eau dans le cadre d'une démarche visant à assurer un approvisionnement en

eau plus durable. Les efforts des filiales se concentreront sur la prévention de la détérioration des masses d'eau et l'amélioration de la santé des écosystèmes aquatiques. En outre, les entreprises s'engagent à prendre en compte, dans la conception de leurs produits, les aspects liés à l'eau et à la préservation des ressources marines et s'efforceront de promouvoir activement la réduction des prélèvements et des rejets d'eau, en veillant à ce que leurs pratiques soient conformes à leurs responsabilités environnementales et au bien-être des communautés touchées.

La responsabilité de la mise en œuvre de la politique environnementale incombe au plus haut dirigeant de chaque société de Viohalco, qui veille à ce qu'elle soit intégrée dans la stratégie et les activités de la Société. Un suivi régulier et des rapports sur le prélèvement et la consommation d'eau sont obligatoires, et des efforts continus sont déployés pour atténuer les incidences négatives liées à l'utilisation de l'eau. La politique environnementale est accessible à toutes les parties intéressées de Viohalco et de ses filiales sur le site internet de l'entreprise.

Enfin, les partenaires commerciaux sont censés rechercher des méthodes rentables pour améliorer l'efficacité de l'utilisation de l'eau, minimiser la consommation d'eau et les initiatives pertinentes pour réduire leur empreinte hydrique, par le biais du code de conduite des partenaires commerciaux. Pour plus d'informations sur le Code, veuillez vous reporter à la section « Éthique des affaires » de la déclaration relative à la durabilité (p. 187).

Actions et cibles

E3-2 ; E3-3 ; MDR-A ; MDR-T

Pour atténuer ces incidences, les entreprises industrielles, qui représentent la grande majorité des prélèvements et de la consommation d'eau, utilisent diverses stratégies pour une utilisation responsable de l'eau, telles que la réduction de l'intensité hydrique en utilisant des technologies de conservation de l'eau, la surveillance continue de la consommation d'eau pour détecter rapidement les fuites, l'évaluation de la disponibilité de l'eau, l'adoption de mesures pour des sources d'eau alternatives en cas de pénurie et la maintenance préventive des réseaux d'eau pour minimiser les pertes d'eau. La maintenance et le fonctionnement corrects des stations d'épuration sont une priorité pour garantir la conformité avec les limites de rejet d'eau, tandis que l'accent est mis sur la formation continue des opérateurs des stations d'épuration afin d'améliorer leurs compétences et leur expertise. En 2025, les filiales de Viohalco ont dépensé un montant total de 3,0 millions d'euros pour le traitement des eaux usées dans le cadre de leurs obligations de conformité. Les dépenses concernées (dépenses d'investissement et OpEx) sont incluses dans les postes « Résultat d'exploitation » et « Dépenses d'investissement » de la note relative aux segments opérationnels des états financiers (p. 253). Bien qu'aucune cible active n'ait été fixée pour la gestion de l'eau par les filiales, les sociétés se sont engagées à examiner la possibilité d'établir des cibles mesurables et assorties de délais dans un avenir proche. Cependant, elles suivent activement l'efficacité de leurs politiques et de leurs actions concernant les incidences, les risques et les opportunités importants liés à l'eau par le biais de divers processus. Plus précisément, elles utilisent des mesures appropriées telles que le prélèvement d'eau, le rejet d'eau et la consommation d'eau pour évaluer régulièrement leur performance. Le niveau minimum d'ambition fixé par les filiales repose sur une démarche d'amélioration continue. Il s'inspire des performances des années précédentes, en mettant l'accent sur les progrès continus tout en atténuant à la fois l'empreinte hydrique et l'intensité hydrique. La disponibilité de l'eau industrielle est d'une importance critique pour les filiales de Viohalco, et les usines

surveillent de près leur consommation d'eau pour améliorer leur intensité hydrique. Les actions ne sont pas coordonnées ni mises en œuvre au niveau de Viohalco ou du segment ; au contraire, les initiatives pertinentes sont conçues et mises en œuvre au niveau des filiales, en tenant compte des caractéristiques opérationnelles et des besoins spécifiques de chacune d'entre elles. Il convient de noter que Halcor, la division d'extrusion d'alliages de cuivre d'ElvalHalcor, a obtenu la certification ISO 46001:2019 pour les systèmes de gestion de l'efficacité hydrique.

Segment Aluminium

En ce qui concerne les mesures liées à l'eau, Elval, la division de laminage d'aluminium d'ElvalHalcor, a mis en place plusieurs initiatives qui sont actuellement en cours de mise en œuvre ou en phase d'étude. Au cours des deux prochaines années, la division prévoit d'installer une unité supplémentaire d'osmose inverse¹⁹ (RO) afin d'accroître le recyclage et la réutilisation des eaux usées, en s'appuyant sur les spécifications d'une unité pilote d'osmose inverse qu'elle a mise en place en 2024. De plus, l'entreprise prévoit de moderniser le système de filtration des eaux usées pour les rejets des unités d'osmose inverse. L'incidence finale attendue de ces projets est une réduction d'environ 5 % du prélèvement d'eau. Les deux projets devraient être achevés d'ici 2026, avec des dépenses d'investissement (CapEx) estimées à 165 milliers d'euros. Ce montant ne peut être rapproché des dépenses d'investissement correspondantes figurant dans les postes concernés des états financiers, car il concerne des dépenses futures.

Segment Cuivre

Halcor, la division d'extrusion d'alliages de cuivre d'ElvalHalcor, a également mis en œuvre certaines mesures liées à la gestion des eaux usées. En 2024, la division a installé une nouvelle unité d'osmose inverse destinée à la réutilisation des effluents issus de l'eau de production, ce qui a permis, en 2025, de réutiliser environ 9.000 m³ d'eaux usées. De plus, Halcor a développé en 2023 de nouvelles installations pour la collecte, le traitement et la réutilisation des eaux pluviales, et ainsi, en 2025, environ 5.500 m³ d'eaux pluviales ont été collectés et utilisés dans le processus de production. Enfin, la division met en œuvre un autre projet lancé en 2023 sur un horizon temporel de 5 ans, visant l'utilisation de solutions fondées sur la nature (NBS) pour le traitement de l'eau. Ce projet implique le développement d'un « système de symbiose industrielle de l'eau axé sur la demande », une initiative innovante axée sur la gestion intelligente de l'eau grâce à la récupération et à l'utilisation des eaux de pluie ainsi qu'à la réutilisation des eaux usées industrielles par la mise en œuvre de solutions naturelles et de technologies numériques. Le projet devrait devenir opérationnel en 2026, et la capacité de réutilisation de l'eau issue de ce projet, à plein régime, devrait atteindre 16.500 m³ d'eaux pluviales et 11.000 m³ d'eaux usées, la réutilisation effective de l'eau dépendant des conditions météorologiques, de la répartition dans le temps de la demande en eau des différents processus de l'usine et de la qualité de l'eau traitée. Les dépenses d'investissement (CapEx) et les dépenses d'exploitation (OpEx) budgétisées pour ce projet s'élèvent à 900 milliers d'euros. Pour 2025, les dépenses correspondantes (CapEx et OpEx) se sont élevées à 130 milliers d'euros ; elles sont incluses dans les lignes « Résultat d'exploitation » et « Dépenses d'investissement » de la note relative aux segments opérationnels des états financiers (p. 253). Les dépenses futures liées au projet sont estimées à 420 milliers d'euros.

Une autre filiale du segment Cuivre, Sofia Med vise à moderniser son installation de traitement des eaux usées par l'ajout d'étapes de traitement avancées et d'infrastructures de soutien, ainsi que par

¹⁹ Une installation d'osmose inverse (RO) est un système de traitement de l'eau qui force l'eau à passer à travers une membrane semi-perméable afin de séparer et d'éliminer les sels dissous et autres contaminants, produisant ainsi de l'eau purifiée et un flux de déchets concentrés.

l'automatisation et la modernisation des processus opérationnels. Le projet comprend également l'installation d'un nouveau panneau de contrôle et d'un système PLC avec des capacités de surveillance et de contrôle à distance. En outre, la société vise à installer une nouvelle tour de refroidissement pour l'un des circuits de refroidissement, en ciblant l'amélioration de la qualité de l'eau et la réduction de l'intensité hydrique de 5%. Les projets ont été achevés en 2025 et les dépenses d'investissement sont estimées à 720 milliers d'euros. Sur ce montant, 610 milliers d'euros concernent l'année 2025 et sont inclus dans la rubrique « Dépenses d'investissement » du segment Cuivre de la note « Segments opérationnels » des états financiers (p. 253), tandis que 67 milliers d'euros supplémentaires devraient être engagés pour ces projets en 2026.

Segments Câbles et Tubes d'acier

Au cours de 2025, Fulgor, filiale du segment Câbles, a installé une unité de dessalement compacte, qui remplace une quantité importante de prélèvements d'eau souterraine. Les ressources allouées à ce projet, exprimées en CapEx anticipé, s'élèvent à environ 350 milliers d'euros. Ces dépenses ne peuvent être rapprochées d'aucun montant pertinent présenté dans les états financiers, car elles concernent des coûts engagés au cours de périodes antérieures. En outre, aucune des dépenses d'investissement déclarées n'est reflétée dans les ICP des dépenses d'investissement de la taxonomie de l'UE, car les actions sous-jacentes ne sont pas associées à des activités éligibles dans le cadre de la taxonomie de l'UE.

De plus, Corinth Pipeworks (segment Tubes d'acier) a achevé l'installation d'un deuxième évaporateur d'émulsion dans le cadre de ses initiatives en cours en matière de gestion de l'eau et des eaux usées. La première unité a été installée en 2022, et ce nouveau projet d'installation, dont l'achèvement est prévu d'ici 2026, triplera la capacité d'évaporation totale de l'entreprise. Le système est conçu pour traiter les eaux usées émulsionnées composées

d'environ 95% d'eau et 5% d'huile, permettant de récupérer jusqu'à 95% de l'eau tout en réduisant considérablement le volume des déchets huileux résiduels. L'eau récupérée est stockée en vue d'une utilisation potentielle dans les systèmes d'extinction d'incendie. Les ressources allouées à ce projet s'élèvent à environ 170 milliers d'euros. Les dépenses correspondantes sont incluses dans le poste « Dépenses d'investissement » du segment Tubes d'acier de la note « Segments opérationnels » des états financiers (p. 253). Toutefois, les dépenses d'investissement déclarées ne sont pas reflétées dans les ICP de la taxonomie européenne, car les actions sous-jacentes ne sont pas associées à des activités éligibles dans le cadre de la taxonomie européenne, et elles ne peuvent être rapprochées des dépenses d'investissement correspondantes figurant dans les postes concernés des états financiers, car il s'agit de dépenses futures.

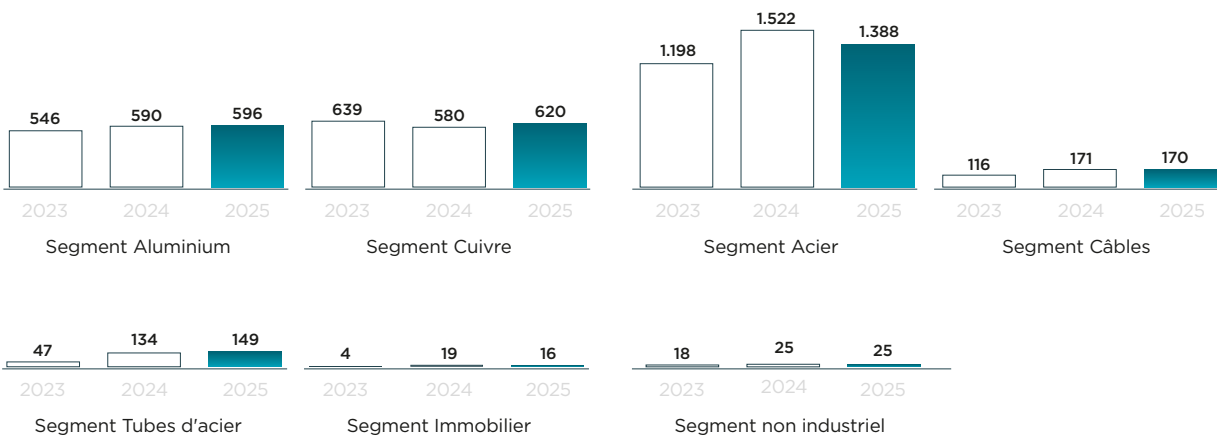
Au cours de l'année 2025, aucune action significative liée à l'eau n'a été menée pour le segment Acier. Toutes les actions concernent les opérations propres des entreprises industrielles dans tous les pays où elles opèrent et seront menées dans les usines de production, dont la plupart sont situées dans des zones soumises à un stress hydrique élevé. Les zones à risque hydrique et les zones soumises à un stress hydrique élevé sont définies comme les régions où le pourcentage du total des prélèvements d'eau est élevé (40 à 80%) ou extrêmement élevé (supérieur à 80%) dans l'outil Aqueduct Water Risk Atlas du World Resources Institute (WRI). Pour les sociétés de Viohalco, cela concerne toutes les installations en Grèce, en Bulgarie et en Roumanie.

Métriques

E3-4 ; MDR-M

Les données relatives à la consommation d'eau et à l'intensité hydrique pour tous les segments sont présentées ci-dessous. Toutes les métriques présentées ne sont pas validées par un organe externe autre que le garant.

Figure 11: Consommation d'eau [MI] *



* La consommation d'eau est calculée comme la différence entre le prélèvement d'eau et le rejet d'eau.

Dans le segment Aluminium, la consommation d'eau a augmenté marginalement de 1,0% par rapport à 2024, une hausse nettement inférieure à l'augmentation correspondante du volume de production. Cette performance est principalement attribuable à l'augmentation du recyclage et de la réutilisation de l'eau à Elval, la division de laminage de l'aluminium d'ElvalHalcor. L'amélioration des pratiques de gestion de l'eau a permis de réduire les besoins en prélèvements d'eau et, dans une moindre mesure, les rejets d'eau. Dans le segment Cuivre, la consommation d'eau a augmenté principalement en raison de la hausse de la production

et de l'évolution de la gamme de produits. Notamment, Sofia Med, filiale du segment Cuivre, a réalisé une augmentation de 25% d'eau recyclée et réutilisée en 2025 par rapport à 2024. Cette amélioration a contribué à réduire les besoins à la fois en prélèvements et en rejets d'eau, compensant partiellement l'incidence de l'augmentation de la production et de l'intensité des prélèvements d'eau observée chez Halcor, la division d'extrusion d'alliages de cuivre d'ElvalHalcor S.A.

Dans le segment Câbles, malgré l'augmentation du volume de

production, la consommation d'eau globale est restée stable. Cette performance est principalement due à l'installation d'une unité compacte de dessalement chez Fulgor S.A., qui a remplacé une partie importante des prélèvements d'eau souterraine et a donc réduit les besoins globaux de prélèvement d'eau. Le segment Tubes d'acier a enregistré une augmentation de la consommation d'eau de 11,2%, en raison de l'augmentation de la production au cours de la période de référence.

Dans le segment Acier, la baisse de la consommation d'eau est en

partie attribuable à la réduction des niveaux de production sur certains sites de fabrication d'acier et en partie à la diminution des besoins en eau au sein des sociétés de gestion des ressources incluses dans le périmètre du segment Acier. Dans le segment Immobilier, la consommation d'eau concerne l'eau potable et l'eau d'irrigation dans les centres commerciaux et les immeubles de bureaux, tandis que dans le segment Non industriel, la consommation d'eau concerne l'eau potable. En 2025, aucune des filiales n'a pas été touchée par des pénuries d'eau ou de réserves d'eau dans différentes zones géographiques.

Tableau 12: Consommation d'eau et intensité hydrique*

Consommation d'eau	Unité	Segment Aluminium			Segment Cuivre			Segment Acier			Segment Câbles		
		2023	2024	2025	2023	2024	2025	2023	2024	2025	2023	2024	2025
Prélèvement total d'eau	MI	989	1.078	1.048	725	769	769	2.213	2.633	2.425	408	456	430
Débit total d'eau	MI	443	488	452	86	189	149	1.015	1.111	1.037	292	286	260
Consommation totale d'eau	MI	546	590	596	639	580	620	1.198	1.522	1.388	116	171	170
Consommation totale d'eau dans les zones à risque hydrique, y compris les zones soumises à un stress hydrique élevé	MI	491	512	512	71	81	108	1.164	1.483	1.347	116	171	170
Eau recyclée et réutilisée	MI	93	98	121	31	15	59	2	2	0	0	0	0
Total de l'eau stockée	MI	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Consommation d'eau par produit net	MI / M €	0,29	0,29	0,27	0,37	0,33	0,35	1,18	1,51	1,39	0,12	0,15	0,12

Consommation d'eau	Unité	Segment Tubes d'acier			Segment Immobilier			Segment Non industriel			Chiffres consolidés		
		2023	2024	2025	2023	2024	2025	2023	2024	2025	2023	2024	2025
Prélèvement total d'eau	MI	53	142	157	49	61	53	18	25	25	4.455	5.164	4.907
Débit total d'eau	MI	7	8	8	44	42	37	0	0	0	1.887	2.124	1.943
Consommation totale d'eau	MI	47	134	149	4	19	16	18	25	25	2.568	3.041	2.964
Consommation totale d'eau dans les zones à risque hydrique, y compris les zones soumises à un stress hydrique élevé	MI	47	134	149	4	19	16	17	24	25	1.910	2.424	2.369
Eau recyclée et réutilisée	MI	0	0	0	5	6	5	0	0	0	131	121	185
Total de l'eau stockée	MI	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Consommation d'eau par produit net	MI / M €	0,08	0,24	0,25	0,10	0,44	0,23	-	-	-	0,41	0,46	0,41

- * 1. La majorité des informations sur les performances de consommation d'eau concernent des mesures directes provenant des factures des entreprises de services publics, ainsi que des compteurs pour le prélèvement d'eau souterraine et les rejets dans les masses d'eau. Lorsque les données réelles pertinentes n'étaient pas disponibles ou que les mesures réelles étaient limitées, des estimations et extrapolations appropriées ont été effectuées pour garantir une bonne estimation des données réelles. Cependant, la part des données estimées concerne moins de 1%, soit une très petite partie de la consommation totale d'eau.
- 2. Comme zones de risque hydrique et zones de stress hydrique élevé, sont définies les régions où le pourcentage de l'eau totale prélevée est élevé (40-80%) ou extrêmement élevé (supérieur à 80%) dans l'outil Aqueduct Water Risk Atlas de l'Institut des ressources mondiales (WRI). Pour les sociétés industrielles de Viohalco, il concerne toutes les installations en Grèce et en Bulgarie, sauf pour la filiale Sofia Med. Pour les entreprises non industrielles et de services, il s'agit de tous les pays d'opérations à l'exception de la Serbie, du Royaume-Uni et de la France qui ne sont pas des zones à risque élevé ou très élevé.
- 3. Pour les entreprises non industrielles, le total des prélèvements d'eau correspond à l'eau consommée, car les rejets sont considérés comme négligeables (ils ne sont pas calculés).
- 4. L'eau recyclée et réutilisée correspond à l'eau qui a été utilisée plus d'une fois avant d'être rejetée par l'entreprise, ce qui permet de réduire la consommation globale d'eau. Les chiffres indiqués sont basés sur des mesures réelles recueillies au niveau de l'entreprise grâce à des systèmes de comptage et de surveillance de l'eau bien établis.

Les filiales de Viohalco exploitent 21 installations dans toute l'Europe soumises à la directive sur les émissions industrielles (directive 2010/75/UE)²⁰ et doivent respecter des limites d'émissions strictes en matière de normes d'émissions atmosphériques et d'effluents d'eau. Les usines sont tenues de respecter les niveaux d'émissions associés aux Meilleures Techniques Disponibles (NEA-MTD), qui nécessitent des investissements importants dans les infrastructures environnementales, car les usines ont souvent besoin d'un niveau élevé de traitement de l'eau afin de respecter les limites locales de rejet.

Il convient de garder à l'esprit qu'aucune installation industrielle des filiales ne se trouve dans des zones sensibles sur le plan

écologique ou à proximité de ces zones (par exemple Natura 2000) et que les installations n'ont pas d'effet direct sur la biodiversité locale ou les écosystèmes sensibles, comme indiqué dans les études d'impact environnemental approuvées des installations soumises à un permis environnemental.

Les points de rejet des eaux usées sont surveillés par des systèmes automatisés 24 heures sur 24 ou périodiquement par du personnel spécialisé. Le rejet des eaux usées traitées est une question essentielle, en particulier pour les sociétés qui rejettent les eaux usées traitées directement dans une masse d'eau et non dans un réseau d'eaux usées pour un traitement ultérieur. Dans le cadre de leurs pratiques de gestion et de surveillance des eaux

²⁰ <https://eur-lex.europa.eu/eli/dir/2010/75/oj/eng?utm>

usées, les entreprises tiennent compte des caractéristiques des bassins hydrographiques dans lesquels elles opèrent, notamment des conditions de qualité et de disponibilité de l'eau qui y règnent. Lorsque les eaux usées traitées sont rejetées directement dans un milieu récepteur, les limites de rejet sont définies conformément aux autorisations et aux exigences réglementaires applicables, qui tiennent compte de la capacité et de la sensibilité du bassin hydrographique local. Il est essentiel de mesurer les éventuels dépassements des limites de rejet afin de déterminer le niveau de conformité et, le cas échéant, de mettre en œuvre des mesures correctives.

Utilisation des ressources et économie circulaire (ESRS E5 et ODD 9, 12)

Incidences

SBM-3

Grâce à l'évaluation de la double importance, les sociétés de Viohalco ont identifié une incidence positive réelle sur l'environnement qui est liée à la réduction des besoins en matières premières primaires grâce à l'augmentation de la teneur en produits recyclés. Les filiales de Viohalco contribuent activement à l'économie circulaire de deux manières. Tout d'abord, en utilisant des matières premières secondaires pour une grande partie de leur apport, ce qui contribue à atténuer les effets négatifs tels que la rareté des matières premières et l'épuisement des ressources. Par ailleurs, elles proposent une liste étendue de produits qui sont 100% recyclables, avec un besoin minimal de tri, selon l'application finale, au cours de leur cycle de vie utile, ce qui minimise le besoin de production de matières premières primaires. En réduisant le besoin en ressources vierges, les sociétés de Viohalco réduisent non seulement l'empreinte environnementale de leur production, mais aussi le besoin d'opérations gourmandes en ressources comme l'exploitation minière et la production de métaux primaires à court, moyen et long terme. En adoptant ces pratiques durables, les sociétés de Viohalco jouent un rôle crucial dans la transition vers une économie plus verte et dans la garantie d'une planète plus saine pour les générations futures.

En ce qui concerne la gestion des déchets, les filiales peuvent avoir une incidence négative sur l'environnement si les déchets dangereux et non dangereux qu'elles produisent dans le cadre de leurs activités ne sont pas correctement stockés et gérés ou si le traitement/l'élimination de ces déchets ne répond pas aux principes de circularité. Toutefois, ces impacts n'ont pas été identifiés comme importants dans le cadre de l'évaluation de la double importance. Certaines activités telles que la fabrication de l'aluminium et de l'acier produisent plus de déchets, cependant, le maintien de taux élevés de déchets recyclés et récupérés par les filiales contribue à la conservation des ressources naturelles, à la diminution des émissions de gaz à effet de serre grâce à la réduction de la consommation d'énergie, et à la minimisation des besoins en matière d'extraction de minerais métalliques.

Risques et opportunités

SBM-3

Si les filiales sont bien placées pour promouvoir les pratiques de l'économie circulaire, des risques financiers découlent de la disponibilité limitée et de la hausse du coût des déchets métalliques, qui sont essentiels tant pour la décarbonation de la production métallurgique que pour répondre aux exigences des clients en matière de contenu recyclé. Une concurrence accrue pour les matières premières secondaires pourrait entraîner une hausse des coûts des intrants et créer des contraintes

d'approvisionnement, ce qui pourrait affecter les flux de trésorerie sans pour autant avoir d'incidence significative sur les marges bénéficiaires. Ces risques ne sont pas considérés comme significatifs sur le plan financier et sont atténués par des contrôles stricts de la qualité des déchets métalliques, un tri avancé et des ajustements des processus. En ce qui concerne la gestion des déchets, le non-respect des exigences en matière d'autorisations pourrait entraîner des amendes et des pénalités ; toutefois, la probabilité et l'impact de ces risques sont jugés faibles en raison de pratiques de gestion des déchets bien établies et conformes aux meilleures pratiques.

Dans le contexte du changement climatique, les sociétés de Viohalco ont identifié des opportunités spécifiques qui s'inscrivent également dans le cadre de l'économie circulaire. Plus précisément, les sociétés de Viohalco promeuvent et mettent en œuvre les principes de l'économie circulaire, en augmentant constamment l'utilisation de matières premières issues de produits en fin de cycle de vie, et conçoivent des produits recyclables pouvant réintégrer la chaîne de valeur et réduire les besoins en métaux primaires, ce qui permet de diminuer l'empreinte énergétique et carbone. En proposant de telles solutions, les sociétés renforcent leur avantage concurrentiel, répondent aux attentes changeantes du marché et ouvrent de nouvelles opportunités commerciales.

Politiques

E5-1 ; MDR-P

La politique environnementale de Viohalco comporte une section distincte qui concerne l'économie circulaire et la gestion des déchets. Cette politique aborde les incidences, les risques et les opportunités identifiés grâce à une évaluation de la double importance liée à l'économie circulaire et à la gestion des déchets. Cette politique s'applique à toutes les opérations et activités commerciales, quel que soit le pays dans lequel chaque société opère, et englobe l'ensemble de la chaîne de valeur en amont et en aval des filiales de Viohalco.

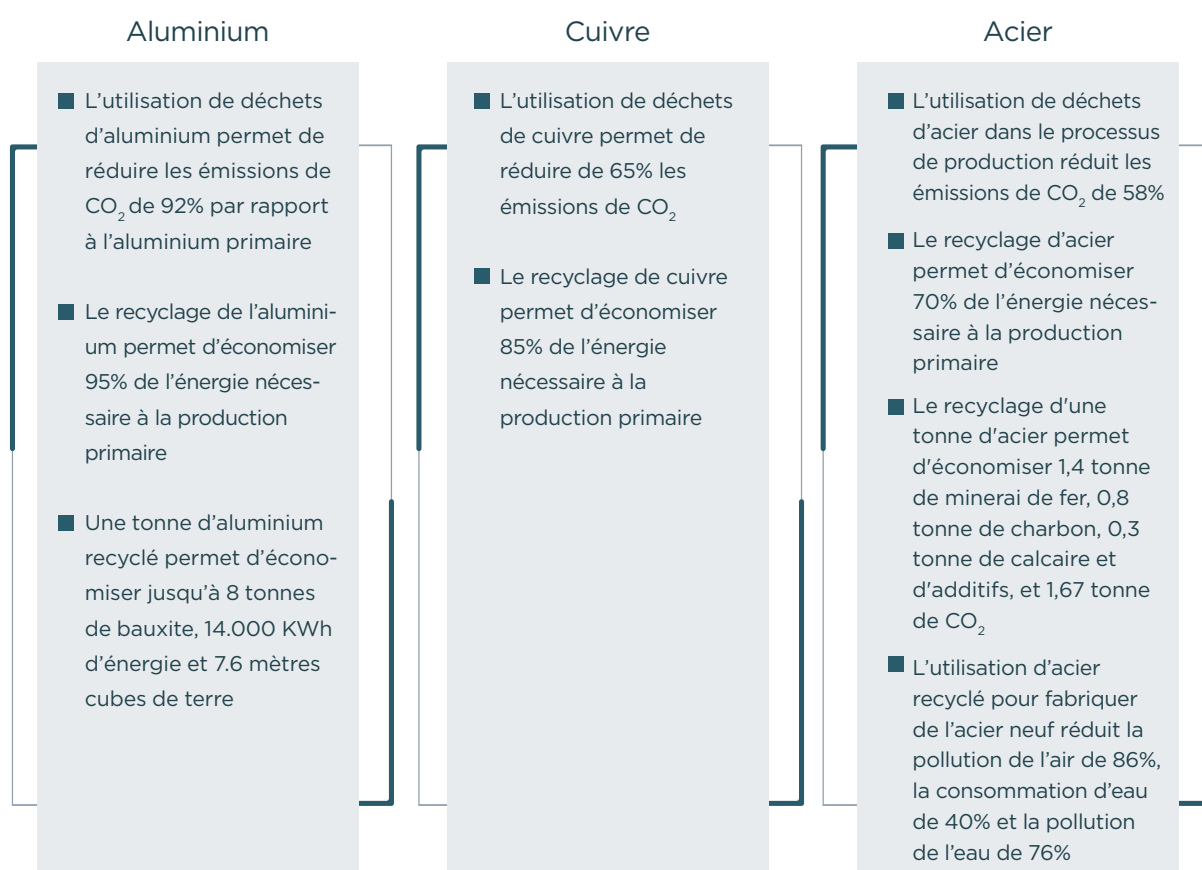
Cette politique est également décrite dans la section Gestion de l'eau du présent rapport. Les filiales s'engagent à promouvoir activement l'utilisation accrue de matières premières secondaires et la réduction de la dépendance et la transition progressive vers l'abandon des ressources primaires, contribuant ainsi aux objectifs de l'économie circulaire et minimisant l'empreinte carbone des produits. Les entreprises ont développé la capacité de suivre et de rapporter des métriques sur l'efficacité des ressources, les incidences du cycle de vie des produits, les taux de recyclage et l'optimisation des ressources, tout en donnant la priorité à l'approvisionnement et à l'utilisation durables des ressources renouvelables. Elles s'engagent également à optimiser l'ensemble des processus et à développer de nouvelles technologies permettant de minimiser la quantité de déchets produits. Elles s'engagent à suivre la hiérarchie des déchets (prévention, préparation en vue du réemploi, recyclage, valorisation, élimination) et à appliquer les principes de l'économie circulaire, en se concentrant sur la réduction de la production de déchets et sur l'amélioration des efforts de recyclage et de valorisation énergétique. Les déchets de l'exploitation doivent être gérés selon les principes de l'économie circulaire et des mesures proactives doivent être mises en œuvre pour prévenir les dommages environnementaux pendant le stockage des déchets dangereux. Le Code de conduite des partenaires commerciaux exige que les partenaires commerciaux apportent des améliorations continues à la gestion des ressources et mettent en œuvre des mesures judicieuses pour réduire la production de déchets solides. Vous trouverez de plus amples informations concernant le Code de conduite des partenaires commerciaux dans la section « Approvisionnement responsable » de la déclaration relative à la

durabilité (p. 182). Un suivi régulier et des rapports sur l'utilisation des matières premières et secondaires et la gestion des déchets sont obligatoires, avec des efforts continus pour augmenter la consommation de matières secondaires et réduire la production de déchets. La politique environnementale est accessible au public et à toutes les parties intéressées de Viohalco et de ses filiales, via le site internet de la société. Enfin, les partenaires commerciaux sont tenus d'apporter des améliorations constantes en vue d'une gestion efficace des ressources et d'une réduction de la production de déchets, par le biais du code de conduite des partenaires commerciaux. La responsabilité de la mise en œuvre de la politique environnementale incombe au plus haut dirigeant de chaque société de Viohalco, qui veille à son intégration dans la stratégie et les opérations de l'entreprise.

Recyclabilité des produits

La recyclabilité des produits à la fin de leur cycle de vie est extrêmement importante pour l'atténuation du changement climatique, ainsi que pour la conservation des ressources naturelles. Le recyclage des métaux a un effet multiplicateur par rapport à d'autres matériaux, en raison de l'intensité énergétique et carbone relativement élevée de la production de métaux primaires avec les technologies actuelles. Le tableau ci-dessous résume l'effet de la production à partir de métaux secondaires par rapport à la production primaire (à partir de minerais métalliques). Les produits des filiales de Viohalco ont une très grande recyclabilité en fin de vie, en fonction de l'application dans laquelle ils sont utilisés.

■ **Figure 12 : Avantages de la production secondaire d'aluminium, de cuivre et d'acier²¹**



Le recyclage d'un produit à la fin de son cycle de vie dépend essentiellement de sa conception. Par conséquent, le taux de recyclage des produits de Viohalco dépend fortement du fait que le produit est traité en aval et converti en produit final, auquel cas le taux de recyclage est fonction de la capacité technique de trier le métal de manière rentable. Par exemple, les cannettes de boisson usagées atteignent un taux de recyclage de 99% dans de nombreux pays européens qui ont

mis en place des systèmes de consigne bien conçus, alors que le taux de recyclage de l'aluminium utilisé dans les équipements électriques et électroniques serait beaucoup plus faible en raison de la difficulté à effectuer un tri efficace. ElvalHalcor est partisan de la mise en œuvre de systèmes de consigne, car il s'agit de la seule méthode de collecte auprès des consommateurs et de tri qui permette d'obtenir un recyclage efficace et de qualité.

²¹ Fiche d'information sur le recyclage des métaux – EuRIC : https://circulareconomy.europa.eu/platform/sites/default/files/euic_metal_recycling_factsheet.pdf

Actions et cibles

E5-2 ; E5-3 ; MDR-A ; MDR-T

Les filiales s'efforcent en permanence de minimiser l'incidence environnementale de leurs activités en mettant en œuvre des mesures visant à optimiser l'utilisation des ressources, à augmenter la teneur en matériaux recyclés de leurs produits et à réduire au minimum les déchets opérationnels. Les actions et objectifs pertinents ne sont pas coordonnés ni mis en œuvre au niveau de Viohalco ou du segment ; au contraire, les initiatives pertinentes sont conçues et mises en œuvre au niveau des filiales, en tenant compte des caractéristiques opérationnelles et des besoins spécifiques de chacune d'entre elles. Les mesures et les objectifs liés à l'augmentation de la teneur en matériaux recyclés des produits sont fixés sur une base volontaire et s'appliquent spécifiquement aux entreprises qui exploitent des fonderies et ont la capacité de refondre des déchets métalliques. Ils concernent la chaîne de valeur en amont et les propres activités de chaque filiale déclarante et couvrent respectivement les activités dans toutes les zones géographiques. Les entreprises du segment Acier n'ont pas fixé d'objectifs spécifiques pour l'utilisation de matières premières secondaires ou pour le pourcentage de contenu recyclé dans leurs produits, car elles utilisent la technologie des fours à arc électrique (FAE), où la ferraille d'acier constitue la matière première de base et où les métriques pertinentes sont déjà à des niveaux intrinsèquement élevés, ce qui rend la fixation d'objectifs supplémentaires inutile.

ElvalHalcor (filiale individuelle)

L'utilisation des ressources fait partie intégrante du modèle économique de la filiale ElvalHalcor. Le principal indicateur de la performance en matière d'utilisation des ressources pour Elval et pour Halcor est le contenu recyclé global (en %), qui reflète l'utilisation d'aluminium secondaire et de cuivre dans les opérations de refonte. Elval s'est fixé un objectif ambitieux d'augmentation du pourcentage de matières recyclées dans ses produits, de 13% en 2019, qui est la référence, à 30% minimum en 2030.

Le processus de collecte des données est basé sur la consommation réelle de matières premières primaires et secondaires. La méthodologie utilisée pour calculer le pourcentage de contenu recyclé reste inchangée, ce qui garantit la cohérence méthodologique dans le temps et permet une évaluation fiable des progrès accomplis vers la cible fixée.

Pour atteindre la cible fixée, Elval a développé un plan continu, aligné sur la stratégie d'investissement globale, qui se concentre sur l'aluminium secondaire. Les principales actions menées au cours des dernières années pour soutenir cette cible, ont été axées sur les infrastructures, les meilleures technologies disponibles et les principes de l'industrie 4.0²² notamment :

- Augmentation de la capacité de refusion en mettant l'accent sur la ferraille post-consommation, grâce à l'investissement dans 4 fours de délaquage.
- Optimisation du mélange via les systèmes de Business Intelligence (BI) : afin de maximiser le pourcentage de matières recyclées dans un alliage donné, dans des conditions spécifiques de qualité et de chimie, un système de BI a été développé pour évaluer les rebuts disponibles et optimiser leur utilisation.
- Optimisation des processus de production : modernisation récente des fours afin de pouvoir transférer l'aluminium

liquide de la refonte aux fours de maintien.

- Politique d'approvisionnement flexible grâce à un réseau mondial de négociants en ferraille et de raffineurs RSI (Remelt Secondary Ingots)²³.

Ces mesures ont permis d'atteindre les objectifs des divisions dans le contexte de la croissance de la production et ont été intégrées dans une stratégie d'investissement globale. Elval a déjà atteint son objectif, puisque la teneur en matériaux recyclés a atteint 31,9 % en 2025, et évalue actuellement des objectifs actualisés et plus ambitieux pour 2030, en tenant compte des investissements supplémentaires et des conditions actuelles du marché de la ferraille, qui présentent de nombreux risques et opportunités en ce qui concerne les flux de ferraille à court et moyen terme. Toutefois, le contexte actuel du marché et de l'industrie présente divers risques en termes de flux de ferraille à court et moyen terme, car la demande en matériaux secondaires reste élevée et les perturbations géopolitiques peuvent modifier les flux de matériaux. Les hypothèses qui atténuent ces risques sont la chaîne d'approvisionnement diversifiée et mondiale de l'entreprise, ainsi que les changements réglementaires attendus, tels que la mise en œuvre du DRS dans l'UE d'ici 2030 ou la surveillance des exportations de flux de ferraille.

Au-delà des initiatives opérationnelles, Elval participe activement à diverses activités multipartites liées aux ressources. Les plus importantes sont les suivantes :

- Global Can Circularity Alliance : en collaboration avec des chefs d'entreprise utilisant des canettes en aluminium pour boissons, cette initiative milite activement en faveur de l'augmentation des taux de recyclage des canettes en aluminium usagées et soutient également les systèmes de consigne. Elval a participé à des événements connexes lors de la COP28 et de la NY Climate Week.
- First Movers Coalition : une initiative qui tire parti de la demande pour accélérer les technologies visant à la décarbonation de l'industrie de l'aluminium, en se concentrant sur la production primaire à faible teneur en carbone, mais aussi sur la refonte de l'aluminium secondaire.
- European Aluminium Circular Can End project : cette initiative rassemble des producteurs de tôles pour canettes afin de développer un nouvel alliage pour les fonds de canettes, dans le but de maximiser la circularité et le pourcentage de contenu recyclé.

En parallèle, Halcor s'est fixé comme cible d'augmenter le pourcentage de contenu recyclé dans ses produits, d'un niveau de référence de 56% en 2023 à un minimum de 60% d'ici 2030.

Pour atteindre cette cible, la division met en œuvre des actions spécifiques axées sur l'amélioration des capacités de tri des ferrailles afin d'assurer le traitement de matériaux de meilleure qualité. Plus précisément, la division met en œuvre un projet d'amélioration du processus de tri à la fonderie, complété en 2025. Il consiste en une machine de tri automatisée équipée d'analyseurs pour l'analyse chimique, ainsi que de caméras pour la reconnaissance visuelle, afin de trier et de transformer les déchets de cuivre de moindre qualité en matériaux propres à la consommation. Le nouveau processus permet un tri sélectif des déchets recevant des fractions riches en éléments qui sont actuellement achetés pour la production de certains alliages de

²² Les six principes fondamentaux de l'industrie 4.0, qui sont à l'origine de la fabrication intelligente, se concentrent sur la création de systèmes interconnectés et intelligents grâce à l'interopérabilité, la transparence de l'information (virtualisation), la décentralisation, la capacité en temps réel, l'orientation vers le support technique/service et la modularité, permettant des opérations autonomes, des décisions fondées sur les données et une production flexible pour répondre efficacement à la demande.

²³ Lingots secondaires refondus (RSI) produits en fondant des métaux recyclés ou de la ferraille et en les coulant sous forme de lingots standardisés.

laiton. Il offre également une certaine flexibilité dans l'ensemble du processus de tri lorsque les conditions météorologiques sont prohibitives pour le tri manuel, ou lorsque le flux de la matière entrante est très élevé. En outre, le département des métaux planifie de manière proactive les défis potentiels, tels qu'une pénurie prévue de ressources en ferraille. Il s'agit notamment d'explorer les moyens d'utiliser des matériaux de rebut de qualité inférieure. À cette fin, la division a mis en place un projet, qui devrait être achevé d'ici 2026, visant à optimiser le processus de purification électrolytique afin d'améliorer la pureté du cuivre et d'accroître l'efficacité actuelle, tout en développant le processus à travers des tests à l'échelle du laboratoire. Les dépenses liées à ces projets s'élevaient à environ 2,25 millions d'euros et sont incluses dans la rubrique « Dépenses d'investissement » du segment Cuivre de la note « Segments opérationnels » des états financiers (p. 253). À ce jour, la division a atteint un taux de contenu recyclé de 56,7 % et surveille de près la consommation de matières premières secondaires et l'avancement des actions correspondantes afin de s'assurer que l'objectif fixé reste réalisable.

Les cibles des deux divisions sont conformes à l'objectif de la politique environnementale consistant à optimiser et à accroître l'utilisation des matières premières secondaires afin de réduire la dépendance à l'égard des ressources vierges, contribuant ainsi à la réalisation des objectifs de l'économie circulaire. Il s'agit d'une cible relative qui reflète la part moyenne de contenu recyclé des produits exprimée en pourcentage, en tenant également compte du contexte d'augmentation de la production projetée à l'horizon 2030. Les principales hypothèses retenues pour fixer les objectifs en matière de contenu recyclé étaient la réalisation des investissements dans les capacités de recyclage, la demande de produits circulaires et les mégatendances mondiales favorisant un modèle circulaire dans les produits d'emballage et au-delà. Ces hypothèses et les mesures pertinentes ont soutenu la réalisation des objectifs et ont été intégrées dans la stratégie d'investissement. Le processus de fixation des objectifs repose sur une méthodologie scientifique transparente développée en interne qui définit le contenu recyclé selon des lignes directrices spécifiques présentées dans la section « Définition du contenu recyclé » du présent chapitre. Pour établir ces cibles, les divisions ont soigneusement analysé la dynamique du marché et ont collaboré avec diverses parties intéressées.

Segment Câbles

En outre, un système MES (Manufacturing Execution System) a été installé en 2025 à Fulgor, une société du segment Câbles. Le système MES intégrera les lignes de production et leurs équipements pour numériser l'ensemble du processus, collecter et fournir toutes les données de production en temps réel, permettant ainsi une prise de décision immédiate. L'objectif est d'améliorer les performances de production de la société en maximisant le taux de rendement global et la capacité des installations de production existantes, ainsi que de réduire les défauts de qualité, les pertes de matériaux et les activités de réparation. Cela aura un impact significatif sur la compétitivité de la société et permettra une gestion plus efficace de tous les problèmes au sein de l'ensemble de la chaîne de production et d'approvisionnement.

Les dépenses d'investissement liées à ce projet se sont élevées à 164 milliers d'euros et sont incluses dans la rubrique « Dépenses d'investissement » du segment Cuivre, figurant dans la note « Segments opérationnels » des états financiers (p. 253).

Métriques

E5-4 ; MDR-M

Le modèle de production des filiales de Viohalco est centré sur la production secondaire des métaux et le traitement des métaux en aval. La production secondaire consiste à refondre

les métaux primaires et le recyclage des matières premières secondaires. Le traitement des métaux en aval fait quant à lui référence à toute activité réalisée après le raffinage initial ou la refonte du métal, comme la fabrication de composants ou de produits finis à partir de métal raffiné. La plupart des produits de Viohalco sont entièrement recyclables à la fin de leur cycle de vie, ce qui leur permet de réintégrer la chaîne de valeur avec un minimum de déchets ou de perte de qualité. Les filiales utilisent également des métaux primaires à des fins de production et d'autres matières auxiliaires telles que les huiles, la chaux et autres, qui varient selon les différents segments. Ils n'utilisent pas de matières biologiques ou de biocarburants. En outre, des matières premières critiques comme le ferromanganèse, le ferrosilicium et le silicomanganèse sont utilisées à des fins d'alliage. D'autre part, l'eau est un élément essentiel du processus de production des filiales, ainsi que de leur chaîne de valeur en amont, en particulier pour les segments Aluminium, Cuivre et Acier, en raison de leur intensité relative en eau, en particulier dans les départements de métallurgie thermique. Les filiales utilisent des équipements industriels spécialement conçus pour le traitement des métaux, assurant une production efficace et de haute qualité. Des investissements continus sont faits dans les immobilisations, les usines et les équipements pour améliorer et entretenir l'infrastructure, en fonction des besoins et des tendances actuels du marché, et de l'engagement de l'entreprise à atténuer ses incidences sur l'environnement.

Les sociétés de Viohalco se spécialisent dans la production de produits métalliques de haute qualité, en accord avec les principes de l'économie circulaire. Les produits clés incluent l'acier, les composants en aluminium, les tubes en cuivre, les tubes d'acier, les câbles d'alimentation utilisés dans diverses applications industrielles telles que la construction, l'automobile, les services publics et le pétrole et le gaz. Conçus pour allier longévité, qualité et durabilité, tous les produits sont soumis à des tests rigoureux afin de garantir leur conformité aux normes industrielles et aux exigences spécifiques des clients. En matière de réutilisation et de réparabilité, les principaux produits des sociétés de Viohalco ne sont généralement pas réutilisés ni réparés après leur premier cycle de vie. Toutefois, le démontage et la refabrication des produits semi-finis dépendent des caractéristiques de conception définies des produits finis par les clients.

D'autre part, bien que le recyclage soit une pratique essentielle et que les produits puissent généralement atteindre une recyclabilité de 100 %, le taux de recyclage réel dépend fortement de l'utilisation des produits dans les opérations en aval et dans d'autres produits en aval qui peuvent nécessiter un désassemblage à la fin de leur cycle de vie. Le taux de recyclage réel dépend principalement de la facilité avec laquelle le produit final peut être collecté et trié en fonction de ses différents matériaux à la fin de son cycle de vie, et de l'existence ou non de systèmes de collecte efficaces. Les seuls produits qui ont un faible taux de recyclage sont ceux qui, en raison de leur utilisation particulière, ne sont pas rentables à collecter après leur durée de vie utile. Il s'agit des câbles sous-marins et des tubes d'acier installés sous terre, sur terre ou en mer (sous-marines), leur collecte à la fin de leur cycle de vie est trop coûteuse pour être justifiée. Par ailleurs, les tubes en cuivre des pompes à chaleur seront recyclés à un taux très élevé car ils sont facilement triés lors du démontage, ce qui n'est pas le cas du cuivre d'un câble électrique sous-marin, car il n'y a pas de taux de recyclage des câbles sous-marins en raison du coût élevé de la collecte après leur durée de vie utile. En outre, une analyse globale des systèmes de collecte montre que les dispositifs les plus développés, tels que les systèmes DRS (Deposit Return Schemes), atteignent des taux de recyclage supérieurs à 90%.

À l'inverse, les pays dépourvus de système de collecte présentent des taux de recyclage très faibles, tandis que les systèmes intermédiaires, comme les bacs de tri différenciés, affichent des performances variables, allant de 30 à 60%. Dans d'autres cas, comme pour les tubes d'acier et les câbles, où les taux de recyclage sont élevés et où le processus de séparation est facile en utilisant une simple séparation mécanique, le taux de recyclage réel dépend des caractéristiques spécifiques de chaque projet et de la valeur des composants individuels de chaque produit.

Définition de teneur en matières recyclées

Les filiales de Viohalco appliquent une méthode très transparente de calcul de la teneur en matières recyclées dans leurs produits. Le tableau ci-dessous présente les matériaux recyclés des principaux producteurs secondaires d'aluminium, de cuivre et d'acier. Pour les autres sociétés visées par la déclaration relative à la durabilité, cet indicateur n'est pas applicable.

Tableau 13: Teneur en matières recyclées par société de Viohalco

Société	Secteur d'activité	Teneur en matières recyclées (%)	
		2024	2025
Elval, division laminage d'aluminium d'ElvalHalcor S.A.	Aluminium	32,6	31,9
Halcor, division extrusion d'alliages de cuivre d'ElvalHalcor S.A.	Cuivre	52,4	56,7
Sofia Med S.A.	Cuivre	40,4	37,5
Sidenor S.A.	Acier	97,4	99,0
Sovel S.A.	Acier	98,0	98,5
Stomana Industry S.A.	Acier	98,1	98,2

Les systèmes de certification actuellement utilisés permettent des interprétations différentes de divers termes et, dans de nombreux cas, la manipulation de la teneur réelle en matières recyclées est observée par de nombreux producteurs de métaux. Il est donc important de rendre compte de cet important attribut de durabilité des produits de plusieurs filiales d'une manière harmonisée et transparente. La teneur en matières recyclées déclarée par les sociétés de Viohalco suit les directives ci-dessous :

- les déchets de post-consommation sont inclus ;
- la ferraille de pré-consommation strictement produite par un client, à partir d'un processus de production en aval est inclus. Les déchets pré-consommation sont des matériaux dérivés des déchets générés au cours d'un processus de fabrication en aval, à l'exclusion des déchets générés au cours d'un processus et réintégrés dans le même processus que celui qui les a générés.
- les rebuts internes ne sont pas pris en compte dans le calcul du contenu recyclé s'ils sont générés dans le cadre d'un processus en aval (par exemple, l'extrusion ou le laminage) de l'entreprise et renvoyés pour refonte dans le processus de refonte de l'entreprise.

Les figures ci-dessous illustrent le poids total des matières utilisées par segment, en incluant à la fois le poids des produits et des matières premières, ainsi que les déchets générés. Ils présentent également une ventilation des déchets dangereux et non dangereux, en précisant ceux dirigés vers la mise en décharge et ceux détournés de celles-ci. Les informations sur les flux de matières ne sont pas fournies pour le segment Immobilier et les entreprises non industrielles, car ces activités ne génèrent

pas de production industrielle significative, rendant leurs apports négligeables.

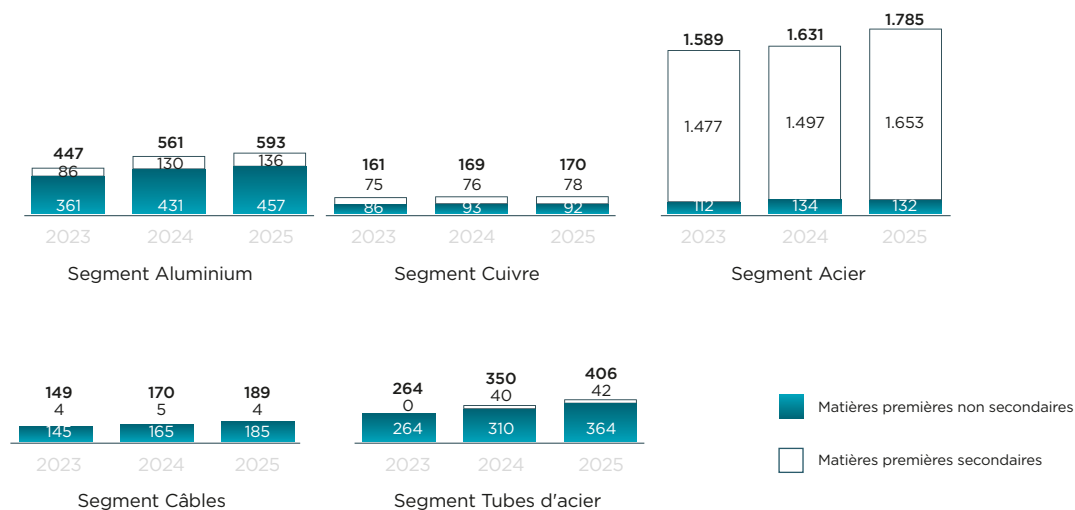
En 2025, la consommation totale de matières premières à des fins de production a augmenté dans quatre des cinq segments d'activité.

L'augmentation dans les segments Aluminium, Acier, Câbles et Tubes d'acier est liée à la hausse des volumes de production dans la majorité des usines de production et des sociétés de recyclage. Dans le segment Cuivre, la consommation de matières premières est restée relativement stable. Le segment Cuivre a augmenté le pourcentage de matières secondaires réutilisées ou recyclées dans les produits et matériaux par rapport à 2024.

La part des matières premières secondaires est restée particulièrement élevée dans le segment Acier, atteignant 92,6 % en 2025, grâce à l'utilisation de la technologie des fours à arc électrique (FAE) dans la fabrication de l'acier. La technologie FAE repose intrinsèquement sur l'utilisation de ferraille comme principale matière première pour la production d'acier, ce qui réduit considérablement la dépendance aux matières premières primaires et favorise un niveau élevé de circularité dans l'utilisation des ressources.

Le segment Tubes d'acier a poursuivi en 2025 l'achat de bobines laminées à chaud, accompagnées des EPD correspondantes, avec une teneur élevée en ferraille d'acier. Tous les indicateurs présentés ne sont pas validés par un organisme externe autre que le fournisseur d'assurance.

Figure 13: Ressources entrantes par matières premières non secondaires et matières premières secondaires, par segment (10³ t)*



* Toutes les données sont réelles et suivies grâce aux systèmes de technologie de l'information utilisés par les filiales industrielles. Les matières premières secondaires comprennent les déchets métalliques, tels que définis dans la partie sur les contenus recyclés de la déclaration relative à la durabilité. En outre, d'autres matériaux ne sont inclus dans la catégorie des matières premières secondaires que s'il existe des preuves suffisantes qu'ils ont terminé au moins un cycle de vie et sont réutilisés ou recyclés.

* L'information sur les ressources entrantes n'est pas présentée pour le segment Immobilier et les sociétés non industrielles, car elles n'ont pas d'activités industrielles.

Tableau 14: Ressources entrantes

Ressources entrantes	Unité	Segment Aluminium			Segment Cuivre			Segment Acier		
		2023	2024	2025	2023	2024	2025	2023	2024	2025
Matières premières secondaires	10 ³ t	86	130	136	75	76	78	1.477	1.497	1.653
Matières premières non secondaires	10 ³ t	361	431	457	86	93	92	112	134	132
Total matières premières	10 ³ t	447	561	593	161	169	170	1.589	1.631	1.785
Pourcentage de matières premières secondaires	%	19,3	23,2	23,0	46,7	44,9	46,0	93,0	91,8	92,6

Ressources entrantes	Unité	Segment Câbles			Segment Tubes d'acier			Chiffres consolidés		
		2023	2024	2025	2023	2024	2025	2023	2024	2025
Matières premières secondaires	10 ³ t	4	5	4	0	40	42	1.642	1.748	1.913
Matières premières non secondaires	10 ³ t	145	165	185	264	310	364	968	1.133	1.230
Total matières premières	10 ³ t	149	170	189	264	350	406	2.610	2.881	3.143
Pourcentage de matières premières secondaires	%	2,8	2,8	2,0	0	11,5	10,3	62,9	60,7	60,9



Ressources sortantes

E5-5

Cette section est une divulgation volontaire, qui n'est pas requise par les normes ESRS, compte tenu du résultat de l'évaluation de l'importance menée par l'entreprise.

Comme mentionné au début du chapitre, les filiales de Viohalco contribuent activement à l'économie circulaire. Elles suivent une stratégie de gestion des déchets qui leur permet de maintenir des taux élevés de déchets recyclés et récupérés et de contribuer à l'atténuation des incidences relatives sur l'environnement. Les filiales collaborent avec des entrepreneurs spécialisés qui disposent d'une licence appropriée conformément à la législation en vigueur. Cela garantit une gestion efficace des déchets et le respect des lois et réglementations en vigueur par les entreprises. En outre, certaines filiales sont spécialisées dans le traitement de types de déchets spécifiques afin d'obtenir des taux de recyclage plus élevés et la production de sous-produits, qui sont utilisés dans diverses applications par d'autres industries, telles que l'industrie du ciment, contribuant ainsi de manière active et décisive à l'économie circulaire.

Dans les segments industriels, les principaux flux de déchets

comprennent notamment les scories, les poussières de filtres, les huiles usagées, les émulsions, les solvants et les mélanges d'huiles et de solvants, ainsi que les emballages. Ces déchets contiennent principalement des particules métalliques, des huiles, divers produits chimiques et des matériaux d'emballage en carton, plastique ou métal. 2025, les volumes de déchets ont augmenté dans les segments Cuivre, Câbles et Tubes d'acier, principalement en raison de la hausse des volumes de production. Le segment Acier a également enregistré une augmentation du total des déchets générés, principalement attribuable à l'augmentation des volumes de déchets récupérés par les entreprises de récupération des ressources incluses dans le périmètre du segment Acier. En revanche, le segment Aluminium a enregistré une légère baisse des déchets générés, tandis que les volumes de déchets dans le segment Immobilier sont restés stables. Les informations relatives à la production de déchets ne sont pas présentées pour les sociétés non industrielles, car celles-ci n'ont pas d'activités industrielles et, par conséquent, leur production de déchets est négligeable. Aucune filiale ne produit de déchets radioactifs.

Aucune des métriques présentées n'a été validée par un organisme externe autre que le prestataire chargé de la vérification.

■ Figure 14: Volume des déchets dangereux et non dangereux par segment (10³ t)*

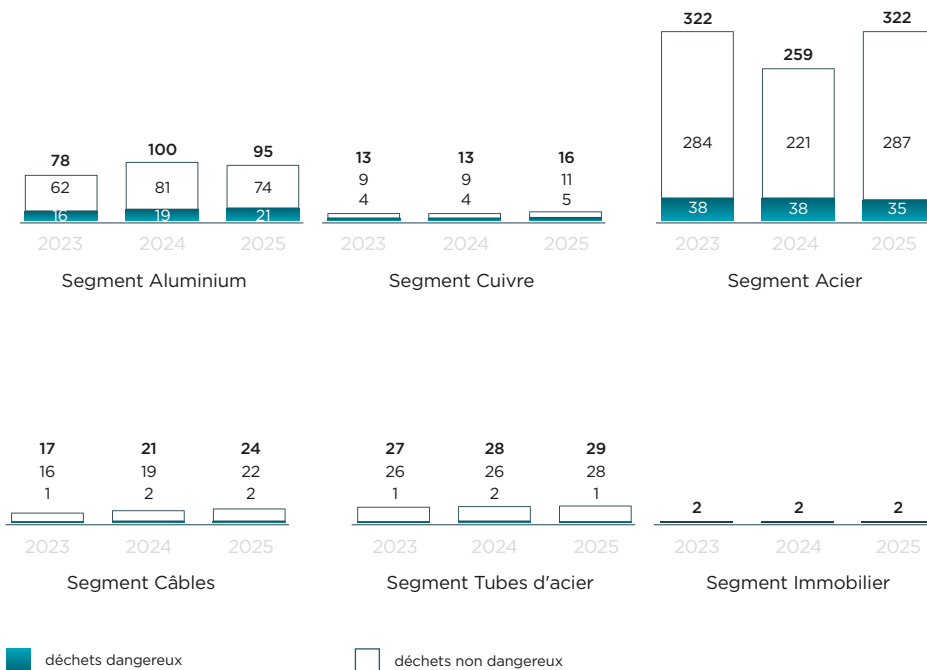


Tableau 15: Ressources sortantes*

Ressources sortantes	Unité	Segment Aluminium			Segment Cuivre			Segment Acier		
		2023	2024	2025	2023	2024	2025	2023	2024	2025
Déchets dangereux générés, par méthode de gestion des déchets										
Préparation en vue du réemploi	10 ³ t	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recyclage	10 ³ t	5	7	6	1	1	1	8	7	7
Récupération, y compris récupération d'énergie	10 ³ t	11	12	15	2	2	3	16	16	18
Mise en décharge	10 ³ t	0	0	0	1	1	1	14	15	10
Incinération sans récupération d'énergie	10 ³ t	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des déchets dangereux générés	10 ³ t	16	19	21	4	4	5	38	38	35
Déchets non dangereux générés, par méthode de gestion des déchets										
Préparation en vue du réemploi	10 ³ t	0	1	0	0	0	0	0	0	0
Recyclage	10 ³ t	50	69	63	9	9	11	204	142	234
Récupération, y compris récupération d'énergie	10 ³ t	5	8	9	0	0	0	70	68	43
Mise en décharge	10 ³ t	7	3	2	0	0	0	10	11	10
Incinération sans récupération d'énergie	10 ³ t	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des déchets non dangereux générés	10 ³ t	62	81	74	9	9	11	284	221	287
Déchets détournés de la mise en décharge										
Déchets dangereux détournés de la mise en décharge	10 ³ t	16	19	21	3	3	4	24	23	25
Déchets non dangereux détournés de la mise en décharge	10 ³ t	55	78	72	9	9	11	274	210	277
Quantité totale de déchets détournés de la mise en décharge	10 ³ t	71	97	93	12	12	15	298	233	302
Pourcentage de déchets détournés de la mise en décharge	%	91,1	97,2	97,7	91,4	91,2	92,3	92,8	90,2	94,1
Déchets destinés à l'élimination										
Déchets dangereux destinés à l'élimination	10 ³ t	0	0	0	1	1	1	14	15	10
Déchets non dangereux destinés à l'élimination	10 ³ t	7	3	2	0	0	0	10	11	10
Quantité totale de déchets destinés à l'élimination	10 ³ t	7	3	2	1	1	1	24	26	20
Pourcentage de déchets destinés à l'élimination	%	8,9	2,8	2,3	8,6	8,8	7,7	7,2	9,8	5,9

Ressources sortantes	Unité	Segment Câbles			Segment Tubes d'acier			Immobilier			Chiffres consolidés		
		2023	2024	2025	2023	2024	2025	2023	2024	2025	2023	2024	2025
Déchets dangereux générés, par méthode de gestion des déchets													
Préparation en vue du réemploi	10 ³ t	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recyclage	10 ³ t	1	1	1	0	0	0	0	0	0	15	16	15
Récupération, y compris récupération d'énergie	10 ³ t	0	1	1	1	2	1	0	0	0	30	33	38
Mise en décharge	10 ³ t	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15	16	11
Incinération sans récupération d'énergie	10 ³ t	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des déchets dangereux générés	10 ³ t	1	2	2	1	2	1	0	0	0	60	65	64
Déchets non dangereux générés, par méthode de gestion des déchets													
Préparation en vue du réemploi	10 ³ t	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0
Recyclage	10 ³ t	15	17	19	25	25	27	1	1	1	304	263	355
Récupération, y compris récupération d'énergie	10 ³ t	0	0	0	1	1	1	0	0	0	76	77	53
Mise en décharge	10 ³ t	1	2	3	0	0	0	1	1	1	19	17	16
Incinération sans récupération d'énergie	10 ³ t	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des déchets non dangereux générés	10 ³ t	16	19	22	26	26	28	2	2	2	399	358	424
Déchets détournés de la mise en décharge													
Déchets dangereux détournés de la décharge	10 ³ t	1	2	2	1	2	1	0	0	0	45	49	53
Déchets non dangereux détournés de la décharge	10 ³ t	15	17	19	26	26	28	1	1	1	380	341	408
Quantité totale de déchets détournés de la décharge	10 ³ t	16	19	21	27	28	29	1	1	1	425	390	461
Pourcentage de déchets détournés de la décharge	%	94,5	87,8	87,9	99,6	99,5	99,1	33,3	20,9	18,9	92,7	92,1	94,4
Déchets destinés à l'élimination													
Déchets dangereux destinés à l'élimination	10 ³ t	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15	16	11
Déchets non dangereux destinés à l'élimination	10 ³ t	1	2	3	0	0	0	1	1	1	19	17	16
Quantité totale de déchets destinés à l'élimination	10 ³ t	1	2	3	0	0	0	1	1	1	34	33	27
Pourcentage de déchets destinés à l'élimination	%	5,5	12,2	12,1	0,4	0,5	0,9	66,7	79,1	81,1	7,3	7,9	5,6

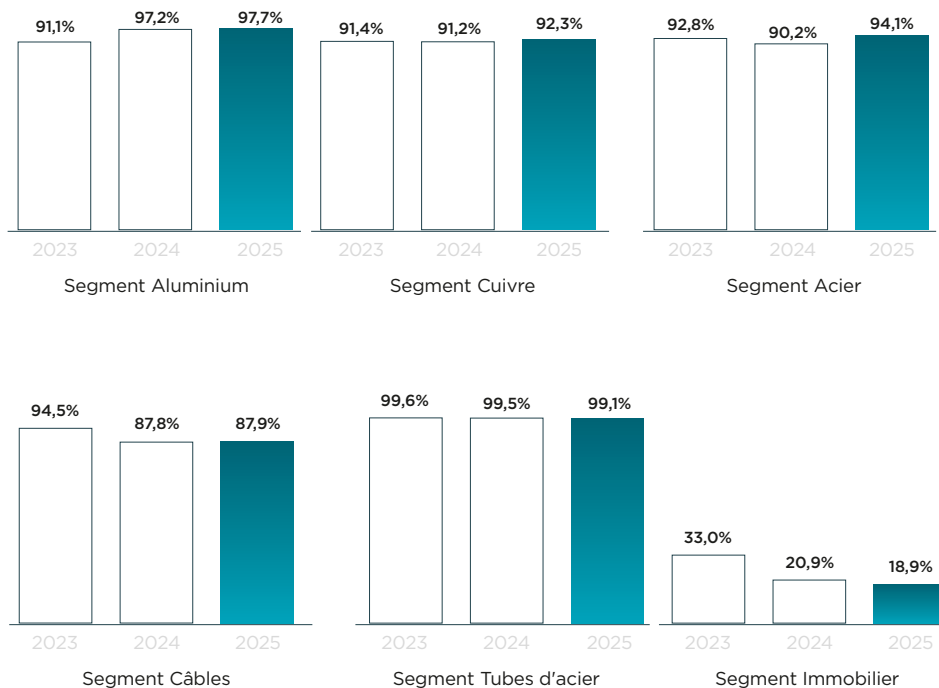
* 1. La classification des déchets produits s'appuie sur le Catalogue européen des déchets (CED), conformément à la législation européenne et nationale en vigueur. Les activités de gestion des déchets sont menées en collaboration avec des prestataires spécialisés et agréés afin de garantir un traitement efficace et conforme des flux de déchets. Les données communiquées reposent sur des mesures réelles et font l'objet d'un suivi via des systèmes informatiques et les bordereaux de transfert de déchets fournis par les entreprises sous contrat. Les informations pertinentes relatives à la gestion des déchets sont également transmises aux autorités environnementales compétentes, conformément à la législation nationale et locale applicable. Pour le segment Immobilier, les déchets concernent principalement les déchets municipaux provenant des centres commerciaux loués. Les chiffres relatifs aux déchets détournés de la mise en décharge incluent les méthodes de gestion des déchets suivantes : a) préparation en vue de la réutilisation, b) recyclage, c) valorisation, y compris la valorisation énergétique. Les chiffres relatifs aux déchets destinés à la mise en décharge incluent les méthodes de gestion des déchets suivantes : a) mise en décharge et b) incinération sans valorisation énergétique.

2 Les informations relatives aux ressources sortantes ne sont pas présentées pour les entreprises non industrielles, car celles-ci n'ont pas d'activités industrielles ou commerciales et leurs déchets sont considérés comme négligeables.

Comme le montre le graphique ci-dessous, la part des déchets générés qui n'est pas mise en décharge pour tous les segments industriels est restée à un niveau élevé en 2025, soutenant ainsi la transition vers une économie

circulaire. Les chiffres relatifs au segment Immobilier sont restés faibles, car les déchets générés proviennent principalement des déchets municipaux des centres commerciaux loués.

■ Figure 15: Déchets détournés de l'élimination (%)



Taxonomie de l'Union Européenne

Aperçu

Viohalco s'engage à promouvoir la durabilité et la transparence dans ses activités. La présente section décrit les informations à fournir conformément à l'article 8 du règlement (UE) n° 2020/852 (le « règlement relatif à la taxonomie »), qui classe les activités économiques durables du point de vue de l'environnement.

La taxonomie de l'UE est un outil essentiel dans la stratégie de durabilité de Viohalco, guidant les efforts visant à atténuer le changement climatique et à promouvoir une économie circulaire.

Des détails concernant l'éligibilité à la taxonomie et l'alignement sur les six objectifs environnementaux définis par la taxonomie de l'UE sont fournis dans la section ci-dessous :

1. **Atténuation du changement climatique**
2. **Adaptation au changement climatique**
3. **Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines**
4. **Transition vers une économie circulaire**
5. **Prévention et réduction de la pollution**
6. **Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes**

Viohalco vise à fournir aux parties intéressées des informations claires sur la performance en matière de durabilité et l'incidence environnementale des activités. Cette transparence répond non seulement aux exigences réglementaires, mais renforce également l'engagement en faveur du développement durable et de pratiques commerciales responsables.

Dans le cadre de l'engagement continu de Viohalco en faveur du développement durable et de la conformité réglementaire, toutes les informations relatives au règlement de l'UE sur la taxonomie (règlement (UE) 2020/852) sont communiquées. Ce cadre de reporting démontre la durabilité environnementale des diverses activités industrielles, qui couvrent la production et la transformation de l'aluminium, du cuivre, de l'acier, des tuyaux et câbles en acier, ainsi que l'immobilier. L'objectif environnemental d'atténuation du changement climatique est le plus pertinent pour les activités génératrices de revenus de Viohalco. En outre, sur la base de l'acte délégué en matière d'environnement (règlement délégué (UE) 2024/2486 de la Commission européenne), qui inclut les activités opérationnelles pour les objectifs de l'économie circulaire, de la prévention et de la réduction de la pollution, des ressources aquatiques et marines, et de la biodiversité, les activités non génératrices de revenus (activités secondaires) ont été identifiées.

Évaluation de l'alignement sur la taxonomie de l'UE

Viohalco utilise une méthodologie complète pour évaluer son alignement sur la taxonomie de l'UE, en veillant à ce que les activités économiques soient durables sur le plan environnemental. Ce processus comporte plusieurs étapes clés :

1. **Identification des activités éligibles** : Viohalco commence par identifier les activités économiques éligibles au titre de la taxonomie de l'UE. Il s'agit de cartographier les opérations par rapport à la description des activités décrites dans le règlement sur la taxonomie, en mettant l'accent sur les activités qui contribuent à l'atténuation du changement climatique ou à l'adaptation à celui-ci, ainsi que sur les autres objectifs environnementaux.
2. **Évaluation de la contribution substantielle** : Pour chaque activité éligible, Viohalco évalue dans quelle mesure elle contribue de manière significative à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux définis par la taxonomie de l'UE. Cela comprend l'évaluation des critères d'examen technique pour s'assurer que les activités répondent aux normes requises.
3. **Critères d'absence de préjudice important (DNSH = Do No Significant Harm)** : Viohalco veille à ce que ses activités ne causent aucun dommage significatif à aucun des autres objectifs environnementaux. Cela implique un examen approfondi des critères DNSH, qui incluent, dans le cas de l'atténuation du changement climatique, des exigences spécifiques en matière de prévention de la pollution, d'utilisation durable des ressources aquatiques et de protection de la biodiversité.
4. **Respect des garanties minimales** : La société vérifie également que les opérations de Viohalco et au-delà respectent les garanties sociales et de gouvernance minimales, telles que les droits du travail, les droits de l'homme et les mesures anti-corruption. Cette étape est cruciale pour maintenir les normes éthiques dans toutes les opérations.
5. **Collecte de données et établissement des rapports** : La collecte de données précises est essentielle pour la transparence des rapports. Viohalco rassemble des données de performance détaillées pour calculer des indicateurs clés de performance (ICP) liés au chiffre d'affaires, aux dépenses d'investissement et aux dépenses d'exploitation pour les activités éligibles à la taxonomie et alignées.
6. **Suivi et amélioration continus** : Viohalco surveille en permanence son alignement sur la taxonomie de l'UE, adaptant les processus et les stratégies nécessaires pour répondre aux exigences réglementaires en constante évolution et améliorer les performances en matière de durabilité.

Ci-dessous, le tableau récapitulatif des activités identifiées comme éligibles selon la taxonomie. Dans les sociétés de Viohalco, les activités éligibles ayant une contribution substantielle concernent l'atténuation du changement climatique, la protection des ressources aquatiques et marines, l'économie circulaire et la prévention et la réduction de la pollution.

Tableau 16: Activités économiques éligibles à la taxonomie de l'UE

Activité économique éligible	Description de l'activité opérationnelle	Code NACE
Atténuation du changement climatique		
3.1 Technologies de fabrication liées aux énergies renouvelables	Technologies de fabrication liées aux énergies renouvelables	C27
3.5 Fabrication d'équipements à bon rendement énergétique pour la construction de bâtiments	Fabrication de composants clés de façades et de couvertures, de systèmes de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire, de systèmes de refroidissement et de ventilation, ainsi que de pompes à chaleur	C25
3.6 Autres technologies de fabrication à faible intensité de carbone	Autres technologies de fabrication à faible intensité de carbone	C27
3.8 Fabrication d'aluminium	Production secondaire d'aluminium	C24
3.9 Fabrication de fonte et d'acier	Fabrication de fonte et d'acier, production au four électrique avec plus de 90% de rebuts d'acier par rapport à la production du produit	C24
3.18 Fabrication de composants automobiles et de composants pour la mobilité	Fabrication, réparation, entretien, adaptation, réaffectation et mise à niveau de composants pour la mobilité destinés à des dispositifs de mobilité des personnes à émissions nulles, et de systèmes automobiles et pour la mobilité, composants, entités techniques distinctes, pièces et pièces de rechange.	C29
3.20 Fabrication, installation et entretien d'équipements électriques à haute, à moyenne et à basse tension destinés au transport et à la distribution d'électricité qui entraînent ou permettent une contribution substantielle à l'atténuation du changement climatique	Fabrication, installation, maintenance ou entretien de produits, équipements ou systèmes électriques, ou de logiciels visant à obtenir des réductions substantielles des émissions de gaz à effet de serre dans les systèmes de transport et de distribution électrique à haute, à moyenne et à basse tension grâce à l'électrification, à l'efficacité énergétique, à l'intégration d'énergies renouvelables ou à la conversion efficace d'énergie	C27
4.1 Production d'électricité au moyen de la technologie solaire photovoltaïque	Construction ou exploitation d'installations de production d'électricité utilisant la technologie solaire photovoltaïque (PV).	-
4.9 Transport et distribution d'électricité	Services de construction et d'installation de réseaux de distribution d'électricité	C27
7.7 Acquisition et propriété de bâtiments	Achat d'immobilier et exercice de la propriété de cet immobilier	L68
Économie circulaire		
2.7 Tri et valorisation des matériaux des déchets non dangereux	Construction, modernisation et exploitation d'installations de tri ou de valorisation des flux de déchets non dangereux en matières premières secondaires de haute qualité au moyen d'un processus de transformation mécanique.	-
Prévention et réduction de la pollution		
2.1 Collecte et transport de déchets dangereux	Collecte et transport séparés des déchets dangereux avant leur traitement, leur récupération ou leur élimination	-

1. Activités génératrices de revenus

Objectif environnemental : atténuation du changement climatique

Segment Aluminium

Les activités de façade et de couverture ont été incluses dans la catégorie Fabrication d'équipements à bon rendement énergétique pour la construction de bâtiments (3.5). Le segment Aluminium de Viohalco s'engage également dans la fabrication d'aluminium secondaire (3.8), par le biais des différentes sociétés du segment. Toutefois, étant donné qu'il n'existe pas de catégorie distincte concernant la production d'aluminium en aval et que les produits sont intermédiaires et sous-traités en interne (et ne génèrent donc pas de revenus), l'indicateur clé de performance (ICP) du chiffre d'affaires éligible de la production d'aluminium secondaire n'est pas indiqué dans les tableaux consolidés de la taxonomie. À titre d'informations contextuelles, le revenu potentiel estimé associé au recyclage de l'aluminium secondaire est estimé à 795,2 millions d'euros, calculé au prorata, sur la proportion de contenu recyclé présent dans les plaques d'aluminium produites en fonderie.

La fabrication de façades en aluminium a été incluse dans le rapport de taxonomie dans la catégorie 3.5 - Fabrication d'équipements à bon rendement énergétique pour la construction de bâtiments. En outre, l'activité 3.18 - Fabrication de composants automobiles et de mobilité est incluse dans le chiffre d'affaires éligible.

Segment Cuivre

Pour le segment Cuivre, les composants clés des systèmes de chauffage des locaux et de production d'eau chaude sanitaire, ainsi que des systèmes de refroidissement et de ventilation et des pompes à chaleur (c.-à-d. la fabrication de tubes en cuivre) ont été inclus dans la catégorie 3.5 - Fabrication d'équipements à bon rendement énergétique pour la construction de bâtiments.

Segment Acier

Le segment Acier de Viohalco produit de l'acier brut pour les fours à arc électriques (FAE) (3.9), en utilisant comme matière première des rebuts d'acier dans un pourcentage supérieur à 90% de la production de produits en acier. Toutefois, étant donné qu'il n'existe pas de catégorie distincte pour le laminage de l'acier, les produits sidérurgiques sont considérés comme intermédiaires et transformés ultérieurement en interne (et donc non générateurs de revenus), l'ICP éligible de la production d'acier ne sera pas présenté dans les tableaux consolidés officiels de la taxonomie. En tant qu'information contextuelle, le chiffre d'affaires lié à la production d'acier est de 762,9 millions d'euros.

Segment Câbles

Les produits du segment Câbles sont utilisés dans diverses applications, notamment dans les technologies de fabrication liées aux énergies renouvelables (3.1), ainsi que des projets d'installation pour le transport et la distribution d'électricité (4.9). Les câbles et accessoires pour le secteur des télécommunications (fibre optique), dans le cadre des Autres technologies de fabrication à faible intensité de carbone (3.6), ont également été incorporés dans le calcul des revenus éligibles. La fabrication de câbles de basse, moyenne et haute tension, relevant de l'activité

économique 3.20, ont été inclus dans les calculs des indicateurs clés de performance.

Segment Immobilier

Le segment Immobilier de Viohalco (Noval Property) est inclus dans les catégories éligibles et alignées sous Acquisition et propriété de bâtiments (7.7). Noval Property, filiale de Viohalco, achète des biens immobiliers et exerce les droits de propriété sur le parc immobilier.

Objectif environnemental : économie circulaire

Les sociétés de valorisation des ressources de Viohalco se consacrent à la transformation des déchets en matières premières secondaires, ce qui génère des revenus, des dépenses d'investissement (CapEx) et des dépenses d'exploitation (OpEx). Cette activité est directement liée à l'action 2.7 : « Tri et valorisation des matériaux des déchets non dangereux » de l'objectif environnemental relatif à l'économie circulaire.

2. Activités secondaires / Activités non génératrices de revenus

Sur la base de l'acte délégué en matière d'environnement (règlement délégué (UE) 2023/2486 de la Commission) qui inclut les activités opérationnelles pour les objectifs de l'économie circulaire, de la prévention de la réduction de la pollution, des ressources aquatiques et marines, de la biodiversité, les activités non génératrices de revenus (activités secondaires) ont été identifiées. Viohalco a procédé à une évaluation approfondie de ses activités secondaires et non génératrices de revenus par rapport à ces objectifs environnementaux. L'évaluation a déterminé que certaines activités sont pertinentes pour les dépenses d'investissement et d'exploitation éligibles, et celles-ci ont donc été incluses dans les tableaux de la taxonomie.

Objectif environnemental : atténuation du changement climatique

Activité opérationnelle 4.1 Production d'électricité à partir de la technologie solaire photovoltaïque : les sociétés de Viohalco ont annoncé des dépenses d'investissement (CapEx) et d'exploitation (OpEx) pour la mise en œuvre de projets et d'installations liés aux énergies renouvelables d'ici 2025. Plus précisément, Corinth Pipeworks a alloué 5,2 millions d'euros à l'exploitation d'une installation photovoltaïque sur son site afin de couvrir une partie de ses besoins en électricité.

Objectif environnemental : économie circulaire

Dans le cadre de l'activité opérationnelle 2.7 Tri et valorisation des matériaux des déchets non dangereux, nous avons inclus les dépenses d'investissement et d'exploitation, avec le broyeur Sidenor SA et le tamis Sovel SA. Cette activité opérationnelle comprend à la fois les activités génératrices de revenus et celles qui ne le sont pas des sociétés Viohalco, comme indiqué ci-dessus.

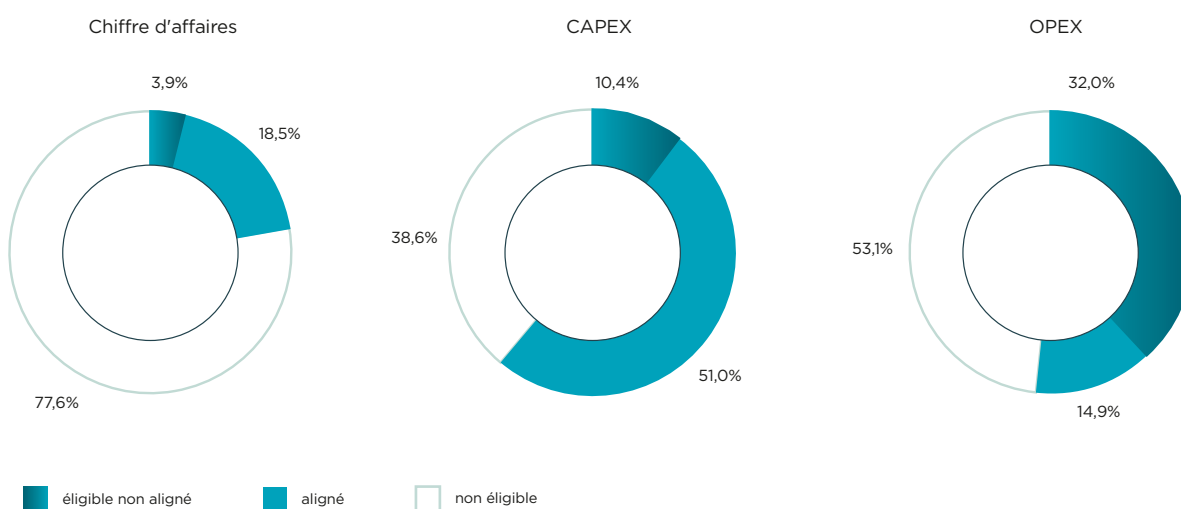
Objectif environnemental : prévention et réduction de la pollution

Activité d'exploitation : au titre du point 2.1 « Collecte et transport des déchets dangereux », les sociétés de Viohalco ont déclaré les dépenses d'exploitation liées à la collecte et au transport des déchets dangereux avant leur traitement, leur valorisation ou leur élimination.

■ **Tableau 17: Aperçu de la taxonomie de l'UE**

Exercice 2025	TOTAL (en euros)	Proportion d'activités économiques éligibles à la taxonomie (non alignées)	Proportion d'activités économiques alignées sur la taxonomie	Proportion d'activités économiques non éligibles à la taxonomie
Chiffre d'affaires	7.228.900.740	3,9%	18,5%	77,6%
Dépenses d'investissement CAPEX	448.555.552	10,4%	51,0%	38,6%
Dépenses d'exploitation OpEx	134.660.544	32,0%	14,9%	53,1%

■ **Figure 16: Chiffre d'affaires, CapEx et OpEx éligibles, alignés et non alignés**



Pour plus de détails et pour consulter les modèles, voir les tableaux de la taxonomie de l'UE ci-dessous.

Méthodologie d'évaluation de l'éligibilité et de l'alignement des activités opérationnelles des sociétés de Viohalco

Après avoir examiné les textes légaux relatifs à la finance durable, à savoir :

1. Règlement de l'UE sur la taxonomie (règlement (UE) 2020/852)

Règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables.

[EUR-Lex Règlement \(UE\) 2020/852](#)

2. Règlement délégué de la Commission (UE) 2021/2139

Règlement délégué de la Commission (UE) 2021/2139 du 4 juin 2021 complétant le règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil par les critères d'examen technique permettant de déterminer à quelles conditions une activité économique peut être considérée comme contribuant substantiellement à l'atténuation du changement climatique ou à l'adaptation à celui-ci et si cette activité économique ne cause de préjudice important à aucun des autres objectifs environnementaux.

[EUR-Lex règlement délégué \(UE\) 2021/2139](#)

3. Règlement délégué de la Commission (UE) 2021/2178

Règlement délégué (UE) 2021/2178 de la Commission du 6 juillet 2021 complétant l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil en précisant le contenu, la méthodologie et la présentation des informations que doivent publier les entreprises soumises aux articles 19 bis ou 29 bis de la directive 2013/34/UE concernant les activités économiques durables sur le plan environnemental

[EUR-Lex règlement délégué \(UE\) 2021/2178](#)

4. Règlement délégué de la Commission (UE) 2023/2485

Le présent règlement modifie le règlement délégué (UE) 2021/2139, en se concentrant spécifiquement sur les objectifs liés au changement climatique. Il ajoute des critères d'examen technique pour certaines activités liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci, couvrant des secteurs tels que la fabrication de composants automobiles et de composants pour la mobilité pour les véhicules à émissions nulles et la fabrication de constituants de matériel roulant ferroviaire.

[Règlement délégué \(UE\) 2023/2485](#)

5. Règlement délégué de la Commission (UE) 2023/2486

Ce règlement introduit de nouveaux critères d'examen technique pour les objectifs environnementaux non liés au climat, souvent appelés « taxo4 ». Ces objectifs sont les suivants :

- Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines.
- Transition vers une économie circulaire.
- Prévention et réduction de la pollution.
- Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes

[Règlement délégué \(UE\) 2023/2486](#)

Outre les questions fréquentes sur le cadre de financement durable de l'UE (2023 & 2024), l'appréciation de l'application de la taxonomie aux activités de Viohalco est présentée ci-dessous.

Aucun segment de Viohalco ne participe à des activités liées à la production d'énergie nucléaire ou de combustibles gazeux fossiles. En ce sens, aucune des activités économiques prévues dans le règlement délégué de la Commission (UE) 2022/1214 n'est applicable aux sociétés de Viohalco. Vous trouverez des informations supplémentaires dans le tableau ci-dessous.

No.	Activités liées à l'énergie nucléaire	Statut
1.	L'entreprise mène, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité qui produisent de l'énergie à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible.	Non
2.	L'entreprise réalise, finance ou est exposée à des risques liés à la construction et à l'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires destinées à produire de l'électricité ou de la chaleur industrielle, y compris à des fins de chauffage urbain ou de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, ainsi qu'à la mise à niveau de leur sécurité, en utilisant les meilleures technologies disponibles.	Non
3.	L'entreprise réalise, finance ou est exposée à l'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes qui produisent de l'électricité ou de la chaleur industrielle, y compris à des fins de chauffage urbain ou de processus industriels tels que la production d'hydrogène à partir de l'énergie nucléaire, ainsi qu'à la mise à niveau de leur sécurité.	Non
Activités liées au gaz fossile		Statut
4.	L'entreprise réalise, finance ou est exposée à la construction ou à l'exploitation d'installations de production d'électricité qui utilisent des combustibles fossiles gazeux.	Non
5.	L'entreprise réalise, finance ou est exposée à la construction, à la rénovation et à l'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité utilisant des combustibles fossiles gazeux.	Non
6.	L'entreprise réalise, finance ou est exposée à la construction, à la rénovation et à l'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux.	Non

Évaluation de l'éligibilité :

Dans un premier temps, pour déterminer les activités éligibles, une liste détaillée de toutes les activités économiques des segments opérationnels de Viohalco a été préparée. Ces activités ont été comparées avec les activités éligibles énumérées dans les annexes des règlements délégués de la taxonomie de l'UE (UE 2021/2139 et 2023/2486), qui précisent les activités contribuant à l'atténuation du changement climatique, à l'adaptation au changement climatique, à l'utilisation durable des ressources aquatiques et marines, à l'économie circulaire, à la prévention de la pollution et à la protection de la biodiversité. Aucune des filiales de Viohalco n'a été identifiée comme exerçant des activités éligibles à l'objectif environnemental de protection de la biodiversité.

Sur la base de la comparaison, chaque activité a été caractérisée comme étant éligible à la taxonomie (relevant de la taxonomie de l'UE) ou non éligible.

Une activité économique éligible à la taxonomie désigne une activité économique décrite dans les actes délégués complétant le règlement sur la taxonomie (à savoir, à l'heure actuelle, l'acte délégué sur le climat et l'acte délégué sur l'environnement), que cette activité économique réponde ou non à tout ou partie des critères d'examen technique énoncés dans ces actes délégués.

Une activité économique non éligible à la taxonomie désigne toute activité économique qui n'est pas reprise dans les actes délégués complétant le règlement sur la taxonomie.

Évaluation de l'alignement :

Une activité économique alignée sur la taxonomie est une activité économique qui satisfait à toutes les exigences suivantes :

- l'activité économique contribue de manière substantielle à un ou plusieurs objectifs environnementaux, en respectant les critères d'examen technique identifiés pour chaque objectif dans les actes délégués complétant le règlement sur la taxonomie,
- elle ne porte pas atteinte de manière significative à l'un des objectifs environnementaux, et
- elle est mise en œuvre dans le respect des garanties minimales

Double comptage :

Dans le rapport des chiffres définitifs, aucun double comptage n'est effectué dans le calcul du numérateur du chiffre d'affaires, des dépenses d'investissement (CapEx) et des dépenses d'exploitation (OpEx) éligibles/alignés. Cela signifie qu'un montant CapEx ne peut être attribué à deux activités. Un flux de chiffre d'affaires est attribué à un seul code d'activité (par exemple, 3.1, 3.6, 4.9). Un élément de dépenses d'exploitation associé à des opérations ou à la maintenance est enregistré une seule fois dans l'activité à laquelle il se rapporte. Les activités secondaires sont identifiées séparément, et tous les numérateurs des indicateurs clés de performance (ICP) s'excluent mutuellement, ce qui garantit qu'aucun revenu ou aucune dépense n'est déclaré plus d'une fois.

Changements importants 2024-2025

Pour l'exercice 2025, des changements ont été apportés au rapport de taxonomie de Viohalco. En réponse à l'évolution du cadre législatif en matière de taxonomie et aux commentaires reçus des principales parties intéressées, Viohalco a évalué les activités de ses sociétés par rapport à tous les objectifs

environnementaux. Cela est clairement illustré dans les tableaux de taxonomie, qui présentent les résultats de notre approche, ainsi que dans l'analyse correspondante aux pages 158 - 163.

Éligibilité

1. Activités génératrices de revenus

1.1 Fabrication de câbles

Les sociétés de Viohalco du segment Câbles ont participé au groupe de travail de l'équipe de durabilité d'Europacable pour la finance durable. Le groupe de travail a publié une note d'information sur la taxonomie en 2023, mise à jour en 2025, avec des conseils sur les rapports de la taxonomie pour les entreprises de câbles. Les rapports relatifs aux chiffres de la taxonomie du segment de fabrication de câbles de Viohalco suivent les lignes directrices présentées dans la note d'information, toujours en conformité avec le règlement officiel sur la taxonomie mentionné dans le paquet législatif ci-dessus.

Activité 3.1 - Technologies de fabrication liées aux énergies renouvelables

Afin d'évaluer l'éligibilité des activités de Hellenic Cables au titre de l'activité 3.1 (Technologies de fabrication liées aux énergies renouvelables) de l'annexe I de l'acte délégué sur le climat, la société a pris en considération les câbles qui font partie intégrante du développement, du raccordement et de l'exploitation des installations d'énergies renouvelables. Cela comprend la production et l'installation de systèmes de câbles utilisés dans les projets éoliens et solaires, tant onshore qu'offshore, ainsi que les câbles qui permettent le transport de l'électricité renouvelable vers le réseau. Ces systèmes de câbles sont des composants essentiels des infrastructures d'énergie renouvelable et relèvent donc du champ d'application des technologies d'énergie renouvelable éligibles au titre de l'activité 3.1. Cette éligibilité concerne principalement les activités de Hellenic Cables, qui fabrique des systèmes de câbles à haute et moyenne tension ainsi que des câbles sous-marins utilisés dans des applications liées aux énergies renouvelables, notamment les parcs éoliens offshore et onshore, les installations solaires et les interconnexions de réseaux qui facilitent le transport de l'électricité renouvelable. Ces produits sont considérés comme des composants essentiels au déploiement et à l'intégration des infrastructures d'énergie renouvelable et relèvent donc du champ d'application des activités habilitantes de la taxonomie pour l'atténuation du changement climatique. À ce titre, la partie pertinente du chiffre d'affaires, des dépenses d'investissement et des dépenses d'exploitation du segment des Câbles liée à la production de systèmes de câbles spécialement conçus pour les projets d'énergie renouvelable est classée comme éligible à la taxonomie.

Activité 4.9 - Construction et exploitation de réseaux de transport et de distribution d'électricité

Fabrication de câbles et d'accessoires inclus dans des projets de construction et d'installation de systèmes de transmission. De plus, les services d'installation dédiés aux réseaux de transmission ou de distribution terrestres ou sous-marins ont été considérés comme éligibles. En revanche, la fourniture d'équipements pour les réseaux de transport et de distribution d'électricité lorsque le contrat ne comprend pas de services d'installation ou de gestion de projet n'a pas été considérée comme éligible.

Activité 3.6 - Autres technologies de fabrication à faible intensité de carbone

Les câbles permettant une réduction significative des émissions grâce à l'indicateur de potentiel de réchauffement planétaire ont été inclus dans cette activité. Plus précisément, les câbles qui réduisent les émissions dans les secteurs des télécommunications et des chemins de fer sont considérés comme conformes à la description de l'activité : technologies de fabrication visant à réduire considérablement les émissions de GES dans d'autres secteurs de l'économie, où ces technologies ne sont pas couvertes dans les sections 3.1 à 3.5 de la présente annexe (atténuation du changement climatique). Dans la rubrique « Fabrication » de l'activité 3.6, l'éligibilité des câbles de signalisation à fibre optique a été incluse, ceux-ci présentant un potentiel de réchauffement global (PRG) nettement inférieur à celui des câbles en cuivre. Cette décision s'appuie sur les références suivantes : a) le livre blanc d'Europacable sur l'efficacité énergétique de la fibre optique et b) la note d'information d'Europacable sur la taxonomie.

Activité 3.20 - Fabrication, installation et entretien d'équipements électriques à haute, à moyenne et à basse tension destinés au transport et à la distribution d'électricité qui entraînent ou permettent une contribution substantielle à l'atténuation du changement climatique

La fabrication, l'installation et l'entretien des câbles et fils électriques (haute, moyenne et basse tension), ainsi que les accessoires pour le transport et la distribution de l'électricité, étaient inclus dans cette catégorie. Dans le même temps, les câbles utilisés dans les bâtiments n'étaient pas considérés comme éligibles. Lorsque les câbles relevaient des activités opérationnelles 4.9 et 3.20, ils étaient comptabilisés uniquement dans l'activité 4.9.

1.2 Fabrication de façades, de tubes en cuivre pour les applications de chauffage et de refroidissement

Activité 3.5 - Fabrication d'équipements à bon rendement énergétique pour la construction de bâtiments

Dans cette activité précise, la description inclut de nombreux codes NACE, et des informations supplémentaires concernant les critères d'examen technique liés à l'activité ont été utilisés pour cette définition. L'activité 3.5 couvre un large éventail de produits qui améliorent la performance énergétique des bâtiments, tels que définis dans les actes délégués de la taxonomie de l'UE. Pour Viohalco, les segments Aluminium et Cuivre fabriquent des groupes de produits spécifiques qui entrent dans le champ d'application de cette activité. Sur la base de l'évaluation des gammes de produits des filiales, le chiffre d'affaires éligible concerne les éléments de façade, ainsi que les composants clés utilisés dans les systèmes de chauffage et d'eau chaude sanitaire, les systèmes de refroidissement et de ventilation, et les pompes à chaleur.

Ces produits sont liés aux activités des segments Aluminium et Cuivre.

1.3 Fabrication d'aluminium

Activité 3.8 - Fabrication d'aluminium secondaire

Les sociétés productrices d'aluminium de Viohalco fabriquent des brames d'aluminium par le biais d'un processus de refonte, en utilisant de l'aluminium de première fusion comme matière première, ainsi que des déchets avant et après consommation. Aucune des activités des filiales de Viohalco ne comprend la fabrication d'aluminium de première fusion.

Comme indiqué ci-dessus, les produits de fonderie d'aluminium sont considérés comme intermédiaires et ne génèrent pas de chiffre d'affaires. Par conséquent, la société a déclaré un chiffre d'affaires éligible nul dans les tableaux de taxonomie présentés plus haut dans le rapport, sous l'activité 3.8. Les calculs sont effectués conformément aux instructions du règlement sur la méthodologie de calcul des ICP.

Afin de présenter des informations contextuelles, la société a attribué un prix interne à la production intermédiaire de brames d'aluminium issues des activités de la fonderie. Le prix interne est calculé sur la base du prix moyen des brames achetées à l'extérieur de la société.

3.18 Fabrication de composants automobiles et de composants pour la mobilité

Cette activité opérationnelle offre au segment Aluminium de Viohalco la possibilité d'intégrer dans le chiffre d'affaires éligible les revenus provenant de la fabrication, de la réparation, de la maintenance, de la modernisation, de la réaffectation et de la mise à niveau de composants de mobilité pour les dispositifs de mobilité personnelle à zéro émission et des systèmes, composants, entités techniques, pièces et pièces de rechange automobiles et de mobilité. Les données éligibles relatives au chiffre d'affaires, aux dépenses d'investissement et aux dépenses d'exploitation sont présentées dans les tableaux de taxonomie.

1.4 Fabrication d'acier

Activité 3.9 - Fabrication de fonte et d'acier

La description de l'activité comprend l'approche générale de la fabrication de fonte et d'acier. Dans le segment Acier de Viohalco, la fabrication d'acier est réalisée dans des ateliers de fusion FAE avec plus de 90% de ferraille d'acier. Les produits de l'atelier de fusion sont ensuite transformés dans des laminoirs qui produisent des solutions pour diverses applications, à savoir la construction, la construction navale, l'automobile et la production d'énergie. Le chiffre d'affaires généré par la fabrication de fonte et d'acier (3.9) est déclaré comme information qualitative, étant donné que les produits de fonderie d'acier n'ont pas de prix de vente et sont consommés en interne. La société déclarera zéro comme chiffre d'affaires éligible dans les tableaux de la taxonomie, sous l'activité 3.9.

Étant donné que les produits de l'aciérie sont consommés en interne, le chiffre d'affaires éligible n'est fourni qu'à titre d'informations contextuelles et est nul (0 €) dans les tableaux de taxonomie.

Afin de présenter des informations contextuelles, la société a calculé le coût de production des produits des fonderies, avant d'être traités, à partir du module SAP WHB de la société. Plus précisément, le coût de production des fonderies est la somme des coûts de consommation des matières premières et des coûts de transformation.

1.5 Activités immobilières

Activité 7.7 - Acquisition et propriété de bâtiments

Les montants éligibles du chiffre d'affaires, des CapEx et des OpEx de la société immobilière de Viohalco, Noval Property, ont été déclarés, sur la base de la description de l'activité « Achat d'immobilier et exercice de la propriété de cet immobilier ».

2. Activités secondaires / Activités non génératrices de revenus

Sont considérées comme activités éligibles toutes les activités décrites dans la section « Activités secondaires / Activités non génératrices de recettes » à la page 146.

3. Activités économiques non éligibles à la taxonomie

Les activités qui n'ont pas été identifiées comme éligibles à la taxonomie et qui constituent donc le pourcentage non éligible à la taxonomie ne sont actuellement pas incluses parmi les secteurs et activités inclus dans la taxonomie de l'UE.

Alignement

Sur la base de l'évaluation par la Société du critère d'examen technique pertinent pour les activités éligibles de l'annexe sur l'atténuation du changement climatique, il a été conclu que les activités économiques suivantes ont un taux d'alignement de 0% pour l'année 2025 :

- 3.5 Fabrication d'équipements à bon rendement énergétique pour la construction de bâtiments
- 3.6 Autres technologies de fabrication à faible intensité de carbone
- 3.8 Fabrication d'aluminium
- 3.9 Fabrication de fonte et d'acier
- 3.18 Fabrication de composants automobiles et de composants pour la mobilité

Cela s'explique principalement par le fait que les critères d'examen technique, tels que décrits pour chaque activité, ne sont pas remplis ou que la traçabilité concernant le respect des seuils pertinents n'est pas disponible pour le moment.

D'après l'évaluation de la taxonomie de l'UE, quatre activités satisfont à tous les critères d'examen technique, aux exigences DNSH et aux garanties minimales, et sont donc conformes à la taxonomie : 3.1 Technologies de fabrication liées aux énergies renouvelables, 3.20 Fabrication, installation et entretien d'équipements électriques contribuant à l'atténuation

du changement climatique, 4.9 Transport et distribution d'électricité, et 7.7 Acquisition et propriété de bâtiments.

Les activités économiques de Viohalco alignées sur la taxonomie, éligibles non alignées et non éligibles, sont reflétées dans le chiffre d'affaires, les dépenses d'investissement et les dépenses d'exploitation du groupe. Les contributions alignées sur la taxonomie proviennent principalement des activités classées sous 3.1 (Technologies de fabrication liées aux énergies renouvelables), 3.20 (Infrastructures de transport et de distribution d'électricité), 4.9 (Services d'installation) et 7.7 (Acquisition et propriété de bâtiments), qui répondent aux critères d'examen technique et aux exigences DNSH applicables à l'atténuation du changement climatique, comme documenté dans les évaluations sous-jacentes et vérifié par les analyses des risques climatiques et de la vulnérabilité réalisées pour les immobilisations concernées. Les activités jugées éligibles mais non alignées, notamment la fabrication d'aluminium secondaire sous 3.8, les composants liés à l'efficacité énergétique sous 3.5, les technologies à faible émission de carbone sous 3.6 et les actifs immobiliers supplémentaires classés sous 7.7, sont présentées séparément, reflétant les cas où l'éligibilité au titre de l'annexe I est remplie mais où l'alignement n'a pas été établi en raison de mises à niveau en cours, d'une couverture incomplète des critères d'analyse technique ou de délais de mise en œuvre transitoires. Ces activités continuent de faire partie de la part des IPC non alignés éligibles du Groupe, conformément à la méthodologie appliquée dans tous les segments au cours du cycle de reporting.

Le solde des activités économiques relève de la catégorie des activités non éligibles, qui représente les segments ne relevant pas du champ d'application des activités économiques définies par la taxonomie de l'UE. Pour plus de clarté et de comparabilité, la présentation combinée des activités alignées, éligibles non alignées et non éligibles est structurée de manière à refléter les tableaux des IPC et les ventilations graphiques (chiffre d'affaires, CapEx, OpEx) présentés dans la section suivante, afin d'assurer la cohérence avec les modèles de reporting de la Commission européenne et le cadre de reporting de la taxonomie établi par Viohalco.

Code d'activité économique	Description	Éligibilité	Statut d'alignement (2025)
3.1	Technologies de fabrication liées aux énergies renouvelables	Éligible	Aligné
3.20	Fabrication, installation et entretien d'équipements électriques pour le transport/la distribution	Éligible	Aligné
4.9	Transport et distribution d'électricité	Éligible	Aligné
7.7	Acquisition et propriété de bâtiments	Éligible	Aligné
3.5	Fabrication d'équipements à bon rendement énergétique pour la construction de bâtiments	Éligible	Non aligné
3.6	Fabrication d'autres technologies à faible émission de carbone	Éligible	Non aligné
3.8	Fabrication d'aluminium	Éligible	Non aligné
3.9	Fabrication de fonte et d'acier	Éligible	Non aligné
3.18	Fabrication de composants automobiles et de mobilité	Éligible	Non aligné

Conformité aux critères d'examen technique

3.1 Technologies de fabrication liées aux énergies renouvelables: L'activité économique consiste à fabriquer des technologies liées aux énergies renouvelables.

Les câbles jouent un rôle moteur dans la transition vers une économie à faible intensité de carbone. Comme indiqué dans la section sur l'éligibilité, ces produits sont spécialement conçus pour les éoliennes, les panneaux photovoltaïques, etc., ainsi que pour les segments du marché des énergies renouvelables tels que la production d'énergie renouvelable, qui correspondent explicitement aux critères d'analyse technique de la catégorie 3.1.

3.20 Fabrication, installation et entretien d'équipements électriques à haute, à moyenne et à basse tension destinés au transport et à la distribution d'électricité qui entraînent ou permettent une contribution substantielle à l'atténuation du changement climatique.

L'activité consiste à fabriquer, installer, entretenir ou fournir des services de maintenance, de réparation et de conseil technique essentiels au fonctionnement pendant toute la durée de vie de dispositifs de câblage porteurs de courant de transmission et de distribution et les dispositifs de câblage non porteurs de courant pour le câblage de circuits électriques, à condition que ces dispositifs contribuent à augmenter la proportion d'énergie renouvelable dans le système ou à améliorer l'efficacité énergétique.

Sur la base de la description ci-dessus, le chiffre d'affaires éligible identifié ci-dessus est conforme aux critères d'examen technique, car ils n'incluent pas de clauses supplémentaires de la description.

4.9 Transport et distribution d'électricité

Au titre de l'activité 4.9 de l'annexe I de l'acte délégué sur le climat, une activité économique doit satisfaire à au moins un des trois critères d'examen technique différents. Les projets clés en main de Hellenic Cables en tant que GRT sont éligibles au titre du critère selon lequel le réseau fait partie du réseau européen interconnecté, qui englobe les zones de contrôle des États membres, de la Norvège, de la Suisse et du Royaume-Uni, ainsi que leurs réseaux subordonnés.

7.7. Acquisition et propriété de bâtiments

La description de l'activité comprend "l'achat d'immobilier et l'exercice de la propriété de cet immobilier". Les critères d'examen technique pour que l'activité contribue de manière substantielle à l'atténuation du changement climatique sont présentés ci-dessous :

- a. Dans le cas de bâtiments construits avant le 31 décembre 2020, un certificat de performance énergétique relevant au minimum de la classe A a été délivré. À défaut, le bâtiment fait partie des 15% du parc immobilier national ou régional les plus performants en matière de consommation d'énergie primaire opérationnelle, ce qui est démontré par des éléments de preuve appropriés, comparant au moins la performance du bien concerné à la performance du parc immobilier national ou régional bâti avant le 31 décembre 2020 et opérant au minimum une distinction entre bâtiments résidentiels et bâtiments non résidentiels.

Le portefeuille immobilier de la société comprend des bâtiments qui ont obtenu le certificat de performance

énergétique (CPE) de classe A. Jusqu'en 2025, six bâtiments ont été certifiés, tandis qu'en 2026, la certification d'un bâtiment supplémentaire est prévue.

En ce qui concerne le produit du prêt obligataire vert émis en 2021, celui-ci a été intégralement affecté à des activités conformes au 31 décembre 2025, notamment au développement des biens immobiliers susmentionnés.

Ne pas causer de préjudice important (DNSH)

Les critères d'absence de préjudice important (DNSH ou Do No Significant Harm): ont été analysés au cours de l'année de référence pour les activités économiques couvertes par les activités de fabrication de câbles incluses dans les catégories suivantes :

- 3.1 Technologies de fabrication liées aux énergies renouvelables
- 3.20 Fabrication, installation et entretien d'équipements électriques à haute, à moyenne et à basse tension destinés au transport et à la distribution d'électricité qui entraînent ou permettent une contribution substantielle à l'atténuation du changement climatique
- 4.9 Transport et distribution d'électricité
- 7.7 Acquisition et propriété de bâtiments

Sont décrites ci-dessous les évaluations et les principales analyses utilisées afin de déterminer s'il y a eu un préjudice important pour les autres objectifs environnementaux. Les évaluations confirment le respect des obligations relatives à l'absence de préjudice. Les évaluations confirment que les exigences des critères DNSH pour l'année de référence sont respectées pour les sites produisant des câbles.

1. Adaptation au changement climatique

Une évaluation des risques climatiques et de la vulnérabilité a été réalisée pour tous les sites de fabrication de câbles afin d'identifier ceux qui pourraient être affectés par les risques climatiques physiques. Les risques physiques liés au changement climatique identifiés ont été évalués sur la base de la durée de vie de l'actif immobilisé concerné.

Grâce à une analyse approfondie, les risques et opportunités les plus importants liés au changement climatique, ayant une incidence financière potentiellement importante sur le segment Câbles, ont été identifiés. Cette analyse sert de base à l'évaluation de la résilience de la stratégie de l'organisation, en tenant compte de divers scénarios liés au changement climatique, y compris un scénario de 2° C ou moins. Pour mieux comprendre les effets potentiels des différents scénarios climatiques sur les entreprises, tout en maintenant des paramètres financiers cohérents, une analyse de scénarios a été utilisée. Pour évaluer l'incidence des risques climatiques sur les actifs et les activités des entreprises, les risques climatiques ont été évalués selon deux scénarios climatiques distincts à plusieurs horizons temporels. Plus précisément, un scénario de changement climatique modéré basé sur les profils représentatifs d'évolution de concentration (ou RCP, de l'anglais « Representative Concentration Pathways ») 4.5 et un scénario à forte émissions basé sur le RCP 8.5.

Les incidences potentielles ont été classées en trois catégories d'incidence climatique, à savoir élevée, moyenne et faible,

afin de mettre en lumière les conséquences potentielles du changement climatique. Il est important de noter que ces scénarios sont basés sur les connaissances et les projections actuelles et, bien qu'ils fournissent des informations précieuses, des incertitudes subsistent quant à la prédiction des incidences exactes. L'évaluation DNSH de Viohalco basée sur le changement climatique repose sur le scénario 4.5 du Representative Concentration Pathway (RCP) et suppose donc la concentration la plus élevée de CO₂ selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). La pertinence des menaces identifiées a été évaluée pour l'environnement local et, le cas échéant, les mesures nécessaires pour atténuer le risque ont été élaborées.

Une évaluation des risques et de la vulnérabilité climatiques a été réalisée pour les activités de fabrication de câbles, conformément aux objectifs 3.1, 3.20 et 4.9 du CCM. Parallèlement, une évaluation des risques et de la vulnérabilité climatiques a été réalisée pour tous les actifs immobilisés générateurs de revenus, en rapport avec l'activité opérationnelle 7.7 Acquisition et propriété de bâtiments.

Enfin, des évaluations des risques climatiques et de vulnérabilité ont été réalisées pour tous les actifs immobilisés de Viohalco liés à toutes les activités éligibles.

2. Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines

Les activités économiques relatives à l'utilisation durable et à la protection de l'eau et des ressources marines ont été évaluées en fonction des trois critères suivants : préservation de la qualité de l'eau, diminution du stress hydrique et évaluation de l'incidence sur l'environnement (EIE) portant sur l'incidence sur l'eau. L'analyse s'appuie principalement sur l'évaluation des incidences sur l'environnement (EIE) réalisée sur les sites concernés du segment Câble où une EIE est requise. L'EIE a été évaluée par les autorités compétentes et des termes environnementaux ont été attribués aux mesures devant être prises par la société exploitante. Les deux installations soumises à l'EIE sont les deux sites de Fulgor, qui sont également soumis à la directive sur les émissions dans l'environnement, laquelle exige en outre la mise en œuvre des meilleures techniques disponibles pour atténuer l'incidence. Les autres sociétés du segment Câbles (Hellenic Cables et Icme Ecab) ne sont pas soumises à la directive sur les émissions dans l'environnement en raison de leur faible incidence sur l'environnement.

Conformément aux permis environnementaux des deux sites, toutes les mesures nécessaires sont appliquées pour empêcher ou limiter le rejet de polluants dans la mer.

L'évaluation de l'impact sur l'environnement des deux sites suit les dispositions de la législation nationale, qui respecte parfaitement la directive 2011/92/UE (directive concernant l'évaluation de l'incidence de certains projets publics et privés sur l'environnement), y compris la section traitant des effets des activités spécifiques sur les ressources aquatiques conformément à la Directive 2000/60/ce (directive-cadre sur l'eau).

Les risques susceptibles de survenir pendant l'exploitation des installations industrielles ont déjà été identifiés, et les mesures visant à atténuer leurs effets ont déjà été proposées et imposées, comme en témoignent les permis environnementaux approuvés, qui sont parfaitement conformes. Compte tenu de ce qui précède, et sur la base des impératifs qui régissent le principe d'absence de préjudice important par rapport à

l'objectif d'utilisation durable et de protection des ressources aquatiques et marines, aucune évaluation supplémentaire de l'incidence des activités sur les ressources aquatiques n'est requise. Par conséquent, les activités économiques spécifiques ne peuvent pas causer de préjudice important. L'activité 7.7 n'inclut pas ce critère DNSH.

3. Transition vers une économie circulaire

Les activités de l'entreprise sont conformes aux normes ci-dessous en matière d'économie circulaire. L'activité évalue la disponibilité et, si possible, adopte des techniques qui promeuvent : a) la réutilisation et l'utilisation de matières premières secondaires et de composants réutilisés dans les produits fabriqués ; b) la conception de produits fabriqués de manière à garantir une durabilité élevée, une recyclabilité, un démontage facile et une adaptabilité des produits fabriqués ; c) la gestion des déchets qui privilégie le recyclage plutôt que l'élimination dans le processus de fabrication ; d) l'information et la traçabilité des substances préoccupantes tout au long du cycle de vie des produits fabriqués.

Un plan de gestion des déchets est appliqué et garantit une réutilisation ou un recyclage maximal des produits en fin de vie, conformément à la hiérarchie des déchets, y compris par le biais d'accords contractuels avec des partenaires de gestion des déchets, d'une réflexion sur les projections financières ou de la documentation officielle du projet. L'activité 7.7 n'inclut pas ce critère DNSH.

4. Prévention et réduction de la pollution

Les critères d'absence de préjudice important pour cet objectif environnemental exigent que l'activité économique en question n'entraîne pas la fabrication, la mise sur le marché ou l'utilisation des substances répertoriées dans diverses réglementations et directives de l'Union européenne en matière de produits chimiques. Des processus d'approbation et de suivi sont mis en œuvre dans le but de garantir le respect de la législation spécifiée dans les critères d'absence de préjudice important. Plus précisément, les meilleures techniques disponibles sont appliquées en ce qui concerne les émissions atmosphériques, les rejets d'effluents, les substances dangereuses et la gestion des déchets.

Conformément aux permis environnementaux (conditions) des activités économiques de la société, toutes les mesures nécessaires sont appliquées pour prévenir la pollution de l'air, de l'eau et du sol, en mettant en œuvre la meilleure technique disponible nécessaire en matière de traitement et de lutte contre la pollution pour les émissions atmosphériques, les eaux pluviales et les rejets d'eaux usées. Les conditions environnementales des activités économiques introduisent des limites maximales admissibles pour le rejet de polluants dans l'air, l'eau et le sol, auxquelles les activités sont totalement conformes. La collecte, le transport et le stockage de tous les déchets et substances dangereuses sont effectués conformément à la législation en vigueur (nationale et européenne) et dans le cadre de la mise en œuvre de la meilleure technique disponible.

Des évaluations des incidents environnementaux sont effectuées et des mesures correctives sont prises pour prévenir la pollution. Enfin, une responsabilité en cas de pollution accidentelle est prévue et un plan d'intervention d'urgence est appliqué. Compte tenu des éléments susmentionnés, les activités économiques spécifiques ne peuvent pas causer de préjudice important. L'activité 7.7 n'inclut pas ce critère DNSH.

5. Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes

Afin de vérifier le respect des obligations en matière de biodiversité et d'écosystèmes, les domaines concernés ont été identifiés. Aucune zone sensible du point de vue de la biodiversité n'est située à proximité d'un site de production.

Il a été évalué si des mesures de conservation de l'environnement avaient été définies dans les autorisations environnementales et mises en œuvre par la suite. L'activité 7.7 n'inclut pas ce critère DNSH.

Garanties minimales

Il a été veillé à ce que les activités commerciales soient non seulement conformes aux critères environnementaux, mais également conformes aux garanties minimales établies par le règlement sur la taxonomie de l'UE (règlement (UE) 2020/852). Ces mesures de protection mettent l'accent sur une conduite responsable des affaires dans des domaines essentiels, veillant à ce que la contribution à la durabilité s'étende aux aspects sociaux, éthiques et de gouvernance des activités. Plus précisément, les garanties sociales minimales portent sur les droits de la personne, la fiscalité, la lutte contre les pots-de-vin et la concurrence loyale, qui est adressée en adhérant aux cadres internationaux et aux politiques internes.

Conformément à la mise en œuvre des politiques et procédures pertinentes, les sociétés de Viohalco ont réussi à se conformer aux exigences établies par les garanties minimales. Tout au long de l'année 2025, aucune violation de ces garanties minimales n'a été signalée au sein des filiales de Viohalco. Cela démontre l'engagement de l'entreprise à maintenir des normes élevées de conformité et d'intégrité opérationnelle.

1. Droits de l'homme et droits du travail

Les filiales de Viohalco s'engagent à défendre et à promouvoir les droits de l'homme tout au long de la chaîne de valeur, comme le stipulent la Déclaration universelle des droits de l'homme, les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail de l'Organisation internationale du travail (OIT), ainsi que la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et la Convention 169 de l'OIT sur les peuples autochtones. Ces engagements s'étendent à l'ensemble de la chaîne de valeur, garantissant que tous les employés, fournisseurs et partenaires respectent ces normes. Pour ce faire :

- Une diligence raisonnable en matière de droits de l'homme est exercée pour identifier, prévenir et atténuer tout risque potentiel pour les droits de l'homme associé à nos opérations et à notre chaîne d'approvisionnement.
- Des mécanismes de réclamation sont en place pour garantir que les parties intéressées, notamment les travailleurs, les communautés locales, les partenaires commerciaux, les fournisseurs et d'autres parties externes, puissent faire part de leurs préoccupations en matière de droits de l'homme, de pratiques de travail, de conformité environnementale ou de manquements à l'éthique. Dans les sociétés de Viohalco, cela est soutenu par une ligne d'assistance téléphonique dédiée à l'intégrité et un système d'alerte qui permet de signaler de manière confidentielle ou anonyme tout comportement

suspect ou non conforme. Ce mécanisme est accessible aux personnes tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des entreprises et est conçu pour détecter et prévenir les comportements illégaux ou contraires à l'éthique à un stade précoce. Les signalements peuvent être effectués via une plateforme externe indépendante (EthicsPoint), qui garantit que les préoccupations sont traitées avec sérieux, en toute confidentialité et de manière impartiale. Le système est conforme aux exigences de l'UE en matière de dénonciation et protège les lanceurs d'alerte contre les représailles, favorisant ainsi la transparence, la responsabilité et une culture de conduite éthique dans l'ensemble des activités et de la chaîne de valeur de l'entreprise.

- Cet engagement s'étend au respect des droits du travail, à la garantie de non-discrimination, à la liberté d'association et à des conditions de travail équitables, conformément aux conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT).
- Des salaires et des avantages sociaux équitables sont accordés, qui respectent ou dépassent les exigences légales et veillons à ce que les contrats de travail décrivent toutes les conditions convenues de manière transparente. Les heures de travail sont conformes aux lois nationales et aux normes industrielles pertinentes, et toute heure supplémentaire est volontaire et rémunérée équitablement. De plus, un préavis raisonnable (avant la prise de décision) est donné aux représentants des travailleurs en cas de changement dans les opérations qui aurait un impact majeur.
- Un environnement de travail sûr et sain est assuré. L'amélioration continue du rendement en matière de santé et de sécurité est un objectif clé, et les considérations en matière de santé et de sécurité sont intégrées à tous les processus opérationnels. Des audits réguliers de santé et de sécurité, ainsi que des rapports transparents sur les incidents, sont effectués. Grâce à la politique pertinente « santé et sécurité au travail », les sociétés de Viohalco s'engagent à atteindre l'objectif ultime « pas d'accidents, pas de maladies professionnelles ».
- Il est veillé à ce que les employés reçoivent une formation et des conseils adéquats sur les pratiques saines en matière de droits de la personne, adaptés à leurs rôles et à leurs domaines d'influence.
- La liberté d'association et la reconnaissance effective du droit à la négociation collective est défendue. Un dialogue ouvert et constructif est maintenu avec les employés. Les droits des employés de s'associer librement, d'organiser et de négocier collectivement conformément aux lois et règlements applicables, dans le but de soutenir les intérêts mutuels, sont respectés. Ces engagements font l'objet d'un suivi régulier, et toute violation est corrigée par des mesures correctives.
- Il y a un engagement à prévenir l'exploitation des enfants et à veiller à ce qu'aucun travail des enfants n'ait lieu au sein de l'entreprise ou de sa chaîne d'approvisionnement. Des audits et des évaluations réguliers assurent le respect de ces normes.

2. Fiscalité

Viohalco et ses filiales s'engagent à assurer une transparence totale et à respecter les lois et réglementations fiscales applicables dans toutes les juridictions où elles exercent leurs activités. L'approche envers la fiscalité assure :

- La conformité aux principes directeurs de l'OCDE à

l'intention des entreprises multinationales en matière de pratiques fiscales responsables.

- L'intégrité dans les opérations, en assurant de respecter toutes les obligations fiscales et d'éviter les pratiques qui pourraient mener à l'évasion fiscale ou à la planification fiscale agressive.
- La divulgation d'informations fiscales transparentes dans les rapports financiers, ce qui permet aux parties intéressées une visibilité sur les pratiques fiscales.

3. Lutte contre la corruption et les pots-de-vin

Viohalco applique une politique de tolérance zéro en matière de pots-de-vin et de corruption. Pour préserver l'intégrité des affaires, Viohalco et ses filiales s'assurent de :

- Mettre en œuvre des politiques strictes de lutte contre la corruption et les pots-de-vin dans toutes leurs activités, conformément à la Convention de lutte contre les pots-de-vin et la corruption dans toutes les opérations, conformément à la Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption. Ces politiques s'appliquent à tous les employés et partenaires commerciaux.
- Organiser régulièrement des formations pour le personnel et les fournisseurs sur les lois anti-pots-de-vin et les comportements éthiques afin de s'assurer que chacun comprend l'importance de la conformité.
- Mettre en place de solides mécanismes de signalement mis à la disposition des lanceurs d'alerte, qui permettent aux employés et aux parties intéressées externes de signaler tout cas de pots-de-vin ou corruption présumés de manière confidentielle. Les signalements font l'objet d'une enquête approfondie et des mesures appropriées sont prises si nécessaire.

4. Concurrence loyale

Viohalco et ses filiales s'engagent pleinement à maintenir une concurrence loyale sur tous les marchés où elles opèrent. Les entreprises se conforment aux lois européennes et internationales sur la concurrence afin de promouvoir des conditions de concurrence équitables. Cela comprend :

- Le respect de toutes les réglementations antitrust et de concurrence pertinentes, en veillant à ce que les pratiques commerciales favorisent une concurrence saine sans se livrer à des comportements monopolistiques ou anticoncurrentiels.
- Surveiller activement les pratiques afin de prévenir les activités telles que la fixation des prix, le partage des marchés ou toute forme de collusion avec les concurrents.

Mise en œuvre et surveillance des garanties minimales

Pour assurer le respect continu de ces quatre piliers de garanties sociales, Viohalco a établi un cadre global qui comprend les éléments suivants :

- Évaluations des risques : évaluation régulière des opérations et de la chaîne d'approvisionnement afin d'identifier les risques liés aux droits de l'homme.
- Engagement fournisseur : exigence pour que les fournisseurs et partenaires adhèrent aux mêmes normes élevées, en veillant au respect des lois et directives internationales dans toutes les relations commerciales.
- Formation des employés : organisation régulière de séances de formation pour s'assurer que tous les employés sont conscients de leur rôle dans le respect de ces mesures de protection ; mise à disposition des ressources pour soutenir la prise de décisions éthiques dans l'ensemble de l'organisation.

Viohalco assure le respect des garanties minimales de la taxonomie de l'UE, en maintenant la transparence et l'intégrité dans tous les aspects des opérations.

Actions visant à promouvoir les activités éligibles et alignées

Le calendrier d'expansion de chaque activité économique alignée sur la taxonomie ou de réalisation de l'alignement sur la taxonomie varie en fonction des caractéristiques spécifiques et des améliorations requises de chaque activité.

La planification des dépenses d'investissement est effectuée au niveau des filiales conformément aux exigences de la sous-section 1.1.2.2 de l'annexe I de l'acte délégué visé à l'article 8. Bien que ces plans soutiennent les objectifs d'alignement, ils ne sont pas encore consolidés en un seul plan CapEx au niveau de Viohalco qui réponde aux critères formels de l'acte délégué. Au niveau des filiales, vous trouverez plus d'informations ci-dessous :

- Le plan de dépenses d'investissement de Noval Property prévoit des investissements dans le développement de bâtiments conçus et construits conformément aux critères d'examen technique de l'activité 7.7 « Atténuation du changement climatique » de la taxonomie de l'UE. Ces investissements visent à améliorer la performance environnementale des actifs immobiliers, notamment en renforçant l'efficacité énergétique et en s'alignant sur les exigences d'application au titre du cadre de la taxonomie de l'UE. Grâce à la mise en œuvre de ce plan CapEx, Noval Property vise à accroître la part des activités économiques alignées sur la taxonomie au sein de son portefeuille immobilier. Des informations supplémentaires sur les projets concernés et les spécifications techniques sont fournies dans le rapport de développement durable 2025 de Noval Property.
- Hellenic Cables dispose d'un plan de dépenses d'investissement quinquennal visant à accroître la capacité de production de câbles utilisés dans les projets liés aux sources d'énergie renouvelables (SER). Ce plan de dépenses d'investissement vise à renforcer les capacités de fabrication afin de répondre à la demande croissante en infrastructures d'énergie renouvelable onshore et offshore, y compris les raccordements au réseau et les interconnexions. Grâce à ces initiatives d'expansion des capacités, Hellenic Cables soutient le développement d'activités alignées sur la taxonomie de l'UE, en particulier l'activité 3.1 – Technologies de fabrication liées aux énergies renouvelables. En conséquence, les investissements prévus devraient contribuer à l'augmentation des revenus générés par les activités alignées sur la taxonomie, tout en soutenant la transition énergétique et le déploiement des énergies renouvelables.

Indicateurs clés de performance (ICP) et méthodes comptables

Les exigences en matière de reporting incluent le pourcentage d'éligibilité du chiffre d'affaires, des dépenses d'investissement et des dépenses d'exploitation des entreprises déjà incluses dans la loi relative à la finance durable de l'Union européenne. Les chiffres relatifs à l'alignement du chiffre d'affaires, des dépenses d'investissement et des dépenses d'exploitation seront présentés dans la section correspondante ci-dessous.

Indicateur clé de performance (ICP) du chiffre d'affaires

Définition

Viohalco communiquera des données sur le chiffre d'affaires pour l'objectif environnemental d'atténuation du changement climatique.

La proportion d'activités économiques éligibles à la taxonomie a été calculée comme la part du chiffre d'affaires provenant des activités économiques présentées ci-dessous (numérateur) :

- 3.1 Technologies de fabrication liées aux énergies renouvelables
- 3.5 Fabrication d'équipements à bon rendement énergétique pour la construction de bâtiments
- 3.6 Autres technologies de fabrication à faible intensité de carbone
- 3.18 Fabrication de composants automobiles et de composants pour la mobilité
- 3.20 Fabrication, installation et entretien d'équipements électriques à haute, à moyenne et à basse tension destinés au transport et à la distribution d'électricité qui entraînent ou permettent une contribution substantielle à l'atténuation du changement climatique
- 4.9 Transport et distribution d'électricité
- 7.7 Acquisition et propriété de bâtiments divisé par le chiffre d'affaires total de Viohalco (dénominateur) pour l'exercice 2025.

Pour les activités économiques 3.8 Fabrication d'aluminium et 3.9 Fabrication de fonte et d'acier, seules des informations contextuelles fondées sur les méthodes expliquées ci-dessus sont incluses. Pour plus de détails sur notre politique comptable du chiffre d'affaires, veuillez-vous reporter à la page 240 du rapport annuel 2025.

Le chiffre d'affaires consolidé total pour 2025 s'élève à 7.228,9 millions d'euros et les pourcentages du chiffre d'affaires éligible et aligné tels qu'ils apparaissent dans les tableaux ne présentent pas de changements significatifs, nos principaux moteurs restant la fabrication de câbles et l'immobilier.

Il est également important de noter que la réglementation sur la taxonomie ne reconnaît toujours pas la production en aval d'acier et d'aluminium comme des activités opérationnelles distinctes, de sorte que les ventes d'aluminium et d'acier ne peuvent être présentées que comme des informations contextuelles, comme l'année dernière.

Rapprochement

Le chiffre d'affaires de Viohalco peut être rapproché des états financiers consolidés, dans la section « Segments opérationnels », à la page 253 du rapport annuel 2025.

Indicateurs clés de performance des dépenses d'investissement

Définition

Viohalco communiquera des données relatives aux dépenses d'investissement (Capex) dans le cadre de son objectif environnemental d'atténuation du changement climatique. L'ICP des dépenses d'investissement est défini comme le rapport entre les dépenses d'investissement éligibles à la taxonomie

(numérateur) et le total des dépenses d'investissement de Viohalco (dénominateur). Le numérateur comprend les dépenses d'investissement éligibles à la taxonomie liées aux actifs ou aux processus associés aux activités économiques présentées ci-dessous (numérateur) : pour le numérateur des dépenses d'investissement éligibles à la taxonomie, le pourcentage du chiffre d'affaires éligible par rapport au chiffre d'affaires total a été utilisé comme clé de répartition. Pour le dénominateur, les données de « l'analyse par segment » des informations ont été retenues.

- 3.1 Technologies de fabrication liées aux énergies renouvelables
- 3.5 Fabrication d'équipements à bon rendement énergétique pour la construction de bâtiments
- 3.6 Autres technologies de fabrication à faible intensité de carbone
- 3.8 Fabrication d'aluminium
- 3.9 Fabrication de fonte et d'acier
- 3.18 Fabrication de composants automobiles et de composants pour la mobilité
- 3.20 Fabrication, installation et entretien d'équipements électriques à haute, à moyenne et à basse tension destinés au transport et à la distribution d'électricité qui entraînent ou permettent une contribution substantielle à l'atténuation du changement climatique
- 4.9 Transport et distribution d'électricité
- 7.7 Acquisition et propriété de bâtiments

Les actifs et les processus associés à la taxonomie sont considérés comme des activités économiques éligibles lorsqu'ils constituent des éléments essentiels à l'exécution d'une activité économique. Par conséquent, toutes les dépenses d'investissement consacrées aux machines ou équipements destinés aux activités susmentionnées ont été incluses dans le numérateur de l'ICP relatif aux dépenses d'investissement. Les dépenses d'investissement dans l'aluminium secondaire comprennent les dépenses d'investissement liées à la production d'aluminium à partir de matières premières secondaires (y compris les déchets et les matériaux contenant des métaux) et aux processus de refonte et d'alliage.

Le dénominateur se compose des ajouts des filiales de Viohalco aux immobilisations corporelles et incorporelles au cours de l'exercice 2025, avant amortissement et toute réévaluation, y compris celles résultant de réévaluations et de dépréciations. Elle comprend les acquisitions d'immobilisations corporelles (norme IAS 16), d'immobilisations incorporelles (norme IAS 38) et d'immeubles de placement (norme IAS 40). Les ajouts résultant de regroupements d'entreprises sont également inclus. Le goodwill n'est pas inclus dans le CapEx, car il n'est pas défini comme une immobilisation incorporelle selon la norme IAS 38. Pour plus de détails sur nos politiques comptables concernant les dépenses d'investissement, veuillez-vous reporter à la page 238 du rapport annuel 2025.

Le total des dépenses d'investissement consolidées pour 2025 s'élève à 448,56 millions d'euros. La part des activités économiques alignées sur la taxonomie a augmenté en 2025 (51,0%) par rapport aux valeurs de 2024 (47,5 %), en raison de l'augmentation des dépenses d'investissement en 2025 pour le développement du nouveau site de fabrication de câbles aux États-Unis, qui a été inclus dans l'activité 3.20.

Rapprochement

Les dépenses d'investissement de Viohalco selon la taxonomie

de l'UE peuvent être rapprochées des états financiers consolidés du rapport annuel dans la note « Segments opérationnels » à la page 253 et, pour les Actifs au titre du droit d'utilisation, dans la note « Contrats de location » à la page 308.

Indicateurs clés de performance des dépenses d'exploitation

Définition

Viohalco publie des données sur les dépenses d'OpEx liées à l'atténuation du changement climatique, à l'économie circulaire, à la prévention et à la maîtrise de la pollution, ainsi qu'aux objectifs environnementaux concernant les ressources aquatiques et marines. L'indicateur clé de performance (ICP) des dépenses d'exploitation (OpEx) est défini comme les dépenses d'exploitation éligibles à la taxonomie (numérateur) divisées par le total des dépenses d'exploitation de Viohalco (dénominateur).

Le numérateur est constitué des dépenses d'exploitation éligibles à la taxonomie liées aux actifs ou aux processus qui sont associés aux activités économiques présentées ci-dessous (numérateur) : pour le numérateur des OpEx éligibles à la taxonomie, nous avons utilisé comme clé d'allocation le pourcentage du chiffre d'affaires éligible par rapport au chiffre d'affaires total. Pour le dénominateur, les données des « dépenses par nature » des états financiers ont été utilisées.

- 3.1 Technologies de fabrication liées aux énergies renouvelables
- 3.5 Fabrication d'équipements à bon rendement énergétique pour la construction de bâtiments
- 3.6 Autres technologies de fabrication à faible intensité de carbone
- 3.8 Fabrication d'aluminium
- 3.9 Fabrication de fonte et d'acier
- 3.18 Fabrication de composants automobiles et de composants pour la mobilité
- 3.20 Fabrication, installation et entretien d'équipements électriques à haute, à moyenne et à basse tension destinés au transport et à la distribution d'électricité qui entraînent ou permettent une contribution substantielle à l'atténuation du changement climatique
- 4.9 Transport et distribution d'électricité
- 7.7 Acquisition et propriété de bâtiments

Le total des OpEx (dénominateur) comprend les coûts directs non capitalisés liés à la recherche et au développement, aux rénovations des bâtiments, à la location à court terme, à l'entretien et aux réparations, ainsi que toute autre dépense directe liée à l'entretien quotidien des actifs des immobilisations corporelles. Cela inclut :

- Les dépenses de recherche et de développement comptabilisées comme charges au cours de la période visée par le rapport. Cela comprend toutes les dépenses non capitalisées directement imputables aux activités de recherche ou de développement.
- Le volume des contrats de location non capitalisés a été déterminé conformément à IFRS 16 et comprend les charges afférentes aux contrats de location à court terme et aux contrats de location de faible valeur.
- Les frais d'entretien et de réparation et les autres dépenses directes liées à l'entretien quotidien des immobilisations corporelles ont été déterminées en fonction des coûts d'entretien et de réparation attribués

à nos centres de coûts internes. Les postes de dépenses associés constituent une part du poste « Coût des ventes » du compte de résultat. Cela inclut également les rénovations des bâtiments. En règle générale, cela inclut les dépenses liées au personnel, aux services et au matériel pour l'entretien quotidien, ainsi que les mesures d'entretien et de réparation régulières et non planifiées. Ces coûts sont directement affectés à nos immobilisations corporelles, y compris une répartition appropriée des frais généraux. Cela n'inclut pas les dépenses liées aux opérations quotidiennes des immobilisations corporelles, telles que les matières premières, le coût des employés utilisant la machine, l'électricité ou les liquides nécessaires à l'exploitation des immobilisations corporelles. Les coûts directs liés à la formation et aux autres besoins d'adaptation des ressources humaines sont exclus du dénominateur et du numérateur. En effet, l'annexe I de l'article 8 de l'acte délégué répertorie ces coûts uniquement pour le numérateur, ce qui ne permet pas de calculer correctement l'indicateur clé de performance des dépenses d'exploitation.

Toute autre dépense directe liée à l'entretien régulier des immobilisations corporelles varie en fonction de l'activité économique respective ainsi que de l'entité. Le total consolidé des OpEx pour 2025 s'élève à 134,66 millions d'euros.

Une augmentation des activités économiques éligibles à la taxonomie est signalée (46,90 % contre 18 %), en raison des activités commerciales secondaires qui ont été identifiées dans les opérations de Viohalco dans le cadre des objectifs environnementaux supplémentaires. Vous trouverez des informations détaillées dans les tableaux de taxonomie correspondants.

Abréviations utilisées dans les tableaux de rapport

- Y : Oui, activité éligible à la taxonomie et alignée sur la taxonomie avec les critères de l'objectif environnemental pertinent
- N : Non, activité éligible à la taxonomie mais non alignée sur la taxonomie avec les critères de l'objectif environnemental pertinent
- E : Activité habilitante. Les activités habilitantes permettent à d'autres activités de contribuer aux objectifs environnementaux de la taxonomie
- EL : Activité éligible
- N/EL : Activité non éligible

Chiffre d'affaires

Part du chiffre d'affaires issue de produits ou de services associés à des activités économiques alignées sur la taxonomie - informations pour l'année 2025.

Exercice financier 2025		2025		Critères de contribution substantielle						
Activités économiques	Codes	Chiffre d'affaires	Part du chiffre d'affaires Année 2025	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Pollution	Économie circulaire	Biodiversité	
Activités de Viohalco		€	(%)	Y; N; N/EL	Y; N; N/EL	Y; N; N/EL	Y; N; N/EL	Y; N; N/EL	Y; N; N/EL	
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE										
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)										
Technologies de fabrication liées aux énergies renouvelables	3.1	66.245.212	0,92	Y	Y	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	
Fabrication, installation et entretien d'équipements électriques à haute, à moyenne et à basse tension destinés au transport et à la distribution d'électricité qui entraînent ou permettent une contribution substantielle à l'atténuation du changement climatique	3.20	481.194.348	6,66	Y	Y	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	
Transport et distribution d'électricité	4.9	781.482.390	10,81	Y		N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	
Acquisition et propriété de bâtiments	7.7	4.411.450	0,06	Y	Y	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	
Chiffre d'affaires des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie) (A.1)		1.333.333.400	18,44							
Dont habitantes		847.727.602	11,73							
Dont transitoires										
A.2 Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (activités non alignées sur la taxonomie)										
				EL ; N/EL	EL ; N/EL	EL ; N/EL	EL ; N/EL	EL ; N/EL	EL ; N/EL	
Technologies de fabrication liées aux énergies renouvelables	3.1	311.605	0,00	EL	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	
Fabrication d'équipements à haute efficacité énergétique pour les bâtiments	3.5	161.388.320	2,23	EL	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	
Fabrication d'autres technologies à faible émission de carbone	3.6	19.455.667	0,27	EL	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	
Fabrication d'aluminium	3.8									
Fabrication de fonte et d'acier	3.9									
Fabrication de composants automobiles et de mobilité	3.18	49.017.584	0,68	EL	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	
Fabrication, installation et entretien d'équipements électriques à haute, à moyenne et à basse tension destinés au transport et à la distribution d'électricité qui entraînent ou permettent une contribution substantielle à l'atténuation du changement climatique	3.20	6.827.040	0,09	EL	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	
Transport et distribution d'électricité	4.9	0	0,00	EL	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	
Acquisition et propriété de bâtiments	7.7	36.255.855	0,50	EL	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	
Tri et valorisation des matériaux des déchets non dangereux	2.7	11.592.202	0,16	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	EL	N/EL	
Chiffre d'affaires des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (activités non alignées sur la taxonomie) (A.2)		284.848.273	3,94							
Fabrication, installation et entretien d'équipements électriques à haute, à moyenne et à basse tension destinés au transport et à la distribution d'électricité qui entraînent ou permettent une contribution substantielle à l'atténuation du changement climatique		1.618.181.672	22,38							
B. Chiffre d'affaires des activités éligibles à la taxonomie (A.1 + A.2)										
Chiffre d'affaires des activités non éligibles à la taxonomie		5.610.719.068	77,62							
Total (A+B)		7.228.900.740	100,00							

	Critères DNSH (« Ne nuit pas de manière significative »)						Garanties minimales	Proportion du chiffre d'affaires aligné (A.1.) ou éligible (A.2.) à la taxonomie, année 2024	Catégorie Activité habilitante	Catégorie Activité transitoire
	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Pollution	Économie circulaire	Biodiversité				
	Y/N	Y/N	Y/N	Y/N	Y/N	Y/N	Y/N	(%)	E	T
	N	0	0	0	0	0	0	0,71	E	
	N	0	0	0	0	0	0	6,89	E	
	N	0	0	0	0	0	0	8,55	E	
	N	0	0	0	0	0	0	0,02	E	
								16,16		
								9,27		
								0,01		
								2,20		
								0,22		
								0,42		
								0,02		
								0,0		
								0,49		
								-		
								3,36		
								19,52		

Indicateurs clés de performance (ICP) relatifs aux dépenses d'investissement (CAPEX) et aux dépenses d'exploitation (OpEx)

Part des dépenses CapEx issue des produits ou services associés à des activités économiques alignées sur la taxonomie et éligibles à la taxonomie.

Exercice financier 2025	2025			Critères de contribution substantielle						
	Codes	CAPEX	Part des CAPEX en 2025	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eu	Polluton	Économie circulaire	Biodiversité	
Activités économiques		€	(%)	Y;N;N/EL	Y;N;N/EL	Y;N;N/EL	Y;N;N/EL	Y;N;N/EL	Y;N;N/EL	
Activités de Viohalco										
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE										
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)										
Technologies de fabrication liées aux énergies renouvelables	3.1	11.494.795	2,60	Y	Y	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	
Fabrication, installation et entretien d'équipements électriques à haute, moyenne et basse tension destinés au transport et à la distribution d'électricité qui contribuent de manière significative à l'atténuation du changement climatique ou permettent cette atténuation.	3.20	110.060.048	24,50	Y	Y	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	
Transport et distribution d'électricité	4.9	103.713.090	23,10	Y	Y	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	
Acquisition et propriété de bâtiments	7.7	3.668.711	0,80	Y	Y	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	
CAPEX des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie) (A.1)		228.936.644	51,00							
Dont habitantes		115.207.885	25,70							
Dont transitoires										
A.2. Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (activités non alignées sur la taxonomie)										
				EL; N/EL	EL; N/EL	EL; N/EL	EL; N/EL	EL; N/EL	EL; N/EL	
Technologies de fabrication liées aux énergies renouvelables	3.1	54.069	0,00	EL	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	
Fabrication d'équipements à haut rendement énergétique pour les bâtiments	3.5	2.605.298	0,60	EL	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	
Fabrication d'autres technologies à faible émission de carbone	3.6	1.566.999	0,30	EL	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	
Fabrication d'aluminium	3.8	3.582.904	0,80	EL	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	
Fabrication de fonte et d'acier	3.9	10.922.170	2,40	EL	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	
Fabrication de composants automobiles et de mobilité	3.18	1.696.329	0,40	EL	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	
Fabrication, installation et entretien d'équipements électriques à haute, à moyenne et à basse tension destinés au transport et à la distribution d'électricité qui entraînent ou permettent une contribution substantielle à l'atténuation du changement climatique	3.20	1.561.499	0,30	EL	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	
Production d'électricité au moyen de la technologie solaire photovoltaïque	4.1	5.311.954	1,20	EL	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	
Transport et distribution d'électricité	4.9	0	0,00	EL	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	
Acquisition et propriété des bâtiments	7.7	18.675.939	4,20	EL	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	
Tri et valorisation des matériaux des déchets non dangereux	2.7	492.467	0,10	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	EL	N/EL	
CAPEX des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (activités non alignées sur la taxonomie) (A.2)		46.469.629	10,40							
A. CapEx des activités éligibles à la taxonomie (A1+A2)		275.406.273	61,40							
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES AU TITRE DE LA TAXONOMIE										
CAPEX des activités non éligibles à la taxonomie		173.149.279	38,60							
Total		448.555.552	100,00							

Critères DNSH (ne causent pas de préjudice important)										
	Atténua- tion du changement climatique	Adapta- tion au changement climatique	Eau	Pollution	Économie circulaire	Biodiversité	Mesures de sauvegarde minimales	Proportion des dépenses d'investissement alignées (A.1.) ou éligibles (A.2.) sur la taxonomie, année 2024	Activité habilitante de la catégorie	Activité de transition de la catégorie
	Y/N	Y/N	Y/N	Y/N	Y/N	Y/N	Y/N	(%)	E	T
	N	Y	Y	Y	Y	Y	Y	1,7	E	
	N	Y	Y	Y	Y	Y	Y	18,2		
	N	Y	Y	Y	Y	Y	Y	27,6	E	
	N	Y	Y	Y	Y	Y	Y	0,0	E	
								47,5		
								29,3	E	
								0,0		
								0,5		
								0,2		
								0,6		
								3,6		
								1,7		
								0,0		
								-		
								0,0		
								7,2		
								-		
								13,9		
								61,4		

Part des OpEx concernant des produits ou services associés à des activités économiques alignées sur la taxinomie — Informations pour l'année 2025

Exercice financier 2025	2025			Critères de contribution substantielle						
	Activités économiques	Codes	OpEx	Part des OpEx en 2025	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Pollution	Pollution Économie circulaire	Biodiversité
Activités de Viohalco		€	(%)	Y; N; N/EL	Y; N; N/EL	Y; N; N/EL	Y; N; N/EL	Y; N; N/EL	Y; N; N/EL	Y; N; N/EL
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE										
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie)										
Technologies de fabrication liées aux énergies renouvelables	3.1	966.433	0,72	Y	Y	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	
Fabrication, installation et entretien d'équipements électriques à haute, moyenne et basse tension destinés au transport et à la distribution d'électricité qui contribuent de manière significative à l'atténuation du changement climatique ou permettent cette atténuation.	3.20	5.649.369	4,20	Y	Y	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	
Transport et distribution d'électricité	4.9	12.106.681	8,99	Y	Y	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	
Acquisition et propriété de bâtiments	7.7	1.385.272	1,03	Y	Y	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	
OpEx des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie) (A.1)		20.107.755	14,93							
Dont habilitantes		13.073.114	9,71							
Dont transitoires										
A.2 Activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (activités non alignées sur la taxinomie)										
				EL; N/EL	EL; N/EL	EL; N/EL	EL; N/EL	EL; N/EL	EL; N/EL	
Technologies de fabrication liées aux énergies renouvelables	3.1	4.546	0,00	EL	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	
Fabrication d'équipements à haute efficacité énergétique pour les bâtiments	3.5	2.604.852	1,93	EL	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	
Fabrication d'autres technologies à faible émission de carbone	3.6	119.233	0,09	EL	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	
Fabrication d'aluminium	3.8	11.549.553	8,58	EL	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	
Fabrication de fonte et d'acier	3.9	15.685.705	11,65	EL	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	
Fabrication de composants automobiles et de mobilité	3.18	505.592	0,38	EL	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	
Fabrication, installation et entretien d'équipements électriques à haute, à moyenne et à basse tension destinés au transport et à la distribution d'électricité qui entraînent ou permettent une contribution substantielle à l'atténuation du changement climatique	3.20	80.152	0,06	EL	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	
Transport et distribution d'électricité	4.9	0	0,00	EL	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	
Acquisition et propriété des bâtiments	7.7	6.691.024	4,97	EL	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	
Production et distribution d'eau	2.7	4.962.961	3,69	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	EL	N/EL	
Tri et valorisation des matériaux des déchets non dangereux	2.1	843.536	0,63	N/EL	N/EL	N/EL	EL	N/EL	N/EL	
Collecte et transport de déchets dangereux		43.047.153	31,97							
OpEx des activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (activités non alignées sur la taxinomie) (A.2)		63.154.907	46,90							
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE										
OpEx des activités non éligibles à la taxinomie		71.505.637	53,10							
Total (A+B)		134.660.544	100,00							

Critères DNSH (ne causent pas de préjudice important)										
	Atténua- tion du changement climatique	Adapta- tion au changement climatique	Eau	Pollution	Économie circulaire	Biodiversité	Garanties minimales	Part des OpEx alignées (A.1.) ou éligibles (A.2.) sur la taxonomie, année 2024	Catégorie activité habili- tante	Catégorie activité habilitante
	Y/N	Y/N	Y/N	Y/N	Y/N	Y/N	Y/N	(%)	E	T
	N	Y	Y	Y	Y	Y	Y	0,43	E	
	N	Y	Y	Y	Y	Y	Y	3,28		
	N	Y	Y	Y	Y	Y	Y	5,07	E	
	N	Y	Y	Y	Y	Y	Y	0,02	E	
								8,79		
								5,51	E	
								0,00		
								1,68		
								0,08		
								3,20		
								11,95		
								0,33		
								0,01		
								0,00		
								0,77		
								18,03		
								26,83		

Durabilité sociale

Droits de l'homme et droits du travail (ESRS S1 et S2)

Incidences

SBM-3

Les sociétés de Viohalco s'engagent à respecter des principes éthiques et à soutenir la protection des droits de l'homme internationaux dans leurs opérations propres et dans la chaîne de valeur. Le fait de favoriser un environnement de travail sûr et équitable est non seulement conforme aux normes éthiques, mais améliore également le bien-être et la productivité des travailleurs. Le respect de ces droits peut avoir un impact positif sur la culture d'entreprise, le bien-être du personnel, la réputation et la performance globale en matière de durabilité. La diligence raisonnable dans la gestion de la chaîne d'approvisionnement, la rémunération équitable et la formation complète des travailleurs sont essentielles pour éviter tout effet néfaste.

Les incidences négatives potentielles importantes qui ont été identifiées comprennent les violations potentielles des droits de l'homme, en particulier dans la chaîne de valeur en amont des sociétés de Viohalco. D'autres incidences négatives importantes potentielles ont été identifiées, qu'elles soient systémiques ou liées à des incidents individuels. Il s'agit notamment de violations potentielles des droits de l'homme, en particulier dans la chaîne de valeur en amont des sociétés de Viohalco. D'autres incidences importantes négatives potentielles pour les effectifs des sociétés de Viohalco sont liées à des questions de santé et de sécurité, en raison de la nature du travail effectué. Les pratiques d'approvisionnement, de vente et d'utilisation des données ne contribuent pas à ces effets négatifs. Vous trouverez des renseignements supplémentaires dans la section du rapport sur la santé et la sécurité au travail. Alors que l'incidence des violations des droits de l'homme au sein des opérations propres est relativement faible, l'ampleur de l'incidence dans la chaîne de valeur en amont est nettement plus élevée. Cela s'explique par le fait que certains de nos partenaires commerciaux opèrent dans des secteurs et des pays présentant des risques élevés de violations des droits de l'homme. Par exemple, des secteurs comme l'exploitation minière dans des pays en dehors de l'UE sont connus pour leurs risques élevés d'incidents liés au travail forcé, aux conditions de travail dangereuses et au travail des enfants. Dans ces régions, des cadres réglementaires plus faibles et une mise en œuvre inadéquate augmentent la probabilité de violations des droits de l'homme, ce qui pose des problèmes pour garantir des pratiques éthiques tout au long de la chaîne d'approvisionnement. En conséquence, tous les travailleurs de la chaîne de valeur opérant dans ces régions pourraient être touchés.

De nombreux partenaires commerciaux opèrent dans des secteurs et des pays présentant des risques élevés en matière des droits de l'homme. Ces domaines et activités peuvent être associés au travail forcé, à des conditions de travail dangereuses et au travail des enfants en raison de cadres réglementaires plus faibles et d'une application inadéquate. Garantir des pratiques éthiques tout au long de la chaîne d'approvisionnement présente des défis considérables, soulignant l'importance d'un suivi rigoureux et d'une collaboration avec les fournisseurs pour atténuer ces risques.

Les sociétés de Viohalco collaborent avec les fournisseurs, les sous-traitants et les clients au sein de leur chaîne de valeur et l'évaluation des droits de l'homme est un domaine d'intérêt central pour tous les groupes de parties intéressées. Les incidences importantes des sociétés concernent plus

particulièrement les salariés travaillant sur les sites mais ne faisant pas partie de l'effectif de la Société, les travailleurs travaillant pour des entités de la chaîne de valeur en amont de la Société, telles que les sociétés d'extraction et de raffinage, mais aussi les travailleurs particulièrement vulnérables tels que les représentants syndicaux, les travailleurs migrants, les travailleurs à domicile, les femmes ou les jeunes travailleurs. Ces incidences découlent directement du modèle commercial de l'entreprise, qui repose sur des opérations externalisées, des services sous-traités et un approvisionnement en amont sur une chaîne de valeur géographiquement dispersée. L'exposition aux incidences sur les droits de l'homme dans la chaîne de valeur est donc structurellement liée à la manière dont l'entreprise crée de la valeur. Grâce à l'évaluation de la double importance, aucun risque important ou opportunité n'a été identifié découlant des incidences potentielles.

Politiques

S1-1 ; S2-1 ; MDR-P

Opérations propres

Viohalco s'engage à respecter les normes les plus strictes en matière de droits de l'homme et du travail dans toutes ses activités. Cet engagement se traduit par une politique de tolérance zéro à l'égard de toute violation, en veillant à ce que toutes les pratiques soient conformes aux normes internationales telles que la déclaration universelle des droits de l'homme et la déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT). Cette politique est décrite dans la politique de Viohalco en matière de travail et de droits de l'homme, adoptée par toutes les filiales. Cette politique a indirectement pris en considération les intérêts et les points de vue des travailleurs par l'intermédiaire de mandataires internes crédibles en tant que représentants, et elle est communiquée aux travailleurs de la Société par l'intermédiaire de l'intranet ainsi que du site web de la Société. L'approbation et la responsabilité de la mise en œuvre de cette politique incombent à la direction de chaque société de Viohalco. Ces directeurs veillent à ce que les considérations relatives au travail et aux droits de l'homme soient pleinement intégrées dans la stratégie et les opérations de l'entreprise, sous le contrôle régulier du conseil d'administration. Par la mise en place de cette politique, la Société favorise un environnement inclusif en promouvant la non-discrimination, en veillant à ce que chaque travailleur soit traité sur un pied d'égalité et reçoive des opportunités équitables en fonction de ses performances et de ses qualifications. Les sociétés de Viohalco s'engagent à garantir qu'aucune discrimination ne soit exercée sur la base du sexe, de la race, de la couleur, de l'origine ethnique, de la nationalité, de la religion, des croyances, de l'âge, de l'état civil, du handicap, du sexe, de l'orientation sexuelle, de l'identité sexuelle, des opinions politiques, de l'appartenance syndicale, de l'identité sexuelle ou du milieu social et éducatif. Les processus de recrutement, d'évaluation, de rémunération et de promotion doivent être équitables, transparents et exempts de tout préjugé, afin de favoriser la diversité et l'inclusion de la main-d'œuvre à tous les niveaux. Cette politique met l'accent sur la protection des droits des femmes, ainsi que des droits des groupes particulièrement vulnérables, et sur l'engagement en faveur de pratiques non discriminatoires dans tous les aspects de l'activité. Dans le même temps, les politiques visant à éliminer la discrimination sont mises en œuvre par le biais de procédures spécifiques, afin de s'assurer que la discrimination est correctement traitée lorsqu'elle est détectée. Ces procédures sont décrites dans la procédure de diligence raisonnable en matière de droits de l'homme ainsi que dans les procédures opérationnelles des sociétés.

Outre ces principes, Viohalco soutient la liberté d'association

et de négociation collective, permettant aux travailleurs de s'organiser et de négocier collectivement. L'entreprise interdit strictement le travail forcé et le travail des enfants, en respectant l'âge minimum requis et en veillant à ce que tout travail soit volontaire. Un lieu de travail respectueux et exempt de harcèlement est maintenu, où toute forme de harcèlement ou d'intimidation fait l'objet d'une enquête active et est traitée.

Suivant cette Politique, Viohalco s'engage également à offrir des conditions de travail équitables, notamment des contrats de travail transparents et des salaires équitables qui respectent ou dépassent les exigences légales. La Société accorde la priorité à la santé et à la sécurité de ses employés par le biais d'audits réguliers et d'une amélioration continue des mesures de sécurité. Les employés sont encouragés à signaler toute violation par le biais des mécanismes de dénonciation établis, ce qui garantit que les griefs sont évalués et traités rapidement. Le mécanisme de dénonciation est expliqué dans le code de conduite de l'entreprise, le code de conduite des partenaires commerciaux et la politique en matière de travail et de droits de l'homme adoptée par toutes les sociétés de Viohalco²⁴.

De plus amples informations sur les éléments clés du Code de conduite et du Code de conduite des partenaires commerciaux sont disponibles dans les sections "Approvisionnement responsable" et "Ethique des affaires" de la déclaration relative à la durabilité (p. 182,187).

Pour évaluer les risques liés aux droits de l'homme, les filiales de Viohalco s'engagent à faire preuve de diligence raisonnable et à évaluer les risques dans l'ensemble de ses activités et de ses chaînes d'approvisionnement. L'entreprise surveille les incidences sur les droits de l'homme et en rend compte chaque année, en s'engageant avec les parties intéressées à répondre efficacement à toute préoccupation. Des programmes de formation sont en place pour sensibiliser les travailleurs et s'assurer qu'ils comprennent et respectent les pratiques en matière de droits de l'homme.

Viohalco a explicitement inclus dans sa politique du travail et des droits de l'homme des références à la traite des êtres humains, au travail forcé et au travail des enfants. Dans le même temps, le code de conduite des partenaires commerciaux comporte également des clauses relatives au respect des droits de l'homme.

La politique en matière de travail et de droits de l'homme est conforme aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, à la déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, ainsi qu'aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Aucun cas de non-conformité avec les principes susmentionnés n'a été signalé.

Viohalco et ses filiales s'efforcent de toujours employer du personnel qualifié et expérimenté, sans aucune discrimination. Viohalco reconnaît qu'un environnement de travail inclusif qui valorise la diversité des points de vue et des expériences peut conduire à une meilleure innovation, à une meilleure résolution des problèmes et à une meilleure performance globale de l'entreprise. Un lieu de travail inclusif peut également attirer des talents et des compétences, fournir des exemples de premier plan et améliorer la réputation, ce qui contribue à une meilleure innovation et à de meilleures performances de l'entreprise. Les sociétés de Viohalco s'engagent à garantir que

tous les travailleurs reçoivent un salaire équitable et décent, conformément aux lois applicables dans chaque pays. Cet engagement consiste notamment à veiller à ce que les salaires soient conformes aux exigences légales, alignés sur les références pertinentes du secteur et fassent partie de rémunérations compétitives qui atteignent ou dépassent le minimum légal. En outre, les entreprises s'engagent à ce que tous les travailleurs soient couverts par des régimes de protection sociale conformes à la législation nationale. Cette couverture comprend une protection contre les événements majeurs de la vie tels que la maladie, le chômage, les accidents du travail, l'invalidité acquise, le congé parental et la retraite. En outre, les entreprises offrent une assurance privée et un régime de retraite à certains travailleurs en fonction de leur rôle et de leur ancienneté. Ces avantages supplémentaires offrent une sécurité et un soutien accrus.

Chaîne de valeur en amont

La politique susmentionnée s'applique à toutes les parties intéressées de la chaîne de valeur des sociétés de Viohalco, y compris les activités en amont. La politique des droits de l'homme comprend des clauses conformes aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, à la déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail ainsi qu'aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

Dans le même temps, le code de conduite des partenaires commerciaux respecte les mêmes principes en matière de travail et de droits de l'homme. Le code de conduite des partenaires commerciaux est un document complet qui définit les attentes de tous les partenaires commerciaux, y compris les fournisseurs, les sous-traitants, les consultants et les associés commerciaux, afin qu'ils s'alignent sur les valeurs fondamentales de Viohalco en matière d'éthique, de développement durable et de droits de l'homme. Ce code souligne l'importance du respect des droits de l'homme internationalement reconnus, en veillant à ce que toutes les pratiques soient conformes aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Les partenaires commerciaux sont tenus d'adopter des politiques qui font référence à la déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, intégrant ainsi ces principes dans leurs activités.

Le code impose aux partenaires commerciaux de garantir l'égalité des chances en matière de recrutement et d'emploi, en interdisant explicitement toute forme de discrimination. Il insiste également sur la nécessité de respecter les communautés locales, notamment leurs droits fonciers, forestiers et hydrauliques, leur culture, leur religion et leurs droits propres, en veillant à ce que les activités des entreprises ne présentent pas de risques pour la santé et la sécurité de ces communautés.

En outre, Viohalco insiste pour que les partenaires commerciaux des filiales garantissent des conditions de vie acceptables à leurs travailleurs, ce qui inclut l'accès à l'eau potable, à des installations sanitaires, à un logement adéquat et aux services médicaux nécessaires. Le code interdit strictement le travail des enfants et toute forme de travail forcé ou obligatoire, en exigeant le respect de l'âge minimum légal. Il exige également que les travailleurs soient traités avec dignité, respect et égalité, sans aucune forme de harcèlement, y compris les châtiments corporels, les abus physiques ou verbaux, ou la coercition.

²⁴ Toutes les politiques de développement durable de l'entreprise sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.viohalco.com/845/en/Policies/>.

Le maintien d'un environnement de travail sain, sûr et sécurisé est un autre aspect essentiel du code. Les partenaires commerciaux doivent mettre en place des dispositifs d'alerte, d'enquête et de traitement des incidents liés à la santé et à la sécurité, conformément aux droits applicables. Ils sont également tenus de respecter les lois relatives à la durée maximale du travail, aux salaires et aux avantages sociaux, en veillant à ce que les heures supplémentaires soient volontaires et rémunérées équitablement.

Le code soutient les droits des travailleurs à adhérer ou non à des syndicats ou à d'autres organisations légales et impose le respect des lois locales et nationales relatives à la négociation collective. Les partenaires commerciaux sont encouragés à adopter des politiques qui respectent les droits de négociation collective et favorisent un dialogue ouvert entre les travailleurs et la direction.

En outre, le code de conduite de Viohalco exige des partenaires commerciaux qu'ils prennent des mesures pour garantir qu'aucun minerai (provenant de zones) de conflit n'est utilisé dans leurs chaînes d'approvisionnement. Ils doivent fournir sur demande l'origine des minéraux répertoriés et éviter toute implication avec des groupes armés illégaux dans l'exploitation minière, le transport ou les secteurs connexes.

Grâce à ce document, Viohalco s'assure que ses partenaires commerciaux respectent les mêmes normes élevées en matière de travail et de droits de l'homme que celles auxquelles la Société elle-même adhère, favorisant ainsi un environnement commercial responsable et éthique tout au long de sa chaîne d'approvisionnement. Le document doit être signé par chaque partenaire commercial important de la société Viohalco et est accessible au public sur les sites internet de Viohalco et de ses filiales, où il peut être facilement consulté par toutes les parties intéressées.

Viohalco n'intègre pas les perspectives des travailleurs de la chaîne de valeur dans ses décisions ou ses activités, que ce soit en s'engageant directement avec leurs représentants légitimes ou avec des intermédiaires de confiance. Les accords-cadres globaux ne sont pas utilisés dans les relations commerciales avec les fournisseurs ou d'autres partenaires concernés par la négociation collective de leur personnel. La responsabilité de la mise en œuvre de cette politique incombe aux dirigeants de chaque entreprise de Viohalco. Ils doivent s'assurer que des structures de gouvernance, telles que les révisions périodiques et l'engagement des fournisseurs, sont en place pour contrôler et faire respecter les pratiques d'approvisionnement responsable et le code de conduite des partenaires commerciaux dans l'ensemble de l'organisation.

Processus de dialogue avec le personnel sur les questions relatives au travail et aux droits de l'homme

S1-2

En 2024, une enquête de satisfaction des travailleurs a été menée dans l'ensemble des sociétés de Viohalco. Au cours de l'année 2025, une série de réunions de suivi a été organisée dans plusieurs filiales de Viohalco, avec la participation d'un échantillon représentatif de travailleurs ayant pris part à l'enquête, afin de discuter des résultats de celle-ci et des principaux axes d'amélioration. Ces réunions ont été organisées de manière ponctuelle et pilotées par les services des ressources humaines des sociétés concernées. Cette initiative visait à mieux comprendre les expériences et les opinions des travailleurs concernant leurs sociétés

respectives. L'efficacité de cette démarche est évaluée en fonction des taux de participation ainsi que de la qualité et de la pertinence des retours reçus. En recueillant des retours sincères, les sociétés ont cherché à identifier les domaines à améliorer et à élaborer des plans d'action futurs visant à améliorer l'environnement de travail. Cette enquête et les réunions de suivi qui ont suivi ont constitué un outil efficace d'engagement des travailleurs, favorisant une communication ouverte et la confiance entre les travailleurs et la direction, et mettant en avant les efforts continus de la direction en matière d'évolution et d'amélioration.

Évaluation de l'incidence sur les droits de l'homme

S1-3; S2-3

Dans le prolongement de l'élaboration des procédures du devoir de diligence raisonnable en matière de droits de l'homme, toutes les filiales ont désigné un responsable des droits de l'homme. Les procédures en quatre étapes comprennent l'identification et l'évaluation des incidences réelles et potentielles, la mise en œuvre de mesures de prévention et d'atténuation des incidences, le suivi de l'efficacité de ces mesures et l'établissement de rapports sur la manière dont les incidences sont traitées. Plus précisément, les filiales de Viohalco mettent en œuvre deux procédures distinctes, l'une pour leurs opérations propres et l'autre pour la chaîne d'approvisionnement.

Plus précisément, le responsable des droits de l'homme de chaque filiale est chargé de coordonner et de réaliser une évaluation de l'incidence sur les droits de l'homme dans le cadre des activités de chaque société ; cette évaluation couvre divers domaines des droits de l'homme, notamment la santé et la sécurité, les droits du travail, l'incidence sur les communautés, les pratiques en matière d'emploi, la lutte contre la corruption et la sécurité. Les risques identifiés dans l'étude sont évalués en fonction de critères d'évaluation prédéfinis et le niveau de risque qui en résulte permet de hiérarchiser les risques les plus importants. Le responsable des droits de l'homme communique les résultats de l'évaluation, présente les plans d'action correctifs et organise des initiatives de formation. Le responsable des droits de l'homme est également chargé de contrôler la mise en œuvre des plans d'action pertinents afin d'assurer la remédiation. Parallèlement à la procédure de diligence raisonnable en matière de droits de l'homme pour ses opérations propres, les sociétés de Viohalco ont développé une procédure de diligence raisonnable pour la chaîne d'approvisionnement. Les risques liés aux droits de l'homme et aux droits du travail sont particulièrement importants dans la chaîne d'approvisionnement des sociétés de Viohalco, car les matières premières utilisées par les entreprises sont situées dans des lieux géographiques différents, où les normes de travail sont plus ou moins strictes. La procédure s'applique à tous les fournisseurs.

Les filiales de Viohalco s'engagent dans un dialogue bilatéral avec leurs partenaires commerciaux afin de mieux comprendre les pratiques adoptées pour éviter toute incidence négative sur leurs travailleurs. Ce dialogue comprend l'approbation du code de conduite des partenaires commerciaux, qui définit les normes minimales en matière de travail et de droits de l'homme auxquelles tous les partenaires commerciaux doivent se conformer. Il s'agit notamment de respecter les pratiques internationalement reconnues en matière de droits de l'homme, à savoir les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Les partenaires commerciaux sont également tenus d'adopter des politiques qui font référence à la déclaration de l'OIT relative aux principes

et droits fondamentaux au travail et aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Cet 167 engagement n'inclut pas de collaboration directe avec les travailleurs de la chaîne de valeur ou leurs représentants.

Signalement de conduite illégale

Les travailleurs et les parties intéressées sont encouragés et tenus de signaler toute activité présumée inappropriée ou illégale, liée à des violations des droits de l'homme. Ces signalements peuvent être effectués de manière anonyme via la ligne d'assistance dédiée à l'intégrité, accessible sur le site web de l'entreprise, par téléphone ou par e-mail. Les informations relatives à la ligne d'assistance dédiée à l'intégrité et aux procédures de signalement associées sont communiquées à tous les travailleurs par le biais des canaux de communication internes. La sensibilisation du personnel de l'entreprise, ainsi que des travailleurs de la chaîne de valeur, est assurée par la mise à disposition de la ligne d'assistance « Integrity Hotline » sur les sites web des entreprises. Le niveau de confiance dans ce mécanisme parmi les employés, les parties intéressées et les travailleurs de la chaîne de valeur est évalué en fonction du nombre de signalements reçus. Tous les signalements sont protégés contre les représailles, conformément à la directive (UE) 2019/1937 ainsi qu'au Code de conduite des entreprises. Afin de garantir qu'aucune mesure de représailles ne soit prise après la réception d'un signalement, les entreprises continueront à conserver toutes les données relatives aux cas pendant au moins 5 ans. De plus, la plateforme de signalement propose une catégorie spécifique dédiée aux représailles, afin que les lanceurs d'alerte puissent les signaler si un problème survient après avoir soumis un cas. Tous les signalements font l'objet d'une enquête rapide et impartiale menée par des cadres supérieurs formés, qui prendront des mesures directes si nécessaire. Si des incidences négatives importantes sont identifiées, le signalement concerné est transmis au service concerné, qui est chargé de mettre en œuvre des mesures correctives si nécessaire. En 2025, aucun incident validé en matière de droits de l'homme n'a été signalé via la ligne d'intégrité concernant notre propre personnel ou la chaîne de valeur en amont.

Actions et cibles

S2-2, S2-3, S2-4, S2-5; MDR-A; MDR-T

Les sociétés de Viohalco collaborent avec EcoVadis pour dresser une cartographie des pratiques sociales employées par leurs

partenaires dans la chaîne d'approvisionnement. Dans le cadre de cette évaluation, les politiques et pratiques en matière de droits du travail et de droits de l'homme figurent parmi les principaux domaines d'intérêt. D'ici 2025, les sociétés de Viohalco ont encore étendu leur collaboration avec EcoVadis dans le cadre de leur démarche d'approvisionnement responsable. De plus amples informations sont disponibles dans la section « Approvisionnement responsable » de la déclaration relative à la durabilité (p. 182).

Sur la base de la procédure de diligence raisonnable en matière de durabilité pour les partenaires commerciaux, les filiales de Viohalco s'efforcent de mettre en place des canaux de communication sûrs pour permettre à tous les travailleurs de la chaîne de valeur en amont de faire part de leurs préoccupations ou de leurs besoins.

La ligne d'assistance téléphonique « Intégrité » est disponible pour toutes les parties intéressées et peut également être utilisée par les travailleurs de la chaîne de valeur. La procédure comprend les étapes à suivre en cas de signalement de problèmes, en termes de mécanisme de remédiation, ainsi qu'un plan de non-représailles pour l'informateur.

Aucune incidence importante n'a été identifiée pour les opérations des sociétés de Viohalco sur les travailleurs de la chaîne de valeur en amont. Si de telles incidences étaient identifiées à l'avenir, des mesures correctives ainsi que la communication qui en découle seraient mises en œuvre. Le processus de remédiation peut inclure l'amélioration des conditions de travail, l'indemnisation des travailleurs concernés ou la cessation des pratiques commerciales préjudiciables.

Métriques

S1-6; S1-7; S1-9; MDR-M

Les tableaux suivants présentent la répartition des travailleurs par genre pour les salariés et les travailleurs non-salariés, ainsi que la répartition des salariés par type de contrat. L'effectif total a augmenté dans tous les secteurs d'activité, à l'exception du segment Acier qui a connu une légère baisse. Dans l'ensemble, le nombre de salariés et de travailleurs non-salariés a augmenté de 5,9% par rapport à 2024. Toutes les métriques présentées ne sont pas validées par un organe externe autre que le prestataire d'assurance.

Tableau 18: Caractéristiques de l'effectif

Genre	Segment Aluminium			Segment Cuivre			Segment Acier			Segment Câbles		
	2023	2024	2025	2023	2024	2025	2023	2024	2025	2023	2024	2025
Salariés												
Hommes	2.141	2.117	2.246	1.388	1.358	1.404	2.386	2.307	2.309	2.040	2.304	2.668
Femmes	315	313	337	254	265	284	453	435	454	321	363	459
Total des salariés	2.456	2.430	2.583	1.642	1.623	1.688	2.839	2.742	2.763	2.361	2.667	3.127
Travailleurs non-salariés												
Hommes	442	476	475	223	219	235	90	78	41	115	170	95
Femmes	41	63	78	23	19	21	15	7	1	0	0	9
Total des travailleurs non-salariés	483	539	553	246	238	256	105	85	42	115	170	104
Total des travailleurs	2.939	2.969	3.136	1.888	1.861	1.944	2.944	2.827	2.805	2.476	2.837	3.231

Genre	Segment Tubes d'acier			Segment Immobilier			Segment non industriel			Chiffres consolidés		
	2023	2024	2025	2023	2024	2025	2023	2024	2025	2023	2024	2025
Salariés												
Hommes	550	670	683	25	27	31	682	699	749	9.212	9.482	10.090
Femmes	67	89	96	28	28	28	366	393	392	1.804	1.886	2.050
Total des salariés	617	759	779	53	55	59	1.048	1.092	1.141	11.016	11.368	12.140
Travailleurs non-salariés												
Hommes	140	87	121	0	0	0	1	0	1	1.011	1.030	968
Femmes	28	34	43	0	0	0	2	0	0	109	123	152
Total des travailleurs non-salariés	168	121	164	0	0	0	3	0	1	1.120	1.153	1.120
Total des travailleurs	785	880	943	53	55	59	1.051	1.092	1.142	12.136	12.521	13.260

* Les valeurs incluent tous les travailleurs salariés (« salariés » tels que définis dans les directives ESRS) et les travailleurs non-salariés (les « travailleurs non-salariés » ou « travailleurs externes » tels que définis dans les directives ESRS) des sociétés concernées. Les salariés sont considérés comme les travailleurs à temps plein et à temps partiel ayant des contrats permanents ou à durée déterminée, les salariés, les stagiaires, les membres du conseil d'administration, les indépendants ou les consultants ayant un contrat par l'intermédiaire d'entreprises externes couvrant des besoins permanents. Les travailleurs non-salariés sont ceux qui ne sont pas payés par l'entreprise ou par un autre moyen, mais par un prestataire tiers, pour répondre à des besoins fixes et permanents. Le contrat avec le fournisseur/prestataire tiers doit être conclu sur la base des jours/heures de travail et non sur la base d'un projet. Le nombre de travailleurs salariés et non-salariés est calculé en faisant la moyenne mensuelle des effectifs, puis en faisant la moyenne de tous les mois.

* Le rapprochement du nombre d'employés avec les états financiers ne peut être effectué car dans les états financiers, les employés sont présentés en tant qu'effectifs au 31.12.2025 et non sur la base de la méthodologie suivie pour la déclaration relative à la durabilité.

■ Tableau 19: Salariés par type de contrat et par genre

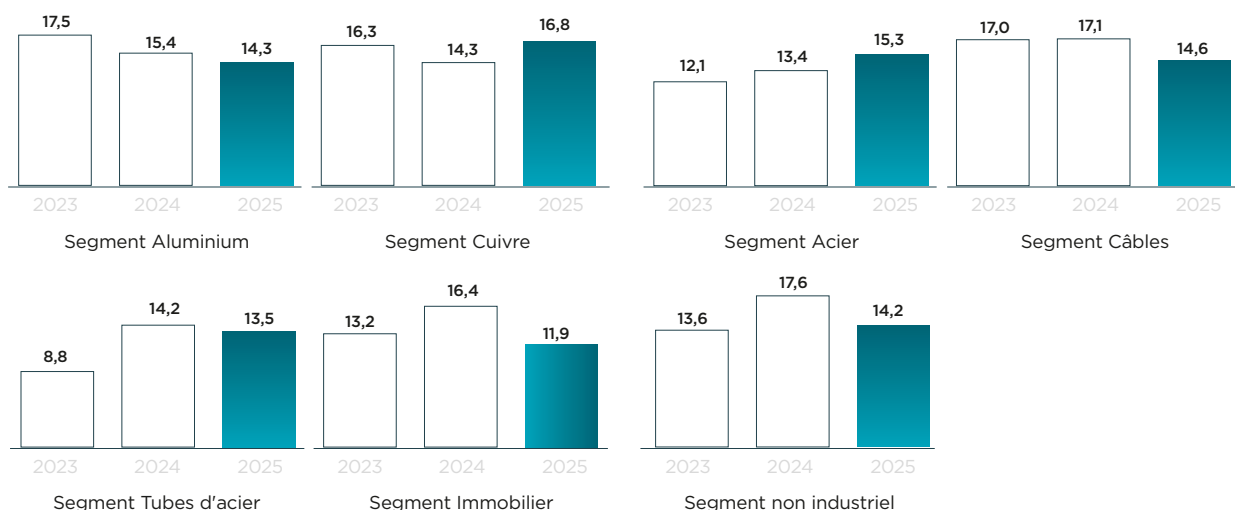
	Segment Aluminium			Segment Cuivre			Segment Acier			Segment Câbles		
	2023	2024	2025	2023	2024	2025	2023	2024	2025	2023	2024	2025
Salariés permanents												
Hommes	2.114	2.088	2.187	1.368	1.325	1.359	2.370	2.286	2.294	2.034	2.298	2.661
Femmes	305	301	323	251	261	280	448	430	446	321	362	457
Total des salariés permanents	2.419	2.389	2.510	1.619	1.586	1.639	2.818	2.716	2.740	2.355	2.660	3.118
Salariés à temps partiel												
Hommes	27	29	59	20	33	45	16	21	15	6	6	12
Femmes	10	12	14	3	4	4	5	5	8	0	1	2
Total des salariés à temps partiel	37	41	73	23	37	49	21	26	23	6	7	14
Total des salariés	2.456	2.430	2.583	1.642	1.623	1.688	2.839	2.742	2.763	2.361	2.667	3.132

	Segment Tubes d'acier			Segment Immobilier			Segment non industriel			Chiffres consolidés		
	2023	2024	2025	2023	2024	2025	2023	2024	2025	2023	2024	2025
Salariés permanents												
Hommes	512	599	661	19	19	22	667	683	731	9.084	9.298	9.915
Femmes	58	79	95	24	24	26	358	384	385	1.765	1.841	2.012
Total des salariés permanents	570	678	756	43	43	48	1.025	1.067	1.116	10.849	11.139	11.927
Salariés à temps partiel												
Hommes	38	71	22	6	8	9	15	16	13	128	184	175
Femmes	9	10	1	4	4	2	8	9	7	39	45	38
Total des salariés à temps partiel	47	81	23	10	12	11	23	25	20	167	229	213
Total des salariés	617	759	779	53	55	59	1.048	1.092	1.136	11.016	11.368	12.140

Comme le montre le graphique ci-dessous, la rotation des salariés a diminué en 2025 dans cinq segments, à savoir Aluminium, Câbles, Tubes d'acier, Immobilier et Non industriels. Les segments Cuivre et Acier ont connu une augmentation de la rotation des salariés en 2025. La rotation des salariés est systématiquement surveillée par les services des ressources humaines des entreprises concernées, dans le but d'identifier les

tendances, les causes sous-jacentes et les domaines à améliorer. Les entreprises sont confrontées à des défis sur un marché du travail concurrentiel, notamment pour attirer et retenir des talents qualifiés pour des postes opérationnels et techniques ; toutefois, leur objectif reste de réduire la rotation des salariés au fil du temps, afin de favoriser la stabilité de la main-d'œuvre et la performance organisationnelle à long terme.

■ Figure 17: Taux de rotation des salariés [%]*



*Taux de rotation des salariés = (salariés qui quittent l'organisation volontairement ou en raison d'un licenciement, d'un départ à la retraite ou d'un décès en service) / Nombre total de salariés*100. Les calculs ne prennent en compte que les salariés.

■ Tableau 20: Rotation des salariés

	Segment Aluminium			Segment Cuivre			Segment Acier			Segment Câbles		
	2023	2024	2025	2023	2024	2025	2023	2024	2025	2023	2024	2025
Rotation des salariés												
Nombre de salariés ayant quitté l'entreprise	430	375	369	268	236	284	344	368	424	402	456	457
Taux de rotation (%)	17,5	15,4	14,3	16,3	14,3	16,8	12,1	13,4	15,3	17,0	17,1	14,6
	Segment Tubes d'acier			Segment Immobilier			Segment non industriel			Chiffres consolidés		
	2023	2024	2025	2023	2024	2025	2023	2024	2025	2023	2024	2025
Rotation des salariés												
Nombre de salariés ayant quitté l'entreprise	54	108	105	7	9	7	143	192	162	1.648	1.743	1.808
Taux de rotation (%)	8,8	14,2	13,5	13,2	16,4	11,9	13,6	17,6	14,2	15,0	15,3	14,9



Métriques de la diversité

S1-9

Cette section est une divulgation volontaire, qui n'est pas exigée par l'ESRS, compte tenu des résultats de l'évaluation de l'importance effectuée par l'entreprise.

Les tableaux ci-dessous présentent la répartition par âge des salariés et par genre au sein de la haute direction par segment. Le champ d'application couvre les cadres supérieurs, les directeurs, les directeurs principaux et les cadres de niveau C.

■ Tableau 21: Salariés par groupe d'âge

	Segment Aluminium			Segment Cuivre			Segment Acier			Segment Câbles		
	2023	2024	2025	2023	2024	2025	2023	2024	2025	2023	2024	2025
Salariés par groupe d'âge												
Moins de 30 ans	235	202	235	162	146	145	259	206	199	350	403	456
30-50 ans	1.350	1.320	1.349	877	861	874	1.456	1.385	1.361	1.381	1.544	1.819
Plus de 50 ans	871	908	999	603	616	669	1.124	1.151	1.203	630	720	852
Total des salariés	2.456	2.430	2.583	1.642	1.623	1.688	2.839	2.742	2.763	2.361	2.667	3.127
	Segment Tubes d'acier			Segment Immobilier			Segment non industriel			Chiffres consolidés		
	2023	2024	2025	2023	2024	2025	2023	2024	2025	2023	2024	2025
Salariés par groupe d'âge												
Moins de 30 ans	58	74	70	5	5	5	91	112	131	1.160	1.148	1.241
30-50 ans	374	450	456	28	32	34	587	580	586	6.053	6.172	6.479
Plus de 50 ans	185	235	253	20	18	20	370	400	424	3.803	4.048	4.420
Total des salariés	617	759	779	53	55	59	1.048	1.092	1.141	11.016	11.368	12.140

Figure 18: Répartition hommes/femmes des salariés dans la direction en 2025 (% d'hommes/de femmes)

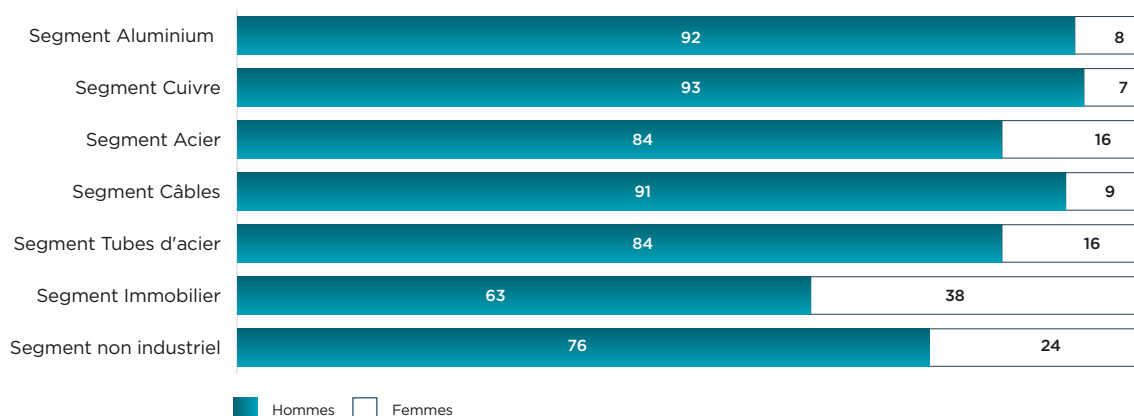


Tableau 22: Répartition hommes/femmes des salariés dans la direction *

	Segment Aluminium			Segment Cuivre			Segment Acier			Segment Câbles		
	2023	2024	2025	2023	2024	2025	2023	2024	2025	2023	2024	2025
Salariés dans la direction												
Hommes	108	114	118	62	68	76	80	70	74	70	81	93
Femmes	9	9	10	4	5	6	12	9	14	7	9	9
Nombre total de salariés dans la direction	117	123	128	66	72	82	92	79	88	77	90	102
Pourcentage d'hommes dans la direction (%)	92,3	92,7	92,2	93,9	94,4	92,7	87,0	88,9	84,1	90,9	90,0	91,2
Pourcentage de femmes dans la direction (%)	7,7	7,3	7,8	6,1	5,6	7,3	13,0	11,4	15,9	9,1	10,0	8,8

	Segment Tubes d'acier			Segment Immobilier			Segment non industriel			Chiffres consolidés		
	2023	2024	2025	2023	2024	2025	2023	2024	2025	2023	2024	2025
Salariés dans la direction												
Hommes	26	31	32	6	9	10	148	163	162	500	536	565
Femmes	4	4	6	9	8	6	40	46	51	85	89	102
Nombre total de salariés dans la direction	30	35	38	15	17	16	188	209	213	585	625	667
Pourcentage d'hommes dans la direction (%)	86,7	88,6	84,2	40,0	52,9	62,5	78,7	78,0	76,0	85,5	85,7	84,7
Pourcentage de femmes dans la direction (%)	13,3	11,4	15,8	60,0	47,1	37,5	21,3	22,0	24,0	14,5	14,2	15,3

* Le périmètre couvre le niveau de cadre supérieur et plus: Cadres supérieurs, directeurs, directeurs principaux et cadres de niveau C

Tout comme en 2023 et 2024, au cours de l'année 2025, aucun incident de discrimination, y compris de harcèlement, n'a été signalé au sein du personnel des entreprises. En outre, aucune plainte n'a été déposée par le biais des canaux de réclamation ou de signalement pour des questions relatives au personnel ou aux droits de l'homme, y compris des incidents de discrimination et de harcèlement, et aucune plainte ou incidence grave sur les droits de l'homme au

sein du personnel ou de la chaîne de valeur en amont n'a été signalée. Enfin, aucun incident grave lié aux droits de l'homme et impliquant le personnel n'a été identifié au cours de la période de référence. Par conséquent, aucune amende, pénalité ou indemnisation pour dommages liés à de tels incidents ou plaintes n'a été infligée (S1-17)*. Aucune des métriques présentées n'a été validée par un organisme externe autre que le prestataire chargé de la vérification.

* 1. Les incidents ou plaintes pris en compte sont ceux qui ont été validés à l'issue d'une enquête.

2. Les canaux de signalement établis sont ceux définis dans la section « Signalement de comportements illégaux » de la déclaration relative à la durabilité (p. 166). Les autres canaux non officiels mis en place ne sont pas pris en compte ; toutefois, les sociétés de Viohalco disposent de processus de suivi couvrant toutes les questions de durabilité importantes.

Santé et sécurité au travail (ESRS S1, ESRS S2 et ODD 3, 8)

Incidences, risques et opportunités

SBM-3

Compte tenu de la nature des secteurs dans lesquels opèrent les filiales de Viohalco, la santé et la sécurité au travail constituent un aspect fondamental de leurs activités. La santé et la sécurité au travail ont été identifiées comme une question de durabilité importante du point de vue de l'incidence, à l'issue de l'évaluation de la double importance, tant pour les activités propres que pour la chaîne de valeur en amont. Les incidences négatives identifiées sont principalement liées aux accidents du travail touchant le personnel de l'entreprise et les travailleurs de la chaîne de valeur dans les installations industrielles et de production, ce qui risque de compromettre la capacité à maintenir un environnement sûr et sain pour le personnel. Les accidents du travail ont une incidence négative grave à court, moyen et long terme, en particulier dans les installations de production des sociétés de Viohalco ainsi que dans les installations industrielles et minières de la chaîne de valeur en amont, où les travailleurs sont exposés à des risques plus élevés en raison de l'exposition à des matières dangereuses, à des machines lourdes et à des tâches physiquement exigeantes. De tels incidents peuvent entraîner des blessures graves et affecter la santé et la sécurité des salariés directs et indirects au sein de nos propres opérations, ainsi que des travailleurs de la chaîne de valeur en amont, entraînant des dommages physiques et émotionnels à long terme. Ces incidences concernent les salariés directs et indirects tels que définis dans la section « Travail et droits de l'homme » de la déclaration relative à la durabilité (p. 164), les travailleurs présents sur les sites des sociétés qui ne font pas partie de leur propre main-d'œuvre (sous-traitants externes), ainsi que les travailleurs employés par des entités de la chaîne de valeur en amont des sociétés. Aucune incidence importante n'a été identifiée pour les travailleurs employés par des entités de la chaîne de valeur en aval des sociétés et des coentreprises, ni pour des catégories spécifiques de travailleurs pouvant être considérés comme particulièrement vulnérables. La mise en place de mesures de sécurité rigoureuses est essentielle pour garantir des conditions de travail sûres aux travailleurs et réduire le risque d'incidents dans l'ensemble des filiales.

Les incidences en matière de santé et de sécurité au travail sont liées aux activités industrielles des filiales de Viohalco, notamment la métallurgie thermique avec des processus à haute température, l'équipement lourd, le traitement chimique, le travail en hauteur, etc. Les incidents graves en matière de santé et de sécurité peuvent entraîner des perturbations des activités, nuire à la réputation de l'entreprise, entraîner des amendes réglementaires et nuire à l'attractivité de l'environnement de travail. Toutefois, les risques financiers n'ont pas été jugés significatifs. Afin d'atténuer les risques financiers liés à la santé et à la sécurité, les filiales participent à l'identification des risques, à la mise en œuvre de contrôles de substitution, aux principes de gestion de la sécurité et à la formation à la sécurité.

Politiques

S1-1 ; S2-1 ; MDR-P

Par le biais de la politique de santé et de sécurité au travail, les filiales de Viohalco s'engagent à promouvoir en permanence la santé et la sécurité de leur personnel et de leurs partenaires, y compris les clients, les fournisseurs, les sous-traitants et les

visiteurs. Cette politique aborde les incidences, les risques et les opportunités identifiés par une évaluation de la double importance de la santé et de la sécurité au travail. Cette politique s'applique à toutes les opérations et activités commerciales, quel que soit le pays dans lequel chaque entreprise opère, et englobe l'ensemble de la chaîne de valeur en amont et en aval des filiales de Viohalco. Elle a été élaborée en tenant soigneusement compte des intérêts des principales parties intéressées, en faisant appel à des représentants mandatés crédibles pour chaque groupe de parties intéressées, en veillant à ce que leurs préoccupations et leurs attentes soient intégrées dans le cadre de la politique. Les sociétés de Viohalco s'engagent à respecter les cadres internationaux, tels que les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et la déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les principes et droits fondamentaux au travail. Les sociétés se conforment strictement à la législation applicable et mettent pleinement en œuvre les normes, instructions et procédures appropriées en matière de santé et de sécurité.

Les sociétés visent fermement à « ne pas avoir d'accident ni de maladie professionnelle ». Pour respecter cet engagement, tous les travailleurs et partenaires commerciaux doivent favoriser une culture de la prévention, se conformer strictement aux normes de santé et de sécurité, évaluer et atténuer les risques, signaler les incidents de manière exhaustive, communiquer ouvertement, donner la priorité à la formation, garantir des conditions de travail sûres et améliorer en permanence les performances en matière de santé et de sécurité. Dans le cadre de cette politique, les filiales s'engagent à fournir des conditions de travail sûres et saines, y compris des installations, des outils et des mesures de protection adéquats, afin de réduire au minimum les accidents du travail et les maladies professionnelles. Les filiales promeuvent activement une culture de prévention des risques dans laquelle toutes les blessures et maladies liées au travail peuvent et doivent être évitées. Elles ont développé la capacité d'adopter un cadre complet d'évaluation des risques afin que tous les risques importants pour la santé et la sécurité soient signalés, examinés et atténués de manière appropriée. Simultanément, l'engagement s'étend à la transparence avec toutes les parties intéressées en ce qui concerne les questions de santé et de sécurité et à la mise en place de programmes de formation continue en matière de santé et de sécurité, favorisant le développement des compétences et le partage des connaissances.

Dans le cadre de l'amélioration continue des conditions de travail et de la gestion de la sécurité, Viohalco, au travers de sa filiale Steelmet, a également lancé l'élaboration de normes et de procédures de santé et de sécurité pour les activités à haut risque que les filiales de Viohalco doivent respecter. Ces normes, qui couvrent des domaines tels que le travail en hauteur (WaH), le verrouillage, l'étiquetage et l'essai (LoToTo), la sécurité des machines et l'interaction entre les piétons et les équipements mobiles, visent à établir un cadre unifié et rigoureux pour le contrôle des risques dans toutes les sociétés de Viohalco. En adoptant des exigences minimales communes, chaque site de production peut évaluer systématiquement son niveau de conformité, identifier les lacunes et s'efforcer d'atteindre une mise en œuvre à 100%. La mise en place de ces normes du groupe renforce la cohérence opérationnelle, réduit la variabilité des pratiques de gestion des risques et favorise l'élimination ou l'atténuation efficace des risques critiques dans l'ensemble de l'organisation. En fin de compte, les normes H&S de Viohalco

constituent un outil pratique qui permet aux filiales de Viohalco d'ancrer une culture de sécurité commune et d'améliorer progressivement leurs pratiques de gestion des risques, favorisant ainsi l'amélioration continue des performances en matière de santé et de sécurité dans toutes les filiales.

La responsabilité de la mise en œuvre de la politique de santé et de sécurité au travail incombe au plus haut dirigeant de chaque entreprise de Viohalco, qui veille à son intégration dans la stratégie et les opérations de la Société. La politique est accessible à toutes les parties intéressées de Viohalco et de ses filiales sur le site internet de l'entreprise. Enfin, par le biais du code de conduite des partenaires commerciaux, ces derniers sont tenus de maintenir un environnement de travail sain, sûr et sécurisé et de mettre en œuvre des dispositifs d'alerte, d'enquête et de traitement des incidents liés à la santé et à la sécurité, dans le respect des lois applicables en la matière.

Actions et cibles

S1-2 ; S1-3 ; S1-4 ; S1-5 ; S2-2 ; S2-3 ; S2-4 ; S2-5 ; MDR-A ; MDR-T

Opérations propres

Les sociétés de Viohalco accordent la priorité à l'engagement des travailleurs en matière de santé et de sécurité par le biais d'une approche structurée, comprenant des coordinateurs de santé et de sécurité dans toutes les filiales et des sous-comités spécialisés. Chaque usine dispose de coordinateurs dédiés à la santé et à la sécurité qui ont été méticuleusement sélectionnés pour leurs compétences complètes et pertinentes. Ces professionnels facilitent la formation, guident les dirigeants et veillent à ce que les politiques de sécurité soient respectées. Ces coordinateurs veillent à ce que les pratiques en matière de santé et de sécurité soient communiquées et préparées par le personnel. Leur rôle est essentiel pour favoriser une culture de la sécurité, avec la direction générale (CEO et directeurs généraux des filiales), supervisant l'intégration des commentaires dans la prise de décision.

L'engagement en matière de santé et de sécurité intervient à des étapes clés afin de garantir une communication efficace et une amélioration continue. Les réunions de production mensuelles permettent aux travailleurs de donner leur avis sur les améliorations et l'atténuation des risques dans leurs domaines. En outre, des réunions d'examen trimestrielles avec la direction exécutive sont organisées, au cours desquelles des rapports sur la santé et la sécurité sont présentés, y compris des mises à jour des ICP et des plans d'action critiques. Cette approche favorise une culture de la sécurité collaborative et proactive qui donne la priorité au bien-être des travailleurs et à la durabilité opérationnelle. Plusieurs filiales ont mis en place un programme visant à encourager les idées des travailleurs en matière d'amélioration de la sécurité, favorisant ainsi une culture d'amélioration continue. La direction exécutive, en collaboration avec les coordinateurs santé et sécurité des filiales, a la responsabilité opérationnelle de veiller à ce que ces engagements soient respectés et que les résultats et les commentaires reçus soient intégrés dans l'approche des entreprises en matière de santé et de sécurité.

En outre, les sociétés de Viohalco s'engagent à fournir à leurs travailleurs des mécanismes efficaces de traitement des griefs et des plaintes, en garantissant leur accessibilité, leur confidentialité et un traitement respectueux. La sensibilisation à ces canaux est soutenue par des programmes d'intégration

et des formations continues, renforcés par des ateliers réguliers et des communications internes. L'engagement des travailleurs est encore renforcé par des comités de sécurité et des séances de retour d'information, qui permettent d'évaluer la sensibilisation et d'identifier les obstacles potentiels à l'utilisation des mécanismes de réclamation.

Les sociétés industrielles de Viohalco s'engagent à traiter et à remédier à toute incidence négative sur la main-d'œuvre grâce à un cadre de remédiation structuré. Les préoccupations liées à la main-d'œuvre, notamment les incidents de santé et de sécurité, la discrimination ou les conflits sur le lieu de travail, peuvent être signalées par plusieurs canaux, tels que le système de signalement Intelix, la ligne d'assistance Integrity Hotline, le programme BEST, des plateformes spécialisées en matière de santé et de sécurité, ou directement aux superviseurs et au personnel chargé de la santé et de la sécurité. Les incidents signalés sont évalués par les coordinateurs de la santé et de la sécurité, les responsables de zone ou les superviseurs, qui évaluent l'incidence potentielle sur le bien-être des travailleurs et appliquent des méthodologies d'analyse des causes profondes, telles que les « 5 pourquoi », afin d'identifier les causes sous-jacentes et de définir des mesures correctives. Ces mesures peuvent inclure des formations ciblées, des mises à jour des procédures de sécurité ou des améliorations des équipements.

Les sociétés industrielles de Viohalco, où les risques pour la santé et la sécurité au travail sont intrinsèquement plus élevés en raison des activités de fabrication et de transformation, accordent une grande importance au leadership en matière de santé et de sécurité à tous les niveaux. La direction exécutive promeut une culture de la sécurité, tandis que les responsables opérationnels participent activement aux initiatives de leadership en matière de sécurité. Des programmes de formation complets sont proposés afin d'améliorer les connaissances et le leadership en matière de sécurité, en collaboration avec les coordinateurs santé et sécurité (HS). Le cadre de leadership en matière de sécurité comprend une matrice de compétences permettant d'évaluer et de renforcer les compétences des dirigeants en matière de gestion de la sécurité, ce qui favorise la mise en œuvre cohérente de pratiques de sécurité efficaces sur tous les sites industriels.

Les filiales procèdent à des mises à jour mensuelles des ICP afin d'évaluer les programmes hautement prioritaires tels que le verrouillage/étiquetage (LoTo), la sécurité des machines, la gestion des gaz comprimés et le travail en hauteur. Ces mises à jour examinent des métriques telles que les audits de sécurité, les quasi-accidents, les taux de clôture des plans de mesures correctives et l'efficacité de la formation. Les entreprises évaluent la mise en œuvre de la formation, l'utilisation du budget et les projets visant à atténuer les risques, tels que l'amélioration des plans d'urgence et la garantie d'un accès nul aux équipements de production. Les enseignements tirés et les conclusions tirées des incidents sont partagés, ainsi que les mises à jour des réglementations pertinentes.

L'efficacité des mesures correctives est contrôlée par des inspections, des examens trimestriels, des réunions sur la sécurité et des audits internes, tandis que le HSHQ effectue des contrôles de qualité sur les enquêtes et les mesures correctives afin de garantir la cohérence entre les filiales et d'examiner les indicateurs de performance clés (ICP) en vue d'une amélioration

continue. Les alertes de sécurité sont partagées entre les usines afin d'éviter que les incidents ne se reproduisent. Les entreprises recueillent les commentaires des travailleurs lors de réunions sur la sécurité, d'ateliers et d'entretiens individuels afin d'affiner leurs pratiques et d'assurer une amélioration continue.

Les sociétés évaluent rigoureusement l'efficacité des initiatives I au moyen d'un cadre d'évaluation complet. Ce cadre utilise une variété de méthodes et de mesures pour s'assurer que toutes les initiatives atteignent les résultats escomptés et conduisent à une amélioration continue des pratiques en matière de santé et de sécurité. Les principaux éléments du processus d'évaluation sont les suivants :

- *Examens des performances* : Les sociétés de Viohalco procèdent régulièrement à des évaluations des performances qui fournissent des informations précieuses sur les contributions individuelles et collectives aux objectifs de santé et de sécurité. Ce processus systématique permet d'aligner les performances des salariés sur les objectifs organisationnels, garantissant ainsi que chacun est responsable de la sécurité.
- *Indicateurs clés de performance (ICP) avancés et retardés* : Les filiales utilisent un ensemble solide d'indicateurs clés de performance (ICP) avancés et retardés pour mesurer efficacement leurs performances en matière de santé et de sécurité. Les ICP avancés, tels que les taux d'achèvement des formations, les résultats des audits de sécurité, les conditions dangereuses signalées et les accidents évités de justesse, permettent d'identifier de manière proactive les domaines à améliorer. En revanche, les indicateurs de performance retardés, tels que les taux d'incidents et les taux de gravité, permettent à la société d'évaluer l'efficacité globale des mesures de sécurité et d'identifier les tendances.
- *Fixation et examen des cibles* : Les entreprises impliquent activement leur personnel dans le processus de définition des cibles liées à la sécurité et examinent régulièrement les progrès réalisés par rapport à ces cibles. Cette approche collaborative garantit que les travailleurs se sentent valorisés et que leurs idées soient intégrées dans la stratégie de sécurité.
- *Mise en œuvre de projets critiques* : Les filiales évaluent rigoureusement les résultats des projets critiques conçus pour améliorer les pratiques de sécurité. Il s'agit notamment d'évaluer l'incidence d'initiatives telles que l'introduction de nouvelles technologies de sécurité ou la modification des procédures opérationnelles, afin de s'assurer que les sociétés répondent aux besoins émergents.
- *Diligence raisonnable en matière de santé et de sécurité* : Les experts du département de développement durable de Steelmet effectuent des audits réguliers dans toutes les installations afin d'évaluer objectivement les niveaux de performance. Ces audits fournissent une évaluation approfondie des pratiques en matière de santé et de sécurité, facilitant ainsi les opportunités d'amélioration continue.
- *Plans d'action d'amélioration de la santé et de la sécurité* : Les filiales de Viohalco suivent de près l'état d'avancement des plans d'action d'amélioration annuels, qui définissent des initiatives spécifiques visant à améliorer la santé et la sécurité. Le plan d'action pour 2025 comprend diverses initiatives et domaines d'amélioration qui nécessitent des efforts importants de la part de toutes les filiales. Les

objectifs inclus dans le plan d'action pour l'amélioration de la santé et de la sécurité (IAP) sont définis à travers un processus structuré impliquant plusieurs niveaux organisationnels. Les mesures d'amélioration proposées sont initialement identifiées au niveau de l'usine sur la base d'évaluations des risques, d'enquêtes sur les incidents, d'audits et de l'expérience opérationnelle, puis discutées au sein des équipes de direction de chaque site. Au cours de ce processus, les commentaires et suggestions des travailleurs communiqués par l'intermédiaire des superviseurs et des canaux d'engagement en matière de sécurité sont également pris en compte. Les mesures proposées sont ensuite examinées au niveau du segment et consolidées en collaboration avec la fonction Santé et sécurité de Steelmet. La validation finale du plan d'action est effectuée à l'issue de discussions entre les PDG des filiales, les équipes locales chargées de la santé et de la sécurité et le siège du groupe chargé de la santé et de la sécurité. Grâce à ce processus, les entreprises impliquent activement leur personnel dans la définition et la gestion de ces objectifs, garantissant ainsi que le plan d'action pour l'amélioration traite les risques opérationnels les plus pertinents. L'avancement de ces plans est régulièrement examiné et des ajustements sont apportés si nécessaire en fonction des commentaires des travailleurs et des résultats des audits. En outre, la mise en œuvre des mesures dans ces domaines d'amélioration est stratégiquement liée aux métriques de performance de la direction exécutive dans toutes les filiales, ce qui souligne l'engagement de l'entreprise à faire progresser les initiatives en matière de santé et de sécurité en tant que priorité absolue.

Les entreprises s'engagent à comprendre et à répondre aux besoins de leur personnel grâce à une approche multidimensionnelle. Cela comprend un programme complet de gestion de la santé avec des professionnels de santé dédiés dans toutes les filiales industrielles, qui effectuent des évaluations régulières et des entretiens individuels avec les travailleurs. En outre, les initiatives en matière de santé et de bien-être fournissent des ressources sur mesure telles que le soutien en matière de santé mentale, des ateliers de gestion du stress et des évaluations ergonomiques. Il convient de noter que les segments Câbles et Tubes d'acier ont adopté la solution Howdy, une plateforme numérique qui surveille les paramètres clés du bien-être et propose des séances de coaching individuelles et un soutien proactif.

Les dépenses annuelles totales en matière de santé et de sécurité (CapEx et OpEx) des filiales de Viohalco s'élèvent à 32,1 millions d'euros en 2025, soit une augmentation de 36,6% par rapport à 2024. Cette hausse reflète l'engagement continu des filiales de Viohalco à renforcer les mesures d'atténuation des risques, les technologies de sécurité et le bien-être de la main-d'œuvre dans toutes les opérations. Ces dépenses sont incluses dans les lignes « Résultat d'exploitation » et « Dépenses d'investissement » de la note sur les segments opérationnels des états financiers (p. 253). Ces dépenses concernent principalement la mise en œuvre de mesures préventives et correctives dans le cadre du plan d'action en matière d'amélioration de la santé et de la sécurité (IAP), la mise à niveau des systèmes de sauvegarde des machines, les protections pour le travail en hauteur, les contrôles Lockout/Tagout, les mesures de gestion des gaz comprimés, la gestion de la sécurité des entrepreneurs et le déploiement des

technologies de sécurité sur l'ensemble des sites industriels. Les dépenses d'investissement concernent principalement les études d'ingénierie, la modernisation des équipements, l'installation de protections mécaniques, les systèmes de sécurité incendie et d'autres investissements d'atténuation des risques. Les dépenses opérationnelles comprennent les programmes de formation à la sécurité, les audits externes, les équipements de protection individuelle (EPI), les programmes d'initiation des sous-traitants, les inspections de sécurité et les activités de contrôle continu de la conformité. Une partie de ces dépenses est également liée aux mesures correctives prises à la suite d'enquêtes sur des incidents, y compris les mesures correctives des causes profondes et le renforcement des contrôles opérationnels à haut risque.

Les filiales industrielles de Viohalco mettent en œuvre un plan d'action annuel d'amélioration de la santé et de la sécurité (IAP), qui sert de programme structuré, basé sur les risques, conçu pour réduire les risques liés à la santé et à la sécurité au travail et renforcer le bien-être de la main-d'œuvre sur les sites de fabrication. L'IAP traduit la stratégie des entreprises en matière de santé et de sécurité en initiatives opérationnelles mesurables, en se concentrant sur les activités à haut risque, les contrôles techniques, le développement des compétences et la conformité aux normes établies.

Le plan d'action annuel est mis à jour chaque année et comprend des objectifs et des actions spécifiques à réaliser au cours du cycle annuel. Pour 2025, les établissements industriels visent la mise en œuvre intégrale du budget approuvé en matière de santé et de sécurité, y compris des initiatives telles que les études Hazop et les améliorations en matière de sécurité incendie. Les usines ciblent également la conformité totale de la formation à la sécurité pour la population active applicable, sur la base d'évaluations des risques spécifiques aux rôles (à l'exclusion des travailleurs embauchés en fin d'année, qui complètent la formation au cours du cycle suivant).

En ce qui concerne la sécurité des machines, le plan d'action prévoit la réalisation d'études de mise en œuvre pour tous les équipements concernés et l'installation de protections mécaniques sur au moins 80% des machines. Pour le travail en hauteur, l'objectif est l'application cohérente du système de permis de travail (PTW) et la mise en œuvre complète des normes correspondantes. En outre, les filiales visent à publier des instructions spécifiques aux équipements de verrouillage et d'étiquetage (LoTo) dans l'ensemble des opérations de l'usine.

En 2025, le plan d'action a été renforcé par de nouveaux objectifs concernant les activités à haut risque. Toutes les filiales industrielles doivent parvenir à s'aligner sur la norme Viohalco pour la gestion des gaz comprimés, qui établit des exigences harmonisées pour le stockage, la manipulation et l'utilisation en toute sécurité des gaz comprimés afin de réduire la probabilité et la gravité des incidents liés à la sécurité des procédés. La conformité à cette norme fait l'objet d'un suivi aux côtés des domaines d'intervention fondamentaux tels que la sécurité des machines, LoTo et le travail en hauteur. En outre, l'IAP 2025 a introduit un objectif lié aux compétences qui exige de chaque secteur industriel qu'il élabore et mette en œuvre une matrice des compétences des superviseurs pour les sites de fabrication, conçue pour évaluer et renforcer les compétences des superviseurs en matière de gestion des activités à haut risque. Cela permet une supervision cohérente de la qualité dans tous les sites industriels et renforce la culture de la sécurité du groupe.

En ce qui concerne les progrès réalisés en 2025, les filiales qui mettent en œuvre le plan d'action pour l'amélioration de la santé et de la sécurité (IAP) ont contrôlé leurs performances au moyen d'une méthode de notation consolidée qui regroupe l'achèvement des initiatives prévues en matière de sécurité dans l'ensemble des opérations industrielles. L'objectif annuel de l'IAP est la mise en œuvre complète (100% d'achèvement) des actions prévues avant la fin de l'année. En 2025, la progression globale de la mise en œuvre est restée forte dans tous les secteurs industriels du groupe, ce qui témoigne d'une avancée substantielle vers cet objectif. Ces initiatives s'alignent sur tous les principaux objectifs politiques décrits dans la politique de santé et de sécurité de Viohalco (par exemple, la culture de prévention des risques, la conformité aux réglementations et aux normes, la santé et la sécurité sur le lieu de travail, l'amélioration et le suivi continu) et leurs progrès sont contrôlés en permanence, avec des ajustements apportés si nécessaire pour assurer la réalisation complète des objectifs d'ici la fin de l'année 2025. Les objectifs de l'IAP s'appliquent aux segments industriels de Viohalco, tandis que les activités non industrielles sont exclues en raison de leur profil de risque opérationnel différent.

Par rapport à l'objectif annuel commun de 100 % de mise en œuvre de l'IAP dans tous les segments d'activité, les performances ont varié d'un segment à l'autre, tout en affichant une progression globale. Le segment Aluminium a obtenu un score de mise en œuvre de 90 %, la majorité des initiatives hautement prioritaires ayant été largement menées à bien. Le segment Câbles a frôlé la réalisation totale, enregistrant un score de mise en œuvre de 99 %. Le segment Tubes d'acier a enregistré de solides performances, avec un taux de mise en œuvre de 96 %. Le segment Cuivre a atteint un score global de 73 %, reflétant des progrès solides tout en soulignant les possibilités d'amélioration dans certains domaines techniques. Le segment Acier a enregistré un taux de mise en œuvre d'un peu plus de 67 %, soulignant la nécessité de continuer à se concentrer sur le renforcement des pratiques de sécurité et l'accélération de la mise en œuvre dans les domaines prioritaires clés.

Les progrès réalisés dans le cadre des initiatives IAP sont examinés chaque trimestre au niveau des segments et du groupe, les mesures étant classées par ordre de priorité en fonction des profils de risque spécifiques à chaque site. Lorsque des lacunes persistent dans la mise en œuvre, des mesures correctives et des ajustements sont introduits afin de permettre la réalisation des objectifs dans les délais impartis. Les performances sont suivies grâce à des sessions de retour d'information et des évaluations de performances, ce qui aux sociétés d'adapter leurs stratégies en temps réel. Les filiales se concentrent sur les ICP tels que les conditions dangereuses signalées, les quasi-accidents et la formation suivie, ce qui reflète leur approche proactive visant à favoriser un environnement de travail plus sûr et une amélioration continue. En fin de compte, la participation du personnel à la définition et au suivi des objectifs renforce l'engagement des sociétés en faveur de la sécurité.

En outre, en 2025, le segment Acier a encore renforcé ses capacités de leadership en formant ses équipes de direction à la méthodologie Visible Felt Leadership (VFL). Ce programme visait à améliorer la capacité des dirigeants à mener des dialogues efficaces sur la sécurité, à identifier les comportements sûrs et dangereux et à travailler en collaboration avec les travailleurs pour éliminer les risques sur le lieu de travail. Grâce à un engagement régulier et structuré

sur le terrain, l'initiative VFL a favorisé le développement de comportements plus sûrs, renforcé la présence des dirigeants dans les zones opérationnelles et contribué à instaurer une culture de la sécurité plus proactive dans l'ensemble des installations du segment.

Chaîne de valeur

Afin d'atténuer les incidences liées à la santé et à la sécurité dans la chaîne de valeur en amont, les sociétés de Viohalco ont adopté la procédure de diligence raisonnable des fournisseurs. Cette procédure consiste à évaluer et à surveiller les fournisseurs, à garantir le respect des normes en matière de durabilité et de droits de l'homme (y compris la santé et la sécurité comme thème central) et à utiliser les outils d'EcoVadis pour les évaluations. Les responsabilités sont réparties entre différents départements, notamment les équipes chargées du développement durable, des achats et des affaires juridiques. Le processus comprend la hiérarchisation des fournisseurs, l'évaluation des risques et des plans d'amélioration pour les fournisseurs à haut risque. Vous trouverez plus d'informations sur la procédure, les actions et les cibles pertinents dans la section « Approvisionnement responsable » de la déclaration relative à la durabilité de Viohalco (p. 182).

Les sociétés de Viohalco déterminent le besoin d'actions spécifiques concernant les incidences sur la santé et la sécurité des travailleurs de la chaîne de valeur dans les opérations industrielles par le biais d'évaluations des risques des sous-traitants, de conclusions d'audits de sites, de rapports d'incidents et de quasi-accidents, et d'un engagement avec la direction opérationnelle et les sous-traitants externes. Ces processus ont mis en évidence l'importance de renforcer l'intégration et la surveillance des entrepreneurs dans les environnements industriels à haut risque.

En 2025, les sociétés industrielles de Viohalco ont renforcé leur cadre de santé et de sécurité en amont en lançant un programme obligatoire de formation à l'intégration en matière de santé et de sécurité pour les entrepreneurs externes en Grèce. Ceci est une action continue et au cours de la première année de mise en œuvre, 88 sessions de formation ont été dispensées, dont 43 cours de recyclage, avec la participation de plus de 185 entreprises contractantes et d'environ 2.040 travailleurs de sous-traitants. Dans l'ensemble, presque 91% des participants ont suivi la formation avec succès. Les évaluations des sous-traitants ont attribué une note de 9,6/10 au programme, ce qui indique une forte contribution à l'amélioration de la compréhension des exigences en matière de sécurité sur les sites de production. En 2026, les filiales évalueront les possibilités d'étendre le programme aux installations situées en dehors de la Grèce. Aucune ressource financière n'a été allouée à ces mesures.

En complément à cette initiative, Steelmet a publié en 2025 la Norme de gestion des entrepreneurs, qui établit des exigences minimales pour la gestion, l'embarquement et la supervision en toute sécurité des entrepreneurs dans tous les pays d'opération. La norme vise à harmoniser les pratiques, à clarifier les responsabilités et à garantir une approche cohérente et

basée sur les risques pour la sélection, le suivi et l'évaluation des entrepreneurs.

En cas d'incidence sur la santé et la sécurité des sous-traitants, les filiales offrent des possibilités de recours par le biais de processus de gestion des incidents au niveau du site, y compris des mesures d'intervention immédiate, des enquêtes et la mise en œuvre d'actions correctives et préventives. Les contractants peuvent également faire part de leurs préoccupations par l'intermédiaire des voies de réclamation et d'escalade établies. Vous trouverez plus d'informations sur ces canaux dans la section « Droits de l'homme et du travail » de la déclaration relative à la durabilité (p. 164). Les mesures correctives font l'objet d'un suivi jusqu'à leur clôture, et les entreprises contractantes peuvent être tenues de mettre en œuvre des plans de mesures correctives dans le cadre d'un engagement continu.

L'efficacité de la norme de gestion des contractants et des initiatives connexes est suivie au moyen d'indicateurs de performance en matière de santé et de sécurité des contractants, de contrôles de conformité lors des inspections de sites, d'audits internes et d'évaluations périodiques des contractants. Les résultats sont examinés au niveau Steelmet au nom des filiales de Viohalco afin de garantir une mise en œuvre cohérente dans les filiales, d'identifier les tendances et de contribuer à l'amélioration continue des pratiques de gestion des sous-traitants. Ensemble, ces mesures soutiennent la prévention, la gestion et la réparation des incidences sur la santé et la sécurité liées aux sous-traitants, la formation initiale actuellement mise en œuvre en Grèce et la norme de gestion des sous-traitants fournissant un cadre pour une application plus large dans les activités de sous-traitance en amont des entreprises.

Métriques*

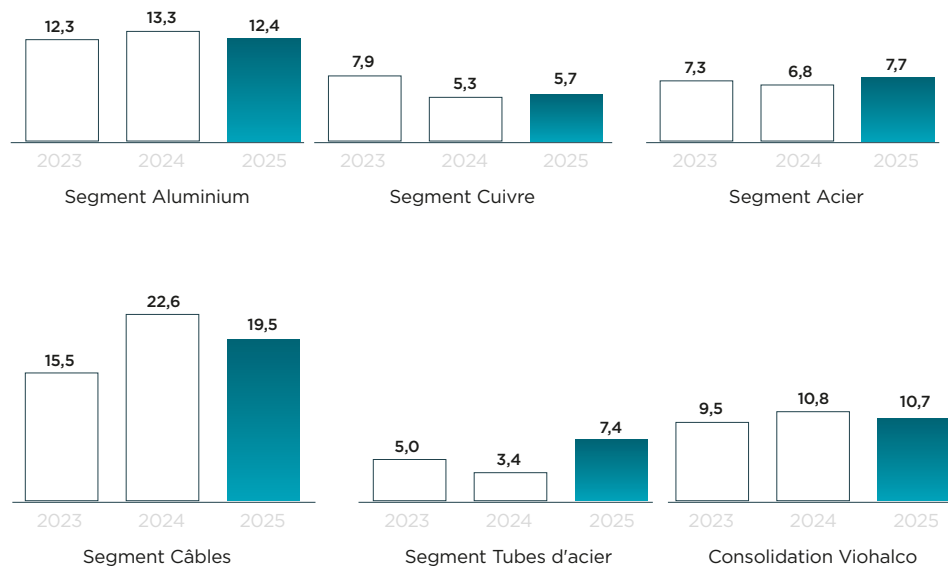
S1-14;MDR-M

Plusieurs sociétés de production sont certifiées ISO 45001:2018, système de gestion de la santé et de la sécurité au travail. Le système de gestion de la santé et de la sécurité couvre 89,3 % de la main-d'œuvre totale travaillant sur le territoire de chaque société, qu'il s'agisse de salariés ou de travailleurs non-salariés. Pour les entreprises industrielles, où les incidences les plus importantes se produisent, le taux de couverture atteint 98,2 %. Toutes les métriques présentées ne sont pas validées par un organisme externe autre que le prestataire d'assurance.

La formation en matière de santé et de sécurité revêt une importance cruciale et l'accent a été mis sur la mise en place d'une matrice de formation adaptée à chaque description de poste sur la base de l'évaluation des risques de chaque usine. Le graphique ci-dessous présente le nombre d'heures de formation en matière de santé et de sécurité par travailleur et par segment. Trois segments sur cinq ont enregistré une augmentation, le segment Acier affichant une hausse de 13 %, celui du Cuivre de 7,4 % et celui des Tubes d'acier plus du double en 2025 après une baisse temporaire en 2024. En revanche, les segments Aluminium et Câbles ont enregistré une baisse des heures de formation en matière de santé et de sécurité par travailleur, allant de 6 à 14 %.

* L'indicateur « pourcentage des personnes au sein de son propre effectif couvertes par le système de gestion de la santé et de la sécurité de l'entreprise, fondé sur les exigences légales et/ou des normes ou lignes directrices reconnues » a été mis à jour de manière à ce que le dénominateur inclue l'ensemble de l'effectif, y compris les travailleurs des entreprises non industrielles, et non plus uniquement l'effectif des entreprises industrielles où se produisent les incidences importantes en matière de santé et de sécurité. En conséquence, les chiffres déclarés pour 2024 sont modifiés comme suit : 97 % passe à 86,5 %. Le chiffre correspondant pour 2023 est de 87,8 %.

Figure 19: Heures de formation en matière de santé et de sécurité par travailleur et par segment



Les tableaux ci-dessous présentent le nombre total d'accidents du travail enregistrables, le taux d'accidents du travail et le nombre de jours perdus pour cause d'accidents du travail. Le taux total d'accidents enregistrables comprend le nombre de décès, d'accidents avec arrêt de travail, de remplacements et d'autres blessures nécessitant un traitement médical par un professionnel de la santé.

En 2025, les indicateurs de performance consolidés en matière de santé et de sécurité ont reflété une variabilité d'une année sur l'autre par rapport à la période de référence précédente. Le nombre total d'accidents du travail enregistrables a augmenté par rapport à 2024, entraînant une hausse correspondante du taux d'accidents consolidés. Parallèlement, le nombre total de jours perdus pour cause d'accidents du travail a également augmenté. Cette augmentation observée reflète la nature multifactorielle des performances en matière de sécurité au travail et a été influencée par une combinaison d'exposition opérationnelle et d'incidents spécifiques enregistrés au cours de la période considérée. Bien que les mesures prévues dans le plan d'action pour l'amélioration de la santé et de la sécurité (IAP) aient été mises en œuvre comme prévu et que les objectifs opérationnels correspondants aient été atteints, les indicateurs d'accidents sont influencés par de multiples facteurs et peuvent fluctuer d'une période de référence à l'autre, notamment les niveaux d'exposition opérationnelle et la survenue et la gravité d'incidents individuels au cours d'une année donnée. Au cours de l'année considérée, un cas isolé de maladie bénigne liée à la chaleur a été enregistré. Ce cas a été géré selon les procédures établies en matière de santé au travail, sans incidence durable sur la santé, et les mesures préventives liées à l'exposition à la chaleur ont été renforcées. Tout comme en 2023 et 2024,

aucun décès lié à un accident du travail ou à une maladie professionnelle n'a été enregistré en 2025 parmi l'ensemble des travailleurs présents sur les sites des entreprises, y compris ceux qui ne font pas partie de leur propre personnel.

Au niveau des segments, les tendances en matière de performance n'ont pas été uniformes. Le segment Cuivre a enregistré des indicateurs de fréquence et de gravité des accidents inférieurs à ceux de l'année précédente ; toutefois, la performance reste soumise à la variabilité opérationnelle et à une surveillance continue. Dans le segment des câbles, le nombre total d'accidents enregistrables a augmenté par rapport à 2024, tandis que les indicateurs de gravité ont également augmenté au cours de la période de référence. Les segments Aluminium, Tubes d'acier et Acier ont connu des augmentations de la fréquence des accidents et/ou des indicateurs de gravité.

Ces variations ont été identifiées grâce aux processus de surveillance continue des entreprises et ont fait l'objet d'enquêtes structurées et de procédures d'action corrective. Tous les incidents importants ont fait l'objet d'une enquête sur les causes profondes et les mesures qui en ont résulté ont été intégrées dans le plan d'action 2026 pour l'amélioration de la santé et de la sécurité (IAP), en mettant davantage l'accent sur la supervision, les pratiques de sécurité comportementale et le contrôle des activités à haut risque. Viohalco continue d'accorder la priorité au renforcement de la supervision, au renforcement des comportements et à la surveillance systématique des opérations à haut risque afin de stabiliser et d'améliorer progressivement les performances globales en matière de sécurité.

Tableau 23: Accidents du travail et nombre de jours perdus pour cause d'incidents du travail*

	Segment Aluminium			Segment Cuivre			Segment Acier			Segment Câbles		
	2023	2024	2025	2023	2024	2025	2023	2024	2025	2023	2024	2025
Total des accidents du travail déclarés	32	52	68	43	44	40	41	38	45	66	70	77
Taux d'accidents du travail	5,5	8,6	11,2	10,6	10,9	9,5	7,3	6,2	7,6	13,5	11,2	10,8
Nombre de jours perdus pour cause d'incidents du travail	1.464	641	1.330	732	817	642	1.246	786	1.291	930	797	1.301

	Segment Tubes d'acier			Segment Immobilier			Segment non industriel			Chiffres consolidés		
	2023	2024	2025	2023	2024	2025	2023	2024	2025	2023	2024	2025
Total des accidents du travail déclarés	8	9	16	0	0	0	1	1	2	191	214	248
Taux d'accidents du travail	5,0	5,1	7,6	0	0	0	0,5	0,4	1,0	7,9	8,0	9,0
Nombre de jours perdus pour cause d'incidents du travail	241	314	374	0	0	0	27	35	3	4.640	3.512	4.941

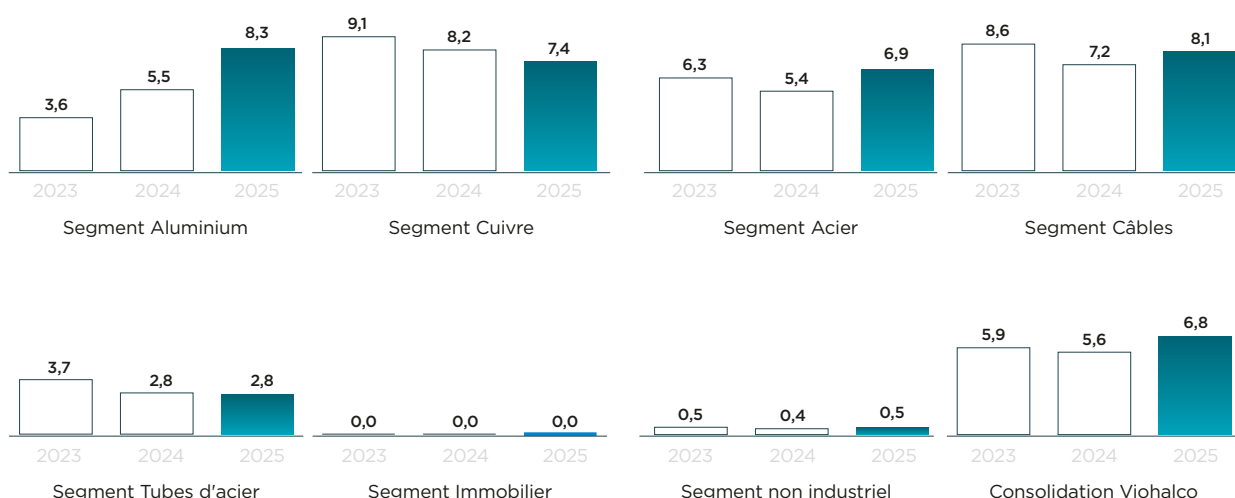
* 1. Les informations fournies ci-dessus comprennent les salariés et les travailleurs non-salariés. Le taux d'accidents est calculé en divisant le nombre respectif d'incident par le nombre total d'heures travaillées et en le multipliant par 1.000.000.

2. L'indicateur de performance clé (KPI) « Nombre de jours d'arrêt liés à des accidents du travail » désigne le nombre de jours d'arrêt dus à des accidents du travail, à des maladies professionnelles et aux décès liés à ces dernières. Il correspond aux jours pendant lesquels un salarié est absent de son travail en raison d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle. Le calcul doit être effectué en jours calendaires ; ainsi, les jours où la personne concernée n'est pas censée travailler (par exemple, les week-ends et les jours fériés) sont comptabilisés comme des jours perdus. Le décompte s'arrête lorsque la personne reprend le travail ou que son contrat prend fin, et le nombre total de jours perdus est plafonné à 180. Cet indicateur, tel que présenté dans le rapport de développement durable de l'exercice précédent (pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2024), s'est avéré ne pas être entièrement conforme à la définition correspondante des normes ESRS, ce qui a eu une incidence sur la méthode utilisée pour calculer les jours concernés. Le chiffre a désormais été mis à jour afin de refléter les jours calendaires d'absence directement liés aux accidents enregistrés, conformément à la définition des normes ESRS. En conséquence, les chiffres déclarés pour 2024 sont modifiés comme suit :

- Pour 2024 : a) segment Aluminium : le chiffre déclaré de 476 passe à 641, b) segment Cuivre : le chiffre déclaré de 562 passe à 817, c) segment Acier : le chiffre déclaré de 568 passe à 786, d) segment Câbles : le chiffre déclaré de 599 passe à 797, e) segment Tubes d'acier : le chiffre déclaré de 223 passe à 314, f) segment Immobilier : le chiffre déclaré de 0 reste inchangé, g) segment Non-industriel : le chiffre déclaré de 24 passe à 35, h) chiffres consolidés : le chiffre déclaré de 2.452 passe à 3.337.

- Pour 2023 : a) segment Aluminium : le chiffre déclaré passe de 1 039 à 1 464, b) segment Cuivre : le chiffre déclaré passe de 663 à 732, c) segment Acier : le chiffre déclaré passe de 1 033 à 1 246, d) segment Câbles : 744 changements de chiffres déclarés à 930, e) segment Tubes d'acier : 191 changements de chiffres déclarés à 241, f) segment Immobilier : 0 changement de chiffre déclaré, g) segment Non-industriel : 22 changements de chiffres déclarés à 27, h) Chiffres consolidés : 3.692 changements de chiffres déclarés à 4.640.

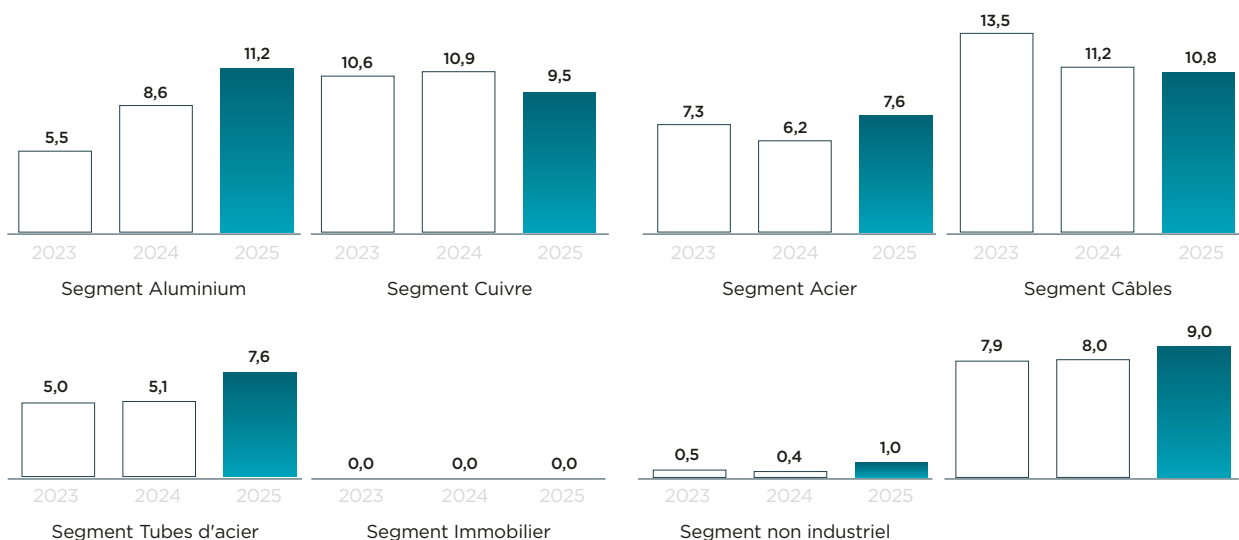
Figure 20: Taux d'accidents avec arrêt de travail (LTI)*



* 1. LTIR : Lost Time Injury Rate ou Taux d'accidents avec arrêt de travail (nombre d'accidents avec arrêt de travail par million d'heures travaillées)

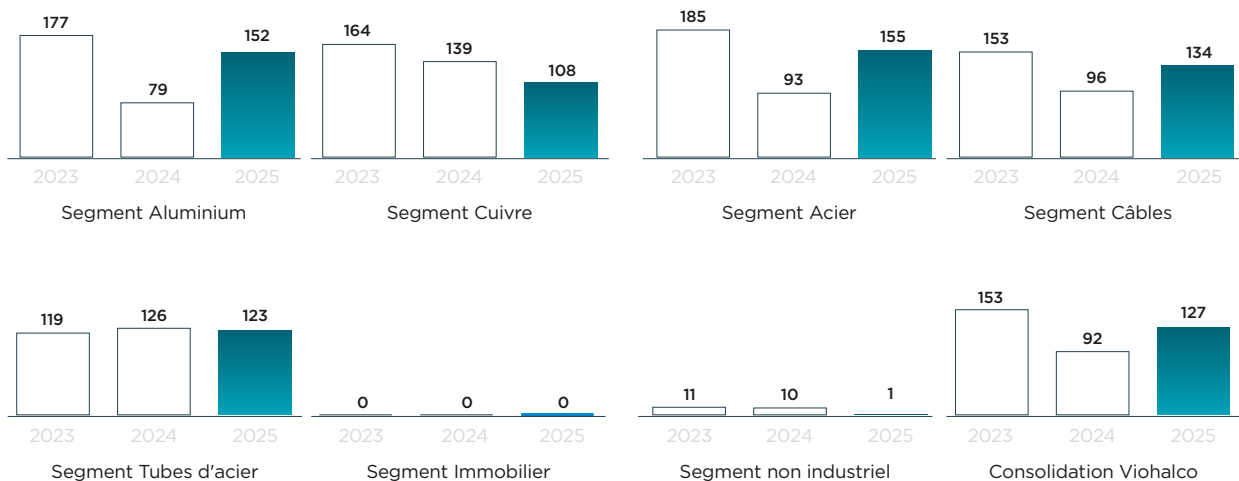
2. Accident avec arrêt de travail (LTI) : tout accident du travail empêchant le travailleur ou le sous-traitant de reprendre le travail pour sa prochaine période de travail prévue.

Figure 21: Taux de fréquence des accidents déclarés (TRIFR)*



* TRIFR : taux de fréquence total des accidents déclarés (nombre de TRI par million d'heures travaillées)

Figure 22: Taux de gravité*



* Taux de gravité = nombre de jours de travail perdus par million d'heures de travail. Dans cette métrique, les jours d'absence du travail font référence au nombre total de jours pendant lesquels un travailleur est absent du travail en raison d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle. Ces jours sont comptabilisés à partir du lendemain de l'incident et comprennent les jours ouvrables prévus, les week-ends, les jours fériés et les autres jours de congé pendant lesquels le salarié aurait normalement travaillé. Le décompte s'arrête lorsque le salarié reprend le travail ou que son contrat prend fin, et le nombre total de jours perdus est plafonné à 160.

Formation et développement des travailleurs (ESRS S1 et ODD 8)

Viohalco et ses filiales reconnaissent l'importance de la formation et du développement des travailleurs afin d'améliorer leurs compétences et leurs connaissances, d'augmenter leur productivité et de contribuer à leur satisfaction. En outre, les filiales de Viohalco s'efforcent d'offrir à leurs travailleurs un lieu de travail où règne l'égalité des chances en investissant matériellement et systématiquement dans leur formation et leur développement.

Viohalco reconnaît le rôle essentiel de la formation et du développement des travailleurs dans la promotion d'un environnement commercial durable et résilient. L'engagement de Viohalco en faveur de l'apprentissage continu et de l'amélioration des compétences fait partie intégrante de ses objectifs stratégiques, garantissant que l'effectif reste agile, compétent et préparé à répondre aux demandes changeantes de l'industrie.

Investir dans la croissance des travailleurs permet non seulement d'améliorer leurs performances individuelles et leur satisfaction au travail, mais aussi de stimuler l'innovation et l'excellence opérationnelle dans l'ensemble des filiales de Viohalco. En proposant des programmes de formation complets et des opportunités de développement, Viohalco vise à promouvoir une culture d'amélioration continue et d'apprentissage permanent.

Ce chapitre présente l'approche de Viohalco en matière de formation et de développement du travailleur, en détaillant les initiatives entreprises pour améliorer les compétences du personnel, les ressources allouées à ces efforts et les incidences mesurables sur les performances de l'entreprise et les objectifs de développement durable. Grâce à ces initiatives, Viohalco s'engage à responsabiliser ses travailleurs, à favoriser un environnement de travail positif et dynamique et à contribuer au succès à long terme et à la durabilité de l'organisation.

Incidences, risques et opportunités

SBM-3

La formation et le développement des travailleurs ont été identifiés comme des questions cruciales de durabilité pour les filiales de Viohalco d'un point de vue financier. Un investissement insuffisant dans la formation et le perfectionnement des travailleurs peut avoir une incidence négative sur l'efficacité de la main-d'œuvre, la qualité des produits et la productivité globale. Ces facteurs peuvent entraîner une augmentation des risques opérationnels et une diminution des performances financières. Un investissement continu dans le développement du travailleur est essentiel pour maintenir l'excellence opérationnelle, soutenir la création de valeur à long terme et s'assurer que le personnel est prêt à répondre à l'évolution des exigences de l'entreprise et de l'industrie. Pour remédier à cette incidence négative sur le plan financier, investir dans le développement des travailleurs permet non seulement de stimuler les performances individuelles, mais aussi d'améliorer la réussite globale de l'entreprise, en la maintenant compétitive et en lui permettant de s'adapter aux changements de l'industrie. Pour remédier à cette incidence financière négative, les entreprises doivent investir beaucoup de temps et d'argent dans des programmes de formation spécialisés pour leurs travailleurs. Ne pas renforcer et améliorer les compétences du personnel peut réduire l'efficacité et la productivité, menaçant ainsi les performances de l'entreprise. Ne pas investir dans la formation des travailleurs nuit à l'efficacité du personnel, ce qui entraîne une baisse de la production, des taux d'erreur plus élevés et une moindre qualité des produits, ce qui affecte directement la rentabilité et le succès opérationnel à long terme.

L'insuffisance de la formation et de la mise à niveau des compétences des travailleurs peut réduire considérablement l'efficacité et la productivité, ce qui affecte les performances financières globales de l'entreprise. Un manque d'investissement dans la formation peut entraîner une diminution de l'efficacité de la main-d'œuvre, ce qui se traduit par une baisse de la production, une augmentation des taux d'erreur et une baisse de la qualité des produits. Ces problèmes peuvent avoir une incidence négative directe sur la rentabilité et entraver la réussite opérationnelle à long terme. Pour rester compétitives, les entreprises doivent donner la priorité aux initiatives de développement et de formation des travailleurs, en veillant à ce que leur personnel soit doté des compétences nécessaires pour répondre à l'évolution des exigences de l'industrie.

Politiques, actions et cibles

S1-1, S1-4, S1-5 ; MDR-P ; MDR-A ; MDR-T

Dans le cadre de la politique de Viohalco en matière de travail et de droits de l'homme, les filiales s'engagent à fournir une formation à tous les salariés et travailleurs non-salariés et à garantir l'égalité d'accès aux opportunités de développement et d'éducation. Vous trouverez plus d'informations sur les principaux éléments de cette politique dans la section « Droits de l'homme et du travail » de la déclaration relative à la durabilité (p. 164). Les sociétés de Viohalco s'engagent à fournir une formation complète à tous les travailleurs, en s'assurant qu'ils reçoivent les parcours d'apprentissage appropriés en fonction de leurs besoins. Cet engagement s'étend à l'adaptation des programmes de formation aux rôles spécifiques et aux domaines de compétences de chaque travailleur, améliorant ainsi la pertinence et l'efficacité de la formation. En outre, ces programmes sont conçus dans une optique d'amélioration continue, afin d'améliorer constamment la compréhension des travailleurs et la mise en œuvre des pratiques en matière de droits de l'homme au sein de l'entreprise. Cette approche favorise non seulement un personnel compétent et responsable, mais renforce également l'engagement de Viohalco à respecter des normes élevées en matière de droits de l'homme dans l'ensemble de ses activités. Les filiales de Viohalco s'efforcent d'offrir à leurs travailleurs un lieu de travail où règne l'égalité des chances en investissant dans leur formation et leur développement.

Bien qu'aucun objectif quantitatif ne soit fixé en matière de performance de formation au niveau de Viohalco ou des segments, chaque filiale élabore un plan de formation adapté à chaque description de poste et contrôle la mise en œuvre pour chaque travailleur, dans le but de réaliser chaque plan de formation. Les actions ultérieures concernent les programmes de formation respectifs adaptés aux besoins de formation de chaque travailleur. Les programmes de formation sont adaptés à chaque travailleur en fonction des besoins opérationnels et sont mis en œuvre tant pour les postes opérationnels que pour les postes administratifs. Pour les travailleurs opérationnels, les modules de formation portent notamment sur la santé et la sécurité au travail, les compétences techniques et opérationnelles, la manipulation des équipements, le contrôle qualité et la gestion environnementale. Pour les travailleurs administratifs et les cadres, la formation porte sur la conformité et l'éthique, la sécurité de l'information, les compétences numériques, le développement du leadership et l'amélioration des compétences professionnelles. Les entreprises évaluent l'efficacité de ces actions à travers le taux d'achèvement du programme de formation. Ces actions visent à atténuer les risques importants identifiés par l'évaluation de la double importance, à savoir la baisse du taux de rétention des travailleurs et la diminution de la productivité due à un manque de formation suffisante. Les filiales de Viohalco mettent en œuvre des programmes visant à accroître les connaissances et les compétences en matière de droits de l'homme et de conduite responsable des entreprises. Ainsi, dans le cadre de la stratégie de développement durable, les filiales de Viohalco ont mis en place

des formations pour les travailleurs sur l'éthique des affaires, la lutte contre la corruption et les pots-de-vin. Le budget alloué en 2025 à ces programmes de formation s'élevait à environ 38 milliers d'euros. Le programme de formation s'adresse à la fois à la direction et aux travailleurs ayant un profil professionnel à haut risque et comprend des sessions dédiées à l'équipe de direction afin de garantir une compréhension globale des questions liées à l'éthique des affaires, telles que le blanchiment d'argent, les lois antitrust et sur la concurrence, la lutte contre la corruption et la confidentialité des données. Les sociétés ont l'intention de maintenir cette formation afin de s'assurer que les travailleurs comprennent pleinement les engagements de l'organisation.

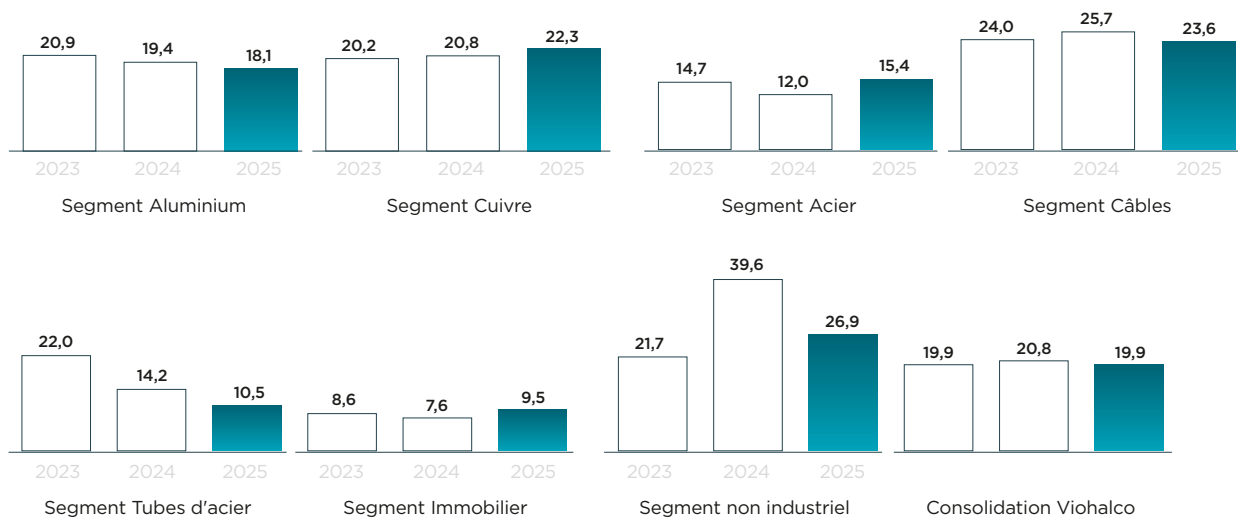
Métriques

S1-13 ; MDR-M

Les heures de formation par segment pour les salariés directs sont présentées ci-dessous. Le nombre total d'heures de formation

en termes absolus a augmenté en 2025. Le nombre d'heures de formation par salarié direct a augmenté dans les segments du cuivre, de l'acier et de l'immobilier. En revanche, le nombre d'heures de formation par salarié direct a diminué dans les segments Aluminium, Câbles, Tubes d'acier et segments non industriels. En ce qui concerne le segment non industriel, la filiale Teka Systems, un fournisseur de solutions commerciales spécialisé dans les services de conseil en informatique et SAP dans toute l'Europe du Sud-Est, a continué en 2025 à encourager ses travailleurs à obtenir des certifications professionnelles. Bien que le nombre total d'heures de formation n'ait pas atteint les niveaux records enregistrés en 2024 par Teka Systems, il est revenu à des niveaux plus normaux tout en restant révélateur de l'engagement continu de l'entreprise en faveur du développement et de l'amélioration des compétences de ses travailleurs. Toutes les métriques présentées ne sont pas validées par un organisme externe autre que le prestataire d'assurance.

■ Figure 23: Nombre moyen d'heures de formation par salarié



■ Tableau 24: Nombre d'heures de formation des salariés par genre*

	Segment Aluminium			Segment Cuivre			Segment Acier			Segment Câbles		
	2023	2024	2025	2023	2024	2025	2023	2024	2025	2023	2024	2025
Heures de formation par travailleur homme	45.201	40.843	42.278	25.512	24.964	28.827	34.801	28.386	36.020	49.365	57.797	60.579
Heures de formation par travailleur femme	6.128	6.381	6.139	7.663	8.781	8.888	6.822	4.594	6.473	7.256	10.684	13.224
Total heures de formation	51.329	47.224	48.416	33.175	33.745	37.715	41.623	32.980	42.493	56.621	68.481	73.802
Nombre moyen d'heures de formation par travailleur homme	21,1	19,3	18,8	18,4	18,4	20,5	14,6	12,3	15,6	24,2	25,1	22,7
Nombre moyen d'heures de formation par travailleur femme	19,5	20,4	18,2	30,2	33,1	31,3	15,1	10,6	14,3	22,6	29,4	28,8
Nombre moyen d'heures de formation par travailleur	20,9	19,4	18,7	20,2	20,8	22,3	14,7	12,0	15,4	24,0	25,7	23,6

	Segment Tubes d'acier			Segment Immobilier			Segment non industriel			Chiffres consolidés		
	2023	2024	2025	2023	2024	2025	2023	2024	2025	2023	2024	2025
Heures de formation par travailleur homme	11.722	9.272	6.939	220	148	225	14.007	24.400	16.884	180.828	185.810	191.751
Heures de formation par travailleur femme	1.869	1.520	1.271	238	272	338	8.716	18.821	13.717	38.692	51.053	50.049
Total des heures de formation	13.591	10.792	8.210	458	420	562	22.723	43.221	30.601	219.520	236.863	241.800
Nombre moyen d'heures de formation par travailleur homme	21,3	13,8	10,2	8,8	5,5	7,2	20,5	34,9	22,5	19,6	19,6	19,0
Nombre moyen d'heures de formation par travailleur femme	27,9	17,1	13,2	8,5	9,7	12,1	23,8	47,9	34,9	21,4	27,1	24,4
Nombre moyen d'heures de formation par travailleur	22,0	14,2	10,5	8,6	7,6	9,5	21,7	39,6	26,8	19,9	20,8	19,9

* Les heures de formation correspondent aux formations effectivement suivies et achevées, dont le suivi est assuré par les systèmes informatiques utilisés par les filiales.

Pour le calcul des métriques relatives au nombre moyen d'heures de formation par salarié, le dénominateur est basé sur le nombre de salariés, y compris la répartition par genre, tel que présenté dans le tableau « Caractéristiques de l'effectif ».

En ce qui concerne la participation des travailleurs aux évaluations régulières des performances et du développement de carrière, l'année 2025 a marqué une étape importante, puisque ces examens ont été étendus pour la première fois aux travailleurs des opérations de production, en plus du personnel basé dans les bureaux. Au cours de l'année de référence, les évaluations des performances et des carrières ont été mises en

œuvre dans toutes les entreprises des segments Acier, Câbles et Tubes d'acier, tandis que le processus a été lancé dans deux filiales du segment Aluminium, à savoir Bridgnorth Aluminium et Elval, la division laminage de l'aluminium d'ElvalHalcor. Les autres sociétés du segment Aluminium, ainsi que celles du segment Cuivre, devraient commencer à mettre en œuvre des processus de révision similaires au cours des deux prochaines années.

Tableau 25: Pourcentage de salariés ayant participé à des évaluations régulières des performances et du développement de carrière*

	Segment Aluminium		Segment Cuivre		Segment Acier		Segment Câbles	
	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025
Total des salariés ayant participé à des évaluations de performance	965	1.132	481	499	654	2.544	658	2.394
Femmes	228	232	161	169	194	390	152	322
Hommes	737	900	320	330	460	2,154	506	2,072
Pourcentage de salariés ayant participé à des évaluations de performance (salariés ayant participé à des évaluations de performance régulières/nombre total de salariés S1-6)	40%	44%	30%	30%	24%	92%	25%	76%
Femmes	73%	69%	61%	60%	45%	86%	42%	70%
Hommes	35%	40%	24%	24%	20%	93%	22%	78%
Évaluations de performance proportionnelles au nombre d'évaluations convenu par la direction (%) (nombre d'évaluations de performance réalisées en 2025/nombre d'évaluations de performance convenu avec la direction)	95%	46%	88%	32%	96%	98%	93%	97%
Femmes	95%	78%	96%	69%	95%	95%	93%	94%
Hommes	95%	46%	85%	26%	96%	99%	93%	98%

	Segment Tubes d'acier		Segment Immobilier		Segment non industriel		Chiffres consolidés	
	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025
Total des salariés ayant participé à des évaluations de performance	170	699	36	40	613	747	3.577	8.055
Femmes	40	77	22	24	231	281	1.028	1.495
Hommes	130	622	14	16	382	466	2.549	6.560
Pourcentage de salariés ayant participé à des évaluations de performance (salariés ayant participé à des évaluations de performance régulières/nombre total de salariés S1-6)	22%	90%	65%	68%	57%	66%	31%	66%
Femmes	45%	80%	79%	86%	59%	72%	54%	73%
Hommes	19%	91%	52%	52%	55%	63%	27%	65%
Évaluations de performance proportionnelles au nombre d'évaluations convenu par la direction (%) (nombre d'évaluations de performance réalisées en 2025/nombre d'évaluations de performance convenu avec la direction)	97%	97%	88%	91%	76%	75%	91%	76%
Femmes	95%	88%	88%	96%	74%	83%	89%	85%
Hommes	97%	98%	88%	84%	77%	71%	90%	74%

* 1. Les évaluations de performance réalisées concernent les bilans de performance et de développement de carrière, effectués en 2025 pour les résultats de 2024.

2. Les données historiques pour 2023 ne sont pas disponibles, car 2024 était la première année de mise en œuvre du système de classification des travailleurs.

3. Le nombre de travailleurs ayant participé aux évaluations de performance est suivi à l'aide des systèmes informatiques utilisés par les filiales. Pour l'indicateur de performance clé « Évaluations de performance par rapport au nombre convenu par la direction (%) », le numérateur correspond au nombre total de salariés ayant participé aux évaluations de performance, tandis que le dénominateur comprend les salariés éligibles à y participer, conformément à la politique d'entreprise applicable dans toutes les filiales. Pour l'année de référence 2024, seuls les salariés travaillant dans les bureaux ont été considérés comme éligibles, le processus d'évaluation de performance n'ayant pas encore été étendu aux travailleurs des services opérationnels. Pour l'année de référence 2025, toutes les catégories de travailleurs sont considérées comme éligibles, conformément à la politique applicable de chaque entreprise.

4. Pour le calcul des métriques relatives au « pourcentage de travailleurs ayant participé aux évaluations de performance », le dénominateur est basé sur le nombre de salariés, y compris la répartition par genre, tel que présenté dans le tableau « Caractéristiques de l'effectif propre ».

5. Les informations relatives aux chiffres de 2024 pour l'indicateur de performance clé (ICP) « pourcentage de travailleurs ayant participé aux évaluations de performance » ont été mises à jour de manière à ce que le dénominateur inclue le nombre total de salariés tel que présenté dans le tableau « Caractéristiques de l'effectif », plutôt que les seuls salariés éligibles. En conséquence, les chiffres déclarés pour 2024 sont modifiés comme suit :

• Pourcentage de femmes ayant participé aux évaluations de performance : a) segment Aluminium : le chiffre déclaré de 94,6 % passe à 73 %, b) segment Cuivre : le chiffre déclaré de 96,4 % passe à 61 %, c) segment Acier : le chiffre déclaré de 94,6 % passe à 45 %, d) segment Câbles : le chiffre déclaré de 92,7 % passe à 42 %, e) segment Tubes d'acier : 95,2 % (chiffre déclaré) passe à 45 %, f) segment Immobilier : 88,0 % (chiffre déclaré) passe à 79 %, g) segment Non-industriel : 73,8 % (chiffre déclaré) passe à 59 %, h) chiffres consolidés : 88,9 % (chiffre déclaré) passe à 54 %.

• Pourcentage d'hommes ayant participé aux évaluations de performance : a) segment Aluminium : 95,5 % (chiffre déclaré) passe à 35 %, b) segment Cuivre : 84,7 % (chiffre déclaré) passe à 24 %, c) segment Acier : 96,2 % (chiffre déclaré) passe à 20 %, d) segment Câbles : 93,2 % (chiffre déclaré) passe à 22 %, e) segment Tubes d'acier : 97,0 % (chiffre déclaré) passe à 19 %, f) segment Immobilier : 87,5 % (chiffre déclaré) passe à 52 %, g) segment Non-industriel : 77,0 % (chiffre déclaré) passe à 55 %, h) chiffres consolidés : 90,5 % (chiffre déclaré) passe à 27 %.

Conduite des affaires

Approvisionnement responsable (ESRS G1 et ODD 8, 12)

Incidences, risques et opportunités

SBM-3

Les filiales de Viohalco s'engagent à exercer leurs activités commerciales de manière responsable et attendent le même niveau d'engagement de la part de leurs partenaires commerciaux. En raison de leur position relative dans la chaîne de valeur, les filiales dépendent fortement des producteurs de métaux primaires, souvent situés en dehors de l'UE. Il est donc primordial que les partenaires commerciaux et les fournisseurs de matières premières adhèrent à des pratiques de gestion durables rigoureuses. Les fournisseurs jouent un rôle crucial pour les filiales de Viohalco, qui mettent l'accent sur le développement de partenariats stratégiques fondés sur des principes éthiques, sociaux et environnementaux communs. La section « Informations générales » fournit des informations sur le rôle des organes de surveillance dans tous les domaines liés aux questions de durabilité, y compris la conduite des affaires.

L'approvisionnement responsable a été considéré comme une question de durabilité importante pour Viohalco et ses filiales dans le cadre de l'évaluation de la double importance. Plus précisément, l'approvisionnement responsable est important pour les filiales de Viohalco du point de vue de l'incidence. Des procédures de diligence raisonnable inefficaces au sein de la chaîne d'approvisionnement peuvent avoir des incidences sociales et environnementales importantes. Sur le plan social, cela peut se traduire par de l'exploitation par le travail, notamment le travail des enfants, des conditions de travail dangereuses et des salaires inéquitables, en particulier dans les régions où la législation du travail est insuffisante ou mal appliquée. Sur le plan environnemental, une diligence raisonnable inadéquate favorise des pratiques non durables telles que la déforestation, l'exploitation minière illégale ou l'extraction excessive de ressources, ce qui peut entraîner la destruction d'habitats, la perte de biodiversité et la pollution de l'air, de l'eau et des sols. À cette fin, la mise en œuvre d'un programme d'approvisionnement responsable mettant l'accent sur les pratiques éthiques et le respect des normes en matière de droits de l'homme est considérée comme cruciale. Les incidences identifiées découlent d'une association potentielle avec des entreprises se livrant à des pratiques contraires à l'éthique ou possédant des systèmes de gouvernance déficients, qui peuvent avoir un impact sur les travailleurs et les communautés locales.

Politiques

G1 -2; MDR-P

Viohalco et ses filiales ont adopté le Code de conduite des partenaires commerciaux²⁵ qui définit les attentes envers les partenaires commerciaux, notamment les fournisseurs, les sous-traitants, les consultants et les associés commerciaux, afin qu'ils s'alignent sur les valeurs fondamentales des sociétés de Viohalco en matière d'éthique, de développement durable et de droits de l'homme. Ce code a été élaboré en tenant

compte des intérêts des principales parties intéressées, grâce à la désignation de représentants crédibles pour chaque groupe de parties intéressées, afin de garantir que leurs préoccupations et leurs attentes soient intégrées dans le cadre stratégique. Le Code exige le respect total des lois locales et internationales applicables et le respect de normes élevées d'intégrité commerciale, notamment la tolérance zéro envers la corruption, la fraude, le blanchiment d'argent et la concurrence déloyale. Il définit des attentes claires en matière de droit du travail et de droits de l'homme, conformément aux cadres internationalement reconnus tels que les principes directeurs des Nations unies et les normes de l'OIT, couvrant les conditions de travail équitables, la non-discrimination et l'interdiction du travail forcé et du travail des enfants. Le Code traite également de la santé et de la sécurité, exigeant des environnements de travail sûrs et sains, ainsi que de la responsabilité environnementale, encourageant une utilisation responsable des ressources et la réduction des incidences environnementales. En outre, il met l'accent sur la transparence et la responsabilité, y compris la coopération dans les évaluations de durabilité et la divulgation d'informations pertinentes. Collectivement, ces dispositions visent à garantir une conduite responsable, une création de valeur durable et des pratiques commerciales éthiques tout au long de la chaîne de valeur des sociétés de Viohalco. Les sociétés de Viohalco contrôlent la conformité des fournisseurs avec le règlement sur les minerais provenant de zones de conflit afin de s'assurer qu'aucun matériau pertinent n'est acheté dans des pays en conflit. La responsabilité de la mise en œuvre de ce Code incombe aux cadres supérieurs de chaque société de Viohalco.

Parallèlement, Viohalco a élaboré une politique d'approvisionnement responsable²⁶, qui vise à intégrer des critères de durabilité et économiques dans les processus d'approvisionnement des entreprises. Cette politique a été élaborée en tenant compte des intérêts des principales parties intéressées, en faisant appel à des représentants crédibles pour chaque groupe de parties intéressées, afin de garantir que leurs préoccupations et leurs attentes soient intégrées dans le cadre de la politique. Grâce à cette politique, les entreprises s'engagent à sélectionner leurs fournisseurs de manière équitable et transparente, en intégrant systématiquement des considérations de durabilité dans leurs décisions d'approvisionnement, tout en encourageant l'amélioration collaborative en travaillant avec les fournisseurs pour améliorer continuellement leurs performances en matière de durabilité. Les sociétés de Viohalco s'engagent également à soutenir l'inclusion économique, en donnant la priorité aux petits fournisseurs locaux, à condition qu'ils répondent aux qualifications techniques, aux normes de qualité et de sécurité des produits et aux critères commerciaux applicables. Lorsque ces conditions sont remplies, les fournisseurs locaux sont considérés sur un pied d'égalité ou à des conditions préférentielles par rapport aux autres fournisseurs qualifiés, tandis que l'engagement continu des fournisseurs est utilisé pour soutenir l'amélioration continue. Conformément à cette politique, il est confirmé que les paiements seront effectués selon les conditions de paiement prévues dans chaque contrat conclu bilatéralement. La politique souligne également l'importance de reconnaître et de respecter les normes propres aux fournisseurs lorsqu'elles correspondent aux attentes de

25. <https://www.viohalco.com/ckfinder/userfiles/files/BP%20Code%20of%20Conduct.pdf>

26. https://www.viohalco.com/ckfinder/userfiles/files/Viohalco%20Responsible%20sourcing%20policy_10_2024_cln%20version.pdf

Viohalco. La sensibilisation des travailleurs est cruciale, et Viohalco veille à ce que tous les travailleurs concernés soient informés de la politique par le biais de l'intranet et du site web de chaque société, afin de garantir le respect de la politique. La responsabilité de la mise en œuvre de la politique incombe aux cadres supérieurs de chaque société de Viohalco. La politique s'applique à toutes les sociétés de Viohalco et à leurs fonctions connexes, y compris les services d'approvisionnement, de développement durable et juridiques, quel que soit le pays d'activité. Elle s'étend également à tous les fournisseurs, sous-traitants, agents et partenaires commerciaux de la chaîne de valeur en amont. La politique d'approvisionnement responsable de Viohalco garantit le respect des lois applicables et des directives reconnues, telles que le Guide de l'OCDE sur le devoir de diligence pour une conduite responsable des entreprises, le règlement de l'UE sur les minerais provenant de zones de conflit et la loi britannique sur l'esclavage moderne. La politique met particulièrement l'accent sur les minerais provenant de zones de conflit, exigeant des fournisseurs qu'ils adhèrent à la politique de Viohalco en la matière et qu'ils fassent preuve de diligence raisonnable afin d'éviter l'utilisation de minerais provenant de régions à haut risque. Des programmes de formation et de sensibilisation sont proposés afin de garantir que le personnel chargé des achats et de la chaîne d'approvisionnement soit bien informé et équipé pour collaborer efficacement avec les fournisseurs.

Actions et cibles

G1-2; MDR-A; MDR-T; MDR-M

Les sociétés de Viohalco ont élaboré une procédure de diligence raisonnable des fournisseurs. L'objectif de cette procédure est d'évaluer les risques et les incidences liés à la chaîne d'approvisionnement conformément à la politique de développement durable des sociétés, à leur politique en matière de droits de l'homme et aux principes généraux pertinents des critères de taxonomie de l'UE sur les garanties

minimales, des principes directeurs des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Elle implique une collaboration constante avec les fournisseurs afin de comprendre et d'atténuer les risques liés à leurs activités, d'améliorer leurs processus et de garantir une livraison de produits et de services de haute qualité et dans les délais. La procédure s'applique à tous les fournisseurs, sous-traitants et prestataires de services tiers des sociétés de Viohalco. Elle couvre l'évaluation initiale des fournisseurs et le contrôle de la durabilité, la surveillance continue des fournisseurs à haut risque grâce à des évaluations de durabilité renforcées, et la mise en œuvre de mesures correctives pour remédier à d'éventuelles non-conformités aux normes de durabilité et de droits de l'homme.

La procédure consiste en une série d'étapes structurées qui commencent par la hiérarchisation et la classification ABC des fournisseurs sur une base annuelle, en utilisant des critères d'importance stratégique et de dépenses d'approvisionnement. Elle se poursuit par la communication du Code de conduite des partenaires commerciaux à tous les fournisseurs et la collecte des accusés de réception signés du Code par les fournisseurs A et B. Une évaluation préliminaire des risques liés à la durabilité est ensuite réalisée, classant les fournisseurs en fonction du pays, du secteur d'activité et du risque global d'approvisionnement. Sur la base de cette classification des risques, des évaluations, des analyses et des mesures de suivi supplémentaires sont effectuées, y compris des questionnaires et des contrôles de performance si nécessaire. Enfin, les fournisseurs à haut risque font l'objet d'évaluations approfondies en matière de durabilité, telles que les notations analytiques EcoVadis ou équivalentes, et des plans d'action ciblés sont élaborés si nécessaire. La procédure n'est pas mise en œuvre au niveau de Viohalco, mais au niveau sectoriel et couvre tous les segments d'activité à l'exception du segment non industriel.

■ Figure 24: Procédure de diligence raisonnable des fournisseurs



La classification ABC des fournisseurs est un processus en deux étapes qui comprend un classement (1-3) basé sur les dépenses et un classement (1-3) basé sur la criticité du fournisseur. L'aspect critique concerne le caractère essentiel du fournisseur en termes de disponibilité à court/long terme et de possibilités de substitution. La combinaison des deux classements (dépenses et criticité) en additionnant chaque rang permet d'obtenir le risque d'approvisionnement et la classification ABC

de tous les fournisseurs. Sur la base de la classification ci-dessus, les résultats consolidés suivront le classement suivant :

- Fournisseurs « A » : considérés comme présentant un risque d'approvisionnement élevé lorsqu'ils obtiennent une note comprise entre 5 et 6
- Fournisseurs « B » : considérés comme présentant un risque d'approvisionnement moyen lorsqu'ils obtiennent une note comprise entre 3 et 4

- Fournisseurs « C » : considérés comme présentant un faible risque d'approvisionnement lorsqu'ils obtiennent une note comprise entre 1 et 2

Tous les fournisseurs directs reçoivent le Code de conduite tous les trois ans ou plus tôt en cas de modifications importantes du Code, et les filiales de Viohalco exigent des partenaires commerciaux A et B qu'ils se conforment aux principes qui y sont définis et qu'ils les promeuvent au sein de leur propre chaîne d'approvisionnement, en signant le document. Cela s'applique en particulier aux négociants en métaux primaires, qui communiquent le contenu du BPCoC aux producteurs de métaux primaires respectifs, auprès desquels ils s'approvisionnent en matières premières pour les filiales de Viohalco.

Tous les fournisseurs sont répertoriés et évalués en termes de risque de durabilité et de risque d'approvisionnement. Le risque de durabilité repose sur quatre catégories de risques pondérées de manière égale : le risque environnemental, évalué par secteur et par pays, le risque lié au travail et aux droits de l'homme, également évalué par secteur et par pays, le risque éthique, évalué au niveau du secteur et du pays, et le risque d'approvisionnement durable, qui est évalué au niveau du secteur. Le risque d'approvisionnement est basé sur les dépenses et la criticité des fournisseurs, telles que définies dans la clarification ABC. La combinaison du risque de durabilité et du risque d'approvisionnement donne lieu au risque global du fournisseur. Cette évaluation préliminaire est réalisée à l'aide de l'outil EcoVadis IQ Plus.

Les fournisseurs identifiés comme présentant un risque élevé en matière de durabilité, ainsi que les 20 principaux fournisseurs en termes de dépenses, sont invités à remplir l'évaluation analytique d'auto-évaluation EcoVadis. Cette invitation est basée sur les résultats de l'évaluation initiale des risques effectuée lors de l'étape précédente de la procédure. Les 20 principaux fournisseurs sont identifiés chaque année au niveau du segment, en tenant compte des dépenses des fournisseurs de l'année précédente. En conséquence, pour l'évaluation 2025, les données relatives aux dépenses des fournisseurs pour 2024 ont été utilisées par segment. L'auto-évaluation EcoVadis fournit une évaluation complète des performances des fournisseurs par rapport aux normes reconnues en matière de durabilité et de droits de l'homme et permet d'identifier les lacunes potentielles. Les résultats des évaluations fournissent aux filiales de Viohalco des informations précieuses pour prendre des décisions éclairées afin de promouvoir la durabilité tout au long de leur chaîne d'approvisionnement. Lorsque l'évaluation indique des performances insuffisantes, les fournisseurs sont tenus d'élaborer et de mettre en œuvre des plans d'amélioration correctifs, qui sont contrôlés par les fonctions Achats et Durabilité et peuvent être pris en compte dans les futures décisions d'approvisionnement et contractuelles.

En 2025, l'auto-évaluation analytique n'a été mise en œuvre que pour les 20 principaux fournisseurs par segment en termes de dépenses. Cependant, en 2026, l'évaluation couvrira également les fournisseurs identifiés comme présentant un risque élevé/très élevé, via la plateforme IQ, qui seront progressivement invités à être notés dans l'évaluation analytique EcoVadis, s'ils ne figurent pas déjà parmi les 20 principaux fournisseurs par segment. Le périmètre des

évaluations EcoVadis sera donc étendu non seulement aux 20 principaux fournisseurs par segment, mais aussi aux fournisseurs présentant un risque élevé/très élevé en matière de durabilité et d'approvisionnement, tels qu'identifiés par la plateforme IQ. À ce jour, plus de 9 000 fournisseurs des filiales industrielles de Viohalco ont été classés en fonction de leur risque via la plateforme IQ.

Pour 2025, les filiales de Viohalco se sont fixé pour objectif d'évaluer les 20 principaux fournisseurs en termes de dépenses annuelles, sur la base de leur performance en matière de durabilité, à l'aide de l'auto-évaluation EcoVadis, et d'atteindre un taux de réalisation de 100 % tant pour le nombre de fournisseurs évalués que pour les dépenses engagées. La définition des objectifs n'a donné lieu à aucune consultation directe des travailleurs de la chaîne de valeur.

Dans l'ensemble, au niveau de Viohalco, le taux de réalisation consolidé des objectifs concernant le nombre de fournisseurs évalués a atteint 51 % en 2025, couvrant 65 % des dépenses. Les chiffres relatifs aux performances sont examinés et mis à jour chaque année. L'évaluation analytique reste valable pendant trois ans, après quoi une réévaluation est requise. Bien que les notations EcoVadis soient officiellement valables un an, les sociétés de Viohalco prolongent leur acceptation jusqu'à trois ans sur la base d'une approche fondée sur les risques, comme le suggèrent également d'autres systèmes de certification de durabilité établis (par exemple, l'Aluminium Stewardship Initiative). En outre, la durée de validité de l'évaluation tient compte du fait que les principaux systèmes et pratiques de gestion de la durabilité évoluent généralement de manière progressive plutôt que d'une année sur l'autre, tandis que tout risque ou changement significatif est traité dans le cadre d'un suivi continu.

Il convient de noter que la notation de durabilité des fournisseurs n'influe pas pour l'instant sur les décisions d'achat. L'accent est actuellement mis sur la collecte des informations nécessaires, qui seront ensuite utilisées pour intégrer des critères de durabilité dans les décisions d'achat, permettant ainsi de faire des choix plus éclairés et plus responsables. Tous les fournisseurs sont tenus de respecter ces règles de base, qui reflètent les valeurs fondamentales et les attentes du Groupe en matière de conformité. En cas de violation grave des principes du Code de conduite des partenaires commerciaux, y compris des incidents liés aux droits de l'homme, les entreprises lanceront un processus de diligence raisonnable approfondi basé sur la matérialité et l'exposition au risque. Cela comprend la vérification de la crédibilité de l'incident par le biais d'enquêtes, d'entretiens et d'analyses approfondies, suivant la logique des procédures de dénonciation. Si l'incident est confirmé et jugé grave, les entreprises peuvent décider de mettre fin à la relation avec le fournisseur.

Les résultats par segment sont présentés dans le tableau ci-dessous. Les résultats sont présentés au niveau des segments dans les graphiques ci-dessous. Au niveau de Viohalco, 61 des 120 principaux fournisseurs identifiés dans tous les segments ont été évalués. En termes de dépenses fournisseurs, 2.367 millions d'euros sur un total de 3.667 millions d'euros identifiés dans tous les segments ont été couverts par l'évaluation. Les chiffres communiqués n'ont pas été validés par un organisme externe autre que le prestataire chargé de la vérification.

Figure 25: Nombre de fournisseurs évalués par EcoVadis (20 principaux fournisseurs)

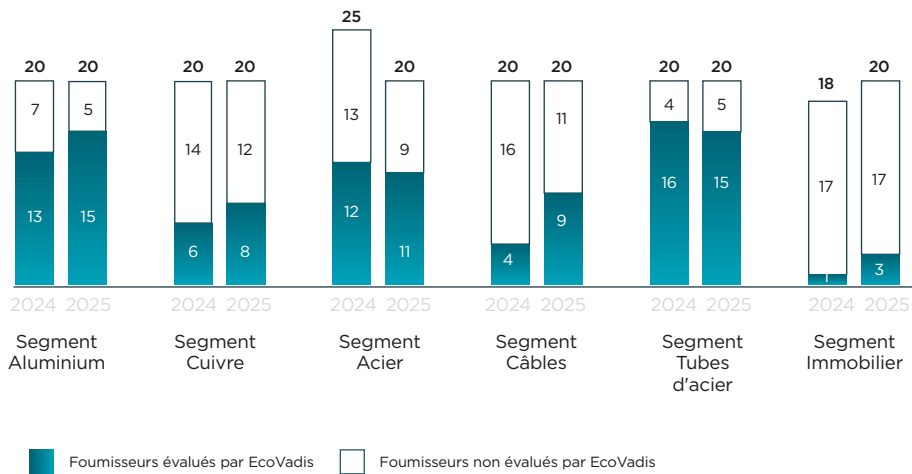
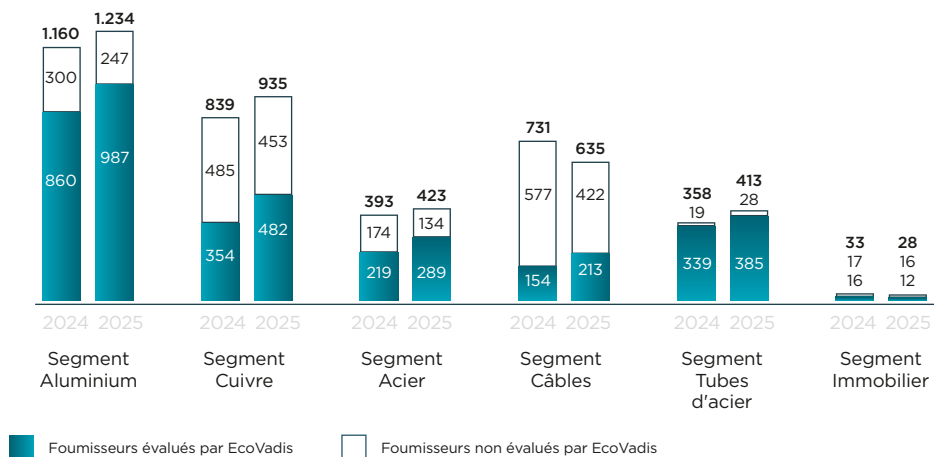


Figure 26: Montant des dépenses couvertes par l'évaluation EcoVadis (en millions d'euros) (périmètre de la figure 26)*



* Les 20 principaux fournisseurs sont identifiés chaque année au niveau de chaque segment, sur la base des dépenses engagées auprès des fournisseurs au cours de l'année de référence. Pour l'évaluation de 2025, les données relatives aux dépenses engagées auprès des fournisseurs pour cette même année ont été utilisées segment par segment. Chaque filiale au sein des segments respectifs, tels que définis dans l'introduction, est invitée à soumettre sa liste analytique de fournisseurs accompagnée des chiffres de dépenses correspondants pour l'année de référence. Les dépenses liées aux transactions intra-Viohalco sont exclues de ce processus. Sur la base des informations recueillies, une liste consolidée des 20 principaux fournisseurs est établie pour chaque segment. Par la suite, chaque fournisseur figurant dans les listes des 20 principaux fournisseurs par segment est évalué afin de déterminer s'il a fait l'objet d'une notation de durabilité EcoVadis, conformément aux critères de période de validité définis.



Notations de durabilité des entreprises

Cette section est une divulgation volontaire, qui n'est pas requise par l'ESRS, compte tenu du résultat de l'évaluation de l'importance de l'entreprise.

Les filiales de Viohalco sont également évaluées par le biais de la plateforme de notation de durabilité EcoVadis^{27,28}, reconnue à l'échelle mondiale. Sur la base de la méthodologie de notation mise à jour, entrée en vigueur en 2025, les résultats sont les suivants :

Segment Aluminium

En 2025, ElvalHalcor a reçu la médaille d'or décernée par EcoVadis, ce qui signifie que l'entreprise s'est classée parmi les 5% des meilleures entreprises évaluées par EcoVadis dans tous les secteurs, consolidant ainsi la position d'ElvalHalcor en tant que partenaire commercial de choix. De plus, Etem-Gestamp Extrusions a reçu la médaille de bronze pour la même période de référence pour ses pratiques en matière de durabilité.

Bridgnorth Aluminium et Symetal examinent actuellement leurs notes EcoVadis pour leur performance 2025, avec des résultats prévus au cours de l'année 2026. Pour leurs performances en 2024, elles ont reçu respectivement les médailles de bronze et de platine.

Segment Acier

En 2025, Sidenor, Sovel, Stomana Industry, Erlikon et Dojran

Steel ont participé conjointement à l'évaluation en recevant une médaille d'argent et en s'améliorant de manière significative depuis la performance de l'année dernière (médaille de bronze).

Segment Câbles

Les entreprises du segment Câbles ont participé conjointement à l'évaluation et ont obtenu une médaille d'argent pour leur performance en 2025 (médaille de bronze en 2024).

Segment Tubes d'acier

Corinth Pipeworks a conservé sa médaille d'argent pour sa performance en 2025.

Segment Cuivre

Sofia Med a obtenu une médaille d'argent en 2024 et a mis à jour sa notation EcoVadis en 2025, les résultats étant attendus au cours de l'année 2026.

Plusieurs filiales de Viohalco ont également divulgué leurs performances environnementales par le biais du site CDP²⁹ en 2025. Le CDP est une organisation internationale à but non lucratif qui gère un système mondial de divulgation permettant aux entreprises de mesurer et de rendre compte de leurs émissions de gaz à effet de serre, de leur consommation d'eau et de leurs activités liées à la déforestation. En 2025, les entreprises du segment Câbles conservent leur note B et Corinth Pipeworks (segment Tubes d'acier) améliore sa notation à B (note C en 2024). Dans cette même évaluation, ElvalHalcor et Symetal ont obtenu la note D. Il convient de noter qu'en 2025, Cenergy Holdings a participé pour la deuxième année consécutive à l'évaluation, améliorant sa note à A- (note B en 2024).

27 Médailles EcoVadis

• Platine - Top 1% (99+ centile) • Or - Top 5% (95+ centile) • Argent - Top 15% (85+ centile) • Bronze - Top 35% (65+ centile)

Le rang centile d'une entreprise est calculé au moment de la publication de la fiche d'évaluation et apparaît en haut de celle-ci. Il compare les performances d'une entreprise à celles de toutes les entreprises notées dans notre base de données au cours des 12 derniers mois. Le rang centile est calculé pour toutes les entreprises de tous les secteurs, et non par secteur. Une entreprise n'est pas éligible à une médaille si son score thématique est inférieur à 30 dans l'un des quatre thèmes suivants : environnement, travail et droits de l'homme, éthique et achats durables.

28 <https://www.ecovadis.com/>

29 <https://www.cdp.net/en>

Éthique des affaires (ESRS G1 et ODD 16)

Politiques

G1-1

Bien que les violations des politiques d'entreprise puissent entraîner des incidences négatives et des risques importants, tels que des sanctions réglementaires, une atteinte à la réputation et des poursuites judiciaires, leur probabilité est considérée comme faible et, par conséquent, les incidences et risques correspondants n'ont pas été jugés significatifs dans le cadre de l'évaluation de la matérialité.

Viohalco et ses filiales accordent la priorité à l'éthique des affaires et à la lutte contre la corruption. Afin de garantir la responsabilité et la transparence auprès des parties intéressées, des contrôles et procédures internes ont été mis en place. Le code de conduite commerciale décrit la manière dont les sociétés de Viohalco promeuvent la culture d'entreprise. Les activités des entreprises sont guidées par les valeurs de responsabilité, d'intégrité, de transparence, d'efficacité et d'innovation, qui vont de pair avec un grand respect des personnes et de l'environnement, le désir de développer constamment les travailleurs et la promotion d'un comportement éthique. L'objectif du Code est d'exposer les comportements attendus des travailleurs, les règles et les lignes directrices de conduite auxquelles les entreprises adhèrent et la manière dont elles exercent leurs activités. La politique s'applique à tous les travailleurs, dirigeants, administrateurs, entrepreneurs et agents de Viohalco dans toutes les opérations et activités commerciales, quel que soit le pays d'opération, et couvre une gamme complète de sujets, y compris les valeurs de l'entreprise, les directives éthiques et les mesures de lutte contre la corruption, et elle est conforme à la Convention des Nations unies contre la corruption. Il comprend également des lignes directrices pour d'autres domaines tels que la responsabilité sociale, les droits de l'homme et la protection de l'environnement. La responsabilité de la mise en œuvre de ce code incombe au plus haut responsable de chaque entreprise.

Comme indiqué dans la section « Signalement de comportements illégaux » de la déclaration relative à la durabilité (p. 166), les sociétés de Viohalco ont mis en place des canaux de signalement permettant aux parties intéressées internes et externes de signaler des comportements illégaux ou des violations du Code de conduite, notamment, mais sans s'y limiter, en matière de droits du travail et des droits de l'homme, de conformité environnementale, ainsi que de corruption. Les signalements peuvent être effectués de manière confidentielle et, lorsque cela est autorisé, de manière anonyme via une ligne d'alerte externe gérée par un tiers, accessible depuis les sites web de Viohalco et de ses filiales, ainsi que par téléphone ou par e-mail.

Le code de conduite des affaires sert de document d'orientation décrivant les comportements attendus de tous les employés des filiales de Viohalco. Il énonce les règles de conduite à respecter et la manière dont les activités sont menées, en tenant compte des intérêts des parties intéressées. Viohalco et ses filiales s'engagent à fournir des résultats de haut niveau, à promouvoir l'excellence commerciale et à établir des relations à long terme avec leurs clients et fournisseurs. Le code est communiqué aux travailleurs par l'intermédiaire de l'intranet et

du site web de l'entreprise. À cette fin, les filiales reconnaissent l'importance d'une formation continue en matière de conduite éthique des affaires. Dans le cadre de leur engagement en faveur de pratiques éthiques, les filiales dispensent une formation complète à tous leurs employés dans les domaines de la lutte contre la corruption et les pots-de-vin. La formation est particulièrement accentuée pour les employés occupant des postes susceptibles d'être exposés à des risques plus élevés de corruption ou de conflits d'intérêts (par exemple, les achats, les ventes, les relations avec les pouvoirs publics). La formation sur l'éthique et le code de conduite est renouvelée tous les trois ans. Les chiffres présentés dans le rapport de formation n'ont pas été validés par un organisme externe autre que le prestataire chargé de la vérification.



Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin

G1-3; G1-4

Cette section est une divulgation volontaire, qui n'est pas requise par l'ESRS, compte tenu du résultat de l'évaluation de l'importance de l'entreprise.

Les entreprises ont mis en place des procédures pour prévenir, détecter et traiter les allégations ou les incidents de corruption et de pots-de-vin, et garantir le respect du code de conduite des affaires. Le code est garanti de trois manières différentes :

- 1) En 2025, les filiales de Viohalco ont continué à dispenser des formations aux employés sur l'éthique des affaires, le code de conduite, la lutte contre la corruption et la lutte contre les pots-de-vin. Le programme de formation cible et couvre à la fois la direction et les travailleurs ayant un profil d'emploi à haut risque et comprend des sessions dédiées à l'équipe de direction afin d'assurer une maîtrise complète des questions liées à l'éthique des affaires, telles que le blanchiment d'argent, les lois antitrust et sur la concurrence, la lutte contre la corruption et la confidentialité des données. Les services des ressources humaines des sociétés de Viohalco coordonnent le déploiement des formations sur le développement durable. Cela se fait tout au long de l'année, avec un suivi attentif des taux d'achèvement des cours de formation pour tous les employés éligibles.
- 2) Signalement des incidents via le mécanisme d'alerte. Toutes les filiales ont mis en place un mécanisme d'alerte permettant de signaler tout comportement illégal en matière de pratiques de travail ou de droits de l'homme, de conformité environnementale et d'éthique des affaires. Chaque signalement reçu via la ligne d'intégrité doit faire l'objet d'une enquête rapide, indépendante et objective, menée par des cadres supérieurs spécialement désignés et dûment formés, qui consultent directement l'entreprise lorsqu'un indice critique apparaît. Les signalements sont directement enregistrés sur un portail sécurisé afin d'éviter toute faille de sécurité. Ils ne sont ainsi accessibles qu'au comité d'éthique indépendant chargé de les évaluer en fonction du type d'infraction et de la localisation de l'incident. Les résultats sont ensuite communiqués à la direction générale. Chacun des destinataires recevant ces rapports a suivi une formation afin de garantir leur confidentialité absolue. Aucun cas de corruption, de pots-

de-vin ou de violation de la confidentialité des données n'a été signalé en 2025.

- 3) Audit interne : la fonction d'audit interne indépendant consiste également à surveiller de près les comportements illégaux et les comportements et transactions potentiellement inappropriés. Aucun incident de violation

des lois contre la corruption et les pots-de-vin n'a été identifié en 2025.

En 2025, aucune condamnation n'a été prononcée et aucune amende n'a été payée pour violation des lois de lutte contre la corruption et anti-pots-de-vin.

Figure 27: Taux d'achèvement de la formation lutte contre la corruption et les pots-de-vin par segment

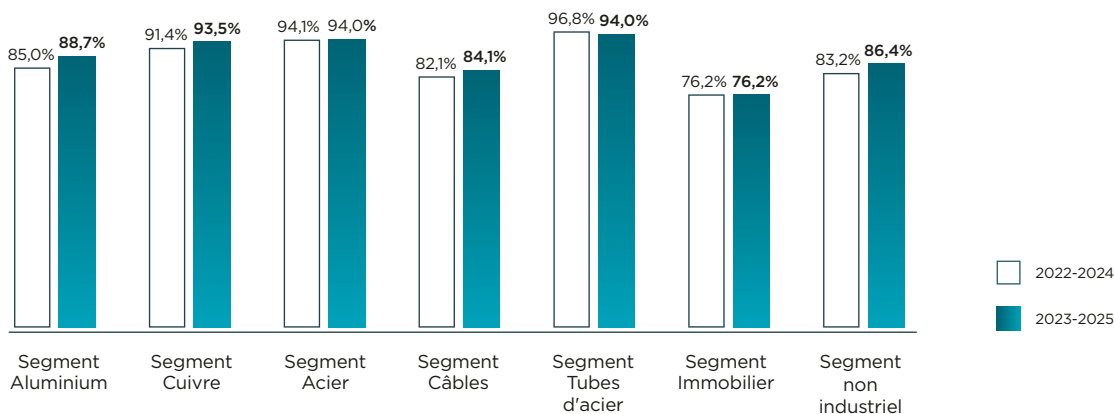
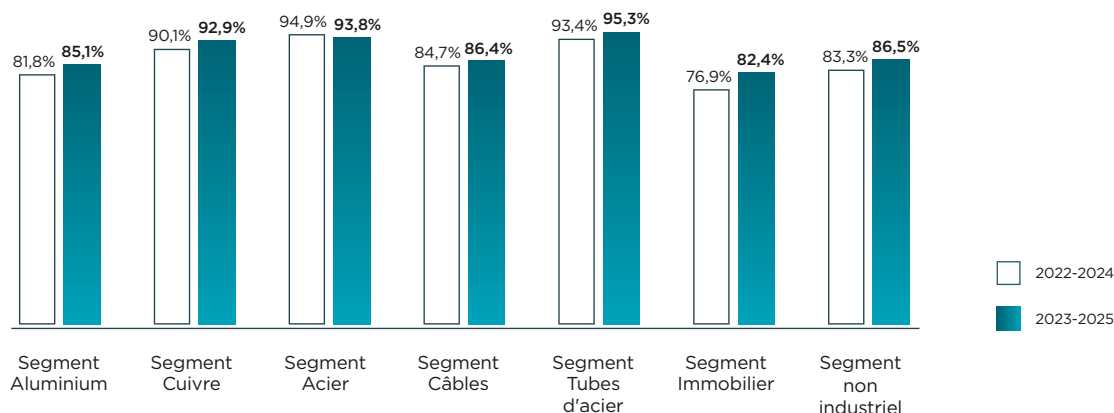


Figure 28: Taux d'achèvement de la formation au code de conduite des affaires par segment



Des informations détaillées sur les actions de développement durable des filiales de Viohalco sont disponibles dans leurs rapports de développement durable autonomes, publiés chaque année.

Liste des exigences de publication au titre des ESRS couvertes par la déclaration relative à la durabilité

IRO-2

Toutes les données quantitatives associées à chaque question de durabilité importante, telles que définies dans les normes thématiques respectives, sont pleinement reflétées dans les rapports relatifs à chaque norme thématique.

Informations générales à publier				
ESRS 2				
Exigence de publication		Référence (chapitre)	Obligatoire (O) / Volontaire (V)	Page
BP-1	Base générale d'établissement des déclarations relatives à la durabilité	Introduction	0	80
BP-2	Publication d'informations relatives à des circonstances particulières	Modèle économique et chaîne de valeur Gouvernance en matière de développement durable Évaluation de la double importance Changement climatique et énergie	0	80
GOV-1	Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance	Gouvernance durable	0	91
GOV-2	Informations fournies aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et questions de durabilité traitées par ceux-ci	Évaluation de la double importance	0	96
GOV-3	Intégration des performances en matière de développement durable dans les systèmes d'incitation	Gouvernance en matière de développement durable Changement climatique et énergie	0	91
GOV-4	Déclaration sur la diligence raisonnable en matière de durabilité	Diligence raisonnable	0	93
GOV-5	Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité	Gouvernance en matière de durabilité	0	91
SBM-1	Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur	Modèle d'entreprise et chaîne de valeur Stratégie de développement durable Droits de l'homme et du travail	0	88, 90, 164
SBM-2	Intérêts et points de vue des parties intéressées	Interaction avec les parties intéressées Évaluation de la double importance Droits de l'homme et du travail	0	94, 96, 166
SBM-3	Incidences, risques et opportunités importants et leur lien avec la stratégie et le modèle économique	Évaluation de la double importance Changement climatique et énergie Gestion de l'eau Utilisation des ressources et économie circulaire Droits de l'homme et du travail Santé et sécurité au travail Formation et développement du personnel Approvisionnement responsable	0	96, 113 131, 135 164, 171 179, 182
IRO-1	Description des processus permettant d'identifier et d'évaluer les incidences, risques et opportunités importants liés au changement climatique	Évaluation de la double importance	0	96
IRO-2	Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par la déclaration relative à la durabilité de l'entreprise	Liste des exigences de publication dans les ESRS couvertes par la déclaration relative à la durabilité	0	189
MDR-P	Politiques adoptées pour gérer les questions de durabilité importantes	Changement climatique et énergie Gestion de l'eau Utilisation des ressources et économie circulaire Droits de l'homme et du travail Santé et sécurité au travail Formation et développement du personnel Approvisionnement responsable	0	114, 131, 135, 164, 171, 179, 182
MDR-A	Actions et ressources relatives aux questions de durabilité importantes	Changement climatique et énergie Gestion de l'eau Utilisation des ressources et économie circulaire Droits de l'homme et du travail Santé et sécurité au travail Formation et développement du personnel Approvisionnement responsable	0	114, 132, 137, 167, 172, 179, 183

Informations générales à publier

ESRS 2

Exigence de publication		Référence (chapitre)	Obligatoire (0) / Volontaire (V)	Page
MDR-M	Métriques relatives aux questions de durabilité importantes	Changement climatique et énergie Gestion de l'eau Utilisation des ressources et économie circulaire Droits de l'homme et du travail Santé et sécurité au travail Formation et développement du personnel Approvisionnement responsable	0	123, 133, 138, 167, 175, 180, 183
MDR-T	Suivi de l'efficacité des politiques et des actions au moyen de cibles	Changement climatique et énergie Gestion de l'eau Utilisation des ressources et économie circulaire Droits de l'homme et du travail Santé et sécurité au travail Formation et développement du personnel Approvisionnement responsable	0	114, 132, 137, 167, 172, 179, 183

Environnement
ESRS E1, E3, E5

Exigence de publication		Référence (chapitre)	Divulgateur obligatoire (0) / Volontaire (V)	Page
E1-1	Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique	Changement climatique et énergie	0	114
E1-2	Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	Changement climatique et énergie	0	114
E1-3	Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique	Changement climatique et énergie	0	114
E1-4	Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	Changement climatique et énergie	0	114
E1-5	Consommation d'énergie et mix énergétique	Changement climatique et énergie	0	123
E1-6	Émissions brutes de GES de périmètres 1, 2 ou 3 et émissions totales de GES	Changement climatique et énergie	0	123
E1-7	Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone	Changement climatique et énergie	0	122
E1-8	Tarification interne du carbone	Changement climatique et énergie	0	n/a - Pas d'utilisation d'une tarification interne du carbone
E1-9	Incidences financières escomptées des risques physiques et de transition importants et des opportunités potentielles liées au changement climatique	Changement climatique et énergie	0	n/a - Recours à la disposition transitoire
E3-1	Politiques en matière de ressources aquatiques et marines	Gestion de l'eau	0	131
E3-2	Actions et ressources relatives aux ressources aquatiques et marines	Gestion de l'eau	0	132
E3-3	Cibles en matière de ressources marines et hydriques	Gestion de l'eau	0	132
E3-4	Consommation d'eau	Gestion de l'eau	0	133
E3-5	Incidences financières escomptées des incidences, risques et opportunités liés aux ressources aquatiques et marines	Gestion de l'eau	0	n/a - Recours à la disposition transitoire
E5-1	Politiques en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire	Utilisation des ressources et économie circulaire	0	135
E5-2	Actions et ressources relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	Utilisation des ressources et économie circulaire	0	137
E5-3	Cibles relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	Utilisation des ressources et économie circulaire	0	137
E5-4	Ressources entrantes	Utilisation des ressources et économie circulaire	0	138
E5-5	Ressources sortantes	Utilisation des ressources et économie circulaire	V	141
E5-6	Incidences financières escomptées des incidences, risques et opportunités liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	Utilisation des ressources et économie circulaire	0	n/a - Recours à la disposition transitoire
NA	Publication d'informations conformément à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (règlement sur la taxonomie)	Taxonomie de l'UE	0	144

Social ESRS S1 & S2				
Exigence de publication		Référence	Obligatoire (0) / Volontaire (V)	Page
S1-1	Politiques liées aux effectifs de l'entreprise	Droits de l'homme et du travail Santé et sécurité au travail Formation et développement du personnel	0	164, 171, 179
S1-2	Processus d'interaction au sujet des incidences avec les effectifs de l'entreprise et leurs représentants	Droits de l'homme et du travail Santé et sécurité au travail	0	166, 172
S1-3	Procédures de réparation des incidences négatives et canaux permettant aux travailleurs de l'entreprise de faire part de leurs préoccupations	Droits de l'homme et du travail Santé et sécurité au travail	0	166, 172
S1-4	Actions concernant les incidences importantes, approches visant à atténuer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les effectifs de l'entreprise, et efficacité de ces actions et approches	Santé et sécurité au travail Formation et développement du personnel	0	172, 179
S1-5	Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants	Santé et sécurité au travail Formation et développement du personnel	0	172, 179
S1-6	Caractéristiques des salariés de l'entreprise	Droits de l'homme et du travail	0	167
S1-7	Caractéristiques des travailleurs non-salariés faisant partie des effectifs de l'entreprise	Droits de l'homme et du travail	0	167
S1-9	Métriques de diversité	Droits de l'homme et du travail	0	169
S1-13	Métriques de la formation et du développement des compétences	Formation et développement du personnel	0	180
S1-14	Métriques de santé et de sécurité	Santé et sécurité au travail	0	115
S1-17	Cas, plaintes et incidences graves en matière de droits de l'homme	Droits de l'homme et du travail	0	170
S2-1	Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur	Droits de l'homme et du travail	0	171
S2-2	Processus d'interaction au sujet des incidences avec les travailleurs de la chaîne de valeur	Droits de l'homme et du travail	0	171
S2-3	Procédures visant à remédier aux incidences négatives et canaux permettant aux travailleurs de la chaîne de valeur de faire part de leurs préoccupations	Droits de l'homme et du travail	0	172
S2-4	Actions concernant les incidences importantes sur les travailleurs de la chaîne de valeur, approches visant à gérer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les travailleurs de la chaîne de valeur, et efficacité de ces actions	Droits de l'homme et du travail	0	172
S2-5	Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants	Droits de l'homme et du travail	0	172

Gouvernance ESRS G1				
DR ID	Description	Référence	Divulgateion obligatoire (0) / Volontaire (V)	Page
G1-1	Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires	Éthique des affaires	0	187
G1-2	Gestion des relations avec les fournisseurs	Approvisionnement responsable	0	183
G1-3	Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin	Éthique des affaires	0	187
G1-4	Cas avérés de corruption ou versements avérés de pots-de-vin	Éthique des affaires	0	187





Liste des points de données dans les normes transversales et thématiques qui découlent d'autres législations de l'UE

Exigence de publication et point de donnée y relatif	Référence SFDR ³⁰	Référence pilier 3 ³¹	Référence règlement sur les indices de référence ³²	Référence loi européenne sur le climat ³³	Référence de la déclaration relative à la durabilité	Page
ESRS 2 GOV-1 Mixité au sein des organes de gouvernance paragraphe 21, point d)	Indicateur n° 13, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 paragraphe 27 de la Commission		Gouvernance en matière de développement durable, Déclaration de gouvernance d'entreprise	91, 206
ESRS 2 GOV-1 Pourcentage d'administrateurs indépendants paragraphe 21, point e)			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		Gouvernance en matière de développement durable, Déclaration de gouvernance d'entreprise	91, 206
ESRS 2 GOV-4 Déclaration sur la diligence raisonnable paragraphe 30	Indicateur n° 10, tableau 3, annexe I				Gouvernance en matière de développement durable	93
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées aux combustibles fossiles paragraphe 40, point d) i)	Indicateur no 4, tableau 1, annexe I	Article 449 bis du règlement (UE) no575/2013; Règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission(6), tableau 1: Informations qualitatives sur le risque environnemental et tableau 2: Informations qualitatives sur le risque social	Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		Aucune implication dans des activités liées aux combustibles fossiles	n/a
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à des produits chimiques paragraphe 40 (d) ii)	Indicateur n° 9 tableau 2, annexe I		Règlement délégué (UE) 2020/1816, annexe II		Aucune implication dans des activités liées à la production chimique	n/a
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à des armes controversées paragraphe 40, point d) iii)	Indicateur no 14, tableau 1, annexe I		Article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818(7), annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		Aucune implication dans des activités liées aux armes controversées	n/a
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à la culture et à la production de tabac paragraphe 40 d) iv)			Règlement délégué (UE) 2020/1818, article 12, paragraphe 1 Règlement délégué (UE) 2020/1816, annexe II		Aucune implication dans des activités liées à la production de tabac	n/a
ESRS E1-1 Plan de transition pour atteindre la neutralité climatique d'ici à 2050 paragraphe 14				Article 2, paragraphe 1, du règlement (UE) 2021/1119	Changement climatique et énergie	114

Exigence de publication et point de donnée y relatif	Référence SFDR ³⁰	Référence pilier 3 ³¹	Référence règlement sur les indices de référence ³²	Référence loi européenne sur le climat ³³	Référence de la déclaration relative à la durabilité	Page
ESRS E1-1 Entreprises exclues des indices de référence « accord de Paris » paragraphe 16, point g)		Article 449 bis Règlement (UE) no 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 1: Portefeuille bancaire – Risque de transition lié au changement climatique: Qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle	Article 12, paragraphe 1, points d) à g), et article 12, paragraphe 2, du règlement délégué (UE) 2020/1818		Changement climatique et énergie	114
ESRS E1-4 Objectifs de réduction des émissions de GES paragraphe 34	Indicateur n° 4, tableau 2, annexe I	Article 449 bis Règlement (UE) n° 575/2013 ; règlement d'exécution de la Commission (UE) 2022/2453 Modèle 3 : Livret bancaire - Risque de transition lié au changement climatique : paramètres d'alignement	Article 6 du règlement délégué (UE) 2020/1818		Changement climatique et énergie	114
ESRS E1-5 Consommation d'énergie provenant de sources fossiles, ventilée par source (uniquement les secteurs à forte incidence sur le climat) paragraphe 38	Indicateur n° 5, tableau 1, et indicateur n° 5, tableau 2, annexe I				Changement climatique et énergie	123
ESRS E1-5 Consommation d'énergie et mix énergétique paragraphe 37	Indicateur n° 5, tableau 1, annexe I				Changement climatique et énergie	123

30 Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (JO L 317 du 9.12.2019, p. 1).

31 Règlement (UE) no 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement et modifiant le règlement (UE) no 648/2012 (règlement sur les exigences de fonds propres ou règlement «CRR») (JO L 176 du 27.6.2013, p.1).

32 Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016 sur les indices utilisés comme indices de référence dans les instruments financiers et les contrats financiers ou pour mesurer la performance des fonds d'investissement et modifiant les directives 2008/48/CE et 2014/17/UE et le règlement (UE) n° 596/2014 (JO L 171 du 29.6.2016, p. 1).

33 Règlement (UE) 2021/1119 du Parlement européen et du Conseil du 30 juin 2021 établissant le cadre pour atteindre la neutralité climatique et modifiant les règlements (CE) n° 401/2009 et (UE) 2018/1999 («loi européenne sur le climat») (JO L 243 du 9.7.2021, p. 1).

Exigence de publication et point de donnée y relatif	Référence SFDR ³⁰	Référence pilier 3 ³¹	Référence règlement sur les indices de référence ³²	Référence loi européenne sur le climat ³³	Référence de la déclaration relative à la durabilité	Page
ESRS E1-5 Intensité énergétique des activités dans les secteurs à fort impact climatique paragraphes 40 à 43	Indicateur n° 6 Tableau n° 1 de l'annexe 1				Changement climatique et énergie	123
ESRS E1-6 Émissions de GES brutes de périmètres 1, 2 ou 3 et émissions totales de GES paragraphe 44	Indicateurs n° 1 et 2 Tableau n° 1 de l'annexe 1	Article 449 bis ; règlement (UE) n° 575/2013 ; règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission Modèle 1 : Portefeuille bancaire - Risque de transition lié au changement climatique : qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle	règlement délégué (UE) 2020/1818, articles 5, paragraphe 1, 6 et 8, paragraphe 1		Changement climatique et énergie	123
ESRS E1-6 Intensité des émissions de GES brutes paragraphes 53 à 55	Indicateurs n° 3 Tableau n° 1 de l'annexe 1	Article 449 bis du règlement (UE) n° 575/2013 ; règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission Modèle 3 : Portefeuille bancaire - risque de transition lié au changement climatique : métriques d'alignement	Règlement délégué (UE) 2020/1818, article 8, paragraphe 1		Changement climatique et énergie	123
ESRS E1-7 Absorptions de GES et crédits carbone paragraphe 56				Article 2, paragraphe 1, du règlement (UE) 2021/1119	Changement climatique et énergie	122
ESRS E1-9 Exposition du portefeuille de l'indice de référence à des risques physiques liés au climat paragraphe 66			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1818, annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		n/a - Recours à la disposition transitoire	n/a

Exigence de publication et point de donnée y relatif	Référence SFDR ³⁰	Référence pilier 3 ³¹	Référence règlement sur les indices de référence ³²	Référence loi européenne sur le climat ³³	Référence de la déclaration relative à la durabilité	Page
<p>ESRS E1-9 Désagrégation des montants monétaires par risque physique grave et chronique paragraphe 66, point a)</p> <p>ESRS E1-9 Emplacement des actifs importants exposés à un risque physique significatif paragraphe 66, point c)</p>		<p>article 449 bis du règlement (UE) no 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, paragraphes 46 et 47, modèle 5: Portefeuille bancaire - Risque physique lié au changement climatique: expositions soumises à un risque physique.</p>			n/a - Recours à la disposition transitoire	n/a
<p>ESRS E1-9 Ventilation de la valeur comptable des actifs immobiliers de l'entreprise par classe d'efficacité énergétique paragraphe 67, point c)</p>		<p>article 449 bis du règlement (UE) no 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, paragraphe 34, modèle 2: Portefeuille bancaire - Risque de transition lié au changement climatique: Prêts garantis par des biens immobiliers – Efficacité énergétique des sûretés</p>			n/a - Recours à la disposition transitoire	n/a
<p>ESRS E1-9 Degré d'exposition du portefeuille aux opportunités liées au climat, paragraphe 69</p>			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission		n/a - Recours à la disposition transitoire	n/a
<p>ESRS E2-4 Quantité de chaque polluant énuméré dans l'annexe II du règlement E-PRTR (registre européen des rejets et des transferts de polluants) rejetés dans l'air, l'eau et le sol, paragraphe 28</p>	Indicateur no 8, tableau 1, annexe I; indicateur no 2, tableau 2, annexe I, indicateur no 1, tableau 2, annexe I; indicateur no 3, tableau 2, annexe I				n/a Non divulgué, car jugé non significatif au vu des résultats de l'évaluation de la double importance	n/a
<p>ESRS E3-1 Ressources aquatiques et marines, paragraphe 9</p>	Indicateur n° 7 Tableau n° 2 de l'annexe 1				Gestion de l'eau	131
<p>ESRS E3-1 Politique spécifique, paragraphe 13</p>	Indicateur n° 8 Tableau 2 de l'annexe 1				Gestion de l'eau	131

Exigence de publication et point de donnée y relatif	Référence SFDR ³⁰	Référence pilier 3 ³¹	Référence règlement sur les indices de référence ³²	Référence loi européenne sur le climat ³³	Référence de la déclaration relative à la durabilité	Page
ESRS E3-1 Pratiques durables en ce qui concerne les océans et les mers paragraphe 14	Indicateur n° 12 Tableau n° 2 de l'annexe 1				Gestion de l'eau s	131
ESRS E3-4 Pourcentage total d'eau recyclée et réutilisée paragraphe 28, point c)	Indicateur no 6.2, tableau 2, annexe I				Gestion de l'eau	133
ESRS E3-4 Consommation d'eau totale en m ³ par rapport au chiffre d'affaires généré par les activités propres paragraphe 29	Indicateur no 6.1, tableau 2, annexe I				Gestion de l'eau	133
ESRS 2- IRO 1 - E4 paragraphe 16, point a) i	Indicateur n° 7 Tableau n° 1 de l'annexe 1				n/a Non divulgué, car jugé non significatif au vu des résultats de l'évaluation de la double importance	n/a
ESRS 2- IRO 1 - E4 paragraphe 16, point b)	Indicateur n° 10 Tableau n° 2 de l'annexe 1				n/a Non divulgué, car jugé non significatif au vu des résultats de l'évaluation de la double importance	n/a
ESRS 2- IRO 1 - E4 paragraphe 16, point c)	Indicateur n° 14 Tableau n° 2 de l'annexe 1				n/a Non divulgué, car jugé non significatif au vu des résultats de l'évaluation de la double importance	n/a
ESRS E4-2 Pratiques ou politiques foncières/agricoles durables paragraphe 24, point b)	Indicateur no 11, tableau 2, annexe I				n/a Non divulgué, car jugé non significatif au vu des résultats de l'évaluation de la double importance	n/a
ESRS E4-2 Pratiques ou politiques durables en ce qui concerne les océans/mers paragraphe 24, point c)	Indicateur n° 12 Tableau n° 2 de l'annexe 1				n/a Non divulgué, car jugé non significatif au vu des résultats de l'évaluation de la double importance	n/a
ESRS E4-2 Politiques visant à lutter contre la déforestation, paragraphe 24 (d)	Indicateur n° 15 Tableau n° 2 de l'annexe 1				n/a Non divulgué, car jugé non significatif au vu des résultats de l'évaluation de la double importance	n/a
ESRS E5-5 Déchets non recyclés paragraphe 37, point d)	Indicateur n° 13 Tableau n° 2 de l'annexe 1				Utilisation des ressources et économie circulaire	141
ESRS E5-5 Déchets dangereux et déchets radioactifs paragraphe 39	Indicateur n° 9 Tableau n° 1 de l'annexe 1				Utilisation des ressources et économie circulaire	141
ESRS 2- SBM3 - S1 Risque de travail forcé paragraphe 14, point f)	Indicateur n° 13 Tableau n° 3 de l'annexe I				Droits de l'homme et du travail	164

Exigence de publication et point de donnée y relatif	Référence SFDR ³⁰	Référence pilier 3 ³¹	Référence règlement sur les indices de référence ³²	Référence loi européenne sur le climat ³³	Référence de la déclaration relative à la durabilité	Page
ESRS 2- SBM3 - S1 Risque d'exploitation d'enfants par le travail paragraphe 14, point g)	Indicateur n° 12 Tableau n° 3 de l'annexe I				Droits de l'homme et du travail	164
ESRS S1-1 Engagements à mener une politique en matière des droits de l'homme, paragraphe 20	Indicateur n° 9 Tableau n° 3 et indicateur n° 11 Tableau n° 1 de l'annexe I				Droits de l'homme et du travail	164
ESRS S1-1 Politiques de diligence raisonnable sur les questions visées par les conventions fondamentales 1 à 8 de l'Organisation internationale du travail, paragraphe 21			Règlement délégué (UE) 2020/1816, annexe II		Droits de l'homme et du travail	164
ESRS S1-1 Processus et mesures visant à prévenir la traite des êtres humains, paragraphe 22	Indicateur n° 11 Tableau n° 3 de l'annexe I				Droits de l'homme et du travail	164
ESRS S1-1 Politique de prévention ou système de gestion des accidents du travail paragraphe 23	Indicateur n° 1 Tableau n° 3 de l'annexe I				Droits de l'homme et du travail	164
ESRS S1-3 Mécanismes de traitement des différends ou des plaintes paragraphe 32, point c)	Indicateur n° 5 Tableau n° 3 de l'annexe I				Droits de l'homme et du travail	166
ESRS S1-14 Nombre de décès et nombre et taux d'accidents liés au travail paragraphe 88, points b) et c)	Indicateur n° 2 Tableau n° 3 de l'annexe I		règlement délégué (UE) 2020/1816, annexe II		Santé et sécurité au travail	175
ESRS S1-14 Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies paragraphe 88, point e)	Indicateur n° 3 Tableau n° 3 de l'annexe I				Santé et sécurité au travail	175
ESRS S1-16 Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé paragraphe 97, point a)	Indicateur n° 12 Tableau n° 1 de l'annexe I		règlement délégué (UE) 2020/1816, annexe II		n/a	n/a
ESRS S1-16 Ratio de rémunération excessif du directeur général paragraphe 97, point b)	Indicateur n° 8 Tableau n° 3 de l'annexe I				n/a	n/a

Exigence de publication et point de donnée y relatif	Référence SFDR ³⁰	Référence pilier 3 ³¹	Référence règlement sur les indices de référence ³²	Référence loi européenne sur le climat ³³	Référence de la déclaration relative à la durabilité	Page
ESRS S1-17 Cas de discrimination, paragraphe 103 (a)	Indicateur n° 7 Tableau n° 3 de l'annexe I				Droits de l'homme et du travail	170
ESRS S1-17 Non-respect des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des Principes directeurs de l'OCDE paragraphe 104 (a)	Indicateur n° 10 Tableau n° 1 et indicateur n° 14 Tableau n° 3 de l'annexe I		Règlement délégué (UE) 2020/1816, annexe II Règlement délégué (UE) 2020/1818, article 12, paragraphe 1		Droits de l'homme et du travail	170
ESRS 2- SBM3 – S2 Risque important d'exploitation d'enfants par le travail ou de travail forcé dans la chaîne de valeur paragraphe 11, point b)	Indicateurs n° 12 et n° 13 Tableau n° 3 de l'annexe I				Droits de l'homme et du travail	164
ESRS S2-1 Engagements à mener une politique en matière des droits de l'homme paragraphe 17	Indicateur n° 9, tableau n° 3, et indicateur n° 11, tableau n° 1, de l'annexe 1				Droits de l'homme et du travail	164
ESRS S2-1 Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur paragraphe 18	Indicateur n° 11 et n° 4 du tableau n° 3 de l'annexe 1				Droits de l'homme et du travail	164
ESRS S2-1 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE paragraphe 19	Indicateur n° 10 Tableau n° 1 de l'annexe 1		Règlement délégué (UE) 2020/1816, annexe II Règlement délégué (UE) 2020/1818, art. 12, paragraphe 1		Droits de l'homme et du travail	164
ESRS S2-1 Politiques de diligence raisonnable sur les questions visées par les conventions fondamentales 1 à 8 de l'Organisation internationale du travail, paragraphe 19			Règlement délégué (UE) 2020/1816, annexe II		Droits de l'homme et du travail	164
ESRS S2-4 Problèmes et incidents en matière de droits de l'homme recensés en amont ou en aval de la chaîne de valeur paragraphe 36	Indicateur n° 14 Tableau n° 3 de l'annexe 1				Droits de l'homme et du travail	167
ESRS S3-1 Engagements en matière de politique des droits de l'homme, paragraphe 16	Indicateur n° 9 Tableau n° 3 de l'annexe 1 et indicateur n° 11 Tableau n° 1 de l'annexe 1				n/a Non divulgué, car jugé non significatif au vu des résultats de l'évaluation de la double importance	n/a

Exigence de publication et point de donnée y relatif	Référence SFDR ³⁰	Référence pilier 3 ³¹	Référence règlement sur les indices de référence ³²	Référence loi européenne sur le climat ³³	Référence de la déclaration relative à la durabilité	Page
ESRS S3-1 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE paragraphe 17	Indicateur n° 10, tableau n° 1, annexe 1		Règlement délégué (UE) 2020/1816, annexe II Règlement délégué (UE) 2020/1818, article 12, paragraphe 1		n/a Non divulgué, car jugé non significatif au vu des résultats de l'évaluation de la double importance	n/a
ESRS S3-4 Problèmes et incidents liés aux droits de l'homme, paragraphe 36	Indicateur n° 14 Tableau n° 3 de l'annexe 1				n/a Non divulgué, car jugé non significatif au vu des résultats de l'évaluation de la double importance	n/a
ESRS S4-1 Politiques en matière de consommateurs et d'utilisateurs finals paragraphe 16	Indicateur n° 9, tableau n° 3, et indicateur n° 11, tableau n° 1, de l'annexe 1				n/a Non divulgué, car jugé non significatif au vu des résultats de l'évaluation de la double importance	n/a
ESRS S4-1 Non-respect des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des lignes directrices de l'OCDE, paragraphe 17	Indicateur n° 10, tableau n° 1 de l'annexe 1		Règlement délégué (UE) 2020/1816, annexe II Règlement délégué (UE) 2020/1818, art. 12, paragraphe 1		n/a Non divulgué, car jugé non significatif au vu des résultats de l'évaluation de la double importance	n/a
ESRS S4-4 Problèmes et incidents liés aux droits de l'homme, paragraphe 35	Indicateur n° 14 Tableau n° 3 de l'annexe 1				n/a Non divulgué, car jugé non significatif au vu des résultats de l'évaluation de la double importance	n/a
ESRS G1-1 Convention des Nations unies contre la corruption paragraphe 10, point b)	Indicateur n° 15 Tableau n° 3 de l'annexe 1				Éthique des affaires	187
ESRS G1-1 Protection des lanceurs d'alerte paragraphe 10, point d)	Indicateur n° 6 Tableau n° 3 de l'annexe 1				Éthique des affaires	187
ESRS G1-4 Amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption paragraphe 24, point a)	Indicateur no 17, tableau 3, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		Éthique des affaires	187
ESRS G1-4 Normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption paragraphe 24, point b)	Indicateur no 16, tableau 3, annexe I				Éthique des affaires	187

RAPPORT D'ASSURANCE LIMITÉE DU COMMISSAIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES SUR L'INFORMATION CONSOLIDÉE EN MATIÈRE DE DURABILITÉ DE VIOHALCO SA POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2025

Nous vous présentons notre rapport du commissaire dans le cadre de notre mission légale d'assurance limitée sur l'information consolidée en matière de durabilité de Viohalco SA (la « Société ») et de ses filiales (ensemble le « Groupe »). La déclaration de durabilité consolidée du Groupe est incluse dans la section "Déclaration relative à la durabilité 2025" du rapport de gestion de Viohalco SA au 31 décembre 2025 et pour l'année de clôture à cette date (ci-après l'« information consolidée en matière de durabilité »).

Nous avons été nommés par l'assemblée générale du 27 mai 2025, conformément à la proposition du conseil d'administration et sur la recommandation du comité d'audit de Viohalco SA, pour réaliser une mission d'assurance limitée sur la déclaration de durabilité consolidée du Groupe.

Notre mandat vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2027. Nous avons effectué notre mission d'assurance sur l'information consolidée en matière de durabilité durant 2 exercices consécutifs.

Conclusion d'assurance limitée

Nous avons réalisé une mission d'assurance limitée de l'information consolidée en matière de durabilité du Groupe.

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre et des éléments probants que nous avons obtenus, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que l'information consolidée en matière de durabilité du Groupe, dans tous ses aspects significatifs :

- N'a pas été établie conformément aux exigences visées à l'article 3:32/2 du Code des sociétés et des associations, y compris la conformité avec les normes européennes applicables pour l'information consolidée en matière de durabilité (European Sustainability Reporting Standards (ESRS));
- N'est pas conforme avec le processus mis en œuvre par le Groupe (« le Processus »), comme décrit dans l'annexe "Informations générales (ESRS 2)" section "Évaluation de la double importance" pour déterminer l'information en matière de durabilité consolidée publiée conformément aux normes européennes;
- Ne respecte pas les obligations de l'article 8 du

règlement (UE) 2020/852 (le « Règlement taxonomie »), relatives à la publication des informations reprises dans l'annexe " Développement durable environnemental" section "Taxonomie de l'Union européenne"

Fondement de la conclusion

Nous avons réalisé notre mission d'assurance limitée conformément à la norme ISAE 3000 (Révisée), Missions d'assurance autres que les audits et examens limités de l'information financière historique (« ISAE 3000 (Révisée) »), telle qu'applicable en Belgique.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont décrites plus en détail dans la section de notre rapport « Responsabilités du commissaire relatives à la mission d'assurance limitée de l'information consolidée en matière de durabilité ».

Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent aux missions d'assurance de l'information en matière de durabilité en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous appliquons la norme internationale de gestion de la qualité 1 (ISQM 1), qui exige que le cabinet conçoive, mette en œuvre et assure le fonctionnement d'un système de gestion de la qualité comprenant des politiques ou des procédures relatives au respect des exigences éthiques, des normes professionnelles et des exigences légales et réglementaires applicables.

Nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre mission d'assurance limitée.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre conclusion.

Responsabilités du conseil d'administration relatives à l'établissement de l'information consolidée en matière de durabilité

Le conseil d'administration est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un Processus et de la publication de ce Processus dans l'annexe "Informations générales (ESRS 2)" section "Évaluation de la double importance" de



l'information consolidée en matière de durabilité.

Cette responsabilité inclut :

- La compréhension du contexte dans lequel s'inscrivent les activités et les relations d'affaires du Groupe et le développement d'une compréhension des parties prenantes concernées;
- L'identification des impacts réels et potentiels (négatifs et positifs) liés aux questions de durabilité, ainsi que des risques et des opportunités qui affectent, ou dont on peut raisonnablement penser qu'ils affecteront, la situation financière du Groupe, ses performances financières, ses flux de trésorerie, son accès au financement ou le coût de son capital à court, moyen ou long terme;
- L'évaluation du caractère significatif des impacts, des risques et des opportunités identifiés en matière de durabilité, en sélectionnant et en appliquant des seuils appropriés ; et
- La formulation d'hypothèses et des estimations raisonnables au vu des circonstances.

Le conseil d'administration est également responsable de l'établissement de l'information consolidée en matière de durabilité, qui comprend l'information identifiée par le Processus :

- Conformément aux exigences visées à l'article 3:32/2 du Code des sociétés et des associations, y compris aux normes européennes applicables pour l'information consolidée en matière de durabilité (European Sustainability Reporting Standards (ESRS)) ;
- En respectant les obligations de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (le « Règlement taxonomie ») relatives à la publication des informations reprises dans l'annexe "Développement Durable environnemental" section "Taxonomie de l'Union européenne".

Cette responsabilité comprend :

- La conception, la mise en œuvre et le maintien des contrôles internes que le conseil d'administration juge nécessaires pour permettre l'établissement de l'information consolidée en matière de durabilité exempte d'anomalies significatives, qu'elles soient dues à une fraude ou à une erreur; et
- La sélection et l'application de méthodes appropriées

de publication de l'information consolidée en matière de durabilité et la formulation d'hypothèses et d'estimations raisonnables au vu des circonstances.

Le comité d'audit est responsable de la supervision du processus de publication de l'information consolidée en matière de durabilité de la Société.

Limites inhérentes à l'établissement de l'information consolidée en matière de durabilité

En publiant des informations prospectives conformément aux ESRS, le conseil d'administration est tenu de préparer les informations prospectives sur la base d'hypothèses divulguées concernant des événements susceptibles de se produire à l'avenir et des actions futures possibles de la part du Groupe. Le résultat réel est susceptible d'être différent car les événements anticipés ne se produisent souvent pas comme prévus, et ces écarts pourraient être significatifs.

Responsabilités du commissaire relatives à la mission d'assurance limitée de l'information consolidée en matière de durabilité

Notre responsabilité est de planifier et de réaliser la mission d'assurance afin d'obtenir une assurance limitée que l'information consolidée en matière de durabilité ne comporte pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et d'émettre un rapport d'assurance limitée comprenant notre conclusion. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions que les utilisateurs de l'information consolidée en matière de durabilité prennent en se fondant sur celle-ci.

Dans le cadre d'une mission d'assurance limitée conforme à la norme ISAE 3000 (révisée), telle qu'applicable en Belgique, et tout au long de celle-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. Ces procédures, auxquelles nous renvoyons à la section « Résumé des travaux effectués », sont moins approfondies que les procédures d'une mission d'assurance raisonnable. Nous n'exprimons donc pas une opinion d'assurance

raisonnable dans le cadre de cette mission.

Étant donné que les informations prospectives incluses dans l'information consolidée en matière de durabilité, ainsi que les hypothèses sur lesquelles elles reposent, concernent l'avenir, elles peuvent être influencées par des événements qui pourraient se produire et/ou par d'éventuelles actions de la Société. Les résultats réels différeront probablement des hypothèses, car les événements supposés ne se produiront généralement pas comme prévu, et ces écarts pourraient être significatifs. Par conséquent, notre conclusion ne garantit pas que les résultats réels rapportés correspondront à ceux figurant dans les informations prospectives de l'information consolidée en matière de durabilité.

Nos responsabilités à l'égard de l'information consolidée en matière de durabilité, en ce qui concerne le Processus, sont les suivantes :

- L'acquisition d'une compréhension du Processus, mais pas dans le but de fournir une conclusion sur l'efficacité du Processus, y compris sur le résultat du Processus;
- Concevoir et mettre en œuvre des procédures pour évaluer si le Processus est cohérent avec la description de ce Processus par la Société comme indiqué dans l'annexe "Informations générales (ESRS 2)" section "Évaluation de la double importance".

Nos autres responsabilités à l'égard de l'information consolidée en matière de durabilité sont les suivantes:

- Prendre connaissance de l'environnement de contrôle de l'entité, des processus et systèmes d'information pertinents pour l'établissement de l'information consolidée en matière de durabilité, mais sans évaluer la conception d'activités de contrôle spécifiques, acquérir des éléments probants sur leur mise en œuvre ou tester l'efficacité du fonctionnement des contrôles mis en place;
- Identifier les domaines où des anomalies significatives sont susceptibles de se produire dans l'information consolidée en matière de durabilité, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; et

- Concevoir et mettre en œuvre des procédures adaptées aux domaines où des anomalies significatives sont susceptibles de se produire dans l'information consolidée en matière de durabilité. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

Résumé des travaux effectués

Une mission d'assurance limitée implique la mise en œuvre de procédures visant à obtenir des éléments probants sur l'information consolidée en matière de durabilité. La nature et la forme des procédures effectuées dans une mission d'assurance limitée varient, et leur étendue est moindre que dans une mission d'assurance raisonnable. Par conséquent, le niveau d'assurance obtenu dans une mission d'assurance limitée est nettement plus faible que celui qui aurait été obtenu dans une mission d'assurance raisonnable.

La nature, le calendrier et l'étendue des procédures sélectionnées dépendent du jugement professionnel, y compris l'identification des cas où des anomalies significatives sont susceptibles de se produire dans l'information consolidée en matière de durabilité, que ce soit en raison d'une fraude ou d'une erreur.

Dans le cadre de notre mission d'assurance limitée, en ce qui concerne le Processus, nous avons :

- Acquis une compréhension du Processus en :
 - effectuant des demandes de renseignement pour comprendre les sources d'information utilisées par la direction (par exemple, l'engagement des parties prenantes, les plans d'affaires et les documents de stratégie) ; et en
 - examinant la documentation interne de la Société du Groupe relative à son Processus ; et
- Évalué si les preuves obtenues à partir de nos procédures concernant le Processus mis en œuvre par la Société étaient cohérentes avec la description du Processus présentée dans l'annexe "Informations



générales (ESRS 2)” section “Evaluation de la double importance”.

Dans le cadre de notre mission d'assurance limitée, en ce qui concerne l'information consolidée en matière de durabilité, nous avons :

- Acquis une compréhension des processus de rapportage de la Société concernant l'établissement de son information en matière de durabilité en acquérant une compréhension de l'environnement de contrôle, des processus et du système d'information du groupe pertinents pour la préparation de l'information consolidée en matière de durabilité, mais pas dans le but de fournir une conclusion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- Evalué si les informations identifiées par le Processus sont incluses dans l'information consolidée en matière de durabilité ;
- Evalué si la structure et l'établissement de l'information consolidée en matière de durabilité est conforme aux ESRS ;
- Effectué des demandes de renseignement auprès du personnel concerné et des procédures analytiques sur une sélection d'informations contenues dans l'information consolidée en matière de durabilité ;
- Effectué des procédures d'assurance substantives sur la base d'un échantillon d'informations sélectionnées dans l'information consolidée en matière de durabilité;
- Obtenu des éléments probants sur les méthodes d'élaboration des estimations et des informations prospectives telles que décrites dans la section relative aux responsabilités du commissaire relatives à la mission d'assurance limitée de l'information consolidée en matière de durabilité;
- Compris le processus d'identification des activités économiques éligibles à la taxonomie et des activités économiques alignées sur la taxonomie, ainsi que les informations correspondantes dans l'information consolidée en matière de durabilité.

Mention relative à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec la mission d'assurance limitée et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis du Groupe au cours de notre mandat.

Diegem, 2 avril 2026

Le commissaire
PwC Reviseurs d'Entreprises SRL
Représentée par

Alexis Van Bavel*
Réviseur d'Entreprises

*Agissant au nom de Alexis Van Bavel SRL



I. DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE



Introduction

En sa qualité de société de droit belge cotée sur Euronext Bruxelles, Viohalco applique des normes qui sont conformes aux dispositions prévues dans le Code belge de gouvernance d'entreprise 2020 (le Code 2020), qui fait office de référence et est disponible sur le site web de la Commission Corporate Governance (www.corporategovernance-committee.be).

Le Code 2020 est construit autour de principes, de dispositions et de lignes directrices et fondé sur la règle « se conformer ou expliquer ». Cela signifie que les sociétés belges cotées doivent respecter le Code 2020, mais elles sont autorisées à déroger à certaines de ses dispositions, pour autant qu'elles fournissent une explication motivée de leurs écarts. Au cours de l'exercice 2025, la Société s'est conformée aux principes du Code 2020, à l'exception des points suivants :

- Principe 7.6 : « Un membre non exécutif du Conseil d'administration perçoit une partie de sa rémunération sous la forme d'actions de la Société ».
- Principe 7.9 : « Le Conseil d'administration fixe un seuil minimum d'actions que les dirigeants doivent détenir ».

Explication (7.6 & 7.9) :

La politique de rémunération de la Société ne prévoit pas de rémunération en actions pour les membres du Conseil d'administration dans leur rôle d'administrateur. En ce qui concerne les membres non exécutifs du Conseil d'administration, cette dérogation est motivée par le fait que ces administrateurs ont toujours démontré qu'ils agissent et prennent des décisions concernant la Société dans une perspective à long terme ce qui est l'objectif de cette disposition du Code.

Surtout, la Société a adopté le concept du « built-to-last » (conçu pour durer), qui stipule que sa stratégie et ses opérations sont entièrement et uniquement dirigées par une perspective à long terme. La Société estime que son système et ses pratiques de gouvernance assurent déjà que les administrateurs agissent dans le sens d'une création de valeur durable sur le long terme.

En outre, la Société souhaite s'assurer que les administrateurs indépendants continuent à pouvoir agir en toute indépendance, et dans l'intérêt de toutes les parties prenantes et pas seulement des actionnaires, car elle considère que cette indépendance contribue à un processus décisionnel équilibré dans l'intérêt de la Société. En ce qui concerne les membres de la Direction exécutive, la politique de rémunération de la société est déjà axée sur les objectifs et les priorités à court et à long terme de la société, ainsi que sur la création de valeur à long terme pour toutes les principales parties prenantes. Le Conseil d'administration estime qu'un seuil minimum supplémentaire d'actions à détenir par les dirigeants n'est pas nécessaire pour atteindre cet objectif,

et il souhaite également laisser une certaine flexibilité aux personnes concernées. Le Conseil d'administration examine les propositions faites par le comité de nomination et de rémunération afin de déterminer si, et dans quelle mesure, une modification de cette politique est justifiée au regard des objectifs et de la stratégie de la Société.

Le conseil d'administration de Viohalco a également adopté une charte de gouvernance d'entreprise afin de renforcer ses normes pour la Société conformément aux recommandations du Code 2020. Cette charte vise à garantir une diffusion complète et transparente de la gouvernance de la société. Elle fait l'objet d'un examen et d'une mise à jour à intervalles réguliers. La Charte de gouvernance d'entreprise (la Charte) est disponible sur le site web de la Société (www.viohalco.com).

Afin d'avoir une vision complète des règles de gouvernance d'entreprise de Viohalco, il convient de lire la Déclaration de Gouvernance d'entreprise parallèlement aux statuts de la Société, à la Charte ainsi qu'aux dispositions relatives à la gouvernance d'entreprise énoncées dans le Code belge des sociétés et des associations (le CSA). Du fait de sa cotation sur le marché secondaire à la Bourse d'Athènes (Athex), Viohalco se conforme également aux dispositions de la législation et des règlements grecs applicables en matière de marché des capitaux.

Conseil d'administration

1. Rôle

Viohalco a choisi la structure de gouvernance moniste. Le Conseil d'administration (le Conseil) détient le pouvoir d'exécuter tous les actes nécessaires ou utiles à l'objet de la Société, à l'exception des actes spécifiquement réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée des actionnaires ou à d'autres entités de gestion.

Plus particulièrement, le Conseil d'administration a la responsabilité :

- de définir les orientations générales de la Société ;
- de prendre des décisions sur base d'analyses récurrentes quant aux principales questions stratégiques, financières et opérationnelles de la Société ;
- de décider de la structure de la Direction exécutive, de déterminer les pouvoirs et les fonctions qui lui sont confiés et évaluer ses performances ;
- de prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir, l'intégrité et la publication en temps utile des états financiers et non financiers de la Société, ainsi que des autres informations financières ou non financières

pertinentes à propos de la Société conformément à la législation en vigueur ;

- de suivre et de réexaminer l'efficacité du Comité d'audit et du Comité de nomination et de rémunération ;
- d'approuver un cadre de contrôle interne et de gestion des risques établi par la Direction exécutive et de vérifier sa mise en place ;
- de surveiller la qualité des services fournis par le(s) Commissaire(s) et l'audit interne, en tenant compte de l'évaluation du comité d'audit ;
- de déterminer la politique de rémunération et d'approuver le rapport sur la rémunération soumis par le Comité de nomination et de rémunération ; et
- de tous les autres sujets dévolus au conseil d'administration par le CSA.

Le Conseil a délégué aux membres de la Direction exécutive le devoir de mettre en œuvre la stratégie d'entreprise déterminée par le Conseil et de mener à bien la gestion exécutive de la Société.

2. Composition du Conseil

Au 31 décembre 2025, le Conseil est composé de 15 membres, conformément à l'article 8 des statuts, comme suit :

Nom	Poste	Début du mandat	Fin du mandat
Nikolaos Stassinopoulos	Président, membre non exécutif du Conseil	Mai 2025	Janvier 2026**
Evangelos Moustakas*	Vice-président, membre exécutif du Conseil	Mai 2025	Mai 2026
Michail Stassinopoulos*	Membre exécutif du Conseil	Mai 2025	Mai 2026
Ippokratis Ioannis Stassinopoulos	CEO, membre exécutif du Conseil	Mai 2025	Mai 2026
Jean Charles Faulx	Membre exécutif du Conseil	Mai 2025	Mai 2025
Thanasis Molokotos*	Membre exécutif du Conseil	Mai 2025	Mai 2026
Xavier Bedoret	Membre exécutif du Conseil	Mai 2025	Mai 2026
Patrick Kron	Membre non exécutif du Conseil	Mai 2025	Mai 2026
Marina Sarkisian Ochanesoglou	Membre non exécutif du Conseil	Mai 2025	Mai 2026
Marion Steiner Stassinopoulos	Membre non exécutif du Conseil	Mai 2025	Mai 2026
Margaret Zakos	Membre non exécutif du Conseil	Mai 2025	Mai 2026
Efthimios Christodoulou	Membre non exécutif indépendant du Conseil	Mai 2025	Mai 2026
Kay Marie Breeden	Membre non exécutif indépendant du Conseil	Mai 2025	Mai 2026
Bernadette Blampain	Membre non exécutif indépendant du Conseil	Mai 2025	Mai 2026
Astrid de Launoit	Membre non exécutif indépendant du Conseil	Mai 2025	Mai 2026

* Ces membres du Conseil d'administration sont des membres exécutifs du Conseil d'administration, car ils occupent des postes/fonctions de direction et fournissent des services à diverses filiales de la Société, y compris le pouvoir de signature.

** Nikolaos Stassinopoulos est décédé en janvier 2026

Les mandats de tous les membres du Conseil d'administration expirent à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2026.

3. Information sur les membres du Conseil

Au cours des cinq dernières années, les membres du Conseil ont occupé les postes suivants (en dehors de leur mandat d'administrateur dans la Société) et ils ont entretenu des relations avec les organes suivants, ce qui, en théorie, pourrait devenir source de conflits d'intérêts :

Nikolaos Stassinopoulos, Président - membre non exécutif du Conseil.

M. Stassinopoulos est titulaire d'un master de la faculté de sciences économiques de l'université d'Athènes. Il a été président et vice-président de Viohalco Hellenic.

Evangelos Moustakas, Vice-président - membre exécutif du Conseil.

M. Moustakas a rejoint Viohalco en 1957 où il a occupé divers postes techniques et de direction, notamment celui de Président du conseil d'administration de plusieurs filiales de Viohalco, comme Hellenic Cables S.A. et ETEM S.A. Il est Président du conseil d'administration de l'Institut hellénique de développement du cuivre et membre du conseil d'administration du Conseil international du cuivre forgé (IWCC). Il a été aussi membre du conseil d'administration de l'European Copper Institute (ECI) pendant plusieurs années. De plus, il représente la Société au sein de l'association internationale « Intercable », l'International Cablemakers Federation (ICF, depuis 1990), et d'Europacable (depuis 1991). Il est également actif dans le développement et la promotion des produits en cuivre et des câbles à travers le monde.

Michail Stassinopoulos, membre exécutif du Conseil.

M. Stassinopoulos est diplômé de l'université d'Athènes (1985) et titulaire d'une licence en sciences de gestion de la London School of Economics (1989). Il possède également un master en Transport maritime, Commerce et Finance de l'école de commerce de la City University au Royaume-Uni. M. Stassinopoulos est Président du conseil d'administration d'ElvalHalcor Hellenic Copper and Aluminium Industry S.A. il est également président du conseil d'administration de la « Hellenic production - Industry Roundtable for Growth ». Il participe au conseil d'administration de la Fondation Michail N. Stassinopoulos-Viohalco et au Conseil du « Council on Competitiveness of Greece ». Il a été membre de la Fédération hellénique des entreprises depuis 1996 et pendant plusieurs années jusqu'en 2019.

Ippokratis Ioannis Stassinopoulos, CEO - membre exécutif du Conseil.

M. Stassinopoulos a obtenu une licence en Sciences de Gestion de la City University et un master en Transport maritime, Commerce et Finance de l'école de commerce de la City University au Royaume-Uni. Il est membre du Conseil général de SEV (Fédération grecque des entreprises), de The Young Presidents Organisation et du Conseil d'administration d'Endeavor Grèce. M. Stassinopoulos occupe un poste de direction dans Viohalco Hellenic depuis 1995.

Jean Charles Faulx, membre exécutif du Conseil.

M. Faulx détient un master en Sciences économiques de l'Université Catholique de Louvain (UCL). Il est membre du conseil d'administration d'International Trade S.A., de Genecos S.A. (Paris), de Terra Middle East (Düsseldorf), de Base Metals

(Istanbul) et de Metal Agencies (Londres). Il a également été membre du conseil d'administration de Cofidin et de Cofidin Treasury Center S.A. avant leur absorption par Cofidin en août 2013. M. Faulx est également CEO de TeproMKCI GmbH, une filiale de Viohalco, International Trade SA, une filiale de Viohalco, Strega sprl. Auparavant, M. Faulx était directeur général de Tepro Metall AG, Airicom France SAS, Studio58 S.A. et de Promark SPRL et a occupé divers postes chez Techno Trade S.A., JCT Invest et Elval Automotive S.A.

Thanasis Molokotos, membre exécutif du Conseil.

M. Molokotos est diplômé en ingénierie mécanique, en ingénierie marine et en architecture navale du Massachusetts Institute of Technology (Cambridge, États-Unis) et a obtenu un diplôme en ingénierie mécanique à la Tuft University (Medford, États-Unis). Il a été Président et directeur général d'Assa Abloy Americas jusqu'en mai 2018. Dans le passé, il a été directeur général de Molokotos Textile Corporation et expert en conception chez Rangine Corporation.

Xavier Bedoret, membre exécutif du Conseil.

M. Bedoret est titulaire d'un master en droit et en psychologie de l'Université Catholique de Louvain (UCL). Il est diplômé commissaire aux comptes par l'Institut belge des réviseurs d'entreprises (IRE). Il est également titulaire d'un certificat en gouvernance d'entreprise (INSEAD). Après dix ans d'audit financier chez KPMG à Bruxelles (Belgique) et à Stamford (États-Unis), il a rejoint la direction financière et ensuite la direction d'audit et des risques d'ENGIE (France). Aujourd'hui, il est également président du Conseil d'administration et président du Comité d'audit de Cenergy Holdings. Il est également membre du Conseil d'administration d'International Trade, une filiale de Viohalco.

Patrick Kron, membre non exécutif du Conseil.

M. Kron est diplômé de l'École Polytechnique et de l'École des Mines de Paris. Patrick Kron a débuté sa carrière en 1976 au ministère français de l'Industrie. Il a ensuite rejoint le groupe Pechiney où il est devenu membre de son comité exécutif et a occupé des postes de direction. En 1998, il est nommé Président-directeur général d'Imerys. En 2003, il est devenu président-directeur général d'Alstom et a quitté la société en janvier 2016 après la cession de ses actifs énergétiques à General Electric et le rachat d'actions associées. Il a créé une société de conseil PKC&I et, en novembre 2016, il a rejoint Truffle Capital, une société de capital spécialisée en BioMedTech et dans le numérique, en tant que président de cette société. Patrick Kron est président du Conseil d'Imerys depuis juillet 2019. Il est également membre du conseil de Sanofi (France) et de Holcim (Suisse), de SGS (Suisse) et siège au conseil de surveillance de Segula Technologies. Patrick Kron a reçu la Légion d'honneur (Chevalier) et l'Ordre national du Mérite (Officier).

Marina Sarkisian Ochanesoglou, membre non exécutif du Conseil.

Mme Sarkisian Ochanesoglou est titulaire d'une maîtrise en ingénierie environnemental et d'une licence en ingénierie civile de l'Imperial College of Science Technology & Medicine. Elle possède plus de 25 ans d'expérience en ingénierie et gestion de l'environnement. Au cours de cette période, elle a agi en tant que consultante indépendante travaillant avec ECOS Consultancy et Panagopoulos & Associates, et en tant que membre senior du département des services environnementaux de l'aéroport international d'Athènes S.A. Elle est également membre du conseil d'administration

de GEK Terna depuis juin 2025, où elle siège au comité ESG. Elle a en outre été membre du conseil d'administration de Terna Energy entre juin 2021 et juin 2025.

Marion Steiner Stassinopoulos, membre non exécutif du Conseil.

Mme Marion Steiner Stassinopoulos est titulaire d'une maîtrise et d'un doctorat de psychologie de l'université de Zurich. Elle a également effectué une année d'études en postdoctorat à l'université Northwestern de Chicago (États-Unis). Elle a précédemment travaillé en tant que psychologue au centre de gérontopsychiatrie de la Clinique psychiatrique universitaire de Zurich. Elle siège au comité consultatif de Franz Haniel & Cie. GMBH, Duisburg-Ruhrort en Allemagne.

Margaret Zakos, membre non exécutif du Conseil.

Mme Zakos est titulaire d'une licence de l'université Queen's au Canada. Elle a été consultante auprès d'un cabinet de conseil en gestion basé aux États-Unis et a occupé un poste opérationnel de cadre supérieur au Mount Sinai Medical Centre, à New York. Elle a détenu et géré des sociétés privées : Insurance Brokerage et Real Estate Development. Elle a été membre de différents conseils de fondation et du conseil d'administration du Kingston Health Sciences Centre, notamment en tant que membre du comité des finances et de l'audit pendant de nombreuses années. Actuellement, elle est active dans des sociétés holding immobilières. Elle est également membre du conseil d'administration de Cenergy Holdings S.A.

Efthimios Christodoulou, membre indépendant et non exécutif du Conseil.

M. Christodoulou a obtenu un bachelier en économie au Hamilton College et un master en économie de l'université de Columbia. Il a fait partie de l'équipe du National Bureau of Economic Research (New York) et il a été professeur invité à l'université de New York. M. Christodoulou a été gouverneur de la Banque Nationale de Grèce, président de l'Union of Hellenic Banks et directeur général de la National Investment Bank for Industrial Development (ETEBA), ainsi que gouverneur de la Banque de Grèce (la banque centrale grecque). Il a également été Président du conseil d'administration et directeur général d'Olympic Airways, président exécutif de Hellenic Petroleum S.A., et député européen. Il a été ministre des Affaires étrangères et ministre de l'Économie nationale en Grèce. Jusqu'en juin 2013, M. Christodoulou a aussi été Président d'EFG Eurobank. Il est également Président ou membre de diverses institutions philanthropiques.

Kay Marie Breeden, membre indépendant et non exécutif du Conseil.

Mme Breeden est titulaire d'une licence de biologie et d'une maîtrise en ingénierie biomédicale de l'université de l'Illinois. Elle a participé au Management Executive Education Programme de l'université de Stanford. Mme. Breeden a acquis des compétences uniques grâce aux différentes fonctions de direction qu'elle a assumées au sein d'administrations publiques d'entreprises et de cabinets, y compris onze années à la tête de deux cabinets de conseil en gestion de premier plan, Booz Allen et A.T. Kearney ; plus de quinze années passées au sein de multinationales telles que CBRE, Seagate et Digital Equipment Corporations, à des postes de direction dans les domaines de l'environnement, de la santé, de la sécurité et de la responsabilité sociale des entreprises, de l'excellence commerciale et des installations d'entreprise et de l'immobilier ; et cinq ans au

sein de l'Agence américaine de protection de l'environnement. Mme Breeden possède une vaste expérience dans différents secteurs d'activité, notamment les technologies de pointe, la biotechnologie, les produits de grande consommation, l'énergie, les services aux collectivités, la chimie, le bâtiment et l'ingénierie, les services environnementaux, l'aéronautique et l'espace, l'immobilier, les métaux et les mines. Elle possède en outre une solide expérience à l'international acquise en Europe, en Asie, en Amérique du Nord et du Sud.

Bernadette Blampain, membre indépendant et non exécutif du Conseil.

Mme Blampain est titulaire d'un master en sciences économiques de l'Université Catholique de Louvain (UCL). Elle est également spécialisée dans la sécurité de l'information et la protection des données. Elle a occupé diverses fonctions techniques et de direction chez ING Belgium S.A./NV (anciennement Banque Bruxelles Lambert) pendant 35 ans, plus particulièrement dans la division informatique en tant que chef de projet, gestionnaire des risques ou responsable du développement et de la maintenance de systèmes informatiques pour différents secteurs bancaires. Depuis début 2019, elle occupe la fonction de responsable de la protection des données dans le secteur médical.

Astrid de Launoit, membre indépendant et non exécutif du Conseil.

Mme de Launoit est titulaire d'une licence en économie et finance de l'Université catholique de Lille et d'une maîtrise en gestion, avec une spécialisation dans l'industrie du luxe. Elle est également diplômée du Gemological Institute of America. Elle a occupé différents postes dans les secteurs du luxe et de l'enseignement. Au cours des cinq dernières années, Mme de Launoit a travaillé sur un concert de charité pour collecter des fonds pour l'ONG SOS Villages d'Enfants. Elle enseigne actuellement à l'ISTEC Bruxelles.

4. Nomination des membres du Conseil

Les membres du Conseil d'administration sont nommés sur proposition du Conseil d'administration par les actionnaires réunis lors de l'assemblée générale dans les conditions de quorum et de majorité applicables à une modification des statuts de la Société. Les membres du Conseil d'administration sont nommés pour un mandat d'un an renouvelable.

En cas de vacance d'un siège de membre du Conseil d'administration, il peut être pourvu temporairement à cette vacance par un vote à l'unanimité des administrateurs restants, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires au cours de laquelle il est procédé à la nomination définitive d'un administrateur.

Toute proposition relative à la nomination d'un membre du Conseil émanant des rangs des actionnaires doit être accompagnée d'une recommandation du Conseil fondée sur la recommandation du Comité de nomination et de rémunération. Le Comité de nomination et de rémunération examine toutes les candidatures et veille à conserver un équilibre satisfaisant en termes d'expertise, de connaissances et d'expérience entre les membres du conseil d'administration.

Le Conseil décide quels candidats satisfont au critère d'indépendance de l'article 7:87 du CSA, en tenant compte, des critères énoncés au principe 3.5 du Code de gouvernance d'entreprise. Le Conseil s'assure qu'il n'a pas connaissance

d'éléments pouvant compromettre cette indépendance
Tout membre indépendant du Conseil qui ne répond plus à ces critères d'indépendance est tenu d'en informer immédiatement le Conseil d'administration.

Le Conseil de Viohalco, après examen des critères d'indépendance en vertu du CSA et du Code 2020, a considéré qu'au 31 décembre 2025 M. Efthimios Christodoulou, Mme Kay Marie Breden, Mme Bernadette Blampain et Mme Astrid de Launoit remplissent ces critères et sont des membres indépendants.

Conformément à l'article 7:86 du CSA, le Conseil d'administration de la Société est composé d'au moins un tiers de membres du sexe opposé. Le Comité de nomination et de rémunération prend cette exigence au sérieux lorsqu'il envisage les futurs membres du Conseil.

Une description détaillée de la politique de la Société en matière de « Droits de l'homme et du travail » est fournie dans la section « Déclaration relative à la durabilité ».

5. Fonctionnement

Le Conseil a élu parmi ses membres M. Nikolaos Stassinopoulos en tant que Président du Conseil (le Président). Le Président dirige les travaux du Conseil. Il fixe l'ordre du jour des réunions après consultation des membres de la Direction exécutive. Le Président s'assure que tous les membres du Conseil reçoivent des informations précises et claires, en temps utile.

Le Conseil a désigné un secrétaire pour le conseiller sur tous les thèmes se rapportant à la gouvernance d'entreprise (le Secrétaire de l'entreprise).

Le Conseil se réunit aussi souvent que l'exigent les intérêts de la Société et, dans tous les cas, au moins quatre fois par an. Au cours d'une année donnée, la majorité des réunions du Conseil ont lieu au siège de la Société, en Belgique.

Les réunions du Conseil peuvent également se tenir par téléconférence, visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant aux participants de s'entendre sans interruption et de participer activement aux réunions. La participation à une réunion par le biais des moyens susmentionnés sera considérée comme une présence en personne à cette réunion. Le Conseil peut adopter des résolutions écrites à l'unanimité, qu'il approuve en vertu d'un document écrit.

Le tableau suivant donne la liste des réunions du conseil d'administration qui ont eu lieu en 2025 :

Date et lieu	Participation
6 mars 2025 (Bruxelles)	Présents : 12 Représentés: 3 Absents: -
28 mai 2025 (Bruxelles)	Présents : 13 Représentés: 2 Absents: -
18 septembre 2025 (Athènes)	Présent:13 Représentés: 2 Absents: -
20 novembre 2025 (Bruxelles)	Présents : 13 Représentés: 2 Absents: -

Comités du Conseil d'administration

Le Conseil a constitué deux comités pour l'aider et le conseiller dans des domaines précis. Il s'agit du Comité d'audit et du Comité de nomination et de rémunération. Les compétences de ces comités sont pour l'essentiel exposées dans la Charte de gouvernance d'entreprise.

1. Comité d'audit

Le Comité d'audit est composé de M. Efthimios Christodoulou, président du Comité, M. Patrick Kron, et Mme Margaret Zakos. Tous sont administrateurs non exécutifs et un d'entre eux est indépendant.

La majorité des membres du comité d'audit disposent d'une expérience et d'une expertise suffisantes, notamment en comptabilité, audit et finance, acquises au cours de leurs missions professionnelles précédentes ou actuelles.

Conformément à la charte de gouvernance d'entreprise, le Comité d'audit se réunit au moins quatre fois par an et au moins deux fois par an avec le Commissaire de la société.

Le Comité d'audit conseille le Conseil en matière de comptabilité, d'audit et de contrôle interne. En particulier, le comité d'audit :

- supervise le processus de reporting financier, y compris les risques ;
- analyse l'efficacité du système de contrôle interne et de gestion des risques de la société ainsi que la fonction d'audit interne ;
- surveille le déroulement de l'audit statutaire (contrôle légal/wettelijke controle) des comptes annuels et des comptes consolidés, l'intégrité des informations financières et non financières fournies par la Société y compris le suivi sur les questions et recommandations du commissaire ;
- présente ses recommandations au Conseil concernant la nomination et la rémunération du Commissaire ainsi que la désignation et la rémunération du prestataire de services d'assurance en ce qui concerne les informations non financières, conformément aux lois et règlements applicables ; et
- examine et surveille l'indépendance du Commissaire, en particulier en ce qui concerne l'offre de services complémentaires à l'audit statutaire de la société.

En 2025, le Comité d'audit s'est réuni à quatre reprises : le 5 mars, à Bruxelles, le 26 mai, à Bruxelles, le 17 septembre, à Athènes, et le 19 novembre, à Bruxelles, en présence de tous les membres.

2. Comité de nomination et de rémunération

Le Comité de nomination et de rémunération se compose de M. Efthimios Christodoulou, agissant en qualité de président du Comité, de Mme Bernadette Blampain et de Mme Marina Sarkisian Ochanesoglou. Tous sont administrateurs non exécutifs et deux d'entre eux sont indépendants.

En vertu de la Charte, le Comité se réunit au moins deux fois par an et chaque fois que nécessaire pour remplir sa mission.

Le Comité de nomination et de rémunération formule des recommandations au Conseil d'administration principalement sur les questions relatives à la nomination et la rémunération

des membres du Conseil et de la direction exécutive. En particulier, le comité de nomination et de rémunération :

- identifie et formule des recommandations au Conseil sur la nomination et le renouvellement du mandat des membres du Conseil, des comités du Conseil et de la Direction exécutive compris l'examen périodique de la succession des membres du Conseil d'administration et de la Direction exécutive ;
- donne des conseils concernant des propositions de nomination émanant des actionnaires;
- évalue régulièrement la composition et la taille du Conseil et de la Direction exécutive et formule des recommandations concernant la composition générale, la taille et la structure du Conseil d'administration, des comités du Conseil et de la Direction exécutive, ainsi que l'intégration des nouveaux membres nommés au conseil d'administration
- soumet des propositions au Conseil concernant la politique de rémunération y compris les propositions relatives à la rémunération des membres du Conseil d'administration et de la Direction exécutive ; et
- prépare et soumet le rapport annuel sur la rémunération contenant notamment des propositions relatives aux recommandations fondées sur ses conclusions.

En 2025, le Comité de nomination et de rémunération s'est réuni à deux reprises : le 4 mars et le 19 novembre à Bruxelles, en présence de tous les membres.

Évaluation du conseil d'administration et des comités

Le Conseil évalue régulièrement sa taille, sa composition, sa performance et celle de ses comités, ainsi que son interaction avec la Direction exécutive. En décembre 2023, le Conseil a mené une enquête d'auto-évaluation afin d'examiner ses propres performances, en encourageant de manière régulière l'amélioration continue de la gouvernance de la société.

Les membres non exécutifs du Conseil évaluent régulièrement leur interaction avec la Direction exécutive.

La performance de la Direction exécutive est également évaluée de manière informelle par le biais de la présentation de la performance de la société par rapport aux États financiers intermédiaires et annuels.

Direction exécutive

La Direction exécutive se compose de quatre personnes : le directeur général (CEO), M. Ippokratis Ioannis Stassinopoulos, le directeur financier (CFO), M. Efstratios Thomadakis et deux membres exécutifs du Conseil, M. Xavier Bedoret et M. Jean Charles Faulx.

Au cours des cinq dernières années, les membres de la Direction exécutive ont occupé les postes d'administrateurs suivants et ont été membres des organes administratifs, de gestion ou de supervision et/ou des partenariats suivants :

Ippokratis Ioannis Stassinopoulos, CEO – membre exécutif du Conseil. Cfr la section 3 ci-dessus, Information sur les membres du Conseil.

Efstratios Thomadakis, directeur financier (CFO). M.

Thomadakis a étudié la gestion d'entreprise et est titulaire d'un MBA de l'université du Pirée. Il a rejoint Viohalco Hellenic en 2000. Il a depuis occupé plusieurs postes de direction dans le département des finances, avant de devenir directeur financier du Groupe Sidenor, le segment Acier de Viohalco, en 2010. Il est également membre du conseil d'administration de plusieurs filiales de Viohalco, dont Sidenor Industry S.A.

Xavier Bedoret, membre exécutif du Conseil. Cfr la section 3 ci-dessus, Information sur les membres du Conseil.

Jean Charles Faulx, membre exécutif du Conseil. Cfr la section 3 ci-dessus, Information sur les membres du Conseil.

Fonctionnement

La Direction exécutive est chargée de la gestion courante de la société. Elle est également responsable de l'exécution des résolutions du Conseil.

Plus spécifiquement, la direction exécutive a reçu du Conseil les missions suivantes :

- préparer les propositions stratégiques pour le Conseil ;
- mettre en place des contrôles internes ;
- assurer le suivi et la gestion des résultats de la société et de sa performance au regard des plans stratégiques et financiers ;
- émettre des directives, des recommandations et des conseils relatifs aux activités de la société ;
- préparer et présenter au Conseil de manière actualisée, précise et fiable un avant-projet des états financiers de la société, conformément aux normes comptables en vigueur, et d'autres informations financières et non-financières significatives ainsi que les communiqués de presse correspondants ;
- fournir au Conseil une évaluation équilibrée et complète de la situation financière de la société ;
- formuler des recommandations au Conseil sur les questions relevant de sa compétence ; et
- rendre compte au Conseil de la performance de la société.

Politique de rémunération

La présente politique de rémunération énonce les principes applicables à la rémunération des membres du conseil d'administration et de la Direction exécutive de Viohalco.

Procédure

La politique de rémunération a été préparée par le Conseil d'administration sur recommandation du Comité de nomination et de rémunération. La version en vigueur a été approuvée par l'assemblée des actionnaires du 30 mai 2023. Chaque fois qu'un changement important intervient, et au moins tous les quatre ans, la politique de rémunération est soumise au vote de l'assemblée générale des actionnaires. Lors de l'Assemblée générale annuelle du 30 mai 2023, la politique de rémunération actuelle de la Société a été approuvée à 99,92% des voix exprimées et le rapport de rémunération de la Société a été approuvé à 100% des voix exprimées.

Le Conseil d'administration a proposé, sur recommandation du Comité de nomination et de rémunération, certaines modifications à la politique de rémunération concernant la rémunération variable des membres de la Direction exécutive. Ces modifications visent principalement à clarifier

les conditions et les bénéficiaires de cette rémunération variable, dans le but d'aligner davantage les intérêts de ces derniers sur la stratégie de la Société, ses objectifs à court et à long terme, ainsi que sur la viabilité à long terme et la création de valeur pour toutes les parties prenantes clés. Ces modifications s'appliqueront sous réserve de l'approbation de la politique de rémunération par l'Assemblée générale annuelle des actionnaires du 26 mai 2026.

Cette politique pourra faire l'objet de révisions ultérieures par le Conseil d'administration sur recommandation du Comité de nomination et de rémunération.

Dans des circonstances exceptionnelles, le Conseil d'administration peut, sur recommandation du Comité de nomination et de rémunération, déroger temporairement à la politique de rémunération si cette dérogation est nécessaire pour servir les intérêts à long terme et la pérennité de la Société ou pour en assurer la viabilité.

Pour l'élaboration de cette politique de rémunération, le Conseil, avec l'aide du Comité de nomination et de rémunération, prend en considération l'existence éventuelle de conflits d'intérêts. Afin de prévenir de tels conflits d'intérêts, chaque membre du Conseil et chaque membre de la Direction exécutive est tenu d'agir en évitant tout conflit d'intérêts et en faisant prévaloir l'intérêt de Viohalco avant ses intérêts personnels. Ils sont également tenus d'informer le Conseil des conflits d'intérêts dès leur apparition. En cas de conflit d'intérêts, le Conseil est tenu de mettre en œuvre les procédures spécifiques de résolution des conflits énoncées aux articles 7:96 du Code belge des sociétés et des associations (CSA).

La politique de rémunération est basée sur les conditions de marché prédominantes pour des sociétés comparables, rémunérant au niveau concurrentiel du marché, obtenu par le biais d'une analyse comparative. Elle tient compte des responsabilités, de l'expérience, des compétences requises et de la participation/contribution des membres du Conseil d'administration et des membres de la Direction exécutive.

Le Conseil de Viohalco, société holding d'un portefeuille principalement industriel, vise à préserver et à créer de la valeur à long terme pour ses actionnaires en veillant à ce que l'accent soit mis sur les objectifs et les intérêts à court et à long terme de la Société. La détermination et l'évolution de la politique de rémunération de la société sont étroitement liées à la croissance, aux résultats et au succès de la société dans son ensemble.

La politique de rémunération de la société repose sur l'équité interne et la compétitivité sur le marché externe. L'objectif de la société est d'attirer et retenir des administrateurs et des cadres supérieurs possédant les connaissances, l'expérience et les qualifications requises pour gérer et diriger Viohalco, et en outre, de permettre au conseil d'administration et à la Direction exécutive de remplir leurs fonctions afin de mettre en œuvre la stratégie de Viohalco, de soutenir l'objectif de la Société et de promouvoir l'amélioration durable et continue de ses activités et sa viabilité financière à long terme. La politique de rémunération vise à équilibrer l'offre de salaires compétitifs tout en maintenant l'accent sur les performances et les résultats.

Conseil d'administration

La rémunération des membres du Conseil d'administration consistera en une rémunération annuelle fixe de 40.000 euros. En outre, les membres du Conseil qui sont membres d'un comité du Conseil reçoivent une rémunération fixe de 25.000 euros par comité. Le Président du conseil d'administration percevra une rémunération annuelle fixe supplémentaire de 60.000 euros.

Deux membres exécutifs du Conseil d'administration, M. Ippokratis Ioannis Stassinopoulos et M. Xavier Bedoret, reçoivent, en vertu de leur rôle d'exécutif, une rémunération supplémentaire s'élevant respectivement à 100.000 euros et 425.000 euros.

Des rémunérations supplémentaires ou d'autres avantages, tels que voiture de fonction, formation, ou autres avantages en nature peuvent être attribués soit par la société, soit par ses filiales en fonction des responsabilités et du nombre de fonctions que chaque membre du conseil d'administration exerce au sein de la société ou dans une ou plusieurs de ses filiales.

Les rémunérations sont attribuées prorata temporis pour la période courant d'une Assemblée générale d'actionnaires à celle de l'année suivante, et payables en fin de période.

Les membres du Conseil d'administration ne perçoivent aucune rémunération variable liée à la performance ni aucune rémunération en actions. Cette dérogation au principe 7.6 du Code 2020 est expliquée dans l'introduction de la présente déclaration sur la gouvernance d'entreprise.

Les membres du Conseil d'administration n'ont pas droit à des régimes de retraite ni à des indemnités de départ.

Direction exécutive

La rémunération des membres de la Direction exécutive de Viohalco se composera de deux parties: la rémunération fixe et la rémunération variable qui est attribuée soit par la Société, soit par ses filiales. Les conditions de résiliation sont déterminées conformément aux lois applicables.

Les membres de la Direction exécutive n'ont pas droit à des régimes de retraite ou à des indemnités de départ autres que ce qui est prévu par la loi applicable dans chaque cas.

Afin de garantir la concentration sur la stratégie de la Société, les objectifs à court et à long terme ainsi que la durabilité à long terme et la création de valeur pour toutes les principales parties prenantes, le Conseil d'administration, avec l'aide du Comité de nomination et de rémunération, a développé un plan de rémunération variable annuel lié aux niveaux de réalisation par les bénéficiaires d'objectifs prédéfinis, qui s'ajoutera à la rémunération fixe, mais qui peut, dans certaines circonstances, ajouter un montant variable lié à la performance de la Société (ou d'une division pertinente de celle-ci) sur une période plus longue (par exemple, trois ans).

Ces objectifs comprennent des indicateurs financiers et non financiers alignés sur les objectifs de la politique de rémunération définis ci-dessus ; des indicateurs financiers, tels que l'EBITDA ajusté et un ensemble d'objectifs dans les catégories suivantes : clients, ESG, processus et efficacité

organisationnelle, personnel et leadership. La performance est évaluée sur une base annuelle à l'aide d'un ensemble d'objectifs de performance prédéterminés dans chaque catégorie, définis au début de l'année. En fonction de la performance de chaque participant, celui-ci peut recevoir une rémunération variable comprise entre 0 et 100% de la rémunération variable « cible » définie. La mise en œuvre pratique de la rémunération variable est déterminée par le Conseil d'administration sur recommandation du Comité de nomination et de rémunération, selon la fonction, le rôle et l'orientation à long terme de chaque exécutif.

La rémunération variable s'applique au directeur général (CEO) et au directeur financier (CFO).

La politique de rémunération ne fixe pas de seuil minimum d'actions à détenir par les membres de la Direction exécutive. Cette dérogation au principe 7.9 du Code 2020 est expliquée dans l'introduction de la présente déclaration de gouvernance d'entreprise.

La Société vise à atteindre la répartition relative approximative suivante de chaque composante de la rémunération dans l'ensemble du package de rémunération globale :

- Rémunération fixe : 50-100%
- Rémunération variable : 0-50%.

La répartition relative de chaque composante de la rémunération est contrôlée par le Comité de nomination et de rémunération et les modifications éventuelles seront soumises à l'approbation du Conseil d'administration.

Rapport de rémunération

Le présent rapport de rémunération donne un aperçu des rémunérations attribuées au cours de l'exercice 2025 aux membres du Conseil d'administration et aux membres de la Direction exécutive, conformément à la politique de rémunération. Il sera soumis au vote de l'Assemblée générale des actionnaires du 26 mai 2026.

En ce qui concerne la contribution de la rémunération à la performance à long terme de la société, la société utilise ses indicateurs clés de la performance comme mesure de sa performance financière. L'évolution de l'évaluation au cours des cinq dernières années telle que publiée dans les états financiers de la société est présentée dans la section relative à l'évolution de la rémunération.

Conseil d'administration

Le tableau suivant (A) présente un aperçu de la rémunération des membres du conseil d'administration au cours de l'exercice 2025 :

Tableau A (montants en euros)

Nom des membres	Attribués par	Rémunération fixe			Rémunération totale	Proportion de rémunération fixe et variable
		Salaire de base (a)	Rémunération (b)	Autres avantages (c)		
Nikolaos Stassinopoulos	Viohalco	-	25.000	-	25.000	100%
	Filiales	-	-	-	-	-
	Total	-	25.000	-	25.000	100%
Evangelos Moustakas	Viohalco	-	100.000	-	100.000	100%
	Filiales	1.183.429	-	-	1.183.429	100%
	Total	1.183.429	100.000	-	1.283.429	100%
Ippokratis Ioannis Stassinopoulos	Viohalco	-	25.000	-	25.000	100%
	Filiales	863.839	-	-	863.839	100%
	Total	863.839	25.000	-	888.839	100%
Michail Stassinopoulos	Viohalco	-	25.000	-	25.000	100%
	Filiales	863.839	20.000	-	883.839	100%
	Total	863.839	45.000	-	908.839	100%
Jean Charles Faulx	Viohalco	-	25.000	-	25.000	100%
	Filiales	337.500	80.000	15.449	432.949	100%
	Total	337.500	105.000	15.449	457.949	100%
Thanasis Molokotos	Viohalco	-	25.000	-	25.000	100%
	Filiales	778.761	-	47.629	826.390	100%
	Total	778.761	25.000	47.629	851.390	100%
Xavier Bedoret	Viohalco	-	450.000	12.835	462.835	100%
	Filiales	-	70.000	-	70.000	100%
	Total	-	520.000	12.835	532.835	100%
Patrick Kron	Viohalco	-	50.000	-	50.000	100%
	Filiales	-	-	-	-	-
	Total	-	50.000	-	50.000	100%
Marion Steiner Stassinopoulos	Viohalco	-	25.000	-	25.000	100%
	Filiales	-	-	-	-	-
	Total	-	25.000	-	25.000	100%

Nom des membres	Attribués par	Rémunération fixe			Rémunération totale	Proportion de rémunération fixe et variable
		Salaire de base (a)	Rémunération (b)	Autres avantages (c)		
Margaret Zakos	Viohalco	-	50.000	-	50.000	100%
	Filiales	-	50.000	-	50.000	100%
	Total	-	100.000	-	100.000	100%
Joseph Rutkowski*	Viohalco	-	20.833	-	20.833	100%
	Filiales	-	20.833	-	20.833	100%
	Total	-	41.667	-	41.667	100%
Efthimios Christodoulou **	Viohalco	-	-	-	-	-
	Filiales	-	-	-	-	-
	Total	-	-	-	-	-
Marina Sarkisian***	Viohalco	-	29.167	-	29.167	100%
	Filiales	-	20.833	-	20.833	100%
	Total	-	50.000	-	50.000	100%
Kay Marie Breeden	Viohalco	-	25.000	-	25.000	100%
	Filiales	-	-	-	-	-
	Total	-	25.000	-	25.000	100%
Astrid de Launoit	Viohalco	-	25.000	-	25.000	100%
	Filiales	-	-	-	-	-
	Total	-	25.000	-	25.000	100%
Bernadette Blampain	Viohalco	-	50.000	-	50.000	100%
	Filiales	-	-	-	-	-
	Total	-	50.000	-	50.000	100%
Total Remuneration	Viohalco	-	950.000	12.835	962.835	100%
	Filiales	4.027.367	261.667	63.078	4.352.112	100%
	Total	4.027.367	1.211.667	75.913	5.314.947	100%

* Le mandat de ce membre du Conseil a pris fin le 27 mai 2025

** Ce membre du Conseil a renoncé à toute rémunération

*** Le mandat de ce membre du Conseil a débuté le 27 mai 2025

Direction exécutive

Le tableau suivant (B) présente un aperçu de la rémunération

versée aux membres de la Direction exécutive au cours de l'exercice 2025 :

Tableau B (montants en euros)

Nom des membres	Attribués par	Rémunération fixe			Rémunération totale	Proportion de rémunération fixe et variable remuneration
		Rémunération de base (a)	Rémunération (b)	Autres avantages (c)		
Ippokratis Ioannis Stassinopoulos (CEO)	Viohalco	-	25.000	-	25.000	100%
	Filiales	863.839	-	-	863.839	100%
	Total	863.839	25.000	-	888.839	100%
Direction exécutive (y compris le CEO)	Viohalco	325.265	500.000	37.492	862.758	100%
	Filiales	1.201.339	492.132	15.449	1.708.920	100%
	Total	1.526.604	992.132	52.942	2.571.678	100%
Rémunération totale de la Direction exécutive	Viohalco	325.265	500.000	37.492	862.758	100%
	Filiales	1.201.339	492.132	15.449	1.708.920	100%
	Total	1.526.604	992.132	52.942	2.571.678	100%

Notes aux tableaux A et B :

a) Salaire de base : cette colonne inclut le salaire de base fixe en échange de services professionnels relatifs à leur mandat ou de tout autre service ou fonction exécutifs ou non-exécutifs fournis au cours de l'exercice financier déclaré en vertu d'un contrat spécifique.

b) Rémunération : cette colonne comprend toutes les rémunérations des membres du Conseil pour la participation aux organes d'administration, de direction ou de surveillance des réunions de la société au cours de l'exercice considéré.

c) Autres avantages : cette colonne inclut la valeur de tous les avantages et avantages annexes, tels que les voyages non professionnels ou non liés à l'affectation, les frais médicaux, la voiture, la résidence ou le logement, les cartes de crédit, et autres avantages en nature.

Évolution de la rémunération

Le tableau suivant (C) présente un aperçu de l'évolution de la rémunération globale des membres du conseil d'administration

et des membres de la Direction exécutive au cours des cinq derniers exercices, ainsi que de la performance de la société par le biais de la présentation de certains de ses indicateurs clés de performance.

■ Tableau C* (montants en euros)

	2025	2024	2023	2022	2021
Rémunération des membres du conseil d'administration et de la Direction exécutive	6.007.002	6.187.953	5.802.414	5.626.270	5.430.003
Performance de la Société					
EBITDA	696.264.387	593.131.445	436.033.225	646.363.386	514.285.403
EBITDA ajusté	726.889.382	604.497.966	537.446.896	648.897.136	426.017.098
Chiffre d'affaires	7.228.900.740	6.627.305.860	6.301.957.157	6.985.735.344	5.374.512.326

* Les informations sont fournies sur la base des informations disponibles des précédents rapports de rémunération et des comptes annuels.

Le ratio de rémunération, tel que défini par la section 3:6 du CSA, était de 13,8x pour 2025. Pour son calcul, la Société a utilisé la rémunération du vice-président exécutif en tant que membre du Conseil d'administration le mieux rémunéré et la rémunération de l'employé à temps plein de la Société de portefeuille qui a travaillé pendant une année entière en tant qu'employé le moins rémunéré.

La publication de ce ratio est une pratique requise par la loi et la présentation adoptée vise à se conformer aux exigences de transparence. La publication de ce ratio sera évaluée à l'avenir en fonction de l'évolution du ratio et des éventuelles directives futures qui pourraient être publiées sur cette exigence.

Audit externe

L'audit externe des états financiers consolidés de la Société est confié à un Commissaire choisi par l'assemblée générale des actionnaires parmi les membres de l'institut belge des réviseurs d'entreprises.

La mission et les pouvoirs du Commissaire sont ceux définis par la loi. L'assemblée générale des actionnaires fixe le nombre de commissaires et détermine leurs émoluments conformément à la loi. Le commissaire est nommé pour un mandat renouvelable de trois ans.

Le 27 mai 2025, la Société a renouvelé la nomination de PwC Réviseurs d'Entreprises SRL, représenté par Alexis Van Bavel, en qualité de Commissaire pour un mandat de trois ans prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes annuels de l'exercice se terminant le 31 décembre 2027, et pour la réalisation d'une assurance limitée sur les informations relatives au développement durable de la Société qui approuvera la déclaration de développement durable de l'exercice se terminant le 31 décembre 2025.

Gestion des risques de la société et fonction d'audit interne

Le cadre législatif et réglementaire belge relatif à la gestion des risques et aux contrôles internes est exposé dans la loi du 17 décembre 2008 relative à la constitution d'un Comité d'audit et dans la loi du 6 avril 2010 relative à l'amélioration de la gouvernance d'entreprise, ainsi que dans le Code 2020. Comme indiqué dans la section du présent rapport annuel intitulée « Risques et Incertitudes », la Direction exécutive est responsable de la gestion des risques et du système

de contrôle interne. Sous la supervision de la Direction exécutive, l'équipe dirigeante de chaque filiale de la Société a la responsabilité de concevoir une organisation adéquate et un système de contrôle interne approprié afin de gérer les activités et les risques inhérents à chaque filiale.

Le Comité d'audit est responsable du suivi de l'efficacité de la gestion des risques de la Société, de son système de contrôle interne et de sa fonction d'audit interne.

Gestion des risques

La gestion des risques est une responsabilité de l'équipe dirigeante des filiales. L'équipe dirigeante des filiales rend régulièrement compte des risques et des enjeux commerciaux à la direction exécutive : elle remet au Conseil d'administration et au Comité d'audit une étude détaillée des risques et des enjeux industriels. L'audit interne sous la supervision du Comité d'audit assure le suivi et l'efficacité de leurs systèmes de gestion des risques.

En particulier, la Direction exécutive de Viohalco, en consultation avec le Conseil d'administration et la fonction d'audit interne, veille à l'évaluation des risques potentiels et à la mise en place de mécanismes de contrôle dans toutes les filiales. Chaque filiale rend compte régulièrement, au moins une fois par trimestre et parfois plus souvent, tout en assurant une communication et un soutien continus selon les besoins. Au-delà de ces rapports réguliers, des mises à jour ad hoc sont fournies en réponse à des risques importants ou à des défis émergents, sur demande. À cette fin, Steelmet, une filiale de Viohalco, qui est chargée, en vertu de contrats de sous-traitance, d'apporter un soutien fonctionnel aux sociétés de Viohalco, déploie une équipe d'experts en matière de risques qui supervisent la mise en œuvre des politiques et contrôlent les performances. Chaque société de Viohalco est responsable de l'identification, de la mesure, de l'analyse, de la réponse, du contrôle et du suivi de ses propres risques. Un ensemble de lignes directrices communes et un cadre de gestion des risques d'entreprise existent dans toutes les sociétés de Viohalco. Ces lignes directrices comprennent des principes et une cartographie détaillée des risques permettant d'identifier et de gérer les risques. Le cadre fournit des orientations sur la manière de traiter les risques dans le cadre de leurs activités.

Fonction d'audit interne

Le Comité d'audit supervise la fonction d'audit interne. L'audit interne est une activité indépendante et objective d'assurance et de conseil conçue pour ajouter de la valeur et améliorer les

processus de l'entreprise. Elle aide l'organisation à atteindre ses objectifs en adoptant une approche systématique et disciplinée pour évaluer et améliorer l'efficacité des processus de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance. La vérification interne est effectuée conformément aux Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne (IPPF).

L'audit interne est responsable des missions d'audit conformément à son plan annuel d'audit interne, qui est préparé et examiné afin d'aider l'organisation à atténuer efficacement les risques dans toutes ses activités. Les missions d'audit suivent la méthodologie d'audit décrite dans la charte d'audit interne et le manuel d'audit interne et visent à s'assurer que les filiales se conforment à des processus de services communs en ce qui concerne leurs activités, leur production industrielle et leurs règles de consolidation. À la fin de chaque mission d'audit, la fonction d'audit interne publie un rapport d'audit contenant ses constatations et recommandations. L'équipe de direction des filiales est responsable de la conception et de la mise en œuvre en temps utile de mesures correctives à l'égard de chacune des conclusions et recommandations de l'audit interne.

La fonction d'audit interne rapporte au Comité d'audit. Le Comité d'audit s'assure que le travail d'audit interne est axé sur les activités et les domaines à risque qu'il juge essentiels. Il veille à ce que la fonction d'audit interne réduise la probabilité de fraude et d'erreur et atténue efficacement les risques.

Supervision et rapport avec les filiales

Viohalco, en tant que société holding, fonctionne d'une manière décentralisée. Chacune des filiales de Viohalco est responsable de sa performance et de ses résultats. La gestion des filiales est organisée autour d'équipes mondiales et régionales solides, dotées de leurs propres Conseils d'administration et équipes de direction respectifs, qui sont responsables de leurs prises de décisions.

Toutes les sociétés de Viohalco sont responsables de leur propre organisation, de leur gestion des risques et de leur système de contrôle interne, ceux-ci étant conçus et mis en œuvre en fonction du segment d'activité, de la localisation géographique et du type de production concerné.

Afin de garantir la cohérence de l'approche lorsque des sociétés distinctes traitent de questions similaires, et d'optimiser la coordination dans l'ensemble du réseau des filiales de la société, la direction locale des sociétés bénéficie d'une orientation solide et d'un cadre pratique pour une mise en œuvre et un suivi locaux optimaux.

Steelmet, une filiale de Viohalco, se voit confier par un contrat de sous-traitance le soutien fonctionnel des sociétés de Viohalco. Elle déploie une équipe d'experts en la matière qui supervisent la mise en œuvre des politiques, contrôlent les performances et encouragent les meilleures pratiques tout en assurant la décentralisation et l'indépendance entrepreneuriale des unités commerciales. Le soutien qu'ils apportent concerne, entre autres, des fonctions telles que la finance, les relations avec les investisseurs, ESG, l'audit interne, les opérations, etc. Un centre de services partagés est également responsable de l'exécution des services généraux communs tels que l'approvisionnement, le transport, la cybersécurité,

les technologies de l'information et la comptabilité.

Suivi et reporting financier

Viohalco a établi des procédures pour l'enregistrement et la communication adéquats des informations financières et non financières. L'objectif consiste à s'assurer que l'information financière et non financière générée par chaque entité est homogène, cohérente et comparable, que les informations financières consolidées sont justes, fiables et mises à disposition en temps opportun.

Chaque filiale communique ses informations financières tous les mois et procède à des examens budgétaires tous les trimestres. Les rapports comprennent le bilan, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie et l'analyse du fonds de roulement, ainsi que des indicateurs clés de performance tels que l'EBITDA ajusté (a-EBITDA) pour l'analyse comparative de la rentabilité et le ratio dette nette/EBITDA pour l'évaluation de la santé financière.

Un examen de chaque segment d'activité est présenté au Conseil d'administration. Cet examen comprend notamment une comparaison entre les chiffres réels et le budget, des informations financières et non financières, les faits marquants de la période de reporting ainsi que les perspectives commerciales des segments d'activité, et sont une composante essentielle du processus décisionnel de Viohalco.

Conflits d'intérêts

En vertu de l'article 9 de la Charte, lorsqu'il peut y avoir un conflit d'intérêts pour un membre du conseil d'administration, un actionnaire ou une filiale autre de Viohalco, le Conseil est tenu de mettre en œuvre les procédures spécifiques de résolution des conflits énoncées aux articles 7:96 et 7:97 du Code belge des sociétés et des associations.

Chaque membre du Conseil et de la Direction exécutive est tenu d'agir en évitant tout conflit d'intérêts et en faisant prévaloir l'intérêt de Viohalco avant ses intérêts personnels. Chaque membre du Conseil et de la direction exécutive doit systématiquement organiser ses activités personnelles de manière à éviter tout conflit d'intérêts direct ou indirect avec Viohalco.

Les membres du Conseil doivent informer ce dernier des conflits d'intérêts dès leur apparition. Si le conflit d'intérêts concerne des intérêts patrimoniaux, ils doivent s'abstenir de participer aux discussions et délibérations portant sur le sujet concerné conformément à l'article 7:96 du Code belge des sociétés et des associations. Si le conflit d'intérêts n'est pas régi par les dispositions du Code belge des sociétés et des associations et implique une transaction ou une relation contractuelle entre Viohalco ou une de ses entités associées d'une part et un membre du Conseil ou de la Direction exécutive (ou une société, une entité ou une personne physique avec laquelle ce membre du Conseil ou de la direction exécutive a un lien étroit) d'autre part, ce membre doit informer le Conseil du conflit. Le Conseil doit veiller à ce que l'approbation de la transaction soit faite à des conditions de marché et motivée par le seul intérêt de Viohalco.

Dans tous les cas impliquant un conflit d'intérêts non régi par l'article 7:96 du CSA, il appartient au membre du Conseil concerné par le conflit d'intérêts de juger s'il doit s'abstenir de participer aux délibérations et au vote.



Depuis que la Société est cotée, aucune transaction ou autre relation contractuelle entre Viohalco et les membres du Conseil donnant lieu à un conflit d'intérêts au sens des articles 7:96 et 7:97 du CSA n'a été signalée au Conseil.

Actionariat

1. Structure du capital

Au 31 décembre 2025, le capital social de la Société s'élevait à 141.893.811,46 euros, représenté par 259.189.761 actions sans désignation de valeur nominale. Il n'y a pas de capital social autorisé.

Toutes les actions de la Société appartiennent à la même catégorie de titres et sont nominatives ou dématérialisées. Les détenteurs d'actions peuvent à tout moment opter pour la dématérialisation de leurs actions nominatives et inversement.

Les transferts d'actions ne sont pas restreints dans les statuts de la Société. Les actions de la Société sont toutes librement transférables. Chaque action confère à son détenteur un droit de vote.

2. Restriction des droits de vote

Les statuts ne comportent aucune restriction particulière quant à l'exercice des droits de vote par les actionnaires. À condition que les actionnaires soient admis à l'assemblée générale et que leurs droits ne soient pas suspendus, ils bénéficient d'une liberté sans restriction pour exercer leurs droits de vote. Les dispositions pertinentes régissant l'admission d'actionnaires à l'assemblée générale sont définies à l'article 19 des statuts de Viohalco.

L'article 7.3 des statuts stipule que les actions de la Société sont indivisibles et ne reconnaît qu'un seul détenteur par action. Le Conseil a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits liés à des actions détenues conjointement jusqu'à ce qu'un seul représentant des détenteurs conjoints ait été désigné.

3. Transparence

En vertu de la loi belge du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes dans des émetteurs dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé et portant des dispositions diverses (la Loi Transparence), la société exige que toute personne physique ou morale qui acquiert, directement ou indirectement, des titres de la Société conférant le droit de vote, notifie à la société et à l'autorité des services et des marchés financiers (FSMA) le nombre et le pourcentage de droits de vote existants qu'elle détient à la suite de cette acquisition, lorsque les droits de vote attachés aux titres conférant le droit de vote atteignent ou dépassent 5% du total des droits de vote existants. Une notification similaire est également obligatoire dans les cas suivants :

- acquisition ou cession, directe ou indirecte, de titres conférant le droit de vote ou modification de la répartition des droits de vote, lorsque le pourcentage des droits de vote attachés aux titres détenus atteint ou dépasse 10%, 15%, 20% et ainsi de suite par tranche de 5% du total des droits de vote existants ;
- admission pour la première fois des actions de la Société à la négociation sur un marché réglementé, lorsque les droits de

vote liés à ces titres conférant le droit de vote représentent 5% ou plus du total des droits de vote existants ;

- conclusion, modification ou résiliation par des personnes physiques ou morales d'un accord d'action de concert lorsque le pourcentage des droits de vote concernés par l'accord ou le pourcentage des droits de vote détenus par l'une des parties à l'accord atteint, dépasse ou tombe en dessous des seuils fixés au § 1, ou si la nature de l'accord d'action de concert est modifiée ;
- franchissement de seuils de notification obligatoire plus stricts prévus par les statuts de la société.

La notification doit être effectuée dès que possible et au plus tard dans les quatre jours de cotation suivant l'acquisition ou la cession des droits de vote ayant entraîné le franchissement du seuil initial. La Société doit publier l'information ainsi notifiée dans les trois jours de cotation qui suivent la réception de l'avis de notification.

Lors des assemblées générales, les actionnaires ne peuvent exercer plus de droits de vote que ceux attachés aux titres ou droits qu'ils ont notifiés à la société, conformément à la loi sur la transparence, avant la date de l'Assemblée générale, sous réserve de certaines exceptions.

Vous trouverez la forme sous laquelle ces notifications doivent être effectuées et des explications supplémentaires sur le site web de la FSMA (www.fsma.be).

Les droits de vote détenus par les principaux actionnaires de la société sont disponibles sur le site internet de Viohalco (www.viohalco.com).

Viohalco n'a pas connaissance de l'existence de quelque accord entre ses actionnaires susceptible d'entraîner des restrictions sur le transfert ou l'exercice des droits de vote liés aux actions de la Société.

Assemblée des actionnaires

1. Assemblées

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tient chaque dernier mardi de mai, à 12h00 ou, si ce jour est un jour férié légal en Belgique, le jour ouvrable précédent, à la même heure. Elle a lieu à Bruxelles au siège de la société ou à l'endroit indiqué dans la convocation.

Les autres assemblées des actionnaires doivent se tenir le jour, à l'heure et à l'endroit indiqués dans l'avis de convocation. Elles peuvent avoir lieu dans des endroits autres que le siège social de la Société.

Les assemblées annuelles, spéciales et extraordinaires des actionnaires de la Société peuvent être convoquées par le Conseil d'administration ou le Commissaire de la société, ou à la demande d'actionnaires représentant au moins dix (10) % du capital social de la société.

2. Quorum et majorités requis pour la modification des statuts

La modification des statuts de Viohalco requiert que deux tiers (2/3) du capital soient présents ou représentés. Elle est adoptée à une majorité qualifiée de 75% des votes exprimés. Si le quorum des deux tiers du capital n'est pas atteint lors d'une

première assemblée générale, une deuxième assemblée peut être convoquée avec le même ordre du jour, laquelle délibérera valablement si 60% du capital est présent ou représenté. Si ce quorum n'est pas atteint lors de cette deuxième assemblée générale, une troisième assemblée générale pourra être convoquée, laquelle délibérera valablement si 58% du capital est présent ou représenté.

Structure de l'actionariat

Selon les dernières notifications de transparence au 31/12/2025, la structure de l'actionariat de Viohalco est la suivante :

Nom (actionnaires)	% droits de vote
Ippokratis Ioannis Stassinopoulos (7,05% exercés en son nom propre et 23,25% exercés au nom et pour le compte de la Fondation KIKPE en sa qualité de président du conseil d'administration de la Fondation KIKPE).	30,31%
Nikolaos Stassinopoulos	27,43%
Evangelos Stassinopoulos	19,20%
Michail Stassinopoulos	7,01%

Politique de distribution et de dividendes

En tant que société holding détenant des participations majoritaires dans des sociétés industrielles et commerciales, la politique de dividendes de Viohalco dépend de la capacité de ces sociétés à générer des bénéfices et des flux de trésorerie suffisants pour garantir le capital investi, soutenir la croissance et la viabilité à long terme, et verser des dividendes.

Conformément à la politique de société, et sur la base d'une évaluation prudente des résultats financiers de chaque année ainsi que du contexte économique et commercial plus large, la Société évalue s'il est plus judicieux de réinvestir la totalité ou une partie des bénéfices annuels et des dividendes reçus dans les activités des sociétés exploitation ou de verser des dividendes à ses actionnaires.

La Société ne peut donner aucune garantie qu'elle effectuera un quelconque paiement de dividendes, pour une année donnée, dans un avenir proche ou lointain. Un tel paiement sera toujours conditionné par l'interaction complexe d'un grand nombre de facteurs, qui comprennent la stratégie globale et les perspectives commerciales de Viohalco, l'évolution des bénéfices, les besoins et l'excédent de capital, les conditions financières générales, les restrictions contractuelles existantes, ainsi que d'autres facteurs que le conseil d'administration peut juger pertinents.

Données de marché

Le tableau ci-dessous présente, pour les périodes indiquées, les cours de clôture maximum et minimum au cours de l'année, ainsi que les cours de clôture en fin d'année de Viohalco S.A. sur Euronext Bruxelles et la Bourse d'Athènes.

Cours de l'action Euronext Bruxelles en euros	2025	2024
À la fin de l'année	11,84	5,38
Maximum	12,00	6,51
Minimum	4,65	5,00

Cours de l'action à la Bourse d'Athènes en euros	2025	2024
À la fin de l'année	11,74	5,44
Maximum	12,00	6,58
Minimum	4,71	4,96

Coordonnées de la personne au service des Relations avec les investisseurs

Sofia Zairi

Directrice des relations avec les investisseurs

E-mail : ir@viohalco.com

Viohalco S.A.

Avenue Marnix 30,
1000 Bruxelles,
Belgique
Belgique tél.
+32 2 224 09 11

www.viohalco.com

Marché
Ticker
Code ISIN
Marché
Ticker

Code ISIN

Viohalco S.A. – Succursale grecque
16 rue Himaras,
151 25 Maroussi,
Athènes, Grèce
Grèce tél.
(+30) 210 6861 111,
(+30) 210 6787 773

NYSE Euronext Bruxelles
VIO
BE0974271034
Bourse d'Athènes
VIO (en caractères latins)
et BIO (en caractères grecs)
BE0974271034

Viohalco s'engage à fournir des informations financières transparentes et de qualité. Les états financiers consolidés de Viohalco ont été préparés conformément aux normes internationales d'information financière adoptées par l'Union Européenne (« IFRS telles qu'adoptées par l'UE »).

Calendrier financier

Date	
Mardi 26 mai 2026	Assemblée générale ordinaire des actionnaires 2026
Jeu 25 juin 2026	Date ex-dividende de l'exercice 2025
Vend 26 juin 2026	Date d'enregistrement des bénéficiaires de dividendes de l'exercice 2025*
Lun 29 juin 2026	Paiement du dividende de l'exercice 2025
Mer 5 août 2026	Communiqué de presse sur les résultats semestriels 2026
Jeu 6 août 2026	Conférence téléphonique sur les résultats semestriels 2026 destinée aux investisseurs et aux analystes
Jeu 17 septembre 2026	Etats financiers intermédiaires du premier semestre 2026
Jeu 4 mars 2027	Communiqué de presse sur les résultats de l'exercice 2026
Vend 5 mars 2027	Conférence téléphonique sur les résultats de l'exercice 2026 destinée aux investisseurs et aux analystes

*Les actions seront négociées ex-dividende après le 19 juin 2026, qui est la date d'expiration des contrats à terme sur actions, des options sur actions et des contrats à terme et options sur indices FTSE/ATHEX Large Cap à la bourse d'Athènes.

J. AUTRES MESURES DE PERFORMANCE (AMP)

Introduction

La Direction de Viohalco a adopté, suit et publie, en interne et en externe, d'Autres Mesures de la Performance (AMP) relatives au compte de résultat, à savoir l'EBITDA, l'EBIT, l'EBITDA ajusté et l'EBIT ajusté en vertu du principe qu'il s'agit de mesures appropriées reflétant la performance sous-jacente de l'entreprise. Ces AMP sont également des mesures de performance clés à partir desquelles Viohalco prépare, suit et évalue ses budgets annuels et ses plans à long terme (5 ans). Néanmoins, il convient de noter que les éléments ajustés ne doivent pas être considérés comme des éléments non opérationnels ou non récurrents.

S'agissant des éléments du bilan, la Direction de Viohalco suit de près et rend compte de l'endettement net.



Définitions générales

EBIT

L'EBIT est défini comme le bénéfice de la période avant :

- l'impôt sur le revenu;
- la quote-part du résultat des entités mises en équivalence, net d'impôt ;
- les charges financières nettes.

EBIT ajusté

L'EBIT ajusté est défini comme l'EBIT, excluant :

- le décalage des prix des métaux ;
- la dépréciation / les reprises de dépréciation des actifs immobilisés corporelles, des immobilisations incorporelles et des immeubles de placement ;
- la dépréciation/ les reprises de dépréciation sur les investissements ;
- les bénéfices/pertes des ventes des actifs immobilisés, d'immobilisations incorporelles, d'immeubles de placement et de participations ;
- les pertes liées à la radiation des actifs immobilisés, d'immobilisations incorporelles et d'immeubles de placement ;
- les frais juridiques et amendes exceptionnelles ;
- les autres éléments exceptionnels ou inhabituels.

EBITDA

L'EBITDA est défini comme le bénéfice de la période avant :

- impôt sur le résultat ;
- la quote-part du résultat des entités mises en équivalence, net d'impôt ;
- les charges financières nettes ;
- les amortissements.

EBITDA ajusté

L'EBITDA ajusté est défini comme l'EBITDA excluant les mêmes éléments que l'EBIT ajusté.

Dettes nettes

La dette nette se définit comme le total des éléments suivants :

- des emprunts à long terme ;
- des obligations locatives à long terme ;
- des emprunts à court terme ;
- des obligations locatives à court terme ;

Moins :

- trésorerie et équivalents de trésorerie.

Décalage des prix des métaux

Le décalage des prix des métaux est l'effet sur le compte de résultat, des variations des prix du marché des métaux de base (ferreux et non ferreux) que les filiales de Viohalco utilisent comme matières premières dans leurs processus de production de produits finis.

Le décalage des prix des métaux existe en raison :

1. le délai s'écoulant entre la facturation des achats de métal, la détention et le traitement de celui-ci, et la tarification de la vente des stocks de produits finis aux clients ;
2. l'effet du solde d'ouverture des stocks (qui, à son tour, est affecté par les prix des métaux des périodes précédentes) sur le montant déclaré comme coût des ventes, en raison de la méthode de calcul des coûts utilisée (par exemple, moyenne pondérée) ; et
3. à certains contrats clients assortis de prix à terme fixes, ce qui entraîne une exposition aux fluctuations des prix des métaux pendant le laps de temps compris entre la fixation de nos prix de vente et le moment où la vente a réellement lieu.

La plupart des filiales de Viohalco appliquent la mise en correspondance des achats et des ventes, ou des instruments dérivés afin de réduire au minimum les effets du décalage des prix des métaux sur leurs résultats. Cependant, il y aura toujours un certain impact (positif ou négatif) sur le compte de résultat, puisque le stock des segments non ferreux (c'est-à-dire l'aluminium, le cuivre et les câbles) est considéré comme étant conservé de façon permanente (stock d'exploitation minimum), et non couvert, dans les segments ferreux (c.-à-d. l'acier et les tubes d'acier), il n'y a pas de couverture des matières premières.

Tableaux de rapprochement

EBIT et EBITDA

2025

Montants en milliers d'euros	Aluminium	Cuivre	Câbles	Tubes d'acier	Acier	Autres activités	Total Industriel	Immobilier	Total consolidé
EBT (tel que présenté dans le compte de résultat)	78.273	61.046	170.147	85.749	-1.243	-15.446	378.526	19.579	398.105

Ajustements pour :

Quote-part du résultat (-) des entités mises en équivalence	-2.490	199	-	-461	-167	-	-2.918	-469	-3.387
Charges financières nettes	34.965	16.810	40.707	9.884	34.116	3.184	139.666	3.742	143.408
EBIT	110.748	78.055	210.853	95.172	32.707	-12.262	515.273	22.852	538.125

Rajout:

Amortissements	59.620	18.359	27.583	11.934	28.380	5.000	150.875	7.264	158.139
EBITDA	170.368	96.414	238.436	107.106	61.087	-7.262	666.148	30.116	696.264

2024

Montants en milliers d'euros	Aluminium	Cuivre	Câbles	Tubes d'acier	Acier	Autres activités	Total Industriel	Immobilier	Total consolidé
EBT (tel que présenté dans le compte de résultat)	62.647	66.950	117.728	63.326	-46.416	-4.623	259.613	14.036	273.649

Ajustements pour :

Quote-part du résultat (-) des entités mises en équivalence	-384	5.633	-	-145	-227	-	4.877	135	5.012
Charges financières nettes	39.984	21.823	47.444	18.053	38.372	-972	164.704	2.474	167.178
EBIT	102.248	94.406	165.171	81.234	-8.271	-5.595	429.193	16.645	445.839

Add back:

Amortissements	57.968	17.030	24.178	10.404	26.537	4.553	140.670	6.622	147.292
EBITDA	160.216	111.436	189.350	91.638	18.266	-1.043	569.863	23.267	593.131

EBIT ajusté et EBITDA ajusté

2025

Montants en milliers d'euros	Aluminium	Cuivre	Câbles	Tubes d'acier	Acier	Autres activités	Total Industriel	Immobili-er	Total consolidé
EBT (tel que rapporté dans le compte des résultats)	78.273	61.046	170.147	85.749	-1.243	-15.446	378.526	19.579	398.105
Ajustements pour :									
Charges financières nettes	34.965	16.810	40.707	9.884	34.116	3.184	139.666	3.742	143.408
Part des bénéfices (-) / pertes des entreprises associées	-2.490	199	-	-461	-167	-	-2.918	-469	-3.387
Décalage des prix des métaux ⁽¹⁾	3.790	-5.863	5.108	-	19.394	-	22.429	-	22.429
Dépréciation / reprise de dépréciation (-) sur actifs incorporels et immeubles de placement	613	1.479	79	718	-	-282	2.608	-1.575	1.032
Dépréciation / reprise de dépréciation (-) sur investissements & sur options put/call	6.425	49	-	-	-	-	6.474	-	6.474
Frais de contentieux et amendes / produits exceptionnels (-)	107	-	-	-	-	-	107	-	107
Gains (-) / pertes résultant de la vente d'actifs immobilisés, d'immobilisations incorporelles et d'immeubles de placement	-120	-1.919	-18	-22	-5.163	-215	-7.457	-	-7.457
Gains (-) / pertes sur cessions d'investissements	-	-	-	-	-	-10	-10	-	-10
Dépréciation d'immobilisations, d'actifs incorporels et de biens d'investissement	316	249	2.136	3	1.255	2	3.961	86	4.047
Réduction de valeur d'autres créances	-	5.876	-	-	-	-	5.876	-	5.876
Autres produits (-) / charges ⁽²⁾ exceptionnels ou inhabituels	-1.972	100	-	-	-	-	-1.872	-	-1.872
EBIT ajusté	119.908	78.025	218.158	95.871	48.193	-12.766	547.388	21.363	568.750
Rajout :									
Amortissement	59.620	18.359	27.583	11.934	28.380	5.000	150.875	7.264	158.139
EBITDA ajusté	179.527	96.384	245.741	107.805	76.572	-7.766	698.263	28.626	726.889

(1) La principale variation du décalage des prix des métaux est due à l'intensité des fluctuations des prix des métaux, ainsi qu'à leur timing. Dans une tendance à la hausse, les augmentations rapides, par exemple du prix du cuivre, peuvent affecter le coût moyen des ventes plus rapidement qu'elles n'affectent les ventes (car les clients peuvent avoir réservé leur métal plus tôt, alors que la plupart des achats sont enregistrés plus près de la réception du matériel). En revanche, lorsque les prix des métaux sont à la baisse, les stocks non couverts peuvent être dépréciés en dessous de leur valeur comptable, ce qui entraîne un effet négatif immédiat.

(2) Les autres produits (-) / charges exceptionnels ou inhabituels font principalement référence aux ajustements suivants :

Aluminium : le montant de 1.972 milliers d'euros correspond à la reprise d'une provision pour amendes.

Cuivre : le montant de 100 milliers d'euros correspond au remboursement résultant d'un contrôle fiscal portant sur des exercices antérieurs.

2024

Montants en milliers d'euros	Aluminium	Cuivre	Câbles	Tubes d'acier	Acier	Autres activités	Total Industriel	Immobiliier	Total consolidé
EBT (tel que présenté dans le compte de résultats)	62.647	66.950	117.728	63.326	-46.416	-4.623	259.613	14.036	273.649
Ajustements pour :									
Charges financières nettes	39.984	21.823	47.444	18.053	38.372	-972	164.704	2.474	167.178
Quote-part du résultat (-) / perte des entreprises associées	-384	5.633	-	-145	-227	-	4.877	135	5.012
Décalage des prix des métaux	4.626	-11.425	-2.542	-	18.787	-	9.446	-	9.446
Dépréciation / reprise de dépréciation (-) sur immobilisations actifs incorporels et immeubles de placement	125	-	457	-	-	-	583	-2.244	-1.661
Dépréciation / reprise de dépréciation (-) sur investissements & sur options put/call	-7.630	3.144	-	-	-	-	-4.486	-	-4.486
Frais de contentieux et amendes / produits exceptionnels (-)	328	369	-	-	-	-	697	-	697
Gains (-) / pertes résultant de la vente d'actifs immobilisés, d'immobilisations incorporelles et d'immeubles de placement	-41	-9	-110	-30	-99	-69	-357	-37	-395
Gains (-) / pertes sur cessions d'investissements	-	-	-	-	-	-230	-230	-	-230
Dépréciation d'immobilisations, d'actifs incorporels et de biens d'investissement	371	-	526	1	1.111	130	2.139	20	2.159
Réduction de valeur d'autres créances	876	6.896	-	-	-	-	7.772	-	7.772
Autres produits (-) / charges ⁽¹⁾ exceptionnels ou inhabituels	-	-	-4.892	2.500	455	1	-1.936	-	-1.936
EBIT ajusté	100.903	93.381	158.612	83.705	11.984	-5.763	442.821	14.384	457.205
Rajout :									
Amortissement	57.968	17.030	24.178	10.404	26.537	4.553	140.670	6.622	147.292
EBITDA ajusté	158.871	110.411	182.790	94.109	38.520	-1.210	583.491	21.006	604.497

(1) Les autres produits (-) / charges exceptionnels ou inhabituels correspondent principalement aux ajustements suivants :

Câbles : a) Conformément à un contrat conclu avec un client, un acompte de 4.295 milliers d'euros a été reçu en 2023 et 2024. Ce contrat a été résilié en raison de la non-réalisation du projet et, conformément aux dispositions contractuelles applicables, la filiale de Viohalco était en droit de conserver ladite avance. Par conséquent, le montant correspondant a été comptabilisé dans le compte de résultat consolidé en tant qu'« Autres produits ».

b) Le montant de 596 milliers d'euros correspond aux produits résultant des accords de règlement avec des fournisseurs.

Tubes d'acier : le montant de 2.500 milliers d'euros correspond aux charges résultant des accords de règlement avec les fournisseurs.

Information par segment

2025

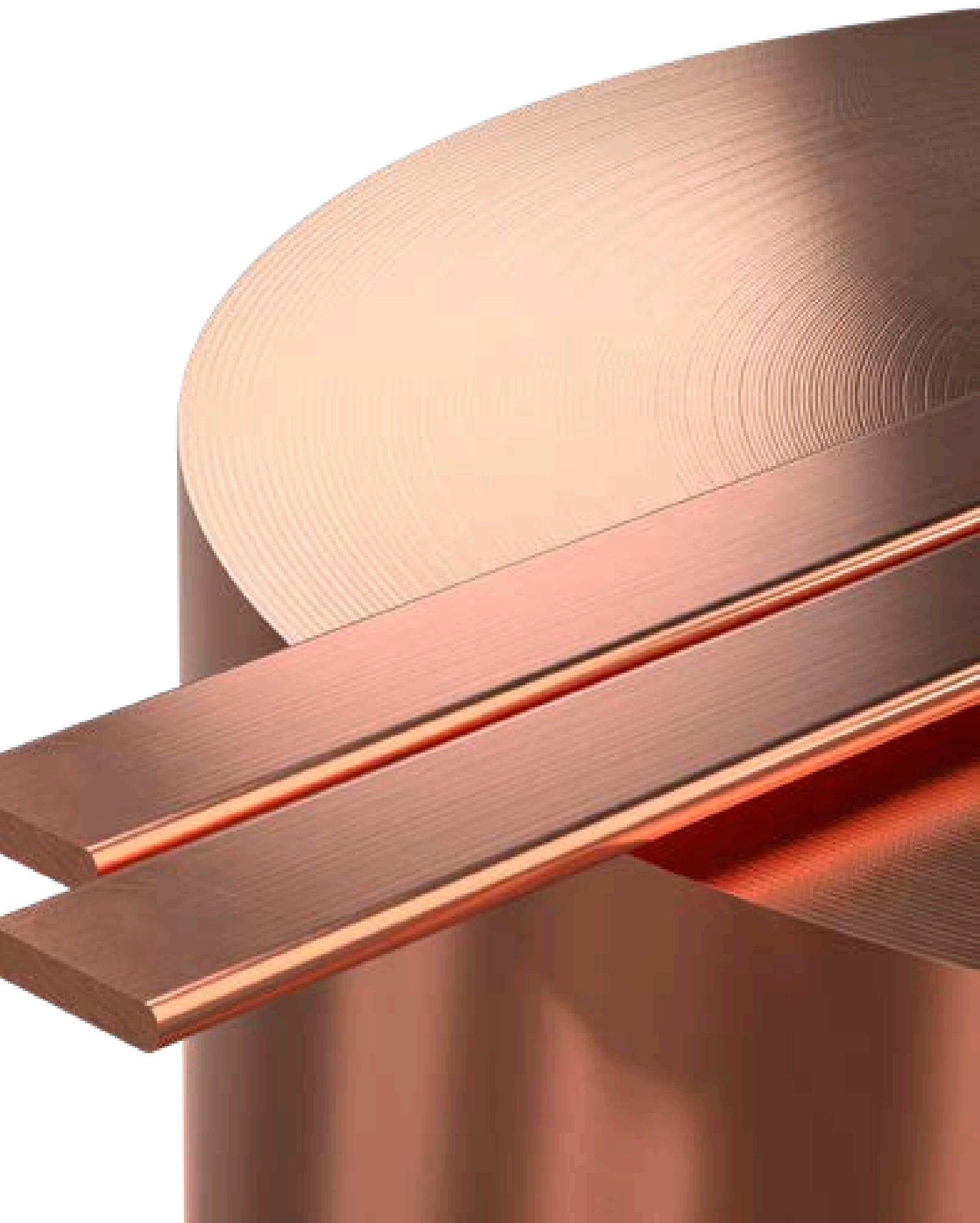
Montants en milliers d'euros	Aluminium	Cuivre	Câbles	Tubes d'acier	Acier	Autres activités	Total Industriel	Immobilier	Total consolidé
Chiffre d'affaires	2.248.551	1.795.744	1.442.678	591.648	999.550	78.528	7.156.699	72.201	7.228.901
Marge brute	202.772	139.698	261.132	114.189	96.201	16.840	830.832	30.302	861.134
EBIT	110.748	78.055	210.853	95.172	32.707	-12.262	515.273	22.852	538.125
Charges financières nettes	-34.965	-16.810	-40.707	-9.884	-34.116	-3.184	-139.666	-3.742	-143.408
Quote-part du bénéfice des associés	2.490	-199	-	461	167	-	2.918	469	3.387
EBT (tel que présenté dans le compte de résultats)	78.273	61.046	170.147	85.749	-1.243	-15.446	378.526	19.579	398.105
Impôt sur le résultat	-14.049	-5.446	-35.744	-19.919	-6.675	-943	-82.777	-3.040	-85.817
Bénéfice/Perte (-)	64.223	55.600	134.402	65.830	-7.918	-16.389	295.749	16.539	312.288

2024

Montants en milliers d'euros	Aluminium	Cuivre	Câbles	Tubes d'acier	Acier	Autres activités	Total Industriel	Immobilier	Total consolidé
Chiffre d'affaires	2.020.058	1.748.649	1.162.945	567.512	1.008.387	77.053	6.584.603	42.702	6.627.306
Marge brute	178.646	156.870	198.150	100.614	54.092	18.341	706.713	25.432	732.145
EBIT	102.248	94.406	165.171	81.234	-8.271	-5.595	429.193	16.645	445.839
Charges financières nettes	-39.984	-21.823	-47.444	-18.053	-38.372	972	-164.704	-2.474	-167.178
Quote-part du bénéfice des associés	384	-5.633	-	145	227	-	-4.877	-135	-5.012
EBT (tel que présenté dans le compte de résultats)	62.647	66.950	117.728	63.326	-46.416	-4.623	259.613	14.036	273.649
Impôt sur le résultat	-8.828	-7.844	-24.997	-15.116	-883	-1.489	-59.156	-3.675	-62.832
Bénéfice/Perte (-)	53.820	59.107	92.730	48.210	-47.299	-6.112	200.456	10.361	210.817

Dettes nettes

Montants en milliers d'euros	31 décembre 2025		31 décembre 2024	
	Total Industriel	Total consolidé	Total industriel	Total consolidé
Long terme	1.057.563	1.251.999	1.156.428	1.355.031
Emprunts et dettes financières	1.028.526	1.208.807	1.130.253	1.314.673
Obligations locatives	29.037	43.192	26.174	40.358
Court terme	963.238	973.789	841.041	854.547
Emprunts et dettes financières	949.381	959.258	830.521	843.462
Obligations locatives	13.857	14.532	10.520	11.086
Dettes totales	2.020.802	2.225.788	1.997.469	2.209.578
Moins:				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-673.158	-729.756	-619.854	-696.720
Dettes nettes	1.347.644	1.496.032	1.377.614	1.512.859





K. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 2025





Sommaire

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE	233
COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ	234
ÉTAT CONSOLIDÉ DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	235
ÉTAT CONSOLIDÉ DE VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES	236
ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE	237
NOTES CONCERNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	238
1. Entité présentant les états financiers	238
2. Règles comptables	238
3. Monnaie fonctionnelle et de présentation	238
4. Recours à des estimations et jugements	238
5. Principales méthodes comptables	239
6. Segments opérationnels	253
7. Chiffres d'affaires	257
8. Autres produits et charges	260
9. Résultat financier net	261
10. Résultat par action	262
11. Avantages du personnel	262
12. Charges du personnel	265
13. Impôt sur le résultat	267
14. Stocks	270
15. Créances clients et autres débiteurs	271
16. Trésorerie et équivalents de trésorerie	272
17. Immobilisations corporelles	273
18. Goodwill et immobilisations incorporelles	275
19. Immeubles de placements	278
20. Entités mises en équivalence	279
21. Autres investissements	281
22. Actifs détenus en vue de la vente	282
23. Instruments dérivés	282
24. Capital et réserves	285
25. Gestion du capital	286
26. Emprunts et dettes financières	287
27. Dettes fournisseurs et autres créditeurs	290
28. Subventions	290
29. Provisions	291
30. Instruments financiers	292
31. Filiales	303
32. Entreprises associées	305
33. Participations ne donnant pas le contrôle	306
34. Contrats de location	308
35. Engagements	309
36. Passifs éventuels	309
37. Parties liées	310
38. Honoraires du commissaire	311
39. Événements postérieurs à la clôture	311

État consolidé de la situation financière

Montants en milliers d'euros en euros	Note	31 décembre 2025	31 décembre 2024
ACTIF			
Actifs non courants			
Immobilisations corporelles	17	2.893.525	2.656.555
Actifs au titre du droit d'utilisation	34	46.489	43.901
Immobilisations incorporelles et goodwill	18	76.184	57.287
Immeubles de placements	19	356.488	352.379
Entités mises en équivalence	20	36.781	31.416
Autres investissements	21	34.657	38.966
Actifs d'impôt différé	13	25.076	23.034
Instruments dérivés	23	3.953	5.042
Créances clients et autres débiteurs	15	30.120	29.429
Actifs sur contrat	7	1.793	-
Coûts des contrats	7	-	222
Actifs non courants		3.505.065	3.238.230
Actifs courants			
Stocks	14	1.966.176	1.762.590
Créances clients et autres débiteurs	15	631.686	581.854
Actifs sur contrats	7	275.921	256.322
Coûts des contrats	7	28	288
Instruments dérivés	23	31.710	11.348
Créances d'impôt		22.470	23.244
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16	729.756	696.720
Actifs détenus en vue de la vente	22	295	301
Actifs courants		3.658.041	3.332.667
Total des actifs		7.163.106	6.570.897
CAPITAUX PROPRES			
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société			
Capital	24	141.894	141.894
Prime d'émission	24	457.571	457.571
Réserve de conversion		-33.865	-24.012
Autres réserves	24	452.768	441.349
Bénéfices non distribués		1.104.020	881.018
Total des capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société		2.122.388	1.897.819
Participation ne donnant pas le contrôle	33	540.736	466.319
Total des capitaux propres		2.663.124	2.364.138
PASSIF			
Passif non courant			
Emprunts et dettes financières	26	1.208.807	1.314.673
Obligations locatives	34	43.192	40.358
Produits dérivés	23	1.515	450
Passifs d'impôts différés	13	122.223	110.365
Avantages du personnel	11	31.727	30.040
Subventions	28	27.024	26.600
Provisions	29	309	1.434
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	27	11.531	26.712
Passifs sur contrats	7	-	5.000
Passifs non courants		1.446.326	1.555.632
Passifs courants			
Emprunts et dettes financières	26	959.258	843.462
Obligations locatives	34	14.532	11.086
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	27	1.750.644	1.509.732
Passifs sur contrats	7	238.644	221.488
Impôt exigible		53.554	36.075
Instruments dérivés	23	19.299	8.469
Provisions	29	17.727	20.815
Passif à court terme		3.053.656	2.651.127
Total du passif		4.499.982	4.206.759
Total des capitaux propres et des passifs		7.163.106	6.570.897

Les notes figurant aux pages 238 à 311 font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Compte de résultat consolidé

Montants en milliers d'euros en euros	Note	Pour l'exercice clos le 31 décembre	
		2025	2024
Chiffre d'affaires	7	7.228.901	6.627.306
Coût des ventes	8	-6.367.766	-5.895.161
Marge brute		861.134	732.145
Autres produits	8	35.342	42.686
Frais de commercialisation et de distribution	8	-89.550	-88.026
Charges administratives	8	-234.315	-208.542
Réductions de valeur sur créances et actifs sur contrat	15, 30	-5.810	-7.655
Autres charges	8	-28.676	-24.769
Résultat opérationnel		538.125	445.839
Produits financiers	9	16.195	18.057
Charges financières	9	-159.603	-185.235
Résultat financier net		-143.408	-167.178
Quote-part dans le résultat des entités mises en équivalence	20	3.387	-5.012
Bénéfice avant impôt		398.105	273.649
Impôt sur le résultat	13	-85.817	-62.832
Bénéfice de l'exercice		312.288	210.817
Bénéfice attribuable à :			
Propriétaires de la société		235.393	161.092
Participations ne donnant pas le contrôle		76.895	49.725
		312.288	210.817
Bénéfice par action (en euros par action)			
De base et dilué	10	0,908	0,622

Les notes figurant aux pages 238 à 311 font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État consolidé des autres éléments du résultat global

		Pour l'exercice clos le 31 décembre	
Montants en milliers d'euros en euros	Note	2025	2024
Bénéfice / Perte (-)		312.288	210.817
Éléments qui ne seront jamais reclassés dans le résultat net :			
Participations à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global - variation nette de la juste valeur	21	446	-233
Réévaluations du passif au titre des prestations définies	11	-1.177	-1.385
Réévaluation d'engagement de rachat		644	-286
Impôt lié	13	231	294
Total		143	-1.610
Éléments qui sont ou peuvent être reclassés en résultat			
Écarts de conversion		-12.293	6.129
Variations de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie – partie efficace	30	13.663	664
Variations de la juste valeur de la couverture des flux de trésorerie - reclassées en résultat	30	-12.599	-6.012
Impôt lié	13	-550	1.011
Total		-11.780	1.792
Autres éléments du résultat global après impôt		-11.636	182
Résultat global total après impôt		300.651	210.999
Résultat global total attribuable aux :			
Propriétaires de la Société		224.140	162.208
Participations ne donnant pas le contrôle		76.512	48.791
Résultat global total après impôt		300.651	210.999

Les notes figurant aux pages 238 à 311 font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État consolidé de variations des capitaux propres

2025

Montants en milliers d'euros	Note	Capital social	Prime d'émission	Autres réserves	Réserve de conversion	Bénéfices non distribués	Total	Participations ne donnant pas le contrôle participations	Total des capitaux propres
Solde au 1er janvier 2025		141.894	457.571	441.349	-24.012	881.018	1.897.819	466.319	2.364.138
Résultat global total									
Bénéfice/perte (-)		-	-	-	-	235.393	235.393	76.895	312.288
Autres éléments du résultat global		-	-	-1.054	-9.865	-334	-11.253	-383	-11.636
Résultat global total		-	-	-1.054	-9.865	235.059	224.140	76.512	300.651
Transactions avec les propriétaires de la société									
Transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres		-	-	838	-	-	838	219	1.057
Achat d'actions propres des filiales		-	-	-	-	-	-	-1.998	-1.998
Transfert de réserves	24	-	-	11.602	-	-11.602	-	-	-
Dividendes		-	-	-	-	-41.470	-41.470	-15.936	-57.406
Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle		-	-	-	-	7	7	-13	-6
Autres changements dans les participations		-	-	33	12	41.010	41.055	15.632	56.687
Total des transactions avec les propriétaires de la société		-	-	12.473	12	-12.056	429	-2.095	-1.666
Solde au 31 décembre 2025		141.894	457.571	452.768	-33.865	1.104.020	2.122.388	540.736	2.663.124

2024

Montants en milliers d'euros	Note	Capital social	Prime d'émission	Autres réserves	Réserve de conversion	Bénéfices non distribués	Total	Participations ne donnant pas le contrôle participations	Total des capitaux propres
Solde au 1er janvier 2024		141.894	457.571	443.735	-31.828	665.421	1.676.793	282.578	1.959.371
Résultat global total									
Bénéfice/perte (-)		-	-	-	-	161.092	161.092	49.725	210.817
Autres éléments du résultat global		-	-	-3.174	5.432	-1.142	1.116	-934	182
Résultat global total		-	-	-3.174	5.432	159.950	162.208	48.791	210.999
Transactions avec les propriétaires de la société									
Capitalisation des réserves	24	-	-	63	-	-63	-	-	-
Achat d'actions propres des filiales		-	-	-	-	-	-	-2.255	-2.255
Transfert de réserves	24	-	-	6.197	-	-6.197	-	-	-
Dividendes		-	-	-	-	-31.103	-31.103	-7.073	-38.176
Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle		-	-	317	-	-501	-184	-950	-1.135
Autres changements dans les participations		-	-	-5.790	2.384	93.512	90.106	145.229	235.334
Total des transactions avec les propriétaires de la société		-	-	788	2.384	55.647	58.818	134.950	193.769
Solde au 31 décembre 2024		141.894	457.571	441.349	-24.012	881.018	1.897.819	466.319	2.364.138

Les notes figurant aux pages 238 à 311 font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État consolidé des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 décembre

Montants en milliers d'euros en euros	Note	2025	2024
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles			
Bénéfice / perte (-) pour l'exercice		312.288	210.817
Ajustements pour :			
Charge/crédit d'impôt sur le résultat (-)	13	85.817	62.832
Amortissement des immobilisations corporelles	17	132.428	125.396
Amortissement des actifs au titre du droit d'utilisation	34	13.660	12.043
Amortissement des immobilisations incorporelles	18	7.837	7.143
Amortissement des immeubles de placements	19	6.386	5.391
Perte de valeur/ (reprise de perte de valeur) sur immobilisations	8	-2.206	-6.488
Perte de valeur/ (reprise de perte de valeur) sur des immeubles de placements	8	7.285	6.857
Perte de valeur/ (reprise de perte de valeur) des entreprises associées/JV	8	6.474	3.144
Bénéfice (-) / perte de la vente de PP&E et d'immobilisations incorporelles	8	-7.457	-368
Bénéfice (-) / perte de la vente de biens de placement	8	-	-27
Amortissement des subventions	28	-2.172	-2.681
Charges financières	9	159.603	185.235
Produits financiers	9	-16.195	-18.057
Avantages liés aux paiements fondés sur des actions		1.022	-
Dépréciation des stocks		7.731	-3.123
Perte de valeur des créances commerciales et autres, inclus les actifs sur contrats	30	5.810	7.655
Bénéfice (-) / perte sur produits dérivés		-6.821	3.495
Gain (-)/perte provenant de regroupements d'entreprises	8	-10	-398
Quote-part du résultat des entités mises en équivalence	20	-3.387	5.012
		708.093	603.877
Diminution / augmentation (-) des stocks		-211.317	-149.000
Diminution / augmentation (-) des créances		-50.992	126.042
Diminution / augmentation (-) des actifs sur contrats		-21.391	-19.771
Diminution / augmentation (-) des coûts du contrat		482	-129
Diminution (-) / augmentation du passif		231.313	323.606
Diminution (-) / augmentation des obligations des avantages du personnel		509	-2.176
Diminution (-) / augmentation des passifs sur contrat		12.156	-54.899
		-39.240	223.674
Intérêts payés		-149.183	-181.255
Impôt sur le résultat payé		-58.553	-47.758
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles		461.116	598.538
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Acquisition d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels		-428.018	-416.758
Acquisition de biens de placement		-14.402	-14.948
Produits de la vente des immobilisations corporelles et incorporelles		16.527	1.269
Produits de la vente des immeubles de placements		-	80
Acquisition / augmentation de capital d'entreprises associées et de coentreprises	20	-1.500	-1.620
Acquisition d'autres investissements	21	-1.890	-237
Produit de la cession de participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales		56.544	-
Produit de la vente d'autres investissements		181	2.583
Intérêts reçus	9	9.510	9.376
Dividendes reçus	9 - 20	2.054	1.191
Trésorerie nette affectée aux activités d'investissement		-360.994	-419.064
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Produit des nouveaux emprunts	26	522.325	355.776
Remboursement des emprunts	26	-510.689	-416.996
Paievements de loyers	26	-14.182	-12.439
Produit de la collecte des subventions		2.289	4.502
Produit d'augmentation de capital social		-	248.259
Paievement des coûts de l'augmentation de capital et de l'introduction en bourse		-88	-17.308
Achat d'actions propres de filiales		-1.998	-2.255
Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle		-6	-567
Dividendes versés aux actionnaires		-41.470	-31.103
Dividendes versés à des participations ne donnant pas le contrôle		-15.936	-7.073
Trésorerie nette liée aux activités de financement		-59.754	120.796
Diminution nette (-) / augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		40.368	300.270
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période		696.720	395.015
Effet des variations de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		-7.332	1.434
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période		729.756	696.720

Les notes figurant aux pages 238 à 311 font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Notes concernant les états financiers consolidés

1. Entité présentant les états financiers

Viohalco S.A. (ci-après dénommée « la Société » ou « Viohalco S.A. ») est une société anonyme belge. Le numéro d'enregistrement de la Société est 0534.941.439 et son siège social est situé au 30 Avenue Marnix, 1000 Bruxelles, Belgique. Les états financiers consolidés de la Société comprennent ceux de la Société et de ses filiales (collectivement dénommées « Viohalco »).

Viohalco S.A. est la société holding qui détient des participations, dont trois sont cotées en bourse. Cenergy Holdings S.A. est cotée principalement sur Euronext Bruxelles et bénéficie d'une cotation secondaire à la Bourse d'Athènes, tandis qu'ElvalHalcor S.A. et Noval Property REIC sont cotées à la Bourse d'Athènes. Avec des sites de production en Grèce, en Bulgarie, en Roumanie, en Macédoine du Nord et au Royaume-Uni, ainsi que des participations dans des sociétés possédant des sites de production en Turquie et aux Pays-Bas, les sociétés de Viohalco sont spécialisées dans la fabrication de produits en acier, en cuivre, en aluminium, de câbles et de tubes d'acier. En outre, Viohalco possède d'importants biens immobiliers en Grèce. Ses actions sont cotées sur Euronext Bruxelles (symbole boursier « VIO ») et, depuis février 2014, elle est également cotée à la Bourse d'Athènes (symbole boursier « BIO »).

L'adresse électronique de la société de Viohalco est www.viohalco.com, où les états financiers consolidés ont été publiés.

2. Règles comptables

Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 ont été préparés conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne et approuvées par le conseil d'administration de la société le 5 mars 2026.

Les détails des méthodes comptables de Viohalco sont inclus dans la note 5.

Base d'évaluation

Les états financiers consolidés ont été préparés en vertu du principe du coût historique, à l'exception des éléments d'actif et de passif suivants, lesquels sont présentés selon une autre méthode à chaque date de clôture :

1. Instruments financiers dérivés (juste valeur) ;
2. Autres investissements - Instruments de capitaux propres (juste valeur);
3. Passifs nets au titre de prestations définies (valeur actuelle de l'obligation) ;
4. Provisions (valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus).
5. Impôts différés (en utilisant les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture)
6. Stocks (coût historique ou valeur nette de réalisation, si inférieure)
7. Paiements fondés sur des actions (juste valeur à la date d'attribution)

La Société a établi ses états financiers consolidés en partant du principe qu'elle poursuivra ses activités.

3. Monnaie fonctionnelle et de présentation

La monnaie fonctionnelle et de présentation de la Société mère est l'euro. Tous les montants indiqués dans les états financiers consolidés sont arrondis au millier le plus proche, sauf indication contraire. En raison des règles d'arrondis, les chiffres indiqués en tant que totaux dans certains tableaux peuvent ne pas correspondre à l'addition arithmétique des chiffres qui les précèdent.

4. Recours à des estimations et jugements

La préparation des états financiers selon les normes IFRS exige que la Direction exerce des jugements, réalise des estimations et établisse des hypothèses qui ont des incidences sur la mise en œuvre des méthodes comptables de Viohalco et sur les montants comptabilisés des éléments d'actif et de passif, ainsi que des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent différer de ces estimations.

Les estimations et jugements de la Direction sont réexaminés de façon continue. La révision des estimations est appliquée de façon prospective.

Les informations concernant les jugements, hypothèses et incertitudes relatives aux estimations qui présentent un risque significatif de générer un ajustement important pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2022 sont incluses dans les notes suivantes :

- Note 7.D – Constatation des produits ;
- Note 11.C.a – Évaluation des obligations au titre des prestations définies : principales hypothèses actuarielles ;
- Note 13.C – Comptabilisation d'actifs d'impôt différé : disponibilité des bénéfices imposables futurs sur lesquels les pertes fiscales reportées peuvent être utilisées ;

- Note 15.B - Recouvrabilité d'une créance échue sur un ancien client au Moyen-Orient ;
- Note 17.E - Perte de valeur sur immobilisations corporelles ;
- Note 18.F – Test de dépréciation : hypothèses clés sous-jacentes aux montants recouvrables ;
- Note 19.B – Évaluation de la juste valeur des immeubles de placements ;
- Note 30.C.1 – Évaluation des provisions pour pertes de crédit attendues pour créances clients et actifs sur contrats : hypothèses clés pour déterminer les taux de perte.

5. Principales méthodes comptables

Les principes comptables décrits ci-dessous ont été appliqués de façon uniforme à tous les exercices présentés dans les présents états financiers consolidés, et ont également été appliqués de façon uniforme par Viohalco et ses filiales et entités mises en équivalence.

5.1. Base de la consolidation

(a) Regroupements d'entreprises

L'acquisition des filiales est comptabilisée selon la méthode d'acquisition à la date d'acquisition, c'est-à-dire la date à laquelle le contrôle est transféré à Viohalco. Pour évaluer le niveau de contrôle, Viohalco tient compte d'éventuels droits de vote importants susceptibles d'être exercés.

Viohalco et ses sociétés mesurent le goodwill à la date d'acquisition comme suit :

- la juste valeur de la contrepartie payée, plus
- la valeur de toute participation ne donnant pas le contrôle dans la filiale acquise, moins
- la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs identifiables repris.

Tout goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation annuel. Tout bénéfice réalisé sur une acquisition à des conditions avantageuses est immédiatement comptabilisé dans le compte de résultat consolidé. Toutes les dépenses directement liées à une acquisition sont directement imputées dans le compte de résultat consolidé. Toute contrepartie éventuelle est comptabilisée à sa juste valeur à la date d'acquisition.

(b) Filiales

Les filiales sont des entités contrôlées par Viohalco. Viohalco contrôle une entité lorsqu'elle est associée à, ou a des droits sur, des rendements variables résultant de son implication dans l'entité et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements en vertu de son pouvoir qu'elle exerce sur celle-ci. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du début du contrôle jusqu'à la date de la fin du contrôle.

(c) Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées à leur juste valeur ou à leur quote-part des actifs nets identifiables de la société acquise à la date d'acquisition. Cette évaluation est effectuée séparément pour chacune des acquisitions.

Les modifications de la participation de Viohalco dans une filiale qui n'entraînent pas une perte du contrôle sont comptabilisées comme des transactions portant sur les capitaux propres.

(d) Perte de contrôle

Lorsque Viohalco et ses sociétés perdent le contrôle d'une filiale, les actifs et les passifs de celle-ci sont déconsolidés, ainsi que toute participation ne donnant pas le contrôle. Tout profit ou perte qui en résulte est comptabilisé en résultat net. Tout intérêt conservé dans l'ancienne filiale est évalué à sa juste valeur à la date de la perte du contrôle.

(e) Participations dans des entités mises en équivalence

Les entreprises associées sont des entités sur lesquelles Viohalco exerce une influence notable en matière de gestion financière et opérationnelle sans exercer de contrôle ni de contrôle conjoint. C'est généralement le cas lorsque Viohalco détient entre 20 % et 50 % des droits de vote. Les participations dans des entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence après avoir été initialement comptabilisées au coût d'acquisition.

Les participations dans des partenariats sont comptabilisées en tant qu'entreprises associées ou coentreprises. La classification dépend des droits et obligations contractuels de chaque investisseur et non de la structure juridique du partenariat.

Entreprises associées : Viohalco comptabilise ses droits directs sur les actifs, passifs, produits et charges des entreprises associées et sa part des actifs, passifs, produits et charges détenus conjointement. Ces éléments ont été repris dans les états financiers aux rubriques appropriées.

Coentreprises : une coentreprise est un accord selon lequel Viohalco exerce un contrôle conjoint, en vertu duquel Viohalco détient des droits sur l'actif net faisant l'objet de l'accord, plutôt que des droits sur l'actif et des obligations sur le passif.

Les participations dans des coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence après avoir été initialement comptabilisées au coût d'acquisition dans le bilan consolidé.

(f) Méthode de la mise en équivalence

Selon la méthode de la mise en équivalence, les investissements sont initialement comptabilisés au coût d'acquisition et ajustés par la suite pour comptabiliser en résultat la quote-part de Viohalco dans les profits ou les pertes post-acquisition de l'entité détenue. La méthode de la mise en équivalence considère également la part de Viohalco dans les variations des autres éléments du résultat global de l'entité détenue, jusqu'à la date à laquelle l'influence notable ou le contrôle conjoint cesse.

Les dividendes reçus ou à recevoir d'entreprises associées et de coentreprises sont comptabilisés en déduction de la valeur comptable de l'investissement.

Lorsque la quote-part des pertes de Viohalco dans une entité mise en équivalence est égale ou supérieure à sa participation dans l'entité, Viohalco ne comptabilise pas de pertes supplémentaires, à moins qu'elle n'ait contracté des obligations ou effectué des paiements pour le compte de l'entité en question.

(g) Transactions éliminées lors de la consolidation

Les soldes et les transactions intragroupes, ainsi que tous produits et charges non réalisés résultant de transactions intragroupes sont éliminés. Les gains non réalisés résultant d'opérations avec des entités mises en équivalence sont éliminés à concurrence de la participation détenue par Viohalco dans l'entité. Les pertes non réalisées sont éliminées de la même manière que les gains non réalisés, mais uniquement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

5.2. Monnaie étrangère

(a) Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans les monnaies fonctionnelles respectives des sociétés de Viohalco au taux de change en vigueur aux dates des transactions en question.

Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les actifs et les passifs non monétaires qui sont évalués à la juste valeur en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur au moment où la juste valeur a été déterminée. Les plus-values et moins-values de change sont classées et comptabilisées en profit ou perte dans le compte de résultat consolidé en fonction de la nature de l'élément associé dans l'état consolidé de la situation financière.

Les éléments non monétaires libellés en monnaies étrangères qui sont évalués en fonction du coût historique sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Les écarts de change résultant de la conversion des éléments suivants sont constatés dans les autres éléments du résultat global :

- couvertures des flux de trésorerie éligibles pour autant que les couvertures soient efficaces ;
- investissements en titres de participation désignés en tant qu'autres éléments du résultat global à la juste valeur.

(b) Activités à l'étranger

Les actifs et passifs liés aux activités à l'étranger, y compris le goodwill et les ajustements à la juste valeur provenant d'acquisitions, sont convertis en euros au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les revenus et dépenses des activités à l'étranger sont convertis en euros au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Le taux moyen pour la période est jugé comme étant un taux approprié.

Les écarts de change sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et cumulés en réserve d'écart de conversion, sauf si l'écart de conversion est attribué aux participations ne donnant pas le contrôle.

5.3. Chiffre d'affaires

Les principales sources de chiffre d'affaires comptabilisées par Viohalco sont les suivantes :

- Vente de produits sur mesure et chiffre d'affaires issu de projets ;
- Vente de produits standards ;
- Prestations de services
- Revenus locatifs provenant d'immeubles de placements.

Le chiffre d'affaires est évalué sur la base de la contrepartie spécifiée dans le contrat conclu avec le client et il exclut les montants recouverts pour le compte de tiers. Viohalco comptabilise le chiffre d'affaires à l'occasion du transfert du contrôle d'un produit ou d'un service au client.

La contrepartie peut varier en raison des remises commerciales, de rabais de volume, de retours ou autres éléments similaires. En fonction du type de contrepartie variable, il est appliqué la méthode la plus appropriée pour évaluer cette contrepartie variable.

Vente de produits sur mesure et chiffre d'affaires issus de projets

Concernant les contrats portant sur des projets et produits sur mesure réservés à l'usage exclusif de certains clients et sans utilisation alternative, il existe un droit opposable au paiement de la prestation exécutée jusque-là en cas de résiliation du contrat par le client ou par un tiers pour des motifs autres que le non-respect de leurs engagements par les filiales de Viohalco.

On en conclut donc que le client contrôle l'ensemble des travaux en cours au fur et à mesure de la production des biens.

Par conséquent, le chiffre d'affaires de ces contrats est comptabilisé sur une base progressive en fonction de la méthode la plus adéquate, des entrées ou sorties, pour évaluer l'avancement par rapport à l'état d'achèvement.

Les méthodes les plus couramment utilisées sont les suivantes :

- Pour les obligations de performance liées à la production de produits sur mesure, en fonction du type de contrat concerné, les méthodes pour évaluer l'avancement estimé se fondent sur :
 - i. le temps de production écoulé, à savoir le rapport entre le temps effectif déjà consacré à la production et le volume total de temps de production prévu. Cette méthode est utilisée pour les câbles sous-marins produits sur d'importantes longueurs en continu, car la fabrication de ces produits dure normalement longtemps et que les obligations de performance associées sont donc satisfaites à l'échéance du temps de production.
 - ii. la quantité de produits fabriqués et testés par rapport à la quantité totale à produire en vertu du contrat. Cette méthode est utilisée pour les câbles terrestres, les tubes d'acier et les produits en aluminium fabriqués sur mesure, car la production est réalisée par lots et que les obligations de prestation sont donc satisfaites lorsqu'un certain nombre de lots de quantités convenues a été produit.
- Pour les phases d'installation de projets clés en main du segment Câbles, la méthode pour évaluer l'avancement se fonde sur l'évaluation des résultats obtenus ou le franchissement de jalons, sur la base de jalons techniques clairement définis, comme le transport ou les mètres de câbles installés. Lorsque la méthode d'évaluation de l'avancement repose sur des jalons, ceux-ci donnent une description fidèle de la prestation.

Vente de produits standards

Pour les produits qui ne sont pas considérés comme fabriqués sur mesure, les clients n'en obtiennent pas le contrôle avant l'achèvement de la production. Le chiffre d'affaires est donc comptabilisé au moment du transfert de propriété sur les marchandises vendues.

Le moment du transfert de propriété intervient généralement lorsque les produits ont été expédiés vers le site du client, sauf spécification contraire dans les termes du contrat. Les termes définis dans les contrats avec les clients sont conformes aux Incoterms.

Quand le chiffre d'affaires est reconnu à un moment donné, la comptabilisation de celui-ci donne lieu à une facturation simultanée ou dans un bref délai à compter de celle-ci. Le transfert du contrôle au client déclenche la comptabilisation d'une créance client puisqu'il représente le moment auquel le droit à la contrepartie devient inconditionnel.

Prestations de services

Le chiffre d'affaires est comptabilisé selon la méthode du degré d'achèvement. La contrepartie totale des contrats de service est allouée à l'intégralité des obligations de prestation du contrat sur la base de leurs prix spécifiques unitaires. Les prix de vente spécifiques sont déterminés selon les grilles tarifaires appliquées par Viohalco lors de la commercialisation de ses services dans le cadre de transactions distinctes.

Revenus locatifs provenant d'immeubles de placements

Les revenus locatifs provenant d'immeubles de placements sont comptabilisés en résultat de manière linéaire sur la durée du bail, conformément à la substance des contrats de location concernés.

La gestion des installations et les activités de construction font partie des activités courantes des sociétés de Viohalco opérant dans le segment Immobilier, en plus de la location d'immeubles de placements. Certaines filiales du segment fournissent ces services auxiliaires aux occupants, tandis que d'autres détiennent et gèrent des immeubles de placements.

Pour les filiales qui détiennent des immeubles de placements et fournissent des services auxiliaires (par exemple, gestion des installations, entretien mineur, services liés aux locataires), les produits sont comptabilisés conformément à la norme IAS 40.11, classés comme revenus locatifs provenant d'immeubles de placements, tandis que les services auxiliaires sont comptabilisés selon la norme IFRS 15.

Les filiales qui fournissent des services tels que la gestion de projets, la gestion de la construction ou la gestion des installations, mais qui ne détiennent pas d'immeubles de placements, comptabilisent leurs revenus comme des revenus de services conformément à la norme IFRS 15, car ils ne sont pas considérés comme des revenus locatifs d'immeubles de placements.

Actifs et passifs sur contrat

Le moment de la comptabilisation du chiffre d'affaires, de la facturation et du recouvrement se traduit en créances facturées, créances non facturées (actifs sur contrats) et avances client (passifs sur contrat). Ces actifs et passifs sur contrat sont présentés dans l'état consolidé de la situation financière, respectivement aux postes « actifs sur contrat » et « passifs sur contrat ». S'agissant des produits et services pour lesquels le chiffre d'affaires est comptabilisé au fil du temps, les montants sont facturés à mesure de l'avancée des travaux conformément aux conditions contractuelles convenues, soit lors de la réalisation de jalons contractuels ou à la livraison finale et à l'acceptation des produits manufacturés.

En général, la facturation intervient après la comptabilisation du chiffre d'affaires des produits fabriqués sur mesure et des services exécutés dans le temps, ce qui donne lieu à des actifs sur contrats. Toutefois, en cas de perception d'avances clients avant la comptabilisation du chiffre d'affaires correspondant, un passif sur contrat est comptabilisé.

Coûts des contrats

Les filiales de Viohalco comptabilisent à l'actif les coûts incrémentaux liés à l'obtention de contrats avec les clients et les coûts de réalisation de ces contrats qui sont directement associés au contrat, si ces coûts sont considérés comme recouvrables. Elles les comptabilisent au poste des « coûts des contrats » de l'état consolidé de la situation financière. Les coûts incrémentaux liés à l'obtention de contrats sont des coûts encourus en vue d'obtenir un contrat qui n'auraient pas été engagés si le contrat n'avait pas été obtenu.

Les coûts d'exécution ne sont capitalisés que s'ils génèrent ou améliorent des ressources qui seront utilisées pour satisfaire à des obligations de performance dans le futur.

Les actifs générés par les coûts des contrats sont amortis soit selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période déterminée en fonction de la durée estimée du contrat, soit en fonction de la partie des revenus comptabilisés au cours de l'exécution du contrat correspondant.

Les coûts marginaux d'obtention des contrats sont comptabilisés en charges si la période d'amortissement des actifs est d'un an ou moins.

5.4. Avantages du personnel

(a) Avantages du personnel à court terme

Les avantages du personnel sur le court terme sont comptabilisés en charges au fur et à mesure que la prestation de service afférente est accomplie. Un passif est comptabilisé pour les montants payables si Viohalco et ses sociétés sont soumises à une obligation légale existante ou implicite de payer ce montant suite à des services fournis par l'employé par le passé et que cette obligation peut être évaluée de façon fiable.

(b) Régimes à cotisations définies

Un régime à cotisations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu duquel Viohalco et ses sociétés versent des cotisations définies à une tierce personne morale sans aucune autre obligation. Les cotisations à payer à un régime à cotisations définies sont comptabilisées en charge sur la période concernée.

(c) Régimes à prestations définies

L'obligation nette de Viohalco et de ses sociétés au titre des régimes à prestations définies est calculée séparément pour chaque régime en estimant le montant des avantages futurs acquis par les employés au cours de la période en cours et des périodes antérieures et en actualisant ce montant à sa valeur actuelle. Le taux d'actualisation est basé sur des obligations d'entreprises de haute qualité libellées dans la devise dans laquelle les prestations seront versées.

Les calculs des obligations au titre des prestations définies sont effectués tous les ans par un actuinaire qualifié en utilisant la méthode des unités de crédit projetées, tandis que les avantages sont attribués au cours des 16 dernières années avant le départ à la retraite de chaque employé.

La réévaluation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies, qui se composent des gains et pertes actuariels, est immédiatement comptabilisée en autres éléments du résultat global. Viohalco et ses sociétés déterminent les charges d'intérêts nettes sur le passif net au titre des prestations définies pour la période en appliquant le taux d'actualisation utilisé pour mesurer l'obligation au titre des prestations définies au début de la période annuelle, en tenant compte de toutes les variations du passif net au titre des prestations définies au cours de la période en raison des cotisations et des paiements de prestations. Les dépenses d'intérêt nettes et les autres dépenses liées aux plans à prestations définies sont comptabilisées au compte de résultat.

Lorsque les prestations d'un régime sont modifiées ou qu'un régime est réduit, le changement qui en résulte relatif aux prestations pour des services antérieurs ou le gain ou la perte résultant de cette réduction est immédiatement comptabilisé au compte de résultat. Viohalco et ses sociétés comptabilisent des gains et des pertes au titre de la liquidation d'un régime à prestations définies au moment où la liquidation se produit.

(d) Indemnités de cessation d'emploi

Les indemnités de cessation d'emploi sont comptabilisées en charge lors de la survenance du premier des deux événements suivants : Viohalco et ses sociétés ne peuvent plus retirer leur offre d'indemnités ou elles comptabilisent ces frais dans le cadre d'une restructuration. S'il n'est pas prévu que les indemnités soient intégralement réglées dans les 12 mois après la date de clôture, elles sont actualisées.

(e) Paiements fondés sur des actions

Les sociétés de Viohalco comptabilisent les transactions dont le paiement est fondé sur des actions dans le cadre desquelles les employés reçoivent des instruments de capitaux propres en contrepartie des services rendus. La juste valeur des instruments de

capitaux propres attribués est déterminée à la date d'attribution et est comptabilisée en charges sur la période d'acquisition des droits, avec une augmentation correspondante des capitaux propres. Les révisions de la juste valeur estimée ou des hypothèses d'acquisition des droits sont comptabilisées de manière prospective. Tout impact résultant de ces révisions est comptabilisé en résultat dans la période au cours de laquelle le changement intervient, afin que la charge cumulée reflète l'estimation révisée. Un ajustement correspondant est effectué dans les réserves de capitaux propres. Sur la base du LTIP des sociétés de Viohalco, les attributions sont accordées sans contrepartie. Au moment du règlement, les sociétés de Viohalco utilisent les actions propres existantes pour satisfaire les attributions.

5.5. Subventions publiques

Les subventions publiques sont reconnues à leur juste valeur lorsque les sociétés de Viohalco obtiennent l'assurance raisonnable que la subvention sera effectivement perçue et que ces mêmes sociétés respecteront toutes les modalités stipulées.

Les subventions publiques relatives à des dépenses sont reportées et reconnues par le biais du compte de résultat de la période afin qu'elles correspondent aux dépenses qu'elles serviront à couvrir.

Les subventions publiques relatives à l'acquisition d'immobilisations corporelles sont comptabilisées en passifs non courants en tant que subventions publiques différées. Elles sont portées au compte de résultat selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité attendue des actifs concernés.

5.6. Produits financiers et charges financières

Les produits financiers et les charges financières de Viohalco et ses sociétés comprennent essentiellement:

- les produits d'intérêts ;
- les charges d'intérêts ;
- les dividendes ;
- les gains et pertes de change sur emprunts et dépôts.

Les produits et les charges d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le « taux d'intérêt effectif » est le taux qui permet d'actualiser précisément les paiements en numéraire ou les recettes futures estimés sur la durée d'utilité attendue de l'instrument financier par rapport à :

- la valeur comptable brute de l'actif financier ; ou
- le coût amorti du passif financier.

Dans le calcul des produits et charges d'intérêts, le taux d'intérêt effectif est appliqué à la valeur comptable brute de l'actif ou au coût amorti du passif financier.

Les dividendes sont comptabilisés au compte de résultat à la date à laquelle Viohalco a le droit d'en bénéficier.

5.7. Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. Il est comptabilisé au compte de résultat sauf s'il concerne un regroupement d'entreprises ou des éléments comptabilisés directement comme capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global.

A. Impôt exigible

L'impôt exigible comprend l'impôt à payer ou à recevoir sur le résultat imposable de l'exercice et tout ajustement de l'impôt à payer ou à recevoir au titre des exercices antérieurs. Il est évalué en utilisant les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture. L'impôt exigible comprend également tout impôt résultant de dividendes.

Les actifs et passifs d'impôts courants ne sont compensés que si certains critères sont remplis.

B. Impôt différé

Les L'impôt différé est reconnu pour les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs pour les besoins de l'information financière et les valeurs calculées à des fins fiscales.

L'impôt différé n'est pas comptabilisé pour :

- des différences temporelles sur la comptabilisation initiale des actifs et des passifs pour une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises et qui n'a pas d'effet sur le résultat comptable ou fiscal;
- des différences temporelles liées à des participations dans des filiales, des entreprises associées et des coentreprises dans la mesure où Viohalco et ses sociétés sont capables de contrôler le moment de la reprise des différences temporelles et qu'il est probable que ces différences temporelles ne soient pas reprises dans un avenir prévisible ; et
- des différences temporelles imposables provenant de la comptabilisation initiale du goodwill.

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés pour les pertes fiscales non utilisées, les crédits d'impôt non utilisés et les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables futurs seront disponibles pour les utiliser. Les actifs d'impôts différés sont révisés à chaque date de clôture des états financiers et sont réduits dans la mesure où il n'est plus probable que l'avantage fiscal puisse se réaliser ; ces réductions sont contre-passées si la probabilité de bénéfices imposables futurs s'accroît.

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés sont révisés à chaque date de clôture et comptabilisés dans la mesure où il devient probable que des bénéfices imposables futurs seront disponibles pour les utiliser.

Les montants d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôt attendus dans la période où l'actif d'impôt sera recouvré en tenant compte des taux d'imposition en vigueur à la date de clôture.

L'évaluation des impôts différés reflète les conséquences fiscales qui découleraient de la façon dont Viohalco et ses sociétés prévoient, à la date de clôture, de recouvrer ou de payer la valeur comptable de leurs actifs et passifs.

Les actifs et les passifs d'impôts différés, ainsi que les actifs et passifs d'impôts courants, ne sont compensés que s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts courants et que les impôts différés concernent la même autorité fiscale.

L'évaluation de l'impact de l'application de la réforme fiscale internationale – Pilier 2 est incluse dans la note 13 Impôt sur le revenu.

5.8. Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé en appliquant la méthode du coût moyen pondéré et se compose du coût de production et de conversion, ainsi que de toutes les charges directes nécessaires pour mettre les stocks dans leur état actuel. La valeur nette de réalisation est estimée sur la base du prix de vente actuel des stocks dans le cours normal de l'activité, déduction faite des frais de vente, si un tel cas de figure se produit.

Les dépréciations de stocks reflétant la valeur nette de réalisation, ainsi que toutes reprises, sont comptabilisées en coût des ventes dans la période au cours de laquelle elles surviennent.

5.9. Immobilisations corporelles

A. Comptabilisation et évaluation

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés et des dépréciations.

Le coût d'acquisition comprend l'ensemble des dépenses directement associées à l'acquisition ou à la construction de l'actif. Les coûts de construction des actifs immobilisés comprennent le coût de la main-d'œuvre directe, des matériaux et tout autre coût lié à leur mise en service ainsi que les coûts d'emprunt.

Les dépenses ultérieures ne sont capitalisées que s'il est probable que Viohalco et ses sociétés bénéficieront d'avantages économiques futurs.

Les coûts de réparation et d'entretien sont comptabilisés au compte de résultat consolidé lorsqu'ils sont engagés.

En cas de cession d'une immobilisation corporelle, toute différence entre le prix reçu et la valeur comptable de l'actif est comptabilisée au compte de résultat à la rubrique « Autres produits/charges ».

Les coûts d'emprunt liés à la construction d'actifs immobilisés sont portés à l'actif jusqu'à l'achèvement de la construction.

B. Amortissements

L'amortissement est calculé de manière à répartir le coût des immobilisations corporelles, déduction faite de leurs valeurs résiduelles estimées en utilisant la méthode linéaire sur leur durée d'utilité estimée. L'amortissement est comptabilisé en compte de résultat. Les terrains ne sont pas amortis. L'approche par composant est suivie si le coût d'un actif comprend différents composants majeurs de cet actif ayant des durées d'utilité différentes.

Bâtiments administratifs	20 à 50 ans
Installations	33 à 50 ans
Machines lourdes	12 à 40 ans
Machines légères	8 à 18 ans
Mobilier	4 à 10 ans
Autres équipements	4 à 12 ans
Moyens de transport	4 à 10 ans

Les ordinateurs sont inclus dans la catégorie « Autres équipements ».

Les méthodes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revues à chaque date de clôture et ajustées si nécessaire.

C. Reclassement en immeuble de placements

Lorsque l'utilisation d'un bien immobilier passe de propriétaire-occupant à immeuble de placements, le bien est reclassé en immeuble de placements.

L'élément est reclassé à sa valeur comptable nette à la date de reclassement, qui devient son coût présumé à des fins comptables ultérieures.

D. Reclassement en actifs détenus en vue de la vente

Les actifs non courants et les groupes destinés à être cédés sont reclassés en tant qu'actifs détenus en vue de la vente lorsque leur valeur comptable sera principalement recouvrée par le biais d'une transaction de vente plutôt que par leur utilisation continue.

5.10. Immobilisations incorporelles et goodwill

A. Comptabilisation et évaluation

Goodwill : le goodwill résultant de l'acquisition de filiales est évalué à son coût diminué du cumul des pertes de valeur.

Recherche et développement : Les dépenses relatives aux activités de recherche sont comptabilisées au compte de résultat lorsqu'elles sont engagées. Les frais de développement ne sont inscrits à l'actif que si la dépense peut être évaluée de manière fiable, si le produit ou le processus est techniquement et commercialement viable, si les bénéfices économiques futurs sont probables et si les sociétés de Viohalco ont l'intention d'avoir et disposent des ressources suffisantes pour achever le développement, et utiliser ou vendre l'actif. Dans le cas contraire, ils sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont engagés. Après leur comptabilisation initiale, les frais de développement sont évalués au coût d'acquisition diminué du cumul des pertes de valeur et amortissements.

Logiciels : les licences de logiciels sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, diminué du cumul des amortissements. Ces actifs sont amortis selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimée, qui varie entre 3 et 5 ans. Les dépenses liées à la maintenance des logiciels sont comptabilisées en résultat dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées.

Autres immobilisations incorporelles : Les autres immobilisations incorporelles, y compris les relations avec la clientèle, les brevets et les marques commerciales, qui sont acquises par Viohalco et ses sociétés et qui ont une durée de vie utile limitée, sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur cumulées. Les autres immobilisations incorporelles ayant une durée de vie utile indéfinie sont évaluées au coût diminué du cumul des pertes de valeur.

B. Dépenses ultérieures

Les dépenses ultérieures ne sont capitalisées que lorsqu'elles augmentent les avantages économiques futurs liés à l'actif spécifique auquel elles se rapportent. Toutes les autres dépenses, y compris les dépenses liées au goodwill et aux marques générés en interne, sont comptabilisées en résultat lorsqu'elles sont encourues.

C. Amortissement et durée de vie utile

L'amortissement est la prise en charge dans le compte de résultat du coût des immobilisations incorporelles diminuées de leurs valeurs résiduelles estimées. Il est calculé en utilisant la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée des actifs et il est généralement comptabilisé dans le compte de résultat. Le goodwill et les autres immobilisations incorporelles ayant des durées de vie indéterminées ne sont pas amortis.

Les durées de vie estimées pour la période en cours et la période comparative sont les suivantes :

- Marques commerciales et licences 10 à 15 ans
- Programmes logiciels 3 à 5 ans

Certaines immobilisations incorporelles comprises dans les « Marques commerciales et licences » ont des durées de vie indéterminée et ne sont donc pas amorties. Mais elles font l'objet d'un test de perte de valeur (cf. note 19 pour plus d'informations).

Les méthodes d'amortissement, durées d'utilité et valeurs résiduelles sont revues à chaque date de clôture et ajustées si nécessaire.

5.11. Immeuble de placements

Les immeubles de placements, qui se composent principalement de terrains et de bâtiments, appartiennent à Viohalco et ses filiales. Ils sont destinés à générer des loyers, et non à être utilisés pour les besoins de leurs propriétaires. Les immeubles de placements sont comptabilisés à leur coût historique, déduction faite de l'amortissement. Lorsque la valeur comptable d'un immeuble de placements est supérieure à sa valeur recouvrable, la différence (perte de valeur) est directement comptabilisée

en tant que charge au compte de résultat. Les reprises de perte de valeur sont également comptabilisées dans le compte de résultat. Les terrains ne sont pas amortis. Les immeubles sont amortis selon la méthode linéaire. La durée d'utilité attendue des immeubles de placements est comprise entre 18 et 33 ans.

La Direction exerce son jugement pour déterminer si un bien immobilier est considéré comme un immeuble de placements ou non. Les critères liés à ce jugement sont les suivants :

- Si un bien immobilier génère des flux de trésorerie provenant de la location et une appréciation du capital en grande partie indépendamment des autres actifs détenus par Viohalco ;
- Si un bien immobilier ne génère pas de flux de trésorerie provenant de la production ou de la fourniture de biens ou de services ou de l'utilisation de biens immobiliers à des fins administratives qui sont attribuables non seulement au bien immobilier, mais également à d'autres actifs utilisés dans le processus de production ou d'approvisionnement ;
- Si un bâtiment vacant est détenu en vue d'être loué ou pour valoriser le capital ;
- Si un bien immobilier est en cours de construction ou de développement en vue de son utilisation future en tant qu'immeuble de placements ;
- Si Viohalco possède des terrains pour une utilisation future actuellement indéterminée.

5.12. Actifs détenus en vue de la vente

Les actifs non courants ou les groupes d'actifs ou passifs destinés à être cédés sont classés en tant qu'actifs détenus en vue de la vente s'il est très probable qu'ils seront recouverts principalement par leur vente plutôt que par la poursuite de leur utilisation. Ces actifs ou groupes d'actifs destinés à être cédés sont généralement évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Toute perte de valeur sur un groupe destiné à être cédé est d'abord imputée au goodwill puis au prorata aux actifs et passifs restants, à l'exception des stocks, actifs financiers ou avantages du personnel, qui continuent d'être évalués dans le respect des autres règles comptables de Viohalco et de ses sociétés. Les pertes de valeur sur le classement initial en tant qu'actifs détenus en vue de la vente ainsi que les gains ou pertes consécutifs découlant de la réévaluation sont comptabilisés au compte de résultat.

Une fois classées en tant qu'actifs détenus en vue de la vente, les immobilisations corporelles et incorporelles ne sont plus amorties ni dépréciées ; les entités mises en équivalence ne sont plus mises en équivalence.

5.13. Dépréciation

A. Actifs financiers non dérivés

Instruments financiers et actifs sur contrat

Viohalco comptabilise des provisions pour pertes sur :

- les actifs financiers évalués au coût amorti ;
- les actifs sur contrat ;
- créances de location.

Les provisions pour pertes sur créances clients et actifs sur contrat sont toujours évaluées à un montant égal aux pertes de crédit attendues sur la durée de vie, à l'exception de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (perte de crédit attendue sur 12 mois).

Viohalco considère qu'un actif financier est en défaut lorsque l'emprunteur est peu susceptible de rembourser intégralement ses obligations de crédit, sans que les sociétés de Viohalco aient recours à des mesures telles que la réalisation de garanties (le cas échéant).

Les pertes attendues sur la durée de vie sont les pertes attendues résultant de tous les cas de défaut possibles sur la durée de vie prévue d'un instrument financier.

Les ECL sur 12 mois sont la partie des ECL qui résulte des cas de défaut possibles dans les 12 mois suivant la date de clôture (ou une période plus courte si la durée de vie prévue de l'instrument est inférieure à 12 mois).

La période maximale prise en compte pour l'estimation des ECL est la période contractuelle maximale pendant laquelle les sociétés de Viohalco sont exposées au risque de crédit.

Évaluation des ECL

Les ECL sont une estimation pondérée en fonction de la probabilité des pertes de crédit. Les pertes de crédit sont évaluées comme la valeur actuelle de tous les déficits de trésorerie (c'est-à-dire la différence entre les flux de trésorerie dus à l'entité conformément au contrat et les flux de trésorerie que Viohalco s'attend à recevoir).

Les ECL sont actualisées au taux d'intérêt effectif de l'actif financier.

Présentation de la provision pour ECL dans l'état de la situation financière

Les provisions pour pertes sur actifs financiers évalués au coût amorti sont déduites de la valeur brute comptable des actifs. Les pertes de valeur liées aux Créances clients et autres débiteurs, y compris les actifs sur contrat, sont présentées séparément dans le compte de résultat.

Réduction de valeur

La valeur comptable brute d'un actif financier est réduite lorsque Viohalco prévoit raisonnablement de ne recevoir aucun actif financier en tout ou partie. Pour tous les clients, Viohalco évalue individuellement le montant de la réduction de valeur et le moment auquel elle interviendra selon qu'un recouvrement est raisonnablement attendu ou non. Viohalco ne prévoit pas de recouvrement significatif sur le montant de la réduction de valeur. Cependant, les actifs financiers dont la valeur est réduite pourraient faire l'objet de mesures exécutoires en vertu des procédures de recouvrement des créances échues de Viohalco.

B. Actifs non financiers

À chaque date de clôture, Viohalco et ses sociétés examinent les valeurs comptables de leurs actifs non financiers (autres que les stocks et les passifs d'impôts différés), afin de déterminer toute indication de réduction de valeur. Dans l'éventualité de l'existence d'une telle indication, le montant recouvrable de l'actif sera estimé.

Le goodwill et les immobilisations incorporelles à la durée d'utilité indéterminée font l'objet d'un test de perte de valeur annuel.

Il conviendra, afin de procéder au test de dépréciation, que les actifs soient regroupés dans la plus petite catégorie d'actifs possible qui génère des rentrées de fonds provenant d'un usage permanent, lesquelles sont en grande partie indépendantes des rentrées de fonds d'autres actifs ou d'unités génératrices de trésorerie (ou " UGT "). Le goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises sera attribué aux UGT ou aux groupes d'UGT qui devraient tirer profit des synergies propres à ce regroupement.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est le montant le plus élevé entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur, déduction faite du coût des ventes. La valeur d'utilité est basée sur les flux de trésorerie futurs estimés, actualisés à leur valeur actuelle en utilisant un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les évaluations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif ou à l'UGT. Les sociétés de Viohalco incluent également dans leur examen des montants recouvrables des hypothèses liées aux conséquences du changement climatique.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de l'UGT est supérieure à sa valeur recouvrable estimée. Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat net sous la rubrique « autres charges ». Elles sont d'abord appliquées en perte de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'UGT, puis en perte, au prorata, des valeurs comptables des autres actifs de l'UGT. Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un goodwill ne peut pas être reprise.

Pour les autres actifs, la valeur comptable augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

5.14. Contrats de location

Au début d'un contrat, Viohalco évalue si celui-ci est ou contient un contrat de location. Un contrat est ou contient un contrat de location s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pendant une période donnée en échange d'une contrepartie. Pour évaluer si un contrat confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié, les sociétés de Viohalco utilisent la définition d'un contrat de location donnée dans la norme IFRS 16.

Comptabilisation des contrats de location en tant que preneur

Les sociétés de Viohalco louent divers bureaux, entrepôts, machines et voitures. Les contrats de location sont généralement conclus pour des périodes fixes de 1 à 5 ans, à quelques exceptions près, comme la location de machines spécialisées, de ports, de bouteilles de gaz et de terrains, qui sont loués pour des périodes plus longues.

Viohalco comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative à la date de début du contrat de location.

L'actif au titre du droit d'utilisation est initialement évalué à son coût, qui comprend les éléments suivants :

- le montant de l'évaluation initiale de l'obligation locative ;
- tous les paiements de location effectués à la date de début ou avant celle-ci, moins les incitations à la location reçues ;
- les coûts directs initiaux ; et
- les coûts de restauration.

Par la suite, l'actif au titre du droit d'utilisation est évalué au coût, diminué de tout amortissement cumulé et de toute perte de valeur, et ajusté pour tenir compte de certaines réévaluations de l'obligation locative.

L'obligation locative est initialement évaluée à la valeur actualisée des paiements de location suivants :

- les paiements fixes (y compris les paiements fixes en substance), moins les incitations au crédit-bail à recevoir ;
- loyer variable basé sur un indice ou un taux ;
- les montants que le preneur devrait payer en vertu des garanties de valeur résiduelle ;
- le prix d'exercice d'une option d'achat si le preneur est raisonnablement certain d'exercer cette option ; et
- les pénalités de résiliation du contrat de location, si la durée du contrat reflète l'exercice de cette option par le preneur.

Les paiements de location sont actualisés en utilisant le taux d'intérêt implicite dans le contrat de location ou, si ce taux ne peut être facilement déterminé, le taux d'emprunt marginal de l'élément qui a fait l'objet du contrat de location. En règle générale, Viohalco utilise son taux d'emprunt marginal comme taux d'actualisation.

Il s'agit du taux que le preneur, c'est-à-dire chaque filiale de Viohalco, devrait payer à la date de début du contrat de location pour un prêt d'une durée similaire, et avec une garantie similaire, afin d'obtenir un actif d'une valeur similaire à l'actif au titre du droit d'utilisation dans un environnement économique similaire.

L'obligation locative est ensuite augmentée du coût financier de l'obligation locative et diminuée des paiements de location effectués. Elle est réévaluée en cas de modification qui n'est pas comptabilisée comme un contrat de location distinct, en cas de changement des paiements futurs au titre du contrat de location résultant d'une variation d'un indice ou d'un taux, en cas de changement dans l'estimation du montant prévu à payer au titre d'une garantie de valeur résiduelle, et en cas de changement dans l'évaluation du caractère raisonnablement certain de l'exercice d'une option d'achat ou de prolongation ou du caractère raisonnablement certain de la non-exercice d'une option de résiliation.

Les obligations locatives et les actifs au titre du droit d'utilisation sont présentés séparément dans l'état de la situation financière. Les actifs au titre du droit d'utilisation qui répondent à la définition d'immeubles de placements sont présentés dans la rubrique « Immeubles de placements ».

Viohalco a choisi de ne pas séparer les composantes non liées au contrat de location des composantes liées au contrat de location.

Les paiements liés aux contrats de location d'une durée inférieure ou égale à 12 mois et aux contrats de location d'actifs de faible valeur sont comptabilisés selon la méthode linéaire en tant que charges dans le compte de résultat. Les actifs de faible valeur comprennent le matériel informatique et les petits éléments de mobilier de bureau.

Viohalco fait preuve de jugement pour déterminer la durée de certains contrats de location dans lesquels elle est locataire et qui comprennent des options de renouvellement. L'évaluation de la certitude raisonnable avec laquelle Viohalco exercera ces options a une incidence sur la durée du contrat de location, ce qui affecte de manière significative le montant des obligations locatives et des actifs au titre du droit d'utilisation comptabilisés.

Viohalco a choisi de présenter les intérêts payés liés aux obligations locatives dans le tableau consolidé des flux de trésorerie, dans la ligne « Charges d'intérêts et dépenses connexes payées » dans les activités d'exploitation.

Comptabilisation des contrats de location en tant que bailleur

Les contrats de location dans lesquels les sociétés de Viohalco ne transfèrent pas la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif sont classés comme des contrats de location simple. Les revenus locatifs sont comptabilisés comme des produits sur une base linéaire pendant la durée du contrat de location. Les incitations à la location accordées sont comptabilisées comme faisant partie intégrante du revenu locatif total, sur la durée du contrat de location. Les coûts directs initiaux engagés pour obtenir un contrat de location simple sont ajoutés à la valeur comptable de l'actif sous-jacent et comptabilisés en charges sur la durée du contrat de location, sur la même base que les revenus locatifs.

5.15. Instruments financiers

(a) Comptabilisation et évaluation initiale

Les créances clients et les titres de créance émis sont initialement comptabilisés lorsqu'ils sont créés. Tous les autres actifs financiers et passifs financiers sont initialement comptabilisés lorsque Viohalco devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Les actifs financiers (autres que les créances clients) et les passifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur. Pour les instruments qui ne sont pas classés à la juste valeur par le biais du compte de résultat, les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission sont inclus dans l'évaluation initiale — ajoutés à la juste valeur pour les actifs financiers et déduits de la juste valeur pour les passifs financiers. Les créances clients sont initialement évaluées au prix de transaction.

(b) Classification et évaluation ultérieure

Actifs financiers

Lors de sa comptabilisation initiale, un actif financier est classé comme étant évalué au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global pour les investissements en titres de créance, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global pour les investissements en titres de participation ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global pour les instruments financiers.

Les actifs financiers ne sont pas reclassés après leur comptabilisation initiale, sauf si Viohalco modifie son modèle économique de gestion des actifs financiers, auquel cas tous les actifs financiers concernés sont reclassés le premier jour de la première période de reporting suivant la modification du modèle économique.

Un actif financier est évalué au coût amorti s'il remplit les deux conditions suivantes et n'est pas désigné comme étant évalué à la juste valeur par le résultat :

- il est détenu dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels ; et
- ses conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui sont uniquement des paiements de principal et d'intérêts sur le montant principal restant dû.

Un placement de créances est évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global s'il remplit les deux conditions suivantes et n'est pas désigné comme étant évalué à la juste valeur par le biais du résultat net :

- il est détenu dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers ; et
- ses conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement au remboursement du principal et au paiement des intérêts sur le principal restant dû.

Lors de la comptabilisation initiale d'un placement en actions qui n'est pas détenu à des fins de transaction, Viohalco peut choisir de manière irrévocable de présenter les variations ultérieures de la juste valeur du placement dans les autres éléments du résultat global. Ce choix est effectué investissement par investissement.

Tous les actifs financiers (à l'exception des dérivés auxquels s'applique une couverture de flux de trésorerie) qui ne sont pas classés comme évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, comme décrit ci-dessus, sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Lors de la comptabilisation initiale, Viohalco peut désigner de manière irrévocable un actif financier qui remplit par ailleurs les conditions requises pour être évalué au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global comme étant évalué à la juste valeur par le biais du résultat net, si cela permet d'éliminer ou de réduire de manière significative un décalage comptable qui surgirait autrement.

Actifs financiers – Évaluation du modèle économique :

Viohalco évalue l'objectif du modèle économique dans lequel un actif financier est détenu au niveau du portefeuille, car cela reflète le mieux la manière dont l'activité est gérée et dont les informations sont fournies à la direction.

Les transferts d'actifs financiers à des tiers dans le cadre de transactions qui ne remplissent pas les conditions requises pour être décomptabilisés ne sont pas considérés comme des ventes à cette fin, conformément à la comptabilisation continue des actifs par les sociétés Viohalco.

Actifs financiers – Évaluation visant à déterminer si les flux de trésorerie contractuels correspondent uniquement au remboursement du principal et au paiement des intérêts :

Aux fins de cette évaluation, le « capital » est défini comme la juste valeur de l'actif financier lors de sa comptabilisation initiale. Les « intérêts » sont définis comme la contrepartie de la valeur temps de l'argent et du risque de crédit associé au montant du capital restant dû pendant une période donnée, ainsi que d'autres risques et coûts de base liés au prêt (par exemple, le risque de liquidité et les frais administratifs), ainsi qu'une marge bénéficiaire. Pour évaluer si les flux de trésorerie contractuels correspondent uniquement à des paiements de principal et d'intérêts, Viohalco examine les conditions contractuelles de l'instrument. Cela implique notamment d'évaluer si l'actif financier contient une clause contractuelle susceptible de modifier le calendrier ou le montant des flux de trésorerie contractuels de telle sorte qu'il ne remplirait plus cette condition. Pour procéder à cette évaluation, Viohalco examine :

- les événements contingents qui modifieraient le montant ou le calendrier des flux de trésorerie ;
- les clauses susceptibles d'ajuster le taux d'intérêt contractuel, y compris les clauses de taux variable ;
- les caractéristiques de remboursement anticipé et de prolongation ; et
- conditions qui limitent la créance aux flux de trésorerie provenant d'actifs spécifiques (par exemple, clauses sans recours).

Actifs financiers – Évaluation ultérieure et gains et pertes :

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Ces actifs sont évalués ultérieurement à leur juste valeur. Les gains et pertes nets, y compris les intérêts ou dividendes perçus, sont comptabilisés en résultat.
Actifs financiers au coût amorti	Ces actifs sont ensuite évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le coût amorti est réduit des pertes de valeur. Les produits d'intérêts, les gains et pertes de change et les pertes de valeur sont comptabilisés en résultat. Tout gain ou perte lié à la décomptabilisation est comptabilisé en résultat.
Participations comptabilisées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Ces actifs sont ensuite évalués à leur juste valeur. Les dividendes sont comptabilisés en résultat net, sauf s'ils représentent clairement un recouvrement d'une partie du coût de l'investissement. Les autres gains et pertes nets sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et ne sont jamais reclassés en résultat net.

Passifs financiers – Classification, évaluation ultérieure et gains et pertes :

Les passifs financiers sont classés comme évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais du résultat net. Un passif financier est classé à la juste valeur par le biais du résultat net s'il est classé comme détenu à des fins de transaction, s'il s'agit d'un dérivé ou s'il est désigné comme tel lors de sa comptabilisation initiale. Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à leur juste valeur et les gains et pertes nets, y compris les charges d'intérêts, sont comptabilisés en résultat. Les autres passifs financiers sont ensuite évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les charges d'intérêts et les gains et pertes de change sont comptabilisés en résultat. Tout gain ou perte lié à la décomptabilisation est également comptabilisé en résultat.

(c) Décomptabilisation

Actifs financiers

Viohalco décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à cet actif expirent, ou lorsqu'elle transfère les droits de recevoir les flux de trésorerie contractuels dans le cadre d'une transaction dans laquelle la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de l'actif financier sont transférés, ou dans laquelle Viohalco ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété et ne conserve pas le contrôle de l'actif financier.

Viohalco conclut des transactions dans le cadre desquelles elle transfère des actifs comptabilisés dans son état de la situation financière, mais conserve la totalité ou la quasi-totalité des risques et avantages liés aux actifs transférés. Dans ces cas, les actifs transférés ne sont pas décomptabilisés.

Passifs financiers

Viohalco décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont acquittées, annulées ou expirées. Viohalco décomptabilise également un passif financier lorsque ses conditions sont modifiées et que les flux de trésorerie du passif modifié sont sensiblement différents, auquel cas un nouveau passif financier basé sur les conditions modifiées est comptabilisé à sa juste valeur.

Lors de la décomptabilisation d'un passif financier, la différence entre la valeur comptable éteinte et la contrepartie versée (y compris les actifs non monétaires transférés ou les passifs pris en charge) est comptabilisée en résultat.

(d) Dérivés et comptabilité de couverture

Les sociétés de Viohalco détiennent des instruments financiers dérivés désignés comme couvertures de juste valeur ou de flux de trésorerie. Les dérivés sont utilisés pour couvrir les risques liés aux variations des prix des métaux, aux fluctuations des taux de change, aux variations des taux d'intérêt sur les emprunts et aux variations des prix de l'énergie.

Les dérivés sont initialement évalués à leur juste valeur ; les coûts de transaction directement attribuables sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont encourus. Après leur comptabilisation initiale, les dérivés sont évalués à leur juste valeur et les variations de celle-ci sont généralement comptabilisées en résultat, sauf si l'instrument remplit les conditions requises pour être comptabilisé comme couverture de flux de trésorerie. Les gains ou pertes sur dérivés sont classés en charges d'exploitation ou en charges financières selon la classification de l'élément couvert.

Couverture de juste valeur

Les instruments dérivés sont désignés comme couvertures de juste valeur lorsque l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif financier comptabilisé est couverte. Les variations de la juste valeur des instruments dérivés qui sont désignés et éligibles à la couverture de juste valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat consolidé, ainsi que les variations de la juste valeur de l'actif ou du passif couvert qui sont attribuables au risque couvert.

Couverture de flux de trésorerie

La partie efficace des variations de la juste valeur des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie est comptabilisée dans la « réserve de couverture ». Toute partie inefficace est comptabilisée immédiatement en résultat.

Les montants enregistrés dans la « Réserve de couverture » sont reclassés dans le compte de résultat consolidé au cours de la ou des périodes pendant lesquelles les flux de trésorerie prévisionnels couverts affectent le résultat ou l'élément couvert affecte le résultat. Lorsqu'un élément couvert est vendu ou lorsque la proportion couverte ne répond plus aux critères de comptabilité de couverture, la comptabilité de couverture est interrompue de manière prospective, les montants enregistrés dans la « Réserve de couverture » restent en réserve et sont reclassés dans le compte de résultat consolidé lorsque l'actif couvert affecte le résultat.

Dans le cas d'une couverture sur une transaction future prévue qui ne devrait plus se réaliser, les montants enregistrés dans la « réserve de couverture » sont reclassés dans le compte de résultat consolidé.

Les sociétés de Viohalco examinent l'efficacité de la couverture de flux de trésorerie à sa mise en place (de manière prospective) en comparant les conditions essentielles de l'instrument de couverture avec les conditions essentielles de l'élément couvert, puis à chaque date de clôture (de manière rétrospective), l'efficacité de la couverture de flux de trésorerie est examinée en appliquant la méthode de compensation en dollars sur une base cumulative.

5.16. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les dépôts à vue auprès d'institutions financières et les dépôts à court terme très liquides dont l'échéance initiale est de trois mois ou moins, qui sont facilement convertibles en montants connus de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les dépôts dont l'échéance contractuelle est supérieure à trois mois ne sont inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie que s'ils sont remboursables à la demande pour le montant total du principal et si les fonds sont disponibles pour une utilisation immédiate.

5.17. Capital social

Les capitaux propres sont composés d'actions ordinaires.

Les coûts supplémentaires directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires sont comptabilisés en déduction des capitaux propres. L'impôt sur le revenu lié aux coûts de transaction d'une opération sur capitaux propres est comptabilisé dans les capitaux propres (voir note 5.7).

5.18. Provisions

Les provisions sont évaluées en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus à un taux avant impôt. Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur actuelle reflète les évaluations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à l'obligation.

Les provisions sont comptabilisées lorsque :

- (a) Il existe une obligation légale ou implicite résultant d'événements passés.
- (b) Le paiement est probable pour régler l'obligation.
- (c) Le montant du paiement en question peut être estimé de manière fiable.

Plus précisément :

Les provisions pour litiges en cours sont comptabilisées lorsqu'il est plus probable qu'improbable qu'une obligation actuelle résultant de ce litige existe et que le paiement est probable.

Les provisions pour garanties sont comptabilisées lorsque le produit est vendu et en fonction de l'expérience historique (probabilité que les produits vendus devront être remplacés). L'estimation initiale des coûts liés à la garantie est révisée chaque année.

Les provisions pour restructuration ne sont comptabilisées que lorsque Viohalco a une obligation implicite, c'est-à-dire lorsqu'un plan formel détaillé identifie l'activité ou la partie de l'activité concernée, le lieu et le nombre d'employés concernés, une estimation détaillée des coûts associés et un calendrier approprié, et que les employés concernés ont été informés des principales caractéristiques du plan ou lorsque la société a déjà commencé à mettre en œuvre le plan.

Une provision pour contrats déficitaires est évaluée à la valeur actuelle du moindre des coûts attendus de résiliation du contrat et du coût net attendu de poursuite du contrat. Avant la constitution de la provision, Viohalco comptabilise toute perte de valeur sur les actifs associés au contrat.

5.19. Résultat par action

Viohalco présente le résultat par action de base et le résultat par action dilué. Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires de la société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de chaque période.

Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation de l'effet de toutes les actions ordinaires éventuelles diluées composées de billets convertibles et d'actions avec options accordées au personnel.

5.20. Évaluation de la juste valeur

La « juste valeur » est le prix qui serait reçu pour vendre un actif ou payé pour transférer un passif dans le cadre d'une transaction ordonnée entre les participants au marché à la date d'évaluation sur le marché principal ou, à défaut, sur le marché le plus avantageux auquel Viohalco a accès à cette date. La juste valeur d'un passif reflète son risque de non-exécution.

Un certain nombre de méthodes comptables et d'informations fournies par Viohalco nécessitent l'évaluation de la juste valeur, tant pour les actifs et passifs financiers que non financiers.

Lorsqu'elle est disponible, Viohalco évalue la juste valeur d'un instrument en utilisant le prix coté sur un marché actif pour cet instrument. Un marché est considéré comme « actif » si les transactions sur l'actif ou le passif ont lieu avec une fréquence et un volume suffisants pour fournir des informations sur les prix de manière continue.

En l'absence de cours coté sur un marché actif, Viohalco utilise des techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation des données observables pertinentes et minimisent l'utilisation des données non observables. La technique d'évaluation choisie intègre tous les facteurs que les acteurs du marché prendraient en compte pour fixer le prix d'une transaction.

Si un actif ou un passif évalué à sa juste valeur a un cours acheteur et un cours vendeur, Viohalco évalue les actifs et les positions longues au cours acheteur et les passifs et les positions courtes au cours vendeur.

La meilleure preuve de la juste valeur d'un instrument financier lors de sa comptabilisation initiale est généralement le prix de transaction, c'est-à-dire la juste valeur de la contrepartie donnée ou reçue. Si Viohalco détermine que la juste valeur lors de la comptabilisation initiale diffère du prix de transaction et que la juste valeur n'est attestée ni par un prix coté sur un marché actif pour un actif ou un passif identique, ni par une technique d'évaluation pour laquelle les données non observables sont jugées insignifiantes par rapport à l'évaluation, alors l'instrument financier est initialement évalué à sa juste valeur, ajustée pour différer la différence entre la juste valeur lors de la comptabilisation initiale et le prix de transaction. Par la suite, cette différence est comptabilisée en résultat sur une base appropriée pendant la durée de vie de l'instrument, mais au plus tard lorsque l'évaluation est entièrement étayée par des données de marché observables ou lorsque la transaction est clôturée.

5.21. Droits d'émission de CO₂

Comptabilisation initiale : Les droits d'émission (quotas) accordés gratuitement par l'autorité compétente sont comptabilisés à leur valeur nominale (nulle) à la date d'attribution, car aucune contrepartie n'est versée. Lorsque les droits d'émission dépassent les quotas gratuits, les droits d'émission achetés sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les droits d'émission achetés sur le marché sont acquis uniquement pour satisfaire aux obligations de conformité du Groupe pour la période de reporting en cours et sont donc comptabilisés directement en charges dans le « Coût des ventes » lorsque les émissions correspondantes ont lieu.

Intention de vendre : Viohalco n'a pas l'intention de vendre ou d'échanger des droits d'émission. Tous les droits reçus sont conservés exclusivement pour satisfaire aux obligations en matière d'émissions pour les périodes actuelles et futures.

5.22. Nouvelles normes, modifications de normes et interprétations des IFRS

Certain nombre de normes, nouvelles ou modifiées, sont devenues applicables pour l'exercice en cours et les exercices suivants. Viohalco a appliqué toutes les nouvelles normes, interprétations et modifications des normes existantes qui étaient obligatoires pour la première fois au cours de l'exercice commençant le 1er janvier 2024 et aucune des normes et interprétations nouvelles ou modifiées n'a eu d'incidence significative sur la comptabilisation et l'évaluation dans les états financiers consolidés.

Normes et interprétations en vigueur pour l'exercice financier en cours

Les amendements aux normes suivantes sont d'application obligatoire pour la première fois à partir de l'exercice comptable débutant au 1er janvier 2025 et ont été adoptés par l'Union européenne :

Amendements à IAS 21 « Les effets des variations des taux de change : absence d'échangeabilité » (entrée en vigueur le 1er janvier 2025). IAS 21 ne couvrait pas auparavant la manière de déterminer les taux de change en cas d'absence de convertibilité à long terme et le taux au comptant à appliquer par la société n'est pas observable. Les modifications à portée limitée ajoutent des exigences spécifiques concernant :

- Déterminer quand une devise est échangeable contre une autre et quand elle ne l'est pas ;
- Déterminer le taux de change à appliquer dans le cas où une devise n'est pas échangeable ;
- Informations supplémentaires à fournir lorsqu'une devise n'est pas échangeable

Normes et interprétations applicables aux périodes ultérieures

Certaines nouvelles normes comptables et modifications de normes comptables ont été publiées, mais ne sont pas obligatoires pour les périodes de reporting au 31 décembre 2025 et n'ont pas été adoptées par anticipation par le Groupe. L'effet des modifications suivantes est actuellement évalué par la direction et celles-ci ne devraient pas avoir d'impact significatif sur les états financiers consolidés de Viohalco pour les périodes de reporting actuelles ou futures.

Les amendements aux normes suivantes ont été publiés mais ne sont pas encore obligatoires pour les exercices comptables débutant au 1er janvier 2025 et ont été adoptés par l'Union européenne :

Amendements à IFRS 9 et à IFRS 7: La classification et la mesure des instruments financiers (entrée en vigueur le 1er janvier 2026). Le 30 mai 2024, l'IASB a publié des amendements à la norme IFRS 9 et à la norme IFRS 7 afin de :

- Clarifier la date de reconnaissance et de déconsolidation de certains actifs et passifs financiers, avec une nouvelle exception pour certains passifs financiers réglés par le biais d'un système de transfert électronique de fonds ;
- Clarifier et ajouter des orientations supplémentaires pour évaluer si un actif financier répond au critère des paiements exclusivement de principal et d'intérêts (SPPI) ;
- Ajouter de nouvelles informations à fournir pour certains instruments dont les modalités contractuelles peuvent modifier les flux de trésorerie (comme certains instruments liés à la réalisation d'objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)) ;
- Mettre à jour les informations à fournir pour les instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais d'un autre élément du résultat global (FVOCI).

Amendements à IFRS 9 et à IFRS 7: Contrats d'électricité dont la production dépend de la nature (« renouvelable ») (en vigueur le 1er janvier 2026). Le 18 décembre 2024, l'IASB a publié des amendements à la norme IFRS 9 et à la norme IFRS 7 afin de :

- clarifier l'application des exigences en matière d'« usage personnel » ;
- autoriser la comptabilité de couverture si ces contrats sont utilisés comme instruments de couverture ; et

- de nouvelles exigences de divulgation pour permettre aux investisseurs de comprendre l'effet de ces contrats sur la performance financière et les flux de trésorerie d'une entreprise.

Améliorations annuelles Volume 11 (entre en vigueur le 1 janvier 2026). Les normes modifiées sont:

- IFRS 1 Première application des Normes internationales d'information financière;
- IFRS 7 Instruments financiers : informations à fournir et des indications supplémentaires pour la mise en œuvre d'IFRS 7;
- IFRS 9 Instruments financiers;
- IFRS 10 États financiers consolidés; et
- IAS 7 Tableaux des flux de trésorerie.

Les amendements aux normes suivantes ont été publiés mais ne sont pas encore obligatoires pour les exercices comptables débutant au 1er janvier 2025 et ne sont pas encore adoptés par l'Union européenne:

IFRS IFRS 18 Présentation et informations à fournir dans les états financiers (entrée en vigueur le 1er janvier 2027). L'IASB a publié IFRS 18, la nouvelle norme sur la présentation et les informations à fournir dans les états financiers, en mettant l'accent sur les mises à jour de l'état des résultats. Les nouveaux concepts clés introduits dans IFRS 18 concernent:

- La structure de l'état des résultats ;
- Les informations nécessaires à fournir dans les états financiers pour certaines mesures de performance du résultat qui sont rapportées en dehors des états financiers de l'entité (c'est-à-dire les mesures de performance alternatives définies par la direction) ;
- Les principes améliorés sur l'agrégation et la désagrégation qui s'appliquent aux états financiers primaires et aux notes en général.

IFRS 18 remplacera IAS 1; bon nombre des autres principes existants dans IAS 1 sont conservés, avec des changements limités. IFRS 18 n'aura pas d'impact sur la reconnaissance ou la mesure des éléments dans les états financiers, mais cela pourrait modifier ce qu'une entité rapporte en tant que « bénéfice ou perte d'exploitation ».

IFRS 18 s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2027 et s'applique également aux informations comparatives. Les changements de présentation et des informations nécessaires par IFRS 18 pourraient nécessiter des changements de système et de processus.

IFRS 19 Filiales sans obligation de rendre des comptes publics : Informations à fournir (entrée en vigueur le 1er janvier 2027). Le Conseil des normes comptables internationales (IASB) a publié une nouvelle norme comptable IFRS pour les filiales. La norme IFRS 19 « Filiales sans obligation de rendre des comptes publics : Informations à fournir » permet aux filiales éligibles d'utiliser les normes comptables IFRS avec des informations à fournir réduites. L'application de la norme IFRS 19 réduira les coûts de préparation des états financiers des filiales tout en maintenant l'utilité des informations pour les utilisateurs de leurs états financiers.

Amendements à IAS 21 « Les effets des variations des taux de change : Traduction vers une monnaie de présentation hyperinflationniste » (entrée en vigueur le 1er janvier 2027). L'IASB a publié des amendements à IAS 21 afin de préciser les procédures de traduction pour une entité dont la monnaie de présentation est celle d'une économie hyperinflationniste. L'entité applique ces amendements si :

- sa monnaie fonctionnelle est celle d'une économie non hyperinflationniste et qu'elle traduit ses résultats et sa situation financière dans la monnaie d'une économie hyperinflationniste ; ou
- elle traduit dans la monnaie d'une économie hyperinflationniste les résultats et la situation financière d'une opération étrangère dont la monnaie fonctionnelle est celle d'une économie non hyperinflationniste.

6. Segments opérationnels

A. Base de la division en segments

À des fins de gestion, Viohalco est divisée en sept grands segments opérationnels, répartis en deux divisions qui opèrent dans des secteurs différents :

Division industrielle

- Segment Aluminium ;
- Segment Cuivre ;
- Segment Câbles ;
- Segment Tubes d'acier ;
- Segment Acier ;
- Segment Autres activités.

Division Immobilier

- Segment Immobilier.

Ces segments proposent des produits et services différents et sont gérés séparément, car ils nécessitent des technologies et des stratégies marketing différentes.

Cette organisation structurelle est déterminée par la nature des risques et des rendements associés à chaque segment d'activité. Elle repose sur la structure de gestion ainsi que sur le système de reporting interne. Elle constitue la base sur laquelle Viohalco présente ses informations sectorielles.

L'analyse sectorielle présentée dans les présents états financiers consolidés reflète les opérations analysées par l'entreprise. C'est ainsi que le principal décideur opérationnel de Viohalco examine régulièrement ses résultats d'exploitation afin d'allouer les ressources aux segments et d'évaluer leur performance.

Aux fins de l'information sectorielle, toutes les sociétés de Viohalco, à l'exception de celles qui opèrent en tant que sociétés commerciales, ont été affectées à un segment opérationnel spécifique.

En ce qui concerne les sociétés commerciales de Viohalco, leurs résultats et leurs chiffres du bilan ont été affectés aux segments opérationnels, en fonction de la nature de leurs transactions.

Voici une brève description des segments :

Aluminium : ElvalHalcor, par l'intermédiaire de sa division de laminage d'aluminium (Elval), de ses filiales Symetal S.A., Elval Colour S.A. et Vepal S.A., ainsi que Bridgnorth Aluminium et Etem Extrusions, fournissent une large gamme de produits, allant des bobines et tôles d'aluminium pour des applications générales et des feuilles d'aluminium à usage domestique, à des produits spéciaux, tels que des produits en aluminium laminés et extrudés pour la construction navale, l'industrie automobile et le bâtiment, ainsi que des bobines lithographiques.

Cuivre : ElvalHalcor, par l'intermédiaire de sa division tubes en cuivre (Halcor) et de sa filiale Sofia Med S.A., produit une large gamme de produits en cuivre et en alliages de cuivre, allant des tubes en cuivre et en laiton, des bandes, tôles et plaques en cuivre, aux barres omnibus et tiges en cuivre.

Câbles : les sociétés Hellenic Cables constituent l'un des plus grands producteurs de câbles en Europe, fabriquant des câbles d'alimentation, de télécommunication et sous-marins, ainsi que des fils émaillés et des composés.

Tubes d'acier : Corinth Pipeworks se consacre à la production de tubes d'acier destinés au transport de gaz naturel, de pétrole et d'eau, ainsi que de profilés creux en acier utilisés dans les projets de construction.

Acier : Sidenor Steel Industry, Stomana Industry et leurs filiales fabriquent des produits d'acier longs, plats et en aval.

Immobilier : Viohalco tire profit des actifs immobiliers de ses filiales en développant et en gérant des propriétés commerciales et industrielles à grande échelle.

Autres : les autres activités comprennent principalement les dépenses engagées par la société mère (holding), ainsi que les résultats des sociétés qui opèrent dans les segments Technologie, R&D et récupération des ressources. Aucune de ces activités n'a atteint les seuils quantitatifs requis pour être considérée comme un segment opérationnel en 2025 ou 2024.

B. Informations sur les segments opérationnels

Les informations présentées dans les tableaux ci-dessous proviennent directement du système interne de reporting financier utilisé par la direction exécutive (c'est-à-dire le principal décideur opérationnel) pour suivre et évaluer séparément les performances des segments opérationnels. Les transactions entre sociétés du groupe sont effectuées dans des conditions de pleine concurrence, reflétant les conditions du marché libre.

Les tableaux suivants présentent les informations relatives aux résultats, aux actifs et aux passifs des segments opérationnels au 31 décembre 2025 et 2024.

Le chiffre d'affaires et le bénéfice d'exploitation par segment pour 2025 étaient les suivants :

Division industrielle									
Montants en milliers d'euros	Aluminium	Cuivre	Câbles	Tubes d'acier	Acier	Autres activités	Total Industrie	Immobilier	Total consolidé
Chiffre d'affaires par segment	3.295.507	2.217.302	2.497.993	672.034	1.631.592	159.994	10.474.423	89.428	10.563.851
Chiffre d'affaires entre segments	-1.046.956	-421.558	-1.055.315	-80.387	-632.042	-81.466	-3.317.724	-17.226	-3.334.950
Chiffre d'affaires externes	2.248.551	1.795.744	1.442.678	591.648	999.550	78.528	7.156.699	72.201	7.228.901
Marge brute	202.772	139.698	261.132	114.189	96.201	16.840	830.832	30.302	861.134
Résultat opérationnel (EBIT)	110.748	78.055	210.853	95.172	32.707	-12.262	515.273	22.852	538.125
Produits financiers	1.911	1.161	1.321	1.020	1.415	6.357	13.184	3.011	16.195
Charges financières	-36.876	-17.971	-42.028	-10.904	-35.531	-9.541	-152.850	-6.753	-159.603
Quote-part dans le résultat des entités mises en équivalence, nette d'impôt	2.490	-199	-	461	167	-	2.918	469	3.387
Résultat avant impôt	78.273	61.046	170.147	85.749	-1.243	-15.446	378.526	19.579	398.105
Impôt sur le résultat (-)	-14.049	-5.446	-35.744	-19.919	-6.675	-943	-82.777	-3.040	-85.817
Résultat net	64.223	55.600	134.402	65.830	-7.918	-16.389	295.749	16.539	312.288

Les autres informations par segment pour 2025 sont les suivantes :

Division industrielle									
Montants en milliers d'euros	Aluminium	Cuivre	Câbles	Tubes d'acier	Acier	Autres activités	Total Industrie	Immobilier	Total consolidé
Entités mises en équivalence	12.299	2.282	-	9.947	1.454	-	25.982	10.799	36.781
Autres actifs	1.869.414	899.882	1.839.110	597.667	977.833	346.294	6.530.199	596.126	7.126.325
Actifs par segment	1.881.714	902.164	1.839.110	607.614	979.287	346.294	6.556.182	606.924	7.163.106
Passifs par segment	1.048.917	575.762	1.378.953	360.615	828.626	77.780	4.270.654	229.328	4.499.982
Dépenses d'investissement *	65.824	29.631	232.000	28.828	41.092	4.813	402.188	25.566	427.754
Amortissements	-59.620	-18.359	-27.583	-11.934	-28.380	-5.000	-150.875	-7.264	-158.139
Perte de valeur (-) / reprise de perte de valeur, nette	-7.334	-6.727	-11	-718	-88	286	-14.592	1.275	-13.317

* Les dépenses d'investissement comprennent les ajouts aux immobilisations corporelles, aux immobilisations incorporelles et aux immeubles de placements.

Le chiffre d'affaires et le bénéfice d'exploitation par segment pour 2024 étaient les suivants :

Division industrielle									
Montants en milliers d'euros	Aluminium	Cuivre	Câbles	Tubes d'acier	Acier	Autres activités	Total Industrie	Immobilier	Total consolidé
Chiffre d'affaires par segment	2.988.438	2.171.598	2.139.073	789.578	1.697.874	188.648	9.975.210	68.795	10.044.004
Chiffre d'affaires entre segments	-968.380	-422.949	-976.128	-222.066	-689.487	-111.596	-3.390.606	-26.092	-3.416.698
Chiffre d'affaires externes	2.020.058	1.748.649	1.162.945	567.512	1.008.387	77.053	6.584.603	42.702	6.627.306
Marge brute	178.646	156.870	198.150	100.614	54.092	18.341	706.713	25.432	732.145
Résultat opérationnel (EBIT)	102.248	94.406	165.171	81.234	-8.271	-5.595	429.193	16.645	445.839
Produits financiers	2.735	1.586	807	434	2.233	4.348	12.143	5.914	18.057
Charges financières	-42.719	-23.408	-48.251	-18.487	-40.605	-3.376	-176.847	-8.388	-185.235
Quote-part dans le résultat des entités mises en équivalence, nette d'impôt	384	-5.633	-	145	227	-	-4.877	-135	-5.012
Résultat avant impôt	62.647	66.950	117.728	63.326	-46.416	-4.623	259.613	14.036	273.649
Impôt sur le résultat (-)	-8.828	-7.844	-24.997	-15.116	-883	-1.489	-59.156	-3.675	-62.832
Résultat net	53.820	59.107	92.730	48.210	-47.299	-6.112	200.456	10.361	210.817

Les autres informations par segment pour 2024 sont les suivantes :

Division industrielle									
Montants en milliers d'euros	Aluminium	Cuivre	Câbles	Tubes d'acier	Acier	Autres activités	Total Industrie	Immobilier	Total consolidé
Entités mises en équivalence	10.410	949	-	7.859	1.058	809	21.085	10.330	31.416
Autres actifs	1.821.290	786.738	1.491.527	577.396	944.656	327.888	5.949.495	589.987	6.539.482
Actifs par segment	1.831.700	787.687	1.491.527	585.255	945.714	328.697	5.970.580	600.317	6.570.897
Passifs par segment	1.038.275	492.438	1.184.654	400.601	774.021	81.342	3.971.332	235.427	4.206.759
Dépenses d'investissement *	73.999	24.467	216.756	41.295	34.037	7.924	398.478	35.058	433.536
Amortissements	-57.968	-17.030	-24.178	-10.404	-26.537	-4.553	-140.670	-6.622	-147.292
Perte de valeur (-) / reprise de perte de valeur, nette	6.657	-10.104	-35	-	47	-	-3.530	2.022	-1.508

* Les dépenses d'investissement comprennent les ajouts aux immobilisations corporelles, aux immobilisations incorporelles et aux immeubles de placements.

C. Information géographique

Les segments de Viohalco sont gérés à l'échelle mondiale, mais les sites de production et les bureaux de vente sont principalement situés en Grèce, en Allemagne, au Royaume-Uni, en France, en Bulgarie, en Roumanie, en Serbie, en Macédoine du Nord et aux États-Unis.

Les informations géographiques ci-dessous analysent les actifs non courants consolidés par pays de domicile de la société et par autres pays. Dans la présentation des informations géographiques, les actifs des segments ont été classés en fonction de leur emplacement géographique. En Europe, les informations relatives aux actifs de la Grèce et de la Belgique sont présentées séparément.

Immobilisations corporelles

Montants en milliers d'euros	Solde au 31 décembre	
	2025	2024
Belgique	1.530	1.599
Grèce	2.295.057	2.090.876
Autres	596.938	564.080
Total	2.893.525	2.656.555

Immobilisations incorporelles et goodwill

Montants en milliers d'euros	Solde au 31 décembre	
	2025	2024
Grèce	70.604	51.300
Autres	5.580	5.987
Total	76.184	57.287

Immeubles de placements

Montants en milliers d'euros	Solde au 31 décembre	
	2025	2024
Grèce	341.694	337.126
Autres	14.794	15.253
Total	356.488	352.379

Actifs au titre du droit d'utilisation

Montants en milliers d'euros	Solde au 31 décembre	
	2025	2024
Belgique	117	96
Grèce	40.517	35.825
Autres	5.855	7.981
Total	46.489	43.901

7. Chiffres d'affaires

Le chiffre d'affaires provient des contrats avec les clients et des revenus locatifs sur les immeubles de placements.

			Pour l'exercice clos le 31 décembre	
Montants en milliers d'euros	2025	2024		
Revenus locatifs provenant des immeubles de placements	32.902	29.702		
Chiffre d'affaires provenant de contrats avec des clients	7.195.999	6.597.603		
Total	7.228.901	6.627.306		

A. Ventilation du chiffre d'affaires provenant de contrats conclus avec les clients

Dans le tableau suivant, le chiffre d'affaires des contrats avec les clients est ventilé par marché géographique principal et en fonction du moment auquel intervient la comptabilisation de ce chiffre d'affaires. Le tableau comprend un rapprochement avec les segments opérationnels de Viohalco (voir note 6).

pour l'exercice clos le 31 décembre 2025									
Montants en milliers d'euros	Aluminium	Cuivre	Câbles	Tubes d'acier	Acier	Autres activités	Total Industrie	Immobilier	Total consolidé
Principaux marchés géographiques									
Union européenne (y compris la Grèce)	1.579.926	1.300.525	1.146.965	218.805	881.092	51.556	5.178.869	39.316	5.218.185
Autres pays européens	325.965	280.951	145.726	171.332	97.065	2.223	1.023.260	-	1.023.260
Asie	46.589	44.354	118.321	14.022	20.517	23.624	267.428	-	267.428
Amérique	287.057	129.702	27.335	172.840	-	291	617.225	-	617.225
Afrique	8.667	37.290	4.332	14.621	876	112	65.899	-	65.899
Océanie	332	2.922	-	28	-	720	4.002	-	4.002
Total	2.248.535	1.795.744	1.442.678	591.648	999.550	78.528	7.156.683	39.316	7.195.999

Moment de la reconnaissance du chiffre d'affaires									
Chiffre d'affaires comptabilisé à un moment donné	2.247.999	1.793.005	653.643	37.169	973.602	48.514	5.753.932	29.459	5.783.391
Produits transférés progressivement	-	-	788.920	554.471	-	-	1.343.390	-	1.343.390
Services transférés progressivement	536	2.739	116	7	25.949	30.014	59.361	9.857	69.218
Total	2.248.535	1.795.744	1.442.678	591.648	999.550	78.528	7.156.683	39.316	7.195.999

pour l'exercice clos le 31 décembre 2024									
Montants en milliers d'euros	Aluminium	Cuivre	Câbles	Tubes d'acier	Acier	Autres activités	Total Industrie	Immobilier	Total consolidé
Principaux marchés géographiques									
Union européenne (y compris la Grèce)	1.361.533	1.292.750	891.613	155.267	848.277	49.424	4.598.864	13.016	4.611.880
Autres pays européens	337.431	257.555	111.425	50.926	118.853	2.360	878.549	-	878.549
Asie	49.686	39.570	116.464	272.810	41.258	23.974	543.761	-	543.761
Amérique	253.915	119.229	39.225	42.316	-	406	455.091	-	455.091
Afrique	16.890	35.080	4.218	13.747	-	125	70.059	-	70.059
Océanie	586	4.465	-	32.447	-	764	38.263	-	38.263
Total	2.020.042	1.748.649	1.162.945	567.512	1.008.387	77.053	6.584.587	13.016	6.597.603

Moment de la reconnaissance du chiffre d'affaires									
Chiffre d'affaires comptabilisé à un moment donné	2.019.377	1.744.472	591.165	34.637	992.378	50.455	5.432.483	3.769	5.436.251
Produits transférés progressivement	-	-	571.767	532.867	-	-	1.104.635	-	1.104.635
Services transférés progressivement	665	4.177	13	8	16.009	26.598	47.470	9.248	56.717
Total	2.020.042	1.748.649	1.162.945	567.512	1.008.387	77.053	6.584.587	13.016	6.597.603

Le chiffre d'affaires consolidé de Viohalco pour 2025 s'est élevé à 7.229 millions d'euros, soit une augmentation de 9% par rapport à l'année précédente (2024 : 6.627 millions).

Le chiffre d'affaires qui devrait être comptabilisé à l'avenir et qui est lié à des obligations de performance non satisfaites (ou partiellement satisfaites) à la date de clôture s'élève à 1.595 millions d'euros. Un montant de 956 millions d'euros devrait être comptabilisé en 2026, 458 millions d'euros devraient être comptabilisés en 2027 et les 181 millions d'euros restants devraient être comptabilisés à partir de 2028, sur la base des calendriers figurant dans les contrats ouverts au 31 décembre 2025, dont la durée initiale prévue est supérieure à un an et dont la comptabilisation des revenus a commencé en 2025 ou au cours des périodes précédentes. Le montant restant de 1.781 millions d'euros (sur un carnet de commandes total de 3.376 millions d'euros) concerne des contrats dont aucun chiffre d'affaires n'a été comptabilisé en 2025 ou au cours des périodes précédentes, ou des projets qui ne sont pas encore juridiquement exécutoires, ainsi que certains accords-cadres pour lesquels le chiffre d'affaires sera comptabilisé à un moment donné dans le futur, une fois que les obligations de performance correspondantes auront été remplies.

B. Soldes des contrats

Les actifs sur contrat concernent principalement les droits à une contrepartie pour les travaux achevés mais non facturés à la date de clôture sur des produits personnalisés ou des projets énergétiques. Les actifs sur contrat sont transférés aux créances lorsque les droits deviennent inconditionnels. Cela se produit généralement lorsque les sociétés de Viohalco émettent une facture au client (sauf si la facture est émise à l'avance).

Les passifs sur contrat concernent principalement les avances reçues des clients pour la construction de produits personnalisés ou de projets énergétiques dont les revenus sont comptabilisés au fil du temps.

Les actifs sur contrat concernent principalement les segments Câbles et Tubes d'acier, où les montants sont facturés au fur et à mesure de l'avancement des travaux, conformément aux conditions contractuelles convenues, soit à la réalisation des étapes contractuelles, soit à la livraison finale et à la réception des produits.

Le tableau suivant fournit des informations sur les actifs sur contrat et les passifs sur contrat.

Montants en milliers d'euros	Au	
	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Actifs sur contrat	277.713	256.322
Passifs sur contrat	-238.644	-226.488
Total	39.069	29.834

Les variations des soldes d'actifs sur contrats et de passifs sur contrats au cours de la période sont décrites dans le tableau suivant :

Montants en milliers d'euros	Actifs sur contrat	Passifs sur contrat
Solde au 1er janvier 2025	256.322	226.488
Augmentations résultant de modifications de l'évaluation de l'avancement	269.666	-
Produits comptabilisés liés aux acomptes et aux soldes de produits différés au début de la période	-	-199.178
Transferts des actifs sur contrat comptabilisés au début de la période vers les créances	-244.038	-
Nouveaux acomptes et produits différés en cours à la fin de l'exercice	-	214.239
Dépréciation	-1	-
Reprise de dépréciation	13	-
Réduction de valeur	-2.388	-
Écarts de change	-1.861	-2.906
Solde au 31 décembre 2025	277.713	238.644

Montants en milliers d'euros	Actifs sur contrat	Passifs sur contrat
Solde au 1er janvier 2024	236.552	281.387
Augmentations résultant de modifications de la mesure de l'avancement	241.950	-
Produits comptabilisés liés aux acomptes et aux soldes de produits différés au début de la période	-	-249.948
Transferts des actifs sur contrat comptabilisés au début de la période vers les créances	-219.239	-
Nouveaux acomptes et produits différés en cours à la fin de l'exercice	-	200.850
Reprise de dépréciation	38	-
Réduction de valeur	-3.962	-
Reclassements	-	32
Autres mouvements	-	-350
Fonds remboursés au client	-	-3.367
Montant comptabilisé dans les autres produits	-	-4.295
Écarts de change	983	2.180
Solde au 31 décembre 2024	256.322	226.488

Les actifs sur contrat ont augmenté de 21 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation est principalement attribuable au segment Câbles en raison de la croissance des activités liées aux projets et du calendrier de facturation de certains projets en cours.

Les passifs sur contrats concernent principalement les acomptes reçus des clients. Les passifs sur contrats dont le règlement est prévu dans plus d'un an sont classés en passifs non courants (montant nul au 31 décembre 2025 et 5 millions d'euros au 31 décembre 2024). Les passifs sur contrats ont augmenté de 12,2 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2024, principalement en raison du segment Câbles, en raison de la croissance des activités liées aux projets et du calendrier de facturation de certains projets en cours.

C. Coûts des contrats

Les coûts des contrats sont comptabilisés dans les actifs par les sociétés du groupe Viohalco, la direction estimant que les frais, commissions et autres coûts liés à l'obtention de contrats pour des projets énergétiques sont recouvrables.

Par conséquent, au 31 décembre 2025, Viohalco a comptabilisé un montant de 28 000 euros au titre des coûts de contrats, et le montant total est classé en actifs courants (31 décembre 2024 : 510 milliers d'euros, dont un montant de 222 milliers d'euros est classé en actifs non courants). Au cours de l'exercice, l'amortissement des coûts de contrats s'est élevé à 482 milliers d'euros.

D. Jugements significatifs dans la reconnaissance du chiffre d'affaires

Pour la reconnaissance du chiffre d'affaires, les sociétés de Viohalco émettent des jugements concernant le calendrier de réalisation des obligations de performance, l'identification d'obligations de performance distinctes, ainsi que le prix de la transaction et les montants alloués aux obligations de performance.

Les plus importantes de ces estimations sont décrites ci-dessous :

- Les contrats comportant des obligations de performance multiples sont principalement identifiés dans le segment Câbles pour des projets clés en main et pour des produits sur mesure dans les segments Câbles, Tubes d'acier et Aluminium, comme décrit dans la note 5.3. Dans de tels cas, le prix total de la transaction est alloué à ces obligations de performance sur la base des prix de vente intrinsèques des biens et services prévus. Si ces biens et services ne sont pas vendus séparément, une approche coût plus marge est utilisée pour estimer le prix de vente intrinsèque.
- Certains contrats avec les clients impliquent un coût de transaction variable, car ils comprennent une remise sur le volume ou une remise commerciale basée sur le total des ventes au client au cours d'une période donnée. Dans un tel cas, les revenus sont constatés en fonction des ventes prévues au client tout au long de l'exercice, à mesure que ces ventes sont réalisées et que de nouvelles commandes sont reçues et dans la mesure où il est hautement probable qu'une reprise importante des revenus cumulés constatés ne sera pas nécessaire.
- Une part importante des contrats avec les clients comprend le service de transport. Le transport est considéré comme une obligation de performance distincte, si le client peut bénéficier du service de transport offert et si la promesse de transporter les marchandises au client est identifiable séparément de la production de ces produits personnalisés. Le chiffre d'affaires tiré des commandes de produits normalisés est constaté à un moment précis et le transport n'est pas considéré comme une obligation de performance distincte.

8. Autres produits et charges

A. Autres produits

Pour l'exercice clos le 31 décembre			
Montants en milliers d'euros	Note	2025	2024
Subventions publiques		1.048	2.661
Amortissement des subventions reçues	28	2.172	2.681
Revenus de location		2.669	1.397
Produits provenant des honoraires, commissions et coûts refacturés		2.405	3.360
Indemnisation des dommages		1.778	5.312
Gain sur la vente d'immobilisations corporelles et incorporelles		7.460	370
Gain sur la vente d'immeubles de placement		-	27
Gain résultant de l'évaluation d'instruments financiers		-	7.462
Reprise de perte de valeur sur immobilisations corporelles et sur immeubles de placement		12.087	12.289
Gain provenant de la cession de filiales		10	230
Gains provenant de regroupements d'entreprises		-	168
Autre		5.712	6.730
Total des autres produits		35.342	42.686

B. Autres charges

Pour l'exercice clos le 31 décembre			
Montants en milliers d'euros		2025	2024
Perte de valeur des immobilisations corporelles et des immeubles de placement		13.120	10.628
Réduction de valeur des immobilisations corporelles et incorporelles		4.047	2.030
Perte de valeur des entreprises associées/coentreprises		-	3.144
Perte sur la vente de PP&E		3	2
Perte sur la vente d'immeubles de placements		6.474	-
Domages encourus		560	4.232
Pénalités		3.265	637
Autres		1.208	4.097
Total des autres charges		28.676	24.769
Autres produits/charges nets (-)		6.666	17.917

Les autres produits/charges nets pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 se sont élevés à un gain de 6,7 millions d'euros, contre un gain de 17,9 millions d'euros en 2024, principalement en raison des facteurs suivants :

- En 2025, un gain de 7,5 millions d'euros provenant de la cession d'immobilisations (contre 0,4 million d'euros en 2024) a été comptabilisé au titre de la cession d'immobilisations par des filiales de Viohalco en Albanie et en France.
- La filiale de Viohalco, ElvalHalcor, détient une option de vente lui permettant de céder sa participation restante dans le capital social de Cosmos Aluminium, comme décrit dans la note 21. La perte comptabilisée pour 2025, résultant de leur évaluation à la juste valeur, s'est élevée à 6,5 millions d'euros (2024 : gain de 7,5 millions d'euros), et a été enregistrée dans la rubrique « Perte sur évaluation des instruments financiers » au sein des autres charges.
- En 2024, les conditions économiques mondiales difficiles ont freiné la demande pour les produits de NedZink B.V., entraînant une baisse de ses résultats financiers pour 2024. En conséquence, une perte de valeur de 3,1 millions d'euros a été comptabilisée sur la participation dans la société (note 20).

C. Charges par nature

Pour l'exercice clos le 31 décembre

Montants en milliers d'euros	Note	2025	2024
Coût des matières premières et autres matières		4.766.485	4.547.842
Avantages du personnel	12	584.168	517.112
Énergie		243.712	207.033
Amortissement		160.311	149.973
Amortissement des coûts des contrats		482	157
Taxes et accises		19.924	20.465
Primes d'assurance		42.677	39.441
Loyers		7.321	8.226
Frais de transports (marchandises et matériels)		192.535	167.220
Frais de publicité		10.599	8.031
Honoraires et avantages payés à des tiers		517.705	382.309
Gains (-)/pertes d'instruments dérivés		-8.965	-6.699
Entreposage et emballage		12.108	12.985
Commissions		10.733	14.715
Gains (-) / pertes de change		-4.215	5.237
Frais d'entretien		86.396	69.284
Royalties		6.825	4.873
Consommation d'outils de production		28.475	27.842
Autres charges		14.355	15.684
Total		6.691.631	6.191.730

Les principaux facteurs à l'origine de la variation des charges en 2025 sont les suivants :

- L'augmentation des volumes de vente a eu une incidence sur le coût des ventes et les charges d'exploitation associées (« Coût des matières premières et autres consommables » et « Frais d'entretien »), qui ont également augmenté.
- L'augmentation des « Honoraires et avantages payés à des tiers » est principalement attribuable aux services liés à des projets spécifiques fournis par des sous-traitants, en particulier dans le segment Câbles. Le segment Câbles a connu une hausse des services d'installation liés aux contrats clés en main exécutés par les filiales, ce qui a entraîné des coûts plus élevés par rapport à 2024.

Le montant total des dépenses de recherche et développement comptabilisées en charges au cours de l'exercice 2025 s'élève à 24,3 millions d'euros (2024 : 23,2 millions d'euros).

9. Résultat financier net

Pour l'exercice clos le 31 décembre

Montants en milliers d'euros	2025	2024
Produits financiers		
Produits d'intérêts	12.375	14.804
Gains de change	2.616	2.710
Dividendes perçus	588	543
Gains sur dérivés	616	-
	16.195	18.057
Charges financières		
Charges d'intérêts et frais connexes	149.304	187.321
Gains (-) / Pertes sur instruments dérivés	-1.458	-5.559
Intérêts sur contrats de location	2.629	2.449
Pertes de change	9.129	1.023
	159.603	185.235
Résultat financier net (-)	-143.408	-167.178

Les charges d'intérêts et les coûts connexes ont diminué de 14 % par rapport à 2024, en raison du resserrement des spreads de crédit et de la baisse des taux de référence.

Afin de se prémunir contre la volatilité des taux d'intérêt, les filiales de Viohalco ont conclu des contrats de swap de taux d'intérêt afin de couvrir une partie de leurs frais financiers. Les résultats et l'évaluation de ces swaps de taux d'intérêt sont comptabilisés dans les « Charges financières ».

10. Résultat par action

Étant donné qu'il n'y a pas de stock-options ni d'obligations convertibles, le résultat de base par action et le résultat dilué par action sont identiques et sont basés sur le bénéfice suivant attribuable aux actionnaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation.

A. Bénéfice/perte (-) attribuable aux propriétaires de la société

Pour l'exercice clos le 31 décembre		
Montants en milliers d'euros	2025	2024
Bénéfice/perte (-) attribuable aux propriétaires de la Société	235.393	161.092

B. Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation

En milliers d'actions	2025	2024
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires au 31 décembre	259.190	259.190

Le nombre d'actions en 2025 reste identique à celui de 2024, aucune action n'ayant été émise au cours de l'année.

C. Résultat par action

Le bénéfice par action de base et dilué est le suivant :

Bénéfice par action (en euros par action)	2025	2024
De base et dilué	0,908	0,622

11. Avantages du personnel

Montants en milliers d'euros	Note	2025	2024
Passif net au titre des prestations définies		31.727	30.040
Dette de cotisations de sécurité sociale	27	17.019	16.243
Total des passifs liés aux avantages du personnel		48.746	46.284
Non courant		31.727	30.040
Courant		17.019	16.243

Pour plus de détails sur les charges liées aux avantages du personnel, voir la note 12.

A. Régimes postérieurs à l'emploi

Les régimes postérieurs à l'emploi suivants existent :

Régimes à cotisations définies

Tous les salariés des sociétés de Viohalco sont couverts pour leur retraite principale par les organismes d'assurance sociale respectifs, dans le respect de la législation locale. Dès que les cotisations ont été versées, les sociétés de Viohalco n'assument plus aucune autre obligation de paiement. Les cotisations habituelles constituent des coûts périodiques nets pour l'exercice durant lequel elles sont dues et, en tant que telles, relèvent des dépenses inhérentes aux avantages du personnel.

Régimes à prestations définies

Les salariés des sociétés de Viohalco ont le droit, dans certains pays, principalement en Grèce et en Bulgarie, de percevoir une somme forfaitaire à leur départ en retraite. Cette somme forfaitaire est déterminée en tenant compte des années de service et du salaire à la date de départ en retraite. Ce système répond à la définition d'un régime à prestations définies et comptabilise les prestations cumulées au compte de résultat au cours de chaque période au moyen d'une augmentation correspondante d'un passif en matière de retraite. Les avantages versés aux retraités au cours de chaque période sont comptabilisés en contrepartie de ce passif. Le passif des sociétés de Viohalco au titre des avantages sociaux au 31 décembre 2025 et 2024 s'élève respectivement à 31.727 milliers d'euros et 30.040 milliers d'euros. Ces régimes ne sont pas provisionnés.

B. Variation du passif net au titre des prestations définies

Le tableau suivant montre le rapprochement entre le solde d'ouverture et le solde de clôture du passif net des prestations définies et de ses composantes.

Montants en milliers d'euros	2025	2024
Solde au 1er janvier	30.040	27.754
<u>Inclus dans le résultat net</u>		
Coût des services rendus au cours de l'exercice	2.476	2.749
Coût des services passés	-331	85
Perte sur liquidation	4.788	2.981
Coût/produit des intérêts (-)	735	719
	7.668	6.534
<u>Inclus dans les autres éléments du résultat global</u>		
Perte / gain de réévaluation (-)		
Perte/gain actuariel(le) (-) résultant de :		
-Hypothèses démographiques	-15	-17
-Hypothèses financières	-711	749
-Ajustements empiriques	1.903	653
	1.177	1.385
Autres mouvements		
Contributions versées	-7.150	-5.628
Ecart de change	-9	-4
	-7.159	-5.633
Solde au 31 décembre	31.727	30.040

Au cours de l'exercice 2025, Viohalco et ses sociétés ont versé 7,1 millions d'euros (2024 : 5,6 millions d'euros) aux salariés ayant quitté l'entreprise au cours de l'année.

Un coût supplémentaire lié à ces paiements a été comptabilisé (perte de résiliation de 4,8 millions d'euros – 2024 : 3,0 millions d'euros). Les pertes de résiliation sont liées aux dispositions en vigueur dans les pays où les sociétés de Viohalco exercent leurs activités.

Plus précisément, dans les cas de licenciement, de départ volontaire avec indemnités et de départ en retraite, les frais supplémentaires représentent la différence entre les indemnités versées et le montant comptabilisé dans le passif au titre des prestations définies pour les employés concernés.

C. Obligation au titre des prestations définies

(a) Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles moyennes pondérées à la date de clôture étaient les suivantes :

	2025	2024
Taux d'actualisation		
Grèce	2,95%	2,80%
Bulgarie	3,94%	3,00%
Autres pays	3,96%	1,96%
Inflation des prix		
Grèce	2,00%	2,00%
Bulgarie	2,00%	2,00%
Autres pays	2,57%	1,57%
Croissance future des salaires		
Grèce	3,00%	3,07%
Bulgarie	4,85%	4,84%
Autres pays	1,26%	0,82%
Durée du plan (en années)		
Grèce	4,3	4,3
Bulgarie	8,2	9,3
Autres pays	7,7	4,7

Les hypothèses relatives à la mortalité future ont été basées sur le tableau de mortalité Eurostat 2020 pour les entités grecques, tandis que le tableau de mortalité suisse EVK2000 a été appliqué pour les autres juridictions.

(b) Analyse de sensibilité

L'analyse de sensibilité pour chaque hypothèse actuarielle importante, qui pouvait être raisonnablement émise à la fin de la période de reporting et qui montre comment l'Obligation au titre des Prestations Définies (OPD) aurait été affectée par ces variations, se définit comme suit :

Montants en milliers d'euros	2025	2024
Sensibilité 1 (taux d'actualisation plus 0,5 %) - Différence de l'OPD		
Grèce	-502	-478
Bulgarie	-245	-248
Autres pays	-14	-14
Sensibilité 2 (taux d'actualisation moins 0,5 %) - Différence de l'OPD		
Grèce	525	500
Bulgarie	265	254
Autres pays	15	15
Sensibilité 3 (taux de croissance salariale plus 0,5 %) - Différence de l'OPD		
Grèce	485	454
Bulgarie	253	241
Autres pays	16	15
Sensibilité 4 (taux de croissance salariale moins 0,5 %) - Différence de l'OPD		
Grèce	-469	-445
Bulgarie	-236	-238
Autres pays	-14	-14

L'analyse de sensibilité ci-dessus est basée sur la variation d'une hypothèse alors que toutes les autres hypothèses demeurent constantes. Dans la pratique, il est peu probable que cela se produise et les variations de certaines des hypothèses peuvent être corrélées.

Lors du calcul de la sensibilité de l'obligation au titre des prestations définies selon les hypothèses actuarielles, la même méthode (valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies calculée avec la méthode des unités de crédit projetées à la fin de la période de clôture) a été appliquée comme lors du calcul du passif au titre des retraites comptabilisé dans l'état de la situation financière. Les méthodes et la formule des hypothèses utilisées pour l'analyse définie n'ont pas changé par rapport à l'année précédente.

L'analyse de l'échéance attendue des prestations de retraite non actualisées est la suivante:

Montants en milliers d'euros	2025	2024
Moins d'un an	9.230	7.752
Entre 1 et 2 ans	2.239	2.416
Entre 2 et 5 ans	6.958	6.394
Plus de 5 ans	19.906	18.349
Total	38.332	34.912

12. Charges du personnel

A. Analyse et répartition par fonction

Montants en milliers d'euros	Note	2025	2024
Salaires et traitements		465.746	406.160
Cotisations sociales		81.716	74.343
Régimes à cotisations définies		5.850	5.053
Régimes à prestations définies	11	7.668	6.534
Avantages liés aux paiements fondés sur des actions		1.057	-
Autres charges du personnel		39.657	32.752
Total		601.694	524.842
Les charges du personnel ont été répartis comme suit :			
Coût des ventes	8	402.575	351.633
Frais de vente et de distribution	8	55.022	50.744
Frais administratifs	8	126.571	114.735
Charges du personnel capitalisés dans les projets en cours de construction		17.525	7.730
Total		601.694	524.842

B. Nombre d'employés

Le nombre d'employés, ainsi que leur profil et leur sexe, des sociétés de Viohalco sont présentés dans les tableaux suivants :

2025

	18 - 30	30-50	51+	Total
Hommes	1.308	5.580	3.426	10.314
Femmes	326	1.200	596	2.122
Total	1.634	6.780	4.022	12.436
	Employés de bureau et professionnels	Ouvriers	Cadres	Total
Nombre d'employés	3.384	7.995	1.057	12.436

2024

	18 - 30	30-50	51+	Total
Hommes	1.076	5.369	3.119	9.564
Femmes	274	1.118	498	1.890
Total	1.350	6.487	3.617	11.454
	Employés de bureau et professionnels	Ouvriers	Cadres	Total
Nombre d'employés	3.206	7.234	1.014	11.454

C. Paiements fondés sur des actions

Dans le cadre des plans d'intéressement à long terme (LTIP) basés sur les actions des filiales de Viohalco, les cadres supérieurs de ces filiales peuvent se voir attribuer une rémunération à long terme sous forme d'actions des filiales. L'objectif est de fidéliser les collaborateurs clés en les incitant à se concentrer sur la croissance à long terme de la valeur de l'entreprise, ainsi que de lier la rémunération des cadres aux performances commerciales à long terme et de l'aligner sur la création de valeur et les intérêts des actionnaires.

En conséquence, au cours de l'année 2025, Viohalco a adopté une nouvelle politique comptable conformément à la norme IFRS 2 – Paiement fondé sur des actions, à la suite de l'attribution d'instruments de capitaux propres aux employés de la société. Cette politique s'applique aux transactions de paiement fondées sur des actions réglées en capitaux propres et reflète les exigences de comptabilisation, d'évaluation et d'information de la norme IFRS 2.

Principes comptables clés appliqués

Conformément aux plans d'intéressement à long terme actuellement en vigueur, des actions des filiales sont attribuées gratuitement au cadres supérieurs désignés, sous réserve du respect de conditions spécifiques en matière de service et de performance, telles que définies dans la politique de rémunération.

Comptabilisation et évaluation

La juste valeur totale des actions attribuées pour les périodes 2024-2027 et 2025-2028 s'élève respectivement à 1.074 milliers d'euros (ElvalHalcor: 627 milliers d'euros et Cenergy Holdings: 447 milliers d'euros) et 2.078 milliers d'euros (ElvalHalcor: EUR 1.433 milliers d'euros et Cenergy Holdings: 645 milliers d'euros), qui seront comptabilisés en charges sur la période de performance et d'acquisition des droits, c'est-à-dire sur 4 ans. La charge totale comptabilisée dans le compte de résultat pour 2025 s'élève à 1.057 milliers d'euros et le crédit correspondant est comptabilisé dans les capitaux propres sous la rubrique « Autres réserves ».

Les détails sur les plans des filiales sont présentés ci-dessous.

1. Cenergy Holdings

Le programme de paiement fondés sur des actions de Cenergy Holdings sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Période LTIP	Période de performance	Période d'acquisition	Conditions d'acquisition	Date d'attribution	Nombre d'actions attribuées	Montant comptabilisé en charges au cours de la période (en milliers d'euros)	Montant comptabilisé en charges au cours de la période précédente (en milliers d'euros)
2024-2027	2024	2025-2027	Condition de service – Le statut d'emploi doit être maintenu jusqu'au 31 décembre 2027	27/05/2025	25.000	123	-
	2024	2025-2027	Conditions de performance remplies pour l'exercice 2024 et conditions de service (emploi jusqu'au 31 décembre 2027)	19/06/2025	22.613	101	-
2025-2028	2025	2026-2028	Conditions de performance remplies pour l'exercice 2025 et conditions de service (emploi jusqu'au 31 décembre 2028)	31/05/2025	-	161	-
Total						385	-

Transfert d'actions

Le 20 juin 2025, 47.613 actions de Cenergy Holdings ont été attribuées gratuitement, par le biais d'un transfert de gré à gré (OTC), au PDG de Cenergy Holdings. Les actions susmentionnées ont été acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions.

Les actions offertes au bénéficiaire sont soumises à une obligation de conservation pendant une période de trois (3) ans, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 2027 (inclus) pour la période 2024-2027.

2. ElvalHalcor

Le programme de paiements fondés sur des actions d'ElvalHalcor sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Période LTIP	Période de performance	Période d'acquisition	Conditions d'acquisition	Date d'attribution	Nombre d'actions attribuées	Montant comptabilisé en charges au cours de la période (en milliers d'euros)	Montant comptabilisé en charges au cours de la période précédente (en milliers d'euros)
2024-2027	2024	2025-2027	Conditions de performance remplies pour l'exercice 2024 et conditions de service (emploi jusqu'au 31 décembre 2027)	23/06/2025	266.965	314	-
2025-2028	2025	2026-2028	Conditions de performance remplies pour l'exercice 2025 et conditions de service (emploi jusqu'au 31 décembre 2028)	31/05/2025	-	348	-
Total						662	-

Cession d'actions

Dans ce contexte, le 20 juin 2025, le conseil d'administration d'ElvalHalcor a approuvé la distribution d'un total de 266.965 actions ordinaires nominatives propres de la société par le biais de transferts de gré à gré, à cinq dirigeants d'ElvalHalcor dans le cadre de leur rémunération pour l'année 2024. Les actions susmentionnées ont été acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions de la société.

Les actions offertes aux bénéficiaires sont soumises à une obligation de conservation pendant une période de trois (3) ans, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 2027 (inclus) pour la période 2024-2027.

13. Impôt sur le résultat

A. Montants comptabilisés en compte de résultat

Montants en milliers d'euros	2025	2024
Impôt courant	-76.845	-50.672
Impôt différé	-8.972	-12.160
Impôt sur le résultat (-)	-85.817	-62.832

B. Montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat global

2025

Montants en milliers d'euros	Avant impôt	Impôt lié	Net d'impôt
Montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat global			
Réévaluation des obligations au titre des prestations définies	-1.177	231	-946
Réévaluation du passif lié au rachat	644	-	644
Participations dans la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	446	-	446
Écarts de conversion	-12.293	-	-12.293
Gain / perte (-) résultant des variations de la juste valeur de la couverture de flux de trésorerie - partie efficace	13.663	-3.209	10.453
Gain / Perte (-) lié(e) aux variations de la juste valeur de la couverture de flux de trésorerie - reclassé(e) en résultat	-12.599	2.659	-9.940
Total	-11.317	-319	-11.636

2024

Montants en milliers d'euros	Avant impôt	Impôt lié	Net d'impôt
Montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat global			
Réévaluation des obligations au titre des prestations définies	-1.385	294	-1.091
Réévaluation du passif lié au rachat	-286	-	-286
Participations dans les capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global - variation nette de la juste valeur	-233	-	-233
Écarts de conversion	6.129	-	6.129
Gain / perte (-) résultant des variations de la juste valeur de la couverture de flux de trésorerie - partie efficace	664	-377	287
Gain / Perte (-) lié(e) aux variations de la juste valeur de la couverture de flux de trésorerie - reclassé(e) en résultat net	-6.012	1.388	-4.625
Total	-1.124	1.305	182

C. Rapprochement du taux d'imposition effectif

Montants en milliers d'euros	2025	2024
Résultat (-) avant impôt sur le revenu	398.105	273.649
Impôt calculé au taux d'imposition statutaire de la société mère (2025 et 2024 : 25,0 %)	-99.526	-68.412
Effet des différents taux d'imposition dans les juridictions où les sociétés de Viohalco exercent leurs activités	22.146	13.076
Impôt calculé au taux d'imposition moyen pondéré (2025 : 19,4 % et 2024 : 20,2 %)	-77.380	-55.336
Ajustements pour :		
Dépenses non admises	-20.027	-11.506
Revenus exonérés d'impôt	11.768	688
Incitants fiscaux	6.527	7.643
Reconnaissance de pertes fiscales, crédit d'impôt ou différences temporelle d'une période antérieure, non comptabilisés	1.238	887
Perte pour laquelle aucune taxe différée n'est comptabilisée	-5.992	-3.263
Comptabilisation des réserves exonérées	-1	1.300
Retenue d'impôt sur les dividendes internationaux	-8	-21
Impôt complémentaire au titre du pilier II	-778	-183
Décomptabilisation d'actifs d'impôts différés précédemment comptabilisés	-25	-1.118
Ajustements de l'impôt sur le revenu de l'exercice précédent	-1.137	-1.922
Impôt dans le compte de résultat au taux d'impôt effectif	22%	-62.832

Selon la législation fiscale belge applicable, le taux d'imposition sur le résultat des sociétés est de 25 %. Le bénéfice est imposé au taux applicable correspondant au pays dans lequel chaque société est domiciliée. Conformément à la loi grecque 4799/2021, promulguée en mai 2021, le taux d'imposition sur le résultat des sociétés pour l'exercice fiscal 2021 et les suivants est fixé à 22 % pour les entités juridiques en Grèce, où la plupart des filiales de Viohalco sont domiciliées.

Réforme de la fiscalité internationale – deuxième pilier

Viohalco entre dans le champ d'application des règles types du deuxième pilier de l'OCDE qui ont été promulguées ou édictées substantiellement dans certaines juridictions où les sociétés de Viohalco sont présentes. En vertu de la législation du deuxième pilier, une taxe complémentaire peut survenir pour toute différence entre leur taux d'imposition global anti-érosion (« GloBe ») de la base d'imposition effectif par juridiction et le taux minimum de 15 %. La législation est en vigueur pour l'exercice commençant le 1er janvier 2024.

Viohalco applique l'exception à la comptabilisation et à la publication d'informations sur les actifs et passifs d'impôt différé liés aux impôts sur le résultat du deuxième pilier, comme prévu dans les amendements d'IAS 12 publiés en mai 2023.

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2025, le Groupe a procédé à une évaluation pour tous les pays dans lesquels il est présent de la charge fiscale potentielle découlant des règles du deuxième pilier. Cette évaluation a été fondée sur les états financiers IFRS des entités constituantes au 31 décembre 2025, afin de valider les conclusions sur l'éligibilité des entités constituantes aux règles transitoires du CbCR du test de sauvegarde (CbCR Safe Harbour).

Sur la base de cette évaluation, les bénéfices déclarés en Bulgarie, en Roumanie et en Albanie n'étaient pas éligibles aux règles transitoires CbCR Safe Harbour, et pour ces bénéfices, la dette fiscale complémentaire au titre du deuxième pilier comptabilisée en 2025 s'élève à 778 milliers d'euros, principalement attribuable à la Bulgarie.

D. Mouvement des soldes d'impôts différés

Montants en milliers d'euros	Solde net au 31 décembre						
	Solde net au 1er janvier	Comptabilisé en résultat	Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	Écarts de change	Net	Actifs d'impôt différé	Passifs d'impôt différé
Immobilisations corporelles	-125.592	-4.005	-	439	-129.158	843	-130.000
Droit d'utilisation	-3.172	-1.269	-	1	-4.441	250	-4.691
Immobilisations incorporelles	-1.331	-385	-	-	-1.716	81	-1.797
Immeubles de placements	-2.490	8	-	-	-2.482	86	-2.568
Autres investissements	-305	1.871	-	-	1.566	1.779	-213
Produits dérivés	-2.177	-1.504	-550	3	-4.229	1.906	-6.135
Stocks	681	-2.191	-	-	-1.510	349	-1.859
Emprunts et dettes financières	4.427	-1.085	-	-51	3.290	3.435	-145
Avantages sociaux	5.563	794	231	4	6.593	6.654	-61
Provisions / Charges à payer	10.177	1.742	-	-444	11.474	11.474	-
Contrats avec les clients	-8.541	-1.742	-	7	-10.276	18.767	-29.043
Passifs sur contrat	-9	-	-	-	-9	-	-9
Paiements en actions	-	36	-	-	36	36	-
Autres éléments	2.962	-93	-	42	2.911	3.751	-840
Sous-capitalisation	18.079	-3.035	-	-4	15.040	15.040	-
Report de pertes fiscales	14.397	1.885	-	-521	15.762	15.762	-
Actifs/passifs d'impôt (-) avant compensation	-87.330	-8.972	-319	-525	-97.147	80.212	-177.359
Compensation fiscale						-55.136	55.136
Actifs/passifs d'impôt nets (-)					-97.147	25.076	-122.223

Montants en milliers d'euros en euros	Solde net au 31 décembre						
	Solde net au 1er janvier	Comptabilisé en résultat	Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	Écarts de change	Net	Actifs d'impôt différé	Passifs d'impôt différé
Immobilisations corporelles	-117.235	-7.971	-	-386	-125.592	824	-126.415
Actifs au titre du droit d'utilisation	-2.127	-1.045	-	-	-3.172	90	-3.262
Immobilisations incorporelles	-1.245	-86	-	-	-1.331	1.239	-2.570
Immeubles de placement	-2.491	-	-	-	-2.490	86	-2.576
Autres actifs financiers	752	-1.057	-	-	-305	138	-443
Instruments dérivés	-4.398	1.214	1.011	-5	-2.177	789	-2.966
Stocks	1.198	-517	-	-	681	1.836	-1.155
Emprunts et dettes financières	1.989	2.385	-	53	4.427	4.709	-283
Avantages du personnel	5.002	268	294	-	5.563	5.691	-128
Provisions / Comptes de régularisation	6.540	3.435	-	202	10.177	10.177	-
Contrat avec clients	-18.944	10.403	-	-	-8.541	14.585	-23.125
Passifs sur contrats	-9	-	-	-	-9	-	-9
Autres	2.817	145	-	-	2.962	3.874	-912
Capitalisation restreinte	28.563	-10.485	-	-	18.079	18.079	-
Pertes fiscales reportées	22.828	-8.849	-	419	14.397	14.400	-2
Actifs/passifs d'impôt(-) avant compensation	-76.758	-12.160	1.305	282	-87.330	76.516	-163.846
Compensation de taxes						-53.481	53.481
Actifs/passifs d'impôt net (-)					-87.330	23.034	-110.365

Les actifs d'impôts différés liés aux pertes fiscales reportées ne sont comptabilisés que s'il est probable qu'ils pourront être compensés par des bénéfices imposables futurs. À chaque date de clôture, Viohalco et ses filiales évaluent si la réalisation d'avantages fiscaux futurs est suffisamment probable sur la base des plans d'affaires approuvés. Au 31 décembre 2025, les pertes fiscales reportées cumulées disponibles pour utilisation future s'élevaient à 172 millions d'euros (116,8 millions d'euros au 31 décembre 2024). Les sociétés de Viohalco ont comptabilisé un actif d'impôt différé cumulé de 15,8 millions d'euros (31 décembre 2024 : 14,4 millions d'euros) sur les pertes fiscales, car la direction a estimé qu'il était probable que des profits imposables futurs seraient disponibles pour compenser ces pertes. 4,7 millions d'euros concernent les filiales de Viohalco situées en Grèce, 11 millions d'euros concernent les filiales de Viohalco situées au Royaume-Uni et le reste, soit 0,1 million d'euros, concerne les filiales situées dans d'autres juridictions. Cet actif d'impôt différé correspond à des pertes d'un montant de 67 millions d'euros (31 décembre 2024 : 57 millions d'euros).

Sur la base de ces estimations concernant les bénéfices imposables futurs, aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé au titre des pertes fiscales reportées pour un montant de 102 millions d'euros (60 millions d'euros en 2024). Sur ce montant, des pertes fiscales d'un montant de 12,7 millions d'euros expirent en 2026 et 2027, tandis que le reste expire entre 2028 et 2030. Conformément aux dispositions des articles 49 et 72 de la loi grecque 4172/2013 relative à la sous-capitalisation, les charges d'intérêts nettes sont déductibles des bénéfices fiscaux de l'exercice en cours si elles sont égales ou inférieures à 30 % de l'EBITDA, et tout excédent peut être compensé par les bénéfices fiscaux futurs sans limitation dans le temps. Sur la base des plans d'affaires actuellement approuvés, le solde de l'actif fiscal correspondant s'élevait à 15 millions d'euros au 31 décembre 2025 (31 décembre 2024 : 18,1 millions d'euros).

14. Stocks

Montants en milliers d'euros	2025	2024
Marchandises	30.916	28.852
Produits finis	450.959	448.711
Produits semi-finis	509.567	411.848
Sous-produits et ferraille	127.219	109.124
Travaux en cours	14.065	16.566
Matières premières et auxiliaires, consommables et matériaux d'emballage	833.448	747.489
Total	1.966.176	1.762.590

Le montant des stocks comptabilisés en charges au cours de l'exercice 2025 et inclus dans le « Coût des ventes » s'élevait à 4,8 milliards d'euros (2024 : 4,5 milliards d'euros).

Les stocks ont diminué de 5,9 millions d'euros en 2025 en raison de la dépréciation à leur valeur nette de réalisation (2024 : 13,6 millions d'euros).

Des stocks d'une valeur comptable de 301 millions d'euros ont été donnés en garantie des emprunts contractés par les sociétés de Viohalco (voir la note 26).

15. Créances clients et autres débiteurs

Montants en milliers d'euros	Note	2025	2024
Actifs courants			
Créances clients		445.222	397.405
Moins : Pertes de valeur		-61.801	-60.521
Créances clients nettes		383.421	336.884
Paiements en avance		10.431	10.964
Chèques et effets à recevoir et chèques en souffrance		30.095	35.539
Créances sur des parties liées	37	61.088	49.746
TVA et autres créances fiscales		52.991	62.951
Créances sur dividendes d'entités mises en équivalence et autres investissements	37	74	543
Autres débiteurs		105.426	97.091
Moins : Pertes de valeur		-11.840	-11.863
Autres créances nettes		248.265	244.970
Total des actifs courants		631.686	581.854
Actifs non courants			
Créances non courantes sur des parties liées	37	14.895	14.086
Moins : Pertes de valeur	37	-4.500	-4.544
Autres créances non courantes		19.725	19.887
Total des actifs non courants		30.120	29.429
Total des créances		661.806	611.283

Viohalco et ses sociétés n'ont pas concentré leur risque de crédit en relation avec les créances clients, car elles ont un large éventail de clients.

A. Cession de créances clients

La valeur comptable des créances comprend les montants soumis à des accords d'affacturage. Viohalco et ses filiales de Viohalco concluent des accords d'affacturage (avec recours) afin de vendre des créances clients contre des produits en espèces. Ces créances clients ne sont pas décomptabilisées du bilan, car la quasi-totalité des risques et avantages sont toujours conservés par Viohalco, principalement le risque de crédit. Le montant reçu lors du transfert par l'affactureur est comptabilisé comme un emprunt bancaire garanti.

Le tableau suivant présente la valeur comptable des créances clients à la fin de l'exercice qui ont été transférées, mais qui n'ont pas été décomptabilisées, ainsi que les passifs associés.

Montants en milliers d'euros	2025	2024
Valeur comptable des créances clients transférées aux banques	93.463	55.771
Valeur comptable des passifs des entreprises associées	54.210	47.093

La juste valeur des créances clients transférées correspond approximativement à leur valeur comptable.

Au 31 décembre 2025 et 2024, les sociétés de Viohalco n'avaient pas utilisé le montant total de la ligne de crédit accordée par les sociétés d'affacturage.

Les prêts correspondants sont inclus dans la ligne « Emprunts bancaires garantis » de la note 26 « Emprunts et dettes financières ».

B. Risques de crédit et de marché et pertes de valeur

En 2010, la filiale Corinth Pipeworks S.A. a engagé des poursuites judiciaires en Grèce et à Dubaï contre un ancien client au Moyen-Orient afin de recouvrer une créance en souffrance de 24,8 millions USD (21,2 millions euros au 31 décembre 2025), majorée des intérêts légaux. À l'issue d'une série de procédures judiciaires, la Cour de cassation de Dubaï a rendu son jugement définitif en 2017 et a décidé de rejeter toute demande reconventionnelle de l'ancien client et de confirmer le montant dû à Corinth Pipeworks. Afin de recouvrer ce solde impayé depuis longtemps, Corinth Pipeworks S.A. a engagé des procédures d'exécution à l'encontre des actifs de l'ancien client situés dans tous les pays où l'arrêt de la Cour de cassation rendu à l'encontre de l'ancien client est exécutoire (à savoir les Émirats arabes unis et divers autres pays du Moyen-Orient). Il n'y a pas eu d'autres développements importants au cours de l'année 2025. Corinth Pipeworks avait enregistré dans le passé une perte de valeur pour la totalité du montant impayé, soit 24,8 millions de dollars américains.

Les informations relatives à l'exposition des sociétés de Viohalco aux risques de crédit et de marché, ainsi qu'aux pertes de valeur sur Créances clients et autres débiteurs, sont présentées dans la note 30.

16. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Montants en milliers d'euros	2025	2024
Trésorerie	334	285
Dépôts bancaires à vue et à court terme	729.422	696.434
Total	729.756	696.720

La majorité des fonds disponibles au 31 décembre 2025 sont placés sur des dépôts bancaires à court terme et sont disponibles à l'utilisation. Les dépôts à vue et à court terme au 31 décembre 2025 sont détenus auprès d'institutions financières, sont facilement convertibles (même avant la date d'échéance convenue) en montants connus de trésorerie et sont soumis à un risque négligeable de variation de valeur.

Viohalco et ses filiales ont le droit de procéder au retrait anticipé du dépôt à terme avant la date d'échéance convenue. Les frais liés à la résiliation anticipée sont uniquement liés aux revenus d'intérêts anticipés qui étaient sur le point d'être perçus et n'affectent pas le montant principal du dépôt à terme.

17. Immobilisations corporelles

A. Rapprochement de la valeur comptable

Montants en milliers d'euros	Terrains, installations et autres bâtiments	Machines et matériel de transport	Mobilier et autres équipements	Construction en cours	Total
Coût					
Solde au 1er janvier 2025	1.251.575	3.334.607	105.436	445.943	5.137.561
Effet des fluctuations des taux de change	-4.899	-11.455	-451	-3.822	-20.626
Ajouts	19.408	27.864	8.294	351.234	406.800
Cessions	-13.573	-1.717	-473	-31	-15.793
Transfert vers/depuis les immeubles de placements	-400	-	445	-51	-6
Reclassements	39.905	203.824	5.532	-271.366	-22.106
Réduction de valeur	-664	-28.618	-938	-2.185	-32.405
Solde au 31 décembre 2025	1.291.353	3.524.505	117.844	519.723	5.453.426
Amortissements cumulés et pertes de valeur					
Solde au 1er janvier 2025	-432.462	-1.961.862	-81.701	-4.983	-2.481.007
Effet des fluctuations des taux de change	911	8.385	364	-	9.659
Amortissement	-22.799	-101.950	-7.679	-	-132.428
Cessions	6.838	1.607	439	-	8.884
Réduction de valeur	622	26.888	848	-	28.358
Reprise de perte de valeur précédemment comptabilisée	8.851	588	-	-	9.439
Transfert vers/depuis les immeubles de placements	7	-	-	-	7
Perte de valeur	-97	-2.371	-	-718	-3.186
Reclassements	227	-21	166	-	372
Solde au 31 décembre 2025	-437.901	-2.028.736	-87.562	-5.701	-2.559.901
Valeur comptable au 31 décembre 2025	853.452	1.495.769	30.282	514.022	2.893.525

Montants en milliers d'euros	Terrains, installations et autres bâtiments	Machines et matériel de transport	Mobilier et autres équipements	Construction en cours	Total
Coût					
Solde au 1er janvier 2024	1.172.800	3.233.840	96.282	235.557	4.738.478
Effet des fluctuations des taux de change	2.667	9.086	322	1.226	13.301
Ajouts	30.213	31.707	5.917	342.740	410.577
Cessions	-38	-4.035	-173	-28	-4.274
Transfert vers/depuis les immeubles de placements	-	-	-	-9.708	-9.708
Reclassements	46.185	70.830	3.329	-123.340	-2.995
Réduction de valeur	-252	-6.820	-241	-504	-7.817
Solde au 31 décembre 2024	1.251.575	3.334.607	105.436	445.943	5.137.561
Amortissements cumulés et pertes de valeur					
Solde au 1er janvier 2024	-416.096	-1.867.199	-74.202	-4.983	-2.362.480
Effet des fluctuations des taux de change	-804	-6.618	-294	-	-7.716
Amortissement	-22.391	-95.574	-7.431	-	-125.396
Cessions	34	3.217	69	-	3.320
Réduction de valeur	94	5.481	232	-	5.807
Reprise de perte de valeur précédemment comptabilisée	9.202	263	-	-	9.464
Perte de valeur	-101	-846	-	-	-947
Reclassements	-2.399	-586	-75	-	-3.059
Solde au 31 décembre 2024	-432.462	-1.961.862	-81.701	-4.983	-2.481.007
Valeur comptable au 31 décembre 2024	819.114	1.372.745	23.735	440.961	2.656.555

Le montant net de 22 millions d'euros dans le poste « Reclassements » concerne principalement les reclassements entre les immobilisations corporelles, les immobilisations incorporelles, les droits d'utilisation et les actifs détenus en vue de la vente.

B. Sûretés

Les immobilisations corporelles d'une valeur comptable de 1.148 millions d'euros sont hypothéquées en garantie des emprunts contractés par les sociétés de Viohalco (voir note 26).

C. Immobilisations corporelles en cours de construction

Les éléments les plus importants aux immobilisations corporelles en cours de construction au 31 décembre 2025 concernent les éléments suivants :

- **Segment Aluminium** : investissements principalement liés à la modernisation du laminoir à chaud et à diverses améliorations opérationnelles dans les usines d'aluminium en Grèce et au Royaume-Uni.
- **Segment Cuivre** : investissements principalement liés à l'augmentation de la capacité de production des laminoirs et à l'amélioration de la gamme de produits.
- **Segment Câbles** : investissements principalement liés aux investissements en cours dans les usines de câbles de Corinthe, Thiva et Eleonas (Viotia), en Grèce, ainsi qu'aux dépenses d'investissement destinées à soutenir la construction d'une usine de câbles terrestres aux États-Unis.
- Les investissements dans le **segment Tubes en acier** concernent principalement les investissements en cours dans l'usine de Thisvi.
- Les investissements dans le **segment Acier** concernent principalement des améliorations opérationnelles dans les aciéries et l'efficacité de l'utilisation des ressources.
- **Les investissements dans le segment « Autres »** concernent principalement les extensions du port de Thisvi en Grèce par Diavipethiv, filiale de Viohalco.

Les coûts d'emprunt capitalisés liés aux immobilisations corporelles en cours de construction s'élèvent à 7,0 millions d'euros (2024 : 6,0 millions d'euros), calculés à l'aide d'un taux de capitalisation moyen de 4,3 % (2024 : 5,7 %).

Les ajouts aux immobilisations en cours de construction comprennent également des avantages du personnel capitalisés d'un montant de 17 525 milliers d'euros (2024 : 7.730 milliers d'euros).

D. Transferts vers et depuis les immeubles de placements

Au cours de l'exercice 2025, aucun transfert significatif n'a été enregistré des immeubles de placements vers les immobilisations corporelles.

E. Perte de valeur des immobilisations corporelles

Un test de dépréciation a été effectué pour chaque unité génératrice de trésorerie (ci-après « UGT ») pour laquelle il existait des indications de perte de valeur au 31 décembre 2025. Les indications de dépréciation identifiées concernant les filiales du segment Acier dans son ensemble portaient sur les pertes subies au cours des dernières années. Pour le calcul de la valeur recouvrable par UGT, des projections de flux de trésorerie sur une période de cinq ans ont été utilisées. Les résultats de ce test ont conclu que les immobilisations corporelles utilisées par ces UGT n'étaient pas dépréciées au 31 décembre 2025, puisque la valeur recouvrable de chaque UGT dépassait la valeur comptable respective.

Par ailleurs, des pertes de valeur d'un montant de 3,2 millions d'euros ont été comptabilisées dans les segments de l'aluminium (0,9 million d'euros), du cuivre (1,5 million d'euros), des câbles (0,1 million d'euros) et des tubes en acier (0,7 million d'euros) pour des immobilisations corporelles spécifiques pour lesquelles des indices de perte de valeur avaient été constatés. La valeur recouvrable des actifs concernés s'élevait à 0,4 millions d'euros.

Au cours de l'année 2025, des actifs d'une valeur nette comptable de 4 millions d'euros (2024 : 2 millions d'euros) ont été dépréciés, car ils ne sont plus utilisés par les sociétés de Viohalco et ne devraient plus générer d'avantages économiques à l'avenir, étant devenus obsolètes.

En outre, des tests de dépréciation ont été effectués sur les actifs immobiliers pour lesquels il existe des indications de dépréciation, qu'ils soient occupés par le propriétaire ou détenus à titre d'immeubles de placements. Ces tests ont été réalisés afin de faire face au risque de variations négatives de la juste valeur des biens immobiliers et d'y répondre si nécessaire. Les techniques d'évaluation et les résultats relatifs aux immeubles de placements sont présentés dans la note 19.

F. Reprise de perte de valeur des immobilisations corporelles

Un test a également été effectué pour les UGT pour lesquelles il existait des indications de reprise de la perte de valeur comptabilisée précédemment au 31 décembre 2025. Ces indications concernaient l'amélioration des performances attendues de certaines UGT au cours des années suivantes. Cependant, le résultat du test a montré qu'aucune perte de valeur ne devait être reprise en 2025.

Par ailleurs, des pertes de valeur précédemment comptabilisées, d'un montant de 9,4 millions d'euros, ont été reprises ; elles concernent le secteur immobilier (8,8 millions d'euros), le secteur de l'aluminium (0,3 million d'euros) et le secteur « Autres » (0,3 million d'euros). La valeur recouvrable des actifs concernés s'élevait à 28,6 millions d'euros au 31 décembre 2025. Les pertes de valeur précédemment comptabilisées sont incluses dans la ligne « Autres produits » du compte de résultat consolidé. Les techniques d'évaluation et les résultats relatifs aux immeubles de placements sont décrits dans la note 19.

À des fins de classification sectorielle, reprise des pertes de valeur comptabilisées dans le segment

18. Goodwill et immobilisations incorporelles

A. Rapprochement de la valeur comptable

Montants en milliers d'euros	Goodwill	Coûts de développement	Marques et licences	Logiciels	Autres	Total
Coût						
Solde au 1er janvier 2025	1.500	537	50.707	74.781	3.362	130.887
Effet des fluctuations des taux de change	-	-1	-1	-232	-2	-236
Ajouts	-	-	2.123	3.547	5	5.675
Cessions	-	-	-	-35	-	-35
Réduction de valeur	-	-	-	-6.852	-	-6.852
Reclassements	-	-	15.014	6.139	-	21.152
Solde au 31 décembre 2025	1.500	536	67.843	77.347	3.366	150.592
Amortissements cumulés et perte de valeur						
Solde au 1er janvier 2025	-1.500	-520	-19.652	-50.555	-1.373	-73.600
Effet des variations des taux de change	-	1	1	173	2	176
Amortissement	-	-8	-3.377	-4.302	-150	-7.837
Cessions	-	-	-	35	-	35
Réduction de valeur	-	-	-	6.852	-	6.852
Reclassements	-	-	-33	-1	-	-34
Solde au 31 décembre 2025	-1.500	-527	-23.061	-47.798	-1.522	-74.407
Valeur comptable au 31 décembre 2025	-	9	44.782	29.550	1.844	76.184

Montants en milliers d'euros	Goodwill	Coûts de développement	Marques et licences	Logiciels	Autres	Total
Coût						
Solde au 1er janvier 2024	1.500	537	43.747	67.951	3.248	116.982
Effet des fluctuations des taux de change	-	-	-	9	-1	8
Ajouts	-	-	2.422	4.031	-	6.454
Réduction de valeur	-	-	-	-2	-	-2
Reclassements	-	-	4.539	2.791	115	7.445
Solde au 31 décembre 2024	1.500	537	50.707	74.781	3.362	130.887
Amortissement cumulé et perte de valeur						
Solde au 1er janvier 2024	-1.500	-512	-16.467	-46.790	-1.184	-66.453
Effet des fluctuations des taux de change	-	-	-	-5	1	-5
Amortissement	-	-8	-3.184	-3.761	-190	-7.143
Réduction de valeur	-	-	-	2	-	2
Solde au 31 décembre 2024	-1.500	-520	-19.652	-50.555	-1.373	-73.600
Valeur comptable au 31 décembre 2024	-	17	31.056	24.225	1.989	57.287

B. Amortissement

L'amortissement des marques et licences à durée de vie utile limitée, des logiciels et autres immobilisations incorporelles est imputé au coût des stocks et inclus dans le « Coût des ventes » lorsque les stocks sont vendus, car les marques, licences et logiciels sont principalement utilisés directement pour la fabrication des produits et sont considérés comme des frais généraux de production. L'amortissement des immobilisations incorporelles non utilisées pour la production est imputé aux frais administratifs.

C. Reclassements

Les reclassements concernent principalement les immobilisations incorporelles initialement comptabilisées dans les projets en cours (dans les immobilisations corporelles) et qui, à l'achèvement du projet, sont transférées dans la colonne qui décrit leur nature.

D. Goodwill

Aucun goodwill supplémentaire n'a été comptabilisé en 2025.

E. Immobilisations incorporelles à durée de vie utile indéterminée

Toutes les immobilisations incorporelles ont une durée d'utilité limitée (voir note 5.10), à l'exception des actifs suivants, inclus dans la catégorie des marques et licences :

i. Immobilisations incorporelles comptabilisées pour l'UGT « Fulgor »

a. Nom commercial « Fulgor » (valeur comptable de 1,4 million d'euros au 31 décembre 2025)

Il concerne le secteur des câbles sous-marins moyenne tension et des câbles souterrains haute tension que Fulgor exploitait avant son acquisition par Hellenic Cables en 2011 et qui a révélé des avantages économiques significatifs. Sur la base de l'analyse des facteurs pertinents (par exemple, les connaissances, l'absence d'engagement de longue date avec une large clientèle, le développement futur du secteur), la durée d'utilité de la marque a été considérée comme indéfinie.

b. Licence d'utilisation du port de Soussaki, à Corinthe (valeur comptable de 8,3 millions d'euros au 31 décembre 2025)

Fulgor détient une licence d'utilisation permanente et exclusive d'un port situé dans les locaux de l'usine de Soussaki, à Corinthe. Ce port est nécessaire à la production et au transport de câbles sous-marins à moyenne et haute tension. Depuis l'acquisition de la filiale, d'importants investissements ont été réalisés pour moderniser et augmenter la capacité de production de câbles sous-marins à moyenne et haute tension. La durée d'utilité de l'actif est considérée comme indéfinie, car le droit d'utilisation de ces installations portuaires est accordé pour une durée indéterminée.

ii. Immobilisations incorporelles comptabilisées pour l'UGT « Reynolds » (valeur comptable de 1,7 million d'euros au 31 décembre 2025).

À la suite de l'acquisition de Reynolds Cuivre par Genecos, une immobilisation incorporelle liée à la marque « Reynolds » a été comptabilisée, car son utilisation devrait générer des avantages économiques significatifs. Sur la base de l'analyse des facteurs pertinents (par exemple, connaissance du marché concerné, large clientèle, développements futurs attendus), la durée d'utilité de la marque a été considérée comme indéfinie.

F. Tests de dépréciation

(a) Immobilisations incorporelles comptabilisées pour l'UGT « Fulgor »

Comme ces immobilisations incorporelles ne génèrent pas de flux de trésorerie indépendants, il a été jugé approprié de procéder au test de dépréciation sur la base de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) de l'usine de production de câbles sous-marins Fulgor, qui intègre ces immobilisations. Pour évaluer la valeur d'utilité, des projections de flux de trésorerie basées sur les estimations de la direction couvrant une période de cinq ans (2026-2030) ont été utilisées. Ces estimations tiennent compte des contrats déjà signés, ainsi que des contrats qui devraient être attribués en Grèce et à l'étranger.

L'unité génératrice de trésorerie des câbles sous-marins de l'UGT fonctionne comme une activité basée sur des projets. Par conséquent, les hypothèses relatives à la croissance des revenus et de la rentabilité sont basées sur les contrats déjà signés, ainsi que sur ceux qui devraient être conclus au cours de la période à venir. Les principales hypothèses concernant les activités de l'unité génératrice de trésorerie des câbles sous-marins de l'UGT et les projets à réaliser au cours de la période de cinq ans sont les suivantes :

- Une utilisation à pleine capacité de l'usine de Corinthe détenue par Fulgor, comme celle observée au cours des cinq dernières années, sur la base des contrats déjà attribués et de ceux attendus compte tenu de l'activité d'appel d'offres. Compte tenu du carnet de commandes existant et de la croissance des activités liées aux énergies renouvelables en Europe et des projets d'interconnexion dans le monde entier, qui sont les principaux moteurs des perspectives attrayantes du marché de la production d'électricité offshore, le niveau d'activité élevé devrait se maintenir tout au long de la période.
- Les dépenses d'investissement 2026-2030 d'environ 129 millions d'euros au cours des cinq prochaines années, afin de couvrir les besoins estimés en matière de production et de capacité. Les dépenses d'investissement reflètent les investissements destinés à la maintenance des niveaux de capacité actuelle, ainsi qu'à la croissance organique. Pour la période finale, les investissements sont fixés à un niveau égal à l'amortissement.
- Le taux de croissance annuel composé du chiffre d'affaires provenant des activités offshore pour la période de cinq ans est fixé à environ 15%, grâce à l'attribution de nouveaux projets principalement en Grèce et en Europe du Nord.
- La marge EBITDA par projet offshore est estimée entre 15 % et 25 % du chiffre d'affaires. La rentabilité estimée par projet

varie en fonction des différents types de câbles requis, des spécifications techniques, de la région géographique et du calendrier du projet.

- Le taux de croissance annuel composé des charges d'exploitation fixes est estimé à environ 6,3 % pour la période de cinq ans.

Les flux de trésorerie après les cinq premières années ont été calculés en utilisant un taux de croissance à long terme estimé à 1,31 %, qui reflète principalement les estimations de la direction concernant l'économie mondiale ainsi que les perspectives de croissance à long terme du secteur des câbles offshore. Le taux avant impôt utilisé pour actualiser ces flux de trésorerie était de 10,24% (2024 : 10,33 %), sur la base des hypothèses suivantes :

- Le taux sans risque était basé sur les rendements des obligations européennes AAA.
- Les calculs du risque pays ont été basés sur la composition prévue des ventes futures et sur le fait que l'unité commerciale est basée en Grèce.

Les prix des matières premières pour le cuivre et l'aluminium font intrinsèquement partie des hypothèses du test de dépréciation ; toutefois, les activités de couverture des prix des métaux et la nature personnalisée des produits vendus par Fulgor suggèrent que la valeur de l'unité commerciale n'est pas significativement affectée par les fluctuations des prix des matières premières. Par conséquent, un résultat neutre des fluctuations des prix des métaux est supposé dans le contexte du test de dépréciation.

Les résultats de ce test ont indiqué que la valeur recouvrable au 31 décembre 2025 dépasse la valeur comptable de l'UGT (égale à 580 millions d'euros) de 999 millions d'euros.

Une analyse de sensibilité a été effectuée sur les hypothèses clés du modèle (taux d'actualisation et croissance perpétuelle) afin d'examiner l'adéquation de la marge susmentionnée. Les résultats de l'analyse de sensibilité ont indiqué que la valeur recouvrable dépasse largement la valeur comptable de l'UGT. Les hypothèses peuvent changer comme suit afin que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable :

	Hypothèses utilisées	Variation des taux (variation en points de pourcentage) nécessaire pour que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable
Taux d'actualisation	10,24%	+9,5 ppc
Croissance finale	1,31%	-34,2 ppc

(b) Immobilisations incorporelles comptabilisées pour l'UGT « Reynolds »

La valeur recouvrable de l'UGT qui comprend cette immobilisation incorporelle (Reynolds Cuivre S.A.) a été estimée sur la base de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus de l'UGT (valeur d'utilité).

Les flux de trésorerie après les cinq premières années ont été calculés en utilisant un taux de croissance estimé à 1,2 %, qui reflète les estimations de la direction concernant les perspectives de croissance du marché. Le taux après impôts utilisé pour actualiser ces flux de trésorerie est de 8,2 % pour la période de cinq ans et pour la valeur finale, et a été calculé sur la base des éléments suivants :

- Taux sans risque de 3,2 %.
- La prime de risque du marché (y compris le risque pays pour les activités en France) a été fixée à 4,8 %.
- Taux de rendement minimal supplémentaire de 1,0 %.

Le taux de croissance annuel moyen du chiffre d'affaires pour la période de cinq ans est de 1,5 % ; et le pourcentage d'augmentation annuel moyen des charges d'exploitation est de 1,5 %. Les dépenses d'investissement moyennes s'élèvent à 96 millions d'euros.

Les résultats de ce test ont indiqué que la valeur recouvrable au 31 décembre 2025 dépasse la valeur comptable de l'UGT, qui s'élève à 10,4 millions d'euros, de 8,6 millions d'euros.

Une analyse de sensibilité a été effectuée sur les hypothèses clés du modèle (taux d'actualisation et croissance perpétuelle) afin d'examiner l'adéquation de la marge susmentionnée. Les résultats de l'analyse de sensibilité ont indiqué que la valeur recouvrable reste supérieure à la valeur comptable de l'UGT.

Résultats de l'analyse de sensibilité pour le test de dépréciation :

	Hypothèses utilisées	Variation absolue de taux (en point de pourcentage) pour que la valeur recouvrable égale la valeur comptable
Taux d'actualisation	8,20%	-70 ppc
Croissance finale	1,21%	+7,5 ppc

19. Immeubles de placements

A. Rapprochement de la valeur comptable

Montants en milliers d'euros	2025	2024
Solde au 1er janvier	352.379	338.279
Acquisitions	15.279	16.505
Cessions	-	-53
Réduction de valeur	-1	-19
(Pertes de valeur) / Reprise des pertes de valeur	-7.285	-6.857
Modifications	228	206
Transferts vers/depuis les immobilisations corporelles	-1	9.708
Reclassements	2.275	-
Amortissements	-6.386	-5.391
Solde au 31 décembre	356.488	352.379
Valeur comptable brute	455.408	437.349
Amortissements cumulés et pertes de valeur	-98.920	-84.971
Valeur comptable nette au 31 décembre	356.488	352.379

Les immeubles de placements comprennent un certain nombre d'immeubles commerciaux et industriels qui sont actuellement loués à des tiers ou qui le seront dans un avenir prévisible. Chacun de ces baux est indexé sur les prix à la consommation.

En 2025, Viohalco a investi un montant de 15 millions d'euros (17 millions d'euros en 2024) dans le développement et l'amélioration d'immeubles de placements.

B. Évaluation de la juste valeur – Perte de valeur et reprise ultérieure

Le 31 décembre 2025, un test de dépréciation a été effectué sur tous les actifs immobiliers (actifs individuels), qu'ils soient occupés par le propriétaire ou détenus à titre d'immeuble de placements. Ces tests ont été réalisés afin d'évaluer le risque de variation négative de la juste valeur des biens immobiliers et d'y répondre si nécessaire. Les résultats relatifs aux biens immobiliers occupés par le propriétaire sont présentés dans la note 17.

Pour les immeubles de placements, une perte de valeur de 9,9 millions d'euros a été enregistrée et incluse dans la ligne « Autres charges » du compte de résultat consolidé. Les pertes de valeur concernent principalement des terrains et des bâtiments, et la valeur recouvrable a été déterminée sur la base de leur juste valeur diminuée des coûts de vente. La juste valeur de ces biens immobiliers a été déterminée par des experts immobiliers externes indépendants, possédant les qualifications professionnelles reconnues appropriées et une expérience récente dans la localisation et la catégorie des biens immobiliers évalués. Les techniques d'évaluation sont décrites en détail dans le paragraphe suivant. À des fins de classification sectorielle, la perte de valeur (valeur recouvrable de 45,7 millions d'euros) a été comptabilisée dans le segment Immobilier.

Les évaluations des actifs ont également permis de déterminer si des pertes de valeur comptabilisées antérieurement pouvaient être reprises. En conséquence, un montant de 2,6 millions d'euros, lié au segment immobilier, a été repris et inscrit à la rubrique « Autres produits » du compte de résultat consolidé. La valeur recouvrable de ces actifs au 31 décembre 2025 s'élevait à 69,6 millions d'euros.

Les pertes de valeur cumulées reportées au 31 décembre 2025 s'élèvent à 57,5 millions d'euros (31 décembre 2024 : 50,3 millions d'euros).

La juste valeur de tous les biens immobiliers comptabilisés dans la ligne « Immeuble de placements » au 31 décembre 2025 s'élève à 531 millions d'euros (31 décembre 2024 : 500 millions d'euros).

Techniques d'évaluation et données non observables significatives (niveaux 2 et 3)

La juste valeur des immeubles de placements a été classée dans les niveaux 2 et 3 de la hiérarchie des justes valeurs, sur la base des données utilisées dans les techniques d'évaluation. Les méthodes d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur de ces biens immobiliers reflétaient l'utilisation optimale et la plus rentable possible. Nous appliquons deux méthodes d'évaluation aux immeubles de placement de REIC, la méthode DCF ayant un poids plus important.

Les principales méthodes d'évaluation appliquées étaient les suivantes :

- la méthode du revenu — soit à l'aide de la technique des flux de trésorerie actualisés (DCF) (niveau 3) pour les biens générateurs de revenus, soit à l'aide de la technique de capitalisation directe pour les biens vacants. La méthode DCF (niveau 2 ou 3) estime la valeur actuelle des flux de trésorerie nets attendus générés par chaque bien, en tenant compte d'hypothèses telles que la croissance des loyers, les taux d'occupation, les périodes d'inoccupation, les incitations à la location (par exemple, les périodes de loyer gratuit) et d'autres coûts liés au bien. Les flux de trésorerie ont été actualisés à l'aide de taux d'actualisation ajustés au risque compris entre 6,5 % et 12,5 %, avec des rendements de sortie compris entre 4,50 % et 11 %. Outre d'autres facteurs économiques, les taux susmentionnés tiennent compte de la qualité du bâtiment, de son emplacement, de la solvabilité des locataires, des conditions de bail et des rendements attendus du marché. La juste valeur estimée diminuerait si les hypothèses de croissance des loyers baissaient ou si les taux d'actualisation augmentaient. Dans le cadre de la méthode de capitalisation directe, la valeur locative estimée actuelle est capitalisée à l'aide d'un rendement tous risques (ARY) compris entre 4 % et 12 %.
- La méthode comparative pour tous les biens immobiliers (niveau 2), selon laquelle les valeurs sont comparées à des transactions récentes ou aux prix demandés pour des actifs comparables, puis ajustées en fonction des différences de caractéristiques telles que l'emplacement, la taille, l'accessibilité et la qualité de construction.
- En outre, les terrains destinés à être utilisés à l'avenir comme immeubles de placement et les biens immobiliers en cours de construction (niveau 3) sont estimés selon la méthode résiduelle. Selon cette méthode, la juste valeur reflète la valeur du bien dans son état actuel, en tenant compte de la valeur attendue du projet achevé et en déduisant les coûts nécessaires à son achèvement.

20. Entités mises en équivalence

A. Rapprochement de la valeur comptable des entreprises associées et des coentreprises

Montants en milliers d'euros	2025	2024
Solde au 1er janvier	31.416	31.329
Part du résultat (-) net d'impôt	3.387	-5.012
Dividendes reçus	-1.148	-1.285
Effets sur les variations des taux de change	1.627	-593
Augmentation du capital social	600	8.675
Ajouts	900	1.445
Dépréciation	-	-3.144
Solde au 31 décembre	36.781	31.416

La valeur comptable des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence fait l'objet d'un test de dépréciation à chaque date de clôture. Les pertes de valeur cumulées comptabilisées au titre des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence s'élevaient à 15,2 millions d'euros (31 décembre 2024 : 15,2 millions d'euros).

B. Informations financières par entreprise associée et coentreprise

Les tableaux suivants présentent les informations financières par entreprise associée. Les informations financières divulguées reflètent les montants figurant dans les états financiers des entreprises associées concernées.

2025

Société	Siège social	Segment	Entreprise associée/coentreprise	Valeur comptable	Actifs courants	Actifs non courants	Passifs non courants	Passif courant	Chiffre d'affaires	Résultat de la poursuite des activités	Résultat global total	Participation directe	Participation totale
ETEM GESTAMP AUTOMOTIVE SA	Bulgarie	Aluminium	Coentreprise	11.232	19.786	48.108	23.554	26.387	109.700	3.932	3.932	49,00%	49,00%
DOMOPLEX LTD	Chypre	Acier	Entreprise associée	1.036	4.160	1.653	541	3.236	5.966	115	115	45,00%	45,00%
AO TMK-CPW	Russie	Tubes d'acier	Entreprise associée	9.947	57.085	4.176	49	35.267	50.238	941	941	49,00%	34,14%
HC Isitma A.S.	Turquie	Cuivre	Coentreprise	-	411	462	305	270	1.798	-250	-248	50,00%	42,39%
U.E.H.E.M GmbH	Allemagne	Aluminium	Entreprise associée	668	11.315	22	25	10.004	66.648	853	853	49,00%	41,54%
NedZink B.V.	Pays-Bas	Cuivre	Coentreprise	-	27.594	36.620	62.021	11.592	90.845	-13.798	-13.798	50,00%	42,39%
NEDZINK HOLDING B.V.	Pays-Bas	Cuivre	Coentreprise	797	3.950	595	165	1.179	15.498	-367	-367	50,00%	42,39%
HALCORNTT SA	Grèce	Cuivre	Coentreprise	1.485	987	1.980	-	-	-	-31	-31	50,00%	42,39%
THE GRID SA	Grèce	Immobilier	Coentreprise	10.799	21.986	104.508	97.689	7.275	-	937	937	50,00%	34,37%
Metallourgia Attikis	Grèce	Acier	Entreprise associée	419	1.826	131	86	285	1.835	230	230	50,00%	50,00%
F-NOUS	Grèce	Aluminium	Entreprise associée	399	6.438	1.279	1.486	6.986	9.788	414	414	35,00%	29,67%
				36.781									

2024

Société	Siège social	Segment	Entreprise associée/coentreprise	Valeur comptable	Actifs courants	Actifs non courants	Passifs non courants	Passif courant	Chiffre d'affaires	Résultat de la poursuite des activités	Résultat global total	Participation directe	Participation totale
ETEM GESTAMP AUTOMOTIVE SA	Bulgarie	Aluminium	Coentreprise	9.305	21.664	48.349	25.792	30.212	82.599	90	90	49,00%	49,00%
DOMOPLEX LTD	Chypre	Acier	Entreprise associée	1.058	3.115	1.819	562	2.289	5.304	232	232	45,00%	45,00%
AO TMK-CPW	Russie	Tubes d'acier	Entreprise associée	7.859	42.305	4.114	68	24.668	67.698	296	296	49,00%	35,00%
HC Isitma A.S.	Turquie	Cuivre	Coentreprise	-	523	279	156	101	2.037	-139	3	50,00%	42,39%
U.E.H.E.M GmbH	Allemagne	Aluminium	Entreprise associée	820	14.158	53	52	12.158	66.443	1.035	-	49,00%	41,54%
NedZink B.V.	Pays-Bas	Cuivre	Coentreprise	-	30.688	38.911	48.982	13.691	91.913	-10.713	-	50,00%	42,39%
NEDZINK HOLDING B.V.	Pays-Bas	Cuivre	Coentreprise	981	3.917	718	-	1.527	9.679	-101	-	50,00%	42,39%
THE GRID SA	Grèce	Immobilier	Coentreprise	10.330	16.414	67.584	56.549	6.857	-	-532	-532	50,00%	34,39%
Metallourgia Attikis	Grèce	Acier	Entreprise associée	809	2.836	106	70	504	1.811	1.009	1.009	50,00%	50,00%
F-NOUS	Grèce	Aluminium	Entreprise associée	254	1.201	1.483	711	1.534	934	-508	-508	35,00%	29,67%
				31.416									

- Étant donné qu'AO TMK-CPW est basée en Russie, il existe des restrictions quant à la capacité de l'entreprise associée à transférer des fonds à Viohalco et à ses filiales sous forme de dividendes en espèces, en raison des contre-sanctions imposées par la Fédération de Russie. Humbel Ltd (propriétaire de 49 % des actions d'AO TMK-CPW) a demandé à AO TMK-CPW de reporter le paiement de tout dividende jusqu'à nouvel ordre. Par conséquent, au cours de la période 2022-2025, il n'y a eu aucune transaction entre AO TMK-CPW et les filiales de Viohalco.
- Le 25 juin 2025, la coentreprise HALCORNTT S.A. a été créée dans le but de produire des tubes dotés de caractéristiques améliorées (surfaces internes et externes) qui optimisent l'efficacité thermique et les performances globales des systèmes de chauffage et de refroidissement. La filiale de Viohalco, ElvalHalcor, détient une participation de 50 % dans HALCORNTT S.A. La constitution de la société (900 milliers d'euros) a été suivie d'une augmentation de capital de 600 milliers d'euros.
- En 2024, ElvalHalcor a participé à l'augmentation de capital de Nedzink B.V. par le biais d'une capitalisation de créances sous la forme d'un apport en nature de 8,5 millions d'euros, conservant ainsi sa participation à 50 %. Le test de dépréciation annuel de la participation dans Nedzink B.V. a révélé une perte de valeur de 3,1 millions d'euros, qui a été comptabilisée car la valeur recouvrable de l'investissement était inférieure à sa valeur comptable.

Les informations financières susmentionnées sont présentées en tenant compte des éléments suivants :

- Il n'existe aucune autre restriction à la capacité des coentreprises ou des entreprises associées à transférer des fonds à l'entité sous forme de dividendes en espèces ou à rembourser les prêts ou avances consentis par l'entité.
- Les états financiers des coentreprises ou des entreprises associées sont utilisés dans l'application de la méthode de mise en équivalence et à la même date que ceux de Viohalco.
- Il n'y a pas de part non comptabilisée des pertes d'une coentreprise ou d'une entreprise associée, tant pour la période considérée que sur une base cumulée.

C. Description des entreprises associées et des coentreprises

UEHEM (UACJ ELVAL HEAT EXCHANGER MATERIALS GmbH) est une coentreprise entre ElvalHalcor et UACJ Corp . Elle commercialise des produits en aluminium auprès des fabricants d'échangeurs de chaleur pour automobiles en Europe.

HC Isitma est une coentreprise entre ElvalHalcor et Cantas AS. Elle est active dans la fabrication de tubes en cuivre pré-isolés en Turquie.

AO TMK-CPW est une société par actions entre Corinth Pipeworks et AO TMK, le plus grand fabricant de tubes d'acier en Russie et l'un des trois premiers au niveau mondial. AO TMK-CPW possède des installations de production à Polevskoy, en Russie, où elle fabrique des tubes et des profilés creux.

Domoplex est une société basée à Chypre, active dans la fabrication et le commerce de treillis métalliques soudés pour le renforcement du béton.

NedZink B.V. et *NedZink Holding B.V.* sont des sociétés basées aux Pays-Bas qui se concentrent sur les applications de zinc de haute qualité.

Gestamp Etem Automotive Bulgaria S.A. est une coentreprise entre Gestamp et Etem Bulgaria S.A. qui se concentre sur la commercialisation et le traitement de profilés extrudés en aluminium pour l'industrie automobile.

THE GRID S.A. est une coentreprise entre Noval Property REIC et Brook Lane Capital qui opère dans le secteur du développement immobilier.

Metallurgia Attikis SA est une société grecque spécialisée dans la production et la commercialisation de tuyaux, d'appareils sanitaires, de robinets et de radiateurs.

F-NOUS est une société grecque de construction et d'ingénierie de façades, spécialisée dans la construction et l'ingénierie de façades à grande échelle, qui conçoit des solutions de façades sur mesure pour les bâtiments commerciaux et résidentiels.

HALCORNTT S.A. est une coentreprise entre ElvalHalcor et MEGATREND INTERNATIONAL CO., LTD dont l'objectif est de produire des tubes dotés de caractéristiques améliorées qui optimisent l'efficacité thermique et les performances globales des systèmes de chauffage et de refroidissement.

21. Autres investissements

Viohalco désigne les investissements présentés ci-dessous comme des titres de participation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, car ils représentent des investissements que Viohalco a l'intention de conserver à des fins stratégiques à long terme. En outre, la filiale de Viohalco, ElvalHalcor, a conclu un accord d'options d'achat et de vente comptabilisé à la juste valeur par le biais du résultat net, dont les détails sont fournis dans la présente note.

Les mouvements des titres de participation, ainsi que leur analyse, sont présentés ci-dessous :

Montants en milliers d'euros	2025	2024
Solde au 1er janvier	38.966	33.686
Ajouts	1.890	277
Cessions	-171	-2.226
Variation de la juste valeur par le biais du compte de résultat	-6.474	7.462
Variation de la juste valeur par le biais du compte de résultat	446	-233
Autres variations	34.657	38.966
Solde au 31 décembre		
Montants en milliers d'euros	2025	2024
Titres cotés		
-Instruments de capitaux propres grecs	241	283
-Instruments de capitaux propres internationaux	3.418	2.972
Titres non cotés		
-Instruments de capitaux propres grecs	29.270	34.082
-Instruments de capitaux propres internationaux	849	849
-Fonds communs de placement	878	780
Total	34.657	38.966

Les investissements dont la juste valeur ne peut être estimée ont été évalués au coût. Pour le calcul de la juste valeur, veuillez vous reporter à la note 30 Actifs financiers et gestion des risques. La juste valeur est comptabilisée dans le compte de résultat global (FVOCI).

La filiale de Viohalco, ElvalHalcor, détient une participation minoritaire de 15 % dans le capital social de Cosmos Aluminium SA et classe cet investissement dans la catégorie « Autres investissements ». Sur la base du contrat d'achat, les actionnaires d'ElvalHalcor ont accordé à Cosmos Aluminium SA une option de vente pour acheter le capital social restant de Cosmos Aluminium SA. En outre, Cosmos Aluminium SA a accordé à ELVALHALCOR une option d'achat pour vendre le capital social restant de Cosmos Aluminium SA. Le calcul du prix d'achat prévu dans les options d'achat et de vente est basé sur une formule prédéterminée fondée sur l'EBITDA de Cosmos Aluminium SA à la date d'exercice. La période d'exercice des options d'achat et de vente est fixée contractuellement à partir de 2028 et s'étendra sur une durée de six mois. À l'exercice des options susmentionnées, les actionnaires de Cosmos Aluminium SA détiendront 100 % du capital social restant de Cosmos Aluminium SA. Ces options expirent si les actionnaires ne les exercent pas pendant la période d'exercice. Elles sont comptabilisées dans l'état de la situation financière consolidé et séparé à leur juste valeur et ont été incluses dans la valeur comptable de l'investissement dans Cosmos Aluminium SA. La perte comptabilisée résulte de leur évaluation à la juste valeur enregistrée dans le compte de résultat consolidé sous la rubrique « Autres charges ».

L'investissement dans Cosmos Aluminium SA s'élevait à 24,1 millions d'euros à la fin de l'exercice, car il a été réévalué à la baisse de 6,5 millions d'euros, et la perte de réévaluation correspondante a été incluse dans le compte de résultat consolidé et évaluée à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

La juste valeur des options de vente et d'achat a été déterminée à l'aide d'une méthode d'évaluation largement acceptée, tenant compte des éléments suivants :

- le chiffre d'affaires et les marges EBITDA prévisionnels de Cosmos Aluminium SA ;
- le taux sans risque ;
- la durée ;
- la volatilité, définie comme la fourchette de valeurs de toutes les données utilisées dans le modèle d'évaluation.

22. Actifs détenus en vue de la vente

Le montant de 0,3 million d'euros correspond à la valeur comptable des machines du segment Aluminium classées en 2025 comme actifs détenus en vue de la vente, conformément à la norme IFRS 5. La direction a établi un plan pour la vente de ces équipements, qui devrait avoir lieu en 2026.

23. Instruments dérivés

Le tableau suivant présente la valeur comptable des dérivés :

Montants en milliers d'euros en euros	2025	2024
Actifs non courants		
Contrats de swap de taux d'intérêt	3.951	4.543
Swaps sur matières premières	-	499
Contrats à terme - future	2	-
Total	3.953	5.042
Actifs courants		
Contrats de swap de taux d'intérêt	1.731	3.060
Contrats à terme - forwards	11.055	1.552
Contrats à terme - future	18.923	4.429
Swaps sur matières premières	-	2.307
Total	31.710	11.348
Passifs non courants		
Contrats de swap de taux d'intérêt	-	450
Swaps sur matières premières	1.515	-
Total	1.515	450
Passif à court terme		
Contrats à terme - forwards	1.291	6.212
Contrats à terme - future	14.983	2.258
Swaps sur matières premières	3.025	-
Total	19.299	8.469

Comptabilité de couverture

Les sociétés de Viohalco détiennent des instruments financiers dérivés à des fins de couverture de flux de trésorerie et de la juste valeur.

Les instruments financiers dérivés susmentionnés couvrent les risques liés à :

- Variations des prix des métaux ;
- Fluctuations des taux de change ;
- Variations des taux d'intérêt des prêts ;
- Fluctuations des prix de l'énergie.

La maturité et la valeur nominale des dérivés détenus par les sociétés de Viohalco correspondent à la maturité et à la valeur nominale des actifs/passifs sous-jacents (éléments couverts).

Les dérivés détenus par les sociétés de Viohalco concernent principalement :

- Des contrats à terme destinés à couvrir le risque lié à la variation du prix des métaux cotés à la LME (London Metal Exchange) et utilisés dans la production des sociétés de Viohalco (à savoir principalement le cuivre, l'aluminium et le zinc). Ces couvertures sont désignées comme des couvertures de flux de trésorerie.
- Contrats de change à terme pour couvrir le risque lié à la variation du taux de change du dollar américain et de la livre sterling (c'est-à-dire les devises auxquelles les sociétés de Viohalco sont principalement exposées). Ces couvertures sont désignées comme des couvertures de juste valeur ou des couvertures de flux de trésorerie en fonction de l'élément couvert. Les contrats de change à terme utilisés pour couvrir le risque de change sur les créances et les fournisseurs libellés en devises étrangères sont désignés comme des couvertures de juste valeur. Les contrats de change à terme utilisés pour couvrir le risque de change sur les ventes prévues de marchandises ou les achats de matériaux effectués en devises étrangères sont des instruments de couverture désignés selon la méthode des flux de trésorerie.
- Les emprunts et dettes financières à taux variable exposent les sociétés de Viohalco à un risque de volatilité des taux d'intérêt (risque de flux de trésorerie). Ces couvertures sont désignées comme des couvertures de juste valeur ou des couvertures de flux de trésorerie en fonction de l'élément couvert. Afin de le couvrir, des swaps de taux d'intérêt sont utilisés pour transformer efficacement le taux d'intérêt variable du prêt en un taux fixe, réduisant ainsi ce risque de volatilité. Les contrats de swap de taux d'intérêt impliquent l'échange, à des dates spécifiées, de montants en espèces égaux à la différence entre un taux d'intérêt fixe contractuel calculé sur un principal et un taux variable calculé sur le même principal. En choisissant soigneusement le taux variable et le principal du swap, on transforme en fait un prêt à taux variable en un prêt à taux fixe.
- Les swaps sur matières premières sont référencés aux prix du Title Transfer Facility (TTF) afin de couvrir le risque de fluctuation des prix du gaz naturel lié aux conditions du marché, et des swaps sur l'électricité pour couvrir le risque lié aux conditions de marché affectant les prix de l'électricité. Ces couvertures sont désignées comme des couvertures de flux de trésorerie.

Les dérivés sont comptabilisés lorsque les sociétés de Viohalco concluent la transaction afin de couvrir la juste valeur des créances, des passifs ou des engagements (couvertures de juste valeur) ou des transactions hautement probables (couvertures de flux de trésorerie).

La variation de la juste valeur comptabilisée dans les capitaux propres au titre de la couverture de flux de trésorerie au 31 décembre 2025 sera recyclée dans le compte de résultat consolidé au cours des prochaines années, car certains des événements couverts devraient se produire (les transactions prévues auront lieu ou les éléments couverts auront une incidence sur le compte de résultat) en 2026 et d'autres à un stade ultérieur.

Les sociétés de Viohalco examinent l'efficacité de la couverture de flux de trésorerie à sa mise en place (de manière prospective) en comparant les conditions essentielles de l'instrument de couverture avec les conditions essentielles de l'élément couvert, puis à chaque date de clôture (de manière rétrospective), l'efficacité de la couverture de flux de trésorerie est examinée en appliquant la méthode de compensation en dollars sur une base cumulative. Le tableau ci-dessous présente les résultats du test d'efficacité :

Au 31 décembre 2025

	Portion efficace des dérivés	Portion inefficace des dérivés	Dérivés ne remplissant pas les conditions requises pour la comptabilité de couverture
Contrats de swap de taux d'intérêt	1.409	-	-
Contrats de change à terme	15.544	2.506	-
Contrats à terme - future	1.804	855	2.180
Swaps sur matières premières	-5.094	-28	-
Total	13.663	3.334	2.180

Au 31 décembre 2024

	Portion efficace des dérivés	Portion inefficace des dérivés	Dérivés ne remplissant pas les conditions requises pour la comptabilité de couverture
Contrats de swap de taux d'intérêt	-468	-	-
Contrats de change à terme	-6.454	-2.733	-
Contrats à terme - future	2.914	-844	-5
Swaps d'électricité	-1.115	-	-
Swaps sur matières premières	5.787	-50	-
Total	664	-3.627	-5

Les résultats des sociétés de Viohalco provenant des activités de couverture enregistrées dans le compte de résultat sont présentés pour les contrats à terme sur métaux, les contrats de change et les contrats énergétiques dans les postes « Chiffre d'affaires » et « Coût des ventes », tandis que ceux provenant des swaps de taux d'intérêt sont présentés dans le poste « Produits/charges financiers ». Les montants comptabilisés dans le compte de résultat consolidé sont les suivants :

Montants en milliers d'euros	2025	2024
Gain/perte (-) sur contrats à terme - future	2.859	16.978
Gain / perte (-) sur contrats de change à terme	6.107	-12.607
Gain / perte (-) sur contrats de swap de taux d'intérêt	2.075	2.756
Gain / perte (-) sur contrats de swap sur matières premières	-1.841	-1.104
	9.199	6.023

24. Capital et réserves

A. Capital social et prime d'émission

Le capital social de la Société s'élève à 141.894 milliers d'euros répartis en 259.189.761 actions sans valeur nominale. Les détenteurs d'actions ont droit à une voix par action lors des assemblées générales de la Société. Les primes d'émission de la Société s'élèvent à 457.571 milliers d'euros.

B. Réserve de conversion

La réserve de conversion comprend toutes les différences de change résultant de la conversion des états financiers des opérations étrangères.

C. Nature et objet des autres réserves

(a) Réserve légale

En application de la législation belge, les sociétés sont obligées d'allouer 5 % de leurs bénéfices à la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne 10 % du capital social. La distribution de la réserve légale est interdite.

Conformément au droit grec des sociétés, celles-ci sont tenues d'allouer chaque année au moins 5 % de leurs bénéfices annuels nets à leur réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne au moins un tiers du capital social de la société. La distribution de la réserve légale est interdite, mais elle peut être utilisée pour compenser les pertes.

(b) Réserve de couverture

La réserve de couverture comprend la portion effective de la variation nette cumulée de la juste valeur des instruments utilisés aux fins de couverture des flux de trésorerie en attente de comptabilisation ultérieure au compte de résultat, car les flux de trésorerie couverts ont une incidence sur le résultat.

(c) Autre réserve de juste valeur

La variation nette cumulée de la juste valeur des titres de participation jusqu'à ce que les actifs soient décomptabilisés (et donc transférés aux bénéfices non distribués).

(d) Réserves immunisées

Cette catégorie concerne les réserves constituées en application des dispositions de certaines lois fiscales et exonérées d'impôt sur le revenu, à condition qu'elles ne soient pas distribuées aux actionnaires. Si ces réserves sont distribuées, elles seront imposées au taux d'imposition en vigueur à ce moment-là.

(e) Réserves liées aux paiements fondés sur des actions

La réserve pour paiements fondés sur des actions correspond à la juste valeur comptabilisée des actions émises en faveur des employés qui n'ont pas encore été libérées.

(f) Autres réserves

Cette catégorie concerne les réserves formées par l'application des dispositions de certaines lois sur le développement qui accordent des avantages fiscaux aux sociétés qui ont investi leurs bénéfices plutôt que de les distribuer aux actionnaires. Plus précisément, les réserves décrites comprennent-t les bénéfices qui ont déjà été imposés ou qui ont été exemptés définitivement de l'impôt sur le résultat, après la fin d'une période déterminée à compter de la réalisation des investissements qu'elles concernent.

D. Rapprochement des autres réserves

Montants en milliers d'euros	Réserves légales	Réserves de couverture	Autre réserve de juste valeur	Réserves immunisées	Réserves liées aux paiements fondés sur des actions	Autres réserves	Total
Solde au 1er janvier 2025	67.557	5.635	613	279.360	-	88.183	441.349
Autres éléments du résultat global	-	-1.500	446	-	-	-	-1.054
Transactions dont le paiement est fondé sur des actions et réglé en actions	-	-	-	-	838	-	838
Transfert de réserves et autres mouvements	11.863	-1	-	-286	-	26	11.602
Changement dans les participations	-12	-	-	54	-	-9	33
Solde au 31 décembre 2025	79.409	4.135	1.059	279.128	838	88.200	452.768

Montants en milliers d'euros	Réserves légales	Réserves de couverture	Autre réserve de juste valeur	Réserves immunisées	Réserves liées aux paiements fondés sur des actions	Autres réserves	Total
Solde au 1er janvier 2024	60.924	9.243	846	283.593	-	89.129	443.735
Autres éléments du résultat global	-	-2.941	-233	-	-	-	-3.174
Capitalisation des réserves	63	-	-	-	-	-	63
Reclassement	-1	-	-	2.785	-	-2.784	-
Transfert de réserves et autres mouvements	8.166	-	-	-4.722	-	2.753	6.197
Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle	32	-1	-	285	-	1	317
Changement dans les participations	-1.627	-665	-	-2.581	-	-918	-5.790
Solde au 31 décembre 2024	67.557	5.635	613	279.360	-	88.183	441.349

25. Gestion du capital

La politique des sociétés de Viohalco consiste à maintenir une structure du capital solide afin de préserver la confiance des investisseurs, des bailleurs de fonds et du marché et soutenir le développement futur de leurs activités. Le Conseil d'administration surveille le rendement du capital, défini comme le rapport entre le résultat net et le total des capitaux propres, déduction faite des participations minoritaires. Le Conseil d'administration surveille également le niveau des dividendes distribués aux porteurs d'actions ordinaires.

Le Conseil d'administration vise à maintenir un équilibre entre une rentabilité des capitaux propres plus élevée qui serait possible par un recours plus important à l'emprunt et les avantages et la sécurité que procure une structure de capital solide. Dans ce contexte, le Conseil d'administration surveille le taux de rendement des capitaux engagés (ROCE, Return on Capital Employed) ou encore le taux de rendement des capitaux investis (RCI, Return on Capital Invested), qui est défini comme le résultat opérationnel ajusté (EBIT ajusté) divisé par les capitaux engagés ajustés (à savoir, les capitaux propres et la dette nette). Le Conseil d'administration recherche des opportunités et examine la possibilité d'utiliser l'endettement des sociétés de Viohalco qui ont un ROCE relativement élevé (en tout cas, supérieur au coût de la dette) et de diminuer l'endettement des sociétés qui traversent une période relativement morose en termes de ROCE.

Le dividende relatif à l'année 2024 a été versé en 2025, conformément à la décision prise lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 27 mai 2025. Les actionnaires ont approuvé un dividende brut de 0,16 euro par action, soit un dividende total de 41.470 milliers d'euros.

26. Emprunts et dettes financières

A. Aperçu

Montants en milliers d'euros	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Passifs non courants		
Emprunts bancaires garantis	138.430	121.156
Emprunts bancaires non garantis	67.426	113.576
Émissions obligataires garanties	422.810	499.259
Émissions d'obligations non garanties	580.141	580.682
Emprunts et dettes financières – Long terme	1.208.807	1.314.673
Obligations locatives – Long terme	43.192	40.358
Total de la dette à long terme	1.251.999	1.355.031
Passif à court terme		
Emprunts bancaires garantis	350.505	135.346
Emprunts bancaires non garantis	351.175	488.917
Partie courante des emprunts bancaires garantis	21.365	49.454
Partie courante des emprunts bancaires non garantis	15.493	26.084
Partie courante des émissions obligataires garanties	51.123	62.115
Partie courante des émissions d'obligations non garanties	169.597	81.545
Emprunts et dettes financières – Court terme	959.258	843.462
Obligations locatives – Court terme	14.532	11.086
Total des dettes à court terme	973.789	854.547
Total des emprunts et dettes financières	2.225.788	2.209.578

Les informations relatives à l'exposition des sociétés de Viohalco aux risques de taux d'intérêt, de change et de liquidité sont présentées dans la note 30.

Les échéances des passifs non courants sont les suivantes :

Montants en milliers d'euros	2025	2024
Entre 1 et 2 ans	182.571	219.675
Entre 2 et 5 ans	955.796	835.939
Plus de 5 ans	113.632	299.418
Total	1.251.999	1.355.031

Les taux d'intérêt moyens pondérés effectifs des principales catégories d'emprunts et dettes financières à la date de clôture sont les suivants :

2025	Valeur comptable	Taux d'intérêt
Emprunts bancaires (non courants*) - EUR	242.178	4,00%
Emprunts bancaires (courants) - EUR	653.257	3,98%
Emprunts bancaires (courants) - USD	7.888	7,47%
Emprunts bancaires (courants) - GBP	35.496	7,45%
Émissions obligataires - EUR	1.223.671	3,46%

2024	Valeur comptable	Taux d'intérêt
Emprunts bancaires (non courants*) - EUR	309.360	4,25%
Emprunts bancaires (courants) - EUR	582.077	5,31%
Emprunts bancaires (courants) - USD	4.816	8,13%
Emprunts bancaires (courants) - GBP	31.018	8,42%
Émissions obligataires - EUR	1.223.601	3,82%

* Les prêts non courants comprennent également leur partie à court terme à des fins comptables.

En 2025, les filiales de Viohalco ont obtenu de nouveaux emprunts bancaires d'un montant de 522 millions d'euros et ont remboursé des emprunts bancaires d'un montant de 511 millions d'euros arrivant à échéance au cours de l'année. Les nouveaux emprunts étaient principalement des emprunts obligataires et des tirages sur des facilités de crédit renouvelables existantes pour le financement de projets, ou de nouveaux emprunts assortis de conditions similaires.

Plus précisément, au cours de l'année 2025, les principaux événements liés au financement des sociétés de Viohalco sont les suivants :

Segment Câbles

- Facilité de crédit de 7 ans accordée à Fulgor par une grande banque grecque pour un montant de 51,0 millions d'euros afin de financer un nouveau programme d'investissement prévu par Fulgor dans l'usine de Corinthe ;
- Retrait de 28,2 millions d'euros sur une facilité de crédit d'un montant total de 70,6 millions d'euros, accordée à Hellenic Cables par une grande banque grecque en 2024. Cette facilité de crédit finance le programme d'investissement de Hellenic Cables, notamment de nouvelles lignes de production et de nouveaux équipements dans l'usine de Thèbes, ainsi que des investissements dans l'usine d'Eleonas ;
- Facilité de crédit de 5 ans accordée à Hellenic Cables par une banque grecque pour un montant de 10,0 millions d'euros ;
- Facilité de crédit de 7,0 millions d'euros sur 5 ans obtenue par Fulgor auprès d'une banque grecque ;

Segment Tubes d'acier

- Facilité de crédit de 3 ans accordée à Corinth Pipeworks par une banque grecque pour un montant de 0,9 million d'euros.

Aucun autre événement significatif lié au financement des filiales n'est survenu au cours de la période.

Les facilités à court terme sont principalement des facilités de crédit renouvelables et des facilités d'affacturage avec recours pour le financement des besoins en fonds de roulement et des facilités de financement de projets pour des projets spécifiques en cours. Les filiales de Viohalco n'ont jamais rencontré de problèmes pour financer leurs activités, renouveler leurs lignes de fonds de roulement ou refinancer leurs emprunts bancaires à long terme. La direction prévoit que tout remboursement obligatoire d'emprunts bancaires sera effectué à partir des flux de trésorerie d'exploitation ou d'autres facilités de crédit engagées non utilisées.

Aux termes de certains contrats de prêt, certaines filiales de Viohalco sont tenues de respecter des conditions spécifiques, notamment des clauses financières restrictives, qui font l'objet d'un contrôle annuel. La direction surveille la marge de manœuvre par rapport à ces clauses tout au long de l'année et, dès qu'il apparaît qu'une filiale pourrait rencontrer des difficultés à respecter ses engagements, elle prend des mesures d'atténuation et sollicite de manière proactive des dérogations auprès des institutions financières concernées avant la fin de l'exercice.

Au 31 décembre 2025, deux filiales du segment Acier et une filiale du segment Aluminium étaient en violation des clauses

financières relatives respectivement à deux emprunts obligataires syndiqués et à un emprunt bancaire, dont le solde à long terme combiné s'élevait à 248 millions d'euros, et qui font l'objet d'un contrôle de conformité annuel. La direction a immédiatement pris contact avec les prêteurs et a obtenu une dérogation pour ces violations des clauses restrictives avant la date de clôture. En conséquence, les emprunts concernés continuent d'être présentés comme des passifs non courants.

Le taux d'intérêt moyen des emprunts bancaires en cours au 31 décembre 2025 était de 3,8 % (4,4 % au 31 décembre 2024). Les immobilisations corporelles et les stocks de certaines filiales de Viohalco sont grevés d'hypothèques et de privilèges pour un montant total de 1.448 millions d'euros, en garantie de prêts à long terme et de prêts syndiqués. En outre, certains prêts accordés à des sociétés de Viohalco sont assortis de clauses de changement de contrôle qui confèrent aux prêteurs des droits de remboursement anticipé. La majorité des prêts accordés aux sociétés de Viohalco sont libellés en euros.

B. Rapprochement des mouvements des passifs avec les flux de trésorerie provenant des activités de financement

Montants en milliers d'euros	Emprunts et dettes financières	Obligations locatives	Total
Solde au 1er janvier 2025	2.158.135	51.444	2.209.579
Variations provenant des flux de trésorerie liés au financement			
Produits des emprunts et dettes financières	522.325	-	522.325
Remboursement d'emprunts et d'obligations locatives	-510.689	-14.182	-524.871
Total des variations des flux de trésorerie liés au financement	11.636	-14.182	-2.545
Autres variations			
Nouveaux contrats de location	-	20.801	20.801
Charges d'intérêts	93.797	2.629	96.425
Intérêts payés*	-98.803	-2.622	-101.425
Coûts d'emprunt capitalisés	7.041	-	7.041
Cessions/Modifications	-556	-270	-826
Effet de la variation des taux de change	-3.184	-77	-3.261
Total des autres changements	-1.706	20.461	18.755
Solde au 31 décembre 2025	2.168.065	57.724	2.225.788

Montants en milliers d'euros	Emprunts et dettes financières	Obligations locatives	Total
Solde au 1er janvier 2024	2.221.434	46.620	2.268.054
Variations provenant des flux de trésorerie liés au financement			
Produits des emprunts et dettes financières	355.776	-	355.776
Remboursement d'emprunts et d'obligations locatives	-416.996	-12.439	-429.434
Total des variations des flux de trésorerie liés au financement	-61.220	-12.439	-73.659
Autres variations			
Nouveaux contrats de location	-	18.397	18.397
Charges d'intérêts	122.136	2.449	124.586
Intérêts payés*	-124.905	-2.449	-127.353
Coûts d'emprunt capitalisés	6.014	-	6.014
Cessions/modifications	-7.482	-1.153	-8.635
Effet de la variation des taux de change	2.156	18	2.175
Total des autres changements	-2.080	17.262	15.183
Solde au 31 décembre 2024	2.158.135	51.444	2.209.579

*Les intérêts payés indiqués dans le tableau des flux de trésorerie comprennent les frais bancaires et autres coûts financiers.

27. Dettes fournisseurs et autres créditeurs

Montants en milliers d'euros en euros	Note	2025	2024
Fournisseurs		1.035.567	872.329
Effets à payer		462.128	422.443
Fonds de sécurité sociale	11	17.019	16.243
Montants dus à des parties liées	37	3.172	4.289
Créanciers divers		24.002	25.351
Charges à payer		182.496	161.245
Impôts et taxes		37.790	34.543
Total		1.762.175	1.536.443
Solde non courant des dettes fournisseurs et autres créditeurs		11.531	26.712
Solde courant des dettes fournisseurs et autres créditeurs		1.750.644	1.509.732
Solde au 31 décembre		1.762.175	1.536.443

Les « effets à payer » indiqués dans le tableau ci-dessus concernent des accords de financement structurés avec les fournisseurs pour les dettes résultant de l'achat de matières premières primaires, telles que le cuivre et l'acier. Plusieurs bailleurs de fonds proposent ces accords aux sociétés de Viohalco, dans le cadre desquels ils proposent de régler les montants dus par les sociétés du groupe aux fournisseurs de matières premières, généralement en émettant une lettre de crédit (LC) au fournisseur. La LC permet aux fournisseurs d'offrir de meilleures conditions de paiement aux sociétés du groupe, car elle leur donne la possibilité de recevoir un paiement anticipé du fournisseur de financement, en escomptant la LC. En conséquence, le groupe bénéficie de délais de paiement prolongés, tandis que les fournisseurs peuvent recevoir le paiement avant la date d'échéance initiale de la facture.

Fourchette des dates d'échéance des paiements	2025	2024
Passifs au titre des accords de financement des fournisseurs	120-210 jours	90-270 jours
Dettes fournisseurs comparables ne faisant pas partie de l'accord de financement des fournisseurs (même secteur d'activité)	0 à 120 jours	0 à 120 jours

Montants en milliers d'euros		
Valeur comptable des passifs au titre des accords de financement des fournisseurs		
Passifs au titre de l'accord de financement des fournisseurs	462.128	422.069
dont le fournisseur a reçu le paiement de l'organisme de financement	448.332	421.064

Les valeurs comptables des passifs au titre des accords de financement des fournisseurs sont considérées comme des approximations raisonnables de leur juste valeur, en raison de leur nature à court terme.

28. Subventions

Montants en milliers d'euros	Note	2025	2024
Solde au 1er janvier		26.600	28.884
Nouvelles subventions reçues au cours de l'exercice		1.921	450
Transfert des subventions vers les résultats		-65	-12
Subvention comptabilisée comme créance		749	-
Amortissement des subventions	8	-2.172	-2.681
Autres mouvements		-	-40
Différences de change		-9	-
Solde au 31 décembre		27.024	26.600

Des subventions publiques ont été reçues pour des investissements dans des immobilisations corporelles.

Toutes les conditions liées aux subventions reçues par les sociétés de Viohalco étaient remplies au 31 décembre 2025.

29. Provisions

Non courant

Montants en milliers d'euros	Décisions judiciaires en attente	Autres provisions	Total
Solde au 1er janvier 2025	8	1.426	1.434
Reclassements	-	52	52
Provisions reprises	-	-1.170	-1.170
Provisions utilisées	-8	-	-8
Solde au 31 décembre 2025	-	309	309

Montants en milliers d'euros	Décisions judiciaires en attente	Autres provisions	Total
Solde au 1er janvier 2024	92	1.630	1.722
Provisions supplémentaires de l'exercice	8	-	8
Provisions reprises	-92	-54	-146
Provisions utilisées	-	-150	-150
Solde au 31 décembre 2024	8	1.426	1.434

Courant

Montants en milliers d'euros	Décisions judiciaires en attente	Autres provisions	Total
Solde au 1er janvier 2025	20.617	198	20.815
Différences de change	-2.192	-	-2.192
Provisions supplémentaires de l'exercice	1.307	17	1.324
Reclassements	-	-52	-52
Provisions reprises	-1.972	-110	-2.082
Provisions utilisées	-85	-	-85
Solde au 31 décembre 2025	17.674	52	17.727

Montants en milliers d'euros	Décisions judiciaires en attente	Autres provisions	Total
Solde au 1er janvier 2024	18.111	182	18.293
Différences de change	1.163	-	1.163
Provisions supplémentaires de l'exercice	1.458	36	1.493
Provisions reprises	-	-20	-20
Provisions utilisées	-114	-	-114
Solde au 31 décembre 2024	20.617	198	20.815

En 2022, le département américain du Commerce (DoC) a publié les résultats définitifs de la procédure administrative qu'il a menée entre le 19 avril 2019 et le 30 avril 2020 (« POR ») concernant une ordonnance antidumping (« AD ») sur les tubes soudés de grand diamètre (LDWP) en provenance de Grèce. En conséquence, le DoC a fixé pour la POR un taux de droit antidumping de 41,04 % sur la base de l'ensemble des faits défavorables disponibles (AFA) pour le répondant obligatoire Corinth Pipeworks S.A., le segment Tubes d'acier de Cenergy Holdings S.A. Corinth Pipeworks a formé un recours devant la Cour américaine du commerce international (la Cour) contre la décision du DoC. La décision de la Cour, rendue en 2025, a confirmé la décision du DoC. À la suite de l'issue de l'appel, et après avoir pris en considération les frais d'intérêt associés et l'évaluation par un conseiller juridique externe des chances de succès, la direction a décidé de ne pas poursuivre l'appel devant la Cour suprême des États-Unis. En conséquence, CPW a l'intention de régler le montant restant dû au cours de l'année 2026. Au 31 décembre 2025, le montant le plus probable s'élève à 19.920 milliers des dollars (16.953 milliers d'euros).

La charge exceptionnelle liée à l'affaire susmentionnée s'est élevée à 12,8 millions d'euros (14 millions de dollars américains plus les intérêts) pour l'année 2021. Les charges pour 2024 et 2025 correspondent aux intérêts facturés sur le montant restant dû pour l'année et sont incluses dans la ligne « Charges financières ».

Au 31 décembre 2025, l'obligation est comptabilisée comme une provision en vertu de la norme IAS 37, plutôt que comme une dette, car même si la procédure judiciaire était terminée, le montant final du règlement restait incertain en raison des intérêts courus et du moment du règlement, ce qui nécessitait une estimation plutôt que la comptabilisation d'un montant fixe dû.

30. Instruments financiers

A. Classifications comptables et justes valeurs

Le tableau suivant présente les valeurs comptables et les justes valeurs des actifs financiers et des passifs financiers, y compris les niveaux dans la hiérarchie des justes valeurs.

31 décembre 2025

Montants en milliers d'euros	Valeur comptable	Premier niveau	Deuxième niveau	Troisième niveau	Total
Autres actifs financiers	34.657	3.659	81	30.916	34.657
Actifs financiers dérivés	35.662	19.381	16.281	-	35.662
	70.319	23.040	16.362	30.916	70.319
Passifs financiers dérivés	-20.813	-14.983	-5.831	-	-20.813
	49.506	8.058	10.532	30.916	49.506

31 décembre 2024

Montants en milliers d'euros	Valeur comptable	Premier niveau	Deuxième niveau	Troisième niveau	Total
Autres actifs financiers	38.966	3.214	2	35.751	38.966
Actifs financiers dérivés	16.390	4.429	11.961	-	16.390
	55.356	7.642	11.963	35.751	55.356
Passifs financiers dérivés	-8.919	-2.258	-6.662	-	-8.919
	46.437	5.385	5.302	35.751	46.437

Les différents niveaux sont les suivants :

- Niveau 1 : prix cotés (non ajustés) sur un marché actif pour des actifs et passifs identiques ;
- Niveau 2 : données observables directement ou indirectement ;
- Niveau 3 : données non observables pour les actifs et les passifs.

La juste valeur des actifs et passifs financiers suivants, évalués au coût amorti, se rapproche de leur valeur comptable :

- Créances clients et autres débiteurs ;
- Trésorerie et équivalents de trésorerie ;
- Dettes fournisseurs et autres créditeurs ;
- Emprunts et dettes financières ;
- Obligations locatives.

Plus précisément, la valeur comptable des emprunts et dettes financières est considérée comme une bonne approximation de leur juste valeur, car 77 % des emprunts et dettes financières consolidés concernent des dettes à taux variable, qui reflètent très fidèlement les taux actuels du marché. Quant aux instruments à taux fixe à l'exclusion des passifs liés aux contrats de location, le test de juste valeur basé sur les taux actuels du marché indique que leur juste valeur s'élève à 428 millions d'euros.

Le tableau suivant présente le rapprochement entre les soldes d'ouverture et de clôture des actifs financiers de niveau 3 :

Montants en milliers d'euros	Note	
Solde au 1er janvier 2025		35.751
Ajouts		1.716
Cessions		-77
Variation de la juste valeur comptabilisée en résultat	21	-6.474
Solde au 31 décembre 2025		30.916
Solde au 1er janvier 2024		28.067
Ajouts		277
Cessions		-55
Variation de la juste valeur comptabilisée en résultat	21	7.462
Solde au 31 décembre 2024		35.751

B. Évaluation des justes valeurs

(a) Techniques d'évaluation et données non observables significatives

Les justes valeurs des actifs financiers négociés sur des marchés actifs (marchés boursiers, par exemple produits dérivés, actions, obligations, fonds communs de placement) sont fixées en fonction des prix publiés qui sont valables à la date de clôture.

Les justes valeurs des actifs financiers qui ne sont pas négociés sur des marchés actifs sont fixées au moyen de techniques et de normes d'évaluation fondées sur les données de marché à la date de clôture.

Les justes valeurs des passifs financiers, aux fins de leur enregistrement dans les états financiers, sont estimées sur la base de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs découlant de contrats spécifiques, en utilisant le taux d'intérêt courant dont dispose Viohalco et ses sociétés pour l'utilisation de moyens de crédit financier similaires.

Les données qui ne répondent pas aux critères respectifs et qui ne peuvent pas être classées au niveau 1 mais qui sont observables, directement ou indirectement, relèvent du niveau 2. Les instruments financiers dérivés de gré à gré basés sur les prix obtenus auprès des courtiers sont classés dans ce niveau.

Les actifs financiers, tels que les actions non cotées qui ne sont pas négociées sur un marché actif et dont la mesure est basée sur les prévisions des sociétés de Viohalco concernant la rentabilité future de l'émetteur, sont classés au niveau 3.

Le tableau ci-après présente les techniques d'évaluation utilisées pour évaluer les justes valeurs, ainsi que les données non observables significatives utilisées :

Type	Technique d'évaluation	Données non observables significatives	Relation entre les données clés non observables et l'évaluation de la juste valeur
Instruments dérivés	Valeur de marché : Cours tel que négocié sur un marché actif Technique de comparaison avec le marché : Les justes valeurs sont basées sur les cotations des courtiers. Les contrats similaires sont négociés sur un marché actif et les cotations reflètent les transactions réelles sur des instruments similaires	Non applicable	Non applicable
		Cotations des courtiers	Non applicable
Titres de participation négociés sur des marchés actifs	Valeur de marché : Cours tel que négocié sur un marché actif	Non applicable	Non applicable
Titres de participation non négociés sur des marchés actifs	Flux de trésorerie actualisés : La juste valeur des actions non négociées sur les marchés actifs est calculée sur la base des estimations de Viohalco et de ses filiales pour la rentabilité future de l'émetteur, en tenant compte du taux de croissance attendu des activités et des taux d'actualisation estimés	<ul style="list-style-type: none"> - Taux sans risque : 3,20 % (euro), 5,48 % (GBP) - Prime de risque sur les actions : 3,94 % - Taux d'imposition prévu : en fonction du pays d'immatriculation de l'entité détenue. - CMPC pour l'investissement le plus important : 7,5 %-9,8 % 	La juste valeur estimée augmenterait (diminuerait) si : <ul style="list-style-type: none"> • le taux sans risque estimé, la prime de risque de marché et le CMPC étaient plus bas (plus élevés) • les flux de trésorerie estimés étaient plus élevés (plus bas) • le taux d'imposition prévu était plus bas (plus élevé)

(b) Transferts entre les niveaux 1 et 2

Il n'y a eu aucun transfert du niveau 2 vers le niveau 1 ni du niveau 1 vers le niveau 2 en 2025 ou en 2024.

C. Gestion des risques financiers

Viohalco et ses sociétés sont exposées au risque de crédit, de liquidité et de marché découlant de l'utilisation d'instruments financiers. La présente note donne des informations sur leur exposition à chacun des risques ci-dessus, les politiques et procédures appliquées en matière d'estimation des risques. Des données quantitatives supplémentaires se rapportant à ces informations figurent dans les états financiers consolidés.

Les politiques de gestion des risques sont appliquées afin d'identifier et d'analyser les risques qui pèsent sur Viohalco et ses sociétés, d'encadrer la prise de risque en fixant des limites et de mettre en œuvre des systèmes de contrôle pertinents. Les procédures de gestion des risques sont régulièrement réexaminées et des changements sont mis en œuvre si nécessaire.

La mise en œuvre des politiques et des procédures en matière de gestion des risques est suivie par la fonction d'audit interne qui réalise des audits récurrent et non-récurrent relatifs à l'application des procédures. Les résultats de ces audits sont communiqués au Conseil d'administration.

C.1. Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte financière pour Viohalco et ses sociétés si un client ou une contrepartie à un instrument financier n'honore pas ses obligations contractuelles. Ce risque est principalement associé aux créances clients, actifs sur contrats et dépôts bancaires.

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit.

Montants en milliers d'euros	Note	2025	2024
Créances clients et autres débiteurs	15	661.806	611.283
Actifs sur contrat	7	277.713	256.322
Moins :			
Autres acomptes	15	-10.431	-10.964
Actifs fiscaux	15	-52.991	-62.951
Autres actifs non financiers		-61.013	-50.072
		815.084	743.619
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16	729.756	696.720
Produits dérivés	23	35.662	16.390
		765.418	713.110
Total		1.580.502	1.456.728

(a) Créances clients et autres débiteurs

Les sociétés de Viohalco ont établi une politique de crédit en vertu de laquelle la solvabilité de chaque client est examinée sur une base individuelle avant la détermination des conditions de paiement offertes. Des limites de crédit sont fixées pour chaque client et sont régulièrement réexaminées et réajustées si nécessaire. En règle générale, les limites de crédit des clients sont conformes aux limites d'assurance-crédit proposées par les compagnies d'assurance auprès desquelles les créances des sociétés de Viohalco sont assurées.

Lors du contrôle du risque de crédit, les clients sont regroupés en fonction de leurs caractéristiques de crédit et de leur historique de paiement. Les créances commerciales et autres comprennent principalement les clients en gros des sociétés de Viohalco. Tous les clients caractérisés comme étant "à haut risque" sont suivis de près, les ventes ultérieures étant assorties de conditions de paiement nulles. En fonction de la notation de crédit du client et de son statut, les sociétés de Viohalco exigent des garanties tangibles ou autres (par exemple, des lettres de garantie) afin de sécuriser leurs créances.

Les sociétés de Viohalco enregistrent une perte de valeur qui représente leur estimation des pertes de crédit sur les créances clients et autres débiteurs.

Au 31 décembre, l'exposition maximale au risque de crédit pour les créances clients et autres débiteurs, et actifs sur contrat par région géographique, se présentait comme suit :

Montants en milliers d'euros	2025	2024
Grèce	235.396	294.046
Autres États membres de l'UE	337.863	254.604
Autres pays européens	108.400	73.071
Asie	19.147	37.798
Amérique	97.508	63.648
Afrique	16.338	19.897
Océanie	431	554
Total	815.084	743.619

Les échéances des créances clients et autres débiteurs, et actifs sur contrat qui n'ont pas été dépréciés se présentaient comme suit :

31 décembre 2025

Montants en milliers d'euros	Taux de perte attendu	Créances brutes et actifs sur contrat	(Moins) dépréciations / provisions	Créances nettes et actifs sur contrat
Non échu	2,3%	723.847	-16.329	707.518
<u>Échu</u>				
- Jusqu'à 6 mois	3,0%	100.079	-2.976	97.104
- Plus de 6 mois	84,9%	69.498	-59.036	10.462
Total		893.424	-78.340	815.084

31 décembre 2024

Montants en milliers d'euros	Taux de perte attendu	Créances brutes et actifs sur contrat	(Moins) dépréciations / provisions	Créances nettes et actifs sur contrat
Non échu	1,6%	640.196	-9.989	630.207
<u>Échu</u>				
- Jusqu'à 6 mois	3,9%	98.133	-3.794	94.339
- Plus de 6 mois	76,9%	82.427	-63.355	19.073
Total		820.756	-77.137	743.619

Selon l'évaluation de la Direction, les montants en retard de paiement jusqu'à six mois et de plus de six mois sont toujours recouvrables dans leur intégralité, sur la base de l'historique des paiements et d'une analyse approfondie du risque de crédit des clients.

Les sociétés de Viohalco assurent une partie importante de leurs créances et, au 31 décembre 2025, 74 % des soldes des créances étaient assurés contre le risque de crédit.

Les variations de la dépréciation des Créances clients et autres débiteurs et des actifs sur contrat sont les suivantes :

Montants en milliers d'euros	2025			2024		
	Créances clients et autres débiteurs	Actifs sur contrat	Total	Créances clients et autres débiteurs	Actifs sur contrat	Total
Solde au 1er janvier	76.928	210	77.137	71.009	248	71.256
Perte de valeur comptabilisée	6.667	1	6.668	8.982	-	8.982
Réduction de valeur	-1.811	-	-1.811	-3.137	-	-3.137
Reprise de perte de valeur	-845	-13	-858	-1.290	-38	-1.327
Écarts de change	-2.797	-	-2.797	1.391	-	1.391
Reclassement	-	-	-	-28	-	-28
Solde au 31 décembre	78.141	198	78.340	76.928	210	77.137

La provision pour pertes de crédit attendues sur les créances clients et les actifs sur contrat est calculée au niveau individuel lorsqu'il existe une indication de dépréciation. Pour les créances clients et les actifs sur contrat ne présentant aucune indication de dépréciation, les pertes de crédit attendues sont basées sur les données historiques combinées à des facteurs macroéconomiques prospectifs affectant le risque de crédit, tels que le risque pays et les risques liés au secteur d'activité. Les taux de perte attendus sont mis à jour à chaque date de clôture. La hausse de l'inflation et des taux d'intérêt a également été prise en compte dans le calcul des pertes de crédit attendues pour l'exercice en cours, sans incidence significative sur la perte de valeur comptabilisée.

En 2025, la perte de valeur comptabilisée concernait principalement le segment du cuivre, tandis que les montants ayant fait l'objet d'une dépréciation dans les segments de l'acier et de l'aluminium ont été radiés. En revanche, une reprise de perte de valeur a été enregistrée, suite à l'amélioration des taux de sinistralité attendus chez les principaux clients des segments du cuivre et des câbles.

Les garanties suivantes existent pour couvrir les créances non assurées des clients et les actifs sur contrat :

Montants en milliers d'euros en euros	2025	2024
Garantie en espèces	-	181
Lettre de crédit	5.720	17.179
Garantie sur biens immobiliers	1.500	1.850
Dettes pouvant être compensées par des créances	7.095	6.292
Autres	65	2.262
Total	14.381	27.763

(b) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Au 31 décembre 2025, Viohalco et ses filiales détenaient 730 millions d'euros de trésorerie et d'équivalents de trésorerie (2024 : 697 millions d'euros). La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont détenus auprès de banques et d'institutions financières notées entre A1 et Baa2 selon l'échelle de Moody's.

La perte de valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie a été évaluée sur la base des pertes attendues sur 12 mois et reflète les échéances courtes des expositions. Viohalco considère que sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie présentent un faible risque de crédit sur la base de l'évaluation de crédit effectuée.

C.2. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que les sociétés de Viohalco rencontrent des difficultés à honorer leurs obligations financières en temps voulu. Pour gérer le risque de liquidité, elles s'assurent qu'elles disposent de liquidités suffisantes pour honorer leurs engagements à leur échéance, à la fois dans des conditions normales et dans des conditions difficiles, sans subir de pertes inacceptables ou risquer de nuire à leur réputation.

Les sociétés de Viohalco maintiennent des limites de crédit non utilisées suffisantes pour faire face à toutes leurs obligations financières prévues ainsi qu'à la plupart des imprévus.

Exposition au risque de liquidité

Les passifs financiers et les dérivés basés sur l'échéance contractuelle se répartissent comme suit :

2025	Montants en milliers d'euros	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels				Total
			< 1 an	1 à 2 ans	2-5 ans	> 5 ans	
Passif							
	Emprunts bancaires	944.394	758.246	53.191	142.818	34.273	988.528
	Émissions obligataires	1.223.671	256.506	157.843	870.164	66.784	1.351.297
	Obligations locatives	57.723	15.935	13.117	16.078	17.821	62.951
	Produits dérivés	20.813	19.299	1.247	268	-	20.813
	Passifs sur contrat	238.644	238.644	-	-	-	238.644
	Dettes fournisseurs et autres crédeurs	1.762.175	1.766.186	6.685	857	2.009	1.775.737
		4.247.420	3.054.816	232.084	1.030.185	120.887	4.437.971

2024	Montants en milliers d'euros	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels				Total
			< 1 an	1 à 2 ans	2-5 ans	> 5 ans	
Passif							
	Emprunts bancaires	934.534	721.491	52.896	147.134	57.918	979.440
	Émissions obligataires	1.223.601	190.655	207.540	763.607	240.061	1.401.863
	Obligations locatives	51.444	12.707	10.513	16.699	16.615	56.534
	Produits dérivés	8.919	8.469	450	-	-	8.919
	Passifs sur contrat	226.488	227.970	25	42	-	228.036
	Dettes fournisseurs et autres crédeurs	1.536.443	1.527.239	15.660	7.404	1.133	1.551.437
		3.981.430	2.688.532	287.085	934.886	315.727	4.226.229

Les emprunts des sociétés de Viohalco sont soumis à des clauses de résiliation basées sur des ratios financiers, tels que « Total des passifs / Total des capitaux propres », « Dette nette / Chiffre d'affaires total » et « Actifs courants / Passifs courants », qui doivent être maintenus au-dessus ou en dessous de certains niveaux prédéterminés. Ces ratios sont surveillés régulièrement afin d'éviter tout manquement susceptible d'entraîner l'exigibilité des prêts avant leur échéance contractuelle, ce qui causerait des pressions sur la liquidité.

C.3. Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des fluctuations de cours sur le marché (cours des matières premières, cours de change et taux d'intérêt) affectent les résultats de Viohalco et de ses sociétés ou la valeur de leurs instruments financiers. Les sociétés de Viohalco utilisent des instruments dérivés pour gérer ce risque.

En règle générale, les sociétés de Viohalco cherchent à appliquer la comptabilité de couverture afin de gérer la volatilité du compte de résultat.

(a) Risque de change :

Viohalco et ses sociétés sont exposées au risque de change découlant des ventes et des achats réalisés, ainsi que des emprunts libellés dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle de Viohalco et de ses sociétés, qui est essentiellement l'euro. Les principales monnaies dans lesquelles ces transactions sont effectuées sont l'euro, le dollar américain et la livre sterling.

Au fil du temps, les sociétés de Viohalco couvrent la majeure partie de leur exposition aux devises étrangères. Les sociétés de Viohalco concluent principalement des contrats à terme avec des contreparties externes afin de gérer le risque de change. Ces contrats expirent principalement dans les 12 mois suivant la date de clôture. Si nécessaire, ces contrats sont renouvelés à leur expiration.

Le risque de change peut également être couvert "naturellement" en contractant des emprunts dans les monnaies respectives si les intérêts de l'emprunt sont libellés dans la même devise que celle des flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles. Les investissements en capital des sociétés de Viohalco ne sont pas couverts car ils ont été réalisés principalement en euros.

Le résumé des données quantitatives concernant l'exposition de Viohalco et de ses sociétés au risque de change se présente comme suit :

2025									
Montants en milliers d'euros	USD	GBP	BGN	RSD	RON	Autres	Total à risque	EUR	Total
Créances clients et autres débiteurs	99.009	21.732	22.208	2.219	22.457	2.699	170.323	491.482	661.806
Actifs sur contrat	41.565	2.927	6	-	-	-	44.498	233.216	277.713
Emprunts et dettes financières	-11.398	-37.019	-4.620	-9	-3.777	-	-56.823	-2.168.965	-2.225.788
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	-147.492	-17.795	-51.151	-1.413	-27.316	-526	-245.693	-1.516.481	-1.762.175
Passifs sur contrats	-79.650	-	-3.683	-	-141	-75	-83.548	-155.096	-238.644
Trésorerie et équivalents de trésorerie	93.863	14.111	3.518	331	1.787	1.456	115.065	614.691	729.756
	-4.104	-16.045	-33.722	1.128	-6.990	3.553	-56.179	-2.501.153	-2.557.332
Dérivés à des fins de couverture (valeur nominale)	208.039	-2.850	-	-	-	-	205.189	20.650	225.839
Exposition	203.934	-18.894	-33.722	1.128	-6.990	3.553	149.010	-2.480.503	-2.331.493

2024									
Montants en milliers d'euros	USD	GBP	BGN	RSD	RON	Autres	Total à risque	EUR	Total
Créances clients et autres débiteurs	100.710	23.957	20.156	2.766	20.491	1.565	169.644	441.639	611.283
Actifs sur contrat	5.755	-	-	-	-	-	5.755	250.567	256.322
Emprunts et dettes financières	-6.856	-32.334	-4.025	-1.019	-4.034	-1.019	-49.287	-2.160.291	-2.209.578
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	-121.630	-17.209	-63.231	-610	-25.382	-2.262	-230.324	-1.306.120	-1.536.443
Passifs sur contrats	-27.780	-1.439	-686	-	-55	-	-29.960	-196.528	-226.488
Trésorerie et équivalents de trésorerie	100.074	8.170	7.194	302	4.828	1.262	121.829	574.891	696.720
	50.273	-18.856	-40.593	1.439	-4.152	-454	-12.343	-2.395.843	-2.408.185
Dérivés à des fins de couverture (valeur nominale)	-31.384	-28.066	-	-	-	-	-59.450	20.650	-38.800
Exposition	18.890	-46.922	-40.593	1.439	-4.152	-454	-71.793	-2.375.193	-2.446.985

La ligne « dérivés à des fins de couverture des risques » comprend également les dérivés liés à des transactions hautement probables qui n'ont pas encore été comptabilisés comme actifs ou passifs financiers dans l'état consolidé de la situation financière. Les montants libellés en euros sont inclus à des fins de rapprochement des totaux.

Les taux de change suivants ont été appliqués au cours de l'exercice.

	Taux de change moyen		Taux de change de fin d'année	
	2025	2024	2025	2024
USD	1,13	1,08	1,18	1,04
GBP	0,86	0,85	0,87	0,83
BGN	1,96	1,96	1,96	1,96
RSD	117,20	117,09	117,28	117,01
RON	5,04	4,97	5,10	4,97

Viohalco est principalement exposée aux variations de l'euro face au dollar américain, à la livre sterling, au dinar serbe ou au leu roumain. Une possible appréciation (dépréciation) raisonnable de l'euro par rapport à ces autres devises au 31 décembre aurait affecté l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise étrangère et affecté les capitaux propres et le compte de résultat selon les montants présentés dans le tableau ci-dessous. Cette analyse part de l'hypothèse que toutes les autres variables, en particulier les taux d'intérêt, restent constantes. Elle fait également abstraction de l'impact des ventes et achats prévus. Le lev, la devise bulgare, n'est pas analysé ci-dessous, car son taux de change est fixé à 1,96 BGN/EUR.

Montants en milliers d'euros	Compte de résultat		Capitaux propres, nets d'impôts	
	Renforcement de l'euro	Affaiblissement de l'euro	Renforcement de l'euro	Affaiblissement de l'euro
2025				
USD (variation de 10 %)	-17.663	17.663	-33.890	33.890
GBP (variation de 10 %)	2.304	-2.304	2.526	-2.526
RSD (variation de 10 %)	-88	88	-88	88
RON (variation de 10 %)	545	-545	545	-545
2024				
USD (variation de 10 %)	4.006	-4.006	6.454	-6.454
GBP (variation de 10 %)	5.844	-5.844	8.033	-8.033
RSD (variation de 10 %)	-112	112	-112	112
RON (variation de 10 %)	324	-324	324	-324

(a) Risque de taux d'intérêt :

Les filiales de Viohalco ont adopté une politique flexible visant à garantir qu'une partie de leurs dettes à moyen et long terme soit à taux fixe. Pour ce faire, elles émettent des prêts obligataires à moyen terme à taux fixe et utilisent des swaps de taux d'intérêt pour couvrir une partie de leurs emprunts à taux variable à moyen et long terme. Le profil des taux d'intérêt des instruments financiers portant intérêt des sociétés de Viohalco, tel que présenté, est le suivant.

Montants en milliers d'euros	Montant nominal	
	2025	2024
Instruments à taux fixe		
Passifs financiers	516.447	552.874
Instruments à taux variable		
Passifs financiers	1.709.341	1.656.704
Swaps de taux d'intérêt (valeur nominale)	-371.884	-405.813
	1.337.456	1.250.891

Instruments à taux fixe

Viohalco ne comptabilise aucun actif financier ou passif financier à taux fixe à la juste valeur par le biais du résultat net. Viohalco utilise actuellement des dérivés (swaps de taux d'intérêt) comme instruments de couverture dans le cadre d'un modèle de couverture de flux de trésorerie afin de convertir les taux variables en taux fixes.

Analyse de sensibilité pour les instruments à taux variable

Une variation raisonnablement possible de 0,25 % des taux d'intérêt des instruments à taux variable à la date de clôture aurait augmenté/diminué (-) le résultat net du montant indiqué ci-dessous. Cette analyse suppose que toutes les autres variables, en particulier le taux de change, restent constantes.

Taux variable	Résultat	
	Augmentation de 0,25	Baisse de 0,25
2025		
Passifs financiers	7.056	-7.056
Sensibilité des flux de trésorerie (nette)	7.056	-7.056
2024		
Passifs financiers	8.086	-8.086
Sensibilité des flux de trésorerie (nette)	8.086	-8.086

(b) Couverture de flux de trésorerie

Le tableau suivant indique les périodes au cours desquelles les flux de trésorerie associés aux couvertures de flux de trésorerie devraient se produire :

2025					
Montants en milliers d'euros	Valeur comptable au 31 décembre 2025	1 à 6 mois	6 à 12 mois	Plus d'un an	31 décembre 2025
Swaps de taux d'intérêt					
Actifs	5.009	438	1.049	3.522	5.009
Passifs	-	-	-	-	-
Contrats à terme - forwards					
Actifs	10.966	10.729	237	-	10.966
Passifs	1.176	1.139	37	-	1.176
Contrats à terme - future					
Actifs	12.549	9.527	3.021	2	12.549
Passifs	10.787	10.787	-	-	10.787
Swaps sur matières premières					
Actifs	-	-	-	-	-
Passifs	4.540	1.418	1.518	1.604	4.540
	45.028	34.039	5.861	5.127	45.028

2024					
Montants en milliers d'euros	Valeur comptable au 31 décembre 2024	1 à 6 mois	6 à 12 mois	Plus d'un an	31 décembre 2024
Swaps de taux d'intérêt					
Actifs	6.209	1.330	831	4.048	6.209
Passif	450	-	-	450	450
Contrats à terme - forwards					
Actifs	1.118	1.118	-	-	1.118
Passif	4.156	3.047	1.109	-	4.156
Contrats à terme - future					
Actifs	4.177	3.542	635	-	4.177
Passif	2.001	1.840	161	-	2.001
Swaps sur matières premières					
Actifs	2.757	1.884	374	499	2.757
Passif	-	-	-	-	-
	20.868	12.760	3.110	4.997	20.868

Le tableau ci-dessous fournit des informations sur les éléments désignés comme instruments de couverture des flux de trésorerie au cours de l'exercice ainsi qu'au 31 décembre 2025 et sur le rapprochement des réserves de couverture. En raison de leur nature, les instruments de couverture sont inclus dans les instruments dérivés actifs et passifs de l'état consolidé de la situation financière.

2025									
Montants en milliers d'euros	Montant nominal	Valeur comptable		Solde au 1er janvier 2025	Variations de la valeur de l'instrument de couverture comptabilisées dans les autres éléments du résultat global	Montant reclassé de la réserve de couverture vers le résultat net	Portion inefficace comptabilisée en résultat	Effet des variations des taux de change	Solde au 31 décembre 2025
		Actif	Passif						
Contrats de change à terme	331.563	10.966	-1.176	-3.038	15.544	-5.221	2.506	-2	9.790
Contrats à terme - future	89.604	12.549	-10.787	2.176	1.804	-3.044	855	-29	1.762
Contrats de swap de taux d'intérêt	305.520	5.009	-	5.759	1.409	-2.159	-	-	5.009
Contrats de swap sur matières premières	30.540	-	-4.540	2.757	-5.094	-2.175	-28	-	-4.540
	757.227	28.525	-16.503	7.654	13.663	-12.599	3.334	-30	12.022

2024									
Montants en milliers d'euros	Montant nominal	Valeur comptable		Solde au 1er janvier 2024	Variations de la valeur de l'instrument de couverture comptabilisées dans les autres éléments du résultat global	Montant reclassé de la réserve de couverture vers le résultat net	Portion inefficace comptabilisée en résultat	Effet des variations des taux de change	Solde au 31 décembre 2024
		Actif	Passif						
Contrats de change à terme	83.558	1.118	-4.156	7.053	-6.454	-903	-2.733	-	-3.038
Contrats à terme - future	191.191	4.177	-2.001	4.432	2.914	-4.316	-844	-9	2.176
Contrats de swap de taux d'intérêt	348.670	6.209	-450	8.607	-468	-2.380	-	-	5.759
Échange d'électricité	-	-	-	1.115	-1.115	-	-	-	-
Contrats de swap sur matières premières	28.302	2.757	-	-4.568	5.787	1.587	-50	-	2.757
	651.720	14.261	-6.607	16.640	664	-6.012	-3.627	-9	7.654

(c) Risque lié au prix des matières premières

Les marchés de produits de base connaissent des fluctuations de prix en permanence. Les sociétés de Viohalco minimisent leur exposition à la volatilité du prix de ces produits de base par le recours à des instruments de couverture quand c'est possible. Les filiales de Viohalco sont exposées aux fluctuations des cours de l'aluminium, du cuivre, du zinc, du plomb et du nickel. Afin de minimiser l'effet des fluctuations du prix des métaux sur leurs résultats, les entreprises ont recours à un adossement des achats et des ventes ou à des instruments dérivés (contrats à terme - future).

Au 31 décembre 2025, le solde net des positions dérivées sur contrats à terme (future) par marchandise de base se présente comme suit :

Montants en milliers d'euros	2025	2024
Aluminium	1.866	2.016
Cuivre	225	630
Plomb	-328	-470
Total	1.762	2.176

Ces couvertures sont comptabilisées comme des couvertures de flux de trésorerie.

En outre, les filiales de Viohalco utilisent des swaps sur matières premières indexés sur les prix du Title Transfer Facility (TTF) pour couvrir le risque de fluctuation des prix du gaz naturel lié aux conditions du marché, ainsi que des swaps sur l'électricité pour couvrir la volatilité des prix de l'électricité.

Au 31 décembre 2025, le passif net lié aux dérivés de ces contrats, tel qu'il figure dans l'état de la situation financière, s'élève à 4,5 millions d'euros.

C.4 Risques liés au changement climatique

Les sociétés de Viohalco reconnaissent l'importance de la transparence en matière de risques et d'opportunités liés au climat afin de maintenir la confiance des parties intéressées et de permettre aux investisseurs de mieux comprendre l'impact potentiel de la transition ainsi que les risques et opportunités physiques découlant du changement climatique. À cette fin, Viohalco s'est engagée à évaluer la gravité potentielle des risques et les avantages possibles des opportunités dans le but de prendre toutes les mesures nécessaires pour atténuer les impacts négatifs et maximiser les impacts positifs, et à adopter le cadre du Groupe de travail sur les informations financières liées au climat (TCFD) afin de communiquer de manière transparente tous les risques et opportunités liés au climat. À cette fin, les filiales de Viohalco ont procédé à une évaluation des risques et opportunités liés au climat couvrant tous les actifs industriels et immobiliers. Les résultats détaillés de cette évaluation sont présentés au niveau sectoriel dans la déclaration non financière accompagnant le rapport annuel.

Le passage à une économie à faible intensité de carbone nécessite l'examen et la mise en œuvre de certaines mesures. L'analyse a permis d'identifier, pour chaque segment d'activité, les risques et opportunités liés au climat les plus importants à court, moyen et long terme. Les risques de transition évalués concernent les changements politiques, juridiques, technologiques et commerciaux visant à réaliser l'atténuation du changement climatique et à s'y adapter. Les mesures politiques relatives au changement climatique continuent d'évoluer, les améliorations ou innovations technologiques qui soutiennent la transition vers un système économique à faible intensité de carbone et efficace sur le plan énergétique peuvent avoir un impact significatif sur les organisations, tandis que des changements importants sur le marché, tels que la baisse de la demande pour des biens ou services spécifiques ou la diminution des revenus liée aux changements de comportement des clients, sont quelques exemples des implications qui peuvent avoir un impact sur le modèle opérationnel et la planification financière des filiales de Viohalco. D'autre part, les phénomènes météorologiques extrêmes et les changements à long terme des conditions climatiques, tels que la disponibilité limitée de l'eau, les chaleurs extrêmes ou l'élévation du niveau de la mer, peuvent avoir de multiples répercussions et des implications financières pour les sociétés de Viohalco.

Les risques et opportunités susmentionnés ont été identifiés et classés sur une échelle de faible, moyen et élevé, en fonction de leurs impacts réels et potentiels sur le modèle économique, les actifs et les opérations des sociétés de Viohalco, ainsi que de leurs impacts financiers sur les performances commerciales. Les répercussions financières ont été prises en compte dans les estimations comptables dans la mesure où elles peuvent être évaluées à l'heure actuelle. En outre, les défis liés aux engagements en matière de climat ont été pris en considération, et les sociétés de Viohalco n'ont identifié aucun autre problème susceptible d'avoir une incidence significative sur leurs états financiers.

C.5. Gestion des risques commerciaux et opérationnels

Les filiales de Viohalco suivent de près et en permanence l'évolution de l'environnement international et national, en adaptant en temps opportun leur stratégie commerciale et leurs politiques de gestion des risques afin de minimiser l'impact des conditions macroéconomiques sur leurs opérations. Dans ce contexte, elles suivent de près la guerre en Iran et les tensions géopolitiques plus générales au Moyen-Orient, y compris les impacts potentiels sur le trafic maritime dans le détroit d'Ormuz et la volatilité persistante des prix des combustibles fossiles, tout en évaluant les implications potentielles sur les coûts énergétiques, la continuité de la chaîne d'approvisionnement et l'environnement macroéconomique au sens large.

31. Filiales

Les filiales de Viohalco et les pourcentages d'intérêt financier détenus par la société mère à la fin de la période considérée sont les suivants :

Filiales	Pays	Participation financière 2025	Participation financière 2024
AEIFOROS S.A.	GRÈCE	98,11%	98,11%
AEIFOROS BULGARIA S.A.	BULGARIE	98,11%	98,11%
ALURAME SPA	ITALIE	89,52%	89,88%
ANOXAL S.A.	GRÈCE	84,78%	84,78%
ANAMET DOO	SERBIE	97,54%	97,54%
ANAMET S.A.	GRÈCE	97,54%	97,54%
ANTIMET S.A.	GRÈCE	100,00%	100,00%
ATTIKI S.A.	GRÈCE	75,00%	75,00%
BASE METALS S.A.	TURQUIE	67,58%	67,86%
BRIDGNORTH LTD	ROYAUME-UNI	100,00%	100,00%
CABLEL WIRES S.A.	GRÈCE	84,78%	84,78%
CENERGY HOLDINGS S.A.	BELGIQUE	69,68%	71,43%
CORINTH PIPEWORKS S.A.	GRÈCE	69,68%	71,43%
CPW AMERICA Co	ÉTATS-UNIS	69,68%	71,43%
CPW SOLAR S.A.	GRÈCE	69,68%	71,43%
CPW WIND S.A.	GRÈCE	69,68%	71,43%
DIA.VI.PE.THI.V S.A.	GRÈCE	88,89%	89,35%
DOJIRAN STEEL LLCOP	MACÉDOINE DU NORD	93,30%	93,31%
EANEP ALMYROU SA	GRÈCE	93,30%	93,31%
ELVAL COLOUR S.A.	GRÈCE	84,78%	84,78%
ELVAL COLOUR IBERICA S.A.	ESPAGNE	84,78%	84,78%
ELVALHALCOR S.A.	GRÈCE	84,78%	84,78%
ELVIOK S.A.	GRÈCE	84,78%	84,78%
ELKEME S.A.	GRÈCE	83,64%	83,78%
EPIRUS METALWORKS S.A.	GRÈCE	77,01%	77,01%
ERGOSTEEL S.A.	GRÈCE	86,16%	86,68%
ERLIKON S.A.	GRÈCE	-	100,00%
ETEM BULGARIA S.A.	BULGARIE	100,00%	100,00%
ETEM GESTAMP EXTRUSIONS S.A.	BULGARIE	51,00%	51,00%
ETIL S.A.	GRÈCE	100,00%	100,00%
FLOCOS S.A.	GRÈCE	100,00%	100,00%
FULGOR S.A.	GRÈCE	69,68%	71,43%
GENECOS S.A.	FRANCE	89,52%	89,88%
HELLENIC CABLES AMERICA CO.	États-Unis	69,68%	71,43%

Filiales	Pays	Participation financière 2025	Participation financière 2024
HELLENIC CABLES S.A.	GRÈCE	69,68%	71,43%
HELLENIC CABLES TRADING CO.	ÉTATS-UNIS	-	71,43%
HUMBEL LTD	CHYPRE	69,68%	71,43%
ICME ECAB S.A.	ROUMANIE	69,67%	71,42%
INOS BALCAN DOO	SERBIE	97,54%	97,54%
INTERNATIONAL TRADE S.A.	BELGIQUE	89,52%	89,88%
JOSTDEX LIMITED	CHYPRE	100,00%	100,00%
LESCO ROMANIA S.A.	ROUMANIE	69,68%	46,43%
LESCO EOOD	BULGARIE	69,68%	71,43%
METAL AGENCIES LTD	ROYAUME-UNI	89,52%	89,88%
METALCO S.A.	BULGARIE	100,00%	100,00%
METALIGN S.A.	BULGARIE	-	100,00%
NOVAL PROPERTY REIC	GRÈCE	68,74%	68,77%
NOVOMETAL DOO	MACÉDOINE DU NORD	97,54%	97,54%
PORT SVISHTOV WEST S.A.	BULGARIE	73,09%	73,09%
PRAKSIS S.A.	GRÈCE	61,00%	61,00%
PRAKSIS BG S.A.	BULGARIE	61,00%	61,00%
REYNOLDS CUIVRE S.A.	FRANCE	89,52%	89,88%
SIDEBALK STEEL DOO	SERBIE	100,00%	100,00%
SIDENOR INDUSTRIAL S.A.	GRÈCE	100,00%	100,00%
SIDERAL SHRK	ALBANIE	99,92%	99,92%
SIDEROM STEEL SRL	ROUMANIE	100,00%	100,00%
SOFIA MED AD	BULGARIE	86,37%	86,37%
SOVEL S.A.	GRÈCE	93,30%	93,31%
STEELMET CYPRUS LTD	CHYPRE	86,16%	86,68%
STEELMET PROPERTIES S.A.	GRÈCE	86,16%	86,68%
STEELMET ROMANIA S.A.	ROUMANIE	89,52%	89,88%
STEELMET S.A.	GRÈCE	86,16%	86,68%
STEELMET FINANCIAL SERVICES S.A.	GRÈCE	100,00%	100,00%
STOMANA INDUSTRY S.A.	BULGARIE	100,00%	100,00%
STOMANA ENGINEERING S.A.	BULGARIE	-	100,00%
SYMETAL S.A.	GRÈCE	84,78%	84,78%
TECHOR S.A.	GRÈCE	84,78%	84,78%
TECHOR ROMANIA S.A.	ROUMANIE	84,78%	84,78%
TEPROMKC AG	ALLEMAGNE	89,52%	89,88%
TERRA MIDDLE EAST AG	ALLEMAGNE	89,52%	89,88%
TEKA SYSTEMS S.A.	GRÈCE	100,00%	100,00%
VEPAL S.A.	GRÈCE	84,78%	84,78%
VIENER S.A.	GRÈCE	93,70%	93,70%
VIEXAL S.A.	GRÈCE	95,94%	95,94%
VIOHALCO ENGINEERING S.A.	GRÈCE	100,00%	100,00%
VIOMAL S.A.	GRÈCE	63,58%	63,58%
VITRUVIT S.A.	GRÈCE	99,75%	99,75%
WAGNER POINT PROPERTIES LLC	ÉTATS-UNIS	69,68%	71,43%
WARSAW TUBULARS TRADING SP.ZO	POLOGNE	69,68%	71,43%

L'entité contrôlante ultime est Viohalco S.A. pour toutes les entités ci-dessus. Viohalco exerce un contrôle, en détenant la majorité des droits de vote, directement et/ou indirectement, et ces entités sont déclarées comme des filiales.

Les pourcentages indiqués dans le tableau ci-dessus représentent les intérêts financiers détenus directement et indirectement par Viohalco. Par exemple, si Viohalco détient 70 % de la société A et que la société A détient 70 % de la société B, le tableau ci-dessus indiquera que Viohalco détient 49 % des intérêts financiers dans la société B.

Transactions effectuées en 2025

- a. Le 1er janvier 2025, Metalign S.A. a été absorbée par Metalco S.A.
- b. En mai 2025, le processus de liquidation volontaire de Hellenic Cables Trading CO. a été achevé.
- c. En novembre 2025, la filiale Stomana Engineering S.A. a fusionné avec Stomana Industry S.A.
- d. En décembre 2025, la filiale de Viohalco, Cenergy Holdings, a acquis les 35 % restants de la filiale Lesco Romania.
- e. Le 31 décembre 2025, la filiale Erlikon a été absorbée par Sidenor S.A.

32. Entreprises associées

Au cours de l'année 2025, les entreprises associées suivantes ont été mises en place :

- Hellenic Cables détient une participation de 35,54 % dans un accord conjoint appelé TM DEME Offshore – Hellenic Cables, qui a été créé en partenariat avec DEME Offshore. Le champ d'application de ce projet d'entreprise associée concerne l'ingénierie, l'approvisionnement, la construction et l'installation du système de câbles d'alimentation sous-marins à courant alternatif du lot 1 pour le projet MOG 2. Le siège social de l'entreprise associée est situé en Belgique.

Les coentreprises décrites ci-dessous ont été créées au cours des années précédentes :

- Hellenic Cables détient une participation de 52,52 % dans un accord conjoint appelé Jan De Nul Luxembourg SA – Hellenic Cables SA Consortium Dolwin Kappa, qui a été créé en partenariat avec Jan De Nul. Le champ d'application de ce projet d'entreprise associée est la livraison clé en main de trois câbles de connexion au réseau offshore HVAC pour les parcs éoliens offshore qui seront développés dans les zones N-3.7 et N-3.8 en Allemagne. Ces câbles relieront les parcs éoliens à la station de conversion DolWin Kappa, d'où des câbles HVDC transféreront l'énergie produite vers le rivage. Le siège social de l'entreprise commune est situé en Allemagne.
- Hellenic Cables détient une participation de 66,70 % dans un accord conjoint appelé Jan De Nul Luxembourg SA – Hellenic Cables SA Consortium Bałtyk 3 spółka jawna, qui a été créé en partenariat avec Jan De Nul. L'objectif de ce projet d'exploitation conjointe est de concevoir, fabriquer, transporter et installer des câbles d'exportation pour les parcs éoliens offshore polonais Bałtyk III. Le siège social de l'exploitation conjointe se trouve en Pologne.
- Hellenic Cables détient une participation de 65,35 % dans une coentreprise dénommée Jan De Nul Luxembourg SA – Hellenic Cables SA Consortium Bałtyk 2 spółka jawna, créée en partenariat avec Jan De Nul. Cette coentreprise a pour objet la conception, la fabrication, le transport et l'installation de câbles d'exportation pour les parcs éoliens offshore polonais Bałtyk II. Le siège social de la coentreprise est situé en Pologne.
- Hellenic Cables détient une participation de 56,11 % dans une coentreprise dénommée Jan De Nul Luxembourg - Hellenic Cables Consortium – Thor Export Cables I/S, qui a été créée en partenariat avec Jan De Nul. Cette coentreprise a pour objet la conception, la fabrication, la fourniture, le transport, l'installation et les essais du système de câbles d'exportation HVAC 275 kV pour le parc éolien offshore Thor. Le siège social de la coentreprise est situé au Danemark.
- Hellenic Cables détient une participation de 36,86 % dans un accord conjoint appelé Jan De Nul Luxembourg - Hellenic Cables Consortium – Thor Array Cables I/S, qui a été créé en partenariat avec Jan De Nul. L'objectif de ce projet conjoint est de concevoir, fabriquer, fournir, transporter, installer et tester le système de câbles inter-réseaux de 66 kV pour le parc éolien offshore Thor. Le siège social de l'entreprise commune est situé au Danemark.
- Fulgor détient une participation de 70,27 % dans un accord conjoint appelé Fulgor – Asso.subsea Ltd Consortium, qui a été créé en partenariat avec Asso.subsea Ltd. L'objectif de cette entreprise associée est d'exécuter un contrat clé en main pour la conception, la fabrication, la fourniture et l'installation du système de câbles sous-marins de 150 kV reliant le parc éolien Kafireas II de 330 MW, actuellement en construction, au réseau continental grec. Le siège social de cette entreprise associée est situé en Grèce.
- Fulgor détient une participation de 10,00 % dans un accord conjoint appelé Fulgor – JDN Consortium, qui a été créé en partenariat avec Jan De Nul. L'objectif de ce projet d'exploitation conjointe est d'exécuter un contrat clé en main pour l'installation de câbles sous-marins pour l'interconnexion Crète-Péloponnèse en Grèce. Le siège social de cette exploitation conjointe se trouve en Grèce.
- Hellenic Cables détient une participation de 50,77 % dans un accord conjoint appelé DEME Offshore NL - Hellenic Cables V.O.F., qui a été créé en partenariat avec Tideway. L'objet de cette coentreprise est l'exécution d'un contrat clé en main pour la fourniture et l'installation de câbles sous-marins destinés à connecter le projet éolien offshore Seamade au réseau belge. Le siège social de la coentreprise est situé en Belgique.
- Hellenic Cables détient une participation de 62,60 % dans une coentreprise dénommée VO Cable VOF, créée en partenariat avec Van Oord. L'objectif de cette coentreprise est de fournir et d'installer des câbles sous-marins et terrestres pour les projets Hollandse Kust (Sud) Alpha et Hollandse Kust (Sud) Beta. Le siège social de la coentreprise est situé aux Pays-Bas.

Tous les accords mentionnés ci-dessus requièrent le consentement unanime de toutes les parties pour toutes les activités concernées. Les deux partenaires ont des droits directs sur les actifs du partenariat et sont solidairement responsables des dettes contractées par celui-ci. Ces entités sont donc classées comme des coentreprises et Viohalco comptabilise ses droits directs sur les actifs, passifs, produits et charges détenus conjointement, comme décrit à la note 5.1(e).

33. Participations ne donnant pas le contrôle

Le tableau suivant résume les informations relatives à chacune des filiales qui détiennent des participations minoritaires significatives (au niveau du sous-groupe dans le cas de Cenergy, ElvalHalcor et Sidenor) avant toute élimination intra-groupe.

2025							
Montants en milliers d'euros	Cenergy	ElvalHalcor	Sidenor	Noval Property	Autres	Éliminations intra-groupe	Total
Pourcentage des participations ne donnant pas le contrôle (participations sans contrôle ou PSC)	30,32%	15,22%	0,00%	31,26%			
Actifs non courants	1.159.832	1.130.039	332.310	516.954			
Actifs courants	1.448.591	1.325.686	441.536	54.641			
Passifs non courants	299.951	573.805	318.886	197.402			
Passif à court terme	1.440.356	890.432	389.219	15.183			
Actif net	868.116	991.488	65.741	359.009			
Attribuable aux PSC par les sociétés	9	24.289	38.523	-	841		
Montant net attribuable aux actionnaires et aux PSC de Viohalco	868.107	967.199	27.219	359.009			
Attribuable aux PSC par la société mère	263.210	147.208	-	112.226	11.362		
Valeur comptable des PSC	263.219	171.497	38.523	112.226	12.202	-56.931	540.736
Chiffre d'affaires	2.060.722	3.614.517	720.211	39.143			
Bénéfice / Perte (-)	191.340	111.080	15.532	15.731			
Autres éléments du résultat global	6.343	-13.723	161	-166			
Total des autres éléments du résultat global	197.682	97.357	15.693	15.565	89.061		
Attribuable aux PSC par les sociétés	7	5.970	2.182	-	-8		
Montant net attribuable aux actionnaires et aux PSC de Viohalco	197.675	91.388	13.510	15.565	89.069		
Attribuable aux PSC par Viohalco	56.866	13.909	-	4.866	1.767		
Total des autres éléments du résultat global des PSC	56.873	19.879	2.182	4.866	1.759	-9.047	76.512
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	259.090	159.322	16.907	9.192			
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-268.339	-82.302	-21.954	-21.804			
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	16.349	-109.346	20.697	-14.246			
Augmentation/diminution nette (-) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	7.100	-32.326	15.650	-26.857			

2024							
Montants en milliers d'euros	Cenergy	ElvalHalcor	Sidenor	Autres	Éliminations intra-groupe	Total	
Pourcentage des participations ne donnant pas le contrôle (participations sans contrôle ou PSC)	28,57%	15,22%	0,00%				
Actifs non courants	937.562	1.117.725	321.989				
Actifs courants	1.353.747	1.189.470	396.017				
Passifs non courants	333.281	664.297	303.220				
Passif à court terme	1.258.209	708.917	365.060				
Actif net	699.819	933.981	49.726				
Attribuable à PSC par les sociétés	45	23.728	36.219	849			
Montant net attribuable aux actionnaires et aux PSC de Viohalco	699.774	910.254	13.507				
Attribuable aux PSC par la société mère	199.926	138.541	-	117.941			
Valeur comptable des PSC	199.971	162.268	36.219	118.790	-50.928	466.319	
Chiffre d'affaires	1.796.448	3.438.452	711.159				
Bénéfice / Perte (-)	140.616	114.701	-16.729				
Autres éléments du résultat global	-2.186	-829	310				
Total des autres éléments du résultat global	138.430	113.872	-16.418	32.933			
Attribuable aux PSC par les sociétés	4	6.194	-1.566	-4			
Net attribuable aux actionnaires et aux PSC de Viohalco	138.426	107.677	-14.853	32.938			
Attribuable aux PSC par Viohalco	31.238	16.388	-	2.980			
Total des autres éléments du résultat global des PSC	31.242	22.583	-1.566	2.976	-6.444	48.791	
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	301.543	262.823	-18.105				
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-247.147	-67.793	-24.112				
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	203.314	-155.861	42.438				
Augmentation/diminution nette (-) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	257.710	39.169	222				

Cession d'actions Cenergy Holdings (2025)

Le 11 décembre 2025, Viohalco S.A. a finalisé, par le biais d'opérations en bloc, la cession de 3,7 millions d'actions ordinaires de sa filiale Cenergy Holdings S.A., représentant environ 1,75 % du capital social émis de Cenergy Holdings, pour un montant total en espèces de 57 millions d'euros. La participation de Viohalco dans le capital social libéré de Cenergy Holdings est ainsi passée de 71,43 % à 69,68 %, tandis que le contrôle de Cenergy Holdings a été maintenu.

Augmentation du capital social de Cenergy Holdings (2024)

Le 11 octobre 2024, 22.222.222 nouvelles actions ordinaires sans valeur nominale de la filiale de Viohalco, Cenergy Holdings, ont été émises au prix de 9,00 euros par nouvelle action. Les nouvelles actions ont été proposées parallèlement dans le cadre d'une offre publique en Belgique et en Grèce et de placements privés auprès de certains investisseurs institutionnels dans diverses juridictions. Le produit brut total levé par Cenergy Holdings dans le cadre de cette offre, avant déduction des frais, s'est élevé à 199.999.998,00 euros (22.222.222 nouvelles actions multipliées par le prix d'offre de 9,00 euros). Sur ce montant, 13.776.762,15 euros ont été comptabilisés comme augmentation du capital social de Cenergy Holdings sur la base de la valeur fractionnaire par action telle qu'elle figure dans les registres comptables de la société. Le montant restant de 186.223.235,85 euros a été comptabilisé comme augmentation de la prime d'émission et les frais de transaction liés à l'augmentation du capital social, d'un montant de 12.764.068,73 euros, ont été comptabilisés comme une déduction de la prime d'émission de Cenergy Holdings.

L'augmentation de capital comptabilisée dans les états financiers de Cenergy Holdings est décrite comme suit :

Montants en milliers d'euros	Capital social	Prime d'émission	Total
Augmentation du capital social	13.777	186.223	200.000
Frais d'introduction en bourse capitalisés	-	-12.764	-12.764
Total	13.777	173.459	187.236

Introduction en bourse des nouvelles actions de Noval Property REIC

Le 5 juin 2024, dans le cadre de l'augmentation de capital et de la cotation en bourse de Noval Property REIC, filiale de Viohalco dans le segment Immobilier, a commencé la négociation de 126 431 958 actions ordinaires, nominatives, dématérialisées et avec droit de vote, sur le marché réglementé de la Bourse d'Athènes (à savoir les 107 467 164 actions ordinaires, nominatives, dématérialisées et avec droit de vote existantes, les 17 388 025 nouvelles actions ordinaires, nominatives, dématérialisées et avec droit de vote issues de l'augmentation de capital, et les 1 576 769 actions ordinaires, nominatives, dématérialisées et avec droit de vote résultant de la conversion des obligations du prêt obligataire commun et obligatoirement convertible en actions de la société émis par la société le 05.10.2023 et souscrites dans leur intégralité par la BERD).

L'augmentation de capital résultant de l'introduction en bourse comptabilisée dans les états financiers de Noval Property est décrite comme suit :

Montants en milliers d'euros en euros	Capital social	Prime d'émission	Total
Augmentation du capital social	43.470	4.869	48.339
Frais d'introduction en bourse capitalisés	-	-4.544	-4.544
Conversion de prêts obligataires	3.942	441	4.383
Total	47.412	766	48.178

34. Contrats de location

A. Contrats de location en tant que preneur

(a) Montants comptabilisés dans l'état de la situation financière

Le bilan consolidé présente les montants suivants relatifs aux contrats de location :

Actifs liés au droit d'utilisation

Montants en milliers d'euros	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Terrains	536	1.118
Bâtiments	9.073	9.886
Machines	9.306	5.782
Matériel de transport	27.402	26.956
Autres équipements	172	159
Total des actifs liés aux droits d'utilisation	46.489	43.901

Obligations locatives

Montants en milliers d'euros	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Obligations locatives à court terme	14.532	11.086
Obligations locatives à long terme	43.192	40.358
Total des obligations locatives	57.723	51.444

Les ajouts aux actifs liés aux droits d'utilisation au cours de l'exercice 2025 se sont élevés à 20.801 milliers d'euros (2024 : 17.786 milliers d'euros).

(b) Montants comptabilisés dans le compte de résultat

Le compte de résultat comprend les montants suivants liés aux contrats de location :

Montants en milliers d'euros en euros	2025	2024
Charge d'amortissement des actifs au titre du droit d'utilisation		
Terrains	206	189
Bâtiments	2.052	1.978
Machines	1.737	1.529
Moyens de transport	9.573	8.277
Autres équipements	93	69
Total	13.660	12.043
Charges d'intérêts (inclues dans les coûts financiers)	2.629	2.449
Frais de location variables	894	1.301
Frais de location de faible valeur	914	513
Frais de location à court terme	5.512	6.413
Total	9.949	10.676

B. Contrats de location en tant que bailleur

Viohalco et ses sociétés actives dans le secteur du développement immobilier donnent en location leurs immeubles de placements (voir note 19).

(a) Loyers minimaux futurs à percevoir

Au 31 décembre, les loyers minimaux futurs au titre des contrats de location non résiliables étaient les suivants.

Montants en milliers d'euros en euros	2025	2024
Moins d'un an	29.458	26.658
Entre un et deux ans	28.322	26.445
Entre deux et trois ans	25.846	25.256
Entre trois et quatre ans	25.441	22.891
Entre quatre et cinq ans	25.584	22.446
Plus de cinq ans	202.053	215.093
Total	336.704	338.789

(b) Montants comptabilisés en résultat

Les chiffres ci-dessous concernent les immeubles de placements qui ont été comptabilisés dans le compte de résultat. Les charges d'exploitation concernent principalement les frais d'entretien.

Montants en milliers d'euros	2025	2024
Revenus locatifs des immeubles de placements	32.902	29.702

35. Engagements

A. Engagements d'achats

Les engagements mentionnés ci-dessous concernent des contrats que les filiales de Viohalco ont conclus, conformément à leurs plans d'investissement, et qui devraient être finalisés au cours des trois prochaines années.

Montants en milliers d'euros	2025	2024
Immobilisations corporelles	152.594	122.806
Immeubles de placements	5.726	16.062
Immobilisations incorporelles	43	65

B. Garanties

Montants en milliers d'euros	2025	2024
Passif		
Garanties pour couvrir les passifs envers les fournisseurs	126.076	86.674
Garanties pour garantir la bonne exécution des contrats avec les clients	868.718	801.899

Le montant des garanties en cours s'est élevé à 995 millions d'euros (2024 : 889 millions d'euros), principalement en raison de la croissance de l'activité et de l'augmentation du carnet de commandes dans les segments Câbles et Tubes en acier, ce qui a entraîné une hausse des exigences en matière de garanties de bonne exécution et de paiement anticipé pour les projets en cours et ceux récemment remportés.

36. Passifs éventuels

A. Litiges et recours administratifs

Concernant les exportations de Corinth Pipeworks de tubes soudés de grand diamètre (LDWP) vers les États-Unis pour les périodes du 1er mai 2021 au 30 avril 2022, du 1er mai 2022 au 30 avril 2023, du 1er mai 2023 au 30 avril 2024 et du 1er mai 2024 - 30 avril 2025, aucune provision n'a été enregistrée au titre des droits antidumping en raison des faits suivants :

- Pour la période du 1er mai 2021 au 30 avril 2022, les résultats de l'examen administratif publiés dans le Federal Register le 22 décembre 2023 ont imposé une marge de dumping de 0 %.
- Pour la période comprise entre le 1er mai 2022 et le 30 avril 2023, aucune vente aux États-Unis n'était soumise à des droits antidumping ; par conséquent, aucun frais supplémentaire n'est prévu pour cette période.
- Pour la période comprise entre le 1er mai 2023 et le 30 avril 2024, aucune vente aux États-Unis n'a été soumise à des droits antidumping ; par conséquent, aucun frais supplémentaire n'est prévu pour cette période.
- Pour la période comprise entre le 1er mai 2024 et le 30 avril 2025, les ventes aux États-Unis ont été soumises à des droits antidumping et aucun frais supplémentaire n'est prévu pour cette période.

B. Passifs fiscaux éventuels

Les déclarations fiscales des filiales de Viohalco font régulièrement l'objet d'audits par les autorités fiscales dans la plupart des juridictions où Viohalco et ses sociétés exercent leurs activités. Ces audits peuvent donner lieu à des redressements fiscaux supplémentaires. Viohalco et ses filiales provisionnent les impôts supplémentaires liés au résultat de ces redressements fiscaux, dans la mesure où un passif est probable et estimable.

Les sociétés de Viohalco estiment que leurs provisions pour passifs fiscaux sont adéquates pour tous les exercices fiscaux ouverts, sur la base de leur évaluation des facteurs sous-jacents, y compris l'interprétation de la législation fiscale et l'expérience antérieure.

37. Parties liées

A. Entités mises en équivalence et autres parties liées

Les transactions suivantes ont été effectuées avec des entités mises en équivalence et d'autres parties liées.

Montants en milliers d'euros	2025	2024
Vente de biens		
Entreprises associées	105.011	163.870
Coentreprises	135.086	182.010
	240.097	345.880
Prestation de services		
Entreprises associées	2.005	2.365
Coentreprises	4.610	5.677
Personnel clé de direction	287	443
	6.902	8.485
Cession d'immobilisations		
Coentreprises	1.981	-
	1.981	-
Achats de biens		
Entreprises associées	2.393	8.305
Coentreprises	307	1.199
Personnel clé de direction	-	153
	2.700	9.657
Prestation de services		
Entreprises associées	3.607	4.244
Coentreprises	1.481	2.745
	5.088	6.989
Acquisition d'immobilisations		
Entreprises associées	3.320	-
	3.320	-

Toutes les transactions avec des parties liées au cours de l'exercice ont été effectuées dans le cadre normal des activités et dans des conditions de pleine concurrence.

Soldes de clôture résultant de ventes/achats de biens, services, immobilisations, etc. :

Montants en milliers d'euros	2025	2024
Créances sur des parties liées		
Entreprises associées	32.986	31.180
Coentreprises	38.571	28.650
	71.557	59.830
Actifs sur contrat liés à des parties liées		
Entreprises associées	45	55
Coentreprises	151	14
	195	69
Dettes envers des parties liées		
Entreprises associées	3.072	4.194
Coentreprises	100	95
	3.172	4.289
Passifs sur contrat envers des parties liées		
Entreprises associées	42	44
Coentreprises	2.303	8
	2.344	52

Les soldes impayés des parties liées sont garantis et leur règlement devrait être effectué en espèces au cours de l'année suivante, car ces soldes ne concernent que des créances et des dettes à court terme.

Les créances sur les coentreprises comprennent 4,5 millions d'euros (2024 : 4,5 millions d'euros) au titre d'un prêt à long terme accordé à NedZink B.V., qui a été entièrement déprécié.

B. Rémunération des principaux dirigeants

Le tableau ci-dessous présente un aperçu des transactions avec les membres du conseil d'administration et la direction exécutive :

Montants en milliers d'euros	2025	2024
Rémunération des membres du conseil d'administration et des dirigeants	6.007	6.188

Les rémunérations des administrateurs et de la direction exécutive indiquées dans le tableau ci-dessus sont des rémunérations fixes. Aucune rémunération variable, aucune prestation postérieure à l'emploi ni aucune prestation sous forme d'actions n'ont été versées en 2025 et en 2024.

38. Honoraires du commissaire

Le commissaire de la société (PwC Reviseurs d'Entreprises SRL) et plusieurs autres cabinets membres du réseau du commissaire ont perçu des honoraires pour les services suivants :

Montants en milliers d'euros	Pour l'exercice clos le 31 décembre	
	2025	2024
Commissaire aux comptes		
Audit	361	369
Autres services connexes	260	764
	621	1.133
Réseau des commissaires aux comptes		
Audit	964	1.002
Services liés à la fiscalité	254	383
Autres services	187	201
	1.405	1.586
Total	2.026	2.719

39. Événements postérieurs à la clôture

- Le 5 mars 2026, le conseil d'administration de Viohalco a décidé de proposer à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra le 26 mai 2026 l'approbation d'un dividende brut de 0,27 euro par action.
- Le 4 mars 2026, Corinth Pipeworks UK Ltd, membre du segment Tubes d'acier, a signé un accord en vue d'acquérir une usine de tubes LSAW à Hartlepool, au Royaume-Uni, pour un montant total de 10 millions de livres sterling. Cette acquisition stratégique permettra d'augmenter la capacité et de renforcer la position du segment en tant que fournisseur clé du secteur énergétique mondial.
- La société suit de près la guerre en Iran et les tensions géopolitiques plus larges au Moyen-Orient, y compris les impacts potentiels sur le trafic maritime dans le détroit d'Ormuz et la volatilité continue des prix des combustibles fossiles, et continue d'évaluer les impacts potentiels sur les coûts énergétiques, la continuité de la chaîne d'approvisionnement et les conditions macroéconomiques plus larges.

Aucun autre événement postérieur à la clôture de l'exercice nécessitant une divulgation dans les états financiers consolidés n'est survenu depuis le 31 décembre 2025.

RAPPORT DU COMMISSAIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES

Rapport du commissaire à l'assemblée générale des actionnaires de Viohalco SA sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

Dans le cadre du contrôle légal des comptes consolidés de Viohalco SA (la « Société ») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes consolidés ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Ce tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 27 mai 2025, conformément à la proposition du conseil d'administration émise sur recommandation du comité d'audit. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2027. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes consolidés du Groupe durant 7 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes consolidés

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes consolidés du Groupe, comprenant l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2025, ainsi que le compte de résultat consolidé, l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé de variations des capitaux propres et l'état consolidé des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, ainsi que des notes reprenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives. Ces comptes consolidés font état d'un total de l'état consolidé de la situation financière qui s'élève à EUR 7.163.106 milliers et d'un compte de résultat consolidé qui se solde par un bénéfice de l'exercice, attribuable aux propriétaires de la société, de EUR 235.393 milliers.

À notre avis, ces comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidée du Groupe au 31 décembre 2025, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous

incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes consolidés en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Point clé de l'audit 1: Conformité aux covenants

Description du point clé de l'audit

Les filiales du Groupe ont des emprunts et dettes financières, courants et non courants, significatifs. Les termes et conditions des contrats de financement y relatifs incluent souvent des covenants qui doivent être respectés à chaque date de clôture. Tout manquement à de tels covenants pourrait résulter en la capacité pour les prêteurs d'exercer leur droit de réclamer un remboursement anticipé de certains des emprunts et dettes financières courants et/ou non courants. Pour ces raisons, nous avons considéré la disponibilité des sources de financement et l'incapacité à se conformer aux covenants comme étant des éléments significatifs à notre audit.

Nous faisons référence à la Note 5: Principales méthodes comptables – 5.15 Instruments financiers et à la Note 26: Emprunts et dettes financières.

Nos procédures d'audit relatives au point clé de l'audit

Nos procédures ont intégré, entre autres, une compréhension des contrats de financement ainsi que des procédures et contrôles mis en place par le Groupe afin d'assurer sa conformité aux covenants et de comprendre les sources financières utilisées et celles qui ne le sont pas. Nous avons testé le calcul, préparé par la direction, des covenants relatifs aux contrats de financement les plus significatifs et évalué la conformité aux termes et conditions



qui y sont stipulés. En outre, nous avons évalué la présentation des emprunts et dettes financières dans l'état consolidé de la situation financière et son adéquation avec les déclarations pertinentes dans les Notes aux états financiers consolidés.

Nous avons déterminé que la présentation et les annexes relatives aux emprunts et dettes financières au 31 décembre 2025 étaient, dans tous leurs aspects significatifs, appropriées.

Point clé de l'audit 2: Perte de valeur des immobilisations corporelles

Description du point clé de l'audit

Au 31 décembre 2025, la valeur comptable des immobilisations corporelles du groupe s'élevait à EUR 2.893.525 milliers. Conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) adoptées par l'UE, la société est tenue d'effectuer un test de perte de valeur des immobilisations corporelles lorsque des indices de perte de valeur sont identifiés. Nous estimons que ce point est de la plus haute importance pour notre audit, en raison de l'ampleur du montant et car la détermination de la nécessité ou non d'une perte de valeur de l'actif implique un degré de jugement important dans l'estimation des résultats futurs de l'entreprise.

Nous faisons référence à la Note 17: Immobilisations corporelles.

Nos procédures d'audit relatives au point clé de l'audit

Nous avons apprécié le caractère approprié des méthodes comptables du groupe et évalué le respect des dites méthodes conformément au référentiel IFRS. Nous avons par ailleurs évalué le test de perte de valeur effectué par la direction, en ce compris les indices de perte de valeur identifiés, et mis à l'épreuve les calculs de perte de valeur en appréciant les prévisions de flux de trésorerie futurs utilisées dans les modèles, ainsi que le processus par lequel elles ont été établies, notamment en les comparant aux derniers budgets fournis par la direction. Nous avons mis à l'épreuve les éléments suivants:

- les hypothèses retenues dans le budget et les prévisions internes du groupe, ainsi que les taux de croissance à long terme, en les comparant aux prévisions économiques;
- le taux d'actualisation, en évaluant le coût du capital et d'autres données, notamment par des comparaisons avec des organisations comparables;
- la précision historique des budgets par rapport aux résultats réels, afin de déterminer si les prévisions de flux de trésorerie sont fiables au regard de l'expérience passée;
- le mécanisme des calculs sous-jacents.

Dans le cadre des travaux susvisés, nous avons fait appel à nos

experts internes en évaluation pour une remise en question ainsi que pour fournir des informations externes issues des marchés afin d'apprécier le caractère raisonnable des hypothèses retenues par la direction.

Nous avons évalué l'analyse de sensibilité pour les facteurs clés des prévisions de flux de trésorerie afin de déterminer l'ampleur des changements au niveau de ces hypothèses, et avons en outre envisagé la probabilité de tels changements au niveau de ces hypothèses clés.

Tout en reconnaissant que les prévisions de flux de trésorerie, la modélisation de la perte de valeur et les évaluations nécessitent toutes par nature l'exercice du jugement, nous avons conclu que les hypothèses retenues par la direction se situaient dans une marge acceptable d'estimations raisonnables.

Responsabilités du conseil d'administration relatives à l'établissement des comptes consolidés

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe au conseil d'administration d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de mettre le Groupe en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire comprenant notre opinion. Une assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer

les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes consolidés en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future du Groupe ni quant à l'efficacité ou l'efficacé avec laquelle le conseil d'administration a mené ou mènera les affaires du Groupe. Nos responsabilités relatives à l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous planifions et réalisons l'audit du groupe afin d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou des unités opérationnelles au sein du groupe, comme base pour former une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit effectués dans le cadre de l'audit du groupe. Nous demeurons seuls responsables de notre opinion d'audit;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par le conseil d'administration du principe

comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire le Groupe à cesser son exploitation;

- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés et évaluons si ces derniers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au comité d'audit notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également au comité d'audit une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités du conseil d'administration

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés, en ce compris l'information en matière de durabilité et des autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés.



Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion sur les comptes consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion sur les comptes consolidés et aux autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés

Le rapport de gestion sur les comptes consolidés contient l'information consolidée en matière de durabilité qui fait l'objet de notre rapport distinct, contenant une 'Conclusion sans réserve', relative à l'assurance limitée de cette information consolidée en matière de durabilité. Cette section ne concerne pas l'assurance de l'information consolidée en matière de durabilité incluse dans le rapport de gestion.

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion sur les comptes consolidés, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes consolidés pour le même exercice, et a été établi conformément à l'article 3:32 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les comptes consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés, à savoir les sections: A. Viohalco, B. Message du Président, J. Autres Mesures de la Performance (AMP), L. Déclaration des personnes responsables, M. Etats financiers statutaires simplifiés N. Glossaire comportent une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis du Groupe au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été valorisés et ventilés dans l'annexe des comptes consolidés.

Format électronique unique européen (ESEF)

Nous avons également procédé, conformément au norme relative au contrôle de la conformité du rapport annuel avec le format électronique unique européen (ci-après « ESEF »), au contrôle du respect du format ESEF avec les normes techniques de réglementation définies par le Règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 (ci-après « Règlement délégué ») et avec l'arrêté royal du 14 novembre 2007 relatif aux obligations des émetteurs d'instruments financiers admis à la négociation sur un marché réglementé.

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement, conformément aux exigences ESEF, d'un rapport annuel, reprenant des comptes consolidés sous forme de fichier électronique au format ESEF (ci-après comptes consolidés numériques).

Notre responsabilité est d'obtenir des éléments suffisants et appropriés afin de conclure sur le fait que le format et le balisage XBRL des comptes consolidés numériques respectent, dans tous leurs aspects significatifs, les exigences ESEF en vertu du Règlement délégué.

Sur la base de nos travaux, nous sommes d'avis que le format du rapport annuel et le balisage d'informations dans la version officielle des comptes consolidés numériques repris dans le rapport annuel de Viohalco SA au 31 décembre 2025, et qui seront disponibles au mécanisme officiel belge pour le stockage des informations réglementées (STORI) de la FSMA, sont, dans tous leurs aspects significatifs, établis en conformité avec les exigences ESEF en vertu du Règlement délégué et de l'arrêté royal du 14 novembre 2007.

Autre mention

- Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Diegem, 2 avril 2026

Le commissaire
PwC Reviseurs d'Entreprises SRL
Représentée par
Alexis Van Bavel*
Réviseur d'Entreprises

*Agissant au nom de Alexis Van Bavel SRL

L. DÉCLARATION DES PERSONNES RESPONSABLES

Déclaration portant sur l'image fidèle donnée par les états financiers consolidés et du rapport de gestion.

Conformément à l'article 12, §2, 3° de l'arrêté royal du 14 novembre 2007, les membres de la Direction Exécutive (à savoir Ippokratis Ioannis Stassinopoulos, Xavier Bedoret, Jean-Charles Faulx, Efstratios Thomadakis,) déclarent au nom et pour le compte de la Société qu'à leur connaissance :

- a) les états financiers consolidés de l'exercice se terminant au 31 décembre 2025, qui ont été établis conformément aux normes internationales d'information financière adoptées par l'Union Européenne offrent une image fidèle des capitaux propres, de la position financière et des performances financières de la Société et des entités reprises dans la consolidation dans son ensemble;
- b) le rapport de gestion sur les états financiers consolidés comprend une image fidèle du développement et des performances de l'activité et de la situation de la Société et des entités comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées.



M. ÉTATS FINANCIERS STATUTAIRES SIMPLIFIÉS

Conformément au CSA (articles 3:17 et 3:36), les comptes annuels de la Société sont présentés ci-après dans une version simplifiée, qui ne comprend pas toutes les notes requises par la loi ni le rapport du Commissaire. La version complète des comptes annuels de la Société qui sera déposée à la Banque

Nationale de Belgique, est disponible sur le site web de la Société et peut être obtenue gratuitement sur demande.

Le rapport du Commissaire sur les comptes annuels est sans réserve.

■ Bilan statutaire simplifié

Au 31 décembre

Montants en milliers d'euros	2025	2024
Actifs non courants	1.150.067	1.160.131
Immobilisations corporelles	18.533	18.658
Immobilisations financières	1.131.533	1.141.473
Actifs courants	117.938	50.837
Créances à court terme	4.053	3.983
Placements de trésorerie	111.325	42.625
Valeurs disponibles	1.823	3.092
Comptes de régularisation	737	1.137
Total des actifs	1.268.004	1.210.968
Capitaux propres	1.195.434	1.167.007
Capital	141.894	141.894
Primes d'émission	528.113	528.113
Plus-values de réévaluation	21.054	21.054
Réserves	388.989	388.989
Bénéfice / (Perte) reporté(e)	115.384	86.957
Passifs	72.570	43.962
Dettes à plus d'un an	4	-
Dettes à un an au plus	71.804	43.148
Comptes de régularisation	761	813
Total des capitaux propres et passifs	1.268.004	1.210.968

■ Compte de résultat statutaire simplifié

Pour l'exercice clos le 31 décembre

Montants en milliers d'euros	2025	2024
Ventes et prestations	720	457
Coût des ventes et des prestations	-10.059	-8.077
Services et biens divers	-5.900	-4.714
Rémunérations, charges sociales et pensions	-1.334	-1.234
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	-162	-136
Autres charges d'exploitation	-2.663	-1.992
Bénéfice / (Perte) opérationnelle	-9.339	-7.620
	109.605	41.558
Produits financiers	61.415	39.584
Produits des immobilisations financières	828	1.423
Produits des actifs circulants	47.361	552
Produits financiers non récurrents	-1.855	-1.011
Autres charges financières	-505	-398
Charges financières non récurrentes	-1.350	-613
Bénéfice / (Perte) de l'exercice avant impôt	98.411	32.927
Impôt sur le résultat	-2	-1
Bénéfice / (Perte) de l'exercice	98.409	32.926

N. GLOSSAIRE

Les explications suivantes visent à aider le public en général à comprendre certains termes employés dans le présent Rapport annuel. Les définitions exposées ci-dessous sont valables pour l'ensemble du Rapport annuel à moins que le contexte n'en impose autrement.

ATHEX	(Athens Stock Exchange) Bourse d'Athènes
ASTM	American Society for Testing and Material (Société américaine de test et des matériaux)
CSA	Le Code belge des Sociétés et des Associations
Conseil d'administration ou Conseil	Le Conseil d'administration de la Société est ponctuellement nommé conformément aux Statuts
BI	(Business intelligence) Intelligence d'affaires
BS	Normes britanniques
CRM	(Customer relationship management) Gestion de la relation avec la clientèle
DIN	Deutsches Institut für Normung (Institut allemand de normalisation)
EN	Norme européenne
CSA	Le Code belge des sociétés et des associations
ISO	Exigences générales pour la compétence des laboratoires de test et d'étalonnage
FSMA	Financial Services and Market Authority, qui a succédé à la Commission belge des Banques, des Finances et des Assurances en tant qu'agence de réglementation financière pour la Belgique le 1er avril 2011
Rendement annuel brut	Le rendement annuel brut est calculé sur la base du cours de l'action auquel il est égal (variation du cours du 1er janvier au 31 décembre/cours de l'action en janvier)
CVC&R	Chauffage, ventilation, climatisation et réfrigération
IAS	International Accounting Standards (Normes comptables internationales)
IFRS	International financial and reporting standards, normes internationales de comptabilité et de reporting
JIS	Normes industrielles japonaises
LC	lettre de crédit
LSAW	Laminoir longitudinal à soudure à arc submergé pour la production de tuyaux offshore et onshore haute résistance utilisés dans le transport d'hydrocarbures
OWF	Offshore Wind Farm (champ d'éoliennes offshore)
SD	Marque commerciale
THN	Profils d'exploitation minière
Loi sur la transparence	La loi du 2 mai 2007 relative à la divulgation de participations significatives dans des émetteurs dont les titres sont admis à la négociation sur un marché réglementé
HFW	Unité de soudage par induction haute fréquence
HSAW	Unité de soudage à l'arc hélicoïdal submergée
ERP	Application de planification des ressources d'entreprise
SBQ	Aciers spéciaux de qualité
REIC	Société d'investissement immobilier
PMO	Bureau de gestion de projet (Project Management Office)
PPA	accord d'achat d'électricité
Câbles d'alimentation LV, MV & HV	Câbles de basse tension, de moyenne tension, de haute tension

Le rapport annuel, les versions intégrales des comptes annuels statutaires et consolidés, ainsi que les rapports d'audit relatifs auxdits comptes annuels sont disponibles sur le site web (www.viohalco.com).

DESIGN AND GRAPHICS

ACTION PUBLIC RELATIONS & PUBLICATIONS
www.actionprgroup.com



Le papier utilisé pour le rapport provient de forêts et de plantations durables certifiées FSC et contient 60 % de pâte à papier issue de papier recyclé.

Viohalco S.A.
Avenue Marnix 30,
1000 Bruxelles
Belgium

Belgium tel:
+32 2 224 09 11

Viohalco S.A. – Succursale grecque
Rue Himaras 16,
151 25 Maroussi, Athènes
Grèce

Tel. Grèce:
(+30) 210 6861 111

www.viohalco.com